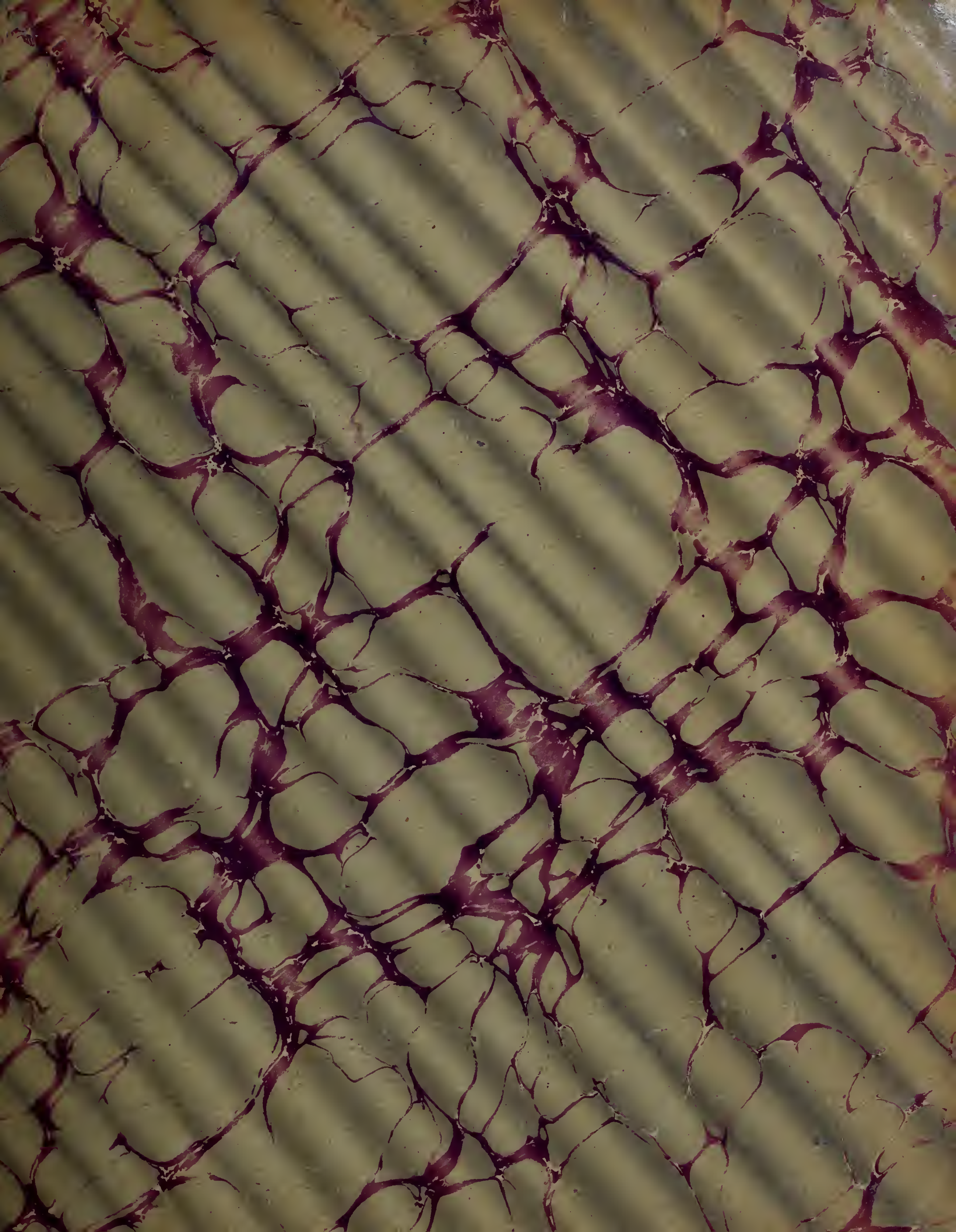

UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 00291438 0



University of Toronto.
King Alfred Library of History
Founded by
Goldwin Smith and Harriet Smith
1901



MÉMOIRES

DE

L'INSTITUT ROYAL DE FRANCE

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

TOME QUINZIÈME

MÉMOIRES

DE

L'INSTITUT ROYAL DE FRANCE

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

TOME QUINZIÈME



PARIS

IMPRIMERIE ROYALE

M DCCC XLII

PREMIÈRE PARTIE.

TABLE

DES

MÉMOIRES CONTENUS DANS LE TOME XV.

Pages.

FIN DE LA TABLE.

MÉMOIRES

DE

L'INSTITUT ROYAL DE FRANCE,

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

MÉMOIRE

SUR

LE COMMERCE DE LA SOIE CHEZ LES ANCIENS

ANTÉRIEUREMENT AU VIe SIÈCLE DE L'ÈRE CHRÉTIENNE,

ÉPOQUE OÙ L'ÉDUCATION DES VERS À SOIE A ÉTÉ INTRODUITE EN EUROPE;

PAR M. PARDESSUS.

1re lecture, le 25 mai 1832; 2e lecture, le 29 juin 1832.

La soie a été longtemps considérée, dans une grande partie de l'ancien monde, comme un objet de luxe qui se payait au poids de l'or. Il n'en est plus ainsi; et nous pouvons dire aujourd'hui, avec bien plus de vérité qu'Ammien Marcellin au IVe siècle, qu'elle sert à l'habillement de toutes les classes de la société[1].

[1] Lib. XXIII, cap. VI.

Partout où l'âpreté du climat ne s'y oppose point, on élève l'insecte qui fournit ce fil précieux; dans les pays mêmes auxquels la nature a refusé cet avantage, le commerce transporte, ou les fils que les manufactures emploient, ou les étoffes que le perfectionnement de l'industrie sait disposer de manière à satisfaire tous les goûts, à s'accommoder à toutes les fortunes.

Cette grande révolution commerciale a commencé au VIe siècle, lorsque l'heureuse hardiesse de deux moines apporta, dans la capitale de l'empire grec, des œufs de vers à soie. Mais, avant cette époque, quel usage les peuples anciens ont-ils fait de la soie? Que savaient-ils sur les pays d'où ils la recevaient?

Je me propose d'examiner ces deux questions.

PREMIÈRE PARTIE.

DE L'USAGE ET DE LA CONSOMMATION DE LA SOIE CHEZ LES PEUPLES ANCIENS.

L'Asie est certainement la partie du monde dans laquelle nous trouvons les plus anciennes preuves des développements du commerce; et, parmi les états qui la composent, c'est dans celui auquel les Européens ont donné le nom de Chine que l'usage de la soie a été le plus ancien.

Quel que puisse être le résultat des controverses des savants sur l'histoire de la littérature de la Chine, le Chou-King est considéré comme un livre très-ancien, et dans plusieurs endroits on y trouve des notions précises sur l'éducation des vers à soie et sur les étoffes fabriquées avec les fils de cet

insecte. On lit, page 14 de la traduction française, que Chun, dans une visite qu'il faisait de son empire, environ 2000 ans avant J. C. reçut, entre autres présents, trois pièces de soie; page 45, que du temps d'Yu, son successeur, des dessèchements opérés permirent de planter des mûriers et d'élever des vers à soie; et, page 46, que, parmi les tributs payés, étaient des pièces d'étoffes de soie de diverses couleurs, et de la soie écrue.

Quand on supposerait quelque exagération dans ces dates, l'antiquité de l'usage de la soie en Chine est constante. Les Chinois reportent à plus de 800 ans avant J. C. l'usage du signe qui dans leur écriture désigne la soie, sous le nom de *fil d'or*[1]. Ce signe s'exprime par *see*, auquel les dialectes provinciaux ajoutaient la lettre *r*, qui ne se prononce point dans la langue mandarinique. Le mot *ser* a passé avec des altérations, qui cependant ne permettent pas d'en méconnaître la racine, dans la langue coréenne, où la soie est appelée *sir*, dans la langue mandchou *sirghe*, dans la langue mongole *sirkek*, dans la langue persane *sir*[2].

Le pays auquel je viens de donner le nom de Chine afin de me faire mieux comprendre, car d'un côté il ne le portait point encore, et de l'autre la plupart des peuples qui en recevaient la soie ignoraient d'où elle leur parvenait, dut, par sa situation, être assez promptement en relations avec celui que nous appelons Inde; aussi l'usage, ou du moins

[1] Depuis la lecture de ce Mémoire, M. Stanislas Julien a publié le Résumé des principaux traités chinois sur la culture des mûriers, et il cite, pag. 3 et suiv. des ouvrages plus anciens que le Chou-King, où il est parlé de la soie.

[2] *Mém. sur les Chinois*, t. II, p. 502; M. Klaproth, *Tableaux de l'Asie*, p. 58; *Asia polyglotta*, p. 357; *Journal asiatique*, t. II, p. 223; Abel-Rémusat, même journal et même page. Fuller, *Miscellanea sacra*, p. 275; Schrœder, *de Vestitu mulierum hebræarum*, p. 321.

la connaissance de la soie dans ce dernier pays, à une époque fort ancienne, est-elle un fait incontestable.

Plusieurs passages du code de Manou nomment expressément les étoffes de soie[1]. Sans entrer, sur l'antiquité de ce code, dans une discussion étrangère à l'objet du présent mémoire, je crois pouvoir assurer, d'après l'opinion des critiques les plus estimés, qu'il constate un état de choses existant près de mille ans avant l'ère chrétienne.

Nous n'avons pas de preuves aussi textuelles de l'ancienneté de l'usage de la soie chez les peuples qui ont occupé la partie de l'Asie méridionale située entre l'Indus et la mer Méditerranée.

On trouve, il est vrai, dans Abulfarage[2], un passage remarquable, que Pococke traduit ainsi : *Samirus rex Chaldæorum invenit mensuras et pondera, et texturam serici, et artem tinctoriam.*

Ce Samir était, suivant Abulfarage, antérieur à Abraham. Si l'assertion était à l'abri de toute critique, la question de l'ancienneté de l'usage de la soie dans les contrées de l'Asie que je viens de désigner serait incontestable; mais ces sortes de traditions racontées par des modernes méritent peu de confiance. C'est assez l'usage des Orientaux d'attribuer à de très-anciens chefs de peuples l'invention des arts utiles. C'est ainsi que le Zend-Avesta rapporte des traditions semblables sur Djemschid. L'autorité d'Abulfarage ne me paraît donc pas assez grande pour que je m'arrête plus longtemps à une citation que, du reste, je n'ai pas dû me dispenser de mettre sous les yeux de l'Académie.

Les notions sont moins imparfaites à compter du VIIe siècle

[1] *Lois de Manou,* liv. V, § 120; liv. XI, § 168; liv. XII, § 64.

[2] *Hist. dynast.* p. 18 du texte arabe, et 12 de la traduction latine.

avant l'ère chrétienne. Le prophète Ezéchiel[1], cherchant à exprimer, par des figures prises dans les habitudes ordinaires de la vie, les bontés du Seigneur envers Jérusalem, emploie la description des parures d'une femme. Deux fois il dit que la jeune fille, emblème de Jérusalem, a été vêtue de *schesch* et de *meschi*.

La plupart des interprètes traduisent *schesch* par *lin* ou *coton*[2]. Je me soumets à cette opinion, encore bien que d'autres, mais en petit nombre[3], pensent que le mot *schesch* peut être traduit par *soie*, ce qui alors constaterait l'usage de ces étoffes dans l'Égypte et la Palestine plus de 1900 ans avant J. C. puisque ce même mot *schesch* est employé par la Genèse pour désigner les riches vêtements dont Joseph fut revêtu par ordre du roi d'Égypte, et, par les autres livres de Moïse, dans la description des ornements du tabernacle et du souverain pontife des Hébreux.

Mais il n'existe aucune divergence d'opinion sur le sens du mot *meschi*. Tous les interprètes s'accordent à dire qu'il signifie la soie.

Il est donc prouvé qu'au temps d'Ézéchiel la soie faisait partie de l'ornement des femmes chez les juifs; et, comme ce peuple ne pouvait recevoir les étoffes de soie que par la Babylonie, la Syrie et la Phénicie, il en résulte la certitude que ces pays en connaissaient l'usage depuis longtemps.

J'ai nommé la Phénicie, et je pourrais offrir la preuve textuelle que la soie était un des objets du commerce des Tyriens, à qui elle arrivait à travers la Syrie, si quelques doutes ne s'élevaient pas relativement à la traduction d'un autre passage

[1] Chap. XVI, vers. 10 et 13.

[2] Fuller, *Miscellan. sacra*, lib. II, cap. XI; Braun, *de Vestitu summi pontificis Hebr.* p. 118; Rosenmüller, *Scholia ad vetus Test.* part. VI, t. I, p. 378; Hartmann, *Hebräerin*, part. III, p. 34-46.

[3] Fuller, *ubi sup.*

d'Ézéchiel. On sait que le chapitre XXVII de ce prophète contient une brillante description du commerce de Tyr. Dans la traduction latine du verset 16 nous lisons : *Syrus..... gemmam et purpuram et byssum et* SERICUM *proposuerunt in mercatu tuo.* Mais je ne dois pas dissimuler que le mot hébreu *ramoth*, qui est rendu en latin par *sericum,* et auquel la version syriaque donne la même acception, est considéré par les hébraïsants modernes les plus renommés comme signifiant le *corail.*

Toutefois le silence d'Ézéchiel sur cette branche du commerce des Tyriens aurait lieu de surprendre; et si d'un côté nous reconnaissons que le même prophète a parlé de la soie dans le chapitre XVI, qu'il en a parlé comme d'un objet de consommation chez les Juifs; si de l'autre nous remarquons avec quelle exactitude le chapitre XXVII énumère les productions précieuses des contrées de l'Asie les plus éloignées, qui affluaient dans les marchés de Tyr, je serais presque porté à croire que saint Jérôme a dû avoir sous les yeux un texte différent de celui que nous possédons, texte qui l'a autorisé à employer dans sa traduction le mot *sericum.*

Au surplus, quelque opinion qu'on adopte sur ce second point, il n'en reste pas moins démontré par les versets 10 et 13 du chapitre XVI d'Ézéchiel, que de son temps la soie entrait dans les parures des femmes riches de la Palestine.

Il y aurait ce me semble une invraisemblance choquante à supposer qu'elle n'eût pas été un objet de consommation considérable dans les empires de Perse et d'Assyrie, qu'il fallait traverser pour l'apporter sur les rivages de la Méditerranée.

Cependant Hérodote, le plus ancien des écrivains qui nous aient fait connaître ces grands empires, ne le dit pas d'une

manière expresse. Cet historien, et après lui Xénophon, se reportant au temps de Cyrus, parlent seulement d'*habits médiques,* dont ils n'indiquent pas la matière, mais qu'ils désignent comme des objets d'un grand prix [1].

Ces habits n'auraient-ils pas été de soie? Assurément, si l'on ne cherche que de la vraisemblance, elle doit nous frapper.

Les contrées qui ont successivement été le siége des empires assyrien, mède, chaldéo-babylonien et perse, étaient en relations suivies avec les pays situés à l'orient de la mer Caspienne, et surtout avec la Bactriane; et si l'on peut dire avec quelque fondement, qu'en fait d'objets qui flattent le luxe et la vanité, connaître et désirer se suivent immédiatement, comment, dans un tel état de choses, les peuples de ces contrées auraient-ils tardé longtemps à introduire chez eux la soie pour les jouissances et les ameublements somptueux de la cour du grand roi et des palais des satrapes?

Deux passages de Procope paraissent ne pas laisser de doute que les habits nommés *médiques* par Hérodote et Xénophon ne fussent de soie. Voici ses expressions : Ἡ μέταξα, ἐξ ἧς εἰώθασι τὴν ἐσθῆτα ἐργάζεσθαι, ἣν πάλαι μὲν Ἕλληνες Μηδικὴν ἐκάλουν, τανῦν δὲ Σηρικὴν ὀνομάζουσι. *Sericum ex quo vestis conficitur quæ olim dicta à Græcis* MEDICA, *nunc* SERICA *dicta*[2]... Μηδικὴν ἐσθῆτα, ἣν νῦν Σηρικὴν καλοῦσι. *Veste* MEDICA, *quam* SERICAM *appellant hodie*[3]. On ne peut, j'en conviens, se dissimuler que ce témoignage est peu ancien, comparativement à l'époque dont il s'agit en ce moment : néanmoins des savants dont l'opinion est du plus grand poids, tels que Barnabé

[1] Hérodote, lib. VII, cap. CXVI; Xénophon, *Cyropédie,* lib. VIII, cap. I, § 40 de l'édit. de Schneider.

[2] *De Bello persic.* lib. I, cap. XX.

[3] *De Bello vandal.* lib II, cap. VI.

Brisson[1], Vossius[2] et Saumaise[3], ne font aucune difficulté de croire qu'il nous offre une exacte interprétation des termes dont Hérodote et Xénophon se sont servis[4].

Recherchons maintenant si, de l'Asie, l'usage de la soie est passé en Europe, et à qu'elle époque on peut croire que la Grèce en a fait un objet de consommation pour le luxe.

Il est question dans quelques auteurs anciens de vêtements *diaphanes* dont se servaient les femmes grecques[5]. Mais il est possible que ces auteurs aient entendu parler du coton, de la mousseline, des légers tissus de laine, plutôt que de la soie. Le seul point incontestable, c'est qu'au temps d'Aristote, les Grecs connaissaient l'existence et les métamorphoses d'un ver qui produisait la soie, ainsi que le dévidage des cocons. Un passage de l'Histoire des animaux ne laisse aucun doute sur ce point : Ἐκ δὲ τούτου τοῦ ζώου καὶ τὰ βομϐύκια ἀναλύουσι τῶν γυναικῶν τινὲς ἀναπηνιζόμεναι, κἄπειτα ὑφαίνουσιν[6]. Néanmoins il est convenable de faire remarquer que ce passage est uniquement relatif à une espèce de soie qu'on fabriquait dans l'île de Cos, dont j'aurai occasion de parler plus bas, mais qui n'avait aucune identité avec celle qu'on apportait du pays des Sères situé à l'extrémité orientale de l'Asie. Quoiqu'Aristote eût pu avoir sur ce pays et ses productions quelques connaissances, par suite des invasions d'Alexandre dans la Bactriane et jusqu'au fleuve Iaxartes, nous n'en trouvons pas un mot dans ce qui nous est parvenu de ses ouvrages.

Ces notions sont les seules que j'aie pu réunir relativement à la consommation de la soie avant l'époque où Rome éten-

[1] *De Regno Pers.* lib. I, cap. LVI, CXLIV.
[2] *De Origine idolor.* lib. IV, cap. XC.
[3] *Ad Tert. de Pallio*, p. 184 et 196.
[4] S[t]-Martin, *Hist. du Bas-emp.* t. IX, p. 223.
[5] Ap. Athenæum, lib. IV, cap. III.
[6] Aristot. *Hist. anim.* lib. V, cap. XIX.

dit sa domination sur la plus grande partie du monde connu. Je suis donc naturellement conduit à rechercher quand l'usage de la soie a commencé chez les Romains.

On peut, avec beaucoup de vraisemblance, fixer cette époque au temps où Rome ajouta à ses conquêtes les royaumes de Syrie et une grande partie de l'Asie occidentale. Il est impossible de croire que, parmi ces trésors et la multitude d'objets précieux dont les vainqueurs s'emparèrent, ils n'aient pas trouvé des étoffes de soie.

Dion Cassius dit qu'aux jeux donnés par César, dans la quarante-sixième année avant l'ère chrétienne, tous les voiles qui ornaient le théâtre et qui garantissaient les spectateurs contre l'ardeur du soleil étaient en étoffes du pays des Sères[1], et Juste Lipse[2] croit même que c'est la plus ancienne époque où nous trouvions une preuve de la consommation de la soie chez les Romains.

Mais un texte de Varron, conservé par Nonius Marcellus[3], constate aussi l'usage de la soie à Rome; il est ainsi conçu : *Mulierem aliam cerneres cum stola holoserica.* Peut-être néanmoins Varron a-t-il parlé seulement de la soie grossière qu'on recueillait à Cos; Pline le laisse entendre : *Ex hac* (insula Ceo) *profectam delicatiorem feminis vestem, auctor est Varro*[4].

Ainsi la gravité des mœurs qui avait continué encore quelque temps de subsister en présence du luxe de Lucullus et de quelques autres citoyens opulents, avait été vaincue par le goût de la parure inné aux femmes et par leur adresse à éluder les lois somptuaires. Bientôt les hommes les imitèrent. Un sénatus-consulte parut nécessaire pour interdire

[1] Lib. XLIII, cap. XXIV.

[2] Excursus ad cap. XXXIII, lib. II *Annal.* Taciti.

[3] Auctor. ling. lat. col. 787, § 6.

[4] Lib. IV, cap. XX. Cf. Solinum, Polyhist. cap. VII, § 20.

aux hommes les habillements de cette étoffe[1], et Tibère n'osa presque se prononcer contre ce luxe. Caligula en donna l'exemple[2], et du temps de Pline les deux sexes rivalisaient dans l'emploi de ces sortes de vêtements.

Je m'écarterais trop de mon sujet si je cherchais à réunir tout ce que les historiens, les moralistes, les poëtes, contiennent à ce sujet de traits satiriques, de déclamations ou de descriptions souvent peu décentes. Depuis Tacite jusqu'au temps où Ammien Marcellin nous apprend que la soie était d'un usage général, depuis Sénèque jusqu'aux pères de l'église des IVe et Ve siècles, le nombre des citations serait infini.

Cependant les Romains ignorèrent encore longtemps la nature de ces étoffes, que leur luxe mettait à un si haut prix. Virgile[3], Sénèque le tragique[4], Silius Italicus[5], Claudien[6], considéraient la soie comme un duvet détaché des feuilles des arbres; et c'était, même au IVe siècle, l'opinion d'Ammien Marcellin[7], qu'un séjour prolongé dans l'Orient, sa patrie, aurait pu mettre à portée d'acquérir des notions plus exactes. Pline ne paraît pas avoir une opinion différente dans ce qu'il dit, livre VI, chap. XX, au sujet du pays de Sères et des étoffes qu'on en apportait pour les femmes romaines; c'est seulement liv. XI, chap. XXVI, au sujet de la soie de l'île de Cos, qu'il développe sur l'insecte qui la produit les notions déjà données par Aristote.

Pausanias[8] est, parmi les anciens écrivains, celui dont les détails se rapprochent le plus de la vérité, quoiqu'ils ne soient pas encore parfaitement exacts. Il avait probablement

[1] Tacit. *Annal.* lib. II, cap. XXXIII.
[2] Dion. lib. LIX, cap. XXVI.
[3] *Georg.* lib. II, vers. 121.
[4] *Thyest.* vers. 378; *Hercul.* vers. 665; *Hyppolytus,* vers. 385.
[5] Lib. VI, vers. 4; lib. XIV, vers. 664; lib. XVII, vers. 394 et 395.
[6] *De Consulatu Probi et Olybrii,* vers. 179.
[7] Lib. XXIII, cap. VI.
[8] Lib. VI, cap. XXVI, § 4.

eu quelques renseignements par les commerçants qui, au siècle des Antonins, faisaient, plus souvent qu'autrefois, des expéditions vers le pays de la soie.

Les expressions *vellus*, *vellera foliorum,* dont se servent Virgile, Sénèque, Silius, Claudien, Ammien Marcellin, et même Pline, avaient conduit Juste-Lipse à croire que ces auteurs entendaient parler du coton[1]. Mais cela n'est pas vraisemblable. Les Romains, recevant depuis longtemps le coton de l'Égypte, ainsi qu'on le voit dans Pline[2], de Malte, où Cicéron[3], Diodore de Sicile[4] et Lucrèce[5] attestent qu'on en fabriquait des tissus, il n'est pas présumable que Virgile, Sénèque, etc. eussent parlé des pays qui produisaient cette matière comme de contrées inconnues. Aussi Servius, le plus important des anciens commentateurs de Virgile, n'hésite-t-il point à dire que le poëte romain a parlé de la soie.

Les mots *depectant foliis.... aqua depectentes frondium canitiem,* qu'on lit dans Virgile, Pline, Ammien Marcellin, supposent qu'on détachait des fils à l'aide de l'eau, procédé qui n'a jamais été employé ni pu être employé pour recueillir le coton; ils prouvent seulement qu'on avait une idée confuse du dévidage des cocons, que l'on regardait comme une production naturelle des arbres et adhérents à leurs feuilles.

Cette ignorance, qui s'est prolongée très-longtemps, puisque Zonare[6] assure que jusqu'au siècle de Justinien les Romains, qui recevaient les étoffes de soie par les commerçants de l'empire de Perse, ne savaient pas qu'elles provinssent des fils d'un insecte, n'a rien qui doive surprendre.

[1] Excursus, ubi supra.

[2] Lib. V, cap. I, XI, XXVII; XIX, I, XXIV, LXVII.

[3] *In Verrem,* II, 2, 72 et 74.

[4] Lib. V, cap. XII.

[5] Lib. IV, vers. 1123.

[6] *Historia romana,* t. II, pag. 69.

Il est arrivé aux Romains ce qui est arrivé à un grand nombre de peuples anciens et modernes. Ils consommaient des productions dont ils ne connaissaient pas bien l'origine. Les Grecs, qui recevaient des Phéniciens les parfums de l'Arabie et de l'Éthiopie, ainsi que la cannelle de Taprobane (Ceylan), ne croyaient-ils pas aussi, sur la provenance de ces objets, beaucoup de fables que raconte Hérodote[1], et dont Pline[2] explique très-bien le motif par l'avarice des marchands : *Hisce commentis augentes rerum pretia!* Ne voit-on pas dans Joinville[3], qu'au moyen âge nos ancêtres ont été longtemps dupes des contes intéressés que faisaient les commerçants sur les produits asiatiques qu'ils leur apportaient?

Les différents pays qui consommaient la soie, ainsi qu'on l'a vu ci-dessus, la recevaient-ils en étoffes fabriquées, ou bien les fils produits par les vers à soie y étaient-ils importés pour être convertis ensuite en étoffes appropriées aux goûts et aux besoins des consommateurs?

Pour tout ce qui concerne le temps antérieur à celui où la conquête ouvrit aux Romains les routes de l'Asie, et rendit plus générale dans l'Europe la consommation de la soie, nous n'avons point de données certaines qui servent à résoudre cette question. Nous savons, par le témoignage des auteurs anciens, que la Babylonie possédait un nombre considérable de fabriques de tissus, mais ces auteurs ne nomment que les étoffes de laines, de coton et de lin comme produits de ces fabriques. Il y a donc la plus forte présomption que si l'on y consommait de la soie, comme je n'en doute pas, elle y était apportée en étoffes. Seulement on peut croire que ces étoffes recevaient dans la Phénicie les belles couleurs qui ont rendu

[1] Lib. III, § 107.

[2] Lib. XII, cap. XIX.

[3] *Hist. de saint Louis*, p. 36.

le nom Tyrien si célèbre[1]. On verra bientôt que les habitants de la Chine reconnaissaient la supériorité de ces teintures sur celles qu'ils employaient.

Pline, dans ce qu'il nous apprend des voyages lointains entrepris pour se procurer de la soie, ne parle que d'étoffes, *telas, vestes*[2], et très-probablement il n'eut point omis les fils de soie que, dans la suite, nous trouvons désignés sous le nom de *nema sericum*, si ces fils eussent été aussi des objets de commerce. Au contraire, un passage de cet écrivain, si on l'interprète dans le sens que s'accordent à lui donner Saumaise, Hardouin et les traducteurs, nous ferait connaître une branche particulière d'industrie, qui exclurait toute idée que de son temps le commerce apportât déjà des fils de soie, pour en fabriquer des étoffes.

Voici ce texte : *Primi sunt hominum, qui noscantur, Seres, lanicio silvarum nobiles, perfusam aqua depectentes frondium canitiem: unde geminus feminis nostris labor, redordiendi fila, rursumque texendi. Tam multiplici opere, tam longinquo orbe petitur, ut in publico matrona transluceat*[3].

Saumaise, *de Pallio,* pag. 203, après avoir transcrit ce passage de Pline, s'exprime ainsi : *Ex quibus certo certius colligitur, serica texta quæ ex Seribus adferebantur, quod pressius densata essent, filatim resolvi solita a mulieribus europæis, et rursus texi, tenuiore ac rariore textura ut inde scilicet vestes fierent, quæ feminas tegendo nudarent, et per quas in publico totæ tralucerent.*

Hardouin, dans son commentaire sur le même passage, adopte sans hésiter l'opinion de Saumaise : *Hæc Serum texta mulieres europeæ solvebant quod essent densata pressius, texebantque rursum. Hic illis geminus labor.*

[1] Lucan. lib X, vers. 141.
[2] Lib. XI, cap. XXVI.
[3] Lib. VI, cap. XX. Cf. Senecam *de Beneficiis*, lib. VII, cap. IX.

Ces deux savants ne croient point évidemment que Pline ait entendu parler du simple procédé de dévider les cocons de vers à soie et d'en extraire le fil pour en fabriquer des étoffes, comme nous le voyons faire dans nos pays où l'on élève des vers à soie; ils supposent, d'après les mots de Pline, *perfusam aqua depectentes,* que cette opération n'avait lieu que dans le pays de Sères. Ils déclarent très-expressément que l'auteur a voulu décrire le procédé par lequel on extrait d'une étoffe fabriquée les fils qui la composent pour employer ces fils à d'autres fabrications, procédé connu dans notre langue sous le nom de *parfilage;* que ce travail était fait, dans l'empire romain, sur des étoffes venues du pays des Sères, *unde feminis nostris geminus labor;* qu'il avait un but indiqué par ces mots énergiques difficiles à rendre en français, *ut in publico matrona transluceat;* et Saumaise, ainsi qu'Hardouin, continuant de développer le sens qu'ils attribuent à leur auteur, ajoutent qu'on faisait cette opération sur les tissus primitifs, *quod pressius densata essent.*

Ce n'était même pas, à ce qu'il paraît, dans l'intérieur des maisons, et par les seuls travaux domestiques, qu'on aurait usé du procédé que Pline a décrit : on peut croire que des fabricants s'y livraient, et qu'il en existait à Rome dans le quartier connu encore aujourd'hui des antiquaires italiens sous le nom de *Vico tusco.* Martial semble l'attester dans ce vers de la 27e épigramme du livre XI :

> Nec nisi prima velit de Tusco serica vico.

Il est possible d'opposer à l'opinion de Saumaise et d'Hardouin ce que paraît avoir de bizarre cette multiplication de travail, ce *geminus labor redordiendi, rursumque texendi.* Ne pouvait-on pas apporter du pays qui produisait la soie, des fils

avec lesquels on aurait fabriqué des étoffes aussi légères, aussi transparentes qu'on aurait voulu?

Mais on peut répondre d'abord que ce n'est pas là la question. De ce qu'on pouvait employer un moyen plus économique, il ne s'en suivrait pas qu'un autre procédé plus long ou plus dispendieux n'eût pas été suivi. Pline, peut-on ajouter, constate un fait qu'on doit prendre pour ce qu'il est, tant qu'il ne sera pas prouvé que son texte doit être entendu autrement; il laisse entendre que ce fait se passait sous ses yeux, *unde feminis nostris;* enfin, s'il est vrai que cet écrivain ait pu, sur la foi d'autrui, raconter souvent des choses fausses, personne ne l'a jamais accusé de mensonge lorsqu'il parlait de ce qu'il avait connu personnellement.

On pourrait donner en outre une réponse plus positive, parce qu'elle est tellement conforme à ce que nous voyons tous les jours, qu'elle sera promptement saisie par les esprits les moins exercés.

Tout pays dans lequel une production naturelle est susceptible de recevoir une main-d'œuvre qui en augmente singulièrement le prix, cherche, surtout si ce pays a une nombreuse population dont il faille assurer l'existence, à interdire la sortie de la matière première, et à ne permettre que la sortie des fabrications faites avec cette matière.

Ce que nous faisons tous les jours, précisément même, sans chercher d'autres exemples, pour la soie écrue, c'est-à-dire non fabriquée, pourquoi le pays d'où la soie était originaire ne l'aurait-il pas fait? Pourquoi ne se serait-il pas borné à permettre l'exportation des étoffes, en interdisant celle du fil?

Alors se justifierait d'une manière assez plausible l'interprétation que Saumaise et Hardouin donnent au texte de Pline. Les voluptueuses Romaines avaient trouvé dans le par-

filage le moyen d'obtenir des étoffes plus légères et plus transparentes que celles qu'apportait le commerce [1].

Toutefois, en admettant, ce qui n'est pas sans difficulté, que le texte de Pline doive être entendu comme l'ont fait Saumaise et Hardouin, on doit reconnaître que ce moyen long et dispendieux de fabriquer des étoffes de soie légères et transparentes fut remplacé par un autre plus économique.

On parvint, ou parce que le pays d'où la soie est originaire permit de l'exporter en fils, ou par le moyen de la contrebande, aussi ancienne que les lois commerciales prohibitives, à se procurer le *filum sericum, nema sericum,* ainsi que l'attestent le Périple attribué à Arrien [2], et un fragment du Digeste extrait d'un jurisconsulte du IIIe siècle [3]. Alors on ne fut plus réduit à fabriquer des étoffes avec les produits du parfilage; l'industrie prit une plus grande extension. Procope parle de manufactures d'étoffes de soie qui depuis longtemps existaient à Beryte : Ἱμάτια τὰ ἐκ μετάξης Βηρυτῷ μὲν καὶ Τύρῳ πόλεσι ταῖς ἐπὶ Φοινίκης ἐργάζεσθαι ἐκ παλαιοῦ εἰώθει [4]. On ne se borna pas, comme du temps de Pline, à faire des tissus légers, de véritables gazes. En mêlant le fil de soie avec du coton, du lin, on fabriqua des étoffes appelées *subsericon, tramosericon : subsericon,* probablement quand la chaîne était de soie et la trame de lin ou de coton; *tramosericon,* quand c'était le contraire [5]. On comprend la différence qui pouvait en

[1] Pline, dans le chapitre XXVI du livre XI, attribue à Pamphila, de l'île de Cos, l'invention de ce procédé, *non fraudanda gloria excogitatæ rationis ut denudet feminas vestis;* mais Aristote, dont il avait certainement en vue le passage cité plus haut, se borne à nommer Pamphila comme inventrice du dévidage des cocons. Aussi Saumaise, *ad Solinum,* pag. 101, n'a-t-il pas manqué d'en faire la remarque.

[2] Edit. Oxon. ann. 1698, pag. 22.

[3] Dig. lib. XXXIX, tit. IV, fr. 16, § 7.

[4] Procop. *Hist. Arcana,* cap. XXV.

[5] Saumaise ad Tertull. *de Pallio,* p. 196; Forster, *de Bysso antiquo,* p. 27 et 28.

résulter relativement à la nuance; et alors, pour les distinguer de celles-ci, les étoffes uniquement de soie furent appelées *holoserica*.

DEUXIÈME PARTIE.

QUELLES CONNAISSANCES LES ANCIENS ONT EUES DU PAYS D'OÙ ILS RECEVAIENT LA SOIE.

Les écrivains qui nous ont laissé quelques témoignages imparfaits sur l'usage de la soie dans l'Asie méridionale et la Grèce ne nous apprennent point quelles connaissances on y avait du pays qui la produisait. Les notions sont moins rares, quoique bien loin d'être complètes, à compter de l'époque où les Romains eurent étendu leurs conquêtes sur l'Asie.

Brottier, dans un mémoire spécial sur l'usage de la soie chez les Romains[1], invoque le témoignage de plusieurs auteurs pour assurer qu'ils connaissaient trois sortes de soie: 1° la soie de Cos, 2° la soie d'Assyrie, 3° la soie du pays des Sères.

Il fonde la première de ces assertions sur l'autorité de Pline, et je n'ai point à la contester en fait. Pline dit véritablement, dans un passage qu'il n'est pas toutefois facile de comprendre, ainsi qu'on l'a vu plus haut, qu'il y avait à Cos des vers vivant sur le frêne, le térébinthe, le cyprès, le chêne, qui produisaient de la soie[2]. Jusqu'à présent, il est vrai, rien ne prouve que ces espèces d'insectes existent dans des îles de la Méditerranée; néanmoins ce ne serait pas une raison pour en conclure qu'ils n'y ont jamais existé, et que Pline se soit trompé.

Mais il ne faut pas perdre de vue ce qu'il ajoute, que la soie de Cos servait à fabriquer des vêtements légers pour les

[1] *Mém. de l'Acad.* t. XLVI, p. 452 et suiv.

[2] Lib. XI, cap. XXVII.

hommes, et que, pour ceux des femmes, on employait une autre espèce de soie, plus belle et plus fine évidemment, qu'il nomme soie assyrienne, *assyria tamen bombyce feminis cedimus.* C'est donc au delà de la Méditerranée qu'il faut chercher cette belle soie dont Pline et Sénèque reprochent avec tant d'énergie l'usage aux femmes de leur siècle.

Ces mots de Pline ont conduit Brottier à croire que l'Assyrie produisait de la soie. Mais il ne paraît pas avoir bien saisi la pensée de l'auteur romain. Les mots *assyria bombyce* ne prouvent pas que l'Assyrie produisît la soie, plus qu'on ne peut le conclure, pour l'Arabie, d'un vers de Properce où on lit :

Nec si qua arabio lucet bombyce puella[1].

Les épithètes *assyria, arabio,* dont Pline et Properce font usage, résultent de ce que la soie arrivait sur les bords de la Méditerranée, par des caravanes, qui, les unes traversaient l'Assyrie, les autres l'Arabie.

C'est l'opinion de Vossius, dans son commentaire de Virgile : *Manifestum est viam per mediam Assyriam, Mesopotamiam, Armeniamque ad Seres innotuisse tunc temporis* (le temps de Virgile), *eaque mercatores usos, multas fabulas excogitasse.*

La troisième espèce de soie que Brottier indique est celle qui venait du pays des Sères. Loin d'élever quelques objections contre cette assertion, appuyée par une multitude d'auteurs, je la partage entièrement; et, tout en reconnaissant, d'après le témoignage de Pline, que l'île de Cos pouvait aussi fournir une espèce de soie dont on fabriquait des habillements pour les hommes, mais qui n'avait ni l'éclat, ni le prix de celle dont usaient les femmes, je ne doute point

[1] Lib. II, *Eleg.* III, vers. 15.

que les anciens n'aient tiré de la soie, sinon en une plus grande quantité, du moins en une qualité supérieure, d'un pays qu'ils appelaient *longinquus orbis,* que Silius Italicus place aux portes du soleil, à l'extrémité de l'Orient, que Sénèque désignait par *ignotæ ad commercium gentes*[1].

Essayons donc de découvrir ce que les écrits ou les traditions qui se réfèrent à l'époque dont je m'occupe peuvent nous apprendre sur cette contrée.

Nous venons de voir que celle qui est située entre le Tigre et la Méditerranée ne pouvait être considérée comme la patrie de la soie.

La trouverons-nous dans la contrée immédiatement au delà, c'est-à-dire dans la Bactriane, qui en forme la partie septentrionale, ou dans l'Inde, qui peut en être considérée comme la partie méridionale?

La connaissance et la consommation de la soie ont certainement été fort anciennes dans la Bactriane. Le Zend-Avesta, composé probablement six siècles avant l'ère chrétienne, dit que cent tapis d'or servaient de drapeaux aux Kinniens[2]; et comme précisément le signe qui, dans la Chine, désigne la soie signifie *fil d'or,* il ne peut y avoir de doutes sur le sens à donner au passage du Zend-Avesta.

Mais que la soie fût indigène dans le Bactriane; que ce soit là qu'on doive chercher la Sérique des anciens, c'est une autre question; et je crois qu'il est impossible de ne pas la résoudre négativement avec l'autorité des auteurs chinois.

M. Abel Rémusat a publié des extraits de ces auteurs relatifs à l'histoire du Khotan, pays situé à une assez grande dis-

[1] *De Beneficiis,* lib. VII, cap. XIX; cf. Plin. lib. VI, cap. XX.

[2] *Zend-Avesta,* trad. d'Anquetil-Duperron, t. II, p. 182.

tance orientale de la Bactriane. Voici les détails intéressants qu'on y trouve :

« Autrefois les gens de ce pays n'avaient pas de mûriers « ni de vers à soie; ils en demandèrent à leurs voisins, qui les « refusèrent. Alors le roi demanda à contracter une alliance « avec le prince des états situés à l'Orient, et on lui accorda « cette faveur. Les gens qui allèrent au devant de la princesse « la prévinrent que, dans leur pays, il n'y avait pas de soie, « et qu'il fallait emporter des vers pour avoir de quoi s'habiller. « La princesse en prit qu'elle cacha dans son bonnet. Les « gardes de la douane n'osèrent la visiter, et ce fut la première « fois qu'il y eut des vers à soie dans le pays. La princesse fit « graver sur la pierre une défense de tuer les vers à soie, et « c'est par ce moyen qu'ils ont pu se procurer des cocons[1]. »

Les mêmes faits, et presque dans les mêmes termes, sont reproduits à la page 53 du même ouvrage, avec cette addition cependant que la princesse se procura secrètement, non-seulement des œufs de vers à soie, mais encore de la graine de mûrier, qui servit à produire ces sortes d'arbres dans le pays de Khotan, et qu'en attendant que les mûriers eussent pris leur croissance, on nourrit les vers avec les feuilles de quelques autres arbres.

Ainsi deux choses sont constatées : la première, que la soie n'était pas indigène dans le Khotan avant l'événement rapporté par les auteurs chinois, c'est-à-dire 140 ans avant J. C. la seconde, que, dans la Chine, on mettait une grande importance à conserver exclusivement la production de la soie.

Je crois pouvoir affirmer aussi que l'Inde n'était point, aux époques sur lesquelles portent mes recherches, le lieu d'origine de la soie. Les monuments de la législation et de la

[1] M. Abel Rémusat, *Hist. de Khotan*, p. 34.

littérature indienne, tout en attestant qu'on y consommait de la soie, ne fournissent rien qui laisse croire qu'elle y fût indigène.

Le Périple de la mer Érythrée, rédigé, au IIe siècle de notre ère, par un commerçant ou sur des itinéraires de commerçants, a toujours été considéré comme un des plus précieux documents du commerce ancien; les découvertes des modernes en ont justifié l'exactitude.

On y voit[1] que les navigateurs, partant des côtes occidentales de l'Afrique qui avoisinent le golfe arabique, se rendaient dans les ports de la presqu'île en deçà du Gange; qu'ils s'approvisionnaient à Barygaza (Beroak actuel) d'une multitude de productions indiennes; qu'ils y achetaient aussi de la soie, mais que cette soie était apportée à Barygaza, par des voies terrestres, de Bactres (Balk actuel). Les mêmes navigateurs allaient à l'embouchure du Gange, et là ils se chargeaient encore de soie qui y était également apportée de Bactres. Nous voyons que plus tard, aux Ve et VIe siècles, la navigation servait à faire venir des ports de la Chine, dans ceux de l'Inde, des cargaisons considérables de soie[2]. La soie n'était donc point une production indigène dans l'Inde; et certes, s'il en était ainsi au IIe et même au VIe siècle, cet état de choses existait dans les siècles précédents.

Le Périple ajoute au même endroit une nouvelle preuve à celles que j'ai données pour constater que la Bactriane ne produisait point la soie : elle y arrivait, est-il dit, d'un pays plus septentrional à la fois et plus oriental; or, lorsqu'à l'aide de l'histoire et de la géographie on cherche à déterminer quel était ce pays; lorsqu'on rapproche les résultats de ces recherches des passages des écrivains chinois cités par M. Ré-

[1] Peripl. p. 22.

[2] Procop. *de Bello persico*, lib. I, cap. XX.

musat, il n'est pas possible de nier que la patrie de la soie, le pays d'où les anciens la tiraient, n'ait été la Chine.

Examinons maintenant s'ils ont connu ce pays, et sous quel nom ils l'ont connu.

Les historiens chinois nous fourniront sur ce point plus de notions que ceux de la Grèce et de Rome. Ils nous apprennent que longtemps leur pays fut divisé en une multitude de petites souverainetés rattachées par une sorte de lien féodal au chef dont souvent le territoire n'était pas plus étendu que celui des vassaux qui reconnaissaient sa suprématie nominale. Le chef d'une de ces souverainetés nommé Tsin, sous la domination duquel était le Chensi, pays produisant de la soie, et par sa position occidentale à portée de communiquer facilement avec la Bactriane, s'empara de l'autorité impériale, soumit les autres princes et forma un empire unique, auquel il donna le nom de Tsin [1]. Ce prince étendit au loin ses conquêtes, les poussa jusqu'à la Bactriane, l'empire des Perses et la mer Caspienne.

Le général qui conduisait cette expédition annonçait à l'empereur que les productions de la Chine, et il est fort douteux qu'à cette époque elle pût offrir au commerce étranger autre chose que de la soie, étaient très-recherchées dans les pays qu'il avait parcourus.

L'époque de cette grande révolution coïncide précisément avec celle de l'invasion d'Alexandre en Asie, invasion dont le résultat fut de faire mieux connaître aux Grecs cette partie du monde, en même temps qu'elle donna lieu à la fondation d'un empire grec dans la Bactriane.

[1] De Guignes, *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. XLII, p. 93 et suiv. t. XLVI, p. 568; *Mémoires sur les Chinois*, t. II, p. 262; Hager, *Numismatique chinoise*, p. 109 et 110.

Ces causes diverses durent, sinon ouvrir aux Européens des communications directes avec la Chine, du moins leur donner quelques notions sur la situation d'un pays d'où ils recevaient depuis longtemps la soie, du côté de l'Asie méridionale, et avec lequel il est probable qu'ils faisaient aussi un commerce de fourrures du côté de l'Asie centrale, par l'intermédiaire de peuples nomades[1].

Ératosthènes, géographe alexandrin, qui vivait dans le IIe siècle avant l'ère chrétienne, donne le nom de *Thines* à un lieu qu'il place sous le parallèle de Rhodes[2] (36 degrés 17 minutes 8 secondes suivant les anciens, ou 36 degrés 28 minutes 30 secondes suivant les modernes).

Cette latitude convient précisément à la province du Chensi, partie la plus occidentale de ce pays de Tsin, dont je viens d'indiquer les révolutions et les conquêtes vers le Bactriane et la mer Caspienne; d'un autre côté le mot *Thines* est une traduction grecque, aussi exacte que les formes de la langue le permettent, du nom *Tsin* que ce pays avait reçu un siècle avant celui d'Ératosthènes.

Nous ignorons si ce géographe avait parlé d'un commerce quelconque avec le pays qu'il a ainsi désigné. Ses ouvrages ne nous sont point parvenus; et Strabon ne l'a cité que pour indiquer une position géographique. Mais il est incontestable qu'Ératosthènes devait ces notions à quelques relations de voyageurs. En effet, Marin de Tyr, autre géographe, qui vivait au IIe siècle de notre ère, se fondant sur l'itinéraire d'un Macédonien nommé Maës, au sujet duquel j'entrerai plus bas dans quelques détails, plaçait aussi vers la même latitude qu'Ératosthènes, une ville appelée *Sera*, métropole du pays des *Sines*[3].

[1] Hérodote, lib. IV, §§ 11 et suiv.

[2] Ap. Strab. p. 65, A, et 68, A.

[3] Ptolémée, *Geogr.* lib. I, cap. XI, p. 29 de l'éd. d'Halma.

L'identité de l'indication géographique donnée par Ératosthènes, avec celle qui résulte de l'itinéraire conservé par Marin de Tyr, est confirmée par le Périple de la mer Érythrée, où nous lisons qu'au nord de l'Inde, dont cet écrivain décrit les côtes méridionales, il existe un pays des Sères, et que Thines en est la ville principale [1].

Le document conservé par Marin de Tyr est le plus ancien dans lequel on trouve l'expresssion *Sera, métropole du pays des Sines*, Σήρας, τῆς τῶν Σινῶν μητροπόλεως; et cette circonstance mérite d'être remarquée par l'extrême ressemblance, je pourrais même dire l'identité entre Σινῶν, que porte l'itinéraire, et Θίνας ou Θείνας qu'on lit dans Eratosthènes d'après Strabon, et dans le Périple [2].

On n'a point oublié le nom que la soie portait depuis un temps immémorial dans l'empire, qui reçut, au IIIe siècle avant J. C. le nom de Tsin. Ce nom était *see*, adopté, sauf quelques modifications de prononciation, par tous les peuples qui avoisinent cet empire. Longtemps les Grecs n'eurent point de mot propre pour désigner le ver à soie, le fil qu'il produit et les étoffes qu'on en fabrique. Après leur avoir donné les noms génériques *bombyus, bombylicius, bombylia, bòmbycinus*, ils employèrent enfin le nom *ser, sericon* [3]; mais ces mots sont récents dans leur langue. On ne les trouve ni dans Hérodote, ni dans ce qui nous reste des écrits de Ctésias, ni dans Xénophon, ni même dans Arrien, qui a travaillé sur les

[1] Page 36, édit. Oxon.

[2] M. Wilberg, dans l'excellente édition qu'il publie depuis 1838 de la Géographie de Ptolémée, page 37, a substitué Σηρῶν à Σινῶν, sans dissimuler que ce dernier mot est la leçon de presque tous les manuscrits et des anciennes éditions; et il consacre une grande partie de la troisième note à justifier ce changement. Il n'en résulte aucune différence pour l'objet que je me suis proposé d'établir ici. (*Note de l'auteur ajoutée pendant l'impression.*)

[3] Hesychius; Suidas, voc. Σῆρες.

mémoires des compagnons d'Alexandre. Saumaise en a fait la remarque[1].

Les Grecs donnèrent donc à la soie le nom par lequel ils l'entendirent appeler dans les pays où ils s'en fournissaient[2]. C'est ainsi qu'ils ont nommé *peperi* le poivre que la langue sanscrite appelle *pippali;* et que nous-mêmes nous avons adopté le mot *schalls* pour désigner les beaux tissus qui viennent du Kaschemyr, où ils portent ce nom.

Par une analogie dont toutes les époques du commerce nous fournissent des exemples, ils durent donner le nom de *Séra, Serique,* à la ville ou au lieu d'où ils apprenaient qu'on leur apportait la soie, comme ils ont donné le nom de *regio cinnamomifera* à une partie de la côte d'Arabie, comme les Portugais, dans nos temps modernes, appelèrent *côte des dents, côte d'or,* le littoral d'Afrique où ils trouvèrent l'ivoire et la poudre d'or.

Depuis cette époque où l'itinéraire de Maës présente le nom de *Séra,* nous le trouvons dans une multitude d'auteurs de l'époque romaine.

Mais il s'en faut de beaucoup que ces écrivains, même ceux qui, par l'objet de leurs travaux, devraient le mieux nous éclairer sur les connaissances géographiques des anciens, s'expriment d'une manière assez uniforme et assez précise pour qu'il soit bien possible de déterminer où ils plaçaient cette *Sérique,* dont la situation devait exciter leur curiosité à mesure qu'une plus abondante exportation de la soie offrait plus d'aliments au luxe de leurs contemporains.

[1] *Hist. Aug. script.* p. 388.

[2] Il est assez remarquable que, dans ce qui nous reste de l'ancien langage celtique, la soie porte précisément le même nom que dans la Chine. On l'appelle *sé* en breton de Vannes, *seiz* en breton de Léon, *sai* en breton de Cornouailles, *sed* en breton de Galles. Voir Lepelletier, *Dict. celto-breton;* Devis, *Dict. gallois-latin;* Rostrenen, *Dict. français-breton;* Legonidec, *Dict. français-*

En les lisant, on est d'abord frappé d'une considération qu'il me paraît indispensable de faire remarquer avant tout; c'est le vague et l'indéterminé des mots *Sères, Sérique.*

Je dois citer au premier rang, dans l'ordre chronologique, Denys surnommé *Périégète,* poëte qui, à ce qu'on croit, fut contemporain d'Auguste; toutefois sa géographie, traduite en vers latins par Priscien et Aviénus, est une copie de celle des alexandrins. Ces auteurs placent des Sères non loin de l'Iaxartes [1].

Horace en indique auprès de la Bactriane [2], qui seraient à peu près les mêmes que ceux de Denys Périégète.

Strabon a nommé des Sères habitants entre l'Hypanis et le Gange, c'est-à-dire dans l'Inde septentrionale [3].

Pline en a indiqué à l'orient de l'Asie [4], à l'est de la mer Caspienne, au midi de déserts. Pomponius Mela s'exprime comme Pline sur les Sères situés à l'est de la mer Caspienne [5].

Ammien Marcellin place un pays des Sères dans le voisinage de l'Ariane, c'est-à-dire de la partie orientale de la Perse [6].

Il est probable que nous trouverions moins d'incertitude dans les auteurs qui ont écrit après le siècle de Marc-Aurèle, si les historiens romains avaient conservé la mémoire d'une sorte d'ambassade de cet empereur à celui de la Chine, dont parlent les annalistes chinois, laquelle se reporterait à l'an 166 de l'ère chrétienne.

On voit par les extraits que nous en ont donnés de Guignes [7]

breton, etc. Anonyme, *Dict. celto-breton de Vannes.*

[1] Dionys. Perieg. *Orbis descr.* vers. 752; Prisc. vers. 727; Aviénus, vers. 935, 936.

[2] *Odar.* I, XXIX, vers. 27, et IV, XV, vers. 23; *Carm. sæcul.* vers. 55 et 56.

[3] Page 693, D.

[4] Lib. VI, cap. XX.

[5] Lib. I, cap. II.

[6] Lib. XXIII, cap. VI.

[7] *Mém. de l'Acad. des inscr.* t. XXX, p. 55, et XLVI, p. 555.

et M. Abel Rémusat[1], que les habitants de l'empire romain (le grand Thsin) avaient eu le désir d'entrer en relations directes avec les Chinois; que les A-si qui vendaient les étoffes de ces derniers aux Romains avaient toujours eu soin de cacher les routes et d'empêcher la communication directe entre les deux empires.

Les mêmes annales reproduisent ailleurs cette assertion et disent, d'une manière non moins expresse, que les A-si s'opposaient au passage des ambassades que les empereurs romains voulaient envoyer dans la Chine, de peur de perdre le profit du commerce dont ils étaient les intermédiaires. L'annaliste chinois reconnaît, et cette impartialité est assez remarquable, que la fabrication et la teinture de la soie étaient beaucoup meilleures dans l'empire romain que dans la Chine; qu'en conséquence les Romains trouvaient beaucoup d'avantages à acheter la soie crue, pour en faire des étoffes à leur manière, ce qui confirme l'assertion de Procope sur les manufactures de soie établies à Beryte et à Tyr.

C'était là, continue l'annaliste, le motif du commerce que les Romains entretenaient avec les A-si et les autres peuples voisins. Il ajoute que, dans cette situation des choses, un empereur du grand Thsin (l'empire romain) nommé An-Tun, envoya une ambassade en Chine.

Il n'est pas possible de révoquer en doute la vérité de ce récit, car comment des auteurs chinois auraient-ils pu invenventer l'existence, à une époque correspondante à l'an 166 de J. C. d'un empereur romain An-Tun, qui effectivement régnait alors sous le nom de Marc-Aurèle Antonin. Le silence du petit nombre des historiens romains qui nous sont parvenus pourrait s'expliquer par la considération qu'il n'y eut

[1] *Nouveaux mém. de l'Acad. des inscript.* t. VIII, p. 120.

probablement pas d'ambassade officielle, et que tout simplement des commerçants qui voulaient obtenir quelque crédit en Chine se sont dits envoyés du grand Thsin.

Plusieurs écrivains, dont il serait superflu de rapporter les opinions diverses, ont cherché à concilier les différences d'indications du pays des Sères qu'on trouve dans les auteurs. Tout en rendant justice aux lumières de ces savants, je crois que le vice principal de leurs systèmes est d'avoir adopté pour base fondamentale l'idée que les écrivains dont ils cherchaient à expliquer et à concilier les textes ont entendu désigner par les mots *Sères, pays des Sères, Sérique,* un seul peuple, un seul pays. Cette manière d'envisager la question conduit à la nécessité de faire violence à plusieurs textes, d'en accuser d'autres d'erreur. On est réduit surtout à supposer que le peuple *Sère,* dont le nom ne se trouve dans aucun écrivain de la haute antiquité, a dû, quelque part qu'on fixe sa première résidence, faire un assez grand nombre d'invasions pour que son nom et son industrie se trouvent ainsi dans des lieux différents et très-éloignés les uns des autres. Or l'histoire, qui a conservé le souvenir de beaucoup d'invasions moins remarquables, n'en dit pas un mot. D'ailleurs, autrefois, les peuples conquérants ne transportaient ni des cultures, ni des industries dans les lieux qu'ils envahissaient; heureux quand ils ne détruisaient pas celles qui existaient!

Je crois que le nom de *Sères* n'a jamais appartenu à une nation particulière, dans le sens que nous sommes accoutumés à donner à ce mot; que cette dénomination n'a été qu'un surnom donné à la plupart des lieux où la soie était un produit indigène, soit originairement, soit par la transplantation de cette culture et de cette industrie; même à des peuples qui ne recueillaient point la soie, mais qui allaient la chercher

dans le pays des productions, ou qui l'en recevaient pour la faire passer dans l'Occident. Comme, à mesure que leurs relations avec l'Asie s'étendaient, les Romains apprirent que la soie venait de la Bactriane, puis, dans la suite, qu'elle venait d'un pays encore plus éloigné à l'orient; comme, d'un autre côté, ils s'en procuraient dans l'Inde méridionale, ils ont donné à tous les lieux qui leur en fournissaient le nom de *Sérique*.

Cette explication, à l'appui de laquelle je pourrais invoquer l'autorité de Cosmas, voyageur du VI[e] siècle, où se trouve précisément l'expression ἡ Τζινίστα τὴν μέταξιν βάλλουσα, *Tzinista qui produit la soie*[1], pour désigner la Chine, *le pays de Tsin*, aide à résoudre bien des difficultés. Nous ne sommes plus obligés de faire des efforts, j'oserais presque dire des tours de force, pour concilier les textes: chaque auteur a parlé du pays d'où il savait, ou d'où il voulait dire que venait la soie; chacun a désigné un pays qui, dans le fait, produisait ou du moins fournissait incontestablement la soie. Il n'est pas jusqu'à l'existence de Sères, près de l'Iaxartes, de Denys Périégète, qui ne trouve son explication. J'ai fait voir qu'à l'époque où vivait ce poëte la culture de la soie était déjà introduite dans le Khotan, qu'arrose l'Iaxartes; c'était d'ailleurs vers ce fleuve que campaient les nomades intermédiaires du commerce, dès la plus haute antiquité.

Parmi les auteurs qui se sont livrés à des recherches sur la Sérique des anciens, les uns, tels que de Guignes[2], Danville[3], Brottier[4], Hager[5], Mannert[6], la placent, avec quelques varia-

[1] Cosmas Indicopleustes, *Topographia christiana*, ap. Montfaucon, *Collect. nova Patrum græcorum*, t. II, p. 337, D.

[2] *Hist. des Huns*, t. I, part. II, p. V, XL, XLI et suiv.

[3] *Mém. de l'Acad. des inscript.* t. XXXII, p. 573 et suiv.

[4] *Ibid.* t. XLVI.

[5] *Numismatique chinoise*, p. 117.

[6] *Géographie*, t. IV, p. 504.

tions de peu d'importance, dans des contrées qui forment les provinces occidentales de l'empire de la Chine; et je n'ai point d'objections à faire contre ces opinions que je partage, en ce sens néanmoins que tous les passages des auteurs anciens ne sauraient y être appliqués.

Mais un savant moderne, qui a laissé les plus honorables souvenirs et les plus justes regrets dans l'Académie, M. Gossellin, a adopté une opinion diamétralement opposée[1], suivie, sauf des modifications de peu d'importance, par Maltebrun[2].

Entraîné par un système ingénieux, qui souvent l'a conduit à des résultats incontestables pour éclaircir la géographie des anciens, mais cédant trop facilement au désir de restreindre le cercle de leurs connaissances, M. Gossellin n'a pas cru qu'elles dépassassent le 80ᵉ degré de longitude; il a employé toutes les ressources de son talent pour établir que la véritable Sérique des anciens, le pays originaire de la soie, était dans le Thibet et le versant méridional des montagnes qui l'entourent.

Si le but de M. Gossellin avait été simplement d'établir que le versant méridional des montagnes du Thibet produisait de la soie, dans les temps les plus rapprochés de l'époque à laquelle l'éducation des vers à soie à été introduite en Europe; que même la Sérinda, d'où Procope nous apprend que deux moines apportèrent des œufs de vers à l'empereur Justinien, est la même que le Sérinagar, auquel le nom de *Sérique* avait pu être donné, ou avait effectivement été donné, une discussion de ma part serait inutile. Je me

[1] *Mém. de l'Acad. des inscript.* t. XLIX, pag. 713; *Recherches géographiques*, t. IV, p. 247 et suiv.

[2] *Précis de géographie universelle*, t. I, p. 357 et suiv.

bornerais à dire que de graves autorités existent contre cette identité[1].

Mais le système de M. Gossellin tend à établir que les anciens n'ont jamais connu le pays actuellement nommé Chine; qu'ils n'en ont jamais tiré de la soie; que leurs connaissances géographiques n'ont point dépassé le 80e degré de longitude; et comme précisément il fonde cette opinion sur l'itinéraire du macédonien Maës, dont j'ai déjà parlé, ainsi que sur l'interprétation d'un passage d'Ammien Marcellin qui s'y rapporte d'une manière évidente, il entre nécessairement dans mon plan de discuter ce point, non moins important pour l'histoire de la géographie que pour celle du commerce des anciens.

L'itinéraire, tel qu'il nous est parvenu dans la géographie de Ptolémée, conduit d'Hierapolis à Bactres. Je n'ai point à m'occuper de cette partie de la route, elle est étrangère à l'objet que je me propose en ce moment. Il suffit de dire que ce document constate l'existence d'une route commerciale, des pays situés près de la Méditerranée, à la Bactriane, à travers l'Asie méridionale.

Arrivés à Bactres, les commerçants se dirigeaient à l'est vers la métropole des Sines, à laquelle l'itinéraire donne, ainsi qu'on l'a vu plus haut, le nom de *Sera*, et que, pour me conformer au langage usuel, je désignerai dorénavant par le mot *Sera metropolis*.

Les indications de la route suivie depuis Bactres jusqu'à *Sera* sont extrêmement laconiques, pour ne pas dire incomplètes. On sait seulement que la traversée très-dangereuse, et dans laquelle périssaient un grand nombre de voyageurs, avait

[1] M. de Saint-Martin, *Histoire du Bas-Empire*, tom. IX, p. 222 et suivantes, établit que Procope a entendu parler de la Chine.

lieu sous le parallèle de Byzance et sous celui de l'Hellespont, c'est-à-dire entre le 40 et le 41e dégré de latitude.

L'itinéraire, après nous avoir conduits à Bactres, ajoute que la route se décline au nord vers le pays montueux des *Comedæ;* de là elle revient, il est vrai, au midi, pour gagner un vallon situé à l'entrée de la plaine; elle remonte ensuite au nord pour conduire à un lieu nommé *Turris lapidea*[1] par un défilé où se fait la jonction de la chaîne de l'Imaüs, venant du sud, avec celle qui se dirige vers le nord, c'est-à-dire dans le point où, sur la frontière occidentale de la grande Boucharie, la chaîne du Taurus se divise en deux branches qui longent la grande plaine du désert de Coby.

M. Gossellin, dans sa dissertation et dans les cartes n°s 17 et 18 qui l'accompagnent, place la *vallis Comedarum* sous la même latitude que Bactres. Cette première erreur, suite de son système, qui le porte à trouver *Sera metropolis,* où cette route devait conduire, dans la ville de Serinagar, vers les sources du Gange, est textuellement réfutée par les termes formels de l'itinéraire, où on lit que, de Bactres, on s'avançait au nord vers le pays de *Comedæ :* Ἡ δ' ἐντεῦθεν (ὁδὸς) ἐπὶ τὴν ἀνάβασιν τῆς τῶν Κωμηδῶν ὀρεινῆς πρὸς ἄρκτους.

De là la route se décline vers le midi, mais reprend vers le nord-est pour atteindre le Λίθινος Πύργος, *Turris lapidea,* dernier point que l'itinéraire conservé par Ptolémée fasse connaître jusqu'à l'arrivée à la capitale des Sines, après sept mois de marche.

Les tables de Ptolémée indiquent un autre lieu plus oriental nommé *Statio mercatorum ad Seras proficiscentium*, sous la même latitude à peu près que la *Turris lapidea*, c'est-à-dire sous le parallèle de Byzance.

[1] Ptolémée, *Geogr.* lib. I, cap. XII, p. 33 de l'éd. d'Halma, et 40 de celle de M. Wilberg.

Ammien Marcellin confirme l'itinéraire dans un passage fort remarquable que M. Gossellin paraît n'avoir pas bien compris. Voici le texte : *Præter radices montium et vicum quem Lithinon Pyrgon appellant, iter longissimum patet mercatoribus pervium ad Seras subinde commeantibus*[1].

M. Gossellin traduit ainsi : « Au pied de ces montagnes « est un lieu appelé *Lithinos Pyrgos*, où l'on trouve un chemin « fréquenté par les marchands qui, après un très-long voyage, « se rendent de ce lieu chez les Sères. »

L'erreur est évidente : la véritable traduction littérale est : « Au pied de ces montagnes (celles des *Comedæ*), à partir du « lieu appelé *Lithinos Pyrgos*, commence une longue route à « parcourir pour les marchands qui se rendent fréquemment « chez les Sères. »

Je ne relèverais pas cette erreur de M. Gossellin (car qui peut se dire exempt de quelques inadvertances?), si elle n'avait pas une influence directe sur la question : mais elle est une suite de son système, et, sous ce rapport, je ne peux la passer sous silence.

Les caravanes parties d'Hiérapolis avaient fait pour arriver à Bactres plus de neuf cents de nos lieues, puisque la distance entre ces villes est de trente degrés, que la route n'était point en droite ligne, et qu'on allait, suivant Ptolémée, tantôt sous le parallèle de Rhodes, tantôt sous celui de Byzance[2]. Dans le système de M. Gossellin, que le terme du voyage était le Ser-Hend, il n'y a plus un *iter longissimum* à faire. En effet, Bactres est sous le 65e degré de longitude, Serinagar, sous le 73e; la longueur du voyage n'était plus que de deux cents lieues en ligne droite, formant au plus trois cents lieues,

[1] Lib. XXIII, cap. VI.

[2] Ptolémée, *Geogr.* lib. I, cap. XII ubi sup.

à cause de la nécessité de tourner des montagnes. Mais qu'était-ce que cette distance, en comparaison du voyage d'Hiérapolis à Bactres! M. Gossellin voyait donc l'*iter longissimum* dans le voyage fait. Mais Ammien Marcellin, qui ne trouvait pas le terme si proche, puisque effectivement la durée de ce voyage était encore de sept mois, d'après Ptolémée, ne fait point allusion à la distance parcourue; il parle de la distance à parcourir, *iter longissimum patet pervium mercatoribus ad Seras subinde commeantibus;* et certes, si l'on suppose, comme je le crois, qu'on se rendait à la Chine, on avait, sinon plus, au moins autant de route à faire depuis Bactres, sous le 65e degré de longitude, jusqu'au Chensi, sous le 95e. Alors on conçoit très-bien l'expression d'Ammien Marcellin [1].

Le point où était situé ce *Lithinos Pyrgos* qu'indiquaient l'itinéraire et Ammien Marcellin, la position de la *statio mercatorum,* dont parlent les tables de Ptolémée, ne sont pas déterminés avec précision, et il en résulte une controverse dont je ne crois pas devoir m'occuper, parce que quelque opinion qu'on adopte, soit qu'on place ce point à Taschant, ainsi que le pense Hager [2], soit qu'avec M. Wilford on le place plus à l'orient [3], il n'en résulte aucune différence, ni en faveur de l'opinion de M. Gossellin, ni contre la mienne. La position du *Lithinos Pyrgos* à Taschant fournirait même un argument nouveau contre le système de M. Gossellin, car plus les directions de l'itinéraire se portent vers le nord (Taschant est sous le 42e degré de latitude), plus elles s'éloignent de Serinagar, située sous le 30e degré. Il en serait de même de la position que propose M. Wilford, car, quoiqu'un peu moins septen-

[1] Voir, sur la longueur du chemin pour arriver à la Chine, M. Saint-Martin, *Recherches sur l'Arménie,* t. II, p. 20 et 21.

[2] *Numismatique chinoise,* p. 123.

[3] *Asiat. researches*, t. VIII, p. 323.

trionale que Taschant, elle l'est infiniment plus que Serinagar.

Je ne dois pas dissimuler cependant que les auteurs anciens qui ont nommé, soit *Thines,* soit *Sera metropolis,* nous laissent dans une assez grande incertitude sur la véritable latitude de ce lieu. En ce qui concerne la longitude, celle que lui assigne Ptolémée, le seul auteur qui se soit expliqué à cet égard, est inadmissible.

M. Gossellin était trop habile pour ne pas tirer parti de ces difficultés, afin de mieux justifier son système. Il ne pouvait méconnaître qu'Ératosthènes place *Thines* sous le parallèle de Rhodes, et que Ptolémée, comme on l'a vu, donne à peu près la même position à *Sera metropolis.* Mais une circonstance assez singulière, quoiqu'elle n'ait d'autre cause que la confusion de noms semblables pour indiquer des points différents, ce qui n'est pas rare, le décide à repousser le témoignage d'Érastothènes, ou plutôt les arguments qu'on pouvait tirer du passage déjà cité de ce géographe.

Ptolémée indique une ville sous le nom de *Thines,* que les éditeurs et les manuscrits grecs placent assez généralement au delà de l'embouchure du Gange, du côté de l'Orient, répondant à notre Tana-Serim, position bien plus méridionale que le parallèle de Rhodes; et même les éditions latines placent cette Thines encore plus au midi; de ces circonstances, M. Gossellin conclut que Ératosthènes s'est trompé.

Dans ce système l'argument dont j'ai fait usage pour prouver que l'existence et le nom de la Chine ont été connus des Grecs quelques siècles avant J. C. serait détruit, j'en conviens. Mais je crois que M. Gossellin a commis une erreur. Quoique Ptolémée nous indique une Thines vers le golfe connu aujourd'hui sous le nom de Siam, cela n'empêche pas que Éra-

tosthènes n'ait aussi indiqué une autre contrée du même pays, ou même un pays différent, qu'il appelle *Thines,* et qu'il dit être situé sous le parallèle de Rhodes.

Il ne faut pas perdre de vue l'objet que se proposait Ératosthènes. Ce n'est pas simplement de nous apprendre qu'il existe dans le monde un pays, une ville nommée *Thines;* de nous en faire connaître l'histoire, les productions. Il se livre à des calculs pour déterminer l'étendue de la terre alors connue. Il dit, à tort ou à raison, que si, en partant du cap Sacré, et, en passant par le parallèle de Rhodes, on va en ligne droite jusqu'à la partie la plus orientale de l'Asie, on trouve sous le même parallèle Thines.

Assurément si cette Thines d'Ératosthènes est sous la latitude que les textes de Ptolémée donnent à celle qui répond à notre Tana-Serim, son calcul est faux, car on ne peut y arriver en ligne droite et en suivant toujours le parallèle de Rhodes dans une direction de l'ouest à l'est. Que faut-il donc croire? Ce qui est tout aussi probable que raisonnable. Ératosthène avait appris qu'aux limites orientales de l'Asie il existait une contrée qui avait reçu de son souverain le nom de Tsin, nom qu'il a traduit en grec par Thines; il savait que ce lieu était, comme cela est effectivement, placé, sous le même parallèle que Rhodes: il l'a dit.

Dans la suite, les progrès de la navigation firent connaître que le pays de Thines, qui, dans sa partie septentrionale était sous le parallèle de Rhodes, s'étendait vers le midi jusqu'à l'océan, et au-dessous du tropique du Cancer; peut-être même qu'il existait dans cette partie méridionale une ville appelée *Thines.* Ptolémée voulant concilier toutes ces notions et prévenir l'erreur que causent toujours les doubles noms, n'a plus donné celui de Thines à la ville par laquelle passait

le parallèle de Rhodes : et d'après les récits des voyageurs, évidemment conformes à l'itinéraire de Maës, il l'appelle *Sera*.

Ératosthènes n'est pas, d'ailleurs, le seul auteur qui ait indiqué, dans la position géographique qui convient à la Chine septentrionale, un lieu désigné sous le nom de Thines. On lit la même chose dans le Périple.

Mais l'exactitude du rédacteur de cet écrit a été contestée par M. Gossellin, qui lui reproche d'avoir placé la ville de Thines *sous la petite Ourse;* et, une fois qu'il le trouvait en défaut sur un point, il lui a refusé confiance pour le reste.

D'abord, c'est une question si réellement l'auteur du Périple a commis l'erreur astronomique que lui reproche M. Gossellin. Il a dit, ἐπ' αὐτὴν τὴν μικρὰν ἄρκτον : ce qui ne signifie pas nécessairement sous *la petite Ourse,* mais bien VERS *la petite Ourse.* Or cette expression est très-commune chez les écrivains grecs, pour signifier une position septentrionale quelconque. C'est, en effet, celle dont se sert Ptolémée dans la transcription qu'il fait de l'itinéraire d'Hiérapolis à Bactres. La route traversait l'Asie méridionale; elle n'était pas en ligne parfaitement directe; des obstacles obligeaient à décliner tantôt vers le midi, tantôt vers le nord, et précisément dans ce dernier cas l'itinéraire dit : *La route se dirigeait* VERS *les Ourses,* πρὸς ἄρκτους[1].

J'ajoute que l'auteur du Périple se fût-il trompé, eût-il dit que Thines était *sous* la petite Ourse, cette erreur ne détruirait pas son assertion que la soie venait de Bactres à Barygaza, c'est-à-dire du nord au midi. Or, si la ville de Thines, qu'il nomme, eût été la même que notre Tana-Serim, dans le royaume de Siam, il eût été absurde de dire que, de ce lieu, on portât de la soie à Bactres, pour de là l'envoyer à Barygaza

[1] Ptolémée, *Geogr.* lib. I, cap. XII, p. 33 de l'éd. d'Halma, et de M. Wilberg, 41.

par voie de terre. L'inspection d'une carte géographique suffit pour en convaincre.

Si, au contraire, Bactres, comme les preuves anciennes que j'ai données et comme l'état des lieux le démontrent, recevait la soie de la Chine, on comprend très-bien que, de Bactres, on ait pu l'expédier, par la voie de terre, à Barygaza, où les navigateurs romains s'en approvisionnaient.

De graves erreurs de Ptolémée, relativement à la longitude sous laquelle il place *Sera metropolis*, ont fourni de nouvelles objections. Il place cette ville sous le 177e degré, ce qui conduit dans le sein de l'océan Pacifique, et bien loin au delà des dernières limites orientales de l'Asie. Cette indication évidemment erronée est pour M. Gossellin un motif de refuser confiance à celle de la latitude, que Ptolémée place un peu au-dessous du 40e degré.

Mais une telle manière de raisonner est-elle bien exacte? N'est-ce pas là le cas d'appliquer l'axiome: *Non sunt neganda clara propter quædam obscura?*

Il y a dans cette matière, comme dans beaucoup d'autres, un moyen que j'ose appeler presque infaillible pour lever les doutes. D'abord c'est de savoir quel est, en fait, le véritable état des lieux. Il n'existe certainement point de continent sous le 177e degré de longitude; on doit en conclure une erreur de la part de Ptolémée ou de la part de ceux qui lui avaient fourni des renseignements : mais il est certain que la Chine est le pays le plus oriental de l'Asie, et s'étend vers la mer; il est certain que le pays de Tsin avait des provinces sous le 40e degré de latitude.

En second lieu, c'est de chercher quelle route était suivie aux premiers moments où le vague des notions anciennes fait place à des notions positives.

Si, dans les pays faciles à parcourir, les routes sont sujettes à varier, il n'en est pas de même dans ceux où la disposition physique des lieux commande une sorte d'immutabilité.

Or Cosmas, dont les récits se rapportent au VIe siècle, nous trace un itinéraire qui conduit de la Chine à la Perse[1], dans la direction qui résulte de l'itinéraire que Ptolémée a emprunté d'un géographe du Ier siècle.

L'erreur de M. Gossellin est, comme je l'ai déjà dit, venue de son système, qui tendait à réduire dans les limites les plus étroites les connaissances géographiques des anciens. Il lui répugnait de supposer que des commerçants partis d'Hiérapolis pour se rendre à Bactres fissent encore un voyage de plus de neuf cents lieues pour arriver au pays de la soie; et il a cherché un pays qui pût, soit par l'analogie de la dénomination, soit par quelques circonstances, être considéré comme cette Sérique qu'il ne croyait pas devoir placer si loin.

Il faut même le reconnaître : les préjugés des géographes anciens, qui considéraient l'Asie comme terminée peu au delà de ce que nous appelons actuellement le Thibet, et bornée par une mer qui aurait couvert presque tout l'empire de la Chine, ont dû concourir à entraîner M. Gosselin dans le système que je combats.

Mais il n'a pas assez senti que les connaissances positives des commerçants différaient des théories des anciens géographes; que ces théories, d'après lesquelles il n'aurait existé qu'un océan immense au delà du Gange, n'empêchaient pas les commerçants d'aller plus loin à l'Orient, comme les jugements de l'inquisition contre Galilée n'empêchaient pas la terre de tourner. M. Gossellin n'a pas fait

[1] Cosmas ap. Montfaucon, ubi supra, p. 137 et 138.

attention que, dans les écrits des géographes anciens, il y avait deux choses très-différentes à distinguer : la partie scientifique et systématique, rectifiée par ses soins avec autant d'habileté que de bonheur, et la partie matérielle des faits constatés d'après des itinéraires auxquels il n'était pas bon d'appliquer les mêmes règles de critique qu'aux systèmes, puisque, au contraire, ce sont précisément ces faits qui peuvent servir, et servent souvent à prouver la fausseté des systèmes.

La seule objection possible semblerait fondée sur les prodigieuses distances qu'il fallait franchir; sur les dangers de la route.

Mais ne lit-on pas dans la Bible qu'à des époques beaucoup plus anciennes, au temps du patriarche Jacob, les productions de l'Arabie méridionale, peut-être même celles de l'Inde, étaient portées en Égypte par une route aussi longue que difficile, et à travers des déserts qui n'étaient pas moins dangereux que le désert de Coby? N'avons-nous pas la preuve qu'aux XIIIe et XIVe siècles, Marco Polo et son père, Pegolotti, et d'autres commerçants ont fait le même voyage et précisément dans les directions qu'indique l'itinéraire conservé par Ptolémée?

Peu d'Européens, je le sais, entreprenaient ce voyage; l'auteur du Périple l'atteste et ajoute que plusieurs de ceux qui l'entreprenaient périssaient. Ce n'était pas, en général, par l'effet d'un commerce direct que la soie arrivait de la Chine aux rivages de la Méditerranée, au moins dans les derniers siècles de l'ère ancienne et dans les premiers de l'ère chrétienne.

Si les peuples qui habitaient les contrées au delà du Tigre jusqu'à la Bactriane, qui ont successivement occupé la Sog-

diane et quelques dépendances des grands empires Assyrien, Chaldéo-Babylonien et Persan, puis, dans la suite, les royaumes des Parthes et des Perses, fournissaient la soie aux commerçants des bords de la Méditerranée qui se rendaient dans leurs marchés, eux-mêmes ne l'obtenaient encore que par des voies intermédiaires.

Les écrivains chinois attestent que, dans l'espace entre la Bactriane et leur empire, existaient des nomades faisant partie d'une grande fédération, qui portait ses excursions, tantôt contre la Chine, tantôt contre l'Inde, la Bactriane et les pays voisins de la mer Caspienne. Mais, dans leurs excursions, ces nomades ne négligeaient point le commerce dont ils s'étaient faits les intermédiaires[1]. Ils comprenaient parfaitement l'importance de leur position; ils faisaient tous leurs efforts et jusqu'à des guerres pour en conserver les avantages[2].

De leur côté, les peuples occidentaux cherchaient à s'affranchir du monopole de ces farouches et avides intermédiaires, en essayant de se lier directement avec le pays oriental d'où la soie leur était apportée. Néanmoins il est très-probable que les Européens, qui avaient la hardiesse de s'avancer jusqu'à la Chine, n'y pénétraient pas. Ce qui se passe de nos jours peut expliquer, à plus forte raison, ce qui se passait autrefois. On peut croire qu'à la limite occidentale de la Chine, il existait quelque lieu d'entrepôt (peut-être la ville que les

[1] Hérodote a nommé les Issédons comme paraissant s'être livrés au commerce des caravanes; mais les cartes de Ptolémée, dans lesquelles M. Gossellin soupçonne un double emploi, indiquent deux contrées nommées Issédon, l'une *scythica*, l'autre *serica*, et je crois qu'il n'y a pas d'erreur à reprocher à l'auteur des cartes. Les Issédons scythiques étaient les intermédiaires d'un commerce septentrional avec les colonies grecques du Pont-Euxin, dont Hérodote a très-bien indiqué les directions, lib. IV, §§ 11 et seqq. Les Issédons sériques servaient au commerce de l'est à l'ouest, entre la Chine et la Bactriane.

[2] M. de Saint-Martin, *Hist. du Bas-Empire*, t. IX, p. 222 et suiv. p. 384 et suiv. t. X, p. 49 et suiv.

géographes ont appelée *Sera metropolis*) où se consommaient les échanges. Pline le laisse même entendre lorsqu'il nous dit que les Sères, peuple doux et peu disposé à communiquer avec les étrangers, les attendaient, et que le commerce s'opérait avec eux par l'emploi des signes[1].

Il y a néanmoins d'assez fortes présomptions que les Juifs des dix tribus transportées par Teglatphalasar et Salmanazar dans la Médie et jusque dans la Bactriane furent d'utiles et d'actifs intermédiaires du commerce oriental dont je viens de parler, et même qu'ils hasardèrent de s'avancer jusqu'à la Chine.

C'est en quelque sorte la destinée du peuple juif de se livrer au commerce partout où il habite hors de sa patrie; et d'ailleurs les transports par caravanes n'étaient point inconnus dans la Palestine. De plus, le commerce semble naturellement devoir être la profession d'hommes qui, arrachés à leurs foyers et n'ayant pas les droits de citoyens dans le lieu de leur exil, y sont réduits à l'exercice de l'industrie. De Guignes[2] prouve que des familles juives étaient établies en Chine deux siècles avant l'ère chrétienne; qu'elles avaient émigré de la Bactriane pour se soustraire aux persécutions des Grecs. Il faut donc que ces Juifs émigrants connussent déjà le pays où ils se réfugièrent; que d'anciennes relations leur donnassent l'assurance de l'hospitalité; et ces relations pouvaient-elles être autres que celles du commerce? et ce commerce pouvait-il n'avoir pas pour objet la soie, principale et peut-être alors unique production de la Chine?

Les détails dans lesquels je viens d'entrer prouvent qu'on ne doit point être surpris de la rareté et de l'obscurité des documents qui nous sont parvenus; du peu d'accord entre les

[1] Pline, lib. VI, cap. XVII et XX; Ammien Marcellin, lib. XXIII, cap. VI.

[2] *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. XLVIII, p. 763.

auteurs qui ont parlé des lieux d'où ils croyaient que provenait la soie; du vague et même des contradictions de ces auteurs. Souvent ils ont confondu les lieux qui servaient d'entrepôts et de marchés pour acheter la soie avec le pays qui la produisait. Ainsi, pour en donner un dernier exemple, Pline et le Périple disent qu'on exportait de la Sérique, de la soie, des tissus de laine fine, des pelleteries, et du fer très-estimé [1]. Cela n'est certainement pas vrai si l'on suppose que le même pays produisait toutes ces choses. Mais, du moment où l'on reconnaît que les grands marchés de la Bactriane étaient approvisionnés par des caravanes qui y apportaient la soie de la Chine, on conçoit très-bien comment les mêmes marchés offraient aussi aux commerçants les beaux tissus de laine du Kaschmyr, le fer de l'Inde septentrionale et des pays au nord du fleuve Iaxartes, les pelleteries de l'Asie centrale, qu'au dire d'Hérodote, des caravanes gréco-scythiques portaient dans le pays des Argypéens, voisins des Issédons et en relations avec eux. Il est facile de reconnaître comment les Européens, qui trouvaient toutes ces choses réunies dans le même marché, ont pu croire que la même contrée les produisait.

Il y a moins d'obscurité et de vague dans les notions relatives aux IVe et Ve siècles de l'ère chrétienne, sur le commerce de la soie.

La navigation des Romains ou plutôt des commerçants grecs qui faisaient des expéditions pour la mer des Indes, les conduisit à Ceylan (Tapobrane, Serendib) et à la presqu'île de Malacca, où il paraît que les Chinois venaient trafiquer. Par une conséquence naturelle des relations qui durent s'établir,

[1] Plin. lib. VI, cap. XVII; lib. XII, procem. lib. XXIV, cap. XIV; lib. XXXIV, cap. XLI; Péripl. p. 22.

dans le grand rendez-vous de Ceylan, entre les navigateurs venant de l'Orient et ceux de l'Occident, ces derniers furent encouragés à s'avancer vers des lieux dont ils apprenaient l'existence et où ils voyaient qu'il y avait à gagner.

La preuve de cette navigation des commerçants romains et grecs vers la Chine ne se trouve, j'en conviens, que dans Cosmas, voyageur du VIe siècle[1]. Mais il n'en parle point comme d'une chose nouvelle; et les indications que de Guignes nous donne[2] des relations diplomatiques entre l'Inde, Ceylan et la Chine au Ve siècle, attestent que les rapports commerciaux de ces pays étaient plus anciens. Nous devons aux savants travaux de M. Abel Rémusat la connaissance d'un voyage de deux Sammanéens dans ce pays au IVe siècle; il eut lieu par les voies de terre et par mer; et quoiqu'il annonce seulement un but religieux, il n'exclut point l'existence des relations commerciales[3].

Quelque difficile et dispendieux que fût ce moyen pour se procurer la soie dans l'empire romain, puisqu'après l'avoir achetée dans les ports de l'Inde il fallait, en remontant la mer Rouge, faire venir les cargaisons à Alexandrie, après une navigation longue et dangereuse, on n'y pouvait encore réussir facilement. Les Perses, maîtres du golfe Persique, étaient devenus, en quelque sorte, arbitres du commerce dans les ports intermédiaires, et parvenaient à se faire adjuger toutes les cargaisons de soie qui y arrivaient[4].

On peut être surpris que dans une telle position le commerce n'ait pas suivi exclusivement les routes à travers l'As-

[1] Ap. Montfaucon, ubi supra, p. 337.

[2] *Hist. des Huns*, t. I, p. 45 et suiv.

[3] En 1832, époque de lecture de ce mémoire, M Rémusat n'avait encore communiqué à l'Académie que des extraits de ce voyage, qui a été entièrement publié en 1836, après la mort de l'illustre académicien.

[4] Procop. *de Bello persico*, lib. I, cap. XX.

syrie et la Médie qu'indique l'itinéraire conservé par Ptolémée, et dont Ammien Marcellin, au IVe siècle, constate encore l'usage. L'état politique de l'Asie l'explique. Il suffit de rappeler les points où s'étaient arrêtées les armées romaines du côté de l'Euphrate et du Tigre, pour reconnaître que l'empire ne pouvait se procurer, de ce côté, les étoffes de soie qu'à travers les pays placés sous la domination des Parthes, et ensuite des Perses lorsqu'ils eurent secoué le joug de ceux-ci.

Ce peuple formait, depuis le golfe Persique jusqu'à la mer Caspienne, une barrière qui interceptait la soie expédiée de la Chine par la Bactriane, et celle que, dans la suite, la navigation amenait au golfe Persique ou allait chercher dans les ports de l'Inde. Cette barrière était d'autant plus difficile à franchir qu'à l'état assez habituel de guerre qui porte en général un ennemi à gêner le commerce de son ennemi, se joignait un véritable intérêt des Perses à rester en possession d'un commerce dont ils avaient fait un véritable monopole.

Ils voulaient en avoir tous les profits, c'est-à-dire vendre directement la soie aux commerçants de l'empire, sans laisser à d'autres un bénéfice de seconde main. Ce fut même l'occasion de mésintelligences entre eux et les Homérites [1]. Les commerçants grecs étaient sans cesse arrêtés et pillés par les Perses. Socrate nous apprend dans son Histoire ecclésiastique, liv. VII, chap. XX, que, vers l'année 422, la nouvelle d'un événement de ce genre fut cause d'une espèce d'insurrection à Constantinople.

Cette position des choses avait pour résultat de produire une prodigieuse variation dans le prix, et, par conséquent, dans l'usage de la soie. Lorsqu'on était en guerre avec les Perses, elle était d'une excessive rareté; et c'est ce qui explique le

[1] Procop. *de Bello persico*, lib. I, cap. XX.

mot de l'empereur Aurélien : *Absit ut auro fila pensentur*[1]. Lorsqu'on était en paix elle était abondante et peu chère. C'est ce qui explique les expressions d'Ammien Marcellin : *Nunc etiam usu infimorum sine ulla discretione proficiens.*

Mais, eût-on réussi à traverser la Perse sans danger, les commerçants grecs n'avaient pas encore une grande assurance d'arriver heureusement dans la Chine. Au delà de la Perse, d'autres peuples, pour qui le commerce intermédiaire de la soie était une source considérable de profits, leur opposaient des obstacles que les rois de Perse, quoiqu'ils prétendissent à la souveraineté sur quelques-unes de ces hordes, n'auraient pu lever, lors même qu'ils étaient en bonne intelligence avec les Romains. Il fallait traiter avec ces nomades; il fallait se défendre contre les barbares qui habitaient au delà ou leur payer des tributs.

On eut quelquefois recours aux anciennes voies commerciales par lesquelles les colonies grecques du Pont-Euxin arrivaient aux grands marchés situés à l'orient de la mer Caspienne. Nous avons la preuve que les empereurs de Constantinople firent plusieurs traités avec les peuples barbares connus sous le nom générique de Turcs, qui occupaient ce pays. Mais le succès couronnait rarement ces efforts; il fallait toujours en revenir au commerce par la mer des Indes et l'Egypte, et Justinien s'en occupait en faisant des négociations avec le roi d'Éthiopie, qui régnait sur une partie de l'Arabie méridionale, lors qu'un événement inespéré produisit la grande révolution commerciale dont les effets subsistent encore.

En 557, deux moines[2], par une supercherie aussi hardie qu'heureuse, apportèrent à Constantinople des œufs de ver

[1] Vopiscus, *Vita Aurel.* cap. XLV.

[2] Procop. *de Bello gothico*, lib. IV, cap. XVII; Zonare, *Historia romana*, t. II, p. 69.

à soie; et l'éducation de ces précieux insectes devint, pour l'Europe, une source d'industrie qui n'a cessé de s'accroître et de se perfectionner.

Comme toutes les industries nouvelles, cette culture de la soie fut lente; on dut encore s'en procurer par le commerce asiatique. Aussi voyons-nous qu'en 562, lors d'une ambassade que les Perses envoyèrent à Constantinople, on cherchait à s'entendre sur les moyens de faciliter le commerce de la soie.

Je crois avoir démontré que jusqu'alors la Chine avait été le véritable pays de production de cette marchandise. Si quelques circonstances particulières, semblables à celles que nous révèle l'histoire de Kothan, en ont enrichi des contrées voisines, peut-être même quelques parties de l'Inde; si, des pays où la soie arrivait pour être exportée en Europe, ont pu recevoir le nom de *pays de la soie, pays des Sères, Sérique,* la Chine fut, dès la plus haute antiquité, le seul auquel ce nom convienne, dans la vérité du mot; et c'est à ce pays, quoique longtemps inconnu des Romains, que se rapportent la plupart des passages dans lesquels leurs écrivains nomment la patrie de la soie, le pays des Sères. C'était le seul objet que je me proposais lorsque j'ai cru pouvoir soumettre ce mémoire au jugement de l'académie.

MÉMOIRE

OÙ L'ON EXAMINE SI LES ANCIENS PHILOSOPHES ONT CONSIDÉRÉ LE DESTIN COMME UNE FORCE AVEUGLE OU COMME UNE PUISSANCE INTELLIGENTE;

PAR M. DAUNOU.

1re lecture, le 22 mai 1812. 2e lecture, le 2 octobre 1812.

Grotius[1] a recueilli les opinions des anciens philosophes sur le destin; mais son but était d'exposer les divers systèmes qu'ils ont imaginés pour concilier les décrets de la destinée avec la liberté de l'homme : aussi son recueil est-il intitulé: *de Fato et de eo quod in nostra est potestate.* Je rechercherai seulement ce qu'ils ont pensé du destin lui-même, s'ils l'ont fait bon ou mauvais, injuste ou équitable, aveugle ou éclairé. Ce n'est point assurément le fond même de ces questions que je prétends discuter; il me suffira de tracer, si je le puis, l'histoire des opinions qui tendaient à les résoudre.

J'ai à parler des philosophes, non des poëtes, qui, selon les caprices de leur imagination ou les besoins de leur sujet, nous ont tracé quelques images du destin; images fugitives, si diverses et si variables qu'il est bien difficile d'en composer un système. L'idée la plus constante qu'ils nous donnent de la destinée, c'est qu'elle est inflexible, inexorable, qu'elle règne des-

[1] *Philosophorum sententiæ de fato, etc.* 1645, in-4°.

potiquement sur les choses, sur les hommes, et même sur les dieux : *me quoque fata regunt,* dit Jupiter dans Ovide[1]. J'avouerai, si l'on veut, qu'ils la dépeignent le plus souvent comme une puissance aveugle, quoique souvent aussi cette puissance soit représentée dans leurs vers comme celle de Dieu ou de tous les dieux, et quoique Plutarque, dans son Traité de la lecture des poëtes, nous apprenne que, par le nom de Jupiter, ils entendaient fréquemment la Destinée. Hésiode[2] la fait naître de la Nuit, née elle-même du Chaos : c'est à peu près là toute l'histoire poétique du Destin, à moins qu'on ne le confonde avec la Nécessité, avec Némésis, avec les Parques, ce qu'ont fait quelquefois les poëtes, et même certains autres écrivains, par exemple Lucien.

Mais, s'il y a trop peu de résultats constants à déduire de ces fictions mobiles et incohérentes, il importe au moins de bien reconnaître, et, s'il se peut, de bien comprendre, les divers mots grecs et latins qui ont servi à nommer le destin.

Μοῖρα vient de μείρω, et signifie originairement *part* ou *partage.* Ce mot est même employé, dans l'Odyssée[3], à exprimer la portion d'un convive en un festin. Il a plusieurs autres acceptions de cette espèce[4], mais c'est le terme dont Homère se sert le plus souvent pour signifier la destinée ou le sort. Le pluriel μοῖραι s'applique aux Parques, et le singulier μοῖρα peut aussi indiquer une Parque ou la Parque en général : μόρος signifie aussi le destin dans la Théogonie d'Hésiode et en d'autres livres.

Quelques étymologistes[5] ont fait venir αἶσα de δαίω, qui

[1] *Metamorph.* l. IX, v. 435.

[2] Theogon. 211. Νὺξ δ' ἔτεκε στυγερὸν μόρον καὶ κῆρα μέλαιναν.

[3] L. III, VIII, XIV, XV, XX.

[4] Voy. Henr. Steph. *Thes. ling. græcæ,* t. II, p. 845.

[5] Voy. Henr. Steph. *Thes. ling. græcæ,* t. I, p. 225.

veut dire *je coupe, je divise*. Mais Aristote (ou l'auteur du livre *de Mundo*) le décompose en ces trois mots ἡ ἀεὶ οὖσα, celle qui toujours est [1]. Quoi qu'il en soit, αἶσα signifie *le destin, le sort, la Parque,* et se trouve fort souvent, ainsi que μοῖρα, accompagné d'épithètes odieuses ou funestes, κακὴ αἶσα, ὀλοὴ αἶσα, etc. κακὴ μοῖρα, στυγερὸς μόρος.

Εἱμαρμένη et πεπρωμένη sont indiqués par Aulugelle [2] comme les deux mots grecs qui expriment l'idée attachée au mot latin *fatum*. Ce sont ceux en effet dont les philosophes font usage. Tous deux sont des participes féminins qui ont pris la fonction et le caractère de substantifs, comme notre mot français *la destinée*. Homère n'emploie que le participe πεπρωμένος; et, dans le poëte Apollonius, πεπρωμένη sert d'adjectif à μοῖρα [3], et dans Eschyle à αἶσα [4]. C'est de περαίόω, *je finis, je termine,* qu'on fait dériver πεπρωμένη, *chose finie, conclue, décidée, part définitive* [5].

Selon certains étymologistes, εἱμαρμένη aurait pour racine εἱρμός, *série, nœud, enchaînement*. Mais Henri Étienne [6] le place sous le verbe μείρω, *je partage, je divise,* dont le prétérit passif est εἵμαρμαι dans le dialecte attique. Du reste, il est à observer que ce mot εἱμαρμένη, employé plus qu'aucun autre par les philosophes pour nommer le destin, n'est pas une seule fois dans Homère.

A ces quatre mots, εἱμαρμένη, πεπρωμένη, αἶσα, μοῖρα, on pourrait joindre ἀνάγκη, *la Nécessité*. Mais, quelque ressemblance qu'aient entre elles la Nécessité et la Destinée, on a lieu de croire qu'elles n'étaient ni la même personne mythologique,

[1] VII, § 3.
[2] *Noct. attic.* l. VI, c. II.
[3] *Argonaut.* l. II, v. 815; Henr. Steph. t. III, p. 232, 233
[4] *Prometh.* v. 103.
[5] *Auctor de Mundo*, l. l.
[6] H. Steph. t. II, p. 840

ni la même idée dans l'esprit des philosophes. L'une était fille de la Nuit et l'autre de la Fortune. Platon[1] les distingue expressément en les comptant pour deux facultés ou puissances divines, δύο... δυνάμεις... ἀνάγκη καὶ εἱμαρμένη. S'il place le destin au-dessous de la nécessité, d'autres écrivains ont fait précisément tout le contraire, et quelques-uns ont employé presque indifféremment l'un ou l'autre de ces mots. Cicéron[2] traduit εἱμαρμένη par *necessitas*, en y ajoutant toutefois l'épithète *fatalis : Illa fatalis necessitas quam* εἱμαρμένην *dicitis*.

Πρόνοια, *Providence*, ne saurait passer pour synonyme d'εἱμαρμένη; mais le premier de ces termes entre souvent dans les définitions du second, comme celui-ci dans celles du premier; et, en certaines rencontres, ils semblent employés assez indistinctement; j'aurai occasion d'en citer des exemples.

A l'égard de Νέμεσις et Ἀδράστεια, ce n'est que dans un langage figuré, que ces deux mots peuvent être substitués à ceux qui signifient immédiatement le destin. Némésis est connue, en mythologie, comme déesse de la vengeance, fille de Jupiter et de la Nécessité, ou bien de la Nuit et de l'Océan; et quoique Phurnutus[3] la distingue d'Adrastée, ce dernier nom paraît n'avoir été originairement qu'une épithète donnée à Némésis, après qu'Adraste, roi d'Argos[4], lui eut élevé un temple ou un autel. Néanmoins, qu'Adrastée ou Némésis ait été prise quelquefois pour la destinée, c'est ce qu'on prouverait par plusieurs textes positifs. Platon, dans le Phèdre[5], dit seulement que le destin est la loi d'Adrastée; mais un auteur latin, Martianus Capella[6], donne les deux noms et d'*Adrastia* et d'*Imarmine* à

[1] In Timæo.

[2] *De Nat. Deor.* l. I, 20.

[3] Ou Cornutus, *de Natura Deorum*, c. XIII, p. 156, ed. Th. Gale.

[4] Voy. Banier, Mém. sur les Parques, *Acad. des inscr.* t. V, p. 26.

[5] P. 248, c.

[6] *De Nuptiis philol. et Mercurii*, l. I.

une femme qu'il introduit dans le conseil des dieux, tenant, tournant, agitant l'urne céleste et fatale. *Imarmine* n'est évidemment que le mot grec εἱμαρμένη écrit en caractères latins.

Dans la langue latine, le destin n'a pas d'autre nom que *fatum,* à moins qu'on n'y joigne *necessitas,* accompagné de l'adjectif *fatalis.*

Varron[1] dit que *fatum* vient de *fari,* parler ; et je ne citerai qu'un petit nombre des auteurs qui ont répété cette observation. Minutius Félix[2], écrivain ecclésiastique du IIIe siècle, s'exprime en ces termes : *Quid enim aliud est fatum, quam id quod de unoquoque nostrum fatus est Deus ?* « Nous ne nous « servirons pas, dit saint Augustin[3], de ce terme de *fatum,* à « moins que nous ne le concevions comme dérivé de *fari ;* et, « en effet, nous devons avouer que nous lisons dans les livres « saints : *Semel Deus locutus est, duo hæc audivi, etc.* Il a parlé « une fois, continue saint Augustin, une fois pour toutes, c'est-« à-dire irrévocablement, selon la connaissance immuable qu'il « a de ce qui doit arriver, de ce qu'il doit faire lui-même ; et « voilà de quelle manière nous pourrions employer le mot « *fatum : hac igitur ratione possemus fatum à fando appellare.* » Isidore de Séville[4] transcrit, sans le citer, ce commentaire de saint Augustin sur les paroles *semel Deus locutus est.* Il le transcrit à la suite d'une explication du mot *fatum,* ainsi conçue : *Fatum autem dicunt quidquid Dei fantur, quidquid Jupiter fatur; a fando igitur fatum dicunt, id est à loquendo.* Un poëte du XVe siècle, connu ou plutôt caché sous le nom de Marcel Palingénius, a laissé un poëme intitulé *Zodiacus vitæ,* dans lequel on remarque ces trois vers :

[1] *De Ling. lat.* l. V, 7.

[2] *Octav.* c. XXXVI, § 2, ed. Cellar.

[3] *De Civitate Dei,* l. V, c. IX.

[4] *Orig. sive etymol.* l. VIII, c. XI.

Hanc igitur seriem causarum dicimus esse
Fatum, quod Deus ipse semel quasi fatus, ut ista
Omnia sic fierent, decrevit lege perenni[1].

Juste Lipse[2] et Germ. J. Vossius[3], qui se sont beaucoup occupés du *fatum*, adoptent cette étymologie, et Vossius ajoute que *fari* vient de φημί ou φάω, d'où dérivèrent chez les Grecs mêmes φάτις et φάτης, qui en latin est devenu *vates*. Leibnitz, dans sa Théodicée[4], dit aussi que *fatum a fando* signifie la parole, le prononcé, le jugement, le décret de Dieu, la sentence de la divine sagesse; enfin presque tous les commentateurs des poëtes latins reproduisent cette même étymologie : elle est, par exemple, dans l'une des remarques de Dacier sur l'ode d'Horace, *Justum et tenacem*.

Le pluriel *fata* est employé par les poëtes aussi souvent ou plus souvent peut-être que le singulier; sans doute parce qu'il est également permis de dire *la parole* ou *les paroles des Dieux*. Mais ce qu'il importe de remarquer, c'est que, dans les langues grecque et latine, les mots que nous traduisons par ceux de *fortune* ou *hasard* ne signifient jamais le destin. Jamais les auteurs grecs ne le désignent par le nom τύχη; et ce dernier terme ne se rencontre, ainsi que Macrobe l'observe[5], ni dans l'Odyssée, ni dans l'Iliade. Homère l'a néanmoins connu; il est même, selon Pausanias[6], le premier qui s'en soit servi : mais c'était dans un hymne en l'honneur de Cérès, et Pausanias avoue qu'Homère, dans ses deux grands poëmes, n'a donné aucun rôle à la fortune. Chez les Latins, *fatum* était précisément le contraire de *fortuna*. S'il n'y avait pas de des-

[1] *In Scorp.* l. III, v. 37. Ce poëme a été attribué à Manzolius, à Marsile Ficin, etc.

[2] *De Constantia*, l. I, c. XIX.

[3] *De Origine a progressu idolatriæ*, l. II, c. XLVII.

[4] Part. II, n° 228; *Opp.* tom. I, p. 291.

[5] *Saturnal.* l. V, c. XVI.

[6] *Messen.* c. XXX.

tin, dit Cicéron[1], tout ou presque tout arriverait par hasard. *Si fati omnino nullum nomen, nulla natura, nulla vis esset, forte, temere, casu aut pleraque fierent aut omnia.* Tacite établit la même opposition. *In incerto judicium est, fato ne res mortalium et necessitate immutabili, an forte volvantur*[2]. Isidore de Séville[3] a donc fait une observation fort juste lorsqu'il a dit, en parlant des auteurs latins : *Fatum a fortuna separant : fortunam quasi sit in his quæ fortuitu veniunt, nulla palam causa; fatum vero appositum singulis et statutum aiunt.* La fortune est une déesse inconstante, volage, capricieuse; le destin est le plus immobile des dieux. Ce que je dis du mot *fortuna* doit s'étendre au mot *sors :* mais *sors* se prend quelquefois, sinon pour le destin même, du moins pour certaines dispositions réellement fatales et non fortuites.

Dans notre langue, comme dans les autres langues modernes, *hasard, fortune, sort, destin,* sont des termes qui tendent si fort à se confondre, que l'abbé Girard[4] a cru nécessaire de les distinguer soigneusement, et je crois qu'il l'a fait avec une parfaite justesse. « Le hasard, dit-il, ne forme « ni ordre ni dessein; on ne lui attribue ni connaissance, ni « volonté, et ses événements sont toujours incertains. La for- « tune forme des plans et des desseins, mais sans choix; on « lui attribue une volonté sans discernement, et l'on dit « qu'elle agit en aveugle. Le sort suppose des différences et « un ordre de partage; on ne lui attribue qu'une détermina- « tion cachée qu'il laisse dans le doute jusqu'au moment qu'il « se manifeste. Le destin forme des desseins, des ordres, des « enchaînements de causes; on lui attribue la connaissance,

[1] *De Fato*, 3.

[2] *Annal.* VI, 22.

[3] *Orig.* l. VIII, c. XI.

[4] *Synon. franc.* pag. 219, Paris, 1741, in-12.

« la volonté et le pouvoir; ses vues sont fixes et déterminées. » J'ai transcrit ces lignes, non-seulement parce qu'elles fixent le véritable sens de ces quatre mots dans notre langue, mais aussi parce qu'elles peuvent servir à indiquer la signification des mots grecs et latins qui correspondent à ceux de destin et de fortune.

Si de ces premiers aperçus, si de ces observations grammaticales il était permis de tirer quelque conséquence, on en pourrait conclure que le destin fut d'abord représenté par la plupart des poëtes comme une force aveugle, comme une puissance ennemie, comme une divinité malfaisante; que les premières expressions inventées pour le nommer, ou pour le peindre, éveillaient des idées odieuses ou funestes; mais qu'à mesure que les philosophes ont cherché à reconnaître la place qu'il occupait dans l'univers, les noms qu'il portait ont pris par degrés des acceptions plus douces ou bien ont été remplacés par des dénominations honorables, pieuses même et solennelles. Découvrir comment les Latins, au lieu de transporter dans leur langue l'un des quatre mots grecs qui signifiaient la destinée, ou de les traduire par des expressions parallèles dont la décomposition reproduisît les mêmes idées élémentaires, ont au contraire imaginé ou rencontré le nom religieux de *fatum*, ce serait l'objet d'une recherche assez importante. Mais ce mot existe dans les plus anciens livres latins, et il ne nous reste, je crois, aucune espérance de retrouver l'histoire de son institution primitive, non plus que celle de beaucoup d'autres expressions non moins remarquables. Tout ce que nous en pouvons dire, c'est que les Grecs, s'ils n'avaient pas désigné le destin par le nom de λόγος, avaient du moins plusieurs fois, ainsi que nous le verrons bientôt, fait entrer les idées de sagesse éternelle, de raison

universelle, de parole divine, et textuellement enfin ce mot de λόγος dans les définitions ou explications de l'εἱμαρμένη.

Vossius[1], avant d'exposer les diverses opinions des philosophes de l'antiquité sur le destin, commence par écarter les athées et les épicuriens. Ce n'est point ici le lieu d'examiner si réellement Diagoras, Protagoras, Évhémère ont nié l'existence, la nécessité d'une puissance ou intelligence universelle; si Épicure ne l'a pas très-expressément reconnue, et s'il est équitable enfin de transformer en athéisme toute erreur grave sur la nature et les attributs de l'Être suprême. Le seul fait qu'il m'importe d'observer ici, c'est que ceux des anciens philosophes qui sont accusés de nier Dieu ou la Providence, le sont aussi de nier le destin.

Les philosophes qui l'ont admis se divisent en six classes, les pythagoriciens, les platoniciens, les aristotéliciens, les stoïciens, les astrologues dits mathématiciens et les chrétiens. Cette classification est du moins à peu près chronologique: je vais la suivre, sauf à proposer, s'il y a lieu, une distribution plus systématique.

Les idées de Pythagore et de ses disciples sur le destin nous ont été transmises par Plutarque, par Stobée et par Hiéroclès. Je donne ici, pour abréger, le nom de Plutarque à l'auteur, quel qu'il soit, du traité sur les opinions des philosophes. Cet auteur dit que, selon les pythagoriciens, la destinée est la raison ou le verbe, λόγος, pénétrant l'intérieur du monde, διὰ οὐσίας τοῦ παντὸς διήκων; que c'est une substance céleste, ou littéralement un corps éthérien, αἰθέριον σῶμα, semence de l'univers, mesure des révolutions sagement ordonnées[2]. Les mêmes expressions se retrouvent dans Stobée[3] qui nous ap-

[1] *De Idolol.* l. II, c. XLV. — [2] Σπέρμα τῆς τοῦ παντὸς γενέσεως, καὶ περιόδου μέτρον τεταγμένης. — [3] *Eclog. physic.* L. l. I. c. VI, 15, p. 178.

prend de plus que destinée et nécessité, ἀνάγκη, εἱμαρμένη, étaient aux yeux des pythagoriciens une seule et même cause qui enveloppait le monde : περίκεισθαι τῷ κόσμῳ. Cependant un anonyme grec, auteur d'une vie de Pythagore, écrit que ce philosophe admettait quatre causes qui concouraient à régir l'univers : c'étaient Dieu, le destin, la prudence humaine et la fortune. Ainsi Pythagore, en attribuant à la destinée tant de puissance, aurait laissé pourtant de l'exercice à la liberté de Dieu et à celle des hommes; et telle est en effet dans Hiéroclès la doctrine pythagoricienne. Le destin y est défini l'opération efficace des choses qui nous environnent, opération qui gouverne et administre nos affaires selon la justice et selon notre prudence. Hiéroclès distingue la destinée de la fortune, il les oppose même l'une à l'autre : ailleurs[1] pourtant il réunit et la fortune et l'occasion et la providence divine, pour composer de ces trois éléments le destin. Mais c'est là sans doute une phrase de commentateur bien plutôt qu'une pensée de Pythagore. Quoi qu'il en soit, et quelque obscurité qu'Hiéroclès ait pu jeter sur cette matière, il résulte assez clairement de son commentaire même, et surtout des textes de Plutarque et de Stobée, que Pythagore ne regardait pas le destin comme une force aveugle, puisqu'il l'appelait *mesure* et *raison*, μέτρον, λόγος.

Timée de Locres[2] distingue deux principes, l'un nommé intelligence et amour, l'autre haine et nécessité; principes dont la réunion forme le destin, c'est-à-dire une force mêlée de contrainte et de persuasion. Le Timée de Platon n'étant, dit Batteux[3], que le développement de l'ouvrage de Timée de Locres, il convient de les expliquer l'un par l'autre, quand l'un des deux n'est pas assez clair, ce qui n'arrive que trop

[1] In *Carm. aur.* p. 264, ed. Needh.
[2] *De Anima mundi.*
[3] *Hist. des causes premières,* p. 275.

souvent. On a donc lieu de penser que les deux principes qui viennent d'être indiqués ne diffèrent point de ceux que Platon appelle l'être toujours le même, c'est-à-dire Dieu, et l'être toujours autre, c'est-à-dire la matière. Or, Dieu prenant une partie de lui-même ou de sa raison éternelle, et la mêlant à une portion du second principe, composa de ces deux éléments l'âme du monde, dans laquelle furent jetées, comme dans un océan de vie, de raison et de mouvements, toutes les autres parties de la matière. Ainsi cette âme, qui participe et de l'être toujours le même et de l'être toujours divers, vivifie le monde et le régit par cette force invisible, à la fois dure et douce, coactive et persuasive, que les hommes appellent destin.

Déjà nous voyons que Platon ne confond pas le destin avec la nécessité, et qu'il ne le représente ni comme une force aveugle, ni comme une puissance purement tyrannique. En effet, l'amour et la haine, l'intelligence et la nécessité, entrent par portions égales dans la composition de ce destin, qui n'est pas Dieu, mais qui vient de Dieu, qui tient de Dieu, et qui, s'il n'est pas précisément l'âme du monde, est du moins, selon Platon, la force, la puissance et l'action de cette âme universelle. Mais pour mieux concevoir cette notion du destin, il la faut considérer dans le système général de la métaphysique platonicienne.

Point de science de ce qui change, de ce qui est toujours autre; mue et transformable de toute éternité, la nature n'est l'objet d'aucune connaissance : les choses sensibles ne sont pas des êtres. Il n'y a de réalités que dans les essences immuables, c'est-à-dire dans les idées qui sont les éléments du monde intelligible, les types du monde sensible. Ces idées composent l'entendement divin; car il existe un Dieu, cause

première, cause unique, souverainement bon, et incorporel, quoique substance ignée. Entre les essences et les choses muables, entre la divinité et la matière, s'est formé, de l'une et de l'autre, l'instrument par lequel Dieu produit ou plutôt dispose l'univers sensible. Cet instrument est l'âme du monde, laquelle renferme toutes les âmes destinées à être enfermées temporairement dans les corps des animaux; âmes éternelles, qui, avant leur séjour dans ces corps, voyaient les essences, et qui, durant ce séjour même, peuvent encore s'élever et s'épurer assez pour entrevoir et rapprendre ce qu'elles ont su : car toute science humaine est réminiscence. Une âme qui a résisté aux mouvements désordonnés de la matière retourne purifiée à l'âme du monde, et y jouit de la félicité suprême qui consiste à contempler les essences. Hors de cette âme universelle, les âmes individuelles sont soumises à l'action de de la puissance qu'elle exerce, et cette action ou cette puissance est le destin : il est la raison constante, la loi perpétuelle de toute la nature; λόγος ἀΐδιος καὶ νόμος ἀΐδιος τῆς τοῦ παντὸς φύσεως[1].

Tel est l'abrégé de la doctrine platonicienne en ce qui touche à l'objet qui nous occupe. On la retrouve plus ou moins rectifiée ou altérée en beaucoup de livres de théologie et de philosophie, par exemple dans ceux de saint Augustin, de saint Thomas d'Aquin, de Marsile Ficin, de Descartes, de Mallebranche, de Leibnitz et d'Emmanuel Kant; partout enfin où les natures universelles, l'ordre essentiel, les idées innées, l'étendue intelligible, et la prétendue raison pure ont remplacé l'analyse de l'entendement humain, c'est-à-dire l'observation immédiate de l'organisation de l'homme, de ses habitudes intellectuelles et de ses relations morales. Mais plusieurs

[1] Platon ap. Stob. *Eclog. physic.* l. I, c. VI, 15.

de ces dogmes platoniciens existaient avant Platon lui-même. Par exemple, ces deux principes qui, selon Timée de Locres et Platon, composent l'âme du monde et concourent aussi à former le destin, ne sont aux yeux de Plutarque[1] que l'amitié et la haine d'Empédocle[2], que la lumière et les ténèbres de Parménide[3], que l'Arimase et l'Erimane ou le Dieu et le démon de Zoroastre[4], enfin que le père et la mère de Letorus, qui, ayant été condamné en justice, rendit son souffle et son sang à son père, sa chair et sa graisse à sa mère.

Plutarque a d'ailleurs exposé dans son traité περὶ Εἱμαρμένης la doctrine des Platoniciens sur le destin, considéré, soit comme action, soit comme substance : comme action, c'est l'ordonnance immuable, c'est l'ensemble des lois de Dieu; comme substance, c'est l'âme de l'univers. Cette âme, continue Plutarque, se divise en trois parties, la première fixe, c'est Clotho; la seconde errante, c'est Atropos; la troisième terrestre, c'est Lachésis : cette dernière reçoit les influences de ses deux sœurs célestes. Le même auteur distingue trois providences : celle de Dieu, celle des seconds dieux, et celle des démons. La Providence divine a engendré le Destin; il est son fils, sa raison, sa sagesse; la deuxième Providence est sœur de ce même Destin, qui est le père, et demeure le maître de la troisième. Voilà une généalogie qui n'est pas très-lumineuse; mais le Destin y figure comme le premier né de Dieu.

Apulée dit que, selon Platon, le destin est la loi divine. « Divinam legem esse fatum, per quod inevitabiles cogita- « tiones Dei atque incepta complentur : unde si quid provi- « denter agitur, id agitur etiam fato, et quod fato terminatur,

[1] *Traité de la création de l'âme.*

[2] Φιλία καὶ νεῖκος.

[3] Φῶς καὶ σκότος.

[4] Θεὸς καὶ δαίμων.

« providentia debet susceptum videri. » Chalcidius s'applique à montrer que dans Platon le destin n'est qu'une émanation de la Providence. Pour Plotin, que l'on compte aussi parmi les platoniciens, il n'a guère parlé du destin qu'en astrologue et en devin. Il examine comment il arrive qu'au moment où la lune luit pour tout le monde, elle détermine pourtant les uns à devenir voleurs, les autres à se comporter avec probité. On a de Plotin cinquante-quatre livres distribués en six ennéades, qu'on pourrait distinguer par les noms de morale, de physique générale, de théologie naturelle, de psychologie, de logique et d'ontologie. Il serait très-permis de les comprendre tous sous le nom de métaphysique. C'est au reste dans le premier livre de la troisième ennéade qu'il est fort longuement question du destin et de ses rapports, soit avec la divination, soit avec la liberté de l'homme. Si le destin est aveugle ou intelligent, s'il est divin ou diabolique, c'est ce que Plotin ne dit nulle part, du moins assez clairement. L'obscurité de ce métaphysicien est si profonde qu'elle a effrayé jusqu'aux commentateurs. Ses livres n'ont guère eu jusqu'ici d'autre interprète que Marsile Ficin; mais on assure qu'ils vont être mis en grande lumière par des disciples de M. Kant.

Maintenant interrogeons sur la nature du destin l'école péripatéticienne. Une lettre ou un traité sur l'univers, adressé au roi de Macédoine Alexandre, est exclu par beaucoup de critiques du nombre des véritables ouvrages d'Aristote. Ces critiques sont Muret, les deux Scaliger, Daniel Heinsius, Isaac Casaubon, Gassendi, Ménage, Huet, Cudworth, Brucker; et leur opinion a été soutenue par MM. Meiners, Buhle, Harles[1] et d'autres, même depuis que Batteux, en 1762[2], et M. de Sainte-Croix, in-12, 2[e] partie du 8[e] Mém. sur le principe actif de l'univers.

[1] Fabric. *Bibl. gr.* ed. Harl. t. III, p. 234.

[2] *Acad. des inscr.* t. XXXII, p. 66 et suiv.

en 1775[1], se sont efforcés de prouver l'authenticité de ce livre par les témoignages d'Apulée, du rhéteur Démétrius, de Saint-Justin, de Stobée, de Philoponus, et par l'autorité de quelques modernes, dont le plus remarquable est Fabricius. Cette discussion serait étrangère au sujet que je traite : en toute hypothèse, le livre est ancien puisque Apulée l'a traduit et que Démétrius le cite. Or, il est terminé par une énumération de tous les noms qu'on peut donner à Dieu; et parmi ces noms se trouvent ceux de πεπρωμένη, εἱμαρμένη, μοῖρα, αἶσα, ceux même d'ἀνάγκη, d'Adrastée, de Némésis, tous les mots grecs enfin qui signifient, soit proprement, soit figurément le destin.

Dans ses ouvrages authentiques, Aristote n'énonce aucune opinion bien précise sur la nature de la destinée. Il parle plus souvent de la Providence, dont il n'étend point l'action aux détails des choses sublunaires. Selon lui elle ne prend soin des individus terrestres qu'autant qu'ils sont compris dans les espèces qu'elle régit par les lois suprêmes. Or, quel nom Aristote donne-t-il à l'ensemble et pour ainsi dire au code éternel de ces lois? εἱμαρμένη, le destin. Il ne distingue donc pas le destin de la Providence, ou du moins de ses dénominations immuables. D'ailleurs il soutient que les choses particulières ne sauraient occuper la pensée de Dieu; doctrine qui peut-être se rapproche de celle de Mallebranche, quand celui-ci enseigne que Dieu n'agit que par des volontés générales. Mais le fait que nous avons à remarquer, c'est que, chez Aristote, l'idée de la destinée tient à celle de la Providence autant que l'idée de la Providence à celle de Dieu.

Alexandre d'Aphrodisée, qui a commenté une grande partie

[1] *Examen des hist. d'Alex.* p. 296. Sainte-Croix, dans la nouvelle édition de cet Examen (p. 703, n° 2), s'est déclaré formellement contre l'authenticité du livre *de Mundo*.

[2] *Bibl. Græc.* t. II, p. 128, et t. III, p. 232, ed. Harl.

des œuvres d'Aristote, a écrit un Traité du destin et de la liberté, dans lequel il ne fait, selon Eusèbe, qu'expliquer la doctrine du chef de l'école péripatéticienne. Quoi qu'il en puisse être, Alexandre définit le destin la propre nature de chaque homme et de chaque chose : εἱμαρμένην εἶναι τὴν ἑκάστου φύσιν. C'est la cause et l'ordre général de tout ce qui arrive naturellement ; c'est, par exemple, la loi qui détermine le feu à brûler, la lumière à éclairer, un père à chérir son fils ; c'est en un mot le système du monde physique et moral. Jusqu'ici donc, pythagoriciens, platoniciens, aristotéliciens, tous s'accordent à douer le destin d'intelligence, et, quelle que soit la diversité des termes qu'ils employent pour le définir : φύσις, λόγος, νόμος, νοῦς, πρόνοια, θεός, loin de le représenter jamais comme une force aveugle, ils en font bien plutôt la raison universelle.

Les stoïciens en ont conçu une idée plus vaste encore. « Fatum est sempiterna quædam et indeclinabilis series rerum « et catena, volvens semetipsa sese et implicans per æternos « consequentiæ ordines ex quibus apta connexaque est. » C'est ainsi qu'Aulugelle traduit la définition que Chrysippe avait donnée du destin, et pour justifier cette traduction, l'auteur latin cite, autant que sa mémoire les lui peut rappeler, les propres expressions du philosophe grec : φυσικὴν σύνταξιν, etc. Dans Plutarque, ou dans le livre qu'on lui attribue sur les opinions des philosophes, les stoïciens disent que la destinée est la semence de l'univers, la parole éternelle de la Providence, la raison du monde, la sagesse qui le pénètre, la puissance spirituelle qui le gouverne et l'administre avec harmonie : πνευματικὴν δύναμιν, τάξει τοῦ παντὸς διοικητικήν. Dans Stobée[2], ils enseignent que le destin, le λόγος, par qui ont

[1] *Noct. Attic.* l. VI, c. II.

[2] *Eclog. physic.* l. I, c. VI, 15. p. 180.

été, sont ou seront toutes les choses passées, présentes et futures.

Au fond, cette doctrine n'est que le développement de celle de Pythagore et d'Héraclite. Aussi lisons-nous dans Cicéron que Zénon n'avait rien inventé, qu'il n'avait fait que déguiser sous des expressions nouvelles de très-anciennes opinions. Toutefois Cicéron, dans le premier livre *de Divinatione,* expose, ou plutôt fait exposer par son frère Quintus les idées des stoïciens sur les destinées, et l'on rencontre ici presque les mêmes termes que dans Aulugelle traduisant Chrysippe. « Fatum id appello quod Græci εἱμαρμένην; id est « ordinem seriemque causarum, quum causa causæ nexa rem « ex se gignat; ea est ex omni æternitate fluens veritas sempi- « terna. » Cicéron lui-même a composé un traité *de Fato,* qui ne nous est parvenu que fort mutilé, et ne nous offre plus que les fragments d'une discussion sur l'accord du *fatum* avec les mouvements de la volonté humaine. Mais si nous demandons au stoïcien Sénèque ce qu'il faut penser de la nature du destin, de son intelligence, de sa divinité. Voici comment il nous répond :

« L'auteur et le modérateur de l'univers a écrit les desti- « nées auxquelles il obéit lui-même; il a ordonné une fois, il « exécute toujours[1]....... Voulez-vous donner à Dieu le nom « de *Destin?* vous ne mentirez pas : c'est de lui que tout dé- « pend; il est la cause des causes[2]. Direz-vous qu'il est *Provi-* « *dence?* vous direz bien : c'est lui dont la sagesse pourvoit

[1] « Ipse omnium conditor ac rector scrip- « sit quidem fata, sed sequitur; semper pa- « ret, semel jussit. » *De Provid.* c. v.

[2] « Vis illum fatum vocare? non errabis : « hic est ex quo suspensa sunt omnia, causa « causarum. Vis illum providentiam di- « cere? etc.... » *Quæst. natur.* l. II, c. IV. — « Hunc eundem et fatum si dixeris, « non mentieris. Nam cum fatum nonnihil « aliud sit quam series implexa causarum, « ille est prima omnium causa, ex qua cæ- « tera pendent. » *De Benef.* l. IV, c. VII.

« aux besoins de l'univers, le conserve et en dirige l'activité. « L'appelez-vous *Nature?* on ne vous reprendra point : de lui « sont nés les êtres, et son souffle est notre vie. Aimez-vous « mieux l'appeler *Monde?* il n'y aura pas d'erreur, puisqu'il « est ce grand tout que vous voyez, qu'il existe tout entier « dans chaque partie de lui-même, et se soutient par sa propre « énergie. » Diogène Laërte nous apprend aussi que Jupiter, âme du monde, et Providence et destinée, εἱμαρμένην, sont des noms qui ne représentent que l'Être suprême à la pensée des stoïciens. On retrouverait ces mêmes notions dans les écrits d'Épictète et de Marc-Aurèle; mais tant de citations seraient, je crois, superflues.

On a fort accusé les stoïciens de méconnaître la liberté de l'homme, et par conséquent d'ébranler les fondements de la morale : on leur imputait la doctrine qui, dans nos temps modernes, a été nommée fatalisme. Cependant Cicéron convient qu'ils désavouaient ces prétendues conséquences, et l'équité ne permet pas de métamorphoser en dogmes enseignés par eux, de funestes corollaires contre lesquels ils n'ont cessé de protester. Souvent ils ont essayé de réfuter ces objections épineuses; mais à mon avis leur meilleure réponse consistait dans la morale noble et austère qu'ils enseignaient et pratiquaient. La même controverse s'est renouvelée plus d'une fois sous d'autres termes et entre d'autres écoles; et, par une destinée presque invariable, ceux qu'on accusait de ne laisser à la morale aucun exercice, et, pour ainsi dire, aucun domaine, affermissaient au contraire et agrandissaient son empire contre les efforts mêmes de leurs propres accusateurs.

Le destin peut se concevoir, ou comme l'immense tableau de toutes les vérités, ou comme l'éternel enchaînement de toutes les causes, il correspond ainsi ou à la science de Dieu

ou à sa toute-puissance. Aristote semblait ne l'avoir considéré que sous le deuxième aspect; les platoniciens l'avaient plus souvent envisagé sous le premier. Les stoïciens, en l'exposant à la fois sous l'un et l'autre, ne montrèrent en lui que Dieu même; et c'était là sans doute ce que Pythagore avait enseigné, ou plutôt encore ce qu'il avait appris de ses maîtres. Platon, en décomposant Dieu, en personnifiant des attributs, des facultés et même des actes; Aristote en décomposant la nature, en multipliant partout les classes, les qualités, les instruments, les causes, semblaient avoir conspiré à compliquer la théologie naturelle. Quelques-uns des stoïciens se sont efforcés de la ramener à son antique simplicité. C'est le but ordinaire des écoles ou des sectes nouvelles dont la destinée commune est de se surcharger bientôt d'un amas toujours croissant de croyances accessoires.

Je ne sais quelles relations entre la destinée et les astres sont indiquées dans un passage du Timée de Platon[1]. Mais cette doctrine chimérique est plus ancienne que ce philosophe; il en faudrait chercher l'origine en Orient, et surtout chez les Chaldéens, dont le nom sert quelquefois à la désigner. Pour ce destin-là, c'est en effet une aveugle divinité, à laquelle on ne peut accorder plus de raison qu'à ses adorateurs. Elle a néanmoins fort occupé certains platoniciens, Plotin surtout, Iamblique, et même Chalcidius, quoique celui-ci ait autrefois passé pour chrétien. Il est question d'elle dans Manilius, dans Firmicus, dans Galien ou du moins en quelques livres mal à propos attribués à ce médecin, mais plus encore dans le Tetrabiblos et le Centilogium qui portent le nom de Ptolémée. On

[1] *Operum*, t. III, pag. 41, edit. Serr. Ξυστήσας δὲ τὸ πᾶν, διεῖλε ψυχὰς ἰσαρίθμους τοῖς ἄστροις, ἔνειμέ θ' ἑκάστην πρὸς ἕκαστον· καὶ ἐμβιβάσας ὡς εἰς ὄχημα, τὴν τοῦ παντὸς φύσιν ἔδειξε, νόμους τε τοὺς εἱμαρμένους εἶπεν αὐταῖς.

voit par plusieurs textes de Cicéron, et par quelques lignes de Tacite, combien en ces deux siècles éclairés le fatalisme astrologique abusait d'esprits crédules et entretenait de charlatans. Tacite, à la vérité, fait mention d'une opinion plus sage, qui plaçait la destinée dans l'enchaînement des causes naturelles [1], et non dans l'influence des étoiles. Mais il ajoute qu'on ne peut effacer de l'esprit du plus grand nombre des mortels, l'idée d'un arrêt fatal prononcé sur la vie entière de chacun d'eux par les astres qui président à sa naissance. « Plurimis mortalium non eximitur, quin primo cujusque ortu ventura destinentur. » Je ne m'arrêterai pas plus longtemps sur cette doctrine, pas même pour admirer sa vaste propagation ; c'est un succès qui appartient de droit aux fictions superstitieuses, et il ne faut pas craindre que la philosophie n'ait jamais le crédit ni le débit de la divination. Il y a deux moyens opposés de répandre des opinions parmi les hommes : l'un est d'éclairer leur esprit, l'autre d'ébranler leur imagination par des prestiges; et toutes les fois qu'on veut produire des persuasions vives et opiniâtres, c'est le second moyen qu'il faut employer.

Cependant, de toutes les manières de concevoir le destin, celle qui le fait consister en des influences sidérales est sans doute la plus difficile à concilier avec la liberté des actions humaines; et Plotin seul aurait su répondre à l'argument que Thésée énonce ainsi dans l'Œdipe de Corneille [2] :

> Quoi! la nécessité des vertus et des vices,
> D'un astre impérieux doit suivre les caprices!
> Et Delphes malgré nous conduit nos actions
> Au plus bizarre effet de ses prédictions!....
> Vertueux sans mérite, et vicieux sans crime, etc.

[1] *Annal.* VI, 22.

[2] Act. III, sc. V.

Les superstitions astrologiques qui s'étaient attachées au mot de destin ont déterminé les auteurs chrétiens à s'interdire peu à peu l'usage de ce mot. Je dis peu à peu, car Tertulien s'en servait encore, en le prenant dans la signification la plus saine : « Il est constant, disait-il aux païens, que « vos sages ont reconnu le verbe, ou la raison, appelé aussi « destin, Dieu, âme de Jupiter, cause nécessaire de toutes « choses. *Apud vestros quoque sapientes, λόγον, id est sermonem,* « *atque rationem constat artificem videri universitatis, eundem et fa-* « *tum vocari, et Deum, et animum Jovis et necessitatem omnium* « *rerum.* Saint Augustin sait bien aussi que le destin des phi- « losophes n'est que Jupiter, que l'Être suprême, que la vo- « lonté souveraine de Dieu, que sa toute-puissance, que l'en- « chaînement de toutes les causes. *Jovem, summum Deum.... ipsam* « *præcipue summi Dei voluntatem.... fati nomine appellant*[1]. » Et il n'hésiterait point à se servir du mot *fatum,* s'il ne le voyait vulgairement employé à signifier des influences sidérales tout à fait absurdes. « Fati nomen... solet... poni in constitutione « siderum, cum quisque conceptus aut natus est... Abhorremus « vocabulum quod in re non vera consuevit intelligi[2]. » Boëce pourtant n'a pas craint d'exprimer par ce nom l'ordre que la Providence entretient dans l'univers. Saint Thomas d'Aquin ne le rejette que dans l'acception astrologique. (*Dispositio siderum...*, etc[3].) Il avoue que, chez les anciens, *fatum* dérivé de *fari* n'était que la parole de la Providence. On a même, sous le nom de ce docteur, un petit traité, expressément intitulé *de Fato,* où il s'agit de cet accord des décrets éternels de la Providence avec notre libre arbitre. Je dois avertir que cet opuscule ne paraît pas très-authentique au P. Quétif : mais

[1] *De Civit. Dei*, l. V, c. VIII et IX.

[2] *De Consol. philosoph.* l. II, p. 6.

[3] *I part. quæst.* 116.

il est certainement d'un théologien chrétien du moyen âge. A une époque plus voisine de nous, Leibnitz, dans sa Théodicée et dans ses réponses à Clarke, disait que le mot destin, pris dans le vrai sens, signifiait le décret et l'ordre le plus sage de la Providence. Malgré ces exemples, il est sûr que, pour l'ordinaire, les écrivains chrétiens ont évité ce mot ou ne lui ont laissé que sa signification odieuse. En effet, une fois qu'ils eurent replacé la véritable destinée où elle existe, où elle fut toujours, où l'avaient aperçue les philosophes de l'antiquité, c'est-à-dire en Dieu dont elle est la sagesse, la science, la puissance, la providence, aucun sens raisonnable, aucune idée réelle ne restait attachée au mot destin, pas plus qu'à ceux de fortune, de sort, de hasard; et ce fut ainsi que, dans nos langues modernes, ce mot devint insensiblement presque synonyme de ceux dont il était autrefois l'opposé et pour ainsi dire l'adversaire.

Burigny, au chapitre XVI de son Histoire de la théologie païenne, dit que, chez le plus grand nombre des anciens philosophes, même chez les stoïciens, le *fatum* ne détruisait ni la liberté de l'homme, ni celle de Dieu, ni la Providence; qu'au contraire il ne consistait que dans les dispositions combinées et décrétées par l'Éternel. Juste Lipse et Vossius en avaient jugé de même; et c'est aussi à ce résultat qu'aboutissent les recherches de Stanley et celles de Brucker[1], quoique celui-ci reproche au système stoïcien d'enchaîner la volonté de Dieu. Cudworth[2] distingue chez les anciens trois opinions sur cette matière : 1° celle qui ne reconnaît d'autre destin que la loi éternelle et immuable de l'Être suprême; 2° celle qui admet entre toutes les causes un enchaînement nécessaire,

[1] *Hist. crit. philosophiæ*, t. I, p. 719, 930, 2034, etc.

[2] *Syst. intellect.* l. I, c. I.

auquel la volonté de Dieu ne peut résister, parce qu'il est sage comme elle, ou, selon quelques-uns, parce qu'il n'est précisément que la sagesse divine, que la raison universelle; 3° celle qui établit, hors de Dieu ou au lieu même de Dieu, une nécessité purement physique. A l'égard du *fatum astrologicum*, c'est une superstition futile et abjecte, *res valde levis et abjecta,* que Cudworth ne daigne pas compter au nombre des systèmes. La classification proposée par cet auteur n'est peut-être pas à l'abri de toute objection : mais enfin elle suppose que tous les philosophes de l'antiquité, à l'exception des athées et des épicuriens, donnaient au destin de la raison, de l'équité, de l'intelligence. Cependant des hommes fort érudits, et spécialement en cette matière, Bannier[1] et Batteux[2] ont écrit, en termes fort généraux, que le destin des anciens était une divinité aveugle, la cause aveugle du monde : ils l'ont écrit au moment même où ils s'étaient environnés de la plupart des textes qui, à mon avis, prouvent assez clairement le contraire. Voici peut-être les trois principales erreurs dans lesquelles je crois qu'ils sont tombés.

La première est l'inexactitude de notre langage vulgaire, qui semble souvent confondre la destinée avec le hasard ou la fortune. Tout le savoir de ces deux académiciens n'a pu les préserver d'une illusion à laquelle échappait l'abbé Girard, par la seule habitude d'observer attentivement la significatiou précise de chaque terme de notre langue.

En second lieu, ils ont moins recueilli qu'amassé et entremêlé tout ce qu'avaient écrit, sur le destin, les poëtes, les philosophes et les astrologues; et de ces textes si divers, ils

[1] *Dissert. sur les Parques,* dans les Mém. de l'Acad. des inscr. t. V.

[2] « Le destin, cause aveugle du monde » : ainsi commence le X[e] et dernier mémoire de Batteux sur le principe actif de l'univers. *Mém. de l'Ac. des insc.* t. XXXII, p. 217, in-12.

ont tiré une conséquence qui ne pouvait être juste, parce qu'elle était générale. On n'éclaircit l'histoire de l'esprit qu'en distinguant avec soin, sur chaque article, les jeux de l'imagination, les méditations de la raison, et les impostures des charlatans.

Ils paraissent, en troisième lieu, n'avoir pas considéré que les anciens, en se servant d'expressions moins exactes que celles que nous employons aujourd'hui, ont pu néanmoins énoncer des idées fort semblables aux nôtres. Chaque école de philosophie ou de théologie a une langue qui lui est propre; il convient de comparer entre eux tous ces idiomes, et de les traduire, quand cela se peut, l'un par l'autre. C'est trop de précipitation que de condamner une ancienne doctrine par cela seul qu'elle avait un vocabulaire dont nous ne faisons plus usage. Saint Augustin était plus impartial, il disait : *Sententiam teneat, linguam corriget*[1]; gardez votre pensée, et rectifiez-en l'expression; voilà ce qu'il disait à ceux qui appelaient fortune la volonté ou la puissance de Dieu. La pneumatologie est de sa nature une science que ne peuvent étendre ni nos expériences immédiates, ni les relations ou les témoignages, à moins qu'ils ne soient surnaturels. L'esprit de l'homme y tourne dans un cercle fort étroit, il peut bien varier les aspects; mais ce sont toujours les mêmes objets qu'il contemple, et par conséquent les mêmes notions qu'il exprime par différents signes. Combien donc sont à déplorer les dissensions cruelles auxquelles l'inévitable diversité de ces signes a servi de cause ou de prétexte, et qu'il semble aisé de comprendre qu'en de telles matières le plus sûr moyen d'être équitable et raisonnable, c'est d'être fort tolérant!

Je conclus que si, dans les anciens poëmes, le destin

[1] *De Civit. Dei*, l. V, c. I.

n'est souvent qu'une divinité aveugle autant qu'inflexible, du moins, aux yeux des philosophes, il n'était que Dieu même ou l'un de ses attributs, ou l'ordre éternel de ses décrets.

MÉMOIRE

SUR

LES SIGNES EMPLOYÉS PAR LES ANCIENS ÉGYPTIENS

À LA NOTATION DES DIVISIONS DU TEMPS, DANS LEURS TROIS SYSTÈMES D'ÉCRITURE;

PAR M. CHAMPOLLION LE JEUNE.

Lu le 18 mars 1831.

Du moment qu'il me fut donné de distinguer avec certitude, dans les textes égyptiens antiques, écrits, soit en caractères hiéroglyphiques, soit en signes hiératiques ou démotiques, les noms propres des souverains de race égyptienne, et ceux des rois persans, des Ptolémées, et des empereurs romains; lorsque, surtout, je me fus assuré que, dans les innombrables inscriptions sculptées sur toutes les parois des temples, des palais et des catacombes de l'Égypte, comme dans un grand nombre de papyrus transportés en Europe, on trouvait en abondance l'expression de dates d'années, de mois et de jours de ces différents règnes, je compris que le moyen le plus efficace, comme le plus désirable, pour l'avancement des études historiques, serait, sans contredit, d'arriver à une connaissance précise des signes dont se servirent les Égyptiens pour noter, dans leurs trois systèmes gra-

phiques, les *années*, les différents *mois*, les *jours*, les *heures*, et toutes les espèces de *nombres*.

Ce fut en 1824, pendant mon séjour à Turin, où je poursuivais mes recherches sur cette importante matière au milieu de la précieuse collection de monuments égyptiens acquise par S. M. le roi de Sardaigne, que j'arrivai enfin, par la comparaison d'une foule de textes rapprochés les uns des autres, à des résultats certains et d'une application générale, qui me permirent de former le tableau complet des signes *hiéroglyphiques*, *hiératiques* et *démotiques*, à l'aide desquels les anciens Égyptiens exprimèrent les nombres et les différentes divisions du temps.

Je fis aussitôt usage de cette connaissance nouvellement acquise, dans ma Seconde lettre à M. le duc de Blacas, relative au Musée royal égyptien de Turin, écrite en 1824 [1] et imprimée en 1826 [2]. Je publiai dans cette lettre le texte hiéroglyphique ou hiératique, et la traduction de vingt-deux différentes dates tirées de stèles ou de papyrus, et appartenant aux règnes des Pharaons Amenhembé II, de la XVIIe dynastie; Thouthmosis III, Thouthmosis IV, Aménophis III, Ménephta Ier et Rhamsès le Grand, de la XVIIIe; Rhamsès IV, Rhamsès V, Rhamsès VI, Rhamsès VII, Rhamsès IX, Rhamsès X et Rhamsès XI, des XIXe et XXe dynasties.

Depuis cette époque, les circonstances ne m'ont point permis d'exposer, comme je le désirais, dans un travail spécial, les fondements sur lesquels repose la certitude des valeurs que j'attache aux signes numériques et à ceux des différentes divisions du temps employés dans les textes égyptiens de tous les âges. De là vient que les résultats seuls de mon

[1] *Bulletin universel des sciences historiques*, n° de décembre 1824, p. 340.

[2] Paris, Firmin Didot père et fils; in-8°, avec 16 planches in-4°.

travail sur cette intéressante matière ont été publiés, avec mon aveu ou contre ma volonté, par divers savants étrangers, mais toujours sans être accompagnés d'aucun développement qui puisse démontrer, soit la valeur individuelle de chacun de ces signes, soit l'exactitude de leur classification relative. Ainsi M. le chevalier de San-Quintino publia, en 1824, mais d'une manière incomplète, le tableau des chiffres hiératiques, que j'avais rédigé sous ses yeux dans le Musée égyptien de Turin. Vers la même époque, M. le docteur Young inséra, de mon consentement et sous mon nom, dans le recueil de monuments égyptiens, lithographié en Angleterre et publié sous le simple titre de *Hieroglyphics,* un certain nombre de passages extraits des rituels funéraires hiératiques, contenant une série de chiffres hiératiques inconnus jusqu'alors. Plus tard j'envoyai moi-même à M. le professeur Kosegarten de Königsberg : 1° une copie de mon tableau général des signes numériques égyptiens, hiératiques et démotiques; 2° le tableau complet de la notation des douze mois de l'année en hiéroglyphes, en caractères hiératiques et en caractères démotiques; 3° enfin le système de notation des trente jours du mois. Ce fut aussi avec mon autorisation que ce savant professeur publia, en 1827, ces divers tableaux dans un mémoire relatif à des papyrus démotiques et grecs du musée de Berlin [1]. Plus récemment enfin M. le docteur Young, dont les sciences déplorent la perte, reproduisit, et toujours sous mon nom, ces trois tableaux extraits de l'ouvrage du professeur Kosegarten, et les comprit dans les curieuses additions qu'il fit à la Grammaire copte de M. Henry

[1] *De prisca Ægyptiorum literatura commentatio prima quam scripsit* J. God. Lud. Kosegarten. Vimariæ, 1828, in-4°, p. 50 et suiv. et pl. D, E, F, H, I. La préface de cet ouvrage est ainsi datée : *Scripsi Gryphisvaldiae, mense augusto,* a. CIϽ DCCC XXVII.

Tattam, imprimée à Londres en 1830. Le docteur Young publia en même temps les textes hiératiques ou démotiques, et la traduction des dates et des protocoles de douze contrats que je lui avais communiqués, que j'avais copiés à Turin ou ailleurs, et que j'avais reconnus appartenir aux règnes de Psammetichus, de Darius, d'Alexandre, fils d'Alexandre le Grand; de Ptolémée Évergète Ier, de Philopator et d'Épiphane.

L'importance même des documents chronologiques fournis par les dates comparées de ces contrats exige donc que, par un aperçu succinct, mais complet, je fasse connaître les considérations, les faits et les rapprochements sur lesquels se fonde et m'a été démontrée la certitude des valeurs que j'ai attribuées aux divers signes numériques égyptiens, et surtout à ceux de ces signes qui expriment les divisions du temps dans les trois systèmes d'écriture. Je me propose donc d'exposer dans ce mémoire les motifs de ma propre conviction sur la signification de ces différents caractères, et si je parviens à faire partager cette même conviction, j'aurai ainsi assuré à la science historique une abondante moisson de faits nouveaux, et à la chronologie des bases incontestables pour la fixation rigoureuse d'époques encore flottantes dans l'incertitude des temps.

Mon travail sera naturellement divisé en deux parties.

Je déterminerai dans la première les signes exprimant les idées *jour, nuit, heure, année, mois,* ainsi que la notation et les noms des douze mois de l'année dans les trois systèmes d'écriture de l'ancienne Égypte. Je ferai connaître, en outre de ces signes graphiques, les formes symboliques sous lesquelles on personnifia, dans les peintures et les bas-reliefs religieux, la plupart de ces grandes divisions du temps.

J'exposerai brièvement, dans la seconde partie de ce mémoire, les preuves sur lesquelles repose l'authenticité de mon

tableau général des signes numériques égyptiens appartenant à l'écriture hiératique et à l'écriture démotique[1].

DES SIGNES EXPRIMANT LES PRINCIPALES DIVISIONS DU TEMPS.

On l'a déjà pressenti, sans doute : le seul monument qu'il fût convenable de choisir pour fondement et de prendre pour le point de départ de pareilles recherches, était la triple inscription découverte à Rosette pendant la mémorable campagne de l'armée française en Égypte.

Il était permis d'espérer en effet que, par une comparaison attentive des deux textes égyptiens (l'un *hiéroglyphique* et l'autre *démotique*) avec le texte grec qui est, sans aucun doute, une traduction fidèle des deux premiers, on parviendrait à connaître par quels signes les Égyptiens exprimèrent les mots *ἡμέρα jour, μήν mois,* et *ἐνιαυτός année,* assez fréquemment employés dans le texte grec de ce monument. Malheureusement de grandes fractures ayant fait disparaître la première moitié pour le moins du texte hiéroglyphique, on ne pouvait tenter de comparaison que sur la seconde moitié de ce premier texte du décret encore existante, et qui répond fidèlement aux vingt-quatre ou vingt-cinq dernières lignes du texte grec. Toutefois, malgré cette perte, il était facile d'atteindre le but qu'on s'était proposé.

En effet, le texte grec du décret décide (ligne 40) que les prêtres feront *trois fois par* JOUR, ΤΡΙΣ ΤΗΣ ΗΜΕΡΑΣ, le service auprès des images du roi Ptolémée Épiphane.

La partie correspondante du texte hiéroglyphique (ligne 7) porte aussi que les prêtres des temples de l'Égypte *serviront ces images trois fois par jour* et l'idée *jour* s'y trouve exprimée par un

[1] Ce sujet est celui du chap. IX de la Grammaire égyptienne. J. J. C. F.

groupe formé d'un *disque* et d'un *rectangle ouvert* par le côté inférieur.

Ce groupe reparaît, quoique dans un ordre *inverse,* deux fois encore dans cette ligne septième du texte hiéroglyphique, dans cette disposition du décret : « Ils accompliront les céré- « monies prescrites comme on le pratique pour les autres « dieux du pays dans les panégyries des temples; ils observe- « ront le *jour de fête* , et le JOUR *éponyme* [1] ». Le texte grec dit seulement : « On « accomplira les autres rites prescrits suivant ce qui est fait « pour les autres dieux... » vient une lacune (ligne 40) suivie des lettres ΝΗΓΥΡΕΣΙΝ (ligne 41), qui sont évidemment le reste du mot ΠΑΝΗΓΥΡΕΣΙΝ, *panégyries,* que réclame en effet la teneur du texte égyptien.

Le même groupe se montre encore ligne 10 du texte hiéroglyphique, accompagné des caractères phonétiques ⲙⲁⲥ, ⲙⲓⲥⲉ, *naître, naissance,* pour exprimer *le jour de la naissance du roi,* ΤΑ ΓΕΝΕΘΛΙΑ ΤΟΥ ΒΑΣΙΛΕΩΣ, comme porte le texte grec correspondant, ligne 46.

Les mots ΤΑΣ ΗΜΕΡΑΣ ΤΑΥΤΑΣ, *ces jours,* du texte grec, ligne 47, où l'on ordonne de célébrer le jour de la naissance du roi et le jour où il prit la couronne, sont également rendus dans la partie correspondante du texte hiéroglyphique par le *rectangle ouvert* et *le disque* (ligne 11), suivis des marques de la pluralité .

[1] Ces exemples en écriture hiéroglyphique se lisent ici de droite à gauche ; le contraire peut arriver. Voici la règle générale : la lecture commence du côté vers lequel sont tournées les figures d'hommes ou d'animaux, et les parties saillantes des autres images ; elle se continue en se dirigeant vers le côté opposé. J. J. C. F.

Enfin là où le texte grec porte (ligne 50) ΕΦ ΗΜΕΡΑΣ ΠΕΝΤΕ, PENDANT CINQ JOURS, le rectangle ouvert et le disque se montrent encore dans la partie hiéroglyphique correspondante, ligne 12, ⊙ ⊓, suivis de cinq parallélogrames pour exprimer le grec IIIII ΠΕΝΤΕ *cinq*.

Par ces rapprochements, il devient incontestable que, dans le système hiéroglyphique, un groupe formé d'un *disque* précédé ou suivi du caractère que nous comparons à un *rectangle ouvert* par son côté inférieur exprimait l'idée *jour*.

Il reste maintenant à déterminer la nature des deux signes dont se compose ce groupe.

Le disque est évidemment le disque solaire, le caractère figuratif *soleil* employé si fréquemment au propre dans tous les textes hiéroglyphiques, soit isolément, soit suivi d'une petite ligne perpendiculaire ⊙ I. Mais il devient ici un vrai caractère symbolique, et ce même signe est encore employé par les astronomes modernes pour noter l'idée *soleil*.

Le rectangle ouvert appartient à une autre classe de signes. C'est un caractère phonétique représentant l'aspiration H, soit dans les noms propres étrangers, comme dans le nom de *Hadrien* inscrit sur l'obélisque Barberini [1], le nom de Philippe [2] et celui de l'Éthiopien Tahraca [3]; soit enfin dans les mots égyptiens exprimés phonétiquement dans tous les textes hiéroglyphiques, et répondant aux mots coptes dans lesquels existe l'aspiration ϩ [4], *hori*.

L'union de deux caractères de nature si différente, pour

[1] *Lettre à M. Dacier*, p. 31, pl. III, cartouche n° 76, et *Précis du système hiéroglyphique*, 2ᵉ édit. 1828, p. 70.

[2] Écrit ΠΗΕΙΛΕΙΠΟΥΣ sur les monuments d'Aschmounéin.

[3] A Médinet-Habou, au mont Barkal en Nubie, etc.

[4] Voy. aussi la Grammaire égyptienne publiée depuis la mort de l'auteur de ce mémoire, p. 45, signe n° 210. J. J. C. F.

exprimer une seule et même idée, peut sembler extraordinaire au premier aperçu; mais on concevra facilement une telle alliance, si nous faisons observer que, pour exprimer les *idées*, les Égyptiens, employant à la fois les *mots* et les *images*, ajoutèrent presque toujours, au groupe de caractères représentant le mot, l'image même de l'objet de l'idée exprimée par le mot, ou tout au moins l'image d'un objet physique en rapport plus ou moins direct avec l'idée exprimée par le mot lui-même. Cette classe de caractères-images, qui renforce l'expression des mots, et dont la théorie a été complétement développée dans ma Grammaire égyptienne hiéroglyphique [1], a reçu le nom de *caractères déterminatifs*, et ces déterminatifs sont plus ou moins directs. Ainsi l'image d'un *crocodile*, placée à la suite des signes phonétiques Μ Σ Ο Η, est un *déterminatif figuratif*, parce que le mot ⲙⲥⲁϩ signifie *crocodile* en langue égyptienne; l'image d'une *faucille*, peinte à la suite des caractères phonétiques formant le mot O S KH, ⲱⲥϧ, qui signifie *moisson*, n'est plus qu'un *déterminatif tropique* ou symbolique.

De cet emploi *constant* et *obligé* des signes *déterminatifs* à la suite des mots ou groupes phonétiques, il résulta que les Égyptiens se permirent, sans trop d'inconvénient, d'abréger certains mots employés très-habituellement, de manière à ne conserver que le premier signe phonétique du mot et le *caractère-image déterminatif*.

De ce nombre se trouve précisément le groupe exprimant l'idée *jour*. Le rectangle ouvert par le bas, qui est un caractère phonétique, répondant à notre H, le hori ϩ des Coptes, c'est l'initiale du mot; et le caractère *soleil* n'est que le *déterminatif tropique* de ce mot lui-même. On trouve souvent, en

[1] Chap. IV, p. 70 à 108 de la Grammaire imprimée. J. J. C. F.

effet, le groupe entier et sans abréviation dans les textes hiéroglyphiques ou hiératiques de toutes les époques.

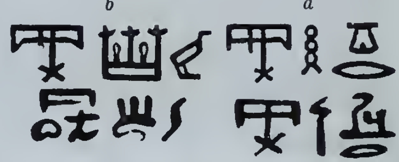
Quelquefois, comme par exemple dans le papyrus funéraire du jeune Sôter[1], appartenant au musée du Louvre, le groupe se compose des signes phonétiques, le *rectangle ouvert* (ϩ), *l'aigle* (ⲁ ou bien ⲟ), *le lituus* (ⲟⲩ) suivi du disque solaire qui est le déterminatif tropique. Nous avons ici évidemment le mot ϩⲁⲩ ou bien ϩⲟⲟⲩ, qui, dans les divers dialectes de la langue copte, signifie, en effet, le *jour,* et a été, en toute occasion, employé dans le texte copte de la Bible pour rendre le grec Ἡμέρα.

Mais les monuments écrits nous prouvent aussi que les anciens Égyptiens employaient, concurremment avec le mot ϩⲟⲟⲩ (hoou), un autre mot exprimant aussi l'idée *jour.* Dans les plus anciens textes hiéroglyphiques, lorsque ce mot a été tracé sans abréviation, avec tous ses éléments constitutifs, il se compose du rectangle ouvert ϩ, de la bouche ⲣ, et de la caille ou poulet ⲱ, ⲟⲩ, et ce mot ϩⲣⲟⲩ, qui pouvait aussi se prononcer ϩⲟⲩⲣ, vu le déplacement assez ordinaire de la voyelle dans les transcriptions phonétiques, est également déterminé par le *disque solaire.*

Quoique les lexiques coptes ne renferment, à notre connaissance du moins, aucun mot semblable au mot égyptien ϩⲟⲩⲣ ou ϩⲣⲟⲩ, comme l'équivalent des idées *jour* et *clarté,* sa valeur ne saurait être mise en doute, puisqu'il est cons-

[1] Ligne 7 du papyrus funéraire, où cet enfant est censé donner la durée entière de sa vie, et dire lui-même : ⲉⲓⲟ̀ ⲛ̄ ⲣⲙ̄ⲡⲉ ϥⲧⲟ (ⲁϥⲧⲉ) ⲉⲃⲱⲧ ϯⲟⲩ ϩⲟⲟⲩ ⲥⲛⲁⲩ, « Je suis âgé de « quatre ans, cinq mois et deux jours ; » expression conforme à l'indication de l'âge du défunt, qui est écrite en grec sur le revers du papyrus LΔ̄ ΜΗΝѠΝ Ē ΗΜЄΡΑϹ B̄.

tamment employé en opposition[1], soit au mot ϭⲱⲣϩ (copte ϭⲱⲣϩ, ϭⲱⲣⲁϩ, ⲉϫⲱⲣϩ), la *nuit*, phonétiquement exprimé par le *fer de hache* (ϭ ou ϫ), la *bouche* (ⲣ) et la *chaîne* (ϩ), et tropiquement déterminé par les images du ciel et d'une étoile (*a*), soit avec le mot ⲟⲩϣ (copte ⲟⲩϣⲏ) *nuit, obscurité,* écrit par les signes de son, la caille ⲟⲩ, et le jardin ϣ, déterminé également, comme le mot ϭⲱⲣϩ la *nuit*, par les images réunies du *ciel* et d'une *étoile* (*b*)[2].



Les parties du texte démotique du monument de Rosette, qui correspondent aux passages du texte hiéroglyphique dans lesquels nous avons reconnu la notation de l'idée *jour*[3] en caractères sacrés, offrent aussi la notation de cette même idée suivant la méthode démotique. C'est la simple transcription du groupe hiéroglyphique, c'est-à-dire le caractère phonétique initial , ϩ, abréviation du mot ϩⲟⲟⲩ *jour,* lié avec le déterminatif soleil, le *disque suivi de la ligne perpendiculaire.*

Il est incontestable d'ailleurs que le premier signe de ce groupe est la forme démotique du rectangle hiéroglyphique ouvert, et que, dans le reste de l'inscription, il exprime également l'aspiration ϩ (H), puisqu'on retrouve ce signe avec cette même valeur phonétique, par exemple dans la transcription démotique du nom grec d'*Irène*, prêtresse d'Arsinoé Philopator[4] , et dans le mot égyptien

[1] *Rituel funéraire*, invocations à Thôth.

[2] Lorsque l'exemple est double, comme on le voit ici, la ligne supérieure est en écriture hiéroglyphique et la ligne inférieure en écriture hiératique ou sacerdotale, abréviation de la précédente. J. J. C. F.

[3] Texte *démotique*, lignes 24, 28 et 29. Les exemples en hiératique et en démotique se lisent toujours de droite à gauche. J. J. C. F.

[4] Ligne 4, 5e mot.

ϩⲡⲥ, ou ⲡϩⲡⲥ, copte ϩⲁⲡⲥ, ⲡϩⲁⲡⲥ, *ce qui est convenable, ce qui est légal, ce qui est juste,* employé lignes 11, 19, 24 et 26 du texte démotique; expresssion rendue dans le grec, l. 19, et 48, par les mots ΤΟ ΔΙΚΑΙΟΝ, ΝΟΜΟΣ, ΤΑ ΝΟΜΙΖΟΜΕΝΑ.

Pour compléter enfin nos recherches sur la notation de l'idée *jour* dans les diverses écritures égyptiennes, il faut ajouter que, en collationnant et comparant entre eux plusieurs exemplaires du grand Rituel funéraire hiéroglyphique, nous avons acquis la certitude que les Égyptiens se servirent aussi, pour exprimer l'idée *jour,* du caractère *soleil,* accompagné, comme d'habitude, d'une ligne perpendiculaire ou , c'est-à-dire qu'ils traçaient seulement par abréviation le *déterminatif* des mots ϩⲟⲟⲩ (1), et ϩⲣⲟⲩ (2), de la même manière qu'ils employaient aussi, pour exprimer l'idée *nuit,* l'image du *ciel et de l'étoile,* qui sert de déterminatif au mot ϭⲱⲣϩ *la nuit,* en supprimant aussi la représentation phonétique du mot lui-même. Les textes hiéroglyphiques offrent, du reste, une foule d'exemples de l'emploi des déterminatifs seuls, à la place des groupes phonétiques suivis de ces mêmes déterminatifs.

C'est aussi par la comparaison des trois parties de l'inscription de Rosette, que nous arrivâmes à la connaissance du signe par lequel les Égyptiens notaient l'idée *mois* dans les textes sacrés et dans les écrits populaires.

Le mot *μήν* se montre, pour la première fois, dans le texte grec de cette inscription à la ligne 6, où se lit la date du décret rendu par le corps sacerdotal réuni à Memphis, *le 4e jour du mois de Xandicus, qui était le 18 du mois égyptien de Méchir,* ΜΗΝΟΣ ΞΑΝΔΙΚΟΥ ΤΕΤΡΑΔΙ ΑΙΓΥΠΤΙΩΝ ΔΕ ΜΕΧΕΙΡ ΟΚΤΩΚΑΙΔΕΚΑΤΗΙ.

Malheureusement la partie correspondante à ce passage dans l'inscription hiéroglyphique a disparu en entier par la fracture de la pierre.

Mais ce mot reparaît encore dans les lignes 47 et 48 du grec, où l'on ordonne de célébrer par des panégyries les fêtes du jour de la naissance et du couronnement du roi *dans chaque mois,* ΑΓΕΙΝ ΤΑΣ ΗΜΕΡΑΣ ΤΑΥΤΑΣ ΕΟΡΤΗΝ... ΚΑΤΑ ΜΗΝΑ.

Dans le passage correspondant, le texte hiéroglyphique (ligne 11) se lit (voyez ce texte à la planche I, nos 1 et 5) : ⲉⲣⲉ ϩⲟⲟⲩ ⲁⲡⲛ ⲥⲟⲩ ⲙⲛⲧⲥⲁϣϥ ⲥⲟⲩ ⲙⲁⲡ ϩⲙ ⲉⲃⲱⲧ ⲛⲓⲃ ϩⲙ ⲟⲩⲛϩⲃⲁⲓⲧ « On célébrera ces jours le XVII et le XXX dans {tout / chaque} « mois par une panégyrie ; » et l'analyse des caractères sacrés qui composent cette phrase nous fait connaître que, dans le système d'écriture hiéroglyphique, on exprimait l'idée *mois* par un groupe de caractères formé, 1° du croissant de la lune, les cornes tournées vers le bas ; 2° d'une *étoile ;* 3° du caractère figuratif *soleil.* De son côté le texte démotique offre dans la partie correspondante (ligne 28) les formes abrégées du croissant lunaire et du caractère *soleil* .

On ne saurait élever de doute sur le sens que nous attribuons ici à ces groupes, si nous faisons remarquer,

1° Que, dans l'expression de la date du décret, placée dans la première ligne de chacun des deux textes égyptiens, le mot μήν du texte grec (ligne 6) est en effet rendu dans le texte démotique (ligne 1re) par le même groupe démotique que nous venons de reconnaître pour le signe de l'idée *mois,* dans la 28e ligne. Nous avons déjà dit que cette portion du texte hiéroglyphique est entièrement détruite ;

2° Que ces groupes reparaissent à la fin de la 11e ligne du texte hiéroglyphique et à la 29e du texte démotique, dans la

partie du décret où le texte grec porte : Que les jours de « la naissance du roi et de son couronnement seront célébrés « par une panégyrie, *chaque mois*, et qu'on y accomplira des « sacrifices, des *libations et autres rites légaux, comme on le pra-* « *tique dans les autres panégyries*, ΣΥΝΤΕΛΕΙΝ ΕΝ ΑΥΤΟΙΣ « ΘΥΣΙΑΣ ΚΑΙ ΣΠΟΝΔΑΣ ΚΑΙ ΤΑΛΛΑ ΤΑ ΝΟΜΙΖΟΜΕΝΑ « (ligne 48e). »

Ce dernier membre de phrase est ainsi conçu dans les deux textes égyptiens : « On célébrera des sacrifices, des libations, « et on accomplira les autres cérémonies prescrites et qu'on « accomplit dans ces panégyries de *chaque mois.* » C'est évidemment dans l'intention d'être plus clair et plus positif que le rédacteur des textes égyptiens a répété ici l'expression *chaque mois*, négligée par le traducteur grec.

3° Enfin on trouve le groupe hiéroglyphique représentant l'idée *mois* dans la dernière partie de la 13e ligne, où il est dit qu'on permet aux simples particuliers de faire ériger une chapelle du dieu Épiphane dans leurs maisons, et d'y célébrer les panégyries et les fêtes de CHAQUE MOIS et de CHAQUE ANNÉE : ici le texte grec porte simplement *chaque année*, en omettant l'expression *chaque mois* également supprimée dans le texte démotique, ligne 31.

A défaut même de ces trois derniers rapprochements des divers textes du monument de Rosette, il suffirait des deux premiers pour établir en fait que les Égyptiens, voulant représenter l'idée *mois* (*mensis*, *μήν*), figuraient *le disque de la lune les cornes dirigées vers le bas*, une *étoile* et le *disque du soleil* (voyez la planche IV), puisque d'autre part ce résultat est pleinement confirmé par une autorité irréfragable lorsqu'il s'agit d'écriture sacrée égyptienne.

On lit, en effet, dans les Hiéroglyphiques d'Horapollon

(liv. I[er], chap. IV), Μῆνα δὲ γράφοντες ΒΑΪΝ ζωγραφοῦσιν, ἢ ΣΕΛΗ'ΝΗΝ 'ΕΠΕΣΤΡΑΜΜΕ'ΝΗΝ Ε'ΙΣ ΤΟ' ΚΑ'ΤΩ : « Pour « écrire le *mois,* les Égyptiens peignent une palme, ou bien « la LUNE TOURNÉE EN BAS. »

Il est évident, d'après ce passage, que le groupe hiéroglyphique exprimant le *mois* est entièrement formé d'éléments symboliques; que le croissant de la lune renversé en est le *caractère principal,* les deux autres signes, l'*étoile* et le *soleil,* ou le caractère *jour,* faisant seulement les fonctions de simples déterminatifs. Et en effet, d'après le même Horapollon (liv. II, chap. II), l'étoile est un emblème du *temps,* χρόνον, et nous verrons dans la suite que le disque solaire noté, c'est-à-dire accompagné d'une ligne perpendiculaire, est, dans le système d'écriture hiéroglyphique, le déterminatif *obligé* des noms, soit symboliques, soit phonétiques, exprimant toutes divisions du temps sans aucune exception.

Quant aux motifs qui déterminèrent le choix du *croissant renversé* pour exprimer symboliquement l'idée *mois,* Horapollon les développe en ces termes : Ἐπειδή φασιν, ἐν τῇ ἀνατολῇ πεντεκαίδεκα μοῖραι ὑπάρχουσι, πρὸς τὸ ἄνω τοῖς κέρασιν ἐσχηματίσθαι· ἐν δὲ τῇ ἀποκρούσει, τὸν ἀριθμὸν τῶν τριάκοντα ἡμερῶν πληρώσασαν, εἰς τὸ κάτω τοῖς κέρασι νεύειν.

« Parce que, dit-on, dans son mouvement ascendant qui se « compose de quinze parties (ou *jours*), la lune se montre avec « les cornes dirigées *vers le haut;* et que, dans son mouvement « descendant, lorsqu'elle accomplit les XXX jours, ses cornes « sont dirigées *vers le bas.* »

Après avoir reconnu les caractères dont se servaient les anciens Égyptiens, dans leurs trois systèmes d'écriture, pour représenter l'idée *mois* en général, et suppléer ainsi à la no-

tation phonétique du mot ⲉⲃⲟⲧ ou ⲁⲃⲟϯ, qui exprimait la même idée dans la langue parlée, nous songeâmes à rechercher les formes hiéroglyphiques, hiératiques et démotiques des noms particuliers donnés à chacun des douze mois de l'année. La série entière de ces noms, quant à leur prononciation, est arrivée jusqu'à nous par trois témoignages différents, mais également respectables, les anciens auteurs grecs, la tradition orale, et les livres des Coptes, c'est-à-dire les écrits des Égyptiens devenus chrétiens et ayant, par suite de leur conversion même, adopté l'alphabet grec en abandonnant leurs antiques écritures nationales.

Voici les noms propres des douze mois de l'année égyptienne, d'après les Grecs, les livres coptes, et les mêmes noms tels que les prononcent les Coptes et les Arabes d'Égypte, qui s'en servent habituellement.

Thôth	Θωΰθ	توت	Ⲑⲱⲟⲩⲧ	Ⲧⲱⲟⲩⲧ	Toût.
Paophi	Παωφί	بابه	Ⲡⲁⲱⲡⲓ Ⲡⲁⲟ̀ⲡⲓ	Ⲡⲁⲱⲡⲉ	Babèh.
Athyr	Ἀθύρ	هتور	Ⲁⲑⲱⲣ	Ϩⲁⲑⲱⲣ	Hathour.
Chyak	Χοεϊάκ	كيهك	Ⲭⲟⲓⲁⲕ	Ⲕⲟⲓⲁⲕ	Kîhak.
Tybi	Τυβί	طوبه	Ⲧⲱⲃⲓ	Ⲧⲱⲃⲉ	Thoubeh.
Méchir	Μεχείρ	امشير	Ⲙⲉⲭⲓⲣ	Ⲙ̄ϣⲓⲣ	Amschir.
Phamenoth	Φαμενώθ	برمهات	Ⲫⲁⲙⲉⲛⲱⲑ	Ⲡⲁⲣⲙ̄ϩⲟⲧ	Bermahat.
Pharmouthi	Φαρμουθί	برموده	Ⲫⲁⲣⲙⲟⲩⲑⲓ	Ⲡⲁⲣⲙⲟⲩⲧⲉ	Barmoudèh.
Pachôn	Παχών	بشنس	Ⲡⲁϣⲱⲛⲥ	Ⲡⲁϣⲟⲛⲥ	Bachans.
Payni	Παϋνί	بوونه	Ⲡⲁⲱⲛⲓ	Ⲡⲁⲱⲛⲉ	Bâounèh.
Epiphi	Ἐπιφί	ابيب	Ⲉⲡⲏⲡ	Ⲉⲡⲏⲡ	Abîb.
Mésori	Μεσορή	مسرى	Ⲙⲉⲥⲱⲣⲏ	Ⲙⲉⲥⲟⲩⲣⲏ	Mesri

Les anciens Égyptiens notèrent-ils les noms de ces douze mois par la méthode phonétique, ou bien par la méthode symbolique? Le monument de Rosette nous donnait encore le moyen de décider en faveur de l'une ou de l'autre de ces deux hypothèses.

Et en effet, le texte grec de ce décret sacerdotal renferme les noms des mois de Μεχείρ, de Μεσορή et de Θωΰθ. Il s'agissait donc de distinguer et d'isoler avec *certitude* les caractères hiéroglyphiques qui représentaient ces noms de mois dans le texte du monument conçu en écriture sacrée, puisque, par la comparaison des éléments constitutifs de ces trois groupes, il deviendrait facile de reconnaître si l'on avait reproduit simplement le son même de ces noms, ou si l'on s'était contenté de rappeler l'idée de ces *mois* par des symboles ou des emblèmes plus ou moins directs.

On rencontre le nom du mois de Μεχείρ dès la sixième ligne du texte grec, où a été énoncée la date du décret rendu par le corps sacerdotal rassemblé à Memphis, le IVe jour du mois (Macédonien) de Xandicus, qui répondait au XVIIIe jour du mois égyptien de Méchir : ΜΗΝΟΣ ΞΑΝΔΙΚΟΥ ΤΕΤΡΑΔΙ ΑΙΓΥΠΤΙΩΝ ΔΕ ΜΕΧΕΙΡ ΟΚΤΩΚΑΙΔΕΚΑΤΗΙ.

Comme toute la première moitié du texte hiéroglyphique du monument de Rosette manque entièrement, ainsi que je l'ai déjà dit, il faut de toute nécessité recourir au texte démotique conservé en grande partie, pour reconnaître dans la première ligne, où le rédacteur a placé la date, les signes qui, dans le système d'écriture populaire, représentent le mot Μεχείρ du texte grec.

Une cassure a fait aussi disparaître le commencement de la première ligne du texte démotique; mais, par un hasard

assez heureux le nom du mois de *Méchir* a échappé à la destruction ; les premiers mots encore subsistants,

d'après la valeur incontestable de chaque signe, soit phonétique, soit symbolique, reconnue et prouvée par une longue et minutieuse comparaison des trois textes du monument, répondent aux mots égyptiens ou coptes .... ⲛ̅ⲧⲉ ⲣ̅ ou ⲉⲓⲣⲉ ⲡⲉⲃⲟⲧ ⲛ̅ ⲛⲉⲣⲙ̅ⲕⲏⲙⲉ ⲙϣⲓⲣ ⲥⲟⲩ ⲙⲛ̅ⲧϣⲙⲏⲛ, « qui est le mois « des Égyptiens Méchir, le jour XVIII. »

Il devient évident, d'abord, que la lacune existant à la première ligne du décret démotique, était primitivement remplie par les mots L'AN IXe DE XANDICUS LE 4, *qui est le mois des Egyptiens, etc.* Je présente cette restitution avec d'autant plus d'assurance, que j'ai retrouvé, dans le grand temple de l'île de Philæ, une longue inscription hiéroglyphique relative au don de vingt-quatre aroures de terre, fait à Isis la déesse de ce temple, par Ptolémée Évergète II, inscription dont la date, occupant aussi la première ligne, contient, comme celle du décret de Rosette, l'énonciation du mois macédonien en concordance alors avec celle du mois égyptien ; en second lieu, les expressions de cette double date sont (au nom et aux quantièmes de l'année et du mois près) les mêmes que celles de la date démotique du décret de Rosette.

Voici la date de l'inscription hiéroglyphique de Philæ :

qui se lit (de droite à gauche) : ⲧⲣⲟⲙⲡⲉ ϫⲟⲩⲧⲁϥⲧⲉ Ⲡⲉⲣⲓⲧⲓⲟⲥ ⲛ̅ⲧ ⲉⲓⲣⲉ ⲡⲉⲃⲟⲧ ⲛ̅ ⲛⲉⲣⲙ̅ⲕⲏⲙⲉ ⲉⲡⲏⲡ ⲥⲟⲩⲁ, « l'année XXIVe de « Peritius qui est le mois des Égyptiens Épiphi le 1er. »

Au reste, soit dans les stèles funéraires, les contrats et les

actes publics de tout genre, soit dans les inscriptions monumentales, les Égyptiens ont constamment placé les dates des stipulations ou des faits, dans la première ligne de ces textes hiéroglyphiques, hiératiques ou démotiques.

Le déplacement de la date du décret démotique de Rosette, comparativement au texte grec, étant ainsi justifié, il convient d'analyser le groupe de caractères [demotic signs] qui, dans ce texte, équivaut au mot Μεχείρ du texte grec.

Ce nom se trouve exprimé par quatre signes :

1° [demotic sign] Par un caractère numérique répondant dans tous les textes démotiques à notre chiffre 2, auquel il est tout à fait semblable par la forme ;

2° [demotic sign] Par l'équivalent démotique du *parallélogramme ouvert par son côté inférieur,* et qui répond à l'aspiration H, le ϩορι des Coptes, comme nous l'avons déjà fait observer ;

3° [demotic sign] Par le signe démotique ds l'articulation R (ρ) ;

4° [demotic sign] Par la forme démotique du caractère *soleil.*

En résumant cette analyse, le groupe des caractères démotiques répondant au mot Μεχείρ du texte grec se compose de deux caractères idéographiques : le chiffre *deux,* caractère initial, et le signe *soleil,* caractère final, entre lesquels on a placé un mot phonétiquement exprimé par les articulations ϩρ.

Il faut nécessairement conclure de ce premier fait,

1° Que le nom du mois de *Méchir* n'était nullement représenté, *quant au son,* dans le texte démotique du monument de Rosette ;

2° Qu'on avait probablement adopté, pour les noms des douze mois de l'année, un mode de notation tout particulier, sans tenir aucun compte des noms vulgairement employés.

Ainsi, le problème se compliquant encore davantage, il

devenait indispensable de réunir une certaine masse de faits pour s'assurer de nouveaux points de comparaison, afin d'arriver à une solution satisfaisante.

Je me hâtai donc de procéder à la reconnaissance des groupes hiéroglyphiques et démotiques représentant le nom du mois de *Mésori*, mentionné dans le texte grec du décret, ligne 46, et au xxxe jour duquel on célébrait la fête de la naissance du roi Ptolémée Épiphane : ΤΗΝ ΤΡΙΑΚΑΔΑ ΤΟΥ [ΤΟΥ] ΜΕΣΟΡΗ ΕΝ ΗΙ ΤΑ ΓΕΝΕΘΛΙΑ ΤΟΥ ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΓΕΤΑΙ.

C'est dans la dixième ligne actuelle du texte hiéroglyphique (voyez à la planche I le passage n° 2) et dans les vingt-huitième et vingt-neuvième lignes du texte démotique du décret, que se rencontre l'expression des mêmes idées en caractères sacrés et en caractères populaires, « le xxxe jour du « mois de Mésori, jour natal du roi gracieux, toujours vivant, « établi en panégyrie, est fêté dans les temples. »

Le groupe hiéroglyphique exprimant le nom du mois de *Mésori* se compose de QUATRE *croissants lunaires, les cornes dirigées vers le bas,* et d'un caractère représentant un BASSIN OU RÉSERVOIR D'EAU. Il est de toute évidence encore que ces divers signes, soit phonétiques, soit symboliques, soit figuratifs, n'ont aucune espèce de rapport avec les sons et les articulations qui forment le nom propre MÉSORI.

L'examen du groupe démotique répondant au même nom en fournit une nouvelle preuve : il est formé du chiffre démotique exprimant le nombre QUATRE, et de la forme démotique du caractère hiéroglyphique représentant *un bassin d'eau* . C'est la transcription du groupe hiéroglyphique, à l'exception des croissants dont le *nombre* seulement se trouve exprimé par le chiffre.

Nous dûmes naturellement conjecturer, en rapprochant la

forme hiéroglyphique du nom du mois *Mésori,* de la forme de ce même nom dans le texte démotique du même décret, que si le chiffre 4 remplace dans le démotique *les quatre croissants* du nom hiéroglyphique de *Mésori,* le chiffre 2, caractère initial du mois de *Méchir,* pouvait répondre également à *deux croissants,* exprimés figurativement dans la forme hiéroglyphique de ce même nom de mois.

Cette hypothèse reçoit une confirmation complète par l'examen de la ligne vingt-huitième du texte démotique, où se retrouve encore le nom du mois de MÉCHIR, en écriture populaire.

Ce texte porte ces mots : « (On célèbre) pareillement le XVIIe « jour du mois de *Méchir,* dans lequel le roi remplit les céré- « monies de la prise de possession du pouvoir royal. » Et la partie correspondante du texte hiéroglyphique (ligne dixième actuelle; voyez à la planche I, le passage n° 3) dit textuellement : « On fête aussi le XVIIe jour (ici un nom de mois) « dans lequel le Roi remplit les cérémonies de la royale fête « pour la prise de possession de la royauté à la place de son « père. »

Le groupe hiéroglyphique répondant au nom du mois de *Méchir* du texte démotique, se compose, en effet, de deux croissants, les cornes dirigées vers le bas, répondant au chiffre 2, caractère initial du nom démotique de ce mois de *Méchir.*

Mais le mot ϩρ qui suit le chiffre 2 dans ce nom démotique n'est point rendu par des caractères équivalents dans le nom de mois hiéroglyphique; il y est remplacé par un seul signe représentant trois tiges de lotus-lys en fleur, entremêlés de deux boutons de la même plante, le tout placé sur une base commune. Ce caractère figure un jardin, et nous avons

démontré ailleurs [1] que ce signe, pris phonétiquement, exprime l'articulation ϣ *schei* des Coptes.

Cette non-concordance des éléments du groupe hiéroglyphique de mois mentionné dans la dixième ligne du décret, avec les éléments du nom du mois de *Méchir* de la vingt-huitième ligne du texte démotique, devient très-embarrassante, et d'autant plus remarquable que le nom hiéroglyphique du mois de *Mésori* a été, au contraire, fidèlement transcrit presque signe pour signe en écriture démotique, et que, d'autre part, les noms hiéroglyphique et démotique du mois de *Thôth*, mentionné également dans le texte grec, sont aussi des transcriptions exactes l'un de l'autre, selon les règles particulières à chacun de ces deux systèmes graphiques.

Le mois de Thôth ΘΩΥΘ, qui se montre à la cinquantième ligne du texte grec du décret, où il est ordonné de célébrer, en l'honneur d'Épiphane et dans toute l'Égypte, une panégyrie solennelle qui devait durer pendant CINQ JOURS, À PARTIR DE LA NÉOMÉNIE DU MOIS DE THÔTH, ΑΠΟ ΤΗΣ ΝΟΥΜΗΝΙΑΣ ΤΟΥ ΘΩΥΘ ΕΦ ΗΜΕΡΑΣ ΠΕΝΤΕ, a été exprimé dans la partie correspondante du texte hiéroglyphique, ligne 12, par un caractère qui, dans une foule de textes sacrés, exprime l'idée 1 ou *premier,* suivi du signe de l'articulation ϣ *schei,* caractère que nous venons de décrire à l'instant même, et qui représente un *jardin.* (Planche I, passage n° 4.) Le texte démotique (ligne 29), offre, signe pour signe, la transcription exacte de ce groupe. On y trouve, en effet, la forme démotique du chiffre *un,* suivie d'une des formes démotiques de l'articulation ϣ. Ce groupe se termine par le caractère déterminatif *soleil,* particularité déjà notée dans le nom démotique du mois de *Méchir.*

[1] *Précis du système hiéroglyphique,* 2ᵉ édit. p. 361.

Cependant, malgré la non-concordance des notations hiéroglyphique et démotique du nom du mois de *Méchir*, anomalie dont nous donnerons dans la suite une explication satisfaisante, il reste prouvé, par la manière dont on a rendu dans les textes égyptiens les noms des trois mois *Thôth*, *Méchir* et *Mésori*, mentionnés dans le texte grec du monument de Rosette, que les noms propres des douze mois de l'année égyptienne, tels que les auteurs grecs et les livres coptes nous les ont transmis, n'étaient nullement transcrits au moyen d'éléments phonétiques, soit dans les textes conçus en écriture sacrée, soit dans les textes en écriture populaire, et ceci doit surprendre bien plus encore, puisque les noms de ces mois sont demeurés vulgaires en Égypte, et ont été sans interruption transmis de bouche en bouche, depuis les temps historiques les plus reculés, jusqu'à nos jours.

La double partie égyptienne du monument de Rosette démontre suffisamment que, dans les écritures antiques, chaque nom de mois consistait en un caractère ou un groupe, soit symbolique, soit phonétique, précédé ou de l'un des chiffres 1, 2, (3) et 4, ou bien d'un, de deux, de trois ou de quatre croissants lunaires renversés, les cornes tournées vers le bas.

Mais la valeur de ces chiffres ou le nombre de ces croissants dépassait-il le nombre 4, et s'étendait-il jusqu'à 12, de manière à donner ainsi le numéro d'ordre de chacun des douze mois de l'année? Les groupes hiéroglyphique et démotique représentant le nom du mois de *Thôth*, le premier de l'année, affectés du chiffre 1, porteraient d'abord à le croire, si les chiffres 2 et 4 attachés aux groupes équivalant aux noms des mois de *Méchir* et de *Mésori*, le sixième et le douzième mois de l'année, ne démontraient pleinement tout le vide d'une telle supposition.

Ainsi donc l'étude comparative des trois textes de l'inscription de Rosette ne put me conduire à la connaissance complète du système de notation des mois, dans les trois genres d'écritures égyptiennes. Ce travail m'apprit toutefois, 1° que les noms propres des mois égyptiens, transmis par les auteurs grecs, coptes et arabes, n'étaient point, d'habitude, exprimés *phonétiquement* dans les textes hiéroglyphiques et démotiques; 2° de plus, qu'on les remplaçait par une autre série de dénominations n'ayant aucun rapport de son avec les appellations connues *Thôth, Paopi, Hathôr, etc.* 3° enfin que ces noms hiéroglyphiques et démotiques étaient soumis entre eux à une ou plusieurs classifications relatives, exprimées par les chiffres ou un nombre varié de croissants, caractères initiaux de chacun d'eux.

Avec ces seules premières données, je ne pouvais espérer de pénétrer à fond le système de notation des mois, employé dans les inscriptions égyptiennes, à moins que je ne parvinsse à trouver, sur d'autres monuments que celui de Rosette, de nouveaux noms, hiéroglyphiques ou démotiques, de mois égyptiens, autres que ceux de *Thôth,* de *Méchir* et de *Mésori*, que je connaissais déjà.

Après de longues et vaines recherches, je rencontrai, enfin, parmi les nombreuses copies d'inscriptions hiéroglyphiques de divers genres que j'avais recueillies à mesure que les originaux arrivaient à ma connaissance, le dessin d'un fragment en granitel gris provenant de la partie supérieure d'une chapelle monolithe, couvert de légendes hiéroglyphiques, dans lesquelles je crus apercevoir des noms de mois. En étudiant attentivement ce précieux débris trouvé à Damiette, et dont le Musée royal du Louvre a fait l'acquisition à la mort du comte de Choiseul-Gouffier, qui l'avait apporté de Constanti-

nople, je reconnus successivement dans diverses colonnes de signes hiéroglyphiques :

1° Le caractère représentant le *jardin*, qui forme le nom hiéroglyphique du mois Thôth (*supra*, p. 93) dans l'inscription de Rosette, en se combinant avec le chiffre 1; mais dans le fragment du monolithe, le *jardin* est combiné avec le chiffre 4, surmonté du croissant de la lune, les cornes dirigées vers le bas;

2° En tête de la subdivision suivante du texte, le groupe hiéroglyphique formé du parallélogramme ouvert par le côté inférieur H, et de la bouche P, exprimant le mot ϣp, lequel, précédé du chiffre 2, forme, dans l'inscription de Rosette, le nom du mois de *Méchir;* mais ce mot, sur le monolithe, est précédé du chiffre 1, surmonté du croissant renversé;

3° Après une longue lacune, le même groupe ϣp précédé du chiffre 4 encore surmonté du croissant renversé;

4° Enfin, le caractère hiéroglyphique représentant un *bassin* ou un *réservoir d'eau*, qui, dans l'inscription de Rosette, précédé de quatre croissants renversés, exprime le mois de *Mésori;* mais dans le fragment du monolithe le *bassin* se trouve précédé du chiffre 1, surmonté du croissant renversé, et suivi de trois lignes brisées ou ondulées, caractère figuratif représentant *l'eau* dans tous les textes hiéroglyphiques.

La présence de semblables groupes en tête des quatre subdivisions encore entières du texte hiéroglyphique sculpté sur ce précieux fragment, ne saurait être fortuite; et je fus persuadé, de prime abord, que ce fragment me présentait les noms hiéroglyphiques de quatre nouveaux mois de l'année égyptienne. Ma conviction fut complète en m'apercevant que

chacun de ces groupes était suivi de l'énonciation de jours ainsi exprimée sous chacun d'eux successivement :

1er groupe, du XXIe au XXXe jour;
2e groupe, du 1er au XIe jour;
3e groupe, du XXIe au XXXe jour;
4e groupe, du XIe au XXe jour.

En rapprochant ces quatre nouveaux noms hiéroglyphiques de mois, des trois noms que m'avait déjà fournis le monument de Rosette, je remarquai d'abord que TROIS caractères ou groupes *seulement* avaient suffi pour exprimer les noms de SEPT des DOUZE mois de l'année; ce qui pouvait naturellement expliquer pourquoi ces mêmes groupes sont successivement affectés des chiffres 1 et 2 (probablement 3) et 4; l'adjonction de ces chiffres permettait en effet d'appliquer chacun de ces caractères à la notation de quatre différents mois de l'année.

Or l'inscription de Rosette nous offre les noms hiéroglyphiques du *premier* et du *dernier* des douze mois de l'année égyptienne, ceux des mois de *Thôth* et de *Mésori*. Le premier mois de l'année, *Thôth*, est exprimé hiéroglyphiquement par le caractère figurant un jardin affecté du chiffre 1; et le dernier mois de l'année, *Mésori*, est exprimé par le *bassin* ou le *réservoir d'eau* précédé du chiffre 4. Il me parut dès lors très-naturel de penser que le signe *figurant un jardin* affecté du chiffre *un* dans le monument de Rosette, et du chiffre *quatre* dans le monolithe du Musée royal, pût servir à noter les quatre premiers mois de l'année égyptienne, *Thôth, Paopi, Hathôr, Choïak*, et que le *réservoir d'eau*, noté du chiffre *un* dans le fragment de monolithe, et du chiffre *quatre* dans l'inscription de Rosette, où il exprime le *dernier mois de l'année*, servait, de son côté, à noter les quatre derniers mois de l'année égyptienne, *Paschôns, Paôni, Épiphi* et *Mésori*.

Cela supposé, il en résultait forcément que le groupe phonétique ϩⲣ̄, affecté du chiffre 1 dans une des légendes du monolithe, du chiffre 2 dans le texte démotique de Rosette, et du chiffre 4 dans une seconde légende du monolithe, servait à noter les quatre mois du milieu de l'année égyptienne, c'est-à-dire les cinquième, sixième, septième et huitième mois, *Tobi*, *Méchir*, *Phaménôth*, *Pharmouthi*; le groupe ϩⲣ̄, affecté du chiffre 2, exprime en effet, dans l'inscription de Rosette, le mois de *Méchir*, qui est bien le second mois de la seconde division des mois de l'année.

Ainsi donc trois groupes ou caractères suffirent pour noter les douze mois de l'année égyptienne, chacun d'eux variant successivement de valeur par l'addition, soit d'un, de deux, de trois ou de quatre croissants renversés; soit d'un seul croissant renversé suivi des chiffres 1, 2, 3 et 4; soit enfin des simples chiffres 1, 2, 3 et 4, comme il arrive toujours dans tous les textes en écriture démotique.

Ayant ainsi fixé mes idées, je me crus dès ce moment en possession du système complet de la notation des mois dans les trois écritures de l'ancienne Égypte, et j'osai prononcer hardiment que le sculpteur égyptien chargé de graver sur la pierre le texte hiéroglyphique de l'inscription de Rosette avait commis une erreur notable dans la dixième ligne de ce monument, en exprimant le mois de *Méchir* par deux croissants et le caractère figurant *un jardin*, ce qui constitue réellement le nom hiéroglyphique du mois de *Paôphi*, le second mois de la première tétraménie, au lieu de sculpter sous les deux croissants le groupe phonétique ϩⲣ̄ qu'a employé avec toute raison le sculpteur chargé de graver le texte démotique de ce décret.

Les monuments de toute espèce que j'ai étudiés, soit en

Europe, soit en Égypte ou en Nubie, n'ont pu qu'affermir ma croyance dans la théorie que je m'étais formée sur cette notation, et démontrer sans réplique l'inadvertance commise par le rédacteur du texte hiéroglyphique de Rosette[1].

Sans parler de l'application toujours heureuse de cette théorie à toutes les dates des nombreux papyrus démotiques existants en Europe, application qui donne constamment des résultats certains, puisqu'ils sont très-souvent contrôlés, soit par les textes grecs de ces mêmes actes, soit par les dates relatées dans les enregistrements grecs qui accompagnent fréquemment le texte de ces contrats égyptiens, je me contenterai de citer des monuments qui, par leur seule inspection, justifient sans réplique le tableau de la notation des mois de l'année égyptienne, que l'on trouvera à la suite de ce mémoire, et dont je fais usage depuis plusieurs années. (Pl. V.)

C'est dans le Musée royal de Turin que je découvris un très-grand nombre de papyrus ou de fragments de papyrus en écriture sacerdotale, contenant une immense quantité de dates dans lesquelles je trouvai la pleine confirmation du système de la notation des mois égyptiens, que j'avais déduit de l'étude comparative de l'inscription de Rosette et du fragment de monolithe du Louvre. Sans m'arrêter à une foule d'actes publics du règne des anciens Pharaons, dont j'ai publié les protocoles traduits dans ma Deuxième Lettre à M. le duc de Blacas, je citerai principalement un *Registre de recettes sacrées*, tenu par un scribe nommé Touthmosis, de Thèbes, commencé le 16 du mois de Paôphi[2] de l'an XIIe du règne du

[1] M. Letronne a démontré aussi cette inadvertance par des considérations historiques. V. son Inscription grecq. de Rosette, Paris, Didot, 1840; p. 36, n. 100. J. J. C. F.

[2] *Lettres à M. le duc de Blacas*, relatives au Musée royal égyptien de Turin; deuxième lettre, p. 62.

Pharaon Rhamsès XI, de la xxe dynastie diospolitaine, et continué successivement pendant les mois d'Athôr, de Choïak, Tobi, Méchir, Phaménôth, Pharmouthi, jusqu'au 9 du mois de Paschôns de cette même xiie année.

L'Égypte m'a offert des preuves encore plus évidentes de l'exactitude de mon tableau de notation des mois. Il existe dans l'un des plus magnifiques édifices de Thèbes, le Rhamesseum ou palais de Sésostris, désigné plus ordinairement par les voyageurs sous la dénomination inexacte de *Memnonium*, un immense tableau astronomico-astrologique décorant le plafond de la salle dite περίπατον, *le promenoir*, qui suit immédiatement la salle hypostyle. Dans la partie supérieure de ce tableau, et en correspondance avec les constellations ou les personnages symboliques qui président à chaque mois, on a sculpté, en grands hiéroglyphes, la série entière des noms des douze mois de l'année. Cette série commence par quatre mois exprimés par le caractère figurant *le jardin*, surmonté successivement d'un croissant et des chiffre 1, 2, 3, 4; viennent ensuite quatre autres mois notés par le groupe ϩρ̄, surmonté aussi du croissant, et successivement encore des chiffres 1, 2, 3, 4; et, à leur suite, les quatre derniers mois de l'année sont représentés par le *bassin* que détermine le signe de *l'eau*, surmonté successivement aussi des chiffres, 1, 2, 3 et 4.

Enfin j'ai découvert dans l'une des plus belles tombes royales de la vallée de Biban-el-Molouk une série de vingt-quatre tables, en écriture hiéroglyphique, contenant les noms des constellations qui président à chacune des heures de la nuit, pour une année entière de douze mois, formant ensemble trois cent soixante jours, avec les influences que ces constellations exercent sur les divers membres du corps humain. Deux tables se rapportent à chacun des mois de l'année, et les noms des

douze mois se retrouvent successivement sur ces tables, exprimés par les mêmes caractères et disposés précisément dans l'ordre que j'avais assigné à chacun d'eux d'après les déductions tirées de la comparaison du monument de Rosette avec le débris de chapelle monolithe conservé au Musée du Louvre.

Toute espèce d'incertitude étant ainsi levée relativement à la notation des douze mois de l'année égyptienne, il est temps de fixer nos idées sur la nature et l'expression individuelle des signes élémentaires employés pour cette même notation.

On a déjà fait remarquer précédemment que les noms propres des mois égyptiens antiques, Thôth, Paophi, Hathôr, Choïak, etc. dont l'usage s'est perpétué jusqu'à nos jours en Égypte, malgré des milliers d'années et de si nombreux bouleversements politiques, n'étaient exprimés en aucune manière, quant à leur son même, par ces douze groupes de caractères constamment employés dans les inscriptions égyptiennes pour rappeler l'idée des différents mois de l'année.

Ces groupes se composent, en effet, de deux parties distinctes: la première consiste en un nombre de croissants renversés variant de un jusqu'à quatre.

La seconde partie de ces groupes se forme d'un caractère ou d'une réunion de plusieurs caractères qui varient de sens par l'adjonction successive de un, de deux, de trois ou de quatre croissants, s'appliquant chacun à quatre mois différents, ce qui divise ainsi les douze mois de l'année en trois groupes de quatre, ou TÉTRADES, ou *tétraménies*, pour chacune desquelles il existe une *notation particulière*.

Le signe distinctif des mois de la première tétrade représente des tiges et des boutons de *lotus alternés* de *papyrus* ou d'autres plantes, et posés sur une base commune. Considéré comme simple signe phonétique, ce caractère représente, dans les

textes sacrés de toutes les époques, l'articulation ϣ, *sch,* et dans ce cas il peut être la représentation phonétique du mot copte ϣⲉ, qui désigne les tiges ou le *bois* des plantes et des arbres, et qui entre aussi en composition dans les noms des *arbres* ou *arbustes,* tels que ϣⲉⲛ̄ⲟⲥⲓ, *le tamarin;* ϣⲉⲛ̄ⲥⲓϥⲓ, *le cèdre;* ϣⲉⲛ̄ⲁⲗⲟⲗⲓ, *l'arbre de la vigne;* ou bien encore c'est le *caractère initial* des mots ϣϣⲏⲛ et ϣⲏⲛ, qui expriment les végétaux en général, et signifient *plante*[1], *arbre* ou *arbuste.*

Ce même caractère, dessiné en grand, a été employé dans certains *bas-reliefs*[2], avec quelques légères modifications, pour représenter un *jardin,* ϣⲛⲏ, et c'est là sans contredit l'origine de sa *valeur* dans le système des caractères phonétiques, parmi lesquels il représente l'articulation ϣ, initiale du mot ϣⲛⲏ, *jardin.*

Si l'on veut, au contraire, considérer ce caractère comme figuratif, on conviendra que, prise au propre, cette image, formée de la réunion des tiges, des boutons et des fleurs de certaines plantes, est nécessairement encore en rapport évident avec la *germination* et la *floraison* des plantes et des arbres, c'est-à-dire avec la VÉGÉTATION en général.

On nota la seconde tétrade par le groupe phonétique répondant aux articulations ϩⲣ (HR). Il s'agit donc de reconnaître la valeur de ce mot dans les textes hiéroglyphiques, et son analogue dans le lexique copte. Le résultat de cet examen établira que la seconde tétrade des mois égyptiens reçut, comme la première, un nom parfaitement en rapport avec l'état physique de l'Égypte, et exprimant avec précision l'une des trois grandes périodes de l'année agricole.

En effet, le mot ϩⲣ, écrit, soit en signes hiéroglyphiques, soit en signes hiératiques, et affecté de l'article ⲧ, du genre

[1] *Genèse,* XXII, 13. — [2] *Description de l'Égypte,* A. vol. I, pl. 70, n° 5.

féminin, a été fréquemment employé dans les stèles et dans les manuscrits funéraires, où il équivaut toujours au mot copte, également du genre féminin, ϩⲣⲉ ou ϩⲣⲏ, *cibus, alimentum,* qu'on retrouve dans le dialecte memphitique, avec une aspiration plus rude, sous la forme de ϧⲣⲏ. Ce mot se montre principalement dans les formules suivantes relatives à la nourriture céleste et aux pains de la table des dieux que reçoivent les âmes des justes :

ϣⲱⲡ ⲛⲉⲥⲛⲟⲉⲓⲕ ⲛ̄ ⲡⲛⲏⲃ ⲛ̄ϩⲁϩⲛ̄ ϩⲟⲟⲩ ϩⲁ̄ ⲧϩⲣⲏ ; « Reçois les « pains sacrés du Seigneur du grand nombre de jours (Osiris) « *pour* NOURRITURE » (ϩⲁ̄ ⲧϩⲣⲏ)[1].

ⲧϩⲣⲉ ⲛⲓⲃ ϩⲓ ϣⲏⲟⲩⲉ ⲁⲩⲱ ⲡⲧⲁϫ (?) ⲛ̄ Ⲁⲙⲛ-ⲣⲏ ; « TOUTE SORTE « DE NOURRITURE (ⲧϩⲣⲉ ⲛⲓⲃ) *sur l'autel et la table* d'Amon-ra[2] ».

Parfois aussi le mot ϩⲣⲉ a été écrit avec deux ⲣ, ϩⲣⲣⲉ :

ⲟⲩⲥⲓⲣⲉ ⲡⲛⲏⲃ ⲛ̄ ⲉⲃⲱⲧ ϥϯ ⲧϩⲣⲣⲉ ⲛⲓⲃ ϩⲓ ⲡⲉϥⲧⲁϫ ϩⲁ̄ ⲡⲟⲩⲟⲉⲓⲛ ⲛ̄ⲧⲉ ϩⲟⲟⲩ ⲛⲓⲃ ; « Qu'Osiris, seigneur d'Abydos, accorde « toute espèce de nourriture (ⲧϩⲣ̄ⲣⲉ ⲛⲓⲃ) sur sa table, à la « clarté de chaque jour[3] ».

ϩⲁⲛ ⲛⲓⲃ ⲙ̄ⲧⲟ ⲟⲩⲥⲓⲣⲉ ⲛ̄ⲕⲏ ⲛ̄ ⲡϥⲁⲓⲥⲣⲏ ⲡⲱⲏⲣⲓ ;
ϩⲣⲣⲉ (*Exemple lu de gauche à droite, les mots coptes correspondant aux signes.*)

[1] Stèle de Nascht-Hôr, datée de l'an IV du régent Aménembé ; chez Basseggio, à Rome.

[2] Statuette en bois, du Musée royal.

[3] Statue accroupie ; chez Basseggio, à Rome.

« NOURRITURES DE TOUTE ESPÈCE (ϩⲣⲉ ⲛⲓⲃ) devant Osiris, of-« fertes (placées) par le *flabellifère* Poëri [1]. »

Ce mot ϩⲣⲉ, *nourriture,* a été pour l'ordinaire employé sans déterminatif; mais, dans une inscription très-curieuse qui accompagne un petit groupe du Musée royal, sculpté sur matière dure, et représentant les deux plus grandes divinités de l'Égypte, Amon-Ra et Mouth, le mot ϩⲣⲉ, recevant un déterminatif symbolique fort remarquable, se lit (toujours sous l'acception *nourriture* ou *aliment*) dans la série suivante des titres d'Ammon, dont voici la traduction :

« Amon-Ra, seigneur des trônes du monde, seigneur du « ciel, roi des dieux, grand bélier au tropique de la région « supérieure, dieu *à la belle face* au tropique de la région in-« férieure, dieu vivant manifesté du *Nil céleste* (l'Æther), illu-« minateur du monde terrestre par les rayons de sa lu-« mière, Houon-Nofré, c'est-à-dire le nourricier (ⲉⲣϯϩⲣⲉ) « des hommes et des dieux. »

Ici le mot ϩⲣⲉ a été déterminé par l'image d'une *charrue* et de trois *grains* ou *graines* (ııo pour ooo), d'où il résulte que, dans la langue égyptienne antique, le mot ϩⲣⲉ, *nourriture,* fidèlement transcrit, et sans altération de forme ni de signification dans les livres coptes, ne devait s'entendre que des aliments ou de la nourriture tirée des grains ou des plantes céréales.

Il y a plus : dans les temps anciens, le mot égyptien ϩⲣⲉ, comme le mot grec σῖτος, étant pris dans un sens général, exprimait l'idée *nourriture, alimentum*, *cibus*, et, employé dans un sens plus restreint, il signifiait réellement *blé* ou *froment.* C'est le monument de Rosette qui m'a dévoilé cette dernière particularité. Partout où le texte grec de cette

[1] Stèle de ce personnage; jadis à Rome chez le chevalier Bartholdy.

triple inscription emploie les mot ΣΙΤΙΚΑΣ ΠΡΟΣΟΔΟΥΣ (ligne 11), ΣΥΝΤΑΞΕΙΣ ΣΙΤΙΚΑΣ (ligne 14), ΔΑΠΑΝΑΣ ΣΙΤΙΚΑΣ (ligne 21), et ΣΙΤΟΥ (ligne 29), le texte démotique de la même inscription, lignes 6, 8, 12 et 17, exprime le mot grec σῖτος, *blé* ou *froment,* et l'adjectif σιτικὸς, *frumentarius* qui en est formé, par un groupe de caractères qui se lit constamment ϩⲣ, transcription du groupe hiéroglyphique phonétique ϩⲣⲉ, et qui ne diffère du groupe démotique exprimant le mois de *Mésori,* que par la seule absence du chiffre 2, lequel précède ce groupe lorsqu'il est employé comme nom du second mois de la seconde tétraménie.

Le texte hiéroglyphique n'a point rendu phonétiquement le mot ϩⲣⲉ; son rédacteur s'est contenté d'exprimer l'idée blé ou froment, ϩⲣⲉ dans le texte démotique et σῖτος dans le texte grec, par un groupe figuratif formé d'un *épi et de trois grains isolés* , et cette variante, qui dérive de l'extrême diversité de ressources et de l'heureuse flexibilité du système d'écriture sacrée, qui pouvait user de trois méthodes diverses pour la notation d'une seule et même idée, cette variante, disons-nous, lève toute espèce de doute sur l'antique emploi du mot ϩⲣⲉ, dans le sens du grec σῖτος, *blé, froment.*

Et comme c'est précisement ce même mot ϩⲣⲉ que les Égyptiens ont aussi employé pour caractériser la seconde tétraménie de *mois* de *leur année,* il reste démontré que cette seconde tétraménie, composée des mois de *Tobi, Méchir, Phaménôth* et *Pharmouthi,* formait la division de l'année agricole dans laquelle le blé en général, ou les céréales, parvenaient à leur maturité complète : c'est donc la tétraménie des *grains* ou des RÉCOLTES.

La troisième *tétraménie* a pour signe distinctif le bassin

ou réservoir *d'eau*, qui, pris symboliquement, exprime toujours l'*eau* en général. Souvent même, et pour surcroît de clarté, le caractère *figuratif de l'eau,* trois lignes ondulées, accompagne le signe symbolique *le bassin.* Cette notation des quatre derniers mois de la série rappelle, sans aucun doute, l'époque de l'année où le Nil croît, déborde et couvre l'Égypte entière de ses eaux génératrices.

La troisième tétraménie, à laquelle appartenaient les mois de *Paschons, Paôni, Épép* et *Mésori,* fut donc la tétraménie de l'INONDATION.

Ainsi les trois signes ou groupes distinctifs des *tétraménies de mois* prouvent que, dans les temps primitifs, l'année égyptienne fut partagée en TROIS *grandes divisions* que nous nommerons, en nous rapprochant le plus possible du sens précis des signes hiéroglypiques de chacune de ces trois subdivisions, la tétraménie de la VÉGÉTATION, la tétraménie des RÉCOLTES, la tétraménie de l'INONDATION.

Nous comprendrons facilement dès lors l'emploi des croissants renversés au-dessus de chaque signe de tétraménie. Nous avons déjà prouvé, par les témoignages réunis des auteurs et des monuments, que le croissant de la lune, les cornes dirigées vers le bas, exprimait en général le *mois:* un, deux, trois ou quatre de ces croissants, placés au-dessus du signe de la première tétraménie, signifient donc :

Le premier mois . . .	de la végétation;
Le second mois	
Le troisième mois . .	
Le quatrième mois .	

et ainsi de suite pour les deux autres tétraménies, celles des *récoltes* et de l'*inondation.*

Il résulte enfin de tout ce qu'on vient d'exposer que, dans

les dates que renferment tous les papyrus et toutes les inscriptions monumentales connues jusqu'à ce jour,

Le premier mois de l'année,

Celui de	*Thôth*, est nommé	le 1er mois	de la végétation (1re tétraménie).
———	*Paopi*	le 2e mois	
———	*Hathôr*	le 3e mois	
———	*Choïak*	le 4e mois	
———	*Tôbi*	le 1er mois	des récoltes (IIe tétraménie).
———	*Méchir*	le 2e mois	
———	*Phaménoth*	le 3e mois	
———	*Pharmouthi*	le 4e mois	
———	*Paschons*	le 1er mois	de l'inondation (IIIe tétraménie).
———	*Paoni*	le 2e mois	
———	*Épép*	le 3e mois	
———	*Mésori*	le 4e mois	

En résumant toutes nos recherches sur la notation des douze mois de l'année dans les textes égyptiens, nous pouvons conclure avec assurance que cette notation présentait, dans son ensemble et dans ses subdivisions, un tableau complet de l'année agricole des Égyptiens, c'est-à-dire la succession régulière des phénomènes naturels et des travaux de l'homme dans les fertiles campagnes de l'Égypte.

Mais la question relative à l'origine et à la signification des noms propres des mois égyptiens *Thôth, Paopi, Hathôr, etc.* qui furent de tout temps d'un usage vulgaire, reste donc encore indécise, quoique nous soyons parvenus à reconnaître le système de notation des mois égyptiens dans les textes sacrés et vulgaires de tous les âges.

En étudiant ces douze noms propres de mois, tels que les Grecs, les Coptes et les Arabes nous les ont conservés, je me crus autorisé à supposer, en dernière analyse, que ces noms

propres étaient en rapport marqué, soit avec des noms propres de divinités, soit avec certaines cérémonies ou fêtes religieuses pratiquées dans chacun de ces mois. Ainsi dans le nom du premier mois Ⲑⲱⲩⲧ, on peut reconnaître, soit le nom du Dieu *Thôth*, l'Hermès égyptien, soit celui de *Tot,* nom d'*Isis* et de l'étoile de Sirius ou *Sothis,* dans tous les textes hiéroglyphiques ou hiératiques. Ϩⲁⲑⲱⲣ, le nom du quatrième mois est aussi celui de la Vénus égyptienne; Ⲡⲁⲭⲱⲛ ou ⲡⲁϣⲱⲛⲥ, me paraissait signifier le mois de *Chôn* on *Chôns,* qui était l'une des plus grandes divinités de l'Égypte, le fils ou la troisième personne de la grande triade thébaine.

D'un autre côté, ⲧⲱⲃⲓ peut signifier la *sigillation,* la brique, ou le coffre (ⲧⲱⲃⲓ qu'on trouve pour ⲧⲁⲓⲃⲓ); ⲙ̄ϣⲓⲣ, l'*encensoir;* ⲫⲁⲣⲙⲟⲩⲑⲓ, peut vouloir dire le *mois où l'on fait l'invocation;* ⲡⲁⲱⲛⲓ, le *mois de la pierre,* et ⲙⲉⲥⲣⲏ, *Mesri,* la naissance de Ri ou du soleil.

D'après ces aperçus, auxquels je ne donnais toutefois d'autre valeur que celle de simples conjectures, je supposais donc que les noms des douze mois égyptiens pouvaient, comme ceux des mois athéniens, appartenir à un calendrier sacré, et qu'ils se formaient, soit des noms ou des surnoms des dieux ou des déesses sous la protection desquels chacun de ces mois était invariablement placé, soit enfin des noms mêmes des fêtes qu'on célébrait pendant leur durée.

J'ai été assez heureux, pendant mon séjour en Égypte, pour découvrir, dans les anciens monuments, des preuves convaincantes que telle dut être l'origine des noms propres usuels des douze mois de l'année égyptienne.

Le portique du grand temple d'Edfou, si riche en tableaux relatifs à l'astronomie religieuse des Égyptiens, m'a offert la représentation des douze divinités auxquelles était consacré

chacun des douze mois de l'année. Ces images en pied sont, en outre, accompagnées du nom du dieu ou de la déesse, et du nom du mois auquel présidaient ces êtres divins. Ces bas-reliefs du temple d'Edfou appartiennent seulement au règne de Ptolémée-Évergète II.

Mais je retrouvai cette même série de divinités dans un monument beaucoup plus ancien, et remontant jusqu'à la plus brillante époque des dynasties pharaoniques, je veux parler du *Rhamesseum,* ou palais de Sésostris, à Thèbes, dont j'ai déjà cité le plafond astronomique sur lequel on lit, en grands caractères hiéroglyphiques, les noms des douze mois de l'année égyptienne, divisés en trois tétraménies.

Au-dessous de chacun de ces noms de mois, on a placé en trois registres, 1° l'image de l'astre de la constellation ou astérisme qui dominait dans chaque mois; 2° les images et les nom des dieux ou génies qui présidaient aux *trente jours* du mois; 3° enfin les images des grandes divinités auxquelles était consacré chacun des douze mois de l'année.

Les divinités qui président à chaque mois sont successivement adorées par Rhamsès le Grand (Sésostris). Leur ordre relatif, leurs formes et leurs noms (voy. ces noms, pl. V, 7e col.) dans le tableau du *Rhamesseum,* sont semblables, à quelques légères différences près dans les noms et les formes seulement, à l'ordre relatif de ces mêmes divinités sculptées dans le portique d'Edfou. Nous indiquerons les différences en décrivant chacune de ces douze divinités des mois en particulier.

Le *premier mois de la végétation,* c'est-à-dire le mois appelé *Thôth,* le premier de l'année, a pour divinité protectrice une déesse coiffée du modius surmonté de deux longues plumes : cette divinité porte le nom de Toschi ou *Tichi,* dans le tableau d'Edfou, comme dans celui du *Rhamesseum.*

En faisant remarquer, 1° que cette déesse coiffée de ses deux longues plumes, et portant le nom phonétique de Toth, reparaît dans le premier registre du tableau du Rhamesseum, où elle est placée dans une barque; 2° que c'est précisément une des formes sous lesquelles on a représenté l'étoile de Sothis, Sirius ou *Toth*, dans tous les tableaux astronomiques; 3° enfin que cette étoile est justement celle qui préside au *premier mois de la végétation*, c'est-à-dire au mois de *Toth*, on restera convaincu, ce me semble, que le nom de *Thôth*, donné à ce mois, le premier de l'année, est celui même que portait la divinité à laquelle ce mois fut consacré.

Ce rapprochement justifie, en outre, cette assertion des anciens auteurs, d'après laquelle les Égyptiens plaçaient le commencement de l'année normale au lever de l'étoile de Sothis, vers la onzième heure [1]; et de plus, il est fort remarquable que la table des levers des constellations, peinte dans les tombeaux des rois de Thèbes, suppose que, pendant toute la durée du mois de *Thôth*, le premier de l'année, l'étoile de Sothis était à l'horizon *à la onzième heure*.

Les tableaux du Rhamesseum et d'Edfou donnent, pour divinité protectrice du *second mois de la végétation*, du mois appelé *Paopi*, le dieu *Phtah*, représenté dans un naos debout sur une coudée égyptienne, la tête couverte d'une calotte étroite, enveloppé de bandelettes depuis le col jusqu'à la plante des pieds, et tenant en main son sceptre ordinaire. Il est possible que ⲡⲁⲱⲡⲓ fût un des surnoms de Phtah, divinité que les Grecs ont assimilée à leur Ἥφαιστος, le *Vulcain* des Romains. Phtah reçoit le surnom de ⲙⲟⲩⲛⲕ, , c'est-à-dire le *fabricateur*, dans le tableau d'Edfou.

Le *troisième mois de la végétation*, c'est-à-dire le mois d'*Ha-*

[1] Théon, *Scholies sur les phénomènes d'Aratus*, p. 22, édit. d'Oxford.

thôr, est consacré, dans les deux tableaux astronomiques, à une déesse représentée la tête ornée du disque entre deux cornes[1], et accompagnée du nom que nous avons reconnu depuis longtemps[2] pour être celui de la déesse Hathôr. Cela explique suffisamment l'origine du nom propre de ce troisième mois de l'année.

A Edfou, une déesse à tête humaine et tenant pour tout insigne le sceptre terminé par une houppe de papyrus, sceptre commun à toutes les déesses, préside au *quatrième mois de la végétation*, c'est-à-dire au quatrième mois de l'année, appelé aussi *Choïak*. Le nom de cette divinité a été emporté, comme celui de la précédente, par une fracture de la pierre; mais le tableau du Rhamesseum caractérise plus clairement cette déesse par une tête de *lionne*, surmontée du modius orné du disque entre deux cornes de vache, et on lit à côté de cette image symbolique le nom de Pascht. Les monuments religieux de l'Égypte nous apprennent que *Pascht* était la compagne chérie et, comme la déesse *Hathôr* qui présidait au mois précédent, l'une des épouses de l'Héphæstos égyptien, *Phtah*.

Les noms des divinités auxquelles on consacra la seconde tétraménie de mois de l'année égyptienne, celle des *récoltes*, ne présentent, dans l'état actuel de nos connaissances, aucun rapport sensible avec les noms propres des cinquième, sixième, septième et huitième mois, *Tobi, Méchir, Phaménoth, Pharmouthi*.

On a figuré, dans le tableau d'Edfou, comme présidant au mois de *Tobi*, un dieu tenant dans sa main un chaton de palmier: ce personnage porte le nom de ϣϥⲧⲃⲁ, *Schftba*, dans la composition duquel entre, en effet, le mot ⲃⲁ, nom du *chaton de palmier* dans les textes hiéroglyphiques, lequel reçoit

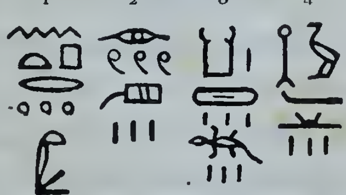
[1] Tableau du Rhamesseum. — [2] Panthéon égyptien, n° 17 *b*.

ici, pour déterminatif, l'image de ce même chaton. Le tableau du Rhamesseum consacre le mois de *Tobi,* le *premier mois des récoltes,* au grand dieu générateur Ammon-Horus, le Pan égyptien, représenté sous sa forme ordinaire, et ayant aussi à côté de lui deux *grands chatons* de palmier mâle.

Dans le tableau astronomique du Rhamesseum, les mois de *Méchir* et de *Phaménoth* sont consacrés à deux divinités représentées symboliquement sous la forme de deux chacals placés sur deux enseignes. Le premier de ces chacals, qui préside au *second mois des récoltes,* c'est-à-dire au mois de *Méchir* ou ⲙⲉϣⲓⲣ, se nomme ROKH-NAA, ce qui veut dire le *grand brûlant* ou la *grande chaleur;* et le nom de ROKH-KOUÏ, le *petit brûlant* ou la *petite chaleur,* se lit à côté du second chacal auquel on avait dédié le *troisième mois des récoltes,* c'est-à-dire le mois de *Phaménoth.* Les mêmes noms se lisent dans le tableau d'Edfou, mais ils ont été gravés au-dessus de deux TRUIES debout, sur les deux enseignes, au lieu des deux *chacals* que porte le tableau du Rhamesseum.

On consacra le *quatrième mois* de la tétraménie des *récoltes,* celui de *Pharmouthi,* à la déesse RANNOU, caractérisée par sa tête de serpent *Ureus,* dans le tableau d'Edfou, comme au plafond du Rhamesseum, avec cette seule différence que, dans le plus antique des deux tableaux astronomiques, la tête d'Ureus est surmontée de la coiffure de Sokar-Osiris, les cornes de bouc, le disque et les deux plumes d'autruche. Aucun auteur grec n'a mentionné la déesse égyptienne *Rannou;* mais les monuments fournissent tous les renseignements désirables sur les attributions de cette divinité : elle présidait à la production des grains, à leur maturité et à la bonne récolte. Je me contenterai de citer, à cette occasion, les peintures de l'un des huit cabinets latéraux creusés dans

la première galerie du magnifique tombeau du Pharaon Rhamsès Meïamoun à Biban-el-molouk. Les décorations des parois de ce cabinet sont toutes relatives au culte de la déesse *Rannou,* qui partage les adorations avec le dieu du Nil, au temps des plus basses eaux et que, dans cet état, on appelait ϩⲱⲡⲙⲙⲱⲟⲩ ou ϩⲱⲡⲓⲙⲙⲱⲟⲩ, c'est-à-dire OCCULTANS AQUAS, celui qui cache ses eaux. On y a représenté dix-huit fois la déesse *Rannou* sous ses deux formes principales : deux fois ainsi que nous l'avons décrite d'après les tableaux astronomiques, sous la forme d'une femme à tête de serpent Ureus, surmontée d'un modius, portant le disque et des cornes; et seize fois sous la forme entière d'un serpent Ureus couvert d'une sorte de tunique fixée par une ceinture de couleurs variées, et la tête ornée du modius, des cornes, du disque et de deux grandes plumes. Les légendes hiéroglyphiques, peintes à côté de ces images, donnent successivement à la déesse le nom de *Rannou,* ou les surnoms suivants, la *déesse des graines*, ⲛⲁⲡⲣⲉ (1), *celle qui produit les boisseaux de blé* (2), *celle qui procure des pains nombreux* (3), *celle qui procure des pains excellents;* enfin la *déesse des avortons* (4), ϩⲟⲩϩⲉ.... Il paraîtra donc naturel que les Égyptiens aient, en effet, dédié le dernier mois de la tétraménie des récoltes à la déesse *Rannou,* la protectrice des plantes céréales, la dispensatrice des bonnes récoltes.



Deux des mois égyptiens de la troisième et dernière tétrade ont évidemment emprunté leurs noms vulgaires de ceux mêmes des divinités auxquelles ils furent consacrés.

Au *premier mois de l'inondation,* nommé ordinairement Παχών par les auteurs grecs, presque toujours ⲡⲁϣⲱⲛⲥ, *Paschôns*, dans les livres coptes, et *Beschans* par les habitants actuels

de la Haute-Égypte, présidait, comme dieu tutélaire, d'après les tableaux astronomiques d'Edfou et du Rhamesseum, le fils aîné d'Amon-Ra et de Mouth, le premier-né des dieux, la forme primordiale d'Horus, le dieu ϣⲱⲛⲥ ou ϧⲱⲛⲥ, Chôns ou *Khôns,* dont le nom est écrit phonétiquement à côté de ses images, dans les deux tableaux précités. Cette grande divinité a été représentée dans le monument d'Edfou sous sa forme ordinaire, celle d'un enfant coiffé, comme *Phtah,* d'une étroite calotte, les pieds réunis, liés et enveloppés de bandelettes, tenant dans ses mains le sceptre de pureté combiné avec les emblèmes de la vie et de la stabilité. Le tableau du Rhamesseum nous représente le dieu ϣⲱⲛⲥ sous la forme d'un adulte revêtu des insignes de son père Amon-Ra lui-même. Le nom vulgaire de ce neuvième mois de l'année, ⲡⲁϣⲱⲛⲥ, signifie donc, comme nous l'avions pensé, le *mois* de *Schôns :* les Grecs ont orthographié Χώνς, le nom égyptien de ce dieu dans les transcriptions des noms propres égyptiens Πετέχωνσις, Σένχωνσις, qui, dans leur forme originale, ⲡⲉⲧⲉϣⲱⲛⲥ et ⲥⲓⲛϣⲱⲛⲥ, signifient celui qui *appartient à Chôns* et l'*enfant de Chôns.*

C'est le dieu Horus, forme de *Chôns*, descendu jusqu'à l'incarnation sur la terre, qui présidait au *second mois de l'inondation* nommé vulgairement *Paoni.* En outre du nom d'Horus, suivi d'un surnom qui paraît devoir se lire *Menti,* ce dieu a été caractérisé, dans le bas-relief d'Edfou, par sa tête symbolique ordinaire, celle d'un *épervier.* Le tableau du Rhamesseum offre, de son côté, le dieu Horus Menti hiéracocéphale, décoré du pschent, coiffure que porte habituellement ce dieu dans les temples de l'Égypte, lorsqu'il est adoré sous le nom de *Hor* (Horus) , ou celui de Harsiesi *Horus enfant d'Isis.*

Le mois suivant, le *troisième mois de l'inondation*, *Épép*, le onzième de l'année égyptienne, fut consacré à une déesse caractérisée, dans le tableau d'Edfou, par une *tête de grenouille*. Cette singulière divinité se nomme Épép comme le mois auquel elle a donné son nom. Au Rhamesseum, la déesse *Épép* a été représentée avec une tête de femme coiffée de la partie inférieure du pschent.

On avait enfin dédié le quatrième mois de l'inondation, Mésori, le dernier mois de l'année égyptienne, au dieu Ri ou *Ré*, c'est-à-dire le soleil représenté, dans les deux tableaux astronomiques, sous la forme habituelle : corps humain à tête d'épervier, surmontée du disque solaire. Le nom vulgaire de ce mois Ⲙⲉⲥⲟⲩⲣⲓ semble composé en partie du nom de ce grand personnage mythique.

De l'étude comparative que nous venons de faire des bas-reliefs astronomiques du temple d'Edfou et du palais de Rhamsès le Grand résulte donc la connaissance certaine des noms et des attributs des douze divinités auxquelles les anciens Égyptiens avaient consacré les douze mois de l'année. Il importait d'autant plus d'acquérir cette connaissance, qu'elle peut devenir d'un très-haut intérêt pour l'analyse raisonnée d'un grand nombre de tableaux, soit mythologiques, soit astronomiques, sculptés dans les temples et dans les tombeaux de l'Égypte.

Si nous étudions maintenant la série des divinités protectrices de chacun des douze mois de l'année, dans leurs attributs mythologiques, dans leurs fonctions spéciales ou dans leur expression symbolique, nous découvrirons, en rapprochant ces divinités de la notation même des mois placés sous leur protection, de nombreuses coïncidences et des rapports très-marqués entre leurs attributs et les phénomènes naturels

ou les travaux agricoles exprimés par la notation usuelle de ces mêmes mois.

La déesse Toschi, l'une des formes d'*Isis-Sothis* ou *Thoth*, personnification de l'étoile de Sirius, préside au mois appelé *Thôth*, le premier mois de l'année; et, en effet, les témoignages anciens nous attestent que les Égyptiens attachaient une relation entre le premier mois de l'année et le lever de l'étoile de Sirius [1].

Le second mois de l'année de la tétraménie de la végétation, *Paopi*, est consacré au dieu Phtah, l'une des formes primordiales des *Horus*, c'est-à-dire des *fils* ou *troisièmes personnes des Triades*. On a représenté ce dieu emmaillotté de bandelettes, et ses pieds, réunis ensemble sous une étroite enveloppe, sont forcément stationnaires. Deux pieds ainsi réunis et arrêtés, *δύο πόδες συνηγμένοι καὶ βεβηκότες*, dit Horapollon, exprimaient aux yeux des Égyptiens le SOLEIL ARRIVÉ AU SOLSTICE D'HIVER, *δρόμον ἡλίου τὸν ἐν ταῖς χειμεριναῖς τροπαῖς σημαίνουσι*. D'un autre côté, l'auteur du traité d'Isis et d'Osiris affirme que, d'après les mythes de l'Égypte, la déesse Isis, s'apercevant qu'elle était enceinte, suspendit un amulette à son cou le sixième jour du moi de Paopi, et accoucha d'*Harpocrate avant terme*, au solstice d'hiver. Or le nom d'*Harpocrate*, comme celui d'Horus, est un nom générique signifiant un *Horus*, c'est-à-dire un dieu enfant, *ayant les pieds malades ou difformes*, ϩⲁⲣⲡⲟⲕⲣⲁⲧ [2], ϩⲁⲣⲡⲟϩⲣⲁⲧ, ϩⲁⲣⲫⲱϭⲣⲁⲧ : cette qualification appartient éminemment au dieu *Phtah*, que les Égyptiens représentèrent toujours, soit sous la forme d'un enfant [3] aux pieds difformes et inégaux, comme le Ἥφαιστος des Grecs, dont il est le type primitif, soit sous

[1] Théon, *Scholies sur les phénomènes d'Aratus*, p. 22, édit. d'Oxford.

[2] Panthéon égyptien, n° 8.

[3] *Idem*.

celle d'un adulte, les pieds étroitement unis par des bandelettes. C'est aussi le dieu *Phtah Harpocrate*, auquel appartenait le mois de *Paopi*, comme le démontrent le tableau astronomique d'Edfou et le plafond du Rhamesseum. Ce grand personnage mythique, présidant au mois de *Paopi*, exprime donc symboliquement une époque où le solstice d'hiver arrivait dans ce mois de Paopi, le second mois de la végétation : ce qui faisait dire aux Égyptiens qu'*Harpocrate*, naissant au solstice d'hiver, avait paru au *milieu des germes et des fleurs*[1].

Hathor, épouse de Phtah, la déesse de la beauté, préside au troisième mois de la végétation auquel elle donna son nom. C'est indiquer l'époque de la floraison des plantes, et parmi les titres nombreux donnés à cette déesse dans les inscriptions du grand temple d'Edfou (*Apollonopolis Magna*), qui lui était consacré, on distingue celui de ⲧⲛⲏⲃ ⲛ̄ⲛⲉ ϩⲣⲏⲣⲉ la dame ou souveraine des *fleurs*.

Horammon le générateur, le dieu du mois de *Tobi* qui ouvre la *tétraménie des récoltes*, est nécessairement en rapport avec la génération, le développement des fruits, des graines ou des semences.

Les noms des divinités des mois de *Méchir* et de *Phaménoth*, Rokh-naa et Rokh-koui, la grande et la petite chaleur, se rattachent bien certainement aussi à l'état physique de l'Égypte relativement à la température.

La maturité des céréales a été bien clairement symbolisée par la consécration du mois suivant, celui de *Pharmouthi*, le dernier de la tétrade des récoltes, à la déesse Rannou, la protectrice spéciale des moissons, des récoltes et des graines.

Le premier mois de la *tétraménie de l'inondation*, le mois de

[1] *Traité d'Isis et d'Osiris.*

Paschons, appartient, comme son nom l'indique, au dieu Chôns, que les tableaux astronomiques d'Edfou et du Rhamesseum donnent, en effet, pour la divinité protectrice de ce même mois. En étudiant les attributs de ce dieu dans le tableau d'Edfou, nous retrouvons ici, comme pour le mois de Paopi, une divinité enveloppée de bandelettes, les pieds liés et tenus immobiles ou collés l'un contre l'autre par une étroite enveloppe; et l'image de Chôns, dieu protecteur du mois de *Paschons*, ne diffère que par le nom seul de l'image de *Phtah,* dieu protecteur du mois de *Paopi.* Phtah, le dieu du mois de Paopi, étant, comme nous l'avons dit, le signe symbolique du *solstice d'hiver,* le dieu *Chôns,* présidant au mois de Paschons, exprime donc symboliquement une époque où le *solstice d'été* arrivait dans son mois éponyme, le premier de l'inondation.

On reconnaîtra également, dans la tête de *grenouille* donnée par le tableau d'Edfou à la déesse Épép, dont le mois d'*Épép*, le troisième mois de la *tétraménie de l'inondation,* empruntait le nom, un rapport bien marqué avec l'état avancé de la crue du fleuve. Cet animal, d'après le xxv[e] chapitre des Hiéroglyphiques d'Horapollon (livre I[er]), est intimement lié avec le débordement du Nil, puisqu'il était supposé naître du limon même que le fleuve dépose pendant sa crue annuelle : ἡ τούτου γένεσις ἐκ τῆς τοῦ ποταμοῦ ἰλύος ἀποτελεῖται.

Si maintenant nous tirons la conséquence de ces divers rapprochements, il restera établi, ce me semble, que la série des douze dieux sous la protection desquels furent placés les douze mois de l'année égyptienne, considérée sous le point de vue de l'expression symbolique de chacune des douze divinités dont elle se compose, eut nécessairement, avec l'état physique de l'Égypte et avec les phénomènes et les divisions de l'année agricole, des rapports tout aussi marqués et tout

aussi évidents que la notation des mois de l'année au moyen des signes des tétraménies.

Ces déductions archéologiques des tableaux d'Edfou et du Rhamesseum méritent d'autant plus de confiance, qu'elles ont été complétement indépendantes des résultats positivement analogues, auxquels M. Biot avait été conduit, de son côté, d'après la seule considération de la notation de l'année, que je lui avais communiquée. C'est ce dont on sera convaincu à la lecture de son mémoire[1].

Mais les douze mois dont on vient de reconnaître la notation usuelle et les divinités protectrices constituaient une année de trois cent soixante jours seulement. Il me reste à retrouver la notation des cinq jours épagomènes, qui complétaient le nombre de trois cent soixante-cinq jours dont se composait l'année égyptienne suivant les auteurs anciens.

Les Coptes ou Égyptiens devenus chrétiens appelaient ces jours complémentaires, ⲡⲓⲁⲃⲟⲧ ⲛ̀ⲕⲟⲩϫⲓ, le *petit mois* [2]. Mais les mythes des anciens Égyptiens donnaient une haute importance à ces cinq jours épagomènes. Ils y placèrent la naissance mondaine de leurs principales divinités, descendues de l'état de pur esprit dans le ciel jusqu'à l'incarnation sur la terre. La déesse *Natphé*, la Rhéa égyptienne, enfanta, disait-on, dans le premier jour épagomène Osiris, au second jour Haroëris, c'est-à-dire *Horus l'aîné;* au troisième jour Seth, que les Grecs appellent *Typhon;* au quatrième jour Isis, et la déesse Nephthys au cinquième.

Cette tradition religieuse explique suffisamment le nom que les anciens habitants de l'Égypte donnaient à ces cinq jours si remarquables dans leur théogonie. Ils les appelaient les

[1] *Sur l'Année vague des Égyptiens* (*Académie des sciences*, Mémoires) volume de 1831, publié en 1838. J. J. C. F.

[2] Lacroze, *Lexicon ægyptiacum.*

jours célestes de l'année ou les *jours célestes*, ⲛⲉϩⲟⲟⲩ ⲙ̄ⲡⲉ ⲛ̄ⲧⲉⲣⲟⲙⲡⲉ, ou ⲛⲉ ϩⲟⲟⲩ ⲙ̄ⲡⲏⲩⲉ ⲛ̄ⲧⲉ ⲣⲟⲙⲡⲉ. Je découvris, en effet, dans le Musée royal de Turin, au milieu de fragments de papyrus en écriture hiératique, tous appartenant par leurs dates aux temps des XVIII[e] et XIX[e] dynasties diospolitaines, un débris de registre tenu mois par mois et daté de l'an II[e] d'un règne; le nom du roi a totalement disparu. Le scribe a placé, *immédiatement après* des articles datés de cette seconde année et du mois de Mésori, le dernier de l'année égyptienne, d'autres articles commençant ainsi : « De l'an deux, des V jours célestes de l'année, le I[er]; de l'an deux, des V jours célestes de l'année, le second; de l'an deux, des V jours célestes de l'année, le troisième; » ainsi de suite jusqu'au cinquième des *cinq jours célestes de l'année*. (Voyez planche VI, *Épagomènes*.)

Je restai convaincu que je retrouvais ici la notation des *jours épagomènes* en écriture hiératique. Cette notation se compose 1° de la forme hiératique du signe symbolique *jour*, le disque et la ligne perpendiculaire, accompagnée du chiffre hiératique 5, suivi des marques de la pluralité; 2° du caractère figuratif *ciel* ; 3° du caractère symbolique *année* , dont il sera question dans la suite de ce mémoire.

Une étude attentive, et faite sur les lieux, des sculptures et des inscriptions qui couvrent les monuments de l'Égypte, a pleinement confirmé ce résultat. Le petit temple d'Ombos en Thébaïde, monument que je trouvai malheureusement dans un état de destruction, bien plus avancé en 1828, qu'il ne l'était quand il fut visité par MM. Jomard et Chabrol en 1799, m'offrit, parmi les légendes sacrées, la notation hiéroglyphique des jours épagomènes. Le Nil, qui incessamment se porte de plus en plus vers le grand temple en rongeant

les terres, a déjà miné les fondements du petit temple dont les murailles se sont éboulées dans le fleuve; les deux salles et le sanctuaire ont entièrement disparu, et il ne subsiste plus de tout cet édifice qu'une colonne et un pan de mur de la façade. C'est en examinant ce débris que je remarquai une série de petits bas-reliefs superposés, tous relatifs à la mère des dieux, la déesse Natphé, figurée dans un petit naos ou chapelle, sous la forme d'un hippopotame femelle dressé sur les pieds de derrière, et la tête ornée de coiffures symboliques. Dans chacun de ces tableaux, diverses divinités précèdent ou suivent cette mère divine; et, parmi ces parèdres, immédiatement derrière le petit naos renfermant la déesse, on remarque toujours un dieu enfant, entièrement nu, mais décoré d'insignes qui, variant d'un tableau à l'autre, ne se ressemblent jamais entièrement; et, en tête des légendes sculptées sur ces bas-reliefs, je reconnus des noms de mois qui se succédaient d'un tableau à l'autre dans un ordre conforme à la notation des douze mois, que j'ai déjà fait connaître.

Huit de ces bas-reliefs existent encore dans un état de conservation presque complet; les six premiers, en allant du haut vers le bas, se rapportent, d'après leur légende initiale, à six des douze mois de l'année égyptienne, savoir : *Phaménoth*, *Pharmouthi*, *Paschons*, *Paoni*, *Épép*, *Mésori*. La partie supérieure de la muraille maintenant détruite, ou bien la paroi d'une muraille parallèle et correspondant à celle qui existe, portait, sans doute, les tableaux relatifs aux six premiers mois de l'année, puisque nous reconnaissons les six derniers sur la muraille encore debout.

Ces douze tableaux représentaient, à mon avis, la naissance des douze Horus ou fils, les troisièmes personnes des douze

principales triades de divinités égyptiennes, *chacune dans son mois.* Mais ce n'est point ici le lieu de prouver cette assertion qui demanderait de trop longs développements. Je me hâte d'arriver aux septième et huitième tableaux placés immédiatement au-dessous du tableau natal du mois de Mésori, le dernier mois de l'année égyptienne.

La légende hiéroglyphique initiale de ce huitième tableau de la série existante se compose, 1° de CINQ parallélogrammes; 2° du caractère JOUR, le disque solaire accompagné de la marque de pluralité; 3° du caractère CIEL suivi des marques de pluralité; 4° enfin du caractère symbolique ANNÉE. Nous avons ici, signe pour signe, la transcription hiéroglyphique de la notation hiératique précitée des jours épagomènes: ces caractères, mis en rapport, signifient également, en effet, les *cinq jours célestes de l'année.*

Mais une circonstance fort remarquable et bien décisive lèverait, s'il en était besoin, toute espèce de doute sur la réalité de cette notation hiéroglyphique des jours épagomènes. On lit, sur le premier tableau de la série qui suit immédiatement le bas-relief relatif au mois de Mésori, et à la suite de la légende, *les cinq jours célestes de l'année,* les mots ⲙⲓⲥⲓ ⲛ̀ ⲟⲩⲥⲓⲣⲉ (1), NAISSANCE D'OSIRIS; et sur le huitième bas-relief, le second des tableaux relatifs aux jours épagomènes, les mots ⲙⲓⲥⲓ ⲛ̀ ϩⲁⲣⲱⲏⲣⲓ (2), NAISSANCE D'HAROERI. Nous avons déjà dit, d'après l'auteur du traité d'Isis et d'Osiris, que la naissance d'Osiris avait eu lieu, en effet, selon l'opinion des Égyptiens, dans le premier des jours épagomènes, et celle d'Haroeris, dans le second. Ces légendes sont d'ailleurs sculptées devant les images en pied d'Osiris et d'Haroeris. La partie inférieure de la muraille est enfouie et obstruée par des blocs énormes

de pierre provenant de l'éboulement presque total du temple; cette circonstance m'a privé de la vue de trois autres tableaux qui doivent se rapporter à la naissance de Typhon, d'Isis et de Nephthys, nés le troisième, le quatrième et le cinquième jour épagomène.

La notation des jours épagomènes, en écriture hiéroglyphique et hiératique, étant ainsi reconnue, nous possédons, en y joignant celle des douze mois, la notation complète des treize grandes divisions de l'année égyptienne de trois cent soixante-cinq jours. Le bas-relief d'Edfou, le plafond du Rhamesseum et les bas-relief du petit temple d'Ombos nous ont aussi dévoilé les noms des dix-sept divinités qui présidaient, soit aux douze mois de l'année, soit aux cinq jours épagomènes. Ainsi se trouve déjà justifiée en partie l'assertion d'Hérodote, μείς τε καὶ ἡμέρη ἑκάστη θεῶν ὅτευ ἐστι[1], « Chaque « mois et chaque jour du mois (chez les Égyptiens) sont « dédiés à une divinité particulière. »

Je dois me hâter de dire que les monuments de l'Égypte confirment aussi le témoignage d'Hérodote sur la consécration de chaque jour du mois à une divinité particulière. Le bas-relief astronomique d'Edfou fait précéder la série des douze dieux, protecteurs des douze mois, de la série complète des trente divinités auxquelles appartenaient successivement les trente jours du mois. (Planche IV, *Jours du mois.*)

La plupart de ces personnages mythiques appartiennent au sexe masculin; le quinzième et le vingt-cinquième jour seulement furent dédiés à des *déesses*. Les noms de ces trente divinités sont sculptés à côté de leurs images. Chacune d'elles se distingue par des attributs particuliers ou par des attitudes variées. Ainsi le dieu HAR-SONT-PEFIOT (*Horus, le ven-*

[1] Hérodote, liv. II, chap. LXXXII.

geur de son père), le dieu spécial du deuxième jour du mois, a été caractérisé par les deux longues plumes de sa coiffure, et le fouet élevé au-dessus de son bras gauche. Le dieu du huitième jour, MEIO-PEFIOT (*celui qui contemple son père*), est vêtu d'une étroite et courte tunique. On a figuré sans bras le dieu du neuvième jour appelé IRÈ-N̄-PEFIOT; et IRÈ-TASF, génie protecteur du dixième jour du mois, se penche en étendant ses bras vers la terre. SONT-HOR, dieu du onzième jour, tient en main un long sceptre pur.

Un certain nombre de ces divinités sont aussi reconnaissables aux têtes de divers animaux qui remplacent, dans un but symbolique, leurs têtes humaines. Le dieu Thôth, l'Hermès deux fois grand, auquel appartient le premier jour du mois, a pour tête celle de l'*Ibis*, son oiseau sacré. Les enfants d'Osiris, *Hapi*, *Soutefmau* et *Kebhsnif*, protecteurs des cinquième, sixième et septième jours du mois, sont distingués ici, comme dans tous les bas-reliefs et toutes les peintures religieuses, le premier, par une tête de *cynocéphale;* le second, par une tête de *schacal,* et le troisième, par celle d'un *épervier*. *Sotem-Taouo, celui qui écoute la voix ou la parole,* a été représenté avec la tête d'un *taureau,* animal dont l'*oreille* fut, chez les Égyptiens, l'emblème spécial du sens de l'ouïe, d'après le témoignage d'Horapollon (liv. I, chap. XLVII).

Il entrait évidemment dans l'intention de l'artiste qui traça le tableau d'Edfou de reproduire, avec ses attributs particuliers, chacune des trente divinités ou génies des trente jours du mois. D'autres monuments, d'une époque bien plus ancienne et d'une exécution incomparablement plus pure, m'ont présenté ces trente divinités sous une forme plus fixe, et caractérisées par un emblème commun à la série entière. Sur toute l'étendue du plafond de la grande salle sépulcrale du

tombeau royal découvert par Belzoni, celui du Pharaon *Ménéphtah* Ier, père de Rhamsès le Grand, se déroule un immense tableau astronomique, peint en jaune sur un fond noir, avec quelques détails rehaussés d'azur ou de couleur rouge. On y a figuré vingt d'entre les divinités protectrices des jours du mois, divisées en deux groupes opposés, l'un de neuf, et l'autre de onze personnages. Un symbole commun à toutes ces divinités exprime l'identité de leurs attributions : c'est un *disque rouge* placé sur la tête de chacune d'elles, et l'on ne pouvait plus clairement indiquer que ces dieux présidaient aux différents jours du mois, puisque le *disque rouge* ou *disque solaire* fut, dans l'écriture sacrée, comme nous l'avons prouvé précédemment, le signe symbolique de l'idée *jour*.

Ces divinités, ou, en d'autres termes, les jours du mois personnifiés, font aussi partie du tableau astronomique sculpté au plafond du Rhamesseum. Comme dans le tombeau de Ménéphtah Ier, on a inscrit les noms propres de ces dieux au-dessus des disques solaires qui décorent leurs coiffures. Enfin j'ai reconnu la série entière de ces trente divinités parmi les tableaux symboliques sculptés sur un sarcophage de basalte vert, celui d'un hiérogrammate nommé *Taho,* fils de *Rompé-Nofré,* provenant des catacombes de Memphis, et dont j'ai fait hommage au Musée du Louvre à mon retour d'Égypte. Les jours du mois ou leurs génies protecteurs y sont représentés sous une forme entièrement humaine; tous élèvent des bras suppliants vers le dieu Osiris assis sur son trône. Leurs noms propres peuvent seuls les faire distinguer les uns des autres.

Les Égyptiens personnifièrent aussi les *Heures* ou les *vingt-quatre* subdivisions du jour astronomique, et dans le système d'écriture sacrée, l'idée *heure* fut exprimée par la méthode

phonétique ou par la méthode symbolique, indifféremment. Usant du premier moyen, on traçait un groupe de caractères hiéroglyphiques formé du *lièvre* représentant l'articulation ⲟⲩ, de la *ligne brisée* ⲛ, suivis d'une *étoile* et du *disque solaire.* On reconnaît dans ce groupe les premiers éléments du mot copte ⲟⲩⲛⲟⲩ, accompagné de deux déterminatifs : l'étoile, déterminatif symbolique spécial indiquant la liaison des heures avec certaines étoiles ou astérismes; le *disque solaire,* déterminatif générique de toutes les divisions du temps. Plus souvent encore le mot est orthographié ⲟⲩⲛⲛⲟⲩ, en plaçant entre la ligne brisée et les déterminatifs deux nouveaux signes de son, un *vase* ⲛ, et le *lituus* ⲟⲩ. L'article féminin ⲧ, le *segment de sphère,* se lie très-habituellement à ces groupes phonétiques. Le mot ⲟⲩⲛⲟⲩ, heure, appartient, en effet, au genre féminin dans la langue copte, ⲧⲟⲩⲛⲟⲩ, ϯⲟⲩⲛⲟⲩ, l'*heure.* (Voyez la planche II.)

En usant de la méthode symbolique, on représentait l'idée *heure* par une *étoile* suivie de l'article déterminatif ⲧ, le *segment de sphère*, et du déterminatif générique des divisions du temps, le *disque solaire :* c'est dire qu'en cette occasion, comme lorsqu'il s'agissait des idées *jour* et *nuit,* les Égyptiens se contentaient quelquefois de tracer les déterminatifs seuls de l'idée, en négligeant les expressions phonétiques.

J'ai enfin découvert dans les textes en écriture sacrée un groupe symbolique comme celui que je viens de faire connaître, et son synonyme, quoique assez rarement employé : ce nouveau groupe se compose de l'image d'un *doigt humain*, du *segment de sphère*, article féminin, et du *disque*, déterminatif de toutes les divisions du temps. Le choix du *doigt,* comme signe de l'idée *heure,* peut sembler fort singulier au premier aperçu; mais si je fais observer, 1° que,

d'après Horapollon (livre II, chapitre XIII), le *doigt de l'homme* exprimait, dans l'écriture sacrée, la *dimension* ou la *mesure*, Ἀνθρώπου δάκτυλος ἈΝΑΜΈΤΡΗΣΙΝ σημαίνει;

2° Qu'en effet le doigt était le point de départ, l'élément premier de toutes les mesures égyptiennes d'étendue ou de longueur;

3° Que la coudée égyptienne primitive se composait de *vingt-quatre doigts*, c'est-à-dire d'un nombre de doigts égal au nombre des heures du jour astronomique, les douze heures du jour unies aux douze heures de la nuit;

Nous comprendrons alors que de semblables rapports motivaient suffisamment, dans l'esprit des Égyptiens, la liaison intime établie par les principes de l'écriture sacrée entre le *doigt de l'homme* et les *heures* du jour ou les *heures* de la nuit.

Dans les bas-reliefs astronomiques ou religieux, les heures sont représentées, tantôt sous la forme de personnages du sexe masculin, tantôt sous la forme de femmes. Mais, dans l'un ou l'autre cas, une *étoile*, l'un des signes symboliques de l'*heure*, plane au-dessus de la tête de chacune de ces divinités.

On trouve les vingt-quatre heures du jour astronomique figurées dans les deux portions du zodiaque rectangulaire du temple de Dendéra : ce sont vingt-quatre femmes debout, la tête surmontée d'une *étoile*, et toutes dans une même attitude, le bras gauche pendant le long du corps, et le bras droit légèrement porté en avant. Ces déesses, entremêlées aux figures des constellations, marchent dans le même sens que les signes du zodiaque; douze d'entre elles, celles de la bande de droite, se dirigent vers le fond du portique, et douze autres, celles de la bande de gauche, semblent se mettre en marche pour sortir du temple. Les douze premières sont les heures du jour; les douze dernières, les heures de la nuit.

J'ai également retrouvé les heures du jour et de la nuit sous des formes absolument semblables, 1° dans une magnifique catacombe de Sakkara, l'ancien cimetière de Memphis, creusée durant le règne de Psammitichus; 2° dans le sanctuaire d'Hermonthis, où ces déesses assistent à l'accouchement de la déesse Ritho, l'épouse du dieu Month; 3° enfin au plafond du portique d'Ombos.

Mais dans cette dernière localité, au lieu de la simple *étoile* planant sur leur tête, les heures portent chacune un disque *rouge* au milieu duquel brille une grande étoile *jaune*. La réunion de ces deux emblèmes, le disque, symbole du *jour,* et l'étoile, symbole de l'*heure,* indique très-clairement que ces déesses sont les douze *heures du jour* proprement dit; et, en effet, la série importante de douze tableaux sculptés dans le portique d'Edfou, et représentant le vaisseau du soleil, ainsi que les formes successives que prend ce dieu dans les *douze heures du jour,* nous montre les douze déesses des heures du jour successivement placées sur la proue du navire, debout et adorant le dieu soleil, toutes ayant le *disque étoilé* sur leur tête. (Voyez à la planche II *les noms* des vingt-quatre heures personnifiées.)

Des monuments d'une époque bien antérieure à celle des temples que nous venons de citer établissent une distinction dans le sexe des douze heures du jour et des douze heures de la nuit.

Sur le sarcophage en granit rose du Pharaon *Rhamsès-Meiamoun,* aussi bien que sur le sarcophage de basalte vert de l'hiérogrammate Memphite, *Taho, fils de Rompé-Nofris,* tous deux appartenant au Musée du Louvre, on a sculpté les divinités qui présidaient aux vingt-quatre heures, mais partagées en deux séries. Toutes sont caractérisées par le symbole

de l'*heure,* l'étoile planant sur leur tête; mais douze d'entre elles, se dirigeant vers la droite, appartiennent au sexe masculin; elles marchent vers un trône occupé par un dieu à tête d'épervier, surmontée du disque orné de l'Uræus; et la légende inscrite devant la tête de ce personnage nous apprend que ce dieu représente Phré, le dieu SOLEIL SUR SON TRÔNE OU siége : les douze heures mâles sont donc incontestablement les douze *heures du jour* proprement dit. La seconde série se compose de douze femmes, la tête surmontée d'une *étoile,* et marchant dans le sens inverse des heures précédentes. Ces heures femelles se dirigent vers un *coffre funéraire* sur lequel est étendu un crocodile, la queue tournée du côté des douze déesses et ayant devant lui une tête humaine. Ces déesses représentent évidemment les douze heures de la nuit, puisque, selon le témoignage formel d'Horapollon, le crocodile fut l'emblème de l'*occident* ou du couchant, δύσις[1]; et sa queue (κροκοδείλου οὐράν), le symbole des *ténèbres* ou de l'*obscurité* (σκότος)[2]. De plus, deux légendes liées au coffre funéraire sur lequel pose le crocodile nous apprennent que la tête humaine, placée aussi sur le coffre, est la tête même du dieu Osiris ⲁⲡⲉ ⲛ̀ ⲟⲩⲥⲓⲣⲉ, et, en second lieu, qu'*Osiris est l'œil du jour,* ⲟⲓ ⲟⲩⲥⲓⲣⲉ ⲡⲉⲃⲁⲗ ⲛ̀ ⲡⲉϩⲟⲟⲩ. Le crocodile, emblème des ténèbres, domine donc sur le tombeau où est renfermé l'œil du jour qui a cessé d'illuminer le monde.

Je compléterai mes recherches sur les signes des divisions du temps dans les divers systèmes des écritures égyptiennes, en déterminant le caractère qui exprimait l'*année,* la plus grande de ces divisions naturelles, celle qui renfermait en elle-même toutes les autres. (Planche VI, *année.*)

Le mot ἐνιαυτός qu'on lit dans le texte grec du monument

[1] Liv. I, chap. LXIX. — [2] Liv. I, chap. LXX.

de Rosette, lignes 49 et 53, a été exprimé dans la partie hiéroglyphique correspondante (les lignes 12 et 13 actuelles) par un caractère symbolique représentant une *branche de palmier* dépouillée de toutes ses feuilles, à l'exception d'une seule placée vers le milieu de la hauteur de la branche. Ceci est conforme au témoignage d'Horapollon; car cet auteur constate, dans le troisième chapitre de son premier livre, qu'une *branche de palmier* représentait l'*année* dans l'écriture sacrée des Égyptiens: ἐνιαυτὸν (οἱ Αἰγύπτιοι) γράφοντες, φοίνικα ζωγραφοῦσιν.

La *branche de palmier* représente donc le mot égyptien ⲣⲟⲙⲡⲉ, *année*, mot que le texte démotique de l'inscription de Rosette, lignes 29 et 31, exprime en toutes lettres, c'est-à-dire au moyen des caractères phonétiques répondant aux articulations ⲣ, ⲙ et ⲡ; et comme le mot ⲣⲟⲙⲡⲉ appartient au genre féminin, le signe phonétique de l'articulation ⲧ, l'article déterminatif du genre féminin singulier, accompagne la branche de palmier dans le texte hiéroglyphique, et le groupe ⲣⲟⲙⲡⲉ dans le texte démotique de l'inscription de Rosette.

Ajoutons que le signe symbolique de l'année, la branche de palmier, employé dans une foule de dates exprimées, soit en caractères hiéroglyphiques (1), soit en caractères hiératiques (2), et même dans des dates écrites en caractères démotiques, reçoit aussi pour déterminatif l'image du disque solaire, déterminatif tropique de toutes les divisions du temps. Ce disque détermine également le *groupe phonétique* ⲣⲟⲙⲡⲉ dans tous les textes d'écriture populaire.

Tels sont les divers caractères ou groupes de caractères employés par les anciens Égyptiens à la notation des *heures*, des *jours*, des *nuits*, des *mois* et de l'*année*. Le tableau géné-

ral ci-joint (planches II à VI) présentera l'ensemble de ces signes dans les trois systèmes d'écriture.

Mais il convient, en terminant ce mémoire, d'établir, par le témoignage des monuments, l'antiquité de cette notation des divisions du temps. Je citerai donc des actes publics originaux, des manuscrits, des inscriptions historiques, des stèles et des tombeaux, pour montrer que cette notation fut employée pendant une longue série de siècles; et je fixerai l'époque la plus reculée pour laquelle des monuments authentiques constatent déjà l'usage de cette même notation, et principalement la notation des *mois* de l'année.

L'inscription de Rosette, et un nombre fort considérable de contrats égyptiens démotiques, datés des divers règnes de la dynastie grecque, depuis Alexandre jusqu'à Ptolémée Cæsarion, et conservés dans les collections royales de Paris, de Turin et de Berlin, ou en Angleterre, établissent d'abord que cette notation des divisions du temps fut en usage en Égypte pendant la durée entière de la dynastie des Lagides, c'est-à-dire dans le Iᵉʳ, le IIᵉ, le IIIᵉ siècle, et à la fin du IVᵉ avant notre ère.

Plusieurs contrats démotiques, datés du règne de Darius Iᵉʳ, conservés au Musée de Turin et au Cabinet des antique de Paris, prouvent que, sous la domination des Perses, les Égyptiens employaient ce système de notation vers le VIᵉ siècle avant notre ère.

Son existence est établie, pour le VIIᵉ siècle, par des actes publics en écriture démotique et datés du règne de *Psammetichus Iᵉʳ* [1], et par deux stèles du temps du Pharaon *Néchao Iᵉʳ* [2].

Des inscriptions monumentales, sculptées sur la paroi de gauche du portique des Bubastites, sous les règnes des Pha-

[1] Musée de Turin. — [2] Collection Anastazy (à Leyde).

raons *Sésonchis Ier*, *Takellothis* et *Sésonchis II,* ne laissent aucun doute sur l'usage de notre notation au xe siècle avant J. C.

Son usage est également démontré pour le xiiie et le xive siècle, et pour la fin du xve, par des inscriptions hiéroglyphiques sculptées sur les monuments de Thèbes, et par divers contrats, registres ou actes publics en écriture hiératique, conservés dans les Musées royaux de Turin et de Paris.

Des monuments du même genre, et en très-grand nombre, constatent l'usage du système entier de notation que nous avons développé dans ce mémoire, pendant toute la durée de la xviiie dynastie, qui, au commencement du xve siècle avant J. C. occupait encore le trône des Pharaons, dont Aménoph Ier, fils d'Amosis, le chef de cette xviiie dynastie, s'était emparé, après avoir chassé les rois Hyk-Schos vers la fin du xixe siècle avant notre ère.

A cette époque déjà si reculée les caractères qui servaient à noter les divisions du temps ne différaient en rien des caractères que nous trouvons employés à l'expression des dates les plus récentes dans les textes égyptiens des derniers temps de la monarchie.

Bien peu de monuments originaux des âges antérieurs à la xviiie dynastie, c'est-à-dire antérieurs au xixe siècle avant notre ère, ont échappé aux invasions des barbares et aux ravages du temps. Nous possédons cependant un certain nombre de stèles funéraires et de stèles contenant des actes d'adoration, datées du règne de huit Pharaons égyptiens, qui, contemporains des rois Hyk-Schôs régnant collatéralement avec eux, formaient ainsi une xviie dynastie légitime égyptienne. Mais, dans la rédaction de la plupart de ces dates, on a seulement énoncé l'année du règne, sans mentionner le mois ni

son quantième. Je puis cependant citer deux inscriptions et deux monuments appartenant à cette vieille dynastie, et dans lesquels j'ai retrouvé la notation des mois divisés en tétraménies. L'un des tombeaux les plus remarquables de Béni-Hassan porte la date du *15 de Paophi de la quarantième année* du règne d'*Osortasen Ier;* et une stèle funéraire, provenant d'Abydos, et que j'ai copiée à Alexandrie, chez M. d'Anastazy son possesseur, est datée du *XXe jour du mois de Thôth de la dix-septième année* de ce même Pharaon.

Les inscriptions des tombeaux de Béni-Hassan, raccordées avec les tables royales d'Abydos et du palais de Karnak, établissent que le roi *Osortasen Ier* fut le huitième prédécesseur d'Aménoph Ier, chef de la XVIIIe dynastie. D'autre part, des stèles funéraires ou des inscriptions monumentales relatent la quarantième année d'*Osortasen Ier,* la vingt-neuvième année de son successeur *Aménemhé II,* la deuxième d'*Osortasen II,* la dix-neuvième d'*Osortasen III,* la quarante-quatrième de *Aménemhé III,* la sixième de *Rhamétaoué* et la vingt-deuxième d'*Amosis,* prédécesseur immédiat d'*Aménoph Ier,* chef de la XVIIIe dynastie. Or ces cent soixante-deux années attribuées à sept des huit rois de la XVIIe dynastie, par les monuments originaux qui certes ne peuvent tous être datés précisément de la dernière année du règne de ces princes, ne permettent point de placer le temps où vécut le roi *Osortasen Ier* postérieurement au XXIe siècle avant notre ère.

L'inscription dédicatoire du tombeau d'Amoneï à Béni-Hassan, datée du 15 de Paophi de la quarantième année d'Osortasen Ier, établit qu'à cette même époque la notation des divisions du temps, développée dans ce mémoire, était déjà en usage, et rien n'autorise à supposer qu'au XXIe siècle avant l'ère chrétienne, ce système de notation fût nouveau ou ré-

cemment introduit. Plusieurs monuments pourraient venir à l'appui d'une opinion toute contraire à une telle supposition; mais l'époque de ces monuments, bien certainement antérieure à la XVIIe dynastie, reste encore incertaine, ou se perd dans les ténèbres des temps primitifs.

NOTE SUPPLÉMENTAIRE

RELATIVE AU PRÉSENT MÉMOIRE.

AVERTISSEMENT.

Ce mémoire de feu Champollion le jeune n'est publié que onze ans après l'époque où il fut lu à l'Académie, en mars 1831, et les causes de ce retard ne sont pas généralement ignorées du monde savant. On sait que ce fut au mois de mars de l'année suivante que l'auteur fut enlevé à la science; qu'à sa mort on ne retrouva dans son cabinet que les vingt et une dernières pages du manuscrit autographe de ce mémoire, dont il ne subsistait aucune copie [1], et que ce ne fut qu'au mois de mars de l'année 1840 que le hasard fit retrouver les trente-huit premières pages de ce travail, ainsi que les dessins nécessaires à l'intelligence de ce texte. Dès que le manuscrit a été reconnu complet, la famille de l'auteur s'est empressée de le mettre à la disposition de l'Académie, et l'Académie d'en ordonner la publication immédiate.

Si, depuis la mort de l'auteur et dans l'intervalle de temps ci-dessus relaté (1832 à 1840), quelqu'un avait abusé de la possession illégale de son manuscrit, la publication faite aujourd'hui par les soins de l'Académie

[1] *Notice sur la vie et les ouvrages de M. Champollion le jeune*, par M. Silvestre de Sacy. (*Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. XII, *Hist.* pag. 368.) — Biot, *Recherches sur l'année vague des Égyptiens.* (*Mémoires de l'Académie des sciences* pour 1831), pag. 5 et 44 du mémoire.

suffirait à la conservation de tous les droits; et, pour assurer avec plus de certitude encore ceux de l'auteur de cet important mémoire, nous nous faisons un devoir d'annoncer que son manuscrit autographe vient d'être déposé à la Bibliothèque royale.

Dans ses Recherches sur l'année vague des Égyptiens, mémoire dans lequel M. Biot applique à un point de l'histoire de l'astronomie en Égypte les découvertes archéologiques consignées dans le mémoire de feu Champollion, le savant astronome nous apprend que la lecture de ses Recherches à l'Académie des sciences, séance du 4 avril 1831, y fut précédée de celle que fit Champollion lui-même d'une Note sommaire contenant un Extrait de son Mémoire sur la notation des divisions du temps chez les Égyptiens, et l'exposé des principaux résultats de son travail.

M. Biot[1], publiant ses Recherches en 1838, ajoute à cette indication l'expression du regret qu'il a de ne pouvoir placer en tête de son travail cette Note, « qui offrait l'exposition de ses idées faite par l'auteur lui-« même, mais qui, ajoute M. Biot, a malheureusement disparu aussi « comme son Mémoire, sans qu'on ait pu la retrouver. »

La Note avait en effet disparu avec le Mémoire : elle a été retrouvée avec lui et en même temps. Nous croyons devoir insérer ici cette Note comme complément de l'ouvrage de Champollion le jeune; notre texte est la copie exacte de l'autographe qui a été réuni au manuscrit du Mémoire. J. J. C. F.

NOTE SOMMAIRE

LUE À L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, LE 4 AVRIL 1831, PAR M. CHAMPOLLION LE JEUNE.

Aussitôt que, complétant la découverte des trois éléments fondamentaux de l'écriture hiéroglyphique, je fus parvenu à me former une idée claire et précise des lois qui président à leurs combinaisons, désireux d'ajouter aux premières pages des annales de l'espèce humaine l'abondante série des faits historiques relatés dans les innombrables inscriptions sculptées sur les monuments de l'Égypte, je dus me hâter de reconnaître dans ces antiques textes les formes, la nature et l'expression des signes au moyen desquels les Égyptiens, notant les principales divisions du temps, exprimèrent les dates des événements dont ils voulaient perpétuer le souvenir.

[1] *Recherches sur l'année vague des Égyptiens;* mémoire cité, page 5.

Mes recherches sur cet important objet me conduisirent à des résultats complets dès l'année 1824; et, depuis, j'ai développé dans un mémoire spécial, lu à l'Académie des belles-lettres, les preuves de fait sur lesquelles repose la certitude de ces mêmes résultats dont je ne dois présenter ici qu'un simple énoncé.

Les anciens Égyptiens partageaient le *jour astronomique* en vingt-quatre heures, comptées en deux séries de douze heures chacune: douze heures de jour, douze heures de nuit.

Les *mois* étaient au nombre de douze, et chaque mois fut de trente jours.

L'image du croissant de la lune, les cornes tournées vers le bas, représentait l'idée *mois, mensis,* dans l'écriture hiéroglyphique.

On partageait les douze mois de l'année en trois séries distinctes, espèces de saisons que je nommerai *tétraménies,* parce que chacune d'elles se composait de *quatre mois.*

Chaque tétraménie fut exprimée par un signe particulier commun aux quatre mois qui la formaient: ces signes ou caractères ont, par leur signification propre, un rapport direct avec les travaux ou les phénomènes de l'*année agricole* des Égyptiens.

La première tétraménie, composée du premier, du deuxième, du troisième et du quatrième mois de l'année, était la tétraménie de la *végétation.* On la notait par un caractère représentant des tiges, des boutons et des fleurs épanouies de diverses plantes.

La seconde tétraménie, nommée HRÈ, était, comme son nom l'indique, la tétraménie des *grains* ou de la *récolte des céréales:* elle comprenait les cinquième, sixième, septième et huitième mois de l'année.

La tétraménie dite de l'*inondation* fut la troisième: elle se formait des quatre derniers mois de l'année, le neuvième, le dixième, le onzième et le douzième, pendant lesquels le Nil couvrait l'Égypte de ses eaux génératrices.

Le numéro d'ordre des mois, dans chacune des tétraménies, était marqué par le signe du mois, redoublé, triplé ou quadruplé, c'est-à-dire qu'on traçait, au-dessus du signe de la tétraménie, un croissant, deux croissants, trois croissants ou quatre croissants, suivant que le mois à noter était le premier, le deuxième, le troisième ou le quatrième d'une tétraménie.

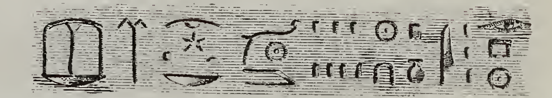
On ajouta enfin aux trois tétraménies, formant trois cent soixante jours, cinq jours épagomènes, que les Égyptiens appelaient *les cinq jours célestes de l'année;* et ces jours complémentaires, joints à la somme des jours des douze mois, constituaient une année de trois cent soixante-cinq jours.

Douze grandes divinités présidaient aux douze mois de l'année, et cinq autres dieux ou déesses aux jours *épagomènes.* Trente génies gouvernaient les trente jours du mois; douze dieux et douze déesses réglaient les vingt-quatre heures du jour *astronomique.*

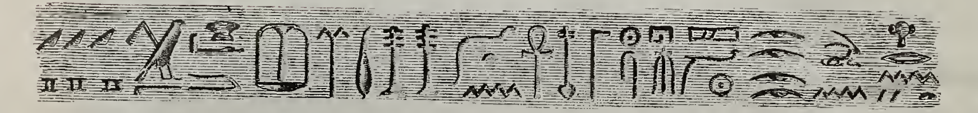
Une foule de monuments authentiques démontrent que ces divisions du temps et leur notation étaient déjà d'un usage général dans toute l'Égypte au XXIe siècle avant l'ère vulgaire, et rien ne prouve d'ailleurs qu'à cette époque si reculée leur invention fût récente.

PASSAGES TIRÉS DE L'INSCRIPTION DE ROSETTE.

N° 1. *Ligne 11.*



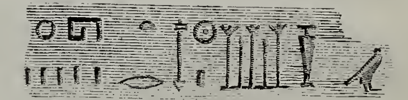
N° 2. *Ligne 10.*



N° 3. *Ligne 10.*



N° 4. *Ligne 12.*



N° 5.

Développement de l'Exemple N° 1.

ⲟⲩⲡ̄ϩⲃⲁⲓⲧ	ϩⲙ̄	ⲡⲓⲃ	ⲉⲃⲱⲧ	ϩⲙ̄	ⲥⲟⲩ ⲙⲁⲛ	ⲥⲟⲩ ⲙ̄ⲡⲧⲥⲁϣϥ	ⲁⲡⲡ̄	ϩⲟⲩ	ⲉⲣⲉ

Lith. de l'Imprimerie Royale

HEURES.

Hiéroglyphique.	Hiératique.	Démotique.	Copte.	Noms des 12 heures du jour.		Noms des 12 heures de la nuit.
			ογνογ.τ.	1		
				2		
				3		
				4		
				5		
				6		
				7		
				8		
				9		
				10		....
				11		....
				12		....

Lith. de l'Imprimerie Royale.

JOUR

Hiéroglyphique.	Hiératique.	Démotique.	Copte.
			ϩⲟⲟⲩ. ϩⲁⲟⲩ. ⲉ̀ϩⲟⲟⲩ.

Lith. de l'Imprimerie Royale.

MOIS				JOURS DU MOIS.			
Hiéroglyphique.	Hiératique.	Démotique.	Copte.	Noms des dieux protecteurs des trente jours du mois.			
			Ⲁⲃⲟⲩ.ⲡⲓ.	1		16	
			Ⲉⲃⲱⲩ.ⲡ.	2		17	
			Ⲉⲃⲟⲩ.ⲡ.	3		18	
				4		19	
				5		20	
				6		21	
				7		22	
				8		23	
				9		24	
				10		25	
				11		26	
				12		27	
				13		28	
				14		29	
				15		30	

Lith. de l'Imprimerie Royale.

NOTATION DES DOUZE MOIS DE L'ANNÉE ÉGYPTIENNE

	Hiéroglyphique.	Hiéroglyphique.	Hiéroglyphique.	Hiératique.	Démotique.	Copte.	Dieux des mois.
1						Τωοϒτ.	
2						Παωπε.	
3						Ϩαθωρ.	
4						Χοιακ.	
5						Τωβι.	
6						Ⲙεχιρ.	
7						Φαμενωθ.	
8						Φαρμοϒθι.	
9						Παϣονc.	
10						Παωνι.	
11						Єπηπ.	
12						Ⲙεсωрн.	

Lith. de l'Imprimerie Royale.

ANNÉE				ÉPAGOMÈNES.		
Hiéroglyphique.	Hiératique.	Démotique.	Copte.	Hiéroglyphique.		Hiératique.
			Ⲣⲟⲙⲡⲉ.ϫⲉ Ⲣⲟⲙⲡⲓ.ϯ.	1er		
				2e		
			Ⲧⲣⲙⲡ.	3e		
				4e		
				5e		

Lith. de l'Imprimerie Royale

MÉMOIRE

SUR

MILTIADE ET LES AUTEURS DE SA RACE,

PAR M. SÉGUIER DE SAINT-BRISSON.

La diversité des relations que l'antiquité nous a transmises sur Miltiade, sur son origine, sur la filiation de ses auteurs, m'a déterminé à rapprocher les textes qui le concernent, à tenter de les expliquer, pour les faire concorder, s'il se peut.

Hérodote, dont nous avons conservé l'histoire, Éphore, que le temps nous a ravi, semblent être les deux sources auxquelles ont puisé les écrivains plus récents qui en ont parlé. C'est à la divergence de leurs récits qu'on doit attribuer les principales différences qui se remarquent dans les traditions qui le concernent.

Hérodote, comme plus ancien et celui dont la relation offre plus d'étendue, mérite d'être appelé le premier en témoignage. Suivant lui (liv. VI, xxxv), les Miltiades tiraient leur origine de Jupiter, par Æaque, Télamon et Ajax, de qui descendait Philæos, qui, le premier de cette race, s'établit à Athènes et y reçut le droit de cité. Solon, d'après Plutarque (ch. x de la Vie de ce législateur), confirme cette émigration des Æacides dans Athènes, sur laquelle il appuyait les droits des Athé-

niens à la possession de l'île de Salamine contre les prétentions de Mégare.

Solon, dit-on, démontra aux juges que Philæos et Eurysaque, fils d'Ajax, ayant été admis parmi les citoyens d'Athènes, firent abandon de l'île en leur faveur : l'un habita le bourg de Brauron dans l'Attique, l'autre celui de Mélite; et que le dème des Philaïdes tire son nom de Philæos.

Sans parcourir toute la généalogie des Miltiades, Hérodote passe au fils de Cypselus, qui fonda en Thrace une domination qui dura plusieurs générations. Cette omission a été suppléée par Marcellin, auteur de la Vie de Thucydide l'historien, allié des Miltiades. Ce Marcellin, écrivain très-récent, que quelques critiques ont pris pour l'historien Ammien Marcellin, invoque l'autorité de Phérécyde l'Athénien, d'après lequel il donne la généalogie des Miltiades. Cette autorité est respectable au dire de Denys d'Halicarnasse, qui (livre Ier, ch. XIII, des Antiquités romaines, p. 35 de l'édition de Reiske), l'appelle γενεαλόγων οὐδενὸς δεύτερον[1]. Cette dénomination de généalogiste, comme synonyme d'historien, ne doit pas étonner. L'histoire des premiers siècles de la civilisation consistait principalement en généalogies, le temps ne se comptant alors que par âges d'hommes. Plus tard, l'invention des cycles modifia les traditions de l'histoire.

« Primæ chronologiæ incertitudinem prodit ipsa antiquis« sima methodus numerandi per γενέας, ab Herodoto usur« pata, non sane usurpanda si quæ fuissent certiores quibus « eadem intervalla designarentur temporum normæ. » (Dodwel. *Apparatus ad Annales Thucydideos.*)

Voici ce que dit Marcellin, Vie de Thucydide : « Didyme affirme que Phérécyde, dans le premier livre de son histoire,

[1] Voir Saumaise, *in Exercitationibus Plinianis*, p. 845, éd. de Paris.

dit que Philæas (Philæos), fils d'Ajax, se fixa dans l'Attique. De Philæos naquit Daïclos; de celui-ci Épidycos; de celui-ci Acestor, duquel Agenor, desquels Olios, Lyces, Typhon, Laïus, Agamestor, Tisandre, sous l'archontat duquel, à Athènes (ici lacune); duquel naquit Miltiade, de celui-ci Hippoclide, sous l'archontat duquel furent instituées les Panathénées; de celui-ci Miltiade, qui fonda en Chersonnèse un état. »

Cet arbre généalogique de quinze générations embrasse une période de plus de 600 ans entre la guerre de Troye, où s'illustra Ajax, et la 55e olympiade, où Pisistrate usurpa le pouvoir suprême, avec laquelle coïncide à peu près l'émigration de Miltiade, fils de Cypsélus : ce qui donne plus de quarante ans pour chaque génération, nombre bien borné de générations pour un laps de temps aussi long. Quelques contradictions avec d'autres récits historiques nous donneront peut-être moyen de corriger ce résultat.

De tous ces noms, celui d'Agamestor, ou Agamnestor, est le premier qui figure parmi les archontes. Il fut le dixième archonte perpétuel qu'Eusèbe, dans sa Chronique, fait père d'Eschyle, sous l'archontat duquel furent institués les jeux olympiques, l'an 3938 de la période julienne, vingt-trois ans avant la fondation de Rome. Si l'archonte et le descendant de Philæos sont une même personne, on doit conclure que la lacune qui se trouve entre le nom de Tisandre son fils et celui de Miltiade Ier est très-longue. En effet, ce Miltiade ne semble pas pouvoir être autre que l'archonte annuel cité par Pausanias (*Messéniaques,* ch. XXIII), sous la magistrature duquel les habitants de la Messénie, expulsés par les Lacédémoniens, vainquirent les Zancléens, et fondèrent en Sicile la ville qui prit d'eux le nom de Messine. Cet événement eut lieu pendant

la 29[e] olympiade[1]. Dans les Arcadic. 39, il renvoie cet archonte à la 30[e].

En le plaçant à la première année de cette olympiade, comme le fait le père Corsini (*Fasti attici*, t. III, p. 46), on arrive à l'année 4050 de la période julienne, cent douze ans après Eschyle, fils d'Agamestor; cette lacune ainsi déterminée, quant à la durée, rendrait plus vraisemblable la généalogie de Phérécyde. Mais ce qui trouble le plus dans ce document, c'est que Phérécyde donne Hippoclide pour père au même Miltiade qu'Hérodote présente comme fils de Cypsélus.

Je dois avouer qu'Élien, dans son Histoire diverse (livre XII, ch. XXXV), distingue le fondateur de la tyrannie en Chersonnèse du fils de Cypsélus. « Trois Miltiades, dit-il : celui qui fonda la Chersonnèse, le fils de Cypsélus et le fils de Cimon. » Cette multiplicité de Miltiades paraît aussi erronnée que la confusion des deux Miltiades que plusieurs écrivains ont admise. Le premier est Cornélius Népos, dans la Vie de Miltiade, ch. I. Je discuterai plus bas son récit. Je dois combattre la même erreur dans Pausanias, qui s'exprime ainsi (liv. VI, ch. XIX). Passant en revue les différentes consécrations (ἀναθήματα) que contenait le temple de Jupiter à Olympie, il cite une corne d'Amalthée en ivoire, consécration de Miltiade, fils de Cimon, qui eut, le premier de cette maison, une souveraineté dans la Chersonnèse de Thrace, sur laquelle on lisait, en vieilles lettres attiques, le distique suivant :

Ζηνί μ' ἄγαλμ' ἀνέθηκαν ὀλυμπίῳ ἐκ Χερονήσου
Τεῖχος ἑλόντες Ἀράτου· ἐπῆρχε δὲ Μιλτιάδης σφίν.

Je crois que le τοῦ Κίμωνος a été ajouté mal à propos au texte de Pausanias. Comment, en effet, aurait-il observé que

[1] Ταῦτα δ' ἐπὶ τῆς ὀλυμπιάδος ἐπράχθη τῆς ἐνάτης καὶ εἰκοστῆς ἦν Χίονις ὁ Λάκων τὸ δεύτερον ἐνίκα, Μιλτιάδου παρ' Ἀθηναίοις Ἄρχοντος (Pausanias, *ibid.*).

le Miltiade, fils de Cimon, était le premier tyran de la Chersonnèse, quand il est incontestable qu'il fut le dernier. Dans ce cas, il aurait été le seul, comme le veut Népos, et dès lors son observation devenait inutile.

La généalogie de Phérécyde présente encore un passage en contradiction avec Hérodote, en donnant pour fils à Tisandre Miltiade et non pas Hippoclide. (Voyez Hérodote, liv. VI, ch. CXXVIII). C'est encore par la lacune que nous avons appliquée au premier Miltiade qu'on peut mettre ces deux historiens d'accord.

Toutefois, en comparant les deux relations, on y reconnaît beaucoup de traits de ressemblance : principe commun dans l'auteur de la race; noms semblables, car le Tisandre et l'Hippoclide d'Hérodote sont évidemment de cette souche.

Hippoclide, père ou grand-père de Miltiade II, fut archonte, dit Marcellin, lorsqu'on fonda les Panathénées.

L'institution des Panathénées remonte à un temps beaucoup plus ancien. Érichthon, disent les Marbres d'Oxford (Marm. XXIII, lig. 18, Chandler, p. 17), joignit, le premier, plusieurs chevaux à un char pour célébrer les Panathénées :

> Primus Erichthonius currus et quattuor ausus
> Jungere equos, rapidisque rotis insistere victor.
>
> Virg. *Georg.* III, 113.

Philargyrius dit, sur ces vers, ce qui suit : « Varro, in libro « qui admirabilium inscribitur, ait primum equos quatuor « Erichthonium junxisse ludis qui Panathenaia appellantur. »

Hygin (*Poeticum astronomicum,* ch. XV, p. 113) : « Erichtho- « nium primo tempore adolescentiæ ludos Minervæ Panathe- « næa fecisse, et ipsum quadrigis concurrisse; pro quibus factis « inter sidera dicitur collocatus. »

Harpocration cite Androtion et Hellanicus, qui attribuent

l'institution des Panathénées à Érichthon, *voce* Παναθήναια. (Voir le même, au mot Κανηφόροι.)

Suidas dit également qu'Érichthon fonda, et que Thésée renouvela la fête des Panathénées, lorsqu'il réunit dans la ville les peuples d'Athènes, ce qui est expliqué par Plutarque dans la Vie de Thésée, ch. XXIV. « Ce roi, dit-il, centralisa la société fédérale des Athéniens en les réunissant dans une même cité et en rendant commune à tous la célébration des Panathénées. Peut-être alors Παναθήναια remplaça les simples Ἀθήναια[1]. » On doit donc laisser à Érichthon l'honneur de l'institution des Panathénées et de la course des quadriges. Qu'a donc fait Hippoclide pour cette célébration pendant son archontat ? Eusèbe, dans sa Chronique, rapporte à la troisième année de la 53e olympiade l'établissement des exercices gymnastiques à cette fête. Ὁ τῶν Παναθηναίων γυμνικὸς ἀγὼν ἤχθη. C'est donc à cette date qu'on doit placer l'archontat d'Hippoclide. Pisistrate usurpa pour la première fois sous l'archonte Comias, ἐπὶ Κωμίου μὲν ἤρξατο τυραννεῖν Πεισίστρατος[2] (Plutarque, *in Solone*, 32). Les Marbres d'Oxford sont aussi formels sur ce point (ligne 56). L'année de cet archonte a été invariablement fixée par Perizonius sur Élien (*Histoires diverses*, liv. III, ch. XXI); par Corsini (*Fasti attici*, t. III, p. 94), à la dernière année de la 54e olympiade ou la première de la 55e. Scaliger sur Eusèbe, suivi par Meursius (*in Pisistrato*, ch. V), et Simson (*in Canone chronico*), l'avaient anticipé de cinq olympiades ou vingt années. Partant de cette base, nous ne trouvons que cinq années d'intervalle entre l'archontat d'Hippoclide

[1] Voir Suidas, *voce* Παναθήναια.

[2] Aristote, *Politic.* L. V, c. IX. Τρίτη ἡ τῶν Πεισιστρατιδῶν τυραννὶς Ἀθήνησιν, οὐκ ἐγένετο δὲ συνεχής. Δὶς γὰρ ἔφυγε Πεισίστρατος τυραννῶν, ὥστε ἐν ἔτεσι τριάκοντα καὶ τρίσιν, ἑπτὰ καὶ δέκα τούτων ἐτυράννευσε. Héraclide de Pont, *de Rebuspublicis*, A. Πεισίστρατος τριάκοντα τρία ἔτη τυραννήσας γηράσας ἀπέθανε.

et l'usurpation de Pisistrate; et quoique la tyrannie de ce dernier ait duré trente-trois ans, en y comprenant seize années d'exil (voyez Aristote, *in Politicis*), il en résulte qu'entre l'archontat d'Hippoclide et la mort de Pisistrate, qui a suivi le départ du premier Miltiade, il s'est écoulé en tout trente-huit ans. Il faudrait donc que Cypsélus, pour donner le jour à Miltiade, qui était déjà d'un âge mûr quand Pisistrate mourut, eût vécu dans cet intervalle, ce que je ne me permets pas de décider.

Miltiade, Athénien, continue Hérodote (l. VI, xxv), était d'une maison opulente, οἰκίης τεθριπποτρόφου. On connaît le goût des Grecs pour les combats de l'arène; l'institution de quatre jeux célèbres suffit pour l'attester : aussi le plus grand développement de la fortune était consacré chez eux à l'éducation des chevaux de char. (Voyez Isocrate, περὶ Ζεύγους, ch. xiv; le discours d'Alcibiade dans Thucydide, liv. VI, ch. xvi; Plutarque, Vie du même, ch. ii; Vie d'Agésilas, ch. xx; Aristoph. *Nuées,* v, 13). Un homme qui avait une fortune suffisante pour subvenir à ces dépenses, et qui ne le faisait pas, passait pour avare. Isée (sur l'héritage de Dicæogénès, à la fin, p. 116 [55 de H. Étienne], lign. 3), « Après avoir thésaurisé, tu viens te plaindre de ta pauvreté; mais quelles sont les dépenses que tu as faites? car on ne t'a vu en faire aucune, ni pour la ville, ni pour tes amis. Tu n'as pas même élevé de chevaux pour la course des chars, οὐ μὴν οὐδὲ καθιπποτρόφηκας, et tu n'as jamais possédé un cheval qui valût plus de trois mines, et tu n'as jamais entretenu d'équipage. »

Athènes était alors sous la domination de Pisistrate (Hérod. liv. VI, xxxv); Miltiade y avait cependant une sorte d'autorité. Ἀτὰρ ἐδυνάστευε καὶ Μιλτιάδης ὁ Κυψέλου. Quelle était l'espèce d'autorité qui pouvait être mise en parallèle avec celle du tyran? Il faut faire attention qu'Hérodote emploie souvent

δυναστεύω pour exprimer l'action que, dans les républiques de la Grèce, exerçait sur ses concitoyens un homme distingué par la naissance, la fortune ou le mérite, ce que nous rendons par *l'influence.* Ainsi, en parlant de Clisthène et d'Isagoras, fils de Tisandre (liv. V, ch. LXVI), ἐν Ἀθήνῃσι δύο ἄνδρες ἐδυνάστευον Κλεισθένης τε ἀνὴρ Ἀλκμαιωνίδης καὶ Ἰσαγόρης (l. VI, ch. XXXIX); les hommes influents de toutes ces villes [de la Chersonnèse] se rassemblèrent, συνελέχθησαν ἀπὸ πασέων τῶν πολίων οἱ δυναστεύοντες πάντοθεν (*ibid.* ch. LXVI); Cléomène sut gagner Cobon, fils d'Aristophante, le plus influent de tous à Delphes, προσποιέεται Κλεομένης Κόβωνα τὸν Ἀριστοφάντου, ἄνδρα ἐν Δελφοῖσι δυναστεύοντα μέγιστον. Le protectorat qui résulte de la considération personnelle se conçoit sous un gouvernement libre, mais difficilement avec la tyrannie, qui exclut toute publicité et toute coopération étrangère dans les mesures administratives. On peut seulement croire que l'influence des grandes familles était un obstacle au développement du pouvoir sans limite, et que, sous ce rapport, Miltiade paraissait à Pisistrate comme un rival gênant dont il favorisa l'éloignement dès que l'occasion s'en présenta; de même que Miltiade saisit avec empressement le moyen d'échapper à une domination qui lui était odieuse. Cela vint, d'après Hérodote, d'une cause bien inattendue.

Des peuples de Thrace, dont les noms sont altérés par Marcellin, qu'Hérodote nomme les Dolonces et les Apsinthiens, se faisaient la guerre. Les Dolonces, vaincus à plusieurs reprises, consultent l'oracle d'Apollon à Delphes, pour savoir s'ils doivent continuer les hostilités. (Le scholiaste d'Aristide, t. III, p. 278, de Canter, intervertit ces noms.) La Pythie leur fit cette réponse : qu'ils eussent à prendre pour chef celui qui, à leur retour, leur offrirait, le premier, l'hospitalité.

Après avoir traversé la Phocide et la Béotie, ils parvinrent en Attique et y trouvèrent Miltiade, assis devant sa maison, qui, les voyant vêtus d'une manière étrangère au pays, leur offrit de s'arrêter chez lui pour y recevoir les secours de l'hospitalité. Ses hôtes lui révélèrent ce que l'oracle avait prononcé, et l'engagèrent à les suivre. Cette proposition fut très-agréable à Miltiade, qui trouvait ainsi une raison plausible de se soustraire à la domination du tyran. Il consulta l'oracle, dit Hérodote; Marcellin veut que ce soit le tyran lui-même : et ayant été encouragé dans cette résolution, il consentit à partir. Il emmena avec lui ceux des Athéniens qui voulurent l'accompagner. Les peuples de la Thrace lui déférèrent l'autorité suprême. Le premier acte de sa puissance fut de construire une muraille d'un golfe à l'autre, c'est-à-dire depuis Cardie sur l'Hellespont jusqu'à Pactye, baignée par les eaux de la Propontide, de manière à préserver la Chersonnèse des dévastations des Apsinthiens[1]. Non content d'avoir assuré sa nouvelle patrie contre les agressions étrangères, Miltiade se lança dans les entreprises guerrières. Son premier exploit paraît être celui auquel se rapporte le distique, gravé en vieilles lettres attiques sur une corne d'Amalthée en ivoire, qui se voyait encore du temps de Pausanias (liv. VI, ch. XIX) dans le temple de Jupiter à Olympie, et dont nous avons déjà parlé :

Ζηνί μ' ἄγαλμ' ἀνέθηκαν ὀλυμπίῳ ἐκ Χερονήσου
Τεῖχος ἑλόντες Ἀράτου· ἐπῆρχε δὲ Μιλτιάδης σφίν.

J'ai relevé l'erreur de Pausanias, qui attribue cette con-

[1] Voici ce qu'en dit Scymnus de Chio dans la Περιήγησις, v. 740, où il rappelle la domination de l'ancien Miltiade sur cette contrée :

Ἡ Θρᾳκία δὲ Χεῤῥόνησος ἐχομένη
Κεῖται, καθ' ἣν πόλις ἐστὶ πρώτη Καρδία,
Ἀρχὴν μὲν ὑπὸ Μιλησίων κτισθεῖσα καὶ
Κλαζομενίων, πάλιν δ' Ἀθηναίων ὕπο,
Ὅτε Μιλτιάδης ἐκράτησε Χεῤῥονησίων.

quête au fils de Cimon; je dois maintenant en discuter les expressions. A qui se rapporte ἑλόντες ἀνέθηκαν? A aucun peuple nommé dans ce distique. On doit supposer qu'il y avait au-dessus de ces vers un titre tel que Χερσονησιτῶν ou Δολόγκων ἀνάθημα. Mais ce qui présente plus de difficulté, c'est le τεῖχος Ἀράτου. Cet Aratus, comme fondateur, est totalement inconnu, et l'on doit croire que ce nom est altéré. Toutefois, c'est une chose digne de remarque que l'emploi du mot τεῖχος, et plus souvent τὰ τείχη, pour indiquer des villes en Thrace, apparemment parce que les fondateurs des colonies grecques, sur cette côte, s'y fortifiaient pour mettre leurs villes naissantes à l'abri des incursions des Barbares. C'est de là que sont venus τὰ τείχεα τὰ ἐπὶ Θρηΐκης, dont parle Hérodote (l. VI, ch. XXXIII). Le même, au livre VII, ch. CXII, parlant du passage de Xerxès à travers la Thrace, dit : δεύτερα τούτεων παραμείβετο τείχεα τὰ Πιέρων, τῶν καὶ ἑνὶ, Φάγρης ἐστὶν οὔνομα, καὶ ἑτέρῳ Πέργαμος. Démosthène en parle souvent (περὶ Παραπρεσβείας, p. 390) : ἐν δὲ τούτῳ Δορίσκον, Θρᾴκην, τὰ ἐπὶ τῶν τειχῶν, ἐν εἰρήνῃ καὶ σπονδαῖς ᾕρει. Philippe prend, pendant la durée de la paix, Dorisque, et τὰ ἐπὶ τῶν τειχῶν. Dans le discours περὶ Ἀλοννήσου, p. 85, ἴσμεν τίνι μηνὶ καὶ τίνι ἡμέρᾳ Σέῤῥιον τεῖχος καὶ Ἐργίσκη καὶ ἱερὸν ὄρος ἑάλω ; enfin dans la 3ᵉ Olynthienne, p. 29, Ἡραῖον τεῖχος Πολιορκῶν. Tous ces noms appartiennent-ils à la même ville? Je ne le crois pas. Le Serrhium tychos est un port de l'Hellespont, τὰ τείχη et Ἡραῖον sont de la Propontide; mais ce sont des villes voisines, situées sur la côte de la Propontide en Europe, pour la plupart, au midi de Périnthe, au nord de Pactye. Je pencherais donc à croire qu'on doit entendre par là Ἡραῖον τεῖχος. Dans les vieilles lettres attiques, l'ἦτα n'existait pas, ou n'était qu'un signe d'aspiration, en sorte qu'on a dû écrire τεῖχος ἑλόντες Ἑραῖον; mais cela ne

prouve pas que ce fût avec la première syllabe brève. Ce qui serait plus simple, en supposant que l'intitulé portait, outre le nom des vainqueurs, celui de la ville prise; on pourrait lire ainsi qu'il suit :

> Ζηνί μ' ἄγαλμ' ἀνέθηκαν Ὀλυμπίῳ ἐκ Χερονήσου,
> Τεῖχος ἑλόντες ἄρ' αὐτοί, ἐπῆρχε δὲ Μιλτιάδης σφίν.

Ἡραῖον fut fondée par les Samiens (voyez Harpocration, *in voce*). Hérodote en donne la situation précise en disant que la source du fleuve Téarus était placée à une égale distance d'Apollonie, sur le Pont-Euxin, et d'Héræon, situé au delà de Périnthe, par rapport à ce fleuve (liv. IV, ch. xc, où je lis παρὰ Πέρινθον, au lieu de παρὰ Περίνθῳ qu'offrent les textes imprimés). Hesychius nous apprend que cette ville est la même que celle connue depuis sous le nom d'Héraclée : Ἡραῖον, Ἡρακλέα. Alberti n'a rien compris à cette explication géographique qu'il a cru mythologique.

Après cette conquête, Miltiade attaqua les habitants de Lampsaque, sur l'autre rive de la Propontide, et, ayant été pris vivant dans une embuscade, il ne dut son salut qu'à l'intervention de Crésus, qui régnait alors en Lydie, et le connaissait : si c'est ainsi qu'il faut rendre Κροίσῳ τῷ Λυδῷ ἐν γνώμῃ γεγονώς (Hérod. VI, xxxvii). Ce roi menaça d'une destruction totale la ville de Lampsaque, si elle ne rendait à la liberté son prisonnier : ce qu'elle fit dans la crainte d'un aussi puissant ennemi.

Peu après, Miltiade mourut sans enfants, laissant son pouvoir et ses richesses à Stésagoras, fils de Cimon, son frère utérin.

L'adoption que fit Miltiade d'un neveu qui n'était pas con-

sanguin donne lieu de penser qu'en lui s'éteignit la race de Philæos, à laquelle ne se rattachent plus que par adoption les autres Cimons et les autres Miltiades.

La durée du règne du fils de Cypsélus en Chersonnèse nous est inconnue, nous savons seulement qu'il conquit l'affection et mérita les regrets de ses sujets. Il en reçut les honneurs funèbres, qui n'étaient accordés qu'aux héros et aux demi-dieux, savoir : les sacrifices, les combats de chars, et les luttes, dont les habitants de Lampsaque étaient exclus.

La guerre s'étant rallumée avec ces derniers, Stésagoras perdit la vie, victime d'une trahison. Un transfuge, plein d'un zèle apparent, mais foncièrement ennemi, lui fendit la tête d'un coup de hache dans le prytanée. Il ne laissa point d'enfants, et Miltiade son frère fut envoyé par les Pisistratides pour recueillir sa succession (Hérod. VI, XXXIX).

Le motif qui les détermina à marquer un intérêt aussi généreux en apparence à cette famille, dans la personne de son dernier rejeton, fut moins l'affection que la crainte qu'il leur inspirait. Leur conduite envers son père le démontre évidemment. Cimon avait fui Athènes lors de l'usurpation de Pisistrate, et c'est pendant son exil qu'il remporta deux fois la palme de la course des chars aux jeux olympiques, et que, vraisemblablement, fatigué de la prolongation de son bannissement, il sacrifia sa propre gloire au désir de revoir sa patrie, en faisant proclamer Pisistrate vainqueur à sa place la seconde fois (Hérod. VI, CIII).

Quand on réfléchit au prix que mettaient les Grecs à cette illustration, on conçoit qu'elle ait pu amener le tyran à condescendre au vœu de Cimon, qu'il ne laissa toutefois rentrer qu'en le tenant en surveillance, ὑπόσπονδος, dit Hérodote. Ayant gagné une troisième victoire avec les mêmes juments,

il fut assassiné de nuit dans le Prytanée, par les émissaires des Pisistratides, peu après la mort de leur père. Sa sépulture se voyait encore du temps d'Hérodote, et ses fidèles juments étaient enterrées en face de son tombeau. Nous apprenons d'Élien (*Hist. div.* liv. IX, ch. XXXII) que des bronzes, représentant le plus fidèlement possible les juments de Cimon, avaient été érigés en leur honneur.

Le scholiaste d'Aristophane, sur le vers 64 des Nuées, a fait une confusion de personnes relativement à ce fait, en attribuant à Mégaclès ce qu'Hérodote dit de Cimon (l. VI, ch. CIII) : « Cette femme, dit-il, tirait vanité de son oncle Mégaclès, qui avait gagné trois fois la victoire des jeux olympiques pour les quadriges, et qui était revenu d'exil pour son éducation de chevaux (δι' ἱπποτροφίαν). Car Pisistrate, qui l'avait poursuivi d'abord, l'avait ensuite fait rappeler d'exil, à condition qu'il serait proclamé vainqueur à sa place. »

Quant à ce qu'il se pourrait que Mégaclès eût fait la même chose que Cimon, cette supposition même est démentie par l'inimitié qui continua entre les Pisistratides et les Alcmæonides, jusqu'à l'expulsion des premiers, et, par ce qu'en dit Hérodote, qui déclare au même endroit que les juments d'Évagoras le Lacédémonien furent les seules, après celles de Cimon, qui remportèrent trois fois la palme aux jeux olympiques. Le scholiaste (Aristoph. *Nuées*, v. 65) va plus loin : il dit la même chose de Callias Dadouchos : Κάλλιας ὁ δᾳδοῦχος τρίτον Ὀλύμπια νικήσας ἅρματι, τὸν υἱὸν Ἱππόνικον ὠνόμασε ; mais Hérodote a encore rétabli la vérité à cet égard (liv. VI, ch. CXXII) : « Il gagna à Olympie, dit-il, le premier prix à la course des chevaux, le second au quadrige, et le premier également pour le quadrige aux jeux pythiques, » et comme Hérodote, à ce que dit Plutarque, était familier et presque parasite de la

maison de Callias, on doit croire qu'il ne cherche pas à lui enlever ses titres de gloire.

Ce Cimon paraît, après tout, n'avoir été qu'un illustre jockey (Plut. *Cimon*, ch. IV), si le surnom que l'antiquité lui avait décerné était mérité : on l'appelait Κοάλεμος, ce qu'Hésychius rend par ἠλίθιος, ἀνόητος. L'étymologie la plus rationnelle de ce surnom est celle qu'en donne Eustathe (sur l'Iliade Z, p. 636, 57, 59, éd. de Rome) : ὁ ἐν τῷ κοεῖν ἤτοι νοεῖν ἀλώμενος. Eustathe fait remonter au bisaïeul du dernier Cimon cette dénomination : ce qui ferait croire qu'il y a eu deux Cimons avant le fils de Miltiade ; mais rien ne confirme cette assertion. Il vaut mieux croire Plutarque, qui, dans la vie de Cimon, ch. IV, dit qu'on parlait fort mal de Cimon, comme étant d'une conduite déréglée et adonné à l'ivrognerie, enfin semblable à son aïeul Cimon. Valère-Maxime semble attribuer cette dénomination au fils de Miltiade (VI, 9, Ext. 3). « Cimonis incunna-« bula opinione stultitiæ fuerunt referta, ejusdem stultitiæ salu-« taria imperia Athenienses senserunt. Itaque coegit eos stuporis « semetipsos damnare qui eum stolidum crediderant. » Muret, dans les *Variæ lectiones*, liv. VII, ch. 1er, propose d'effacer de Valère-Maxime le mot *stultitiæ*, « Cimonis enim non stultitiæ « imperia Atheniensibus salutaria fuisse. » L'hyperbole est en effet exagérée : ce n'est peut-être pas une raison pour l'ôter à Valère-Maxime. Cela rappelle l'expression de saint Paul aux Corinthiens, I, I, 21 : εὐδόκησεν ὁ Θεὸς διὰ τῆς μωρίας τοῦ κηρύγματος σῶσαι τοὺς πιστεύοντας. Il est, au reste, des manuscrits qui n'ont pas *stultitiæ* : tels sont ceux qu'a suivis M. Hase, éditeur de Valère-Maxime, dans la collection de Lemaire.

Miltiade, fils de Cimon, qui figure ici pour la première fois, est vraisemblablement le même que Denys d'Halicarnasse désigne comme archonte, la première année de la 64e olympiade

correspondant à l'an 4190 de la période julienne, quatre ans après la mort de Pisistrate, ses fils occupant alors la tyrannie (Denys d'Halicarnasse, liv. VII, ch. III des Antiquités romaines). Comment les archontes et les tyrans se trouvaient-ils réunis? C'est ce que nous enseigne Hérodote (liv. I, ch. LIX) : « Pisistrate, dit-il, commanda sans troubler les magistratures constituées et sans changer les lois en vigueur. »

Miltiade partit d'Athènes sur une trirème frétée par les Pisistratides, qui le traitaient, même à Athènes, avec égard, comme s'ils n'avaient pas eu à se reprocher la mort de son père : *ὡς οὐ συνειδότες δῆθεν τοῦ πατρὸς Κίμωνος αὐτοῦ τὸν θάνατον* (Hérod. VI, XXXIX).

A son arrivée en Chersonnèse, il conserva dans sa demeure les restes de son frère, en apparence, comme se disposant à lui rendre de grands honneurs funèbres. A cette nouvelle, les principaux habitants de chaque ville *οἱ δυναστεύοντες* se réunirent pour prendre part à sa douleur. Miltiade les fit enchaîner. Cet acte d'hypocrisie tyrannique s'associe mal avec l'idée qu'on se fait de l'homme qui, le premier, ferma le chemin de la Grèce aux Perses et assura la liberté de sa patrie. Cependant on ne peut guère contester ce fait. On en trouve la confirmation dans ce que dit Hérodote (l. VI, ch. CIV), savoir : qu'il fut traduit par ses ennemis devant le tribunal sous une accusation capitale, comme ayant été tyran en Chersonnèse : *οἱ ἐχθροί μιν ὑποδεξάμενοι, καὶ ὑπὸ δικαστήριον αὐτὸν ἀγαγόντες ἐδίωξαν τυραννίδος τῆς ἐν Χερσονήσῳ*. A quoi j'ajouterai, comme autorité plus imposante, celle de Plutarque, par son opposition constante à Hérodote, contre lequel il a fait un ouvrage *ex professo*, où il n'aurait pas manqué de l'inculper sur ce point, s'il l'avait pu. Au lieu de cela, voici ce qu'il dit dans le Traité de la vengeance tardive des dieux, ch. VI : « Si on eût assassiné Miltiade

lorsqu'il était tyran en Chersonnèse, si on eût poursuivi et fait condamner Cimon pour son commerce incestueux avec sa sœur, si on eût porté plainte contre Thémistocle lorsqu'il se livrait, dans la place publique, aux excès de la crapule et de la violence, comme on fit depuis pour Alcibiade, n'aurions-nous pas rayé de notre histoire Marathon, Eurymédon et ce bel Artémision ? »

Un coup d'état dont l'artifice était le moyen ne pouvait se soutenir que par la force, aussi Miltiade entretint un corps d'auxiliaires soudoyés de cinq cents hommes, pour contenir les peuples de la Chersonnèse sous sa puissance. Il chercha un appui dans les rois barbares de la Thrace, en contractant une alliance avec Olorus, dont il épousa la fille Hégésipyle.

Miltiade, en devenant monarque, avait toujours conservé de l'attachement pour sa patrie. Il profita de sa puissance pour lui en donner une marque sensible. Lemnos, île voisine de l'Hellespont, était habitée par les Pélasges, qui avaient habité l'Attique avant que les Ioniens ne les en chassassent. Leur expulsion totale du continent de la Grèce avait été plutôt l'effet d'une infraction aux traités, que d'une guerre juste et d'une légitime défense, si l'on doit croire Hécatée, cité par Hérodote (Hérod. VI, CXXXVII-CXXXVIII). Ces peuples demi-barbares en avaient tiré une vengeance conforme à l'état de leur civilisation. Montés sur des navires dits *pentecontores,* ils abordèrent secrètement en Attique au moment où les femmes allaient processionnellement célébrer la fête de Diane de Brauron, en enlevèrent un grand nombre, les transportèrent à Lemnos pour en faire leurs concubines. Tel est le récit d'Hérodote. Philochore, cité par le scholiaste homérique dit *de Venise,* sur le vers 594 de l'Iliade A, ajoute que c'étaient des canéphores, c'est-à-dire de jeunes vierges remplissant un devoir sacerdotal;

ce qui unissait le sacrilége au rapt. Φιλόχορός φησι Πελασγοὺς αὐτοὺς ὄντας (τοὺς Λημνίους) Σίντιας[1] προσαγορευθῆναι, ἐπεὶ πλεύσαντες εἰς Βραυρῶνα, κανηφόρους Παρθένους ἥρπασαν.

Cette insulte était restée impunie; un crime plus atroce vint achever d'exciter l'indignation contre eux. Ces femmes, devenues mères, donnèrent à leurs enfants la langue et les mœurs de l'Attique : ceux-ci, dédaignant leurs parents paternels, refusèrent de se mêler avec les enfants des femmes Pélasges, et s'appuyaient mutuellement dans les rixes qui survinrent entre eux et ces derniers, qu'ils considéraient comme des esclaves. Les Pélasges, effrayés de voir se former dans le sein de leur patrie un essaim de futurs dominateurs, ne crurent pouvoir échapper aux dangers que leur présentait l'avenir, qu'en les massacrant avec leurs mères; ce qui couvrit Lemnos d'un déshonneur devenu proverbial : Λήμνια κακά. Les dieux irrités frappèrent l'île de stérilité. Ce fléau rappela les Pélasges au repentir : ils consultèrent le dieu de Delphes et en reçurent cette réponse : « Qu'ils eussent à rendre aux Athéniens la sa« tisfaction que ceux-ci exigeraient d'eux. » Les Athéniens dépassèrent les bornes d'une légitime représaille en demandant qu'ils leur remissent l'île avec tout ce qu'elle contenait de précieux. Les Pélasges répondirent que lorsque le vent du nord amènerait en un jour les vaisseaux partis d'Athènes sur leurs rives, ils céderaient à leur injonction. Longtemps après, Miltiade, parti de la Chersonnèse, vint les sommer d'accomplir leur promesse, puisqu'étant parti d'Eléounte, qui était au pouvoir des Athéniens, par les vents alizés, il était arrivé sur leur rivage. Ce mot d'Hérodote, ὡς Χερσόνησος ἡ ἐπ' Ἑλλησπόντῳ

[1] Le même scholiaste, au même vers, nous dit que les Pélasges se nommaient Σίντιες ἀπὸ τοῦ σίνεσθαι καὶ βλάπτειν, ὄντας πειράτας, parce qu'ils pillaient et ravageaient étant pirates.

ἐγένετο ὑπ' Ἀθηναίοισι, donne lieu de penser que Miltiade avait conservé avec Athènes des relations de dépendance qui conviennent au citoyen, et qu'il considérait comme une annexe de la métropole l'établissement qu'il avait formé en Chersonnèse. Les habitants d'Héphestiée, une des deux villes de l'île, se rendirent sans résistance. Ceux de Myrina ne le firent qu'après un siége, au rapport de Charax, cité par Étienne de Byzance au mot Ἡφαιστία. Cet auteur confirme la relation qui termine le VIe livre d'Hérodote. Cornélius Népos, pour le fait matériel, n'en diffère qu'en ce qu'il appelle Cariens les habitants de Lemnos; mais la manière dont il amène ce récit est toute différente. Miltiade n'est que le chef d'une colonie athénienne qui va s'établir en Chersonnèse : Lemnos est sur la route : d'anciennes et graves dissensions, dont il ne parle pas néanmoins, divisent les deux pays : il profite de l'expédition qui l'approche de cette île pour en tenter la conquête. La réponse des Lemniens, tout extraordinaire, le force à s'éloigner pour accomplir sa mission. C'est donc en revenant du lieu où il était comme délégué de la république qu'il exige l'exécution de leur parole; et ne se croyant pas obligés, mais hors d'état de résister, les Lemniens abandonnent leur île. « Non dicto, sed secunda fortuna adversariorum capti, resis« tere ausi non sunt, atque ex insula demigrarunt. »

Que la conquête de Lemnos ait été faite par Miltiade, qu'elle l'ait été dans l'intérêt d'Athènes, c'est ce qu'on ne peut mettre en doute d'après l'unanimité des historiens; mais est-ce le citoyen d'Athènes ou le tyran de la Chersonnèse qui l'a faite? Quoique Népos le présente ici sous le premier aspect, dans la suite de son récit il est d'accord avec Hérodote[1], tant

[1] C. III. « Ejus pontis Darius custodes « reliquit principes quos secum ex Ionia et « Æolia duxerat, quibus singulis ipsarum « urbium perpetua dederat imperia...... « in hoc fuit tum numero Miltiades. »

par le rôle qu'il lui fait jouer sur le bord du Danube, que par l'aveu de sa qualité de tyran, lorsqu'il rend compte, à la fin de sa biographie, de la condamnation de ce grand homme, condamnation qu'il cherche à justifier par cette seule considération.

Quant à la différence des peuples vaincus, soit Cariens, soit Pélasges, on pourrait éluder la difficulté en faisant remonter aux Pélasges l'origine des Cariens, comme le fait Pomponius Méla. On peut aussi, en recherchant les origines traditionnelles de ces peuples, conjecturer lequel des deux habitait Lemnos alors.

Que les Pélasges aient successivement occupé une grande partie de la Grèce, l'Épire, la Thessalie, la Béotie et l'Attique, c'est une vérité incontestable. C'en est également une, que les Hellènes les ont successivement chassés de ces contrées. Ils tinrent plus longtemps qu'ailleurs dans l'Attique, et si les Pélasges occidentaux se réfugièrent jusqu'en Tyrrhénie, les habitants de l'Attique ont dû chercher un asile vers les rives plus rapprochées de la Propontide; et Cyzique en conserva longtemps les descendants aussi bien que Lemnos. Ce seraient donc des ennemis d'Athènes que Miltiade serait venu attaquer dans leur retraite. A l'égard des Cariens, l'agression eût été tout à fait injuste. Qu'ils aient été anciennement puissants sur mer, où ils exerçaient la piraterie, et maîtres d'une grande partie des îles de l'Archipel, Thucydide (liv. I, ch. XI), Diodore de Sicile (l. V, ch. LXXXIV), en font foi; mais ils en furent chassés par Minos, suivant le premier; ils s'y confondirent avec les Crétois, suivant le dernier : en sorte que, non-seulement ils ne possédaient plus les Cyclades et les îles de la mer Icarienne, bien éloignées de Lemnos; mais même, chassés par les Ioniens et les Doriens des régions maritimes de leur propre pays,

subjugués dans l'intérieur des terres par Crésus et Cyrus, ils ne formaient, pour ainsi dire, plus un corps de nation à cette époque : et semblables à ce peuple montagnard qui maintenant va s'offrir chez les nations voisines pour y exercer les industries les plus pénibles, et pour y remplir une carrière qui cesse d'être glorieuse quand elle n'est pas unie au patriotisme; sortis des montagnes inaccessibles où ils s'étaient réfugiés, les Cariens combattaient, sous des chefs sans patrie, pour ceux qui les payaient; et le nom de Carien était synonyme de soldat mercenaire, d'où est venu le proverbe : ἐν Καρὶ ὁ κίνδυνος. (Voyez Hésych. au mot Καριμοίρους.) Ils fournissaient aussi en Grèce un bon nombre d'esclaves; en sorte que les expressions ἐν Καρὸς αἴσῃ, ἐν Καρὸς μοίρᾳ, ἐν Καρὸς τάξει, ἔσχατος Καρῶν, étaient des injures proverbiales. (Voyez Hemsterhuys, sur l'argument du Plutus d'Aristophane, au mot ἐν Καρὸς αἴσῃ.)

A quelle époque doit-on fixer la conquête de Lemnos par Miltiade II? Avant ou après l'expédition de Scythie?

Le père Corsini (*Fasti attici*, t. III, p, 150) la recule après la bataille de Marathon, et cite comme autorité Hérodote (liv. VI, ch. CXL). Mais Hérodote, à ce passage, est tout à fait silencieux sur l'époque de ce fait d'armes, et l'observation que c'est en partant de la Chersonnèse que Miltiade se présenta devant Lemnos, suffit pour prouver que c'était antérieurement à la bataille de Marathon. Mais d'autres récits relatifs à la même île, dans Hérodote, viennent compliquer cette solution. Dans le liv. V, ch. XXVI, il parle de la conquête de Lemnos par Otane, qui succéda, comme satrape de la Thrace, à Mégabaze, laissé par Darius dans ce pays au retour de l'expédition de Scythie. « Il prit, dit-il, Imbros et Lemnos, l'une et l'autre habitées par les Pélasges. » Or l'année de la satrapie d'Otane est fixée à la deuxième qui suivit l'expédition de Darius en

Scythie, l'année 4208 de la période julienne, troisième de la 68e olympiade. Hérodote ne se borne pas là; il fait connaître la manière dont Lemnos fut gouvernée sous les Perses. Les Lemniens, dit-il, se défendirent bravement, et, ayant résisté pendant longtemps, furent accablés de maux (Hérod. V, 27): ἀμυνόμενοι ἀνὰ χρόνον, ἐκακώθησαν. Ceux qui survécurent reçurent pour gouverneur Lycarète, frère de Mæandrius, tyran de Samos : Lycarète mourut à Lemnos.

Il pourrait sembler, d'après ce récit, que Miltiade n'aurait attaqué Lemnos que postérieurement à la mort de Lycarète, qui périt victime de l'indignation que ses actes tyranniques excitèrent. Peu après cet événement, ou concurremment, eut lieu la révolte de Milet. Ce serait alors que la puissance des Perses étant méconnue dans l'Asie Mineure, et que vraisemblablement les Pélasges ayant tué leur tyran et reconquis l'indépendance, furent attaqués par Miltiade. Cependant cette supposition est positivement contredite par Zénobius (cent. III, proverb. 85). Suivant lui, cette conquête ne fut pas aussi glorieuse qu'on pourrait le croire. Voici l'explication qu'il donne du proverbe Ἑρμώνειος χάρις : Ἕρμων βασιλεύων τῶν Πελασγῶν ἐξέστη τῆς χώρας, τῇ μὲν ἀληθείᾳ τοῦ Δαρείου τὴν δύναμιν φοβηθεὶς, προσποιησάμενος δὲ ἑκὼν διδόναι τοῖς Ἀχαιοῖς τὴν χάριν. « Hermon, roi des Pélasges, se retira de l'île, en réalité par la crainte que lui causait Darius, en apparence pour condescendre lui-même au vœu des Grecs. » Darius, ajoute le même écrivain, était alors en Thrace, ayant soumis toutes les terres voisines de Lemnos, en sorte que Miltiade, Athénien, ayant mis en mer de la Chersonnèse, s'empara de Lemnos : Ὕστερον δὲ Δαρείου τοῦ Πέρσου περὶ Θράκην ὄντος, καὶ πάντα χειρουμένου τὰ πέριξ, Μιλτιάδης ἀθηναῖος, ἐκ τῆς Χερσονήσου ἀφεὶς εἰς τὸ πέλαγος, καταλαμβάνει τὴν Λῆμνον. Cette présence de Darius

en Thrace et cette conquête des terres environnantes doivent faire remonter l'attaque de Miltiade au temps où ce prince préparait l'expédition de Scythie. L'accord qui régnait alors entre Miltiade, les Athéniens et Darius aurait pu le faire consentir à renoncer à en faire la conquête et à la céder à ses alliés. Depuis, la défection de Miltiade aurait porté Otane à s'en emparer pour le roi. Ces conjectures semblent justifiées par ce que dit Suidas au mot Ἑρμώνιος (lisez Ἑρμώνειος) χάρις. Ἕρμων, ὁ Πελασγῶν βασιλεὺς, Δαρείου ἐπὶ Θρᾴκην ἰόντος (il faut lire ὄντος comme dans Zénobius, cité plus haut, ou bien ἰόντος dans Zénobius) καὶ πάντα χειρουμένου, παρεχώρησεν Ἀθηναίοις τῆς Λήμνου, τῷ μὲν δοκεῖν χαριζόμενος, τῇ δὲ ἀληθείᾳ Δαρεῖον φοβηθείς. « Hermon, roi des Pélasges, à l'époque où Darius marchait vers la Thrace, en subjugant tout ce qui était sur sa route, céda Lemnos aux Athéniens, en apparence par le désir de leur complaire, dans la vérité par la crainte que lui causait Darius. »

Hésychius a aussi donné cette même explication. Il paraît que les trois compilateurs ont emprunté leur explication du proverbe en question à Charax, cité par Étienne de Byzance, au mot Ἡφαιστία.

On peut conclure de ces rapprochements que, lorsqu'Otane attaqua Lemnos, après l'expédition de Scythie, ce fut moins aux Pélasges qu'aux sujets d'Athènes qu'il déclara la guerre, et que nécessairement Miltiade avait fui de la Chersonnèse à cette époque.

Charax, dit ce géographe, dans le dixième livre de ses Chroniques, rapporte que les Myrinéens, se moquant des promesses faites par les Pélasges, fermèrent leurs portes à Miltiade : celui-ci les força de capituler après un siége en règle. Quant aux Héphestiens, Hermon, leur tyran, craignant l'armée de

Darius, dit qu'il se rendait avec plaisir aux Athéniens, qui étaient ses amis, en ratifiant les engagements antérieurement contractés par les Pélasges : il remit donc la ville sans combat. J'ai suivi les corrections proposées par Valcknaër sur Hérodote (liv. VI, ch. CXL); j'ai seulement substitué τοῦ Δαρείου à τῶν Περσῶν, sur les traces de Zenobius : Χάραξ ἐν δεκάτῳ χρονικῶν φησιν ὅτι Μυριναῖοι τῶν Πελασγικῶν (ὑποσχέσεων) οὐ φροντίσαντες ἀπέκλεισαν τῷ Μιλτιάδῃ τὰς πύλας. Κἀκεῖνος πολιορκίᾳ παρεστήσατο αὐτούς. Τῶν δὲ Ἡφαιστιέων τύραννος Ἕρμων, φοβηθεὶς (τοῦ Δαρείου) τὴν δύναμιν, ἔφη χαριζόμενος τοῖς Ἀθηναίοις, φίλοις οὖσιν, ἐμπεδοῦν τὰ ὁμολογηθέντα ὑπὸ τῶν Πελασγῶν, καὶ ἀμαχεὶ παρέδωκε τὴν πόλιν.

Darius, fils d'Hystaspe, roi de Perse, méditait depuis longtemps la pensée d'une guerre contre les Scythes, qui avaient occupé militairement la Médie pendant vingt-huit ans avant le grand Cyrus, et avaient arrêté les conquêtes de ce prince en lui ôtant la vie. La révolte de Babylone et le long siége que soutint cette ville avaient retardé l'exécution de ses desseins. Enfin, libre de tout autre soin, il se livra avec ardeur aux préparatifs de cette vengeance. En vain Artaban son frère lui représenta, pour le dissuader d'une pareille entreprise, le peu de ressources que le pays lui offrait (Hérod. l. IV, ch. LXXXIII) : καταλέγων τῶν Σκυθῶν τὴν ἀπορίην. Le roi persévéra dans sa résolution. Il se rendit à Chalcédoine, sur le Bosphore, qu'il couvrit d'un pont de bateaux, et fit passer en Europe son armée de sept cent mille combattants, sans y comprendre les équipages des navires, au nombre de six cents. Après en avoir fait la revue, il inscrivit sur deux colonnes, en lettres assyriennes et en lettres grecques, le nom de chacune des nations qui marchaient sous ses ordres (Hérod. liv. IV, ch. LXXXVII) : vain étalage qui rendit plus éclatant son revers.

La flotte était principalement composée de sujets grecs soumis à sa puissance : les Ioniens, les Æoliens, les Hellespontiens (Hérod. liv. IV, ch. LXXXIX). On a lieu de s'étonner de voir les habitants des rives de l'Hellespont, surtout ceux de la Chersonnèse, au nombre des vassaux de Darius et combattant pour lui, sans que l'histoire nous ait dit comment et à quelle époque ils avaient été amenés à ce rôle de dépendance envers le roi de Perse. Quoi qu'il en soit, ce fait ne permet pas le moindre doute, puisqu'il est également attesté par tous les historiens. Cette flotte, après avoir dépassé les Cyanées, parvint en deux jours aux bouches du Danube, où elle avait ordre de construire un pont et d'attendre le roi, qui, ayant traversé le fleuve (Hérod. IV, XCVII), sur l'avis du Lesbien Coës, remit aux mêmes Grecs la garde de ce pont jusqu'à son retour. Se confiant sur la promptitude de ses succès, il leur ordonna de l'attendre soixante jours (Hérod. IV, XCVIII), temps passé lequel ils pouvaient retourner dans leur patrie. Les Scythes, en se retirant toujours devant lui sans se laisser entamer, l'amenèrent dans des contrées dénuées de tout. Alors les maladies se mirent dans l'armée, la cavalerie ennemie le harcela, et il sentit qu'il ne lui restait plus d'autre parti que la retraite. Les soixante jours étaient écoulés depuis longtemps ; et les Scythes, instruits des ordres de Darius, avaient vivement sollicité les Grecs de s'y conformer : ceux-ci promirent et ne tinrent pas parole. Cependant Darius, éprouvant toutes les difficultés d'une retraite devant l'ennemi, dans un pays inculte ou dévasté, se dirigeait lentement vers le seul point qui lui offrît un espoir de salut. Les Scythes revinrent auprès des Grecs, et renouvelèrent leurs instances (Hérod. IV, CXXXVI) : « Les jours qui vous avaient été comptés sont écoulés depuis longtemps, disent-ils, et vous êtes coupables d'être restés; mais si jusqu'a-

lors vous avez prolongé votre séjour par crainte, maintenant, rompant ce pont, retirez-vous au plus tôt, en rendant grâces aux dieux et aux Scythes du bonheur d'avoir recouvré la liberté. Les Ioniens délibérèrent de nouveau sur cette proposition, et Miltiade, tyran de la Chersonnèse, fut d'avis de suivre le conseil des Scythes, et d'affranchir l'Ionie; mais Histiée de Milet fit valoir contre lui cet argument, que si le pouvoir du roi était renversé, celui que chacun d'eux exerçait dans sa ville natale éprouverait le même sort: tous les peuples préférant la démocratie au gouvernement d'un seul. »

Cet avis prévalut : on rompit cette portion du pont qui s'appuyait sur la rive gauche pour être à l'abri des incursions des Scythes; et, ajoutant la déception des paroles à ces apparentes démonstrations, les Grecs engagèrent les Scythes à marcher à la rencontre du roi. Ceux-ci, dans les égarements de ces vastes déserts, se trompèrent de route, et laissèrent à Darius la facilité du retour. Ce fut leur faute, dit Hérodote, par l'organe de M. Larcher, puisqu'ils avaient détruit les foins, et bouché les fontaines de ce côté; mais les Perses suivaient l'ancienne route qu'ils avaient observée, et cependant ils eurent bien de la peine à gagner l'endroit où ils avaient passé le fleuve. Le scholiaste d'Aristide, page 250 de l'édition de Francfort, 1826, semble ajouter à ce récit d'Hérodote, en disant que les Scythes favorisèrent la retraite de Darius en cherchant à lui nuire, parce qu'en suivant la trace des *incendies* qu'ils avaient commis pour lui ôter toute ressource, il arriva plus sûrement au lieu où étaient ses trirèmes : c'est ce qu'Hérodote désigne par τὸν πρότερον ἑωυτῶν γενόμενον στίβον τοῦτον φυλάσσοντες, ἤϊσαν.

Après ce récit, qui relève pleinement Miltiade des précédents qui l'avaient fait connaître, Hérodote ne le montre plus sur la scène politique qu'à l'arrivée de la flotte phénicienne,

quatorze ans plus tard. Deux ans, en effet, après la prise de Milet, cette flotte parcourut toutes les mers de l'Asie et de la Grèce jusqu'à l'entrée de la mer Noire, pour faire reconnaître de nouveau l'autorité de Darius à ces contrées, qui en avaient secoué le joug, pillant et brûlant toutes les villes rebelles : Byzance, Perinthe, Selymbrie et τὰ τείχη. « Ce Miltiade, fils de Cimon, dit-il (liv. VI, ch. XL), était venu depuis peu dans la Chersonnèse, lorsque des embarras, plus graves que les affaires qui l'avaient occupé précédemment, l'assaillirent; en effet, la troisième année avant les événements dont je parle, il fuit devant les Scythes. Les Scythes nomades, excités par le roi Darius, avaient réuni leurs forces et fait incursion jusque dans la Chersonnèse. Miltiade, n'ayant pas cru pouvoir leur tenir tête, s'était retiré de la Chersonnèse jusqu'à ce que, les Scythes ayant été repoussés, les Dolonces, le ramenèrent. » (Hérod. VI, XL.) Ce retour eut lieu trois ans avant l'époque où les Phéniciens apparurent dans ces mers. Avant de tenter d'expliquer les difficultés nombreuses que ce chapitre d'Hérodote a fait naître, il est à propos de rechercher la destinée de Miltiade pendant ces quatorze années.

Cornélius Népos, après nous avoir montré Miltiade comme le chef d'une colonie d'Athéniens, qui distribue des terrains aux hommes qu'il avait amenés avec lui, qui repousse les ennemis par sa valeur, et gouverne les peuples par sa sagesse, ajoute qu'il était roi de fait sans l'être de nom. « Erat enim « inter eos dignitate regia, quamvis carebat nomine. » Il se contredit dans le dernier chapitre, où il l'appelle positivement tyran. « Nam Chersonesi omnes illos quos habitarat annos « perpetuam obtinuerat dominationem, tyrannusque fuerat « appellatus, sed justus. » Il le fait ensuite conquérir Lemnos, et même les Cyclades, puis, sans autre transition, le trans-

porte dans l'armée de Darius, sur le Danube, où il raconte l'histoire du pont construit par Darius sur le fleuve.

Ce biographe, plus panégyriste qu'historien, nous laisse dans la plus complète ignorance de l'état intérieur d'Athènes à l'époque de son héros : ce qui fait qu'on ne peut appliquer aucune chronologie à sa narration. On est étonné lorsqu'on pense que Catulle célèbre surtout en lui la science des temps :

. . . . ausus es unus Italorum
Omne ævum tribus explicare chartis.

J'en tire la conclusion que ce que nous possédons n'est pas l'ouvrage de Népos, mais un abrégé informe au moyen de coupures faites dans son ouvrage par un certain Æmilius Probus, sous le nom duquel il parut d'abord. J'excepte la vie d'Atticus qui, dans les manuscrits, précède les lettres de Cicéron à ce dernier, et ne fait point partie de ses biographies. (Voir son article dans la Biographie universelle par M. Walkenaër.) Je crois qu'Hérodote, dont la relation est fondue dans l'ensemble d'un ouvrage historique, où l'ordre des temps est indiqué à sa manière, où les événements correspondants sont mis en synchronisme, mérite beaucoup plus de confiance; mais lorsqu'il nous manque, nous devons chercher ailleurs : or Népos dit qu'après la conférence des tyrans de l'Ionie sur le Danube, Miltiade, ne doutant pas que son opinion, exprimée devant tant de témoins, ne parvînt aux oreilles du roi, déserta la Chersonnèse et se retira à Athènes. « Miltiades, non dubi- « tans, tam multis consciis, ad regis aures consilia sua perven- « tura, Chersonnesum reliquit, ac rursus Athenas demigravit. » Ce retour de Miltiade à Athènes, quoique passé sous silence par Hérodote, ne peut guère être mis en doute. Comment supposer qu'après avoir conseillé d'ensevelir à jamais dans les déserts Darius et son armée, Miltiade eût pu affronter leur

présence, et continuer à résider dans la Chersonnèse entouré des débris de cette même armée? Lorsque le roi eut échappé à ce revers, il laissa, dit Hérodote, quatre-vingt mille hommes en Thrace sous les ordres de Mégabaze, qui opprimait tous ceux qui n'avaient pas été favorables aux Mèdes (liv. IV, ch. 144) : Ὁ Μεγάβαζος στρατηγὸς λειφθεὶς ἐν τῇ χώρῃ Ἑλλησποντίων, τοὺς μὴ μηδίζοντας κατεστρέφετο.

Hérodote revient encore sur cette domination des Perses en Thrace (l. VII, ch. CVIII), lorsque, parlant du passage de Xerxès, il remarque que déjà cette contrée avait été réduite sous l'obéissance des Perses par Mégabaze, puis par Mardonius, ainsi qu'il l'a dit précédemment : ὡς καὶ πρότερόν μοι δεδήλωται. Mais cette double conquête, à des époques bien éloignées l'une de l'autre, prouve bien qu'elle n'avait pas été durable. Mégabaze, en effet, occupa la Thrace au retour de Scythie, en 4202 de la période julienne, et Mardonius débarqua en Thrace en 4221 de la même période, deux ans après la réduction de Milet.

A Mégabaze succéda Otane, qui n'exerça pas moins de rigueurs contre les ennemis même cachés des Mèdes : en sorte que Miltiade était alors évidemment éloigné de ces contrées. Cependant il y était plus tard, quand les Phéniciens s'y montrèrent. Il avait fui précédemment cette région, lorsque les Scythes y étaient venus. D'après cette réunion de circonstances, voici comment j'explique le chapitre XL du VIe livre. Darius revint de la Scythie en 4202 de la période julienne, 1re ou 2e année de la 68e olympiade. En 4206, ou 1re de la 69e olympiade, commença le soulèvement de Milet et de l'Ionie. Il est vraisemblable qu'alors les garnisons persanes de la Thrace, craignant de voir leurs communications coupées avec le siége de leur empire, évacuèrent ce pays, soit plus tôt, soit plus tard. Miltiade revint en Chersonnèse, ce que notre his-

torien indique par ces mots : οὗτος ὁ Κίμωνος Μιλτιάδης νεωστὶ μὲν ἐληλύθεε ἐς Χερσόνησον (VI, ch. LX). Des difficultés d'une tout autre nature que celles qu'il avait eues à combattre la première fois vinrent l'assiéger. Κατελάμβανε δέ μιν ἐλθόντα ἄλλα τῶν κατεχόντων πρηγμάτων χαλεπώτερα. Ces difficultés se conçoivent facilement : les partisans qu'avaient conservés les Perses dans ce pays, qu'ils avaient occupé pendant environ quatre ans, devaient être pour lui des ennemis d'autant plus dangereux, qu'aux intrigues se joignait l'or de la cour de Perse. Ces moyens n'ayant pas eu de succès, Darius suscita contre eux ces mêmes Scythes, ou d'autres peuplades parmi la nation scythe que celles auxquelles il avait fait la guerre, qui firent irruption jusqu'en Chersonnèse. On doit peu s'étonner que des nomades ou vagabonds oublient leur ancienne inimitié contre les Perses, lorsque ceux-ci les engagent à se jeter sur une proie facile que convoitait leur avarice. Miltiade fut obligé de fuir devant eux; mais les Scythes ayant été repoussés, ou lassés d'être dans un pays éloigné qu'ils avaient dû épuiser, se retirèrent, et Miltiade fut ramené par les Dolonces trois ans avant l'époque où la flotte phénicienne le chassa pour jamais de la presqu'île de Thrace. Ce dernier événement est bien déterminé quant au temps, puisqu'il eut lieu la seconde année qui suivit la réduction de Milet, 4219 de la période julienne, dernière de la 71e olympiade.

Depuis le premier départ de Miltiade jusqu'à son retour définitif, il s'était écoulé vingt-trois ans. S'il avait habité temporairement Athènes pendant cet intervalle, il n'avait pu cesser de se considérer comme appartenant au pays qu'il avait vivifié par son administration. Il en fut autrement alors : il comprit que ce rôle était fini pour lui et s'embarqua avec tout ce qu'il possédait pour retourner à Athènes (Hérod. VI, XLI).

Sa famille et ses richesses remplissaient cinq trirèmes. Il traversa heureusement le golfe Mélas et doubla la pointe de la Chersonnèse. En ce lieu il rencontra la flotte phénicienne : quatre de ses vaisseaux échappèrent à sa poursuite, le cinquième, monté par Métiochus, son fils aîné, issu d'un premier mariage, fut pris, et ce jeune homme amené par les Phéniciens en présence de Darius. Ils espéraient bien obtenir une récompense signalée pour lui avoir livré le fils de celui qui, parmi les Ioniens, avait proposé de rompre le pont du Danube; mais Darius ne fit aucun mal à Métiochus. Il lui marqua au contraire beaucoup de bienveillance, et lui ayant donné une maison et des biens, il l'unit à une femme persane dont les enfants furent traités à l'égal de ses autres sujets.

Pendant la longue absence de Miltiade, Athènes avait beaucoup changé de face. La liberté avait succédé à la tyrannie. Ce changement était dû surtout aux Alcmæonides qui s'étaient soustraits par la fuite aux persécutions des tyrans, ainsi qu'à l'assistance que leur avaient prêtée les Lacédémoniens.

Les Alcmæonides avaient eu à se reprocher d'avoir trempé dans le complot qui une première fois avait ramené Pisistrate de l'exil. D'anciennes relations de famille et une alliance récente avaient motivé cette conduite; mais bientôt après ils se séparèrent de lui, de manière que la fuite seul peut assurer leur salut. Repoussés de l'Attique, où ils avaient essayé de se maintenir pendant quelque temps, ils s'établirent à Delphes; et, corrompant la Pythie (Hérod. V, LXIII), parvinrent à donner aux Lacédémoniens un scrupule religieux de la délivrance d'Athènes. Une première expédition envoyée dans ce but fut défaite. Une seconde, sous les ordres du roi Cléomène (V, LXIV, LXV), renferma le tyran dans l'Acropole, d'où il aurait été difficilement délogé, si la fortune n'avait fait tomber entre les

mains des ennemis ses enfants qu'il voulait soustraire par la fuite aux dangers du siége. Hippias, fils et seul successeur de Pisistrate, depuis la mort d'Hipparque sous les coups d'Harmodius et d'Aristogiton, consentit à sacrifier sa puissance en recouvrant ses enfants, et abandonna l'Attique pour se retirer à Sigée dans la Troade.

Devenue libre, Athènes fut en proie aux factions. A la tête du parti populaire était l'Alcmæonide Clisthène, fils de Mégaclès, petit-fils, par sa mère, de Clisthène, tyran de Sicyone. (Hérod. V, LXVII.) Abjurant cette double origine, il crut devoir, par ses exagérations démocratiques, contrebalancer l'influence d'Isagoras, fils de Tisandre, chef des oligarques, étant lui-même d'une maison noble, οἰκίης ἐὼν δοκίμου (*id.* V, LXVI). Clisthène porta au nombre de dix les tribus qui n'étaient que quatre précédemment (*id.* V, LXIX), et y introduisit des esclaves, des étrangers et des domiciliés (Aristote, *Politic.* l. III, ch. I : Πολλοὺς γὰρ ἐφυλέτευσε ξένους καὶ δούλους καὶ μετοίκους). Il fit disparaître les divisions sociales que Solon avait instituées sous le nom de *Naucraries*, et remplaça les Ναύκραρσι par des Δήμαρχοι. (Voir le scholiaste d'Aristophane, sur le vers 37 des Nuées; Suidas et Harpocration in v. Ναύκραρσι). Ces innovations ajoutaient à la puissance du peuple dans les suffrages. Isagoras crut devoir combattre ces manœuvres par la force matérielle que lui procurait l'aide des Lacédémoniens. (Hérod. V, LXXII.) Le roi Cléomène revint et mit Clisthène en fuite; mais voulant, à l'instigation d'Isagoras, dissoudre le sénat des Cinq-Cents, et le remplacer par trois cents hommes dévoués à ce dernier, ils excitèrent contre eux l'indignation générale, et n'eurent d'autre refuge que la citadelle, où, bientôt assiégés, ils se virent réduits à capituler; et les Lacédémoniens délivrèrent le pays de leur présence.

Clisthène, à son retour, chercha un contre-poids à la force que Lacédémone prêtait à Isagoras, en formant une alliance avec le roi de Perse. Cette démarche alla jusqu'à reconnaître la suzeraineté de ce prince (Hérod. V, LXXIII), ce qui ne put cependant l'engager à secourir Athènes lors d'une nouvelle invasion du roi Cleomène, qui ne tendait pas à moins qu'à remettre à Isagoras le titre et l'autorité de tyran (V, LXXIV, LXXV). A cet effet, ayant combiné une attaque commune avec les Béotiens et les habitants de Chalcis d'Eubée, il envahit de toutes parts l'Attique, et l'aurait infailliblement subjuguée, si la défection de Corinthe et la dissension survenue entre Cléomène et Démarate, second roi de Lacédémone, n'avaient porté le trouble dans cette coalition, qui se dispersa sans agir. Une guerre suivit entre Athènes et les Béotiens réunis aux Chalcidiens, dans laquelle ces derniers furent, non-seulement vaincus, mais dépouillés; et quatre mille colons athéniens se partagèrent les terres des riches herbagers (*οἱ ἱπποβόται*) de Chalcis (V, LXXVII).

La puissance qu'avaient acquise les Alcmæonides, dans Athènes et hors de son territoire fit regretter aux Lacédémoniens les secours qu'ils leur avaient donnés pour expulser les Pisistratides qui n'avaient jamais opposé de digue à leur domination sur la Grèce. Ils surent par quelles intrigues la Pythie les avait poussés à la guerre contre le tyran (V, XC); ils comparèrent la faiblesse d'Athènes sous ses maîtres à l'indépendance qu'elle affectait depuis qu'elle était devenue libre, et qu'ils qualifiaient d'ingratitude; ils eurent connaissance des oracles renfermés dans l'Acropole et enlevés par Cléomène, qui prédisaient tous les maux que Lacédémone éprouverait de la part de sa rivale (*idem*). Ils résolurent donc de replacer sous un despote justement abhorré une population entière qui leur devait sa liberté. Hippias fut appelé à

Lacédémone: l'assemblée des alliés fut convoquée: la proposition de rétablir la tyrannie dans Athènes leur fut faite (Hérod. V, xcii). A cette initiative, Sosiclès, représentant de Corinthe, si longtemps opprimée par Cypsélus et Périandre, répliqua, dans une généreuse indignation, tout ce que le sentiment de la liberté inspire (V, xciii). L'acclamation unanime des alliés en faveur de son éloquente improvisation confondit le tyran, humilia Lacédémone et la fit renoncer à ce honteux dessein. Hippias n'espérant plus de secours des Grecs s'adressa aux Barbares (V, xcvi), et trouva de l'appui auprès d'Artapherne, frère de Darius et satrape de Sardes. Les Athéniens essayèrent en vain de ramener ce dernier à des sentiments plus équitables à leur égard; le serviteur d'un roi absolu ne leur offrit que l'esclavage. L'indignation qu'ils en conçurent fut telle qu'ils devinrent agresseurs, de suppliants qu'ils s'étaient montrés.

Milet avait secoué le joug du grand roi et entraîné dans sa défection presque tout le littoral de l'Asie Mineure, ainsi que les îles qui l'avoisinent. Aristagoras, qui de tyran était devenu promoteur de la liberté dans sa patrie, avait en vain sollicité l'appui de Lacédémone (V, xcvii, xcviii); la prudence de Cléomène avait éloigné, pour sa patrie, toute participation à un acte dont il prévoyait les dangers. Les Athéniens, au contraire, enflammés d'amour pour la liberté qu'ils avaient recouvrée, autant qu'irrités de l'accueil fait à leurs envoyés par Artapherne, se laissèrent persuader. Ils décrétèrent l'envoi de vingt vaisseaux comme auxiliaires des Ioniens, sous la conduite de Mélanthius, qu'accompagnèrent cinq trirèmes d'Érétrie (V, xcvii). Le premier exploit de cette petite armée fut de pénétrer par Éphèse jusqu'en Lydie, de surprendre dans Sardes Artapherne, qui n'était pas préparé à cette attaque

(Hérod. V, c), et qui n'échappa à la captivité ou à la mort qu'en se réfugiant dans la citadelle. Cette tentative n'eut d'autre résultat que l'incendie de la ville par les Grecs, obligés de se retirer (V, ci, ciii); mais, poursuivis par les Perses, qui se rassemblèrent de divers points, ils furent attaqués et battus près d'Éphèse, avec perte d'un grand nombre des leurs. Les Athéniens se retirèrent chez eux, et cessèrent, malgré les instances d'Aristagoras, de prendre part à la continuation de cette guerre. Ce récit, emprunté à Hérodote, a été attaqué par Plutarque, dans le livre de la Malice d'Hérodote, ch. xxxiv, comme atténuant la gloire des Athéniens et augmentant leurs pertes. Plutarque leur attribue à eux seuls la prise de Sardes; Platon en fait autant dans le Ménexène, p. 240, et liv. III des Lois, p. 698; il cite Lysanias de Mallos et Charon de Lampsaque, qui parlent d'une victoire navale sur les Cypriotes dans les eaux de la Pamphylie, avant le débarquement et à portée de la flotte royale, ce qu'omet Hérodote; et ces auteurs nient de plus la défaite d'Éphèse. Le même Plutarque, dans le ch. vii de la Gloire des Athéniens, nomme les stratéges qui commandaient cette expédition Neileus et Androclus, si ces noms ne sont pas altérés.

Lorsque Darius connut la prise de Sardes et l'incendie qui suivit (Hérod. V, cv), il s'écria : « O Jupiter, accorde-moi de « me venger des Athéniens ! » Mais la nécessité de soumettre ses sujets lui fit ajourner cette vengeance.

La réduction de l'Ionie occupa, pendant plusieurs années, les forces de l'empire persan, et les malheurs de Milet payèrent avec usure le sac et l'incendie de Sardes. Athènes en éprouva la plus grande douleur, et lorsque le poëte Phrynicus en fit le sujet d'une tragédie, toute l'assemblée fondit en larmes, et le poëte fut condamné à une amende de 1,000 drachmes, comme

ayant retracé des malheurs domestiques, Φρυνίχῳ δρᾶμα Μιλήτου ἅλωσιν διδάξαντι, ἐς δάκρυα τε ἔπεσε τὸ θέητρον καὶ ἐζημίωσάν μιν ὡς ἀναμνήσαντα οἰκήϊα κακὰ χιλίῃσι δραχμῇσι. (Hérod. l. VI, ch. xxi.) Ce n'était, en effet, que le prélude et la peinture anticipée du sort que Darius lui réservait. L'exécution de ce projet éprouva des retards : deux ans seulement après la prise de Milet, Mardonius, gendre de Darius, s'embarqua en Cilicie, à la tête d'une armée nombreuse destinée à la réduction d'Érétrie et d'Athènes (VI, xliii); mais, ayant débarqué en Thrace, la tempête assaillit sa flotte, les Barbares l'attaquèrent, le blessèrent de sa personne, en sorte qu'il retourna en Asie sans avoir rien fait (VI, xlv). Des émissaires du roi vinrent, l'année suivante en Grèce, pour demander de sa part la terre et l'eau, c'est-à-dire la reconnaissance de sa souveraineté (VI, xlviii). Sparte et Athènes trouvèrent cette proposition si outrageante, qu'ils se livrèrent à un acte que le droit des gens a repoussé dans tous les siècles, et que l'antiquité avait encore plus en horreur, parce que la personne des céryces ou caducéateurs était sacrée et sous la protection spéciale des dieux. Ils firent périr les envoyés de Darius; les Athéniens précipitèrent dans le Barathre ceux qu'ils reçurent, et les Lacédémoniens jetèrent les leurs dans un puits, ajoutant cette sanglante ironie : qu'ils eussent à y recueillir la terre et l'eau que leur roi demandait (liv. VII, ch. cxxxiii). La punition céleste qu'éprouvèrent les Lacédémoniens est rapportée par Hérodote au même lieu; il se tait sur celle des Athéniens; mais Pausanias, dans ses Laconiques (chap. xii), rapportant le même fait, dit, ainsi qu'Hérodote, que ce fut Talthibius, ancien héraut d'Agamemnon, honoré comme une divinité à Sparte, qui exerça cette double vengeance, à Lacédémone, envers tous les habitants pris collectivement, Λακεδαιμονίοις μὲν ἐπεσήμαινεν ἐς τὸ δημό-

σιον; à Athènes, il s'en prit à un seul particulier et foudroya la maison de ce citoyen, Miltiade, fils de Cimon, qui avait conseillé cette action sacrilége: Ἐν Ἀθήναις δὲ ἰδία τε καὶ ἐς ἑνὸς οἶκον ἀνδρὸς κατέσκηψε Μιλτιάδου τοῦ Κίμωνος, ἐγεγόνει δὲ καὶ τῶν κηρύκων τοῖς ἐλθοῦσιν ἐς τὴν Ἀττικὴν ὁ Μιλτιάδης ἀποθανεῖν αἴτιος ὑπὸ Ἀθηναίων. On voit, par cette citation de Pausanias, que déjà les conseils de Miltiade dirigeaient la conduite des Athéniens. C'est vraisemblablement après sa nomination comme stratége, que nous allons faire connaître, qu'il fit prendre aux Athéniens cette résolution. Les habitants des îles, entre autres ceux d'Égine, cédèrent à cette humiliante proposition (Hérod. VI, XLIX), effrayés sans doute des désastres de l'Ionie. Mais les Athéniens interprétèrent autrement les motifs de leur conduite; ils crurent y voir une ligue avec le grand roi pour faire ressentir à Athènes le poids de leur longue et sans cesse renaissante inimitié (*ibid.*); ils accusèrent les Éginètes à Sparte, comme traîtres envers la Grèce. Cependant Darius enjoignit aux villes qui lui payaient tribut de préparer de longs vaisseaux et des transports pour la cavalerie, en sorte que l'orage qui grossissait chaque jour sur Athènes semblait devoir l'anéantir infailliblement. C'est alors qu'un citoyen, paraissant pour la première fois sur la tribune du Pnyx, ἐς πρώτους νεωστὶ παριών, Thémistocle, fils de Néoclès, propose d'employer les fonds provenant des mines du Laurium, qu'on était dans l'usage de répartir à raison de dix drachmes par tête entre les citoyens, à la construction de deux cents navires destinés à la guerre contre Égine. Cette guerre sauva la Grèce en ce qu'elle rendit les Athéniens navigateurs (Hérod. VII, CXLIII. Voyez Polyen, article *Thémistocle,* où le nombre des vaisseaux diffère). Plutarque, dans la Vie du même Thémistocle (ch. IV), dit, d'après Stésimbrote, que Miltiade s'était opposé aux efforts

de Thémistocle pour tourner l'attention des Athéniens vers la mer; ce qui, étant antérieur à Marathon, doit s'appliquer à cette époque, si ce fait est vrai.

C'est au milieu de ces graves circonstances que Miltiade revint dans sa patrie. Sa longue absence, son titre de tyran, la protection des Pisistratides, les services dans l'armée de Darius, que n'avait qu'imparfaitement réparés une proposition restée sans résultat, et peut-être sans une grande publicité; toutes ces causes éloignèrent de lui les Athéniens.

Une génération nouvelle avait remplacé celle près de laquelle sa considération personnelle, jointe à celle qu'il tirait de sa race, avait exercé de l'influence; la forme du gouvernement avait changé; de nouveaux hommes, de nouvelles familles étaient au pouvoir; de plus, la rivalité des Alcmæonides et des descendants de Philæos devait apporter des obstacles presque insurmontables à ce qu'il parvînt aux honneurs. Les Alcmæonides avaient été les premiers auteurs du renversement de la tyrannie; les torts qu'ils avaient eus précédemment avaient été couverts par cette longue persécution rapportée par Isocrate (περὶ Ζεύγους, 10), à laquelle ils avaient été en butte, et par le succès de leur dernière tentative, auquel se joignaient leurs principes démocratiques, qui avaient dû leur procurer des partisans nombreux dans le peuple. Le retour de Miltiade leur déplut; ils cherchèrent à profiter de l'ascendant qu'ils exerçaient sur les esprits pour le faire condamner à mort. Ils mirent si peu de dissimulation dans leur conduite à cet égard, que l'accusateur fut Xanthippe, uni à cette famille par le mariage qu'il avait contracté avec Agariste, nièce de Clisthène, le même dont le fils, Périclès (Plut. *Péricl.* ch. III), fut le constant adversaire du fils de Miltiade. « Tel fut, dit Hérodote (liv. VI, ch. CIV), ce Miltiade, qui devint général

des Athéniens après avoir échappé à une double mort : la première fois lorsque les Phéniciens se mirent à sa poursuite ; la seconde lorsque, s'étant soustrait à ce danger, et étant arrivé sain et sauf dans sa patrie, il se croyait en sûreté : c'est alors que ses ennemis le citèrent devant le tribunal sous l'accusation de tyrannie en Chersonnèse. Mais la faveur dont ils avaient joui était diminuée ; les Athéniens avaient reconnu que ce zèle, qui n'avait pas même respecté les institutions de Solon, n'était qu'une ambition déguisée ; qu'alliés et souvent complices des Pisistratides, ils n'avaient montré une haine aussi implacable contre eux que depuis leurs persécutions; qu'envieux des célébrités rivales, ils voyaient avec peine le mérite qui n'éclatait pas dans leurs rangs. Ils acquittèrent Miltiade d'avoir gouverné comme tyran un pays qui n'avait jamais connu d'autre forme de commandement ni d'autre autorité : ils firent plus, et l'assemblée du peuple le choisit comme stratége. Στρατηγὸς οὕτω Ἀθηναίων ἀπεδέχθη, αἱρεθεὶς ὑπὸ τοῦ δήμου. »

L'importance du choix dans une conjoncture aussi grave devait faire cesser les intrigues : il ne s'agissait pas moins que de faire tête à la formidable invasion de l'armée du roi de Perse, invasion préparée depuis longtemps et prête à fondre sur Athènes. Mais, avant de retracer cette époque mémorable, il est à propos de discuter un texte de Suidas, puis un autre d'Andocide. Ce dernier, répété par Eschine, semble mettre en question une partie de ce qui a précédé.

En compulsant Suidas à l'article Μιλτιάδης, on y trouve textuellement rapporté le chapitre CIV du livre VI d'Hérodote dont je viens de faire usage, où l'historien dit comment Miltiade, après avoir échappé à la poursuite des Phéniciens, s'était trouvé exposé à Athènes à une condamnation capitale, par l'accusation de tyrannie pour laquelle il fut cité devant

le tribunal. Après cette citation, on lit ce qui suit : Ὁ οὗτος Μιλτιάδης, ἐπικομπῶν ἔφη ὡς Τισσαφέρνης εἶπεν· ἦ μὴν, ἕως ἄν τι τῶν ἑαυτοῦ λείπηται, ἢν Ἀθηναίοις πιστεύῃ, μὴ ἀποστερήσειν αὐτοὺς τροφῆς, καὶ τὰς τῶν Φοινίκων ναῦς κομιεῖν Ἀθηναίοις καὶ οὐ Πελοποννησίοις. Πιστεῦσαι δ' ἂν μόνοις Ἀθηναίοις, εἰ αὐτὸς κατελθὼν αὐτῷ ἀναδέξαιτο. Οἱ δ' ἀκούσαντες ταῦτα, στρατηγὸν αὐτὸν εἵλοντο, καὶ τὰ πράγματα ἀνετίθεσαν.

Ces noms de Tissapherne, de Péloponnésiens, opposés aux Athéniens, me reportèrent sur-le-champ à une époque plus récente que celle de Miltiade; ensuite les formes attiques ναῦς, κομιεῖν, πράγματα, décelaient un autre écrivain qu'Hérodote : cependant Kuster s'est borné à attribuer toute la citation à Hérodote, n'ayant fait en cela que copier Portus. J'ai bien vu qu'il fallait chercher des secours ailleurs. Tissapherne m'a donné l'idée positive qu'on devait substituer le nom d'Alcibiade à celui de Miltiade. C'est ce qu'a fait M. Gaisford dans sa nouvelle édition de Suidas, que je n'ai lue que depuis la rédaction de ce mémoire. Mais il ne devait pas se borner, comme il l'a fait, à cette simple indication. Il devait d'abord transporter à l'article d'Alcibiade ce qui lui appartenait : il devait ensuite déclarer que ce fragment appartenait à Thucydide, s'il l'avait reconnu, et ne pas laisser subsister la fausse indication de Kuster, qui attribue le tout à Hérodote, qui n'a point connu Alcibiade : enfin il devait discuter les variantes du texte de Thucydide fournies par Suidas. Il a manqué à tous ces devoirs d'un éditeur diligent. Le style et l'atticisme m'ont reporté vers Thucydide. J'en ai ouvert le livre VIII, qui seul pouvait contenir quelque chose d'analogue aux faits rapportés dans cette citation. Je n'ai pas dû aller plus loin : les ch. LXXXI et LXXXII de ce livre m'ont offert le même passage avec des variantes qui profiteront aux textes de Suidas et même de

Thucydide. Il faut, dans Suidas, rétablir *πιστεῦσαι δ' ἂν μόνως Ἀθηναίοις* au lieu de *μόνοις*; il faut remplacer *εἶπεν*, au commencement, par *ὑπεδέξατο* : mais en échange il faut rendre à Thucydide *ἀποστερήσειν τῆς τροφῆς*, au lieu de *ἀπορήσειν*, qui est dans toutes les éditions.

Je viens au discours d'Andocide en faveur de la paix, p. 91 de l'édition de Reiske. Voici la traduction du passage qui concerne Miltiade.

« Lorsque nous avions la guerre en Eubée, que nous possédions Mégare, Pégé et Trézène, nous désirâmes la paix, et nous rappelâmes d'exil Miltiade, fils de Cimon, frappé d'ostracisme, qui s'était retiré en Chersonnèse, parce qu'il était *πρόξενος* (chargé d'affaires) des Lacédémoniens dans notre patrie, pour l'envoyer à Lacédémone afin d'arrêter les conditions d'une suspension d'armes préliminaire. Alors la paix avec les Lacédémoniens fut conclue pour cinq ans, et nous la prolongeâmes pendant treize années.

« Je vais, continue l'orateur, vous faire connaître les avantages que nous retirâmes de cette paix : 1° ce fut alors que nous fortifiâmes le Pirée, que nous pûmes construire le côté septentrional du mur qui le joint à la ville. 2° Au lieu de trirèmes vieilles et hors d'état de tenir la mer, qui composaient notre marine, et étaient encore celles avec lesquelles nous avions combattu contre le grand roi et nous avions assuré l'indépendance de la Grèce, nous construisîmes cent navires neufs. C'est alors aussi que nous montâmes et équipâmes trois cents cavaliers, et que nous prîmes à notre solde trois cents archers scythes. Tels sont les bienfaits dont nous sommes redevables à la paix avec les Lacédémoniens, et l'accroissement de puissance que le peuple athénien en reçut. »

J'ai dû citer tout le morceau pour que la fin expliquât le

début. Eschine a emprunté ce passage presque textuellement à Andocide dans le discours περὶ Παραπρεσβείας, sauf quelques différences que j'indiquerai : c'est à la page 335 de l'édition de Reiske. L'orateur engage les Athéniens à imiter leurs ancêtres, et parle en ces termes : « Lorsque la ville acquit une gloire immense après le combat naval de Salamine contre la Perse, nos fortifications ayant été renversées par les Barbares, et la paix avec les Lacédémoniens n'ayant pas été troublée, la forme démocratique du gouvernement subsista dans toute sa plénitude. Ensuite, ayant été agités et poussés à la guerre contre Lacédémone, après avoir fait souffrir et éprouvé nous-mêmes de grands malheurs, nous envoyâmes comme négociateur Miltiade, fils de Cimon, vers les Lacédémoniens, parce qu'il était parmi nous leur chargé d'affaires. Nous conclûmes une trêve de guerre de cinquante années, et nous en jouîmes pendant treize ans. C'est pendant cet intervalle que nous fortifiâmes le Pirée, en relevant le mur septentrional, que nous ajoutâmes à notre marine cent nouvelles trirèmes, que nous équipâmes trois cents cavaliers, et que nous prîmes à notre solde trois cents archers scythes, sans que la démocratie ait reçu la moindre atteinte de cette paix. »

Ces deux relations s'accordent, sauf qu'il n'est pas question dans Eschine de l'ostracisme de Miltiade, qu'il décuple le nombre des années pour la durée desquelles la trêve avait été conclue, et qu'il fixe bien positivement après la bataille de Salamine l'époque des négociations. Miltiade, fils de Cimon, d'après ces orateurs, n'est plus le tyran d'une petite contrée de la Thrace, ou le chef d'une colonie envoyée dans ces parages : c'est un malheureux que l'ostracisme y a relégué. Il exerçait avant cet exil les fonctions modestes de correspondant des Lacédémoniens à Athènes pour la défense des intérêts

publics et privés. C'est en cette qualité qu'on met un terme à son exil, afin de l'envoyer solliciter une trêve qui permette aux Athéniens de réparer leur flotte, de relever leurs murailles, de fortifier le Pirée.

Pour comprendre quelque chose à ce singulier thème, il faut croire que l'ostracisme était déjà en usage du temps de Miltiade, que la guerre avait éclaté entre Lacédémone et Athènes, que déjà le grand roi avait éprouvé un revers par mer, puisque les navires qui avaient procuré le triomphe de Salamine, étaient usés. Il faut faire Miltiade au moins égal d'âge à Thémistocle, s'il n'est plus jeune, et assigner la guerre contre les Lacédemoniens à laquelle il a mis un terme.

Eusèbe, dans sa Chronique, attribue l'institution de l'ostracisme à Thésée, qui en fut, dit-il, la première victime. Cette assertion a été combattue par tous les critiques qui ont discuté ce point, notamment par Joseph Scaliger dans ses *Animadversiones ad Eusebii Chronicon*, p. 50. Elle a trouvé cependant de l'appui dans quelques obscures indications du scholiaste d'Aristophane, *in Plutum*, vers 627 : Μελὰ τὸ χαρίσασθαι τὴν δημοκρατίαν τοῖς Ἀθηναίοις τὸν Θησέα, Λύκος τὶς συκοφαντήσας ἐποίησεν ἐξοστρακισθῆναι τὸν ἥρωα. C'est par suite de cet ostracisme qu'il se retira à Scyros, où il périt victime des soupçons de Lycomède. Le Commentaire d'Eustathe (*Iliade*, I, p. 782, 54), copié par Suidas au mot Ἀρχὴ σκυθία, cite le même fait, sur l'autorité de Théophraste. Mais Plutarque, dans la Vie de Nicias (XI); Elien (*Variæ historiæ*, l. XIII, ch. XXIV); Diodore de Sicile (liv. XI, p. 445); Androtion, cité par Harpocration au mot ἵππαρχος; Héraclide (*de Republica Atheniensium*); Aristide, appelé plus bas en témoignage, quoique divisés sur le nom de l'auteur de cette loi, en fixent tous l'époque à l'expulsion des Pisistratides. Ἐνομοθέτη μὲν ἐν ταῖς Ἀθήναις

μετὰ τὴν κατάλυσιν τῶν τυράννων τῶν περὶ Πεισίστρατου, dit Diodore de Sicile. (Voir Meursius, *in Lection. Att.* V, ch. XVIII; Samuel Petit, *de Legibus Atticis,* p. 456.) La seule autorité de Théophraste, qui ne nous est parvenue qu'à la faveur d'une citation, qui n'est déjà connue d'Eustathe que comme un simple extrait tiré du Lexique de Pausanias, ne peut pas valoir contre cette unanimité des écrivains les plus judicieux. D'ailleurs le raisonnement vient à l'appui de cette opinion. Dans quel but a été conçu l'ostracisme? Dans la vue d'éloigner un citoyen dangereux par sa popularité, et qui aurait pu jouer le rôle d'un nouveau Pisistrate.

« Il me semble que les Athéniens, réfléchissant sur les maux que leur avaient causés les Pisistratides, n'avaient plus voulu permettre que personne, parmi leurs concitoyens, pût vouloir s'élever au-dessus des autres en concevant une haute opinion de soi-même; mais qu'il y eût entre tous une égalité parfaite de pouvoirs, dit Aristide (t. II, p. 243, *de Jebb.*) » Δοκοῦσι γάρ μοι τὰς συμφορὰς ἐνθυμούμενοι τὰς ἐπὶ τῶν Πεισιστρατιδῶν γενομένας ἑαυτοῖς, μηδένα βούλεσθαι μεῖζον ἐᾶν τῶν πολλῶν φρονεῖν, ἀλλ' ἐξ ἴσου εἰς δύναμιν εἶναι.

Quant à la guerre de Lacédémone contre Athènes, à laquelle Miltiade aurait mis un terme, je ne puis la découvrir.

La première de toutes fut celle où périt Codrus : « Pro pa-« tria non timidus mori. »

La deuxième fut celle que Cléomène, roi de Sparte, fit moins aux Athéniens qu'au tyran Hippias, la troisième année de la 67e olympiade.

Miltiade alors était loin d'Athènes et n'y revint pas; il était prêt à suivre Darius en Scythie, puisque c'est un ou deux ans après que cette campagne eut lieu. Il s'en fallait donc bien que le roi de Perse eût des démêlés avec les Athéniens. Héro-

dote partage les guerres des Doriens contre les Athéniens en quatre (liv. V, ch. LXXVI) : « Deux guerres, dit-il, furent faites dans un esprit hostile aux Athéniens, et deux dans un esprit de bienveillance pour eux. La première, lorsqu'ils fondèrent Mégare. Cette guerre pourrait être appelée justement la guerre sous Codrus. La deuxième et la troisième fois, lorsque, dirigeant leur armée contre les tyrans, ils partirent de Lacédémone contre les Pisistratides. La quatrième, lorsque Cléomène, à la tête des Péloponnésiens, pénétra sur le territoire d'Éleusis. Je n'ai fait qu'une guerre de ces trois dernières campagnes : c'est la seconde d'après mon calcul. La troisième n'eut lieu qu'après la mort de Miltiade et après les combats de Marathon et de Salamine, pendant la durée de la 81e olympiade. Elle fut terminée par Cimon, fils de Miltiade, qui avait été banni par l'ostracisme à l'instigation de Périclès et d'Éphialte. Son départ avait été le signal des combats. Son titre de πρόξενος le fit rappeler au bout de cinq ans pour négocier la paix. » Cornélius Népos dit, dans la Vie de Cimon : « Nam « cum ille forti animo invidiæ ingratorum civium cessisset, bel- « lumque Lacedæmonii Atheniensibus indixissent, confestim « notæ ejus virtutis desiderium consecutum est. Itaque post « quintum annum quo expulsus erat, in patriam revocatus est. « Ille, quod hospitio Lacedæmoniorum utebatur, satius existi- « mans eos et cives suos inter se una voluntate consentire, quam « armis contendere, Lacedæmonem sua sponte est profectus « pacemque inter duas civitates conciliavit. » Voilà certainement la guerre dont veut parler Andocide, et après lui Eschine; voilà la paix qui permit de fortifier Athènes et de renouveler la flotte. Ce fut Cimon, fils de Miltiade, et non Miltiade, fils de Cimon, qui la procura. La seule correction à faire au texte d'Andocide, déjà proposée par Auger, est de transposer les

noms. Quelques critiques ont attaqué l'authenticité du discours d'Andocide à cause de cet anachronisme, notamment Markland, qui prétend que c'est une composition fabriquée sur le discours d'Eschine. Mais comment justifier Eschine lui-même, qui devait aussi bien qu'Andocide connaître l'histoire de son pays? Rangera-t-on aussi parmi les apocryphes le discours περὶ Παραπρεσβείας? Il tient une trop grande place dans l'histoire de Philippe, roi de Macédoine, pour qu'on le puisse. Il faut donc attribuer cette faute ou à l'erreur des copistes, ou à l'ignorance des orateurs. Toutefois, d'après la fausseté manifeste de ce fait, c'est à tort que quelques philologues se sont servis du passage d'Andocide comme autorité pour prouver l'hérédité des fonctions de πρόξενος, parmi lesquels M. Boeckh, dans le corps des Inscriptions grecques, p. 11, a commis cette inadvertance. Valkenaër, dans le long et savant article sur les πρόξενοι, p. 198, des notes sur Ammonius, a su l'éviter. Cimon a pu être πρόξενος sans que son père l'eût été. On voit dans l'histoire des exemples de transmissions et des exemples contraires. Ainsi Xénophon (*Helléniques,* liv. VI, chap. III, § 4) fait dire à Callias : « Je ne suis pas le seul de ma race, ô Lacédémoniens, qui ait exercé la proxénie pour vous; mais mon aïeul l'a transmise à ses descendants, comme il l'avait reçue de ses pères. » Thucydide, au contraire (liv. V, ch. XLIII), dit : « Alcibiade était opposé aux Lacédémoniens, qui ne l'avaient pas assez estimé pour lui rendre la proxénie que son grand-père avait abdiquée, et qu'il voulait renouveler dans sa personne. » D'ailleurs Miltiade n'aurait pu conserver la proxénie de Lacédémone pendant vingt-trois ans qu'il avait été absent d'Athènes, s'il l'avait jamais exercée. J'ai d'autant plus lieu d'être étonné de la citation que M. Boeckh a faite d'Andocide pour établir la proxénie de Miltiade, qu'il a lui-même

stigmatisé ce passage d'Andocide et celui d'Eschine (p. 476 et 477 du premier volume de l'Économie politique des Athéniens, édition allemande), et déclaré que l'époque y est faussement indiquée. « C'est, continue-t-il, dans la trêve de trente années, et qui n'en dura que quatorze après la guerre d'Égine jusqu'à la guerre du Péloponnèse, c'est-à-dire depuis la troisième année de la 83e olympiade, que cette construction de navires et les autres améliorations eurent lieu. » A la page 279 du même ouvrage, il remonte ces mêmes travaux aux treize années qui précédèrent la guerre d'Égine, c'est-à-dire depuis la 77e jusqu'à la 80e olympiade. Sans vouloir l'accorder avec lui-même, il résulte toujours de l'une comme de l'autre explication des orateurs, que cet événement a suivi Salamine et Platée, est de beaucoup postérieur à la mort de Miltiade, et qu'il n'avait pu négocier cette paix comme proxénos des Lacédémoniens.

Je reviens de cette longue digression à la suite de mon récit.

La première démarche des nouveaux stratéges fut d'envoyer en toute hâte à Lacédémone un de ces coureurs de profession nommés ἡμεροδρόμοι, pour réclamer des secours prompts et efficaces. « Les Athéniens, dit Philippidès, vous prient, ô Lacédémoniens, de ne pas dédaigner la plus ancienne cité de la Grèce près de tomber dans l'esclavage des Barbares. Déjà Érétrie est dans les fers, et la Grèce est apauvrie d'une ville qui comptait avec gloire parmi ses républiques. (Hérodote VI, 106.) »

En effet, Érétrie avait ressenti le poids de la colère de Darius. Ce prince, entretenu dans sa haine par l'esclave qui devait sans cesse lui rappeler le nom d'Athènes pendant ses repas et par les calomnies des Pisistratides contre leur patrie, avait retiré à Mardonius un commandement dont il s'était mal acquitté, et envoyé à sa place Datis et son frère Arta-

pherne, pour réduire sous sa puissance Athènes et Érétrie, et en amener comme esclaves les habitants devant lui. (Hérodote, VI, 94.) Platon, dans le Ménéxénus, t. II, p. 240, ajoute qu'il avait fait de l'accomplissement de cet ordre la condition nécessaire de leur existence, *εἰ βούλοιτο τὴν ἑαυτοῦ κεφαλὴν ἔχειν*. Six cents navires transportèrent l'armée, qui, au lieu de longer les côtes jusqu'à l'Hellespont, traversa la mer Icarienne, s'empara de Naxos, reconnut Délos, et aborda en Eubée. La peur et la trahison livrèrent Érétrie après six jours de siége, et les habitants, traînés en esclavage, finirent leur triste carrière sur les bords de l'Euphrate. Le poëte Platon leur a consacré cette épitaphe :

Οἴδε ποτ' αἰγαίοιο βαρύβρομον οἶδμα λιπόντες
Ἐκβατάνων πεδίῳ κείμεθ' ἐνὶ μεσάτῳ.
Χαῖρε κλυτή ποτε πατρὶς Ἐρέτρια, χαίρετ' Ἀθῆναι
Γείτονες Εὐβοίης, χαῖρε θάλασσα φίλη.

Anthol. t. V, liv. III, 30.

Celle qui suit appartient à un auteur inconnu.

Εὐβοίης γένος ἐσμὲν ἐρετρικὸν, ἄγχι δὲ Σούσων
Κείμεθα· φεῦ γαίης ὅσσον ἀφ' ἡμετέρης!

Aussitôt les Barbares débarquèrent dans la partie de l'Attique qui offrait le plus d'avantage aux évolutions de la cavalerie.

La connaissance que Miltiade avait acquise du caractère des Perses dans les relations qu'il avait eues avec eux, et l'exemple récent d'Érétrie ne laissaient aucun doute dans son esprit sur la nécessité de vaincre ou de périr ; mais la disparité des forces semblait rendre téméraire toute idée de résistance, et ses collègues, effrayés de ce danger, balançaient sur le parti à prendre. La première mesure fut de demander des secours à Lacédémone. Miltiade y joignit l'aide de la superstition. Doutant du

zèle des Spartiates à secourir Athènes, il voulut que cette démarche servît à enflammer les esprits par la confiance que donne l'intervention des dieux. Philippide ou Phidippide, car Hérodote et Pausanias varient sur l'orthographe de ce nom, déclara qu'étant arrivé sur le mont Parthénius (à son retour de Lacédémone, dit le scholiaste d'Aristide, p. 215), le dieu Pan vint à sa rencontre et l'appela par son nom. Il lui ordonna d'annoncer aux Athéniens que déjà, dans bien des circonstances, il avait été pour eux un auxiliaire utile, et qu'il le serait encore. Lorsque les événements eurent confirmé cette promesse, ils construisirent une chapelle à ce dieu sous l'Acropole, et lui consacrèrent une fête dont la célébration revenait chaque année. Une statue lui fut érigée par Miltiade, avec cette inscription attribuée à Simonide :

Τὸν τραγόπουν ἐμὲ Πᾶνα, τὸν Ἀρκάδα, τὸν κατὰ Μήδων,
Τὸν μετ' Ἀθηναίων, στήσατο Μιλτιάδης.

Lucien y fait allusion, XXIIe dialogue des dieux.

Les Tégéates rivalisèrent de piété avec les Athéniens en élevant aussi une chapelle au dieu dans le lieu de l'apparition. (Voir Pausanias, *in Arcadicis*, ch. LIV.)

Les Lacédémoniens ne refusèrent pas d'envoyer au secours d'Athènes un corps d'auxiliaires, mais, par un motif religieux, ils en retardèrent le départ jusqu'après la pleine lune : la loi leur défendait de mettre une expédition en campagne avant ce terme. Or c'était le neuvième jour de la lune que cette demande leur était adressée. Cette excuse, si frivole à nos yeux, dans une circonstance aussi grave et pour un besoin aussi pressant, blesse tellement nos idées modernes, que nous avons peine à y souscrire. Déjà Plutarque l'a rejetée comme inadmissible, et en a fait un sujet de reproche à Hérodote dans l'ouvrage di-

rigé contre lui : il l'accuse d'avoir voulu calomnier les Lacédémoniens. Mais les idées religieuses avaient déjà subi, du temps de Plutarque, les altérations que le temps et les discussions philosophiques avaient introduites parmi les Grecs. Il prétend qu'à d'autres époques Lacédémone n'avait pas été retenue par ce motif puéril, sans toutefois en citer de preuves. Tous les écrivains postérieurs ont adhéré au récit d'Hérodote, savoir : Justin (liv. II, ch. XXIX); Strabon (liv. IX, ch. XXII); Pausanias (l. I, ch. XXVIII, 4); le scholiaste d'Aristophane sur le vers 84 des Acharnes; celui d'Aristide, p. 211; Hermogène (*de Inventione*); enfin l'écrit publié sous le nom de Plutarque, περὶ Ποταμῶν, que cette contradiction suffirait pour lui retirer, si bien d'autres raisons ne le lui avaient déjà enlevé (le voir au mot Εὐρώτας).

Platon, au troisième livre des Lois, p. 698, semble mettre en doute la bonne volonté des Lacédémoniens dans cette circonstance. « Les Lacédémoniens, dit-il, soit par la guerre qui existait alors entre eux et Messène, soit que quelque autre cause les en ait empêchés, car nous ne savons pas qu'on l'ait dite, n'arrivèrent certainement sur le champ de Marathon, que le lendemain de la bataille. »

On comprend difficilement l'anachronisme que commet ici Platon en parlant des guerres de Messène contre Lacédémone. Elles se sont renouvelées jusqu'à trois fois; mais il y a eu un long intervalle entre la seconde, qui a précédé la bataille de Marathon, et la troisième qui l'a suivie. La prise d'Ira, qui termina la seconde, a été fixée avec précision par Pausanias, qui s'est plus étendu qu'aucun écrivain que nous ayons conservé, sur le récit de cette lutte. « Ira fut prise, dit-il (liv. IV, ch. XXIII, sect. 2), et la seconde guerre de Lacédémone contre Messène prit fin lorsque les Athéniens avaient pour archonte Autosthène, la première année de la 28e olympiade, où Chionis

le Lacédémonien fut vainqueur pour la première fois. » De la 28e olympiade à la 72e, pendant laquelle eut lieu le combat de Marathon, l'intervalle est de quarante-quatre olympiades, cent soixante et seize ans.

Quant à la troisième guerre, elle n'eut lieu, d'après Pausanias (l. IV, ch. XXIV), que pendant la 79e olympiade. C'est ainsi, du moins, que les critiques s'accordent à corriger le passage de Pausanias où on lit : ἐνάτην ὀλυμπιάδα καὶ εἰκοστήν. Il faut y lire : ἐνάτην ὀλυμπιάδα καὶ ἑβδομηκοστήν. Toutes les relations s'y rapportent. (Voyez Meursius, *de Archontibus Atheniensibus*, liv. II, ch. XV; Paulmier de Grantemenil, *in Exercitationibus*, p. 390; Wesseling, *ad Diodor. Sicul.* t. I, p. 451; Simson, *in Chronico*, an 3541.) Ce n'est que vingt-huit ans après Marathon qu'eut lieu ce trouble intestin des Lacédémoniens et de leurs tributaires. Il est clairement indiqué par Plutarque dans la Vie de Cimon, XVI, comme postérieur aux grandes victoires que ce dernier remporta sur l'Eurymédon et le Strymon.

Le scholiaste d'Aristide (p. 211 de l'édition de Francfort), tente de justifier Platon sur ce point. « Vers ce temps, dit-il, les Mésséniens avaient insulté de jeunes filles de Laconie venues, suivant l'usage annuel, au temple d'Apollon pour chanter des hymnes en l'honneur du dieu. Les Lacédémoniens ayant demandé réparation sans l'obtenir, avaient fait marcher des troupes contre eux », ce qui coïncidait avec l'attaque des Mèdes.

Ce n'est pas le châtiment de quelques mutins qu'on pouvait appeler une guerre, et le secours des Lacédémoniens partit, mais trop tard, pour assister au combat. Ce n'est donc tout au plus qu'une excuse employée par les Lacédémoniens, que Platon ne devait pas admettre comme valable.

Plutarque a voulu fortifier son accusation contre Hérodote

par une preuve sans réplique, si elle était constante, savoir, que la bataille de Marathon s'était livrée le sixième jour de boedromion, et non pas le seizième, auquel on la fixe généralement. Elle aurait précédé la pleine lune de huit jours. Il répète cette assertion au traité de la Gloire des Athéniens, ch. VI. Je me borne sur ce point à renvoyer à Fréret (*Académie des inscriptions,* t. XVIII, pag. 134, histoire); Dodwell (*de Cyclis,* p. 330); Corsini (*Fasti attici,* t. I, p. 184), qui le réfutent sans s'accorder entre eux.

Un seul peuple de la Grèce répondit généreusement à l'appel des Athéniens, et vint partager avec eux le danger d'affronter les Perses; ce furent les Platéens. Liés à cette cause par le double motif de la reconnaissance pour Athènes et de l'aversion pour Thèbes, ils se portèrent avec d'autant plus d'ardeur à la défense de la première de ces villes, que les Thébains avaient pris le parti contraire: Θηβαίους τοὺς τἀναντία διαπεπραξαμένους, dit Isocrate à la fin du discours Plataïque. Leur dévouement, souvent mal récompensé, en tira pour principal avantage les immunités contenues dans un décret que nous a conservé Démosthène dans le discours contre Néæra, p. 1377, dont voici le préambule:

« Les Platéens sont les seuls des Grecs qui nous portèrent secours à Marathon, lorsque Datis, général de l'armée de Darius, roi des Perses, venant d'Érétrie, après avoir soumis l'Eubée, fit une descente sur notre territoire et le dévasta, menant à sa suite une puissante armée. Et maintenant encore, la peinture qu'on voit dans le portique dit le *Pécilé,* en fait foi. Les Platéens y sont représentés accourant isolément, chacun suivant sa vitesse. Ce sont ceux qu'on voit couverts de casques béotiens: οἱ τὰς κυνᾶς τὰς βοιωτίας ἔχοντες. »

Pausanias (liv. VII, ch. XV), parlant de Diæus, général des

Achéens, dit qu'il imita Miltiade et le sénat d'Athènes, qui, avant la bataille de Marathon, avaient enrôlé les esclaves après les avoir mis en liberté. Le même (l. I, ch. xxxii), décrivant la plaine de Marathon, dit y avoir remarqué des tumulus distincts pour les morts de chaque tribu, pour les Platéens et pour les esclaves.

Au nombre des moyens que Miltiade mit en usage pour exciter le zèle de ses combattants, Philon rapporte dans le traité: Que tout homme vertueux est libre (p. 606 de l'édit. de Turnèbe), qu'il rassembla les alliés, ἐν τῷ Παναθηναϊκῷ, dans la fête des Panathénées, et leur donna un combat de coqs, pensant que ce serait un véhicule plus fort que toutes les paroles pour les encourager; et sa prévision ne fut pas déçue, car, ayant vu la patience et l'ardeur de ces animaux persévérer jusqu'à la mort, les soldats de Miltiade se jetant sur leurs armes, marchèrent au combat pour attaquer les ennemis corps à corps, sans se soucier des blessures ni de la mort, puisqu'en tombant ils devaient être enterrés dans le sol libre de la patrie.

Les données positives sur la force des deux armées manquent, car les nombres de la plupart des historiens sont évidemment fautifs. Autant ils ont exagéré le nombre des Perses, autant ils ont atténué celui de leurs adversaires. Les premiers, suivant Justin, étaient six cent mille, suivant Valère Maxime, trois cent mille. Il est difficile de croire que six cents navires, suivant Hérodote, aient pu transporter même ce dernier nombre. Je crois que la relation de Népos mérite la préférence (*In Miltiade*, cap. iv). « Darius classem quingenta navium com- « paravit, eique Datin præfecit et Artaphernen, hisque du- « centa peditum millia et decem equitum dedit. » D'après le même (*ibidem*) Datis n'engagea au combat de Marathon que

cent mille fantassins et dix mille cavaliers ; il devait avoir laissé des troupes en Eubée, et d'autres gardaient les habitants d'Érétrie, qu'il avait déposés dans une des Cyclades.

On s'accorde plus généralement à porter à dix mille hommes l'armée des Athéniens ; Pausanias cependant la réduit à neuf mille hommes (liv. X, ch. xx) : ἐς Μαραθῶνα γὰρ Ἀθηναῖοι σὺν ἡλικίᾳ τε ἀχρείῳ καὶ δούλοις ἐννεακισχιλίων ἀφίκοντο οὐ πλείους. (Voir le même, liv. IV, ch. xxv.)

Au conseil de guerre qui eut lieu, les avis furent partagés parmi les stratèges. Les uns croyaient ne pas devoir tenter le le sort des armes, vu le petit nombre d'hommes qu'ils avaient à opposer à des masses, les autres, au contraire, pensaient qu'il n'y avait pas d'autre parti à prendre. Ὡς δὲ δίχα ἐγένοντο, comme il se suivit un partage égal des suffrages [1], Καὶ ἐνίκα ἡ χείρων τῶν γνωμέων, en sorte que la plus mauvaise résolution était près de l'emporter, « Miltiade fut trouver Callimaque. Celui-ci était le onzième à donner son suffrage, ayant été élu au moyen des fèves, comme Polémarque [2]. Il est en votre pouvoir, lui dit-il, ô Callimaque, d'asservir Athènes, ou, en lui procurant la liberté, de laisser de vous un souvenir tel que n'en ont pas laissé Harmodius ni Aristogiton. Jamais, depuis qu'il existe, le peuple athénien n'a couru un danger pareil à celui qui le menace maintenant. S'il courbe la tête sous le joug des Mèdes, on sait le traitement qu'Hippias lui réserve ; si la répu-

[1] Comme exprimant l'égalité de deux parties d'un même tout, δίχα se lit dans Platon (*Banquet*, p. 190) : ταῦτα εἰπὼν ὁ ζεὺς ἔτεμνε τοὺς ἀνθρώπους δίχα, ὥσπερ οἱ τὰ ᾠὰ τέμνοντες. Diodore de Sicile, l° 1°, *versus finem*.... κατὰ τὴν κορυφὴν διχοτομούμενον διορίζειν τοῦ ζώου τὸ μέσον μέχρι τῶν αἰδοίων ἴσαζον ὁμοίως ἑαυτῷ πάντοθεν. Le même (Platon, livre X des Lois) : ἐστί που δίχα διαιρούμενον εἰς ἴσα μέρη.

[2] A l'occasion des Κληρωταὶ Ἀρχαὶ dont il est ici question, je proposerai un changement dans Thucydide, l. VIII, c. LXVII · Ἐνταῦθα δὴ λαμπρῶς ἐλέγετο ἤδη μήτε Ἀρχὴν ἄρχειν μηδεμίαν ἔτι ἐκ τοῦ αὐτοῦ κόσμου. Je propose de lire : μηδεμίαν ἔτ ἐκ τούτου, ἀπὸ τοῦ κυάμου.

blique triomphe, elle se placera à la tête de toutes les villes de la Grèce. Or comment cela peut-il se faire? et comment la décision de ces grandes destinées est-elle remise entre vos mains? Je vais vous l'apprendre. De dix stratèges que nous sommes, les avis se balancent. Si l'engagement n'a pas lieu, je prévois qu'un mouvement intérieur ébranlera la généreuse résolution des Athéniens, au point de leur faire ouvrir les portes aux Mèdes; si au contraire nous livrons bataille avant que quelque démarche indigne ne vienne d'Athènes et de ceux qui y sont restés, πρίν τι σαθρὸν Ἀθηναίων μετεξετέροισι ἐγγενέσθαι, que les dieux soient seulement neutres, et nous avons de grandes chances de succès. Tout ce grand résultat vous réclame et ne dépend que de vous. Si en effet vous appuyez mon suffrage du vôtre, la patrie est libre, et Athènes, la première cité de la Grèce; au lieu que si vous vous rangez au parti de ceux qui temporisent, les maux contraires au brillant avenir qui s'ouvre devant nous seront notre partage. » (Hérod. VI, CIX.)

Les craintes exprimées par Miltiade de voir Athènes ouvrir ses portes si l'on différait l'engagement tenaient aux manœuvres des Alcmæonides mécontents de la marche des affaires, et de l'exclusion où on les tenait, tandis que l'ennemi qu'ils avaient cru perdre à son retour à Athènes était devenu par la force des choses le chef de la république. Ils avaient noué des intrigues avec les Perses, par l'entremise d'Hippias, et paraissaient disposés à unir leur cause à la sienne. On verra plus tard que la victoire même ne mit pas fin à ces coupables projets.

Callimaque, frappé de la gravité des circonstances et de l'importance des résultats de sa détermination, embrassa sans hésiter l'opinion de Miltiade, et la bataille fut résolue. Cependant les stratèges qui avaient partagé l'avis de Miltiade, sur la proposition d'Aristide, l'un d'eux (Plutarque, *Vie d'Aristide,* ch. v),

lui déférèrent le commandement, chaque jour où revenait le tour de leur suprématie, comprenant que le succès dépendait uniquement de ses dispositions. Par un échange de procédés, celui-ci, malgré son impatience, ne crut pas devoir attaquer tant que le jour de son commandement ne serait pas arrivé.

L'ordre de bataille est diversement rapporté : Népos dit que les Athéniens étaient rangés sur le penchant d'une montagne, et qu'ils étaient protégés contre les charges de cavalerie par des arbres couchés, après avoir été abattus par les soins de Miltiade. « Sub montis radicibus, acie e regione instructa, nova « arte, vi summa, prælium commiserunt. Namque arbores « multis locis erant stratæ, ut et montium tegerentur altitu-« dine, et arborum tractu equitatus hostium impediretur, ne « multitudine clauderentur. »

Hérodote nous présente une tout autre disposition, qui semble mériter la préférence, d'autant plus qu'assurément celle indiquée par Népos devait supposer l'attente de l'attaque de la part des Athéniens, ce qui ne peut se concilier avec leur infériorité numérique. Ce n'est que par un coup hardi jusqu'à la témérité, que les Athéniens pouvaient vaincre les Mèdes en les frappant de stupeur; autrement, en se laissant gêner et envelopper entre des abatis, s'ils privaient la cavalerie ennemie des avantages que leur offrait un pays ouvert, ils ne pouvaient empêcher qu'on ne les approchât de toutes parts, de manière à être hors d'état de se défendre. Je vais laisser parler Hérodote, liv. VI, CXI :

« Lorsque le jour du commandement de Miltiade fut arrivé, les Athéniens se rangèrent en bataille comme pour attaquer, ὡς συμβαλέοντες; le polémarque Callimaque commandait l'aile droite. C'était alors une loi parmi les Athéniens que le polémarque eût toujours le commandement de la droite; les tribus

se suivaient l'une l'autre d'après l'ordre des numéros, ἐξεδέχοντο ὡς ἀριθμέοντο αἱ φυλαὶ ἐχόμεναι ἀλληλέων. »

L'ordre de classement des tribus nous a été transmis par Démosthène, dans l'Epitaphios, p. 1397; par le Grand étymologique, p. 369, 6; par les fragments d'inscriptions qui contiennent les noms des soldats morts en combattant pour la patrie, Boeckh (*Corps des inscriptions,* t. Ier, p. 292 et suiv.); Corsini (*Fasti attici,* t. Ier, pag. 154). Le voici: Érechtheïde, Ægeïde, Pandionide, Leontide, Acamantide, Œneide, Cecropide, Hippothoontide, Æantide, Antiochide.

Plutarque, dans le Banquet, liv. Ier, question 10, dit que Glaucias l'orateur prétendait que la tribu Æantide occupait l'extrême droite à la bataille de Marathon, et s'appuyait du témoignage d'Eschyle dans les élégies sur les confins, εἰς τὴν μεθορίαν; il le prouve, de plus, en ce que Callimaque le polémarque était de cette tribu. Si nous avions conservé les élégies d'Eschyle, il se pourrait que nous donnassions raison à Plutarque contre Hérodote; mais, dans l'état actuel des choses, je crois devoir donner la préférence au père de l'histoire. Plutarque, dans ce chapitre de son Banquet, se plaît à relever la gloire de la tribu Æantide sans une grande sévérité dans le choix des preuves, comme cela se pratique dans un banquet. Ce n'est point un ouvrage de critique : il mérite donc peu d'attention. L'argument tiré de ce que Callimaque appartenait à la tribu Æantide manque totalement de justesse, puisqu'il n'était pas stratège de cette tribu, mais seulement polémarque; en sorte qu'on doit croire que le stratège de la tribu Érechtheïde commandait sous lui l'extrême droite, c'est-à-dire sa propre tribu.

Je reprends le récit d'Hérodote.

« Les Platéens terminaient l'ordre de bataille à gauche. De-

puis ce combat, toutes les fois que les Athéniens célèbrent par des sacrifices et des fêtes populaires (πανηγύρειας) cette journée, ce qui revient tous les cinq ans, le héraut athénien fait les invocations en disant : Que tout le bonheur public advienne à la fois aux Athéniens et aux Platéens! »

Je ne crois pas que cette panégyrie quinquennale, dont parle ici Hérodote, doive se confondre avec le sacrifice annuel que faisait le polémarque le six de thargélion, de cinq cents chèvres à Diane Agrotéra[1], pour acquitter le vœu, les uns disent de Miltiade, les autres de Callimaque. Plutarque en parle (*de Herodoti malignitate*, p. 862, 308 de Hutten). Il est cité également par Xénophon (*Expédition du jeune Cyrus*, III, 2, 12); par Ælien, H. D. II, 25, et le scholiaste d'Aristophane, sur le vers 657 des Chevaliers, enfin par Agathias, p. 46 de l'édition du Louvre. Callimaque, disent-ils, avait fait le vœu d'immoler autant de victimes à la déesse qu'il y aurait eu d'ennemis tués; mais le nombre en ayant été très-considérable, la déesse dut se contenter d'un sacrifice annuel de cinq cents chèvres, qui se prolongea indéfiniment, puisque Xénophon, à l'endroit cité, dit que de son temps encore ce sacrifice avait lieu chaque année. Plutarque en tire cette conséquence, qu'Hérodote a atténué le nombre des ennemis laissés morts sur le champ de bataille. (Hérodote, VI, CXVII.)

Les dispositions de combat étant donc telles que je viens de les décrire, voici comment les choses se passèrent : Miltiade étendit sa ligne de manière à égaler le front des Mèdes, en sorte que son centre, ayant très-peu de profondeur, se trouvait fort affaibli; au lieu de cela il renforça le plus qu'il

[1] L'épithète d'Agrotéra, donnée à Diane, se lit dans un oracle cité d'après Porphyre par Eusèbe, *Préparat. évangélique*, l. V, VI, p. 190. (Voir Homère, *Il.* φ, 471; v. Pausanias, *Attic.* XIX, 7; Aristophane, *Thesmoph.* v. 118; Eustathe, sur l'Iliade, β, t. Ier, p. 351, φ, t. II, p. 1247.)

put chacune de ses ailes. Ces dispositions ayant été prises, et les victimes ayant été d'un heureux présage, les Athéniens se lancèrent comme il leur avait été ordonné (ἀπείθησαν), marchant aux Barbares à la course : l'intervalle qui les séparait n'était pas moindre de huit stades. Les Perses les voyant arriver à la course se préparèrent à les recevoir, et attribuaient à la folie la plus signalée cette conduite des Athéniens de courir en si petit nombre, sans être appuyés par de la cavalerie ou par des archers. Voilà ce que pensaient les Barbares; mais les Athéniens s'étant mêlés avec eux en se reformant, ἀθρόοι προσέμιξαν, combattirent de manière à mériter les plus grands éloges. Ce sont les premiers des Grecs que nous sachions qui, dit toujours Hérodote, marchèrent à l'ennemi en courant; ce sont les premiers qui soutinrent la vue d'hommes revêtus de l'habit médique. Jusqu'alors ce nom seul avait suffi pour glacer les Grecs d'épouvante. La bataille fut de longue durée, et le centre des Grecs fut enfoncé par les Barbares. C'est là qu'étaient les Perses et les Saques. Après avoir rompu les Grecs, ils les poursuivirent fort loin; mais les Athéniens et les Platéens qui étaient à chacune des ailes furent vainqueurs. Après avoir défait ceux qui leur étaient opposés, au lieu de les poursuivre, ils les laissèrent fuir, et dans l'intervalle du terrain qu'ils avaient laissé libre par leur retraite, les deux ailes se reformèrent en un seul corps, et suivirent les Perses, qui se mirent à fuir à leur approche; ils les taillèrent en pièces, jusqu'à ce que les ayant ramenés au bord de la mer, ou, d'après Pausanias (liv. I, chap. XXXII), en ayant culbuté une partie dans un marais, où ils se précipitèrent par l'ignorance des lieux, les Grecs se mirent à attaquer les navires. C'est dans ce changement de front (ἐν τούτῳ τῷ πόνῳ) que le polémarque Callimaque, après avoir déployé la plus grande valeur, tomba

mort, et parmi les stratèges, Strasile, fils de Thrasyle. D'autre part, Cynégire, fils d'Euphorion, s'étant saisi de la partie saillante de la poupe d'un navire, tomba ayant eu la main séparée d'un coup de hache. Un grand nombre d'Athéniens se firent remarquer par des traits pareils : c'est de la sorte qu'ils s'emparèrent de sept vaisseaux.

A ce récit, je dois opposer celui que saint Clément d'Alexandrie nous donne du même combat, dans le premier livre des Stromates, p. 418; il diffère de ceux de Népos et d'Hérodote, et la nécessité où Miltiade était de surprendre les Perses pour les vaincre rend assez vraisemblable la manœuvre que ce père lui attribue. Comparant Miltiade à Moïse, qui conduisit les Hébreux à travers des chemins ignorés pour les soustraire à la poursuite des ennemis, il s'exprime ainsi : « C'est le devoir d'un général expérimenté de se donner l'avantage du terrain sur les ennemis. C'est ce que comprit très-bien Miltiade, le stratège des Athéniens, qui remporta à Marathon la victoire sur les Perses. Il imita cette manœuvre, et conduisit de nuit les Athéniens, en les faisant passer par des lieux impraticables, pour tromper la surveillance de ceux qui épiaient ses mouvements. Hippias, en effet, ce déserteur d'Athènes (Ἀθηναίων ἀποστάς), dirigeait la marche des Barbares dans l'Attique, et se tenait sur ses gardes, ayant occupé d'avance les positions les plus favorables, par la connaissance qu'il avait du pays. Il était donc fort difficile d'échapper à sa pénétration; aussi Miltiade mit avec raison à profit les parties les moins ouvertes pour arriver sur l'ennemi à l'improviste, et ayant attaqué de nuit les Perses, commandés par Datis, il remporta une victoire complète avec les troupes sous ses ordres. »

On peut croire qu'un écrivain aussi savant que Clément d'Alexandrie n'a pas hasardé ce récit de bataille sans avoir

une garantie suffisante dans quelque historien perdu pour nous, dont il est à regretter que nous ne puissions pas apprécier la véracité, qui serait ici d'accord avec la vraisemblance, qu'on ne retrouve guère dans le développement de front d'Hérodote, et dans l'attaque à la course pendant huit stades. Le merveilleux dut naturellement trouver place dans un succès aussi extraordinaire; aussi Plutarque, dans la Vie de Thésée, ch. XXXV, rapporte qu'au nombre des vainqueurs de Marathon, quelques-uns crurent avoir vu le fantôme de Thésée revêtu d'une armure, et marchant devant eux à l'attaque des barbares. Hérodote rapporte aussi ce prodige. Sur l'apparition du héros Échetlus, voir Pausanias, l. I, ch. XV, XXXII, § 4.

La victoire de Marathon, où une poignée d'hommes défit une armée incomparablement plus forte, où six mille quatre cents Perses, au calcul le plus bas, restèrent sur le champ de bataille, fut due, en grande partie, à l'inhabileté des ennemis et à leur imprévoyance, que le génie de Miltiade sut mettre à profit[1]. Au lieu de rester inactifs après le débarquement, au point de laisser aux ennemis le choix du jour où ils voudraient commencer l'attaque, ils auraient dû les prévenir par une attaque subite: au lieu d'attendre que ces hommes débandés, qui venaient à la course à eux, se fussent reformés pour combattre corps à corps, ils devaient les faire charger par leur cavalerie; mais, trop confiants dans un succès qui paraissait immanquable, ils les enhardirent par leur inertie : ce fut la faute de Fuentes à Rocroi; et, lorsque l'action fut engagée, la valeur individuelle des Grecs l'emporta sur cette troupe sans énergie, qui se gênait plus par sa multitude qu'elle ne s'aidait pour le combat[2].

[1] L'orgueil athénien respire dans l'exagération du distique suivant :

Ἑλλήνων προμαχοῦντες Ἀθηναῖοι Μαραθῶνι,
Ἔκτειναν Μήδων εἴκοσι μυριάδας.

[2] Je dois ce qui suit à un officier général de mes amis, qui joint à une connaissance approfondie de la langue grecque, celle plus importante de l'art de la guerre.

Il semble qu'à l'aide des trois relations de la bataille de Marathon on peut en composer une qui soit, sinon d'une vérité prouvée, au moins d'une vraisemblance militairement admissible. Il suffit, pour y parvenir, de rapprocher les faits qui offrent d'assez vives probabilités, et d'écarter les autres : on peut même, en rectifiant ces derniers, y trouver des ressources.

Ainsi, il n'est pas probable que les Grecs aient couru huit stades pour venir attaquer les Perses; mais ils ont pu accélérer leur mouvement, et faire une halte hors de la portée des armes, pour marcher aussitôt avec résolution à l'ennemi, le joindre en masse et l'enfoncer.

Les Grecs, bien avant cette époque, marchaient à l'ennemi avec ordre, en silence, et obéissaient à la voix de leurs chefs.

Οἱ δ' ἄρ' ἴσαν σιγῇ μένεα πνείοντες Ἀχαιοί.

Iliad. Γ, v. 8.

En second lieu, il n'est pas probable que les Grecs aient attaqué les Perses la nuit : ce n'était pas leur usage; la circonstance ne le permettait pas sans imprudence ; le succès ne pouvait s'obtenir que par l'exaltation des esprits ; tout devait porter le cachet de l'audace. Mais, comme les armées ont été plusieurs jours en présence, il est évident qu'il y eut, de la part de Miltiade, des manœuvres à l'aide desquelles il a cherché à suppléer au désavantage du nombre par l'avantage de la position, et qu'il aura probablement quitté pendant la nuit la position qu'il occupait la veille, ou que du moins il l'aura modifiée de manière à ce qu'au lever du jour ses forces se seront trouvées réunies sur un point où l'ennemi ne les attendait pas. Ainsi point d'attaque nocturne, mais mouvement pendant la nuit pour prendre les positions assignées pendant le jour aux différents corps.

Il est impossible de croire que dix mille hommes aient

assez étendu leur front pour se présenter en ligne devant cent mille. L'ordre des Grecs était profond : c'était une des conditions de leur formation. S'ils l'eussent aminci à ce point devant d'aussi grandes masses, ils eussent été pris en flagrant délit. Ainsi ils se sont présentés en ordre de bataille, non point devant la ligne entière des Perses, mais devant une portion de cette ligne : nous verrons tout à l'heure laquelle.

Les abatis d'arbres pour se mettre à couvert de la nombreuse cavalerie des Perses sont une chose toute naturelle, toute vraisemblable, et la nature même du pays rempli d'oliviers suffirait pour faire penser qu'un général comme Miltiade, en face d'un ennemi aussi supérieur, n'a pas manqué de les employer.

Enfin la position de Miltiade exigeant une attaque vive, forcée et soutenue, il fallait, pour lui donner toute l'impulsion qu'elle devait avoir, qu'elle fût conduite par un homme déterminé et habile. Cet homme est évidemment Callimaque, qui ouvre en effet le chemin à la victoire et qui meurt en combattant.

Ainsi Miltiade attaque par son aile droite, et c'est sur ce point qu'il porte ses forces pendant la nuit qui précède l'attaque. Il se couvre par des abatis, et c'est sur son aile gauche et en avant de cette aile qu'il les place; il refuse par conséquent cette aile à l'attaque de l'ennemi, et il l'attaque à son aile gauche en portant tous ses moyens vers sa propre droite.

Alors il porte son aile droite au pas de course, mais en ordre, à la pointe du jour, sur l'aile gauche de l'ennemi. Au bout de huit stades, en arrivant à la portée du trait, les Athéniens font halte, et, dès qu'ils ont repris haleine, ils attaquent l'ennemi.

Le centre et la gauche des Grecs suivent le mouvemen de la droite.

La gauche des Perses, enfoncée et débordée, se culbute sur

le centre; les Grecs insistent sur leur victoire, et pressent l'ennemi en conservant l'ordre dans leurs bataillons et l'ensemble dans leur manœuvre ; le centre et la gauche des Perses se précipitent sur l'aile droite et l'entraînent vers le marais, qui existe encore aujourd'hui, et la déroute est complète.

En résumé, la bataille de Marathon paraît être une bataille modèle et classique, si l'on peut s'exprimer ainsi : c'est l'attaque en ordre oblique qui a fait la base du système, et a été la principale cause des victoires de Frédéric le Grand. C'est ainsi qu'à Leuctres Épaminondas sut rendre inutile la supériorité de la formation lacédémonienne, qui consistait dans le carré.

On peut encore remarquer qu'indépendamment des raisons particulières que la disposition du terrain pouvait présenter pour refuser la gauche et la couvrir, et pour attaquer par la droite, Miltiade avait une raison générale de stratégie pour le faire : c'est que par là il coupait aux Perses la route d'Athènes; et, d'un autre côté, il les poussait vers leurs vaisseaux, ce qui était pour eux un motif de se sauver plus facilement.



Cependant Miltiade ne s'endormit pas sur ce triomphe. Instruit des menées des Alcmæonides, qui, pour se venger de lui, étaient prêts à sacrifier la patrie, il songea à déjouer leurs intrigues. Les Perses avaient encore de grands moyens de l'anéantir avec l'aide de la trahison : ils remontèrent promptement sur les vaisseaux qu'ils avaient en rade, et, les ayant ramenés au large, ils y joignirent ceux qu'ils avaient près de l'île où étaient déposés les esclaves qu'ils avaient faits à Érétrie[1]. Ils doublèrent le cap Sunium pour prévenir l'armée des Athéniens en débarquant près de leur ville. La cause de cette démarche tenait à l'accord secret entre eux et les Alcmæonides. Ces derniers, d'après les signaux convenus, avaient élevé un bouclier en vue des Perses, montés sur leurs navires, ce qui les avait déterminés à doubler en toute hâte le cap Sunium. Mais Miltiade marcha sans s'arrêter de la plaine de Marathon au secours de la ville, et prévint la descente des Barbares. Du terrain de Marathon consacré à Hercule, il vint bivouaquer au Cynosarge, portion de la ville où Hercule est également adoré. Les Barbares, qui se tenaient en panne devant Phalère, seul chantier alors d'Athènes, y rallièrent tous leurs vaisseaux et mirent à la voile pour l'Asie.

L'envie poursuivit Miltiade, même après cette victoire. Plutarque rapporte, dans la Vie de Cimon, ch. VIII, que ce vainqueur ayant demandé une couronne d'olivier, Socharès de Décelie lui répondit, avec l'approbation de l'assemblée : « Lorsque vous aurez vaincu seul les Barbares, ô Miltiade, vous aurez le droit d'être honoré seul. » Népos dit que tout ce qu'il obtint fut d'être peint dans le Pécilé, haranguant les troupes. Pausa-

[1] Je lis ce passage autrement que les traducteurs précédents, qui font embarquer les esclaves faits par les Perses pour les mener devant Athènes, ce qui les aurait mis entre deux feux : *ἀναλαβόντες ἐκ τῆς νήσου*, sous-entendu *τὰς νέας* ou *ναῦς* attic.

nias (liv. I, ch. xv) donne la description de ce tableau. Il dit (liv. V, ch. xi), que c'était l'ouvrage de Panænus, frère de Phidias. Eschine dit la même chose dans son Discours contre Ctésiphon, p. 576. Démosthène (contre Aristocrate, p. 686, et περὶ Συντάξεως, p. 172) exalte cette conduite des Athéniens, pour l'opposer aux honneurs excessifs qu'Aristocrate voulait faire accorder à Charidémus. Il ajoute : « Thémistocle, qui vainquit à Salamine, et Miltiade, qui commandait à Marathon, et beaucoup d'autres qui ont fait des actions d'éclat, n'ont pas été coulés en bronze, comme cela se pratique aujourd'hui pour les stratèges : on n'en devint point idolâtre. »

Pour donner le sens que je viens d'exprimer à ce passage, il faut en changer la ponctuation, retrancher la seconde négation, comme inutile, et donner à ἴσα la signification adverbiale : καὶ πολλοὺς, οὐκ ἴσα τοῖς νῦν στρατηγοῖς, ἀγαθὰ εἰργασμένους, χαλκοῦς ἵστασαν, οὐδὲ ὑπερηγάπων. On lui décerna cependant une statue à Delphes, prise sur la dîme du butin de Marathon. Cette statue était à la suite de celles d'Apollon, Minerve, Thésée et autres demi-dieux de l'Attique; mais ce fut postérieurement à sa mort, puisque Phidias en fut le sculpteur. (Pausanias, liv. X, ch. x.) Le même Pausanias nous apprend que la bataille de Marathon était représentée le long des murailles du Parthénon, πρὸς τῷ τείχει τῷ νοτίῳ (liv. Ier, ch. xxv). C'est à une époque très-récente que l'on y traça ce fait d'armes. Il parle aussi d'une statue de bronze de Minerve, fondue avec les mêmes dépouilles. Le scholiaste de Démosthène, contre Androtion, p. 597, énumérant les statues de Minerve que renfermait l'Acropole, parle de celle de bronze dédiée par les vainqueurs de Marathon, qu'on surnommait πρόμαχος Ἀθηνᾶ. Denys d'Halicarnasse (liv. V des Antiquités romaines, ch. xvii, t. II, p. 885 de Reiske) met en doute si

les discours funèbres que les Athéniens faisaient prononcer sur les citoyens morts en combattant, étaient déjà en usage à la bataille de Marathon. Ὄψε γάρ ποτε Ἀθηναῖοι προσέθεσαν τὸν ἐπιτάφιον ἔπαινον τῷ νόμῳ, εἴτε ἀπὸ τῶν ἐπ' Ἀρτεμισίῳ καὶ περὶ Σαλαμῖνα καὶ ἐν Πλαταιαῖς, ὑπὲρ τῆς πατρίδος ἀποθανόντων ἀρξάμενοι, εἴτε ἀπὸ τῶν περὶ Μαραθῶνα ἔργων. Les habitants de Marathon, au dire de Pausanias (liv. I, ch. XXXII, IV), leur rendaient des honneurs tels qu'on en rend aux héros. Σέβονται οἱ Μαραθώνιοι τούτους οἳ παρὰ τὴν μάχην ἀπέθανον, ἥρωας ὀνομάζοντες.

Au récit d'Hérodote je ne crois pas devoir opposer les récriminations de Plutarque en faveur des Alcmæonides, dans son traité de la Malice d'Hérodote. Il s'y indigne des imputations faites à une famille illustre, des hésitations que cet historien emploie lui-même, après avoir accusé; mais Plutarque n'oppose aux faits rapportés par Hérodote aucun récit contraire, et le désir de soutenir la réputation de citoyens puissants ne suffit pas pour les laver du reproche que l'histoire leur a fait. Les Alcmæonides peuvent avoir eu la principale part dans l'expulsion du tyran, sans avoir agi par l'amour de la liberté. Puis la manière dont ces faits sont rapportés par Hérodote, la peine qu'il éprouve en en rendant compte, prouvent que ce n'est pas par malignité, mais par sincérité, qu'il a dû le faire.

Plutarque nous apprend, d'après Héraclite de Pont, au ch. III de la Gloire des Athéniens, que Thersippe, d'autres disent Euclès, encore chaud du combat, et sans se dépouiller de ses armes pesantes, se mit à courir du champ de bataille jusqu'à Athènes. En arrivant à la porte, il dit aux premiers citoyens qu'il aperçut : « Réjouissez-vous et réjouissons-nous, » et aussitôt il expira.

Après cette glorieuse journée, Miltiade devint l'idole d'une partie du peuple d'Athènes (Hérod. VI, cxxxii). Ayant demandé soixante et dix navires avec des troupes de débarquement, il promit aux Athéniens qui voudraient le suivre de les enrichir, sans faire connaître le lieu où il se proposait de les conduire. Rien ne lui fut refusé. Son expédition fut dirigée contre Paros. Le prétexte de l'attaque était de punir les Pariens de leur agression. Ils avaient en effet une trirème dans la flotte persane qui avait débarqué à Marathon. A ce motif apparent se joignit un ressentiment secret contre Lysagoras, fils de Tisias, Parien, qui l'avait desservi auprès d'Hydarne le Perse. Cet Hydarne est vraisemblablement le père de celui qui commandait les dix mille immortels dans la campagne de Xerxès. (Voyez Hérodote, liv. VII, ch. lxxxiii.) Le trait historique où il est intervenu est inconnu. Cet événement doit se rapporter au temps où Miltiade habitait encore la Chersonnèse.

Ayant débarqué dans l'île, il mit le siége devant la ville et demanda une rançon de cent talents (Hérod. VI, cxxxiii à cxxxv). Au lieu de songer à se pourvoir des sommes qu'on leur demandait, les Pariens firent tout au monde pour assurer et prolonger leur défense. Ayant créé une nouvelle enceinte, ils élevèrent des fortifications au moins doubles de ce qu'elles étaient avant, dans les parties faibles de leurs remparts. « Les Pariens, dit Hérodote, ajoutent au récit des Grecs que Miltiade, ayant voulu pénétrer dans le temple de Cérès Thesmophore, en avait été repoussé par une terreur religieuse qui le saisit subitement, et qu'ayant voulu franchir l'enceinte sacrée, il s'était luxé la cuisse, d'autres disent blessé au genou. Il retourna à Athènes après un siége de vingt-six jours, sans avoir pris la ville et sans les trésors qu'il avait annoncés. »

Ce récit du siége de Paros diffère de celui qu'Éphore en

avait rapporté au livre X de son Histoire, dont Étienne de Byzance nous a conservé un fragment au mot *Paros*. C'est la relation qu'ont suivie Népos ainsi que Valckenaër, sur Hérodote, (VI, cxxxiii); et d'autres critiques, avant lui, l'ont observé.

« Miltiade, ayant fait des descentes dans plusieurs villes, les pilla; puis il vint mettre le siége devant Paros, la plus florissante et la plus grande des Cyclades. Le siége traîna en longueur; la ville étant investie par terre et par mer, battue par les machines de siége, des brèches furent pratiquées, et les pourparlers pour la reddition avaient eu lieu, lorsqu'un vaste incendie éclata à Mycone. Les Pariens supposèrent que Datis leur faisait des signaux, et, sans égard pour leur parole donnée, ils refusèrent de remettre la ville, ce qui donna naissance au proverbe ἀναπαριάζειν, violer un traité conclu. »

Miltiade, ajoute Népos, ne se croyant pas en état de résister aux Perses, se rembarqua aussitôt pour Athènes, au grand mécontentement de ses concitoyens.

Ce revers livra Miltiade aux traits les plus envenimés de ses ennemis; ils renouvelèrent leurs accusations : Xanthippe, fils d'Ariphron, montra plus d'acharnement qu'aucun autre. C'était le même qui, déjà l'ayant amené devant le peuple sous une accusation entraînant la peine capitale, le poursuivait alors pour avoir trompé les Athéniens. Ὅς θανάτου ὑπαγαγὼν ὑπὸ τὸν δῆμον Μιλτιάδεα, ἐδίωκε τῆς Ἀθηναίων ἀπάτης εἵνεκεν. (Hérod. VI, cxxxvi.)

Nous voyons dans le traité de rhétorique d'Apsine, intitulé Περὶ τῶν ἐσχηματισμένων προβλημάτων, c'est-à-dire des actions simulées, où l'orateur conclut en sens contraire de ce qu'il veut obtenir (t. IX, p. 536 de l'édition de M. Walz), que l'on accusait Miltiade d'avoir reçu de l'argent des Pariens pour lever le siége. Voici les termes du rhéteur : Ὅταν λέγῃ πονη-

ἔσχατος προδότης γεγενῆσθαι, καὶ ὅτι ἐξεπάτηκε τὸν δῆμον, πρότερον μὲν ἄλλην δόξαν παραστήσας, νῦν δὲ ἄλλος φανεὶς, καὶ ὅτι συγγνώμης τυχεῖν οὐκ ἄξιος, εἰ, μὴ λαβὼν παρὰ βασιλέως χρήματα, πολλὰ διδόντος, παρίους ὑπῆλθε, καὶ ἐθαύμασε τὰ παρὰ τούτων διδόμενα. « Il dira qu'il est le plus lâche des traîtres, qu'il a trompé le peuple (ce sont aussi les termes d'Hérodote); qu'il s'était acquis jadis une autre gloire, qu'il s'était montré tout autre que lui-même dans cette circonstance; qu'il était indigne de pardon, puisqu'après avoir refusé les sommes considérables qui lui étaient offertes de la part du grand roi, il avait sondé les Pariens, et s'était laissé éblouir par leurs présents. »

Plus haut, le même rhéteur donne, comme exemple de cette exagération, Miltiade, accusé pour les événements de Paros. Xanthippe conclut à une condamnation d'exil; Miltiade lui-même demande sa mort, ἀνθυποτιμᾶται θανάτου.

Je ne donne ces citations qu'avec défiance, parce que ces lieux de rhétorique sont souvent torturés et altérés par les maîtres qui les proposent comme exemples à leurs disciples.

Miltiade se présenta devant les juges sans se justifier; il était hors d'état de le faire par les progrès de la plaie qu'il s'était faite à la cuisse. Ses amis le suppléèrent : ils rappelèrent Marathon, encore présent à toutes les pensées; ils parlèrent du châtiment des Pélasges, de la prise de Lemnos. Le sentiment de la reconnaissance fut sans force dans l'âme de cette population égarée : elle crut prouver une grande modération en écartant la peine capitale, en prononçant, relativement au tort fait à l'état, κατὰ τὴν ἀδικίην, une amende de cinquante talents, plus de deux cent cinquante mille francs de notre monnaie. Un discours tout à fait indigne de Démosthène, le deuxième contre Aristogiton, p. 802, parle d'une condamna-

tion de Miltiade à trente talents, qu'on ne peut confondre avec celle dont il est ici question, puisqu'après le payement il aurait reconquis le droit de haranguer le peuple. Je ne vois pas qu'on puisse placer ce fait dans la vie de Miltiade; je le crois apocryphe. Μιλτιάδην δὲ καὶ Περικλέα ὄφλοντας τὸν μὲν τριάκοντα, τὸν δὲ πεντήκοντα τάλαντα, ἐκτίσαντας οὕτω δημηγορεῖν.

Cornélius Népos paraît confondre dans son récit les deux accusations intentées à Miltiade, celle de tyrannie, et celle relative au siége de Paros : « Hic, etsi crimine Pario est accu-« satus, tamen alia fuit causa damnationis. Namque Cherson-« nesi omnes illos quos habitarat annos perpetuam obtinuerat « dominationem ; tyrannusque fuerat appellatus, sed justus. »

On ne peut croire qu'après Marathon on eût recherché la tyrannie de Miltiade en Chersonnèse; et la crainte de le voir devenir tyran à Athènes n'a pu être le motif d'une amende de cinquante talents, ce qui n'aurait pu que l'exciter à accomplir ses desseins. Cornélius a voulu atténuer l'odieux d'un acte aussi gratuitement injuste, sans peser la vraisemblance des moyens qu'il emploie.

Platon, dans le Gorgias (t. I, p. 516), dit que Miltiade fut condamné à être précipité dans le Barathre; il aurait subi cette condamnation, ajoute-t-il, si le prytane n'y avait mis empêchement. Μιλτιάδην τὸν ἐν Μαραθῶνι, εἰς τὸν βάραθρον ἐμβάλλειν ἐψηφίσαντο, καὶ, εἰ μὴ διὰ τὸν πρύτανιν, ἐνέπεσεν ἄν.

On peut conclure de ce passage de Platon que l'accusation fut portée devant le sénat des cinq cents, dont les prytanes étaient les directeurs, au moyen d'un εἰσαγγελία, qui était l'acte par lequel on déférait les accusés à cette assemblée. Isocrate (περὶ Ἀντιδόσεως, p. 344) : « Nos ancêtres ont déterminé que les γραφαὶ seraient pour les citations devant les

thesmothètes, les εἰσαγγελίαι devant le sénat, les προβολαί devant le peuple. » Or Hérodote dit que c'était pour avoir trompé le peuple, ἐδίωκε ἀπάτης εἵνεκεν. Eh bien, l'éisangélie avait pour objet de réprimer ce genre de crime. (Démosthène contre Timothée, p. 204, et contre Leptine, p. 487 et 498; Isocrate, *de Permutatione*) : « Les lois voulant que, si quelqu'un a trompé le peuple par des promesses qu'il lui a faites, on dirige contre lui une éisangélie. » Par le prytane, Platon désigne l'épistate prytane de la présidence du jour, soit du sénat, soit du peuple. (Voir Schömann, *de Comitiis,* p. 194.)

Je rapporte à la condamnation de Miltiade un passage de Démosthène, qui a été entendu tout autrement jusqu'alors. Dans le discours contre Aristocrate (p. 688, 22), on lit ce qui suit: Σκέψασθε ὡς ἐκόλαζον οἱ πρόγονοι τοὺς ἀδικοῦντας ἑαυτούς. Κίμωνα ὅτι τὴν πάτριον μετεκίνησε πολιτείαν ἐφ' ἑαυτοῦ, παρὰ τρεῖς μὲν ἀφῆσαν ψήφους τὸ μὴ θανάτῳ ζημιῶσαι, πεντήκοντα δὲ τάλαντα εἰσέπραξαν.

J'observerai d'abord que les anciens textes, dont celui de Jérôme Wolf (Francfort, 1604), portent ἐφ' ἑαυτόν. Voici comment il a traduit ce passage: « Cimon quod patriam reipublicæ « formam in se transmoveret, tribus tantum calculis pœnam « capitis effugit; quinquaginta talentis mulctatus est. » Il a ajouté la note suivante : « Æmilius Probus et Plutarchus non « hujus mulctæ, sed ostracismi faciunt mentionem. Miltiadem « quidem quinquaginta talentis mulctatum scribunt, quæ Cal- « lias quidem Elpinice sorore Cimonis ducta, dissolverit. » Jérôme Wolf entrevoit qu'il s'agit ici de la condamnation de Miltiade. Taylor dit qu'il ne comprend ni la construction ἐφ' ἑαυτοῦ, ni celle ἐφ' ἑαυτόν. Reiske n'est point arrêté par ces difficultés; il soutient qu'il faut lire ἐφ' ἑαυτοῦ, ce qui est, dit-il, pour ἀφ' ἑαυτοῦ, et veut dire, selon lui, *sua sponte;* mais

Reiske s'abuse : les prépositions ne se mettent pas l'une pour l'autre, et *sua sponte,* ici, ne signifierait rien.

On n'explique pas non plus une condamnation à l'amende pour un crime de la nature de celui reproché à Cimon. Mais laissons cela. Comment se fait-il qu'un événement aussi mémorable dans la vie de Cimon, que l'accusation d'avoir tenté de transporter en sa personne le gouvernement tout entier d'Athènes, qui n'est qu'une tyrannie déguisée, qui aurait mérité une condamnation encore assez grave, eût échappé aux souvenirs de ses deux biographes et d'historiens tels qu'Hérodote et Thucydide, Xénophon et Diodore de Sicile, qui ont parlé de la conduite politique de Cimon?

J'ajouterai une dernière considération. Rien n'est plus contraire à la peinture que tous les historiens font du caractère de Cimon que ce penchant à la tyrannie pour lequel il aurait été frappé d'une amende : « Sauf les égarements de sa jeunesse, dit Plutarque (p. 481 de l'édition du Louvre), tout, dans la conduite de Cimon, était aimable et noble. Il ne le cédait pas à Miltiade en valeur, ni en profondeur de vues à Thémistocle. Mais l'on convient généralement qu'il était plus juste que tous les deux, et que, ne leur devant rien quant aux talents militaires, il l'emportait infiniment sur eux en vertus politiques. »

D'après ces considérations, j'incline à croire qu'il faut rendre ainsi le passage de Démosthène : « Cimon, en prenant sur lui la responsabilité des actes politiques de son père, n'échappa que de trois voix à la condamnation capitale : on se borna à lui imposer une amende de cinquante talents. »

Πολιτεία, employé pour signifier l'exercice des fonctions politiques, se lit ailleurs. Plutarque (dans le traité : S'il convient à un vieillard d'administrer, p. 785 du Louvre) : Ἐργασίας

γε μὴν βαναύσου καὶ ἀγοραίας ἅπτεσθαι μετὰ πολιτείαν, ὅμοιόν ἐστι, κ. τ. λ. Exercer un art mécanique après avoir administré, c'est semblable à..... Eschine, p. 539, ἀπομιμούμενος τὴν Κλεοφῶντος πολιτείαν. Démosth. (*de Corona*, 257) : τὸ Χεῤῥόνησον καὶ Βυζάντιον σῶσαι....... ἡ προαίρεσις ἡ ἐμὴ, καὶ πολιτεία διεπράξατο. Le même (*de falsa legat.* p. 399) : οἷς γάρ ἐστιν ἐν λόγοις ἡ πολιτεία.

En effet, Cimon ayant accepté la responsabilité de son père pour avoir le droit de lui rendre les derniers devoirs, a pu donner à l'orateur l'idée de lui appliquer, comme personnelle, la condamnation prononcée contre son père. Et ceux qui savent la manière dont Démosthène fait plier à ses vues les faits historiques qu'il cite, ne s'étonneront pas de cette transmission.

Je ne rapporte pas ici les nombreuses autorités qui me font penser qu'on peut donner à l'adjectif πάτριος le sens de paternel, ce que ne supporterait guère une lecture publique.

Ne pouvant payer l'amende à laquelle il avait été condamné, Miltiade termina ses jours en prison, la gangrène s'étant mise à sa plaie. Son fils adolescent ne désarma pas la haine de ses ennemis, et, pour lui faire des funérailles, il dut se charger de ses chaînes jusqu'à ce qu'il eût payé l'intégrité de l'amende.

M. Clavier, dans son Mémoire sur la famille Callias (t. III des nouveaux Mémoires de l'Académie, p. 133), après avoir rendu compte de la condamnation de Miltiade à l'amende, de son impuissance à l'acquitter, de sa mort en prison, et de la reclusion de Cimon jusqu'à ce que sa sœur Elpinice, par son mariage avec Callias, trouvât le moyen de payer pour lui, ajoute : « Toute cette histoire est un tissu d'invraisemblances. » Il le démontre en ce que, dit-il, d'après les orateurs, la privation de certains droits de cité (ἀτιμία) était la seule peine imposée pour le non payement d'une amende.

Ainsi il donne un démenti formel à tous les historiens qui ont parlé de la fin de Miltiade, sur un point où ils sont unanimes : il établit entre ces diverses amendes une similitude qui n'existait pas et qui ne pouvait pas exister. L'amende de mille drachmes imposée à un accusateur qui ne réunissait pas en faveur de sa plainte le cinquième des suffrages ne peut être comparée à celle de Miltiade pour une dépense perdue, dont les cinquante talents, dit Népos, étaient la représentation. De plus, les orateurs eux-mêmes fournissent des arguments contraires. Dans les actions publiques, περὶ ὕβρεως, *de vi cum contumelia*, la reclusion jusqu'à l'entier payement de l'amende était de droit. Démosthène (*adversus Midiam*) p. 529, ἐὰν δὲ ἀργυρίου τιμηθῇ τῆς ὕβρεως, δεδέσθω, ἐὰν ἐλεύθερον ὑβρίσῃ, μέχρις ἂν ἐκτίσῃ. « Si on a prononcé une peine pécuniaire pour une insulte envers un homme libre, que le coupable soit détenu jusqu'à ce qu'on ait tout payé. » Eschine cite la même loi à peu près dans les mêmes termes (*in Timarchum*, p. 41). La loi proposée par Timocrate, contre laquelle Démosthène a laissé un discours, disposait qu'on relâcherait tous les débiteurs envers l'État, auxquels la prison aurait été imposée comme surcroît de peine, et ainsi pour l'avenir, moyennant qu'ils fourniraient une caution : Εἴ τινι τῶν ὀφειλόντων τῷ δημοσίῳ προστετίμηται δεσμοῦ, ἢ τὸ λοιπὸν προστιμηθήσεται, εἶναι αὐτῷ ἐγγυητὰς καταστῆσαι τοῦ ὀφλήματος. C'est contre cette mesure que Démosthène s'élève (p. 715). « Comment, dit-il, lorsque la loi ne permet pas de remettre les amendes ni d'en réduire la quotité, à moins d'un décret rendu par six mille citoyens, si la prison a été ordonnée comme supplément d'amende, il en fait la remise ! » Εἴ τινι τῶν ὀφειλόντων δεσμοῦ προστετίμηται, εἶναι τὴν ἄφεσιν ἔγραψεν, ὁ Τιμοκράτης ! à la page 7. Tout ce discours prouve jusqu'à l'évidence que la prison jusqu'au payement de l'amende

était de droit dans certaines condamnations, et possible dans toutes. Platon le confirme dans son Apologie, p. 28, où, parlant d'une amende à lui imposer, Socrate ajoute la peine des fers jusqu'au parfait payement : Τιμορησάμενος χρημάτων καὶ δεδέσθαι ἕως ἂν ἐκτίσω. Platon (lib. IX *Legum*, p. 653 de Lemaire, c.) : Νόμος κλέπτῃ... ἐὰν ὄφλῃ τις τὴν τοιαύτην δίκην δεδέσθαι ἕως τὸ ἐκτίσῃ· ἐὰν δέ τις ὄφλη κλοπῆς δημοσίᾳ δίκην, πείσας τὴν πόλιν ἢ τὸ κλέμμα ἐκτίσας διπλοῦν, ἀπαλλαττέσθω τῶν δεσμῶν. Il paraît de plus que, d'après la loi dite εἰσαγγελτικὸς νόμος, la reclusion jusqu'au payement du montant de la condamnation était de principe quand l'action judiciaire avait été portée devant le sénat : c'est ce que l'on peut induire de la loi citée de Timocrate par Démosthène, p. 720, t. Ier.

M. Clavier soutient encore que Miltiade était fort riche et pouvait payer l'amende de cinquante talents; mais Démosthène dit, dans sa troisième Olynthienne, p. 30 : « Si quelqu'un de vous connaît la maison d'Aristide ou de Miltiade, et des hommes les plus illustres alors, il voit qu'elles n'ont rien de plus recherché que celle de son voisin. » On sait qu'il avait perdu une partie de ses richesses avec le navire que les Phéniciens lui prirent dans sa fuite de la Chersonnèse, et 250,000 fr. à payer sans délai étaient, pour la plus grande partie des fortunes athéniennes alors, une somme immense.

La condamnation de Miltiade est le trait le plus signalé d'ingratitude populaire. Ce n'était pas par tradition que ses juges connaissaient le service qu'il avait rendu, savoir : à l'État, la liberté; aux Athéniens, la vie et la conservation de leurs biens, sans parler de la gloire dont il les avait entourés. Plusieurs d'entre eux avaient combattu sous lui à Marathon; tous l'avaient vu revenir au Cynosarge le lendemain du combat, couvert de sang et de poussière, pour sauver la ville

d'une trahison flagrante, et cependant ni l'enthousiasme, ni la reconnaissance ne purent le défendre contre ses ennemis. Athènes en porta la peine; et, comme la fin de ce héros se liait au nom de Marathon, sa plus grande tache se trouvait ainsi unie à sa plus grande illustration.

Sur la tribune du Pnyx, Démosthène jurait par les mânes des vainqueurs de Marathon : Οὐ μὰ τοὺς ἐν Μαραθῶνι προκινδυνεύσαντας τῶν προγόνων.

Au théâtre, Aristophane qualifiait le peuple de roi, à cause des trophées de Marathon (*Equites*, 1330) :

> Χαῖρ', ὦ βασιλεῦ τῶν Ἑλλήνων, καί σοι συγχαίρομεν ἡμεῖς.
> Τῆς γὰρ πόλεως ἄξια πράττεις, καὶ τοῦ 'ν Μαραθῶνι τροπαίου.

Thémistocle ne pouvait dormir à cause du trophée de Miltiade; il avait cependant pris une grande part à cette journée. (Voir Plutarque *in Theseo*, 3; *in Themistocle; in Apophthegmatibus, in Politicis præceptis*, c. IV; Cicéron, *in Tuscul. quæst.* l. IV, c. XIX.)

Eschine, fils de Charinus et disciple de Socrate, célébra la gloire de Miltiade dans un dialogue que le temps nous a ravi, et qu'il récitait avec emphase. Il y louait vraisemblablement l'héroïsme et la liberté; mais, l'ayant lu, dit Lucien *in Parasito*, ch. XXXII, à la table de Denys le tyran, il oublia la vertu, dont il était le panégyriste, pour devenir parasite.

Plutarque (*in Politicis præceptis*, ch. XVII), engage les archontes de son temps à se garder de rappeler au peuple d'Athènes le souvenir de Marathon, d'Eurymédon et de Platée, dont l'enivrement pourrait le porter à des actes impuissants d'indépendance, et de laisser aux écoles ce texte de déclamation.

En effet, Athènes avait cessé depuis des siècles d'avoir une existence politique, lorsque les rhéteurs Dion, Aristide, Longin, Libanius, faisaient retentir les écoles, seule célébrité qui lui restât, des noms de Marathon et de Miltiade, le premier pour éterniser sa gloire, et le second pour accuser son ingratitude.

Cette mémorable condamnation a fourni aux rhéteurs des temps postérieurs un thème dont ils font un usage fréquent dans leurs préceptes sur la manière d'exciter la compassion. (Apsine, *in Arte rhetorica,* t. IX, p. 543 de l'édition de Walz, où ce passage est mis faussement sous le nom de Longin.) C'est par la prosopopée que nous rappelons le souvenir des choses déjà dites. Comme parlant de Miltiade mis en jugement après le siége de Paros, on peut faire le recensement de tous ses titres à la reconnaissance de ses concitoyens, en faisant apparaître l'époque de la guerre médique. Supposez, ô Athéniens! que cette époque célèbre se présente devant vous et prenne la parole en faveur de Miltiade: ayant revêtu le personnage de cette époque, l'orateur rappellera la crainte qui glaçait alors tous les esprits, la destinée des habitants de Naxos, la dévastation de fond en comble d'Érétrie, comment Miltiade avait engagé le polémarque à se ranger de son avis, comment il avait conduit les soldats à la victoire, et mis les Barbares en fuite.

L'abus qu'on faisait de ce lieu de rhétorique a fourni un sujet de plaisanterie à Lucien (*in Rhetorum præceptore,* t. III, p. 20 de l'édition in-4° d'Amsterdam): « Si vous parlez à Athènes pour un homme accusé de violences ou pour un adultère, ayez soin de citer les Indes et Ecbatane, et, sur toutes choses, qu'aucun de vos discours ne manque des noms de Marathon et de Cynégire. »

Les poëtes ont rivalisé avec les orateurs pour célébrer cette glorieuse journée. L'auteur de la vie d'Eschyle, qui précède son scholiaste, s'exprime ainsi : Ἀπῆρεν Αἰσχύλος ὡς Ἱέρωνα τὸν Σικελίας τύραννον κατ' ἐνίους ἐν τῷ εἰς τοὺς ἐν Μαραθῶνι τεθνηκότας ἐλεγείῳ ἡσσηθεὶς Σιμωνίδῃ. Son épitaphe fait mention de la part qu'il prit au combat :

Αἰσχύλον Εὐφορίωνος Ἀθηναῖον τόδε κεύθει
Μνῆμα καταφθιμένον πυροφόροιο Γέλας.
Ἀλκὴν δ' εὐδόκιμον Μαραθώνιον ἄλσος ἂν εἴποι,
Καὶ βαθυχαιτήεις Μῆδος ἐπιστάμενος.

Un hermès, sur le mont Cœlius à Rome, représentant Miltiade, rapporte les deux inscriptions qui suivent:

Πάντες Μιλτιάδη τὰ σ' ἀρήϊα ἔργα ἴσασιν
Πέρσαι, καὶ Μαραθὼν, σῆς ἀρετῆς τέμενος.

Qui Persas bello vicit Marathonis in arvis,
Civibus ingratis et patria interiit.

MÉMOIRE

SUR LA STATUE DE LAOCOON,

MISE EN PARALLÈLE

AVEC LE LAOCOON DE VIRGILE,

PAR M. MOLLEVAUT.

En 1763, Lessing fit paraître un ouvrage intitulé : *du Laocoon, ou des limites respectives de la poésie et de la peinture.* L'auteur, après une discussion profonde et lumineuse, donna pour conclusion que *la poésie est dans le temps, la peinture dans l'espace.*

La mort ne permit point à Lessing de terminer son ouvrage, et, sans doute, après avoir établi son principe, il eût cherché qui l'emporte en mérite du sculpteur grec ou du poëte latin. Je vais m'efforcer de traiter en partie cette question, si importante pour l'art et si pleine de difficultés.

Pour procéder avec impartialité, nous ne dirons qu'un mot de la première scène d'un drame terrible, où le poëte a sur le sculpteur l'avantage du *temps,* qu'il emploie d'une manière admirable quand il montre le lieu, l'instant, la pompe

du sacrifice, et ces deux serpents, dont la marche sonore, les crêtes sanglantes et les orbes immenses jettent au loin l'épouvante, et laissent présager une grande catastrophe.

Jamais l'exposition d'un drame ne fut plus parfaite; jamais la poésie latine n'exhala des sons plus éclatants; mais comme ici le sculpteur ne pouvait rien, car il ne travaille que dans *l'espace*, nous ne devons engager la lutte entre lui et le poëte qu'au moment où les serpents arrivent et se jettent sur les deux fils de Laocoon :

> Et primum parva duorum
> Corpora natorum serpens amplexus uterque
> Implicat, et miseros morsu depascitur artus.

Virgile dit seulement que les monstres enlacent et déchirent les deux jeunes fils de Laocoon; le sculpteur dit beaucoup plus : ces deux fils sont d'un âge différent, et son ciseau fait sentir cette différence d'âge avec une rare perfection : le plus âgé cherche à rompre les nœuds des reptiles, se roidit contre la douleur, et porte déjà sur le front un mâle caractère; le plus jeune laisse aller son corps sous les replis des serpents, lève au ciel un faible bras, et l'expression douloureuse de sa figure porte toute l'empreinte de son impuissance.

Cette supéririoté a d'autant plus de mérite, que le poëte pouvait, en bien peu de mots et avec la même vérité, montrer cette double image du statuaire, qui saisit l'âme et l'intéresse au plus haut dégré.

> Post, ipsum, auxilio subeuntem ac tela ferentem,
> Corripiunt.

Où donc Laocoon a-t-il pris ces traits? Il est grand-prêtre

des dieux, il offre un sacrifice aux bords de l'onde et au milieu d'un peuple désarmé, qui se prosterne au pied des autels. Mais quand même des traits se seraient trouvés sous sa main, il faudrait toujours convenir que l'artiste grec a mieux rendu la douleur paternelle. Laocoon voit-il ses fils saisis par les deux monstres, il ne prend point le temps de chercher des armes, et s'élance *armé* de sa seule tendresse; il ne sait pas s'il pourra vaincre, mais il sait que ses deux fils vont périr, cela suffit à son courage.

Et jam
Bis medium amplexi, bis collo squamea circum
Terga dati, superant capite et cervicibus altis.

En cet endroit, non-seulement le poëte est vaincu, mais sa défaite est entière.

Eh quoi! il fait avancer contre Laocoon deux serpents altérés de vengeance, ministres de la colère céleste, et ces deux serpents n'attachent pas leurs morsures aux flancs du condamné, et, par une pose qui n'est point naturelle, ils balancent leurs cous et leurs fronts au-dessus de la victime.

Mais l'artiste me glace d'épouvante : il ouvre la gueule des monstres; il découvre la saillie de leurs dents; il enfonce leur morsure empoisonnée dans le corps d'un père abîmé de tourments, « et, comme le dit Lessing, la douleur qui se découvre dans tous les tendons et les muscles, ainsi que la contraction pénible du bas-ventre, me forcent à partager cette douleur, sans même regarder le visage et les autres parties de la victime. »

Nous arrivons au point le plus important de la discussion, et ce n'est pas avec Virgile seul, mais avec Lessing, que nous sommes forcés de l'engager. Ce critique revient à plusieurs

reprises sur l'expression de la figure de Laocoon, et répète trop souvent l'idée rebattue que l'artiste a donné du calme à la douleur, parce que les passions manifestées avec trop de violence détruisent toutes les lignes de la beauté, et que le but de l'artiste était cette suprême beauté, sous la condition donnée à la douleur corporelle.

Oui, sans doute, des muscles trop prononcés, des contractions trop violentes eussent gâté l'empreinte du marbre; mais une idée plus profonde occupait l'artiste : il voulait conserver à Laocoon cette douleur calme, résignée et majestueuse qui convient au fils des rois, au prêtre de Neptune, à la victime sacrée qui s'offre en holocauste, et cette pensée, qui pénétrait un vaste génie, ne songeant guère aux *lignes* de Lessing; cette pensée a, sur le visage de Laocoon, donné une immortelle vie à la douleur la plus célèbre et la plus sublime qu'ait jamais exprimée l'art du statuaire.

Clamores simul horrendos ad sidera tollit.

« La simple ouverture de la bouche, dit Lessing, forme dans la peinture une tache, et dans la sculpture un creux de l'effet le plus désagréable; il faut donc louer l'artiste d'avoir supprimé les cris de Laocoon; il faut également louer le poëte de nous les avoir fait entendre. »

Il faut louer l'artiste, mais il faut, selon moi, *blâmer* le poëte.

Son vers est magnifique d'harmonie imitative : voilà tout. La douleur qu'il exprime est la plus commune des douleurs : l'enfant crie aussitôt qu'il souffre; la femme, à la seule vue d'un objet hideux, jette un cri d'effroi; la foule qui se heurte et se blesse dans les rues pousse de grands cris : le cri est donc l'expression de la douleur la plus vulgaire, et ne con-

vient pas à Laocoon, qui, devant tout un peuple assemblé et regardant sa dernière heure, doit se respecter lui-même, et se souvenir qu'il est le sang des rois et le ministre des dieux.

Je vais plus loin : fût-il du sang le plus vulgaire, il ne doit pas crier de sa propre douleur; mais quand, à ses côtés, il sent frissonner la mort au sein de ses deux fils, il doit être absorbé dans leur souffrance, et c'est cette souffrance interne que l'artiste exprime avec un talent presque surnaturel[1].

Arrivons au dénoûment de cette grande tragédie. Le poëte, après les clameurs du Troyen, éloigne les dragons, qui vont se placer sous l'orbe du bouclier de la déesse, et le lecteur les suit avec une espèce de contentement, car son âme a été si bouleversée par ce spectacle horrible, qu'elle en demande la fin, et qu'elle se repose un peu en voyant le terme de cette épouvantable agonie.

Le sculpteur pouvait aussi nous montrer l'un ou l'autre serpent qui s'éloigne repu de chair et de sang, mais il ne veut vous laisser ni calme ni repos. Vous demandez que la mort termine ce cruel supplice, et vous voyez toujours des morsures, du sang et des angoisses. En vain vos yeux se remplissent de larmes, votre cœur se dissout, et votre voix s'écrie: « Cette torture du père et du fils sera donc éternelle ! »

Voilà, je crois, l'effet dramatique dans toute sa puissance! voilà, comme dans la plus belle tragédie, le dernier degré de la terreur et de la pitié, avec un style si étonnant, que le Bernin prétendait découvrir, dans le roidissement de l'une des cuisses, le commencement du poison qui s'infiltrait dans les veines. Remontez de cette chair souffrante au bloc informe de marbre, vous saurez tout ce que peut le génie de l'homme.

[1] M. Émeric-David dit : Laocoon se plaint, il ne crie pas.

Cependant des sculpteurs et des antiquaires ont trouvé dans ce groupe des poses trop théâtrales. Non : tout est *noble,* sans être *théâtral,* et, ce qui relève encore le mérite de l'artiste, c'est qu'il a su garder, avec le naturel, ce *beau idéal,* type immortel de l'art antique, qui en revêt la douleur, le désespoir, et la mort elle-même.

Résumons-nous par quelques idées qui sortent naturellement de cette discussion.

Premièrement. Trois artistes [1], comme le dit Pline, ont-ils enfanté le groupe du Laocoon? Trois artistes n'ont pu avoir à la fois, avec une même pensée, une exécution aussi parfaite, et je ne puis croire que tant de mains aient contribué à un ouvrage où l'on découvre partout cette unité de plan et de travail qui ne peut appartenir qu'à un seul génie, dont les aides n'auront fait que préparer le marbre auquel il donne une existence si glorieuse; cette explication met en harmonie le texte de Pline avec les règles de l'art, et, quoi qu'en dise la critique, un seul poëte a fait l'Iliade, un seul sculpteur a fait le Laocoon.

Secondement. Le sculpteur a-t-il imité le poëte, ou le poëte a-t-il imité le sculpteur?

Winckelmann, dans son Histoire de l'art chez les anciens, rapporte le Laocoon au plus beau temps de la sculpture chez les Grecs.

Il est impossible d'adopter cette opinion, « car, dit Lessing, qu'y aurait-il de plus étonnant que le silence des auteurs sur un pareil ouvrage? Quoi de plus extraordinaire que de supposer, comme il faudrait le faire aussi, que ce grand sculpteur n'avait fait aucun autre ouvrage, ou que tous avaient échappé,

[1] Agésandre, Polydore et Athénodore de Rhodes.

comme le Laocoon, aux recherches de Pausanias, qui voyagea dans toute la Grèce. »

J'ajoute : Si ce groupe fameux eût existé avant Virgile, s'il y eût attaché son regard pénétrant et son esprit imitateur, il l'aurait calqué avec son talent ordinaire, évité les défauts que j'ai révélés, et qui n'existent pas dans le chef-d'œuvre de son rival.

Troisièmement. A quelle époque précise peut-on attribuer le groupe du Laocoon? Lessing pense que cet ouvrage avait été commandé par Asinius Pollion, ami particulier de Virgile, qui lui dédia une de ses plus belles églogues. Pollion, orateur célèbre, le premier établit dans Rome une bibliothèque ouverte à tous ceux qui pouvaient en profiter, et y plaça les chefs-d'œuvre des artistes grecs : *Ut fuit acris vehementiæ, sic quoque spectari sua monumenta voluit.*

« Ce qu'on ne peut trop admirer, dit M. Weiss, c'est qu'il y plaça la statue de Varron, son rival en science, croyant inutile d'attendre le jugement de la postérité pour rendre un juste hommage au savant dont les travaux avaient tant contribué à jeter de l'éclat sur les lettres romaines. »

Mais il est, je crois, impossible d'adopter l'opinion de Lessing relative à cette sculpture commandée par Pollion, car le musée de Pollion existait encore, au dire du même Lessing, lorsque notre groupe se trouvait dans le palais de Titus : *Qui est in Titi imperatoris domo,* dit Pline.

Il est donc très-probable qu'après avoir montré tant de douleur à la mort de Virgile, et tant de soins pour conserver ses œuvres, ce fut *Auguste lui-même* qui ordonna au plus célèbre artiste grec d'honorer par le ciseau une des plus belles scènes de l'Énéïde, et l'œuvre du statuaire fut placée dans le palais des Césars, où le cygne de Mantoue avait fait entendre des accords si touchants et si harmonieux.

Quatrièmement. Faut-il adjuger la palme au sculpteur ou au poëte? L'ouvrage de Virgile, parfait de style, a des taches de composition qui n'existeraient pas si la mort n'eût frappé trop tôt ce beau génie. L'ouvrage du statuaire, selon nous, n'a pas une seule tache, et, pour me résumer avec le principe de Lessing, je dirai : *L'espace a mieux servi le sculpteur que le temps n'a servi le poëte.*

Personne n'accusera de partialité ce jugement de l'un des plus grands admirateurs de Virgile, et sa traduction en vers de ce touchant épisode, en rendant hommage au premier poëte de l'antique Ausonie, montrera tout ce qu'il a fait d'efforts pour faire passer dans la lyre française le génie de la lyre latine.

D'un prodige plus grand l'horreur inattendue
Achève d'entraîner une foule éperdue.
Prêtre du dieu des mers par le sort immortel,
Laocoon offrait la victime à l'autel,
Des bords de Ténédos quand deux dragons horribles,
(Ah! j'en frémis encor!) sur des ondes paisibles
De leurs dos sinueux traînant l'immensité,
Ensemble sillonnaient le flot épouvanté :
Leur poitrine se dresse entre les mers profondes,
Leur front règne, sanglant, sur l'abîme des ondes,
Et leur dos monstrueux, au loin se déployant,
En tortueux contours se recourbe, ondoyant.
La mer écume et gronde. Ils touchent le rivage,
Et la flamme et le sang gonflent leur œil sauvage,
Et leur gueule sifflante agite un dard perçant.
Tout fuit, pâle d'effroi. Le couple menaçant,
Vers le prêtre des dieux marche plein d'assurance :
Et d'abord ses deux fils, magnifique espérance!
Enfermés, étouffés dans ces vivants tombeaux,
Sous de cruelles dents sont coupés en lambeaux.

Leur père vole, armé. Les serpents l'investissent,
Deux fois autour du corps leurs chaînes retentissent,
Et sur son cou deux fois roulant leurs nœuds pressés,
Ils le passent encor de leurs fronts élancés.
Lui, pour rompre ces nœuds, en efforts se consume;
Ses bandeaux sont couverts de poison et d'écume,
Et ses horribles cris s'élèvent jusqu'aux cieux:
Tel un taureau blessé mugit, audacieux,
Et de son cou rejette une hache incertaine.
Les deux monstres, dressant une tête hautaine,
Gagnent la citadelle, et vont se replier,
Sous les pieds de Pallas, sous le saint bouclier.

MÉMOIRE

SUR

LA CHRONOLOGIE DE L'HISTOIRE DES JAVANAIS,

ET SUR

L'ÉPOQUE DE LA FONDATION DE MADJAPAHIT[1],

PAR M. LE BARON WALCKENAER.

1[re] lecture, le 28 décembre 1818. 2[e] lecture, le 26 mars 1819.

J'ai déjà lu deux mémoires sur l'histoire des progrès des découvertes géographiques dans les contrées situées au sud-est et à l'est de l'Asie ou dans le MONDE MARITIME[2]. Dans ce travail, non-seulement il faut rassembler et coordonner entre entre elles les portions de l'histoire de l'antiquité classique, des Arabes, des Chinois, des Indous, qui peuvent se rapporter

[1] Ce mémoire n'a pas été imprimé à son rang, parce que le manuscrit avait été égaré; il a été retrouvé dans les papiers de feu M. Rémusat; il est imprimé tel qu'il a été lu à l'Académie, mais l'auteur y a ajouté à la fin un court appendice.

[2] Ces mémoires n'ont point paru, et doivent rester encore quelque temps dans les mains de l'auteur.

à mon sujet, mais il faut encore en fixer le sens. Les diverses contrées peu connues de la terre, ou du moins les contrées qui font l'objet de nos recherches, se trouvent désignées dans les diverses langues de ces peuples sous des noms si différents qu'on ne peut en déterminer la synonymie d'après la seule nomenclature, et les descriptions semblent tellement confuses et insuffisantes, qu'il a paru presque impossible d'indiquer, même approximativement, les pays dont il est fait mention dans les auteurs. Aussi les savants qui se sont occupés de littérature orientale n'ont pas entrepris à cet égard de recherches suivies : ils ont seulement hasardé quelques conjectures ; et, pour donner par un seul exemple une idée de ces conjectures, je dirai que, dans un mémoire dont la lecture suivra celle de celui que j'ai l'honneur de soumettre à l'Académie, on verra clairement que plusieurs orientalistes ont appliqué aux îles du Japon le nom par lequel les géographes arabes désignent toujours l'extrémité orientale de l'Afrique.

Pour ces contrées la chronologie ne présente pas moins de dificultés que la géographie. Afin de parvenir plus facilement et plus sûrement à en trouver la solution, j'ai toujours pris une marche historique. En effet, une fois qu'on a bien saisi les systèmes et les idées des auteurs qui doivent nous servir de guides, et qu'on a déterminé la signification précise de quelques noms principaux, le reste résulte de l'ensemble et de l'accord du récit, ou des descriptions de ces auteurs, avec les connaissances que nous avons des pays dont il est question, par les voyageurs européens. Ces auteurs s'expliquent alors les uns par les autres, et il ne faut souvent que les analyser d'après leur ordre d'ancienneté pour les bien comprendre.

Dans le cours de ces recherches, il s'est présenté des points

d'histoire et de chronologie qu'il a fallu éclaircir par des discussions particulières. Comme ces discussions auraient embarrassé l'ordre historique et fatigué l'attention, j'en ai fait l'objet de mémoires particuliers. Celui que je soumets à l'Académie, sur la chronologie des Javanais et l'époque de la fondation de l'empire de *Madjapahit,* est de ce nombre.

Depuis trois cents ans il n'était question de *Java* que comme du principal entrepôt du commerce des Européens en Orient. Le voile qui couvrait l'origine du peuple qui habite cette île a été enfin levé par l'ouvrage de M. Raffles. Il nous a fait connaître les nombreux monuments de ce peuple, ses conquêtes, ses révolutions et les causes qui ont dégradé son caractère, corrompu ses institutions et presque anéanti chez lui les sciences, la littérature, les arts et l'industrie, qu'il avait portés à un assez haut degré de perfection.

Les monuments originaux de l'histoire des Javanais existent dans les anciennes chroniques, nommées *Babat,* des royaumes de *Djangala* et de *Matarem,* et dans les histoires particulières des tribus dont les chefs sont dépositaires. M. Raffles a écrit cette histoire d'après trois abrégés de ces chroniques, faites à sa prière par trois savants Javanais très-versés dans la connaissance des antiquités de leur pays. L'un de ces abrégés a été extrait d'un manuscrit attribué à Adji-Djaya-Baya. Il est dans la possession de l'empereur javanais actuel, qui réside à *Soura-Kerta.* Un second a été composé d'après divers manuscrits recueillis par Nata-Kousouma, à *Soumenap* et dans l'île *Bali*; le troisième enfin est l'ouvrage de Kiaï-Adipati-Adi-Mang'gala, régent de *Demak.* C'est ce dernier travail auquel M. Raffles, ainsi qu'il le déclare lui-même, s'est principalement attaché, parce qu'il est, dit-il mieux enchaîné et mieux suivi. C'est aussi d'après ce travail qu'il a réglé sa chronologie :

nous verrons bientôt jusqu'à quel point il a eu raison d'en user ainsi.

Les divers auteurs des abrégés dont nous venons de parler s'accordent assez entre eux depuis l'établissement du mahométisme dans l'île de Java, et le récit des événements depuis cette époque est assez bien suivi et assez clair; mais antérieurement c'est un amas de notions confuses, de contradictions dans les dates et dans les faits, d'événements probables et de fables absurdes, entassés sans ordre, et formant un chaos qu'il paraît impossible de débrouiller.

Il est cependant bien important pour la tâche que nous avons entreprise d'y porter la lumière.

La première chose à faire est de déterminer l'époque précise de la fondation du dernier royaume javanais, ou idolâtre, qui a précédé immédiatement le premier royaume mahométan. Ce dernier royaume est celui de *Madjapahit*, dont la capitale en ruines occupe encore dans la partie orientale de l'île un vaste espace.

Les trois auteurs javanais dont nous avons parlé diffèrent beaucoup entre eux sur l'époque de cette fondation :

Natakousouma la fixe à l'an.............	1158 de J. C.
Kiaï-Adipati....... à.	1221
Adji-Djaya-Baya.... à................	1301

On voit qu'il y a entre le premier et le dernier de ces auteurs une différence de cent quarante-trois ans, ou près d'un siècle et demi. M. Raffles n'a discuté aucune de ces dates, ni rendu raison d'aucune contradiction ; il a seulement adopté la date de 1221, donnée par Kiaï-Adipati, parce que, ainsi qu'il l'a déclaré, c'est cet auteur qu'il a pris pour base de sa

narration. Cependant les trois auteurs javanais diffèrent encore plus sur les autres époques, puisque Kiaï-Adipati place en 525 la fondation de *Mendang-Kamoulan,* qu'Adji-Djaya-Baya met à l'an 1002, et Nata-Kousouma en l'an 658. De même Kiaï-Adipati met en l'an 1000 la fondation de *Padjadjaran,* placée à l'an 1200 par Adji-Djaya-Baya, et en l'an 1084 par Nata-Kou-souma.

Tâchons de voir si nous ne pourrions pas trouver quelques points de comparaison, quelque synchronisme, qui pussent éclaircir nos doutes, et nous faire trouver les causes de ces discordances.

Il y a dans les commencements de l'histoire de Java un règne remarquable, c'est celui de Kouda-Lalean. Tout s'y trouve réuni, et les premiers progrès de la civilisation, et de grands bouleversements du globe, et la fondation de plusieurs capitales. Rapportons d'abord les événements principaux de ce règne, tels que les historiens javanais, abrégés par M. Raffles, nous les racontent.

C'est sous le règne de Kouda-Lalean, en 927, que l'histoire fait mention de la première éruption volcanique produite par la montagne de *Klout.* Les îles de Sumatra, de Java, de Bali et de Sumbava, qui ne formaient qu'une seule terre, furent séparées en neuf îles distinctes, et pour que ces terres, selon les mêmes chroniques javanaises, soient de nouveau réunies, il faudra qu'il s'écoule trois mille ans.

La même année, en 927, le siége de l'empire de *Djangala* fut transféré à *Mendang-Kamoulan.*

Kouda-Lalean est aussi le premier qui introduisit la culture du riz dans *Sonda*, c'est-à-dire dans la partie occidentale de Java; le premier qui ait apprivoisé le buffle et l'ait attelé à la charrue.

Vers l'an 1084, le frère de Kouda-Lalean s'embarqua avec un parti de Javanais et se transporta dans l'île Célèbes, où il s'établit.

Kouda-Lalean, qu'on nomme aussi Maisa-Lalean, eut un premier ministre nommé Baka, qui conçut une passion criminelle pour sa propre fille. Comme elle se refusait à ses coupables désirs, il l'emmena dans les forêts. Il avait à son service un nommé Bandong-Prakousa, qui descendait de Karan-Kalang, le dernier chef de *Brambanan.* Cet homme rechercha la fille de Baka en mariage. Le père consentit à la lui donner, à condition qu'il transporterait les temples de l'ancienne ville de *Mendang-Kamoulan* dans la nouvelle ville. Bandong-Prakousa fit alors les offrandes d'usage à *Sangar.* Il fit pénitence, et fut quarante jours sans dormir. Au milieu de la dernière nuit, lorsque son vœu était accompli, une jeune fille se leva tout endormie et se mit à battre le riz. Alors Bandong-Prakousa, croyant qu'il était jour, quitta le lieu de sa pénitence, et, trouvant que les étoiles étaient brillantes, il maudit les femmes de *Brambanan,* et souhaita qu'elles ne pussent se marier que lorsque leurs cheveux seraient gris. Cet homme fut transformé en chien, ce qui, selon les historiens javanais, signifie qu'il se mit à errer dans les forêts comme un chien. Il y rencontra la fille de Baka, et de leur union naquit un fils, qui par la suite, nouvel Œdipe, tua son père et épousa sa mère. C'est de cette union que descendent les *Kalangs,* peuple particulier qui habite encore aujourd'hui les montagnes dans les provinces de *Kendal*, de *Kali-wongou* et de *Demak*, et que l'on considère comme les habitants primitifs de l'île de Java.

Les mêmes historiens javanais font mention d'une guerre qui eut lieu entre Kouda-Lalean et son ministre Baka. Le monarque, accompagné de sa mère Tchandra-Kirana, s'était

transporté à *Blora*, pour y jeter les fondations d'une nouvelle capitale, qui prit le nom de *Mendang-Kamoulan*, mais il fut bientôt obligé de s'enfuir de ce lieu par la trahison de son ministre, qui voulut le détrôner. Kouda-Lalean se retira chez un saint solitaire jusqu'à ce que le chef de *Giling-Wesi*, nommé Praou-Tchator, ayant déclaré la guerre à Baka, fournit à Kouda-Lalean un moyen de remonter sur le trône. Kouda-Lalean réunit ses forces à celles de Praou-Tchator, défit l'armée de Baka, s'empara de sa capitale, la pilla et la réduisit en cendres. On ajoute encore que Kouda-Lalean accorda aux chefs de *Lourong-Tanga*, de *Banyou-Mas* et de *Tégal*, des secours contre les Chinois, qui s'étaient rendus intolérables par leurs exactions et par l'oppression qu'ils faisaient peser sur les peuples de cette partie de l'île. Kouda-Lalean tua le général chinois et délivra les habitants de ces districts du joug qu'on avait appesanti sur eux. Depuis ce temps les Chinois ont été dispersés dans l'île et ont cessé d'être redoutables.

Ce fut après cette victoire que Kouda-Lalean s'avança jusqu'à *Giling-Wesi*, district de la province moderne de *Soukapoure* et dans les montagnes de *Tchidamar*, dans la partie méridionale de l'île. Dans ce canton, et près du site de l'ancienne ville si souvent rappelée dans les fables mythologiques des Javanais, sous le nom de *Watou-Gounong*, il bâtit une nouvelle capitale à laquelle il donna le nom de *Padjadjaran*. Il commença en quelque sorte un nouveau règne, et prit le nom de Brovidjaya-Maisa-Tandraman. On place cet événement à l'an 1084 de l'ère javanaise[1].

Tel est le récit de ce règne mémorable, d'après les différentes chroniques javanaises qu'a fait connaître M. Raffles. On s'aperçoit facilement que cette narration est confuse et

[1] Raffles's, *Java*, t. II, p. 79-96.

mêlée de fables absurdes. Mais l'histoire de la Chine fournit ici un moyen d'éclairer celle de Java, de démêler quelques faits, de déterminer quelques époques, au milieu de cet assemblage incohérent d'événements. Ce moyen est d'autant plus décisif, que les historiens javanais ne se sont pas doutés qu'il fût même question de Java dans l'histoire de la Chine, et que ceux qui ont traduit en français les historiens chinois, non-seulement n'ont pas connu l'histoire de Java, mais n'ont pas su de quel pays les auteurs qu'ils traduisaient voulaient parler. Transcrivons leur récit :

« L'empereur de la Chine (Khublaï-Khan) avait envoyé[1] dans divers royaumes, pour les engager à se mettre sous sa protection et à lui payer tribut. Mongki, un de ses ministres, qu'il avait chargé d'aller dans celui de *Koua-Oua*, y fut très-mal reçu. Le roi de *Koua-Oua*, choqué des propositions de Mongki, le fit marquer au visage d'un fer chaud, comme un voleur public, et le renvoya avec mépris. A son retour, l'empereur, indigné qu'un petit roi barbare eût osé flétrir avec tant d'ignominie un de ses grands, fit équiper une flotte montée par trente mille hommes, pour tirer vengeance de l'insulte, et chargea Ychemichi et Ssepi de la conduire, avec ordre de lui apporter la tête du roi de *Koua-Oua*, ou de le charger de chaînes et de l'amener au pied de son trône expier le crime dont il s'était rendu coupable.

« La flotte partit de *Tsiuen-Tcheou*, fameux port du *Fou-kien*, et fit voile vers le royaume de *Kiao-tchi* (Cochinchine). Lorsqu'elle fut arrivée à *Kioulan* du royaume de *Tchen-Tching* (Tsiampa), elle jeta l'ancre, et les deux généraux firent construire de petites barques sur lesquelles ils passèrent la mer

[1] *Tong-kien Kang-mou*, Sou-pien, liv. XXIII, fol. 3. (Citation ajoutée par M. Stanislas Julien.)

et entrèrent dans le royaume de *Koua-Oua*. Hatchi-Kouta-Nakiala, qui gouvernait alors cet état, venait d'être tué par Hadtchi-Koutang, roi de *Kolang*, avec lequel il était en guerre. Touhan-Pitouyé, son gendre, voulut venger sa mort, mais il fut battu et contraint de se retirer à *Madjapekié*. Dans cette conjoncture, apprenant que les Chinois étaient descendus dans les états de *Koua-Oua*, il envoya un des seigneurs du pays leur offrir la carte et une connaissance détaillée du royaume de *Koua-Oua*. Il y joignit la carte du pays de *Kolang*, en priant les généraux de prendre son parti contre Hatchi-Koutang, ennemi de *Koua-Oua*, et de l'aider de leurs troupes.

« Le général Ssepi, saisissant une si belle occasion de faire la conquête de ces deux royaumes, accepta l'offre de Touhan-Pitouyé, battit le roi de *Kolang* et l'obligea de se retirer sur ses terres. Il divisa ensuite son armée en trois corps; il les fit entrer par trois chemins différents dans le royaume de *Kolang*; ils se rejoignirent près de la capitale où le roi Hatchi-Koutang était avec une armée de cent mille hommes. Dès le lendemain on en vint aux mains, et la bataille dura depuis la pointe du jour jusqu'à midi. Les *Kolangs* battus se réfugièrent dans la ville, où ils furent investis par les Chinois et les *Koua-Oua* réunis. Le roi Hatchi-Koutang demanda à capituler et se soumit.

« Touhan-Pitouyé, qui gouvernait alors le royaume de *Koua-Oua*, dressa un acte de soumission pour l'empereur qu'il remit à Ssepi, ainsi que le sceau royal; il se comporta avec les généraux chinois, qu'il était venu joindre au royaume de *Kolang*, comme si en effet il eût été dépendant de la Chine, et ils soupçonnèrent si peu sa bonne foi, qu'ils le firent escorter à son retour dans la capitale par deux cents hommes. Mais, lorsqu'il se vit sur les limites de *Koua-Oua*, il fit charger ces

deux cents hommes, en tua plusieurs, et se mit en état de repousser les Chinois s'ils venaient l'attaquer.

« Les Chinois, indignés de sa trahison, revinrent en effet sur leurs pas pour l'en faire répentir; mais ils tombèrent dans une embuscade et furent battus. Ssepi, qui commandait l'arrière-garde, fut harcelé dans sa retraite près de trois cents lis jusqu'à la mer, où il s'embarqua et reprit le chemin de la Chine. Il n'arriva à *Tsiuen-Tcheou* qu'après une navigation de soixante-huit jours : il perdit dans cette expédition plus de trois mille de ses plus braves soldats. Il avait fait beaucoup de butin en or, en argent et en pierreries, qu'on estimait à plus de cinq cent mille taels. A son arrivée à la cour, il remit toutes ces richesses aux grands pour être offertes à l'empereur; mais ce prince ne lui pardonna pas d'être revenu sans avoir exécuté ses ordres et d'avoir laissé échapper Touhan-Pitouyé; il le condamna à recevoir soixante et dix coups de bâton et confisqua le tiers de ses biens[1]. »

Tel est le récit de l'historien chinois; je le répète, ni le père Mailla, ni Grosier, ni Deshauterayes, ses éditeurs, ni le savant Deguignes, qui a rapporté les mêmes faits dans son histoire des Huns, aucun d'eux n'a su de quelle contrée il était question dans le récit qui précède; tous ont généralement cru que *Koua-Oua* était Bornéo.

[1] Mailla, *Histoire de la Chine*, t. IX, p. 451; Deguignes, *Histoire générale des Huns*, t. III, p. 187; *Le Monde maritime*, t. I, p. 236 à 241. Comme c'est sur ce récit de l'histoire de la Chine que j'appuie mon canon chronologique, on comprend combien il était important pour moi de m'assurer que la traduction du P. Mailla était exacte. Je me suis donc adressé pour cet effet à mon savant confrère M. Stanislas Julien, et il a bien voulu me transmettre en réponse la note suivante : « J'ai cherché dans les Annales de la Chine les faits relatifs à Java, et Extraits du P. Mailla, t. IX, année 1159 de l'empereur Chitsou, et je les ai trouvés confirmés par les textes chinois dans la 3e partie du *Thong-kien-kang-mou*, intitulée *Sou-pien*, liv. XXIII, fol. 43 *recto* et *verso*, qui les donne en abrégé. »

Quant à nous, qui savons d'après les chroniques des Javanais que l'ancien nom de l'île qu'ils habitent se nommait *Nousa-Koudang*, et que ce nom a été changé, lors de l'arrivée d'Adji-Saka, en celui de *Jaoua-Ouout* ou *Jaoua-Jaoua*, dont on fait Java par abréviation, nous reconnaissons facilement le même nom dans celui de *Kou-Oua* ou *Koua-Oua* déguisé par la prononciation chinoise. Le nom de *Kolang* et de *Kalang*, qui se trouve dans les historiens chinois et dans ceux de Java, est identique, car, dans le Malais et dans les dialectes des diverses provinces de Java, la substitution de l'*a* en *o* et de l'*o* en *a* est très-fréquente. Le nom de *Madjapekié* se reconnaît également dans celui de *Madjapahit* et de *Modjopahit*[1]. Il ne peut donc exister aucun doute sur l'identité de *Koua-Oua* avec la partie orientale de *Java*, lors même que M. Morrison, dans l'ouvrage qu'il a publié en 1817, ne nous apprendrait pas que, dans la mappemonde impériale chinoise, le nom de *Koua-Oua* se trouve appliqué actuellement à l'île de *Java*[2].

Il est évident aussi que le récit des historiens javanais, pour ce qui concerne l'expulsion des Chinois, est relatif à la même guerre qui se trouve racontée par les historiens chinois, peut-être avec les déguisements propres à ménager la susceptibilité de la nation la plus vaniteuse qu'il y ait au monde. Le nom du roi qui outragea le général chinois est Kouta dans les historiens chinois, et ce nom ne se trouve qu'une seule fois dans tous les historiens de Java, et ne s'applique qu'au règne du souverain que nous avons retracé d'après eux. Celui qui expulsa définitivement les Chinois de Java est nommé Koutang dans l'histoire de la Chine; les noms de Kouda et de Koutang

[1] Crawfurd, *Hist. of the indian archipelago*, t. II, p. 487. M. Crawfurd écrit *Modjopahit*, et M. Raffles *Madjapahit*.

[2] *A view of China for philological purposes*, in-4°; Macao 1817, p. 85.

sont tellement semblables, qu'ils ont pu facilement être pris l'un pour l'autre. On ne peut donc douter, d'après cette coïncidence dans les faits et les noms, que les historiens de Java et ceux de la Chine n'aient voulu raconter les mêmes événements, et que leurs récits ne soient relatifs à la même époque.

Cependant il y a une dissidence si grande relativement aux dates assignées par les historiens des deux nations, qu'elle semble détruire la concordance que nous voulons établir.

D'après les historiens chinois, les événements relatifs à Kouda ou à Koutang ont eu lieu sous l'empereur Chitsou, autrement nommé Houpilaï-Khan ou Koublaï-Khan, l'an 1293 de J. C. et les historiens javanais suivis par M. Raffles placent le règne de Kouda-Lalean à l'an 927 de l'ère javanaise, ou 1002 de J. C.

Comme le récit de cette guerre renferme le seul événement important relatif à l'histoire de Java qui se rencontre dans les annales de la Chine, nous sommes certains que les historiens chinois, qui paraissent ignorer entièrement les révolutions de cette île, n'ont pu confondre les noms, les faits et les dates; nous pouvons donc regarder comme un point démontré qu'un roi javanais nommé Kouta ou Kouda régnait à *Madjapahit* en 1293.

Les récits des historiens javanais, au contraire, portent avec eux des indices de confusion ou d'erreur. La table chronologique de Nata-Kousouma, d'après laquelle on rapporte à l'an 927 de l'ère javanaise (1002 de l'ère chrétienne) le règne de Kouda-Lalean, ne le fait pas roi de *Padjadjaran,* comme il est dit dans le cours de l'histoire extraite par M. Raffles, mais d'un royaume nommé *Koripan,* et il y est nommé Lalean tout court, et non Kouda-Lalean.

Les historiens javanais, ainsi que nous l'avons dit, nous

parlent d'un frère de Kouda-Lalean qui, en 1084 (1159 de J. C.), s'embarqua pour l'île Célèbes, et y fonda un nouveau royaume. C'est la même année, disent les historiens, que Kouda-Lalean fonda aussi la ville de *Padjadjaran*. Mais pour que Kouda-Lalean, dont l'avénement au trône est placé à l'an 927, eût eu un frère vivant en l'an 1084, et qu'il eût fondé cette même année la ville de *Padjadjaran*, il eût fallu qu'il vécût cent cinquante-sept ans, ce qu'on ne peut supposer : il y a donc ici quelque confusion.

En effet, cette époque de 1084 (1159 de J. C.) est précisément, à une année près, celle que les chroniques des Malais, extraites par M. Marsden [1], assignent à l'émigration des Malais de l'île de Sumatra, dans la presqu'île de Malakka. Cette époque de 1084 est justement celle que la table chronologique d'Adji-Djaya-Baya assigne à la fondation du royaume de *Djangala,* qui a précédé l'état de *Mendang-Kamoulan,* selon la même table. Les historiens javanais ont donc confondu en une seule ces deux époques, et mêlé ensemble, les récits de deux chroniques différentes.

Ce n'est pas tout : dans la table chronologique de Kiaï-Adipati, nous trouvons un souverain nommé Lalean ou Pandji Maisa Tandraman qui régnait en l'an 1000; ce souverain, comme on voit, réunit deux des noms de celui dont nous avons raconté le règne précédemment, et qu'on dit avoir été appelé Maisa Lalean, et, en dernier lieu, Maisa Tandraman; ce souverain n'a pu régner en 927 à *Koripan* et fonder *Padjadjaran* en l'an 1000, car il eût bâti une nouvelle capitale à l'âge de cent ans au moins. Mais remarquons que cette époque de l'an 1000 est précisément celle que la table chronologique

[1] Marsden's, *Sumatra*, pag. 327. Marsden dit 1160; mais il y a plus d'une année d'incertitude dans l'ère javanaise.

d'Adji-Djaya-Baya assigne à la fondation de *Mendang-Kamoulan;* et, comme les historiens javanais, ainsi que nous l'avons déjà dit, font aussi honneur de cette fondation à Kouda-Lalean, il reste donc démontré que ces historiens ont encore ici confondu en une seule deux époques distantes de près d'un siècle, et mêlé ensemble les récits de deux chroniques différentes.

Nous avons vu que Kouda-Lalean avait un ministre nommé Baka, dont l'histoire se mêle à celle des habitants de *Brambanan,* et dont la fille, mariée à un homme qui avait été changé en chien, donna naissance à la race des *Kalangs*, et que ce même homme, pour obtenir la fille de Baka en mariage, devait transporter les temples de *Mendang-Kamoulan* de l'ancienne ville dans la nouvelle ville. La même table chronologique d'Adji-Djaya-Baya nous donne un souverain nommé Baka, fondateur de *Brambanan,* qui régnait en 900: il est donc évident que les historiens javanais ont encore confondu en une seule deux époques distantes d'un siècle, celle de la fondation de *Brambanan* et celle de *Mendang-Kamoulan*; qu'ils ont mêlé les récits des chroniques qui font régner un Lalean, en 927, à *Koripan,* avec celles qui racontent le règne fabuleux de Baka en l'an 900, et, de plus, réuni à une seule époque les événements de l'an 900 et de l'an 1000.

Nous trouvons encore dans la table chronologique d'Adji-Djaya-Baya un Lalean fondateur de *Padjadjaran* en 1200 de l'ère javanaise, et quoique cette table ne nous dise pas qu'il joignît à son nom celui de Kouda ou de Koutang, il nous paraît certain que c'est celui-là même dont il est question dans les annales chinoises, en 1293 de J. C. ou 1218 de l'ère javanaise, puisque le nom concorde avec les époques.

Il est dans l'histoire javanaise une époque célèbre, c'est celle de la fondation de la fameuse ville de *Madjapahit.* Sui-

vant la table chronologique suivie par M. Raffles, d'après Kiaï-Adipati, cette fondation doit être rapportée à l'année 1221 de l'ère javanaise ou 1296 de J. C. d'après notre manière de compter, dont l'exactitude sera ci-après démontrée; et comme il y a quelquefois dans les calculs de l'ère javanaise une incertitude de trois à quatre ans, à cause de la manière de compter avant et après l'introduction du mahométisme, il en résulte que cette époque se rapporte exactement avec celle de l'invasion des Chinois à *Koua-Oua* ou Java, dont le roi, selon les historiens chinois, fut obligé de se réfugier à *Madjapahit* en 1293.

On doit se rappeler que, dans l'histoire de Kouda-Lalean, que nous avons donnée plus haut d'après les historiens javanais, il est dit que ce roi, lorsqu'il se retira à *Padjadjaran,* prit le nom de Brovidjaya; or, la table chronologique d'Adji-Djaya nous donne une liste de cinq souverains qui tous portent le nom de Brovidjaya. Mais le commencement de cette dynastie, ou le règne de Brovidjaya premier, est rapporté dans cette table à l'an 1301 (1376 de J. C.), tandis que cette même table, ainsi que nous venons de le dire, place la fondation de *Padjadjaran* par Lalean à l'an 1200 (1275 de J. C.) : voilà encore deux époques, séparées par un intervalle d'un siècle, confondues en une seule par les historiens javanais.

Ainsi donc, et ceci est très-remarquable, depuis l'an 900 jusqu'à l'an 1300 de l'ère javanaise, toutes les époques séculaires se trouvent confondues les unes avec les autres, et le récit d'un interrègne renferme la narration d'événements qui se sont passés pendant quatre cents ans, et qui sont séparés par des intervalles d'un ou de plusieurs siècles.

On voit encore comment s'est opérée cette confusion. Les divers systèmes chronologiques des javanais, ou les chroniques originales, diffèrent par des intervalles d'un ou de plusieurs

siècles sur l'époque des mêmes événements; les historiens compilateurs ont lié ensemble les événements qui, dans ces différentes chroniques, sont attachés aux mêmes dates. C'est ainsi qu'ils ont noté l'histoire des différents états de *Brambanan,* de *Mendang-Kamoulan,* de *Padjadjaran* et de *Madjapahit.* La fondation et les époques historiques de ces différents états se trouvant placées dans ces systèmes chronologiques à des époques différentes, ou les différentes époques s'y trouvant mentionnées sous des dates semblables, les historiens javanais ont rapporté aux mêmes siècles les faits relatifs aux mêmes royaumes, ou réuni aux mêmes époques les événements qui concernaient différents royaumes et différents règnes, se servant ainsi, alternativement et sans s'en douter, des dates pour mêler ensemble les faits, et des faits pour embrouiller les dates. Peut-être aussi toutes ces erreurs n'appartiennent-elles pas aux auteurs javanais qui, sans doute, ont parmi eux des hommes trop savants pour ne pas s'apercevoir de tout ce désordre. Peut-être même ce désordre est-il l'ouvrage d'un seul compilateur européen, qui a rassemblé en un corps ces différentes chroniques : mais comme nous ne pouvons consulter les originaux, et que nous ne connaissons l'histoire des Javanais que depuis l'ouvrage qu'a fait traduire ou compiler M. Raffles, jusqu'ici le seul, c'est sur lui que doit s'exercer notre critique.

Cependant si les trois auteurs javanais dont on nous a exposé les systèmes chronologiques diffèrent par les dates relativement aux fondations des divers royaumes, ils s'accordent, sinon sur l'antiquité absolue, au moins sur l'antiquité relative de ces différents royaumes, et comme les différences qu'ils présentent entre eux, quoique très-grandes, sont pourtant régulières, c'est-à-dire qu'elles sont séculaires et rentrent en quelque

sorte les unes dans les autres, on doit présumer qu'un de ces trois systèmes est exact, et que les autres n'en diffèrent pas au fond, mais que leurs auteurs sont partis d'une ère différente.

La difficulté est donc de découvrir quel est celui des trois systèmes chronologiques qui se trouve exact d'après l'ère javanaise qui a été suivie par les rédacteurs de l'histoire de Java.

Ce problème serait résolu si nous pouvions déterminer l'époque précise de la fondation de *Madjapahit,* qui est l'événement le plus récent dont la date se trouve fixée dans ces différents systèmes chronologiques.

M. Raffles, se conformant toujours à la chronologie de Kiaï-Adipati, place cette fondation à l'an 1221 (1296 de J. C.); mais, ainsi que nous l'avons vu, cette date ne peut être exacte puisque l'histoire de la Chine nous prouve que *Madjapahit* existait déjà en 1293, et que le roi vaincu de *Koua-Oua* ou Java s'y retira. A plus forte raison cette ville existait-elle en 1301 (1376 de J. C.), qui serait la date de sa fondation et le commencement de la dynastie des Brovidjaya, selon la table chronologique d'Adji-Djaya. Il ne nous reste donc plus d'autre monument authentique que la table chronologique de Nata-Kousouma, qui place la fondation de *Madjapahit* en l'an 1158 de l'ère javanaise (1233 de J. C.), et cette date n'est nullement en contradiction avec l'histoire de la Chine, puisqu'elle est antérieure de soixante ans à l'événement qui s'y trouve rapporté. Mais ce rapprochement ne suffit pas pour en prouver l'exactitude, il faudrait, pour cela, établir un synchronisme entre l'histoire de Java et celle de quelque état voisin qui eût un rapport quelconque avec la fondation de *Madjapahit.*

Je trouve, dans l'histoire de Java, que le troisième souverain de *Madjapahit* triompha du roi de Singapoure dans la presqu'île de Malakka, restreignit ses pirateries, et l'assujettit à un tribut. Le quatrième souverain de *Madjapahit* commença la conquête du royaume d'*Indragiri*, dans l'île de Sumatra; mais elle ne fut terminée que dans le règne suivant, ou sous le cinquième souverain de *Madjapahit*, dont les historiens javanais placent l'avénement au trône en 1247 de l'ère javanaise (1322 de J. C.). Cette époque est importante, parce qu'elle concorde avec l'histoire des Malais, traduite par M. Marsden, qui nous apprend que Sri-Iscander Kah-Kan, fut le dernier souverain de Singapoure, et qu'attaqué par le souverain de *Madjapahit*, en 1252 (1327), il fut obligé de se retirer plus au nord; qu'ensuite il se transporta à l'ouest de la Péninsule, et y fonda la ville de Malakka[1]. Ainsi donc l'exactitude de la date du règne du cinquième souverain de *Madjapahit*, dans les historiens javanais, est démontrée.

En calculant la durée moyenne des règnes des souverains mahométans, M. Raffles a trouvé qu'elle était de dix-huit à dix-neuf ans, l'un portant l'autre, ou plutôt c'est le calcul qui résulte de la table chronologique de ces souverains qu'il nous a donnée. Si nous supposons la même proportion pour les cinq souverains de *Madjapahit*, et aussi que la conquête du royaume d'*Indragiri* a été faite vers la fin du règne du cinquième souverain, nous retrancherons alors 90 ans de 1247, date de la conquête du royaume d'*Indragiri*, et nous serons reportés à l'année 1157 (1232 de J. C.) pour le commencement du règne du premier des souverains de *Madjapahit*, ce qui est, à une année près, précisément l'époque qu'assigne à sa

[1] Marsden, *History of Sumatra*, p. 327, 3e édit. in-4°, 1811.

fondation la chronologie établie par Nata-Kousouma, qui donne 1158.

D'après l'exactitude de cette époque principale, j'ai lieu d'avoir une égale confiance dans celles qui sont déterminées par le même auteur.

Voici comme s'exprime M. Raffles, à l'égard de ce savant Javanais : « Nata-Kousouma, le *panambahan* (régent) actuel de *Soumenap,* est non-seulement un homme distingué parmi les Javanais par son vaste savoir, mais un homme qui, par les facultés supérieures de son esprit, inspirerait un profond respect[1] chez les peuples les plus civilisés de l'Europe. »

Je remarque que sa Table chronologique est aussi la seule qui forme un ensemble complet; elle commence avec l'ère javanaise, et celle qui a été donnée par Adji-Djaya ne commence que trois siècles après; celle de Kiaï-Adipati aux premières années du sixième siècle de notre ère.

Enfin je remarque encore que Nata-Kousouma a fait son travail d'après d'anciens manuscrits recueillis dans l'île de Bali et dans la partie orientale de Java; or on sait que c'est dans l'île de Bali que la langue *kaoui,* la langue savante des Javanais, la langue de leurs anciennes chroniques, s'est conservée avec le plus de pureté. C'est aussi dans cette île, conquise et peuplée très-anciennement par les Javanais, qu'on retrouve avec le moins d'altération la religion ancienne, les lois et les usages des anciens Javanais. On y compte tout au plus deux cents mahométans. La masse du peuple est restée fidèle à ses croyances et à ses institutions, qui furent autrefois celles de toutes les îles civilisées de l'archipel Malaye.

D'après toutes ces considérations, nous croyons pouvoir conclure que toute la chronologie adoptée dans l'histoire de

[1] Raffles, *Java,* t. II, p. 73. « Would command a high degree of respect » et p. 80.

Java, antérieurement à l'introduction du mahométisme, est fausse, et nous rétablissons, d'après Nata-Kousouma, les principales époques de l'histoire de Java de la manière suivante :

Ere javanaise d'Adji-Saka, en l'an	1	(75 de J. C.),	fondation de l'état de Giling Wesi.
	310	(385 ——),	—— de celui d'Astina.
	588	(663 ——),	—— de Malaoua-Pati.
	658	(733 ——),	—— de Mendang-Kamoulan.
	818	(893 ——),	—— de Djang'gala.
	927	(1002 ——),	—— de Koripan.
	1084	(1159 ——),	—— de Padjadjaran.
	1158	(1233 ——),	—— de Madjapahit.
	1221	(1296 ——),	invasion et expulsion des Chinois, règne de Kouda ou de Koutang.

Ces difficultés étant éclaircies, il sera plus facile de suivre ce que nous aurons à dire dans nos autres mémoires sur la suite des relations des Chinois et des Javanais à différentes époques, et nous comprendrons mieux ce que les auteurs chinois nous disent de l'île de Java, qu'ils ont désignée dans leurs écrits sous les noms de *Koua-oua*, de *Tche-po*, de *Ye-pho-te*, de *Pou-kia-loung*, de *Hiasiang*, de *Tchao-ya*, et de *Kiao-Lieou-Pa*[1].

Il sera aussi possible de soumettre à une critique raisonnée les faits merveilleux rapportés dans les chroniques javanaises, et d'assigner une date exacte à ceux qui sont véritablement historiques.

[1] Amiot, *Mémoires concernant les Chinois*, t. XIV, p. 101. — Landresse, dans les notes du *Foë koueï ki*, ou *Relation des royaumes bouddhiques*, p. 365.

ADDITION FAITE À CE MÉMOIRE EN 1841.

Plusieurs écrits récents, dans lesquels l'ère javanaise de *Adji-Saka* est fixée à l'an 75 de J. C. ainsi qu'il l'est dans le mémoire qu'on vient de lire, nous obligent à remarquer que ce point de chronologie a été fixé par nous, il y a plus de vingt ans, dans notre ouvrage intitulé *Le Monde maritime,* dont la première édition a paru en 1818, et la seconde, l'année suivante [1]. Il n'en est fait mention dans aucun ouvrage antérieur à celui-là. M. Crawfurd, dans son Histoire de l'archipel indien [2], donne une date un peu différente, mais qui est au fond semblable, vu l'incertitude de trois ou quatre ans qui existe dans la manière de compter avant ou après l'introduction du mahométisme, que nous avons signalée ci-dessus [3]. M. Crawfurd n'a point connu notre ouvrage, quoique la publication du sien soit postérieure de deux ans à la première édition du nôtre.

Fa-hian, le prêtre de Bouddha, dont l'intéressant voyage a été traduit et commenté par M. Abel-Rémusat, et publié avec de savantes notes par M. Landresse, est le premier auteur chinois qui fasse mention de Java, sous le nom de royaume de *Ye-pho-it* (Yawa-dwipa). Fa-hian aborda dans cette île l'an 413 ou 414 de J. C. et par conséquent l'an 338 ou 339 de l'ère javanaise, selon notre canon chronologique. Fa-hian trouva cette île peuplée d'hérétiques et de brahmanes, ce qui, dans son langage, signifie des Indous qui n'étaient point de la religion de Bouddha; aussi il ajoute qu'il n'y est pas ques-

[1] *Le Monde maritime,* 1818, in-18, t. II, p. 152; *Ibid.* 2e édit. 1819, in-8°, t I, p. 224.

[2] Crawfurd, *History of the Indian archipelago*, 1820, 3 vol. in-8°.

[3] Voyez ci-dessus, p. 238.

tion de la loi de Foë (Bouddha). Cependant M. Landresse cite des autorités qui sembleraient prouver que le culte de Bouddha avait pénétré à Java de l'an 24 à l'an 57 de J. C.; mais, d'après l'aveu même de M. Landresse, ces autorités sont très-incertaines [1]. Selon notre chronologie et celle de Nata-Kousouma, *Astina,* située près de *Bakalongan* moderne, était la capitale de Java, et donnait son nom au principal état, lorsque Fa-hian voyageait dans ce pays.

Après avoir éclairci l'histoire de Java par celle de la Chine, examinons si nous ne pourrions pas tirer quelques lumières, pour le même objet, des écrivains d'Occident. Selon les calculs de M. Baldelli [2], qui nous ont paru très-probables, ce fut en 1291 de notre ère que Marco-Polo navigua dans les mers de l'archipel d'Orient, c'est-à-dire en 1216 de l'ère javanaise, et cinq après l'invasion opérée par ordre de Koublaï-Khan, qui nous a servi à établir notre synchronisme. Aussi voyons-nous que la relation du voyageur vénitien concorde parfaitement avec cette date. Il parle de Java comme d'une grande île enrichie par le commerce avec la Chine (*Manji*), mais que le grand Khan (*Koublaï-Khan*) n'a pas encore soumise à sa domination, à cause, dit-il, des difficultés et des dangers de la navigation. Il attribue à cette île (non d'après sa propre observation, car il n'aborda point à Java, mais d'après le récit des navigateurs), toutes les productions des îles soumises à l'empire de

[1] Raffles, *the History of Java*, t. II, p. 81; — *Le Monde maritime*, t. I, p. 227 et 230 édit. in-8, 1819, ou t. II, p. 156, 159 et 160 de l'édit. de 1818, in-18. — C. H. Sykes, *Notes on the religion, Moral and political state of ancient India, Journal of the royal asiatical society of great Britain and Ireland*, n° XII, mai 1841, p. 320. — *Foë kouë ki,* ou *Relation des royaumes bouddhiques,* traduit du Chinois, et commenté par Abel-Rémusat, ouvrage posthume, revu et commenté par MM. Klaproth et Landresse, ch. XL, p. 360 et 364.

[2] *Le Monde maritime,* t. I, p. 253 à 263 de l'édit. in-8°, t. I, p. 255 de l'édit. in-18; Baldelli, *il Millione di Marco Polo, Vita di Marco Polo,* p. XXVIII.

Madjapahit à cette époque; toutes celles dont le commerce s'y trouvait centralisé. On peut citer particulièrement la noix muscade, le clou de girofle et les épices, qui y étaient apportés des Moluques[1]. Les grandes dimensions qu'il donne à Java prouvent aussi évidemment qu'il a confondu l'étendue de l'empire dont elle était le siége avec celle de l'île.

Un autre voyageur, plus intéressant par l'abondance des détails, et dont l'ouvrage n'a malheureusement été traduit que par extraits, jette une vive clarté sur Java et sur tout l'archipel malaye, environ un demi-siècle après le voyageur vénitien. Je veux parler de Abou-Abdalla-Ibn-Batouta. Il a commencé ses voyages en 1325 de notre ère[2], et les a

[1] Marco-Polo, III, 7, t. II, p. 51; de Ramusio, edit. 1583, t. II, p. 51. § 138; dans Baldelli, *il Milione*, 1827, in-fol. t. I, p. 157, *Testo della crusca; id.* III, 7, t. II, p. 376; Marsden, *the Travels of Marco Polo*, 1818, in-4, III, 7, p. 590. Je vois, en parcourant les longues et savantes notes de Marsden et de Baldelli, que tous deux rapprochent quelques passages de Raffles des Chroniques javanaises traduites par M. Crawfurd, et de ce qu'Amiot a dit de l'histoire de Chine; mais ni l'un ni l'autre n'en tire de résultat pour la chronologie et l'histoire de Java. L'ouvrage de Marsden s'imprimait en même temps que le mien sur le MONDE MARITIME; celui de Baldelli lui est très-postérieur, et quoique M. Baldelli ait cité plusieurs fois d'autres ouvrages de nous, il n'a pas connu celui-là. — *Voyage de Marc-Pol*, chap. CLXIII, t. I, p. 189 des Mémoires de la société de géographie, édition en ancien français, d'après un ms. de la Bibliothèque du roi. On sait aujourd'hui que c'est en ancien français que Marco-Polo a écrit ou dicté sa relation. — *Peregrinatio Marci Pauli*, III, 8; *De insula Java majori*, t. I, p. 441 des Mémoires de la société de géographie. Cette nouvelle édition latine est faite d'après un ms. de la Bibliothèque du roi. Conférez encore p. 534 et 535 du même recueil, contenant les variantes de onze manuscrits de la Bibliothèque du roi, qui prouvent qu'il n'y a aucune variante importante sur ce chapitre, dans les mss. de Marco-Polo, relativement aux noms. — Dans Muller, *Marci Pauli Venetii, de Regionibus orientalibus*, III, x, p. 134, le chapitre est incomplet et abrégé: il en est de même de la traduction française intitulée: *Description géographique des provinces et villes les plus fameuses de l'Inde orientale, etc.* par Marc Paule, traduite en français; 1556, in-4°, III, x, p. 98 *verso*.

[2] *Travels of Ibn-Batuta, translated from the abridged copies* by reverend Samuel Lee, 1829, in-4°, pag. 3. — *Viagens do celebre arabe Abu-Abdalla mais conhecido pelo nome de Ben-Batuta traduzidas por Jose de Santo-Antonio Moura*; Liboa, 1840, in-4°, t. I, p. 1. — Kosegarten, *De Mohammede Ebn Batuta,*

terminés l'an 1353 [1]. Il a deux fois visité Sumatra, en allant en Chine et lorsqu'il en revint. Il en repartit, à son retour, au commencement de l'an 1347 [2], mais il ne visita pas cette fois Java, qu'il nomme *Mul-Java* (car, comme dans Marco-Polo, Sumatra porte aussi dans sa relation le nom de Java, chacune des deux Java se trouvant distinguée par une épithète). Il vint à Java seulement lors de son premier passage dans ces mers et en allant en Chine. Ainsi, défalquant le séjour qu'il a fait dans cette dernière contrée et le temps employé à naviguer, on peut présumer, sans craindre de se tromper beaucoup, qu'il aborda à Java au commencement de l'année 1346, ou 747 de l'hégire, ou 1271 de l'ère javanaise.

Les détails que donne Ibn-Batouta sur Sumatra et sur Java sont pleins d'intérêt, et pourraient donner lieu à bien des remarques importantes pour l'histoire et la géographie ; mais elles nous éloigneraient de l'objet de nos recherches. Pour nous y renfermer, il suffira de remarquer que l'île de Sumatra était, à cette époque, soumise à un monarque mahométan et habitée en grande partie par des Mahométans ; que Java, quoique le centre d'un grand commerce, n'était peuplé, selon le voyageur, que d'infidèles ou d'idolâtres, qui offraient en sacrifice à leurs divinités des victimes humaines et des éléphants [3]. Du reste, de même que Marco-Polo, Ibn-Batouta donne comme des productions de l'île de Java le clou de girofle, la noix muscade et les autres denrées que le commerce y faisait abonder.

Après être sorti de Java, Ibn-Batouta dit qu'il voyagea trente-

arabe tingitano, ejusque itineribus; Ienæ, in-4°, p. 11.

[1] Samuel Lee, *Travels of Ibn-Batuta*, p. 342.

[2] Samuel Lee, *Travels of Ibn-Batuta*, p. 224.

[3] *Ibid.* p. 203.

quatre jours dans une mer calme ou tranquille (ainsi le nom de mer Pacifique donné au grand Océan nous vient des Arabes). Il arriva dans le pays nommé *Tawalisi*, d'après le nom du monarque qui le régit. Le traducteur anglais de cet abrégé du voyageur arabe, M. Samuel Lee, dit qu'il ne sait que faire de ce nom de *Tawalisi*, ajoutant que, comme c'était le nom du monarque, il aura sans doute péri avec lui[1]. En jetant les yeux sur une carte de l'archipel malaye, on verra que ce nom subsiste encore dans celui de l'île nommée *Tawal*, qui est près de *Batchian*, dans le groupe de *Gilolo*. Ainsi c'est dans le groupe des Moluques, et non dans celui des Célèbes, qu'il faut placer le royaume de *Tawalisi*, alors assez puissant et en guerre avec les Chinois, peuplé d'idolâtres ressemblant aux Turcs, dit le voyageur, mais ayant le teint un peu cuivré, c'est-à-dire que c'étaient des Indous et non des peuples de race malaye ou de race chinoise ou tartare. Le principal port des *Tawalisi* était près d'une ville nommée *Kaïluka*.

Ainsi, dès cette époque, l'empire de *Madjapahit* ne paraît plus s'être étendu à l'est jusqu'aux Moluques. Les chroniques javanaises placent en 1400 de l'ère de *Salivahana*, et en 883 de l'hégire, la destruction de *Madjapahit* ou *Modjopahit*, ainsi que l'établissement du mahométisme à Java, et le transport de la capitale du nouveau royaume à *Demak*. C'est au moyen de ce synchronisme qui lui était donné par les chroniques, que M. Crawfurd a placé cet événement en 1478 de l'ère chrétienne. Il considère cette date comme la plus ancienne que l'on puisse tirer de ces chroniques. Rebuté par les différences énormes que présentent toutes les dates qu'elles ont données antérieurement[2], il a pensé qu'il était inutile de s'en occuper;

[1] Samuel Lee, *the Travels of Ibn-Batuta*, p. 205.

[2] Crawfurd, *History of the Indian archipelago*, 1820, in-8°, t. II, p. 299, 301, 302, 487.

et il a jugé qu'il était impossible de les soumettre à la critique, ainsi que nous avons cru pouvoir le faire. Avant que son ouvrage fût publié, nous avions remarqué que *Salivahana* était, dans les annales de l'Indoustan, le troisième des principaux *Sakas*; que l'ère qui porte son nom avait été placée en l'an 78 de J. C.[1], et que cette ère était évidemment la même

[1] *Le Monde maritime*, 1re édit. 1818, in-18, t. II, p. 155, et 2e édit. 1819, in-8°, t. I, p. 225. — Conférez aussi Kaempfer, *Hist. nat. et civile du Japon*, t. I, p. 31 et 208. Il dit que *Sacka* ou *Siaka*, en japonais, signifie idole, et que cette idole est la même que celle de *Bouddha*. *Shâkya-Mouni*, selon M. Rémusat, est le *Bouddha* de l'âge actuel, le type d'après lequel des personnages imaginaires ont été créés. *Foë-Kouë-ki*, ou *Relations des royaumes Bouddhiques*, p. XXIX. — Crawfurd (*Indian archipelago*, t. II, pag. 229) dit aussi que *Salivahana* est le même que *Saka*; mais *Saka* signifie ère, époque, et *Shâkya* est *Bouddha*; ces deux mots paraissent différents. — L'année que Fa-hian visita Ceylan est, selon l'ère de cette île, la 1497e depuis la mort de *Sakya-Mouni*, qui, selon M. Sykes, ne peut être considéré comme le fondateur du Bouddhisme, puisqu'il n'est que le quatrième *Bouddha* (pag. 261). — M. Turnour nomme vingt-quatre *Bouddhas* qui ont précédé *Sakya-Bouddha* (Sykes, *notes*, p. 452). — Dans un mémoire très-étendu intitulé *Notes sur la religion, la morale et la politique de l'Inde ancienne*, M. le colonel Sykes a voulu établir que c'est en vain qu'on cherche dans les Védas et les Pouranas, et dans les anciens livres écrits en langue sanscrite, quelques éléments historiques sur l'Inde, antérieurs au VIIe siècle; on n'en a point trouvé et on n'en trouvera jamais, par la raison que le brahmanisme est comparativement moderne. Les Brahmanes, race étrangère à l'Inde, s'établirent d'abord à l'est du Pendjab, et se sont étendus dans toute l'Inde à une époque où le bouddhisme y dominait et avait pénétré en Chine et en Tartarie. C'est donc dans les écrits relatifs à l'histoire de Bouddha, dans ceux des Chinois, et autres peuples étrangers aux Brahmanes, à leur langue et à leurs livres, qu'il faut chercher la solution des questions tant agitées sur l'Inde ancienne. Vouloir les trouver dans les Védas et les Pouranas, c'est vouloir établir l'histoire de l'Europe sur les légendes des saints au moyen âge, ou celle de l'Asie occidentale sur les contes arabes. Un savant, qui joint à une profonde connaissance des langues anciennes de l'Inde beaucoup de prudence et de sagacité dans la critique, prétend au contraire, que, des travaux entrepris et des découvertes faites dans ces derniers temps (les mêmes que ceux sur lesquels s'appuie le colonel Syke), il résulte que les monuments anciens de la littérature de l'Inde sont antérieurs, pour la plus grande partie, à la révolution opérée par le bouddhisme dans l'Inde, six siècles au moins avant notre ère (conférez le *Bhâgavata Purâna*, traduit et publié par M. Eugène Burnouf, pag. CIV-CXI de la préface). Sans rien préjuger sur ces grands débats, ni vouloir en induire rien de contraire ou

que celle d'*Adji-Saka.* D'où il résulte que la date rapportée à l'an 1478 de J. C. dans la table chronologique de M. Crawfurd, répond à l'an 1475 de la nôtre. Cette légère différence de trois années, entre deux dates déduites par des moyens si différents, et qui n'est due, je le répète, qu'à la manière de compter les années avant ou après l'introduction du mahométisme, nous semble en quelque sorte la confirmation des résultats chronologiques présentés dans ce mémoire.

de favorable à l'une ou l'autre opinion, le sujet que nous avons traité nous oblige de dire que les recherches de M. Crawfurd sur Java, et les monuments de cette île, démontrent que le bouddhisme y prévalait aussi bien qu'à Bâli, avant que le culte de *Siva* fût introduit il y a trois ou quatre siècles dans ces deux îles. (Conférez Crawfurd's, *History of the Indian archipelago,* t. II, p. 229-258.)

CONJECTURES

ARCHÉOLOGIQUES

SUR LE GROUPE ANTIQUE DONT FAISAIT PARTIE

LE TORSE DU BELVÉDÈRE,

PRÉCÉDÉES DE CONSIDÉRATIONS SUR L'UTILITÉ DE L'ÉTUDE DES MÉDAILLES, POUR LA CONNAISSANCE DE L'HISTOIRE DE LA STATUAIRE ANTIQUE.

PAR M. RAOUL-ROCHETTE.

C'est un regret qu'on a trop souvent l'occasion d'éprouver, en parcourant les rares et insuffisants éléments qui nous restent de l'histoire de l'art antique, que le grand nombre de chefs-d'œuvre de la statuaire grecque dont les originaux ont disparu, et dont il s'est conservé si peu même de copies, où l'on puisse se flatter de retrouver le caractère et la composition du modèle. La plupart de ces répétitions, déjà plus ou moins altérées dans leur exécution par la main du copiste, ne nous sont parvenues que mutilées ou dégradées par le temps; à quoi il faut ajouter encore les atteintes qui leur ont été portées par l'ignorance ou la maladresse des restaurateurs

modernes. Comme il est infiniment peu de statues antiques, dans le nombre si considérable qu'on en a recueilli, qui ne fussent privées de quelqu'une de leurs parties, c'est à l'aide de conjectures plus ou moins arbitraires qu'on a essayé de suppléer ces parties détruites; et il est trop vrai que ces restaurations, dirigées par un faux savoir, ont presque toujours gâté le monument antique, et vicié l'interprétation qui s'en pouvait faire. Les grands et beaux travaux de la statuaire des Grecs, dont nous ne possédons que des copies ainsi défigurées, ou dont il n'existe même de copies d'aucune sorte, seraient donc perdus pour nous de toute manière et sans retour, s'il ne nous restait à leur égard que de courtes et vagues indications, telles que celles qui se lisent dans Pline et dans Pausanias; mais ces données, si faibles, si insuffisantes qu'elles soient en elles-mêmes, nous deviennent pourtant très-précieuses, en ce qu'elles nous servent à reconnaître, sur les médailles et les pierres gravées, un assez grand nombre de statues et de groupes, chefs-d'œuvre de la statuaire grecque, dont nous ne pouvons plus espérer de recouvrer jamais les originaux. A la vérité, ce ne sont encore que de bien imparfaites images de ces originaux que nous retrouvons sur les médailles. Réduites à des dimensions qui ont dû faire disparaître entièrement les qualités propres du style et de l'exécution, des copies de ce genre ne peuvent avoir pour nous d'autre mérite que de nous retracer, comme elles retraçaient aux yeux des anciens eux-mêmes, la composition, le motif principal, l'état primitif, l'attitude, et, jusqu'à un certain point, le caractère général des originaux que le graveur s'était proposé de reproduire. Mais enfin ce n'est pas un si médiocre avantage que de posséder, dans ces images mêmes si réduites d'originaux si excellents, un moyen sûr pour les recomposer en idée

ou pour les restaurer en réalité; et ce n'est pas non plus une chose si indifférente que de recouvrer une image quelconque d'une statue grecque, telle que l'avait conçue son auteur, et avant qu'elle fût devenue, par des transformations successives, un ouvrage souvent bien différent du monument primitif.

Considérée sous ce point de vue, l'étude des médailles, des pierres gravées et des pâtes antiques, devait être sans contredit un des principaux éléments de l'histoire de l'art; et l'on a droit de s'étonner qu'elle ait été si peu mise à profit jusqu'ici par les hommes mêmes qui se sont occupés avec le plus de succès de cette histoire. Winckelmann, par exemple, n'a fait presque aucun usage des médailles, non-seulement en ce qui concerne le style et le travail des plus anciens comme des plus beaux monuments numismatiques, mais encore en ce qui regarde les ouvrages de l'art, aujourd'hui perdus, dont les monnaies impériales, des époques même les plus basses, nous offrent tant d'imitations; et parmi les antiquaires les plus estimés de notre âge, très-peu ont eu le mérite de reconnaître le parti qu'on pouvait tirer des médailles, pour l'interprétation des statues antiques. L'illustre Visconti lui-même s'est peu servi de ce moyen de critique dans son grand ouvrage du musée Pie-Clémentin; et c'est ce qui motive l'honorable exception à laquelle a droit un savant antiquaire de Berlin, feu M. Lewezow, qui, dans sa Dissertation sur la Vénus de Cnide[1], a principalement appuyé son opinion sur le témoignage des médailles, en alléguant à cette occasion quelques-uns des exemples les plus frappants que lui offrait la connaissance des medailles grecques, et dont la doctrine, déjà recommandée

[1] Lewezow, *über die Frage ob die Mediceische Venus ein Bild der Knidischen vom Praxiteles sey,* S. 47 et 64, Berlin, 1808, in-4°.

par l'illustre Heyne[1] et approuvée par M. Fr. Jacobs[2], a fourni au savant philologue et antiquaire que je viens de citer en dernier lieu, une nouvelle et heureuse application[3].

Mais, pour ne pas nous écarter de notre sujet, c'est une chose effectivement bien remarquable, quoiqu'elle n'ait peut-être pas été assez remarquée, que ces monnaies impériales, frappées pour la plupart dans les temps du déclin de l'art, nous représentent un si grand nombre de monuments antiques, *temples, théâtres, autels, portiques, hippodromes, ports de mer, arcs de triomphe, portes de villes,* et surtout *groupes* et *statues*, tous ouvrages de l'art, irréparablement perdus pour nous. Il semble même qu'à proportion que l'art s'affaiblit, ces sortes d'images se multiplient sur les médailles; comme s'il eût voulu opposer aux progrès malheureusement trop rapides et trop sensibles de sa décadence, les preuves et les monuments encore subsistants de son ancienne splendeur. Mais il y a, de cette abondance de monuments de l'art si remarquable sur les monnaies grecques impériales, une raison qui ne me semble pas avoir encore été donnée. Tant que les Grecs furent une nation libre et indépendante, ils se contentèrent d'empreindre leurs monnaies des symboles de leur culte et des images de leurs dieux. Aussi les monnaies *autonomes* présentent-elles, à très-peu d'exceptions près, une tête idéale de divinité avec ses attributs au revers. Mais lorsque la Grèce, asservie par les Romains, eût perdu le droit de rappeler sur sa monnaie les symboles de son autonomie, dans le métal qui en avait été le signe le plus précieux comme la plus haute expression, l'or ou l'argent; lorsque la tête des empereurs fut devenue le type

[1] *Götting. gel. Anzeig.* 1807, St. 203, S. 2020.

[2] Fr. Jacobs, *verm. Schrift.* t. V, S. 415.

[3] Dans une Dissertation qui sera citée plus bas.

universel et obligé de la monnaie de bronze, il fallut bien recourir, pour distinguer la monnaie de chaque ville, à des signes particuliers, que l'on dut chercher et que l'on trouva naturellement dans des circonstances locales, et le plus souvent dans des monuments publics. Ainsi la Grèce, au défaut des titres de son ancienne liberté, se para des souvenirs de son ancienne gloire; faute de pouvoir reproduire l'image de ses dieux, dont les empereurs avaient usurpé la place, elle évoqua l'image de ses grands citoyens; et, comme les statues de ses divinités locales et de ses héros domestiques étaient alors presque le seul débris qu'elle eût conservé de son antique illustration, comme elle ne possédait plus, dans son abaissement actuel, d'autre gloire que celle des arts, ni d'autre moyen d'influence auprès de ses maîtres, que par les arts, elle eut recours, pour déguiser ou pour orner son esclavage, aux hommes et aux monuments qui avaient jadis fondé et embelli sa liberté. On vit donc apparaître, sur la monnaie des villes grecques, une foule de héros mythologiques, qui n'avaient sans doute jamais existé que dans la croyance des peuples, et dont les têtes idéales constituaient, par une sorte de convention publique, toute une classe de monuments de l'art. Je veux parler de ces *Héros Éponymes,* que l'on révérait presque dans chaque ville grecque, à titre de *Fondateurs,* ΟΙΚΙΣΤΑΙ, ΚΤΙΣΤΑΙ, dont nous savons que les statues, dédiées à Delphes ou à Olympie, formaient l'ornement de la cité qui leur rapportait sa naissance et son nom, et dont la tête servit de type principal sur les monnaies de tant de villes grecques, frappées vers la fin de la république ou le commencement de l'empire[1] : tels que les héros *Arimnos* à *Ariminum, Adramytus* à *Adra-*

[1] Je renvoie mes lecteurs aux observations que j'ai présentées sur cette classe de *figures héroïques,* employées comme types de monnaies grecques, dans mes Monuments

mytium, *Ætolus* en Ætolie, *Byzas* à *Byzance*, *Tomos* à *Tomes*, *Pergamos* à *Pergame*, *Cyzicos* à *Cyzique*, *Éphésos* et *Androclos* à *Éphèse*; sans parler d'autres héros nationaux, tels que *Leucippos* à *Métaponte*, *Gorgos* à *Ambracie*, *Phéræmon* à *Messine*, *Leucaspis* à *Syracuses*, *Agathyrnus* à *Tyndaris*[1], *Akestès* à *Ségeste*, *Cydon* à *Cydonie*, *Taras* à *Tarente*, *Phêmios* chez les *Ænianes*[2], *Ajax* chez les *Opontiens*, *Maron* à *Maronée*[3], *Ulysse* à *Ithaque*, *Achille* en *Épire* et en *Thessalie*, *Hector* à *Ophrynium*, *Eurypylos* à *Pergame*, *Képhalos* à *Céphallénie*, *Ménestheus* à *Élée* d'Éolide, *Tius* à *Tium* de Bithynie, *Arkomélios* à *Myrine*, *Prothoos* à *Magnésie* du Méandre, *Solymos* à *Termessus* de Pisidie, *Tmolos* à *Sardes* et à *Tmolus* de Lydie, *Sipylos* à *Magnésie du Sipyle*, *Téménos* à *Téménothyræ* de Lydie, *Midas* à *Cadi*, à *Midæum* et à *Prymnessus*, toutes trois villes de Phrygie, *Dokimos* à *Docimæum* de Phrygie, *Anchialos* à *Anchialus* de Cilicie ou plutôt de Thrace[4], *Archelaos* à *Lesbos*,

inédits, *Achilléide*, p. 87, 5, et *Odysséide*, p. 242-246; voy. aussi aux Additions, p. 413-414.

[1] Voy. cette médaille dans M. Millingen, *ancient Coins of Gr. Cit.* pl. II, n. 9, et dans le *R. Mus. Borbon.* t. IX, tav. XLV, n. 12, où l'éditeur, M. Avellino, suit avec raison l'opinion de M. le duc de Luynes, *Annal. dell' Instit. archeol.* t. II, p. 308-311, contre celle de M. Millingen.

[2] Je cite ce personnage pour avoir occasion de donner publiquement mon assentiment à une ingénieuse idée de M. Bröndsted, qui, dans son explication d'une de ces belles médailles des Ænianes, a rapporté à la figure du héros qui en forme le type le trait mythologique raconté par Plutarque, *Quæst. gr.* § XIII, t. II, p. 204-206, ed. Wyttenb.; voy. ses Voyages et recherches dans la Grèce, t. II, vignette, n. XLVIII, p. 206; conf. *ibid.* p. 304; je profite de cette occasion pour faire observer que M. Borell, qui a publié récemment la même explication, sans avoir eu connaissance du travail de M. Bröndsted, s'est trompé en nommant *Phênikos* au lieu de *Phêmios*, le héros national des Ænianes; voy. la *Numismatik Chronicle edited by* Akerman, January, 1840, n. VII, § XXII, p. 149-152.

[3] La figure que je regarde comme celle de *Maron*, héros éponyme de *Maronée*, est celle du *Personnage*, représenté *nu*, *debout*, avec la *chlamyde*, et portant *deux lances* à la main, que l'on a prise à tort pour la figure de *Bacchus*; et je me réserve de donner les preuves de cette assertion dans un mémoire particulier, qui a pour objet l'examen des *Figures héroïques, qui servent de type principal ou accessoire sur les monnaies des villes grecques.*

[4] La même pièce, publiée par M. Millingen, *Sylloge*, pl. I (et non II), n. 14,

tous personnages d'ordre plus ou moins historique, dont la figure en pied, ou la tête seule, s'étaient déjà montrées sur la monnaie autonome. Un peu plus tard, on sentit le besoin d'ajouter à ces images idéales de héros ou de personnages mythologiques des portraits plus réels d'hommes, dont l'existence plus certaine et la renommée plus récente intéressaient davantage la Grèce, et pouvaient lui servir d'appui auprès de ses maîtres. C'était alors, en effet, le temps où les arts de la Grèce cherchaient à s'emparer du génie encore inculte de l'orgueilleuse Rome, pour l'adoucir en l'éclairant; c'était le temps où la Grèce essayait de reprendre, par ses philosophes et ses rhéteurs, l'ascendant qu'elle avait jadis exercé par ses héros citoyens et hommes d'État. On vit donc les portraits d'*Orphée*, d'*Arion*, d'*Homère*, d'*Alcée*, de *Stésichore*, de *Mimnerme*[1], de *Bias*, d'*Anacréon*, de *Diogène*[2], de *Pittacus*, de *Lycurgue*, de *Pythagore*, d'*Empédocle*, de *Chrysippe*, d'*Hipparque*, d'*Aratus*, de *Théophane*[3], de *Sappho*, et même de *Laïs*, figurer sur les monnaies de la Grèce, à l'époque où la Grèce ne voyait plus, au lieu d'imitateurs ou de disciples de ces beaux génies, que des préteurs ou des proconsuls romains. Alors aussi, les ouvrages des grands artistes, ceux d'*Agéladas*, de *Micon*, de *Polyclète*, de *Phidias*, de *Praxitèle*, de *Scopas*, d'*Euphra-*

p. 34, comme appartenant à *Anchialus* de Thrace, a été décrite par M. Mionnet, *Supplément*, t. VII, p. 188, n. 166, comme frappée à *Anchialus* de Cilicie; cette dernière attribution me paraît beaucoup moins probable. M. Cavedoni pencherait pour l'*Anchialus* d'Illyrie, *Spicileg. numismat.*, p. 301; mais ce n'est là qu'une conjecture.

[1] Suivant une heureuse conjecture de M. Cavedoni, *Spicileg. Numism.*, p. 163, 164) et 165).

[2] C'est encore une idée de M. Cavedoni, à laquelle je donne mon assentiment, *Spicileg. Numism.*, p. 131, 132).

[3] Je ne comprends pas dans cette énumération *Galien*, admis par Visconti, *Iconogr. grecq.* P. I, pl. xxx *a*, sur l'autorité de Buonarotti, *Medaglion.*, p. 124, et de Fabretti, *Column. Traj.*, p. 212, parce que l'observation faite contre cette attribution par M. Cavedoni, *Spicileg. Numism.*, p. 144, me paraît décisive.

nor, de *Lysippe;* ceux mêmes des plus anciens maîtres, tels que *Dédale* et *Smilis, Tectæus* et *Angélion, Canachus* et *Calamis,* qui étaient restés le patrimoine des villes grecques, devinrent le type de leurs médailles. Souvent même, ces villes, qui avaient perdu, par la rapacité des Romains, jusqu'aux simulacres de leurs dieux domestiques, ne purent se consoler de cette perte, qu'en retrouvant, sur leurs monnaies, au moins une faible réminiscence de ces images si chères. De cette manière, les Grecs pouvaient encore se flatter que la statue, arrachée de son temple, n'était pas tout à fait absente, ou que l'œuvre du génie et l'objet du culte de leurs pères n'avait pas péri tout entier dans ce grand naufrage de la liberté grecque.

On ferait un catalogue bien intéressant et bien instructif de la seule énumération des ouvrages de l'art, presque tous du premier ordre par le sujet ou par le talent de leurs auteurs, qui se retrouvent ainsi sur les médailles ou sur les pierres gravées et les pâtes antiques; mais ce catalogue, qui peut former un des chapitres les plus considérables de l'histoire de l'art, est un sujet de travail trop important pour être traité ici d'une manière incidente; et c'est seulement pour préparer et justifier d'avance l'explication nouvelle que j'ai à proposer du *Torse du Belvédère*, d'après des médailles antiques et des pierres gravées, que je vais citer quelques exemples des services de ce genre que nous a déjà rendus et que peut nous rendre encore la numismatique grecque impériale.

Il est bien peu d'antiquaires qui ne sachent que la *Junon de Samos,* ouvrage de Smilis, de face ou de profil, isolée ou dans son temple, forme le type habituel des monnaies de bronze de cette ville, de presque toute la suite impériale. C'est ce qui n'est guère moins connu, au sujet de quelques autres statues de divinités, appartenant de même à la plus haute

époque de l'art, et conçues suivant un système originairement asiatique, telles que la *Vénus* de *Paphos,* la déesse *Enyo* de *Comana*[1], la *triple Hécate* de *Mastaura*[2], et *celle d'Égine*[3]*;* la *Latone* de *Tripolis* de Carie, la *Diane* d'*Éphèse*, celles de *Perga* et de *Magnésie;* la *Némésis* de *Smyrne,* l'ancien *Hercule* d'*Érythres* et celui de *Cos,* le *Bacchus Phalès* de *Mitylène*[4], le *Jupiter Labrandeus* de *Mylasa,* le *Jupiter Euromeus* de Carie[5], et celui de *Laodicée* de Phrygie; la *Vénus* d'*Aphrodisias*[6]; pour ne parler ici que des plus célèbres de ces vieux simulacres, que nous voyons apparaître, comme par l'effet d'une sorte de conjuration du polythéisme expirant, sur les médailles des villes grecques, alors que le culte dont ils avaient été l'expression symbolique la plus haute, s'affaiblissait dans la croyance des peuples, et que la forme surannée sous laquelle ils se produisaient ne trouvait plus d'analogie dans les travaux de l'art, ni de sympathie dans les habitudes de la société. Mais, à ne considérer que les statues de divinités, conçues d'après les principes de l'imitation, et devenues, à ce titre, des œuvres de l'art plus ou moins recommandables sous le rapport de l'exécution, et plus ou moins importantes dans l'histoire de l'art par leur an-

[1] Millingen, *anc. Coins of Greek Cities,* pl. v, n. 4, p. 67-8.

[2] *Mus. Hedervar.*, t. I, tab. xxiv, n. 526.

[3] Pausan., ii, 30, 2. Voy. Mionnet, *Supplément,* t. III, p. 602, n° 59.

[4] *Mus. Hunter.* tab. 38, n° xxi, tab. 39, n°s iv, v. J'aurai occasion de parler de cette statue de *Bacchus* et de la médaille qui la représente, dans la *Deuxième Partie* de mes Lettres archéologiques sur la peinture des Grecs; j'y renvoie donc d'avance mes lecteurs.

[5] Sestini, *Letter Numism.*, t. V, tab. ii, n° 6.

[6] Une de ces médailles d'*Aphrodisias*, publiée par M. Millingen, *Sylloge*, etc. pl. ii, n. 45, p. 71-72, offre la figure de la *Déesse vêtue, d'ancien style,* avec un *miroir* qu'elle tient d'une main, et avec *deux objets* qui ont paru *incertains* à M. Millingen, et qui doivent être *deux petits Amours.* Une autre de ces médailles, du cabinet Wiczaï, récemment entrée dans notre collection, montre le même type de Vénus, revêtue de ses habits sacrés, avec une rare perfection de détails; je compte publier cette curieuse médaille dans un travail particulier.

tiquité ou par leur mérite, je puis en indiquer un assez grand nombre, dont la représentation se trouve sur les médailles, et de la plupart desquelles il ne nous reste que cette seule image.

L'*Apollon Smintheus,* simulacre d'ancien style, sert de type sur plusieurs monnaies de villes de la Troade, telles qu'*Hamaxite*[1], *Alexandria Troas* et *Ilium recens*[2], où il est représenté *debout,* quelquefois *de face,* avec *l'arc* d'une main, et la *patère* de l'autre, concurremment avec la statue du même dieu, qui existait de la main de *Scopas,* et qui était exécutée dans un autre système, bien que dans un style d'imitation archaïque, qu'on y reconnaît encore sur les médailles[3]. L'*Apollon Clarius* se voit également sur des médailles de *Colophon*[4] et d'autres villes d'Ionie[5], comme l'*Apollon Philésius,* sur celles de *Milet*[6]. Ici, nous possédons la copie réduite d'une statue célèbre de Canachus l'ancien, chef de l'école de Sicyone; le dieu est représenté *nu, debout,* tourné à gauche, les pieds à peine séparés l'un de l'autre, tenant de la main gauche l'*arc,* qui est son attribut

[1] Millingen, *Sylloge,* etc. pl. II, n. 40, p. 66.

[2] Streber, *Numismata,* etc. tab. III, n. 5, p. 199.

[3] Principalement sur celles qui sont frappées avec la tête d'Hadrien, une desquelles est gravée dans le Voyage pittoresque de M. de Choiseul, t. II, pl. 67, n. 11. Mais la meilleure réminiscence que nous possédions de cette statue est celle qui sert de type sur les beaux tétradrachmes d'*Alexandria Troas,* lesquels offrent la même fabrique que ceux d'*Ilium recens* avec le type de la *Minerve Iliade,* les uns et les autres si manifestement empreints de l'influence du goût et du style attiques, résultat naturel de la domination athénienne dans la Troade.

[4] Streber, *Numismata,* etc. tab. III, n. 9 et 10, p. 213-215. Voy. aussi Cavedoni, *Spicileg. Numism.,* p. 163, 165).

[5] On le voit aussi sur des médailles de la colonie romaine d'*Apamée* de Bithynie, frappées à l'effigie de M. Aurèle, Sestini, *Descript. Num. Vet.,* tab. v, n° 16, p. 245.

[6] Ce type commence à paraître sur le bronze autonome, frappé vers la fin de la république romaine, et il se continue sur les pièces du même métal frappées à l'effigie des empereurs, à partir de Claude et de Néron. On retrouve la même figure de l'*Apollon Philésius,* placée entre les *deux Némésis* de *Smyrne,* sur le bronze impérial d'*Alexandrie* d'*Égypte,* au revers d'Antonin Pieux, Zoëga, *Num. Ægypt.* tab. XI, p. 185, 187), et n. 230 *a,* 230 *b,* p. 189-191; cf. *ibidem,* 282, p. 195 et 403.

distinctif, et sur la main droite un *faon de biche,* qui est son animal symbolique; et, du reste, on reconnaît dans cette image, tout imparfaite qu'elle est, tous les caractères du haut style grec, tels que nous les offre une statue du même dieu, qui est une répétition en marbre de la figure de Canachus, et qui existe au Musée Chiaramonti [1], sans compter une autre copie en bronze qui, du Musée Gaddi, de Florence, a passé dans le Musée Britannique [2]. Entre autres statues d'*Apollon* qui nous sont connues par des témoignages historiques, et que nous ne possédons plus que sur des médailles, je citerai encore celle qu'Hérodote décrit pour l'avoir vue sur la place publique de Métaponte [3]. Le dieu était représenté *nu,* s'appuyant d'une main sur une *tige de laurier,* et tenant de l'autre main un *arc* et des *flèches;* or, c'est précisément là le type d'une des plus belles médailles de Métaponte [4], dont le travail peut bien être contemporain d'Hérodote, et dont le style, en tout cas, est digne du siècle de cet écrivain. Mais, en fait de statues d'*Apollon* qui se recommandaient par le double intérêt du culte et de l'antiquité, je mettrais en première ligne l'*Apollon de Délos,* ouvrage de deux statuaires, Tectæus et Angélion, élèves de Dipœne et Scyllis. C'était une figure colossale, en marbre, où *Apollon* apparaissait *nu* et *debout,* dans cette attitude droite et roide, qui caractérisait toute une classe de simulacres d'ancien style, nommés ξόανα ὀρθά; il avait la tête cou-

[1] Ed. Gerhard, *antike Bildwerke,* cent. I, taf. xv.

[2] *Specimens of ancient Sculpture,* vol. I, pl. II. Ce bronze vient du Musée Gaddi de Florence, et il avait été publié déjà par Gori, *Mus. Etrusc.* t. I, tab. LI. Voy. K. Ott. Müller, *die Etrusker,* IV, 3, 7, p. 263, 71).

[3] Herodot. IV, 15.

[4] *Mus. Hunter.* tab. 37, n° XXI; duc de Luynes, *Métaponte,* p. 26, § VII. Voy. mon Mémoire sur le type des monnaies de Caulonia, dans les Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, p. 228-233, où j'ai exposé toutes les notions qui se rapportent à cette statue d'*Apollon,* érigée sur la place publique de *Métaponte,* et aux médailles de cette dernière ville qui nous en offrent la reproduction, pl. III, n°s 21-22.

verte de cette espèce de meuble symbolique appelé *modius* et dérivé, suivant toute apparence, de la tiare asiatique; ses jambes étaient à peine détachées l'une de l'autre; d'une main, il tenait un *arc* et des *flèches;* sur l'autre, il portait *trois petites Figures* symboliques, qui représentaient les *Trois Grâces,* chacune avec un *instrument de musique*[1]. Telle est la figure que nous trouvons dans le champ de plusieurs tétradrachmes attiques[2], où elle avait été méconnue, à raison de la petitesse de cette figure même, qui ne permettait pas d'en bien distinguer les détails, mais qui se reproduit aussi sur le bronze[3], d'une proportion un peu plus forte, et d'une manière à ne pouvoir plus donner lieu à aucune méprise[4].

Apollon, dieu de l'inspiration et de la poésie, offrait aux talents des artistes un type si favorable par les nombreuses applications dont il était susceptible et par les formes intéressantes sous lesquelles il se produisait, qu'il dut exister, dans l'antiquité grecque, une prodigieuse quantité de ses statues. C'est aussi ce que nous pouvons inférer du nombre presque infini des réminiscences qui nous en restent sur les médailles grecques, tant autonomes qu'impériales. A coup sûr, la plupart de ces médailles nous offrent, dans la figure qui en forme le type principal, l'image d'une statue qui jouissait dans la ville d'un culte particulier; et presque toujours, cette statue étant l'ouvrage de quelque artiste célèbre, comme

[1] Pausan., IX, 35, 1; cf. Plutarch., *de Music.* t. III, p. 2081.

[2] Sestini, *Mus. del. Pr. di Danim.*, p. XVI, tav. II, n° 6; Mionnet, *Description*, t. II, p. 127, nos 167, 168, 169.

[3] *Mus. Hunter.*, tab. II, n° XIV; *Mus. Britann.*, tab. VII, n° 9.

[4] J'ai déjà eu occasion de traiter ce point de l'histoire de l'art dans ma Lettre à M. Schorn, p. 56-60; et, comme il a été proposé récemment une explication différente de ces médailles d'Athènes (voy. les *Nouv. Annal. de l'Instit. Archéolog.* t. I, p. 82), j'y reviendrai avec de nouvelles preuves dans la seconde édition de cette *Lettre,* qui sera publiée prochainement avec des additions considérables.

nous en avons eu la preuve par les simulacres d'*Apollon Smintheus,* d'*Apollon Philésius* et d'*Apollon Délien,* chefs-d'œuvre de Scopas, de Canachus, et de Tectæus et Angélion, l'image que nous en possédons sur ces médailles acquiert à ce titre un plus haut degré d'intérêt. J'en vais citer quelques exemples qui justifieront cette observation, en même temps qu'ils montreront de plus en plus quelle utilité peut se tirer de l'étude des médailles pour la connaissance de l'histoire de l'art.

L'*Apollon en repos* ou *Lycien,* caractérisé par *le bras droit posé sur la tête,* est un type qui fut fréquemment traité par l'art grec. On l'avait exécuté de deux manières différentes, suivant que le dieu, à la fois terrible et salutaire, destructeur et secourable, tenait de la main gauche l'*arc* ou la *lyre*, symboles de ces deux idées [1]. C'était selon le premier motif qu'avait été conçue la statue d'*Apollon Lycien,* érigée à l'entrée du *Lycée* d'Athènes, avec l'*arc à la main,* au témoignage de Lucien [2]; et c'est de cette statue qu'il nous est resté, d'après quelques-unes des nombreuses répétitions qui durent en exister dans la Grèce, une imitation curieuse sur une rare médaille de *Marcianopolis* de Mœsie [3], et, ce qui est plus intéressant encore, sur un bronse d'*Athènes* même, que je crois inédit, et qui faisait partie du cabinet de feu M. Fauvel. L'autre motif d'*Apollon en repos, le bras droit ployé au-dessus de la tête,* tenant la *lyre* de l'autre main, paraît avoir exercé encore davantage les talents des artistes; c'est en effet l'attitude dans laquelle nous le présentent plusieurs pierres gravées [4]; et c'est aussi

[1] Serv. *ad Æneid.* III, 138: *Contra, si citharam teneat, mitis est.* Voy. à ce sujet Feuerbach, *der Apollo Vatican.* p. 274, et Creuzer, *zur Gemmenkunde,* p. 198, 237).

[2] Lucian. *de Gymnas.* § 7.

[3] Publiée par Millin, *Monum. inéd.* t. II, pl. XI, p. 90-101. La face principale offre les têtes affrontées de Caracalla et de Julia Domna. La même médaille se trouve dans le *Mus. Hedervar.*, tab. VII, n° 157.

[4] Zannoni, *Galler di Firenz.*, ser. V, t. II, tav. L, n[os] 3, 4.

le type dont il nous est parvenu plusieurs belles statues antiques[1], qui sont autant de variantes d'un original célèbre. Une idée, liée à celle-là, sinon pour l'intention symbolique, du moins quant à l'attitude imitative, est celle qui avait produit l'*Apollon Sauroctone,* dont l'antiquité possédait un chef-d'œuvre de la main de Praxitèle[2], dont il est venu jusqu'à nous plusieurs répétitions antiques, d'un travail estimable[3], et dont il existe aussi plusieurs réminiscences sur les pierres gravées[4].

Apollon, mis au contraire *en action* et représenté *en mouvement,* à raison de motifs puisés dans diverses circonstances de son mythe, était devenu le sujet de groupes ou de statues que nous trouvons cités dans l'histoire de l'art, et qui sont aujourd'hui perdus, sauf l'image qui s'en est conservée sur les médailles. Ainsi, l'*Apollon expiateur,* tel qu'il nous est représenté sur toute la suite des médailles de *Caulonia*[5], *en marche,*

[1] Sans compter le célèbre *Apolline* de la tribune de Florence, qui se rapporte au même motif, je puis citer deux autres statues de la même galerie, *Galler. di Firenz.* t. I, tav. XXXII et XLII, et une troisième de la Villa Borghèse, st. IX, n° 6, sans compter celle de notre Musée, n° 188, qui vient des jardins de Versailles, et dont Visconti a donné une description dans le Musée français (*Oper. var.* t. IV, §. IX, p. 33-35).

[2] Plin. XXXIV, 8, 19. Il est superflu de remarquer que la notion d'un Apollon Sauroctone, ouvrage de Praxitèle, a été contestée par Zoëga, dans ses *Bemerkungen über* Visconti's *Mus. P. Clem.* I, 13 ; cette opinion de l'illustre antiquaire danois n'ayant obtenu ni l'adhésion de son savant éditeur, M. Welcker, *Zeitschrift,* etc. p. 312-313, ni, à ce qu'il me semble, l'assentiment d'aucun des modernes historiens de l'art.

[3] Entre autres, celle de la Villa Albani, publiée par Winckelmann, *Monum. ined.* n° 40 ; une autre du Musée du Vatican, *Mus. P. Clem.* I, XIII ; et une troisième du Musée du Capitole, I, XVI, restaurée avec la *lyre;* sans compter deux autres répétitions à la Villa Borghèse, *Monum. sc. Borghes.* t. I, tav. XL, et au Musée de Dresde, *Augusteum,* t. II, tav. LI.

[4] Winckelmann, *Pierr. grav. de Stosch,* cl. II, n° 1120, p. 190; Toelken, *Verzeichniss der antik. Denkmäler,* etc. n. 744, p. 166; ajout. Millin, *Pierr. grav.* I, 5, p. 15-17, où sont citées d'autres répétitions.

[5] Voy. mon Mémoire sur le type des médailles de Caulonia, où je me suis proposé d'expliquer dans tous ses détails le type en question, en citant à l'appui tous les témoignages et tous les monuments qui s'y rapportent.

et tenant, du bras droit ployé au-dessus de l'épaule, un *rameau de laurier,* symbole de la *lustration,* est certainement une figure imitée de la statue de ce dieu, qui dut exister dans le célèbre temple d'Apollon Alæus. *Apollon décochant une flèche contre le serpent Python* avait fourni le motif d'un groupe célèbre de Pythagoras de Rhégium, cité par Pline[1]; et c'est, à n'en pas douter, une réminiscence de ce groupe que nous trouvons sur une des plus belles médailles de *Crotone*[2], qui peut passer pour un des chefs-d'œuvre de la numismatique grecque. L'*Apollon dansant,* Ὀρχηστής, comme nous le voyons représenté sur les médailles *incuses* de *Tarente,* en rapport avec la célébration des *Hyacinthies*[3], est aussi, suivant toute apparence, un type emprunté d'une statue de ce dieu, représenté dans la même attitude. On voit, sur des médailles de *Nicopolis* de Mœsie[4], *Apollon nu, en course, tenant, de la main droite étendue en avant, une branche de laurier, et comme poursuivant une Figure,* qui devait fuir devant lui, mais qui manque sur la médaille à cause de l'exiguïté du champ; on doit présumer qu'il s'agit ici d'un groupe d'*Apollon* et *Daphné,* conçu à peu près comme nous l'offre une des mé-

[1] Plin. XXXIV, 8, 19: *Item, Apollinem, Serpentem* que (leg. *qui*) ejus (*ejus* del.) *sagittis conficit.* Personne encore, à ma connaissance, n'avait rapproché ce témoignage de Pline du type en question de la médaille de Crotone; d'où il paraît résulter que ce groupe de Pythagoras était placé à Crotone.

[2] *Mus. Pembrock.* P. II, tab. 16; Eckhel, *Num. vet.* tab. III, n° 25, et *D. N.* t. I, p. 171-173. Voy. à la suite de mon Mémoire sur le type des monnaies de Caulonia, pl. III, n° 19, la gravure d'une de ces monnaies de *Crotone,* d'un coin excellent. Une autre de ces médailles, du cabinet de M. le duc de Luynes, vient d'être publiée par ce savant antiquaire, dans son Choix de médailles grecques, pl. IV, n° 1.

[3] Voy. sur cette médaille une Dissertation de M. le duc de Luynes dans les *Ann. dell' Inst. Archeol.* t. II, p. 340, pl. M, n° 3. J'ai fait aussi, dans mon Mémoire sur la Numismatique tarentine, récemment publié dans le t. XIV des Mémoires de notre Académie, p. 357 et suiv., des observations sur ce type, auxquelles je suis obligé de renvoyer mes lecteurs.

[4] Mionnet, *Supplément,* t. II, p. 152, n° 565; Sestini, *Letter. Numism.*, t. IX, p. 6.

topes d'un temple de Sélinonte[1], sans compter une peinture de vase[2]; et, en tout cas, c'est aussi une imitation d'un groupe antique du sujet en question que nous devons voir sur ces médailles. Une autre imitation d'un groupe bien plus important encore par le sujet, est celle que nous offrent des médailles de *Samos,* frappées avec la tête de Commode et de Macrin[3], mais que personne encore n'y avait reconnue; on y voit *Apollon poursuivant Hercule, ravisseur de son trépied;* motif qui se retrouve aussi sur un beau médaillon autonome de *Thèbes*[4], mais réduit à la figure d'*Hercule*, et dont il nous est parvenu, comme l'on sait, sur des vases peints[5] et sur des bas-reliefs antiques[6], une foule de répétitions. On trouve, sur d'assez nombreuses médailles en bronze d'*Ambracie*[7], une figure d'*Apollon en marche, tenant l'arc de la main gauche étendue en avant, et, de la main droite ployée au-dessus de l'épaule, tirant une flèche de son carquois.* Ce type n'a pas encore été expliqué, et le dieu même a été méconnu;

[1] Serradifalco, *Antichità di Selin.* tav. xxx.

[2] Ce vase, qui faisait partie du cabinet de feu M. Durand, où il est décrit, sous le n° 8, p. 3, est maintenant en ma possession, et sera publié dans mes Lettres archéologiques sur la peinture des Grecs, II[e] partie.

[3] Mionnet, *Description,* t. III, p. 286, n° 183, et p. 288, n° 201.

[4] Au Cabinet du Roi.

[5] Un de ces vases, du Musée de Naples, avait été publié par M. Millingen, *Peint. de Vas.* pl. xxx; voy. Panofka, *Neapels ant. Bildw.* I, 259-60. Il s'en trouve un autre dans le recueil des *Vases de Coghill,* pl. xi; et il en est sorti un grand nombre des fouilles de *Vulci*, deux desquels sont décrits dans le *Cabinet Durand,* n[os] 312, 314, avec un troisième, que je crois d'une fabrique tarentine, *ibid.* n° 313. Je possède moi-même un de ces vases, trouvé à *Vulci,* mais fabriqué dans la Grande-Grèce.

[6] Pacciaudi, *Monum. Peloponn.* t. I, p. 114; Zoëga, *Bassiril.* t. II, tav. lxvi; ce bas-relief, passé depuis dans notre Musée du Louvre, a été publié par M. de Clarac, *Mus. de Sculpt.* pl. 119, n° 168. Le plus beau de ces monuments est celui de Dresde, *Augusteum,* t. I, taf. v-vii; à quoi il faut ajouter le candélabre Zélada, cité dans le *Mus. Chiaram.* t. I, pl. xviii, p. 171, 1), ed. Milan., et le bas-relief encastré dans une maison de Velletri, et vanté par Zoëga, *l. l.* p. 99.

[7] *Mus. Hunter.*, tab. 4, fig. vi. Eckhel avait cru voir sur ces médailles d'*Ambracie* un *Jupiter fulminant, D. N.*, t. II, p. 162.

mais le motif de la figure est mis hors de doute sur plusieurs exemplaires de notre Cabinet, où l'*arc* se voit à la main d'*Apollon;* et ce dieu n'est pas moins bien caractérisé, au témoignage d'un habile et savant antiquaire, M. Cavedoni, sur trois exemplaires parfaitement conservés du cabinet de Modène [1]. Le même motif se retrouve, avec quelques variantes dans l'attitude d'*Apollon,* sur une rare médaille de *Synaos* de Phrygie [2], qui offre, comme les bronzes d'*Ambracie,* tous les caractères du style archaïque, dans la manière dont est conçue la figure du dieu. Or, c'est indubitablement la copie de quelque statue célèbre d'*Apollon,* qui le représentait au moment où il va décocher une flèche, soit sur un *Niobide,* soit sur le géant *Tityus;* et, à quelque hypothèse que l'on s'arrête, c'est certainement au même motif que se rapporte la figure d'*Apollon tenant l'arc de la main gauche et tirant une flèche de son carquois*, type curieux d'une médaille d'*Hadrianopolis* de Thrace [3], emprunté du même original.

L'*Apollon, assis sur l'Omphalos,* tel que nous l'offrent de nombreux tétradrachmes des rois de Syrie et un beau médaillon de Nicoclès, tyran de Chypre, nous représente bien certainement quelque statue célèbre, érigée à *Antioche* [4]. C'est ce qu'on peut présumer aussi, au sujet de l'*Apollon Rhabdomante,*

[1] Cavedoni, *Saggio di Osservazioni,* etc. p. 80.

[2] Streber, *Numismata,* etc. tab. IV, n° 11, p. 250-1. Sur cette médaille de *Synaos,* la figure du dieu se dresse sur la pointe de ses pieds, ce qui est une particularité connue de l'ancien style. De même, sur la plupart des médailles d'*Ambracie*, que j'ai sous les yeux, les formes du corps et l'attitude du dieu indiquent un onvrage de l'ancien style grec.

[3] Mionnet, *Description,* t. I, p. 386, n° 143.

[4] Ces tétradrachmes sont si nombreux et si connus, que je me bornerai à citer ceux qui sont gravés dans le VIII[e] Supplément de M. Mionnet, pl. XI, n[os] 2 et 3, et pl. XII, n[os] 1 et 2. Le médaillon de Nicoclès, déjà publié par Eckhel, *Num. vet.* tab XIV, n° 3, a été reproduit, dans une gravure excellente, par M. Mionnet, VII[e] Supplément, p. 310. Voy. K. Ott. Müller, *Antiq Antioch.* § 1, p. 58, 13).

qui forme le type de belles médailles de *Chalcédoine*[1]; et c'est ce qui est démontré pour l'*Apollon* de *Daphné*, ouvrage célèbre de Bryaxis, que nous voyons représenté sur un beau médaillon d'Antiochus Épiphane et sur des monnaies impériales d'*Antioche*[2], d'une manière conforme à la description qu'en fait Libanius[3]. L'*Apollon Actiaque* de Scopas, transporté à Rome et placé sur le Palatin, d'où lui vint le surnom de *Palatin*, nous est pareillement connu par de nombreuses médailles grecques et romaines[4], ainsi que l'*Apollon Nomios*, ou *Pasteur, assis*, comme nous le montre une rare statue de la Villa Ludovisi[5], pour ne pas parler de quelques vases peints. Mais, afin de ne pas trop étendre cette énumération, qui comprendrait tant de monuments, si elle était complète, je

[1] Millingen, *Rec. de Méd. grecq. inéd.* pl. III, n. 16, p. 60, et *ancient Coins*, etc. pl. III, n° 16, p. 61.

[2] Ce médaillon est gravé dans le VIIIe Supplément de M. Mionnet, pl. XII, n° 3; les médailles romaines sont citées par M. K. Ott. Müller, *Antiq. Antioch.* § I, p. 49, 12).

[3] Liban. *Monod. de Daphn. Templ. orat.* LXI, t. III, p. 334, sqq. ed. Reisk.

[4] Cet *Apollon Actiaque* ou *Palatin*, de Scopas, était proprement celui qu'on appelait *Musagète* ou *Citharœde*, et qui se représentait *vêtu d'une longue stole*, avec la *lyre* attachée sur le flanc gauche, tel que le type en avait été conçu d'après un modèle hiératique. Ce type s'était conservé sur toute une classe de bas-reliefs, dits choragiques, et sur quelques vases peints, un, entre autres, publié par M. Éd. Gerhard, *ant. Bildwerke*, cent. I, taf. LVIII; voy. sur ces bas-reliefs le travail critique de M. Welcker, dans les *Annal. dell' Instit. Archeol.* t. V, p. 147, sgg., en y joignant les observations de M. K. Ott. Müller, dans l'*Allgem. Zeitung de Halle*, 1835, n° 102, p. 190, et celles que j'ai eu occasion de faire moi-même à ce sujet, dans mes Lettres archéologiques sur la peinture des Grecs, § III, p. 159, 5). Quant à l'*Apollon Palatin* de Scopas, imité sur tant de médailles romaines, trop connues et trop nombreuses pour avoir besoin d'être citées, il nous en est parvenu plus d'une répétition en marbre, telle que la belle statue du *Musée Pie-Clémentin*, t. I, tav. XVI, telle encore que la prétendue *Érato*, du même Musée, t. I, tav. XXII, sans compter l'*Apollon*, restauré en *Ulysse*, dans la prétendue *famille de Lycomède*, Visconti, *Musée Royal*, t. II (*Oper var.* t. IV, p. 52-53). Cf. Ott. Müller. *Handbuch*, § 125, 4, p. 115.

[5] Cette statue est citée par Winckelmann, *Stor. dell'Art.* t. I, p. 295, et par Zannoni, *Galler. di Firenz.* ser. V, t. II, p. 109.

me contenterai de citer en dernier lieu une de ces statues d'*Apollon,* consacrée à *Delphes* par les Macédoniens de *Dium,* et décrite par Pausanias[1], de manière à ce qu'il nous soit facile de nous faire une idée de sa composition; le dieu était représenté *nu, debout,* avec l'*arc* et les *flèches* dans une main, tenant de l'autre, par les pattes de devant, une *biche* qui se dressait sur ses pattes de derrière. Or, c'est précisément là le type que nous offrent de curieuses médailles de *Tarse*[2] et plusieurs pierres gravées[3], dont il n'est pas possible de douter que le motif n'ait été emprunté de cette statue, due à la main de quelque artiste célèbre.

En fait de statues ou de groupes de dieux divers appartenant de même à des artistes du premier ordre et cités dans l'histoire de l'art, je me bornerai encore à quelques exemples dans le nombre assez considérable de ceux que je crois avoir reconnus avec plus ou moins de certitude sur les médailles. Le *Jupiter Ithomate* d'Agéladas[4] est une de ces statues de l'ancien style grec, dont nous avons recouvré une réminiscence précieuse sur un beau médaillon des Messéniens[5] et sur un moyen bronze de *Thuria* de Messénie[6]; et le *Jupiter imberbe,* autre ouvrage du même maître, qui se trouvait encore à *Ægium,* du temps

[1] Pausan. x, 13, 3 : Τὸν Ἀπόλλωνα, ὃς εἰλημμένος ἐστὶ τῆς ἐλάφου; cf. Siebelis. *ad h. l.* ajout. Welcker, *Zeitschrift,* etc. I, 166. M Cavedoni a fait au type d'une médaille de *Chersonèse Taurique* une application de ce texte, qui ne me paraît pas exacte; voy. son *Spicileg. Numism.,* p. 31.

[2] Mionnet, *Description,* t. III, p. 637, n° 494, p. 640, n° 509, et p. 642, n° 520.

[3] Schlichtegroll, *Choix de pierr. grav.* pl. XLV. A ce monument, cité par M. Siebelis, je puis ajouter deux autres pierres du cabinet du comte de Horn, publiées par Millin, *Pierr. grav. inéd.* VI, 18, et VII, 19.

[4] Pausan. IV, 33, 3.

[5] Millingen, *ancient Coins,* etc. pl. IV, n° 20.

[6] Publié dans le *Cabinet de M. Allier,* pl. VI, n° 18. On le trouve aussi à *Cyzique, Mus. Hunter.,* tab. 24, n° XVI, et à *Rhegium* des Bruttiens, Mionnet, *Supplément* t. I, p. 350, n° 1069, d'après un motif expliqué par M. Cavedoni, *Spicileg. Numism.,* p. 97, 105 *).

de Pausanias[1], est bien certainement l'original d'après lequel fut exécuté le type de nombreuses médailles qui nous restent d'*Ægium,* où *Jupiter imberbe* est représenté *nu, debout,* avec l'*aigle* sur le bras gauche étendu, et le *foudre,* qu'il tient de la main droite[2]. Mais il y a, sur ce médaillon des Messéniens[3], ayant pour type le *Jupiter Ithomate* d'Agéladas, une observation à faire, qui a échappé jusqu'ici à tous les antiquaires. On connaissait, par le recueil de Goltzius, un médaillon d'argent, qui offrait absolument le même type, mais avec la légende ΚΑΡΚΙΝΙΩΝ, qui l'avait fait attribuer à une ville des Bruttiens, *Carcinum.* Cette légende, justement suspecte, comme la plupart de celles de Goltzius, avait fait rejeter, non-seulement l'attribution, mais encore la médaille elle-même; ainsi, Eckhel n'avait mentionné que pour mémoire, et sur la foi du seul Goltzius, les médailles de *Carcinum*[4]; et, depuis Eckhel, aucun numismatiste, à ma connaissance, ne s'était occupé de ces médailles.

Cependant, il n'était pas exact de dire que les monuments

[1] Pausan. VII, 24, 2.

[2] J'ai principalement en vue la médaille de grand bronze, du *Cabinet de M. Allier,* p. 49, qui offre, au revers de la tête de Marc-Aurèle, la figure de *Jupiter,* érigée *sur une base:* d'où il résulte que c'est bien une *statue* qui forme le type en question; ce beau bronze est entré dans notre collection. Du reste, sur toutes ces médailles, de grand et de moyen bronze, particulièrement sur celles qui ont l'inscription ΗΜΙΟΒΕΛΙΝ, *Mus. Hunter.,* tab. 3, n° 1, autonomes et impériales, le dieu est *imberbe.* Sur une de ces médailles, où la figure de Jupiter est pareillement érigée sur une base, cette figure est accompagnée du nom ΖΕΥС, et d'une épithète lue ΜΕΓΑС ou СΩСΙΟС (*sic*), Sestini, *Mus. Fontan.,* t. I, tab. IV, fig. 2, p. 50-51; et il est difficile de faire un choix entre deux leçons si différentes, si extraordinaires l'une et l'autre, et probablement aussi vicieuses l'une que l'autre.

[3] Le même type figure aussi sur le bronze d'*Athènes, Mus. Hunter.,* tab. 11, n° XIII; on le trouve encore à *Ambracie, ibid.,* tab. 4, n° VII; à *Attuda* de Phrygie, Eckhel, *Num. veter.,* tab. XIV, n° 7, et à d'autres villes qu'il serait trop long d'énumérer. Quand le dieu est *barbu,* comme il apparaît sur les monnaies de *Cierium* de Thessalie, Millingen, *anc. Coins.,* pl. III, n° 14, on doit y reconnaître le *Jupiter Ithomate.*

[4] Eckhel, *D. N.* t. I, p. 167.

numismatiques dont il s'agit n'avaient apparu qu'à Goltzius. Deux de ces médailles sont gravées dans le recueil du P. Magnan[1], qui paraît bien les avoir eues sous les yeux, et qui s'est seulement trompé, comme l'avait fait Goltzius, en y lisant ΚΑΡΚΙΝΙΩΝ. Le fait est que le type est tellement identique avec celui du médaillon des Messéniens ayant la même tête au revers[2], qu'il n'y a pas de doute que ce ne soit la même médaille, probablement mal conservée, et certainement mal lue. Or, je présume que la véritable légende était ΚΑΡΝΑΣΙΩΝ, leçon qui s'éloigne très-peu de ΚΑΡΚΙΝΙΩΝ. On connaît, par Pausanias[3], la ville de *Carnasium*, qui appartenait aux *Messéniens*, et qui se trouvait précisément sur la route du mont *Ithome* à *Mégalopolis*, à peu de distance de *Messène*. Au voisinage de cette ville messénienne, était un *bois sacré*, Καρνάσιον ἄλσος, où se célébraient des mystères en l'honneur des *Grandes Déesses*, mystères qui tenaient le premier rang après ceux d'Éleusis; et Pausanias fait mention de plusieurs statues de dieux qui s'y trouvaient érigées. C'était donc un lieu important par sa situation au centre de la Messénie, autant que par le culte qui s'y célébrait; et il n'y aurait rien que de parfaitement d'accord avec toutes ces notions, que de trouver des médailles de *Carnasium*, ayant pour types, d'un côté, la *tête de Cérès Éleusinienne*, de l'autre, la figure de *Jupiter Ithomate*. Dans ce cas, les médailles vues par Goltzius et le P. Magnan, et rejetées à tort comme apocryphes, devraient être reconnues pour authentiques, ce qu'elles sont pour moi en toute hypothèse; seulement, il faudrait les rendre à *Car-*

[1] *Miscell. numism.* t. II, tab. 14 et 15. Il s'est seulement glissé une faute d'impression dans le mot *auro*, au lieu de *ære*, dans l'indication des médailles de la pl. 14.

[2] Celle de *Cérès*, mal à propos transformée en *Apollon* dans la gravure du P. Magnan.

[3] Pausan. IV, 33, 5, et VIII, 35, 1; cf. Siebelis. *ad hh. ll.*

nasium, dont le nom viendrait enrichir notre géographie numismatique, au lieu de celui de *Carcinum,* qui ne doit y figurer à aucun titre; et, de cette manière, nous posséderions l'image du *Jupiter Ithomate,* à la fois sur les médailles de *Carnasium* de Messénie et sur celles *des Messéniens.* Que si l'on se refusait à admettre la leçon que je propose, ΚΑΡΝΑΣΙΩΝ, pour ΚΑΡΚΙΝΙΩΝ, faute de voir les médailles mêmes qui la portent (et j'avoue qu'il y a toujours quelque difficulté à recevoir une légende d'après une gravure seulement, et à défaut du monument même), ce serait bien certainement le nom des *Messéniens,* ΜΕΣΣΗΝΙΩΝ, qu'il faudrait voir sur ces prétendues médailles de *Carcinum,* qui reprendraient ainsi, avec leur authenticité, leur véritable place dans la science. Je laisse au jugement de mes lecteurs le choix entre ces deux hypothèses, qui nous procurent l'une et l'autre une seconde réminiscence du *Jupiter Ithomate* d'Agéladas; ce qui est le principal objet que je m'étais proposé en faisant cette observation.

Je viens de citer deux des chefs-d'œuvre du maître de Phidias, dont nous possédons une réminiscence sur les médailles. Quant à Phidias lui-même, je présume qu'il n'est ignoré de personne, que trois de ses principaux ouvrages, son *Jupiter d'Olympie,* sa *Minerve du Parthénon* et son autre *Minerve de l'Acropole*[1], ont fourni le type de plusieus médailles grecques,

[1] Tout le monde connaît les tétradrachmes d'Alexandre, avec la figure du *Jupiter Olympien* au revers; voy. sur ce type de *Jupiter Olympien*, Sestini, *Mus. Fontan.* p. I, tav. VI, n° 1, avec les observations de M. Cavedoni, *Spicileg. Numism.*, p. 94. Il n'est, non plus, à ce que je crois, personne qui ne sache que le *Jupiter Olympien,* type si fréquent sur la monnaie des Séleucides, à partir d'Antiochus Épiphane, était imité du chef-d'œuvre de Phidias; Ammien Marcellin le dit en termes exprès, XXII, 13, 1; et les monuments viennent à l'appui de son assertion. Voyez, sur ces médailles d'Épiphane, gravées dans le VIIIe Supplément de M. Mionnet, pl. XII, n° 4, les observations de M. K. Ott. Müller, *Antiq. Antioch.*, § 1, p. 63, 7). C'est pareillement sur des tétradrachmes d'Antiochus Philopator que nous trouvons

où nous ne devons voir, il est vrai, qu'une image bien imparfaite de ces chefs-d'œuvre, et encore sous le seul rapport de la composition, en même temps que nous pouvons nous flatter de retrouver, sur quelques tétradrachmes d'Athènes, une faible idée de la *tête* de sa *Minerve*, et sur un superbe médaillon des *Arcadiens* [1], la meilleure réminiscence qui se soit conservée, bien que dans un si petit module, de la *tête* de son *Jupiter*.

Nous connaissons de Myron, émule de Phidias, son *Discobole*, dont il nous est parvenu plusieurs répétitions en marbre [2], à défaut desquelles il nous eût suffi de certaines pierres gravées, qui nous offrent ce type [3], pour y reconnaître l'original de Myron. Un autre ouvrage du même maître, un groupe de *Minerve* et d'un *Satyre*, qui est cité par Pline [4], s'est conservé de même sur des médailles, des bas-reliefs et d'autres monuments,

représentée la *Minerve du Parthénon*, Mionnet, *ibid.* pl. XIV, n° 1; cf. Ott. Müller. *l. l.* p. 63, 7); et, quant à la *Minerve de l'Acropole*, nous en possédons une réminiscence sur des monnaies d'*Athènes* même, *Mus. Hunter.* tab. 10, n° XXXIX.

[1] C'est le médaillon si connu qui offre au revers la figure de *Pan assis sur l'Olympe*. La tête de Jupiter est peut-être la plus belle de ce dieu que nous offre toute la numismatique grecque; voy. ce qu'en dit M. K. Ott. Müller, *Handbuch der Archäol. der Kunst*, § 132, 2, p. 129, et à quoi je souscris pleinement. Il existe au *Museum British*, de ce médaillon des *Arcadiens*, un exemplaire qui surpasse pour la beauté du style tous ceux que j'en connais, et qui répond admirablement à l'idée qu'on peut se faire du chef-d'œuvre de Phidias et de la statuaire antique.

[2] Sur cette statue du *Discobole*, et sur les répétitions qui nous en restent, consult. le recueil de Dissertations publiées à Rome, en 1806, à l'occasion de la découverte de la statue de la Villa Palombara (maintenant au palais Massimi), par M. Cancellieri, *Dissertaz. Epistol. sopr. la statua di Discobolo*, etc. Roma, 1806, in-8°. M. K. Ott. Müller a compté jusqu'à *huit* de ces répétitions plus ou moins entières, avec *deux fragments*, qui en portent le nombre total à *dix*, *Amalthea*, t. III, p. 243; mais, à la vérité, sans tenir compte de la différence des deux *Discoboles*, attribués, l'un à Naucidès, l'autre à Myron, par Visconti.

[3] Une, entre autres, possédée par un célèbre amateur anglais, M. Byres, et citée par C. Fea, dans une note sur la *Storia dell' Arte*, t. I, p. 189, ed. Rom. Voy. aussi Visconti, *Mus. P. Clem.* t. I, p. 23, *a*).

[4] Plin. XXXIV, 8, 19.

où le sujet a été reconnu, mais sans avoir encore été rapporté à son véritable auteur; ce qui m'oblige à entrer ici dans quelques explications. Voici, d'abord, le texte de Pline, qui est, comme à l'ordinaire, d'une concision à embarrasser souvent et à égarer quelquefois la critique, si elle n'avait pas, comme dans ce cas-ci, le secours des monuments : *Fecit et* (Myron) *Satyrum admirantem tibias*, *et Minervam.* D'après cette simple indication, on a cru jusqu'ici qu'il s'agissait de deux statues, citées l'une après l'autre par Pline, sans aucun rapport l'une avec l'autre; la première, d'un *Satyre, tenant en main des flûtes qu'il admire,* la seconde, d'une *Minerve,* conçue d'une manière quelconque; et c'est en s'expliquant de cette façon le texte de Pline, que le dernier éditeur du *Musée Capitolin*, feu M. Nibby, avait cru reconnaître le *Satyrum admirantem tibias* dans la statue du *jeune Satyre en repos, tenant une flûte des deux mains*[1], statue dont nous possédons un grand nombre de répétitions, provenant toutes d'un original célèbre, lequel était certainement tout autre chose que la statue en question de Myron. Sans m'arrêter à combattre cette interprétation, où la pensée de Pline n'est pas mieux comprise que le monument antique n'y est bien appliqué, il me suffira de dire que le texte de Pline concerne un groupe composé de deux figures, savoir : un *Satyre, admirant des flûtes,* et *Minerve;* et, cela posé, je n'ai plus à ajouter qu'une chose, c'est que le motif de ce groupe se rapporte à une circonstance du mythe de Minerve, très-connue et très-populaire, particulièrement à Athènes: c'est le trait de l'invention de la *double flûte,* dont *Minerve* avait essayé de jouer, mais qu'elle rejeta avec horreur, quand elle s'aperçut que l'usage de cet instrument la défigurait, et que Marsyas, un

[1] *Sculture del Mus. Capitolin.* t. II, tav. XX, XXI, p. 194, 7).

des *Satyres, contemplait avec admiration* sur le sol où elle gissait abandonnée, jusqu'au moment où l'idée lui vint de s'en servir à son tour[1]. Ce trait mythologique, qui mettait en présence, d'une manière aussi heureuse qu'expressive, *Minerve* et le *Satyre,* avait dû être représenté sur beaucoup de monuments antiques; nous le trouvons, en effet, sur des pierres gravées[2], et sur une peinture des *Thermes de Titus*[3], avec des détails qui se rapportent aux diverses circonstances de ce mythe. Mais, où la fable proprement attique nous apparaît sous sa forme originale, c'est sur un de ces bas-reliefs, de style attique, publié par Stuart[4]; or, c'est précisément le même groupe qui se retrouve sur une médaille d'*Athènes,* dont il existe plusieurs exemplaires[5], l'un desquels, celui de la collection d'Heder-

[1] Apollodor. I, 14, 2; cf. Heyn. *ad h. l.*; Melanippid. et Telest. *apud* Athen. XIV, 616, E., Aristot. *Politic.* VIII, 6; Plutarch. *in Alcibiad.* § 3; Hygin. *Fab.* CLXV; Clem. Alex. *Pædag.* l. II, p. 185, ed. Potter.

[2] Une de ces pierres gravées, où *Minerve assise* tient *deux flûtes,* est décrite par Winckelmann, *Pierres gravées de Stosch,* p. 65, n. 211. Sur une autre pierre du *Recueil* de Tassie, n. 1717, p. 113, le *Satyre* joue de la double flûte qu'il a relevée, tandis que la *Déesse* s'éloigne; voy. dans la même collection, n. 1774, p. 137, une troisième pierre relative au même sujet.

[3] Publiée par Winckelmann, *Monum. ined.* n. 18, p. 19-20, qui décrit, à cette occasion, un bas-relief du palais Capranica, où la *Déesse* était représentée *jouant de la double flûte,* et, près d'elle, le *Satyre* qui se dispose à relever l'instrument qu'elle va rejeter. On trouvera beaucoup de détails sur ce trait mythologique, et sur les représentations qui nous en restent, dans la savante dissertation de Boettiger, *Pallas Musica und Apollo der Marsyastödter* (*Klein. Schrift.* I, 22-24, et § XIII, 49-51), où il n'est pourtant fait aucune mention, ni de notre bas-relief attique, ni de nos médailles d'*Athènes.*

[4] *Antiq. of Athens,* t. II, p. 27 (t. II, pl. XVII, fig. 14, de l'éd. de Paris, et de celle de Londres de 1825). Ce bas-relief a été reproduit par M. K. Ott. Müller, dans ses *Monuments de l'Art,* pl. XXII, n. 239, p. 25.

[5] Une de ces médailles, la première qui ait été connue, a été publiée par M. de Bröndsted, *Voyages et Recherches* (Paris, 1830), t. II, p. 188, vignette, n. XLIV, avec l'explication qui s'en trouve, *ibid.* p. 300-1. Je ne sais si cet exemplaire est le même que celui que possédait feu M. de Stackelberg, et qui avait été publié dès 1826, dans la *Venere Proserpina* de M. Éd. Gerhard, p. 10; cf. p. 78; en tout cas, c'est

var[1], est resté jusqu'ici ignoré de tous les antiquaires, à cause des fausses attributions dont il avait été l'objet. Nous apprenons, en outre, de Pausanias[2], qu'il existait sur l'Acropole un groupe dont le motif était pareillement fondé sur ce trait mythologique, mais en rapport avec une circonstance différente, celle où *Minerve frappait l'imprudent Satyre qui avait relevé l'instrument maudit par la déesse*[3]. Le groupe de Myron, à raison du mérite et de la célébrité de son auteur, avait dû jouir encore d'une plus haute réputation; aussi est-ce celui dont il nous est parvenu, sur le bas-relief que j'ai cité et sur les médailles mêmes d'Athènes, l'imitation qui nous donne la sûre et pleine intelligence du texte de Pline, en même temps qu'elle nous a conservé une réminiscence authentique de cet ouvrage capital de Myron, un des chefs de l'école attique.

Entre autres travaux célèbres sortis de cette école, et dont nous ne pouvons plus espérer de retrouver jamais que sur

au savant nommé en dernier lieu qu'appartiendrait le mérite de cette première publication, restée inconnue à M. de Bröndsted.

[1] *Mus. Hedervar.*, t. I, tab. IV, n. 87. Ce serait là le premier exemplaire mis au jour de la médaille en question; mais le sujet n'ayant pas été reconnu par l'éditeur de ce Musée (Caronni), et la médaille elle-même étant restée rangée parmi les *Incertaines d'Italie*, avec cette description, p. 46, n. 1280: *Mulier stolata stans, brachiis remissis, cui dextra in altum sublata irasci videtur vir nudus, ad ejus sinistram consistens*, il n'est pas étonnant qu'elle ait échappé jusqu'ici à l'attention de tous les antiquaires. Feu Sestini en a donné une description nouvelle, mais sans en reconnaître davantage la provenance et le sujet, *Descrizion. dell. Medagl. del Mus. Hedervar.* t. II, p. 73, n. 63.

[2] Pausan. I, 24, 1.

[3] Un autre motif, fourni par la même légende, est celui où *Minerve*, assise sur le mont Ida, près de la fontaine *Callirrhoé*, ΚΑΛΛΙΡΡΟΗ, joue de la double flûte, tandis que *Marsyas* la contemple du haut d'un rocher voisin; c'est le type d'un médaillon de Gordien Pieux, frappé à *Apamée* de Phrygie, Sestini, *Mus. Hedervar.*, t. II, tab. XXV, nº 12, p. 336, nº 24. L'intérêt local qu'avait la légende de Marsyas pour cette ville de Phrygie a porté M. Cavedoni à croire que la montagne représentée sur la médaille en question, est le *Céléné*, voisin d'Apamée, Strabon, XII, 578, et non pas l'*Ida*; voy. son *Spicileg. Numism.* p. 232.

des médailles une image quelconque, je citerai encore le groupe d'Harmodius et d'Aristogiton, exécuté d'abord par Anténor [1], puis reproduit par Critios [2], pour remplacer le monument original enlevé par Xerxès. Critios était un des maîtres de l'ancienne école attique; et son ouvrage devait tenir encore de la rigidité de style propre à cette école. Nous en avons une imitation, bien faible sans doute, mais bien précieuse, sur un tétradrachme d'Athènes [3]; et c'est le même groupe qui s'est rencontré, sculpté de bas-relief, en guise d'ornement, sur un beau siége de marbre pentélique [4]. C'est aussi sur des tétradrachmes d'Athènes que nous trouvons une copie, réduite il est vrai à la dimension la plus exiguë, du groupe des *Trois Grâces, vêtues,* d'ancien style [5], érigé à l'entrée de l'Acropole, ouvrage de Socrate le philosophe [6]; et je rappelle à cette occasion un autre monument de l'ancienne école grecque, qui avait pareillement les *Trois Grâces* pour objet, et où elles étaient aussi *vêtues,* le groupe de Pythagoras de Paros, dont il nous est resté, sur des médailles de *Germé* de Galatie et d'*Aphrodisias* de Carie, une imitation d'assez grande proportion et d'une exécution assez soignée [7], pour que nous puissions

[1] Pausan. I, 8, 5; cf. Arrian. III, 16, 13. Vid. Sillig. *Catalog. vet. Artif. v.* Antenor, p. 48.

[2] C'est le véritable nom de cet artiste, appelé jusqu'ici *Critias* dans l'histoire de l'art; voy. Sillig, *Catal. vet. Artif. v.* Critias, p. 162-3, ainsi que cela résulte d'un marbre attique récemment découvert, et publié par M. Ross, *Lettre à M. Thiersch,* p. 5-6, Athènes, 1839, in-8°.

[3] *Mus. Hunter.* tab. 9, n. XIV.

[4] Gravé en vignette dans les *Gräber der Griechen,* p. 33, de M. de Stackelberg. L'inscription du groupe d'Harmodius et d'Aristogiton est une de celles qui ont été récemment retrouvées, à défaut du monument même; elle est publiée dans le *Corp. Inscr. gr.* t. II, p. 340, de M. Boeckh; voy. aussi Welcker, *Rhein. Mus.* IV, 473.

[5] Pausan. IX, 35, 1, et 2; cf. I, 22, 8; Plin. XXXVI, 5, 4.

[6] *Mus. Hunter.* tab. 9, n. V.

[7] Ce groupe de Pythagoras de Paros ou de Samos, Pausan. IX, 35, 2; cf. Plin. XXXIV, 8, 19, était peint, et se trouvait à Pergame. La médaille de *Germé* de Galatie, avec les *Trois Grâces vêtues,* d'ancien style, a été publiée par Millin, *Galer. Mythol.*

nous faire une idée suffisamment exacte de la composition de ce groupe, de l'arrangement des figures, et du mode d'ajustement qui leur était propre [1]. Il est difficile de décider si le *Héros qui s'essuie avec un strigile,* tel que nous le connaissons par un beau scarabée antique, sous le nom de *Tydée* [2], nous représente le *Distringens se*, l'Ἀποξυόμενος, de Polyclète [3], ou celui de Lysippe [4]; car les deux statues indiquées sous ce nom par Pline, et attribuées à ces deux chefs d'école, étaient bien certainement conçues d'après le motif que nous offre ce scarabée, mais sans que nous puissions y reconnaître le style du maître original; tout ce qu'on peut dire à cet égard, c'est que toutes les probabilités sont en faveur de Polyclète [5]. Un groupe célèbre dans l'antiquité, entre tous ceux de ce maître, celui des *Astragalizontes,* cité par Pline [6], est représenté sur une médaille d'*Éphèse* [7]. Il en est de même de son *Jupiter Milichios,* mentionné par Pausanias [8], ainsi que de sa célèbre *Junon d'Argos* [9], qui forment l'un et l'autre le type de médailles d'*Argos* [10]. La numismatique de la même ville nous offre aussi

pl. XXXIII, n. 202; celle d'*Aphrodisias* de Carie offre, sur la face principale, la tête de Crispine; c'est un grand bronze qui existe dans tous les cabinets. J'observe, à cette occasion, qu'on a cru trouver sur un bronze impérial de *Pergame,* Sestini, *Mus. Fontin.*, t. II, tab. VI, n. 10, une réminiscence de la *Vénus Anadyomène* d'Apelle, qu'il aurait peinte aussi à Pergame; mais je ne connais pas de témoignage antique à l'appui de cette allégation; et la conjecture elle-même, exprimée par M. Cavedoni, *Spicileg. Numism.*, p. 145, ne me paraît pas fondée.

[1] Le groupe des *Trois Grâces nues,* conforme au type qui nous en est parvenu en peinture et en sculpture, se reproduit souvent sur des médailles grecques impériales, notamment sur celles de *Smyrne* d'Ionie, de *Nicée* de Bithynie, de *Perga* de Pamphylie et de *Tarse* de Cilicie.

[2] Winckelmann. *Pierr. gr. de Stosch.* cl. IIIe, n. 174; Toelken, *Verzeichniss,* etc. p. 72, n. 143.

[3] Plin., XXXIV, 8, 19.

[4] Idem, *ibid.*

[5] Il est juste de reporter le mérite de cette conjecture à Visconti, à qui elle appartient; *Mus. P. Clem.* t. I, p. 23, *a*).

[6] Plin., XXXIV, 19, 6.

[7] Sestini, *Letter. Numism.,* t. VII, p. 42; Cavedoni, *Spicileg. Numism.*, p. 166.

[8] Pausan, II, 20, 1.

[9] Idem, II, 17, 4.

[10] Sestini, *Mus. Fontan.*, p. I, p. 62,

l'image d'une *triple Hécate* [1] qui doit se rapporter à une statue de Scopas ou de Polyclète, que Pausanias avait vue à Argos [2], mais sans que nous puissions décider ici, non plus qu'à l'égard du *Distringens se,* auquel de ces deux maîtres appartient la statue qui a servi de type pour cette médaille.

En fait de travaux de Praxitèle, qui fournirent le type de médailles grecques ou de pierres gravées, j'ai déjà cité l'*Apollon Sauroctone.* Tout le monde connaît la *Vénus de Cnide,* qui se voit sur des monnaies impériales de cette ville, au revers des têtes de Caracalla et de Plautille [3]. Le fameux groupe de la *Catagusa,* mentionné par Pline dans le nombre des principaux ouvrages de Praxitèle [4], se trouve sur une belle médaille d'Antonin Pieux [5]. Un autre groupe du même maître, celui de *Latone et Chloris,* s'est offert sur une rare médaille d'*Argos* [6]; et le *Bonus Eventus,* qui forme le type de quelques médailles

n° 6; cf. Mionnet. *Supplém.*, t. IV, p. 245, n° 62, p. 248, n° 81.

[1] Sestini, *Mus. Fontan.*, p. I, tav. II, n° 17.

[2] Pausan., II, 22, 8.

[3] Ces médailles ont fourni le sujet de la *Dissertation* de M. Lewezow, citée, p. 253, 1).

[4] Plin., XXXIV, 8, 19. M. Millingen paraissait croire que la composition d'un vase peint qu'il a publié, *anc. uned. Monum.* I, XVI, pouvait être empruntée de ce groupe de Praxitèle, ou de la peinture de Nicomaque, Plin., XXXV, 10, 36; et M. Sillig ne semblait pas éloigné de partager cette idée, qui n'a pourtant, en ce qui concerne Praxitèle, aucune espèce de fondement.

[5] C'est du moins une conjecture de Visconti, qui me paraît bien près de la vérité, et, en tout cas, très-ingénieuse. La médaille en question est un *aureus* d'Antonin, qui porte la date du III[e] consulat, avec l'inscription : LÆTITIA; elle est publiée, *Mus. P. Clem.* t. I, tav. agg. A, n. 1, et expliquée, *ibidem,* p. 95, *i*).

[6] Millingen, *Sylloge,* etc. pl. III, n. 32, p. 59. Un sujet analogue, *Latone assise*, prenant sous sa protection *Chloris* et *Amyclas,* les deux seuls *Niobides* qui eussent survécu à l'extermination de leur famille, Pausan., II, 21, 10, a été reconnu par M. Cavedoni, *Spicileg. Numism.,* p. 286, sur des médailles de *Raphia* de Judée, Sestini, *Descript. Num. vet.,* p. 546, Mionnet, *Description*, t. V, p. 551, n° 188, sans que le motif qui fit choisir ce type argien pour la monnaie d'une ville de Judée ait été suffisamment établi, à mon avis, par ce savant et ingénieux antiquaire.

grecques et d'un grand nombre de pierres gravées [1], est très-probablement imité de la statue célèbre de Praxitèle, qui était placée à Rome dans les jardins de Servilius [2], à moins qu'on n'aime mieux y voir une réminiscence du même sujet, traité par Euphranor [3]. Enfin, le célèbre *Faune* dont il existe tant de répétitions antiques, la plus belle desquelles est réputée celle du Musée du Capitole [4], nous aurait été conservé, à défaut de ces répétitions, sur une médaille de *Cæsarea Panias* de la Trachonitide [5].

De Lysippe, nous ne pouvons dire avec toute la certitude désirable si son *Hercule colossal,* érigé sur la place publique de *Tarente,* est bien la statue qui a fourni le type d'une belle médaille d'*Héraclée* [6], ville voisine et colonie de Tarente; quoi-

[1] Les médailles impériales, tant grecques que romaines, qui offrent le *Bonus Eventus,* depuis les temps de Galba jusqu'à ceux de Gallien, sont si nombreuses et si connues des antiquaires, qu'il serait superflu d'en citer des exemples. Le même type est presque aussi commun sur les pierres gravées, particulièrement sur celles de cette espèce d'*onyx,* nommé vulgairement *nicolo;* et, à l'égard de ces monuments, je me bornerai à renvoyer mes lecteurs au savant travail de M. Creuzer, *zur Gemmenkunde,* taf. 1, n. 10, S. 49-52, et 163-65, ainsi qu'à mes propres observations, dans le Journ. des Savants, février, 1838, p. 98-99.

[2] Sur la manière dont était conçu le *Bonus Eventus* de Praxitèle, Plin. XXXVI, 5, 4; cf. Fest. p. 465, ed. Dac., voy. une excellente observation de M. Creuzer, *zur Gemmenk.* S. 164, 90), 91).

[3] Nous connaissons très-bien par Pline, XXXIV, 8, 19, la manière dont était représenté le *Bonus Eventus* d'Euphranor, tenant d'une main une *patère,* de l'autre, un *épi* et une *tête de pavot.* C'est la statue qui a été le plus souvent employée pour type des monnaies impériales, avec quelques variantes de détail, telles que la *corne d'Abondance* substituée à la *patère,* comme on le voit sur des médailles de *Nicopolis* de Thrace, *Mus. Wiczaï,* t. I, tab. VII, n° 159; cf. Mionnet. IIe *Supplém.* p. 121, n° 382; de *Patres* d'Achaïe, *Mus. Wicz.* t. I, tab. XVI, n° 353, et de bien d'autres villes que je m'abstiens de citer.

[4] Voy. plus haut, p. 274, 1).

[5] Cette médaille se trouve dans notre Cabinet du roi.

[6] J'ai principalement en vue la belle médaille d'*Héraclée,* dont les exemplaires sont encore si rares, et que j'ai publiée, *Odysséide,* p. 337, vignette n° 10; voy. aussi p. 308, 2). En rapprochant le type de cette médaille de la statue de Lysippe, telle qu'elle est décrite par Nicétas, *de Stat. Constantinop.* c. 5, p. 12, ed. Wilken. on reconnaît sans peine que l'un a dû être emprunté de l'autre. Le même type se

que cela soit extrêmement probable, d'après le rapport qu'offre ce type avec la description que nous possédons de la figure en question. On ne peut en dire davantage, au sujet de l'*Hercule à table*, Ἡρακλῆς ἐπιτραπέζιος, chef-d'œuvre du même artiste, qui se trouvait à *Crotone*[1], et que l'on pourrait difficilement concevoir autrement que ne nous apparaît l'*Hercule assis*, avec le *scyphus* dans la main droite, qui forme le type du revers de plusieurs des plus belles médailles de *Crotone*[2], d'une fabrique à peu près contemporaine de Lysippe. Mais un autre *Hercule* de ce maître, celui qui est si connu sous le nom d'*Hercule Farnèse*, et dont nous possédons une si belle copie antique, de la main de l'Athénien Glycon[3], est un des types les plus fréquemment reproduits sur la monnaie des peuples grecs, à presque toutes les époques de l'empire[4], et même dès une assez

retrouve, avec quelques variantes, sur des pierres gravées, Lippert's *Dactylioth.* I, 285-7, II, 231, et *Supplém.* 344-46. Quant à l'autre type d'*Hercule assis*, qui se voit, au revers d'une *tête casquée de Minerve*, sur une drachme de *Tarente*, médaille rare publiée par M. Millingen, *anc. Coins of Greek Cities*, pl. 1, n. 14, et où ce savant a cru trouver une réminiscence du colosse de l'*Hercule assis* de Lysippe, *ibid.* p. 12, 2), c'est faute d'avoir rapproché ce type du passage cité plus haut de Nicétas, que ce savant a pu former cette conjecture qui n'a véritablement pas de fondement. J'en dirai autant de l'assertion de Boettiger, qui cite le *Neptune assis, sacri custos Tarenti*, Horat. *Od.* 1, 28, 29, d'après des médailles de Hunter, où ce type ne figure pas; voy. ses *Ideen zur Kunstmythologie*, t. II, p. 336, § 4.

[1] Stat. *Sylv.* IV, 6, 32, sqq. cf. Martial. *Epigr.* IX, 44, 45.

[2] Sur cette médaille, où Eckhel avait reconnu le premier une imitation de cet *Hercule* de Lysippe, *D. N.* I, 171, voy. mon *Mémoire sur le type des Monn. de Caulonia*, p. 219 et suiv. pl. III, n° 19, dans le t. XIV des *Mém.* de notre Académie.

[3] Il est constaté par le nom *de Lysippe*, qui se lit sur la plinthe d'une statue en marbre trouvée dans les ruines du Palatin, Bianchini, *Palazzo de' Cesari*, tav. XVIII, et maintenant placée dans la cour du palais Pitti, à Florence, que l'original de cette statue et de celle de Glycon était de la main de Lysippe; et ce devait être un de ses chefs-d'œuvre; car il n'est pas de statue grecque qui ait été aussi souvent reproduite sur les médailles que celle-là; voy. sur cet *Hercule* de Lysippe le *Programme* de M. Petersen, *Commentat. de Liban.* partic. II[a], (Haun. 1827, in-4°), où sont citées, p. 26, 1), plusieurs des médailles grecques qui offrent ce type, au revers de têtes impériales.

[4] Dans le grand nombre des médailles

haute époque grecque[1]. Et quant à d'autres maîtres des premières écoles de la Grèce, auteurs de groupes ou de statues dont l'histoire a gardé le souvenir, et dont une réminiscence, à défaut de l'original ou d'une copie, est venue jusqu'à nous de la même manière, je citerai particulièrement le groupe de *Ganymède ravi par l'Aigle*, ouvrage de Léocharès[2], qui se voit sur des médailles d'*Ilium recens*[3] et de *Dardanus*[4]; celui de la *Fortune d'Antioche avec le fleuve Oronte à ses pieds*, exécuté par Eutychidès[5], et imité sur de nombreuses médailles d'*Antioche*[6],

grecques impériales qui ont pour type l'*Hercule Farnèse*, je citerai particulièrement celles de *Cius*, *Mus. Chaud.* tav. v, fig. 3, et de *Nicée*, de Bithynie, *Cabin. de M. Allier*, pl. xi, n° 4; de *Patres* d'Achaïe, Mionnet, IVe *Supplément*, p. 145, n° 966; de *Corinthe*, *Mus. Arigon.* tab. v, n. 73; d'*Hadrianopolis* de Trace, de *Pautalia* et de *Philippopolis*, de la même contrée, où ce type est commun, au revers de beaucoup d'empereurs. Mais je citerai surtout le médaillon de *Germé* de Mysie, où le groupe de *Télèphe allaité par la biche* se voit aux pieds d'un *Hercule* dans l'attitude de la statue Farnèse, Streber, *Numismata*, tab. iii, n. 2, p. 191-4. Cet Hercule a tant de ressemblance avec la statue Farnèse, que M. le duc de Luynes a cru pouvoir en inférer que l'original faisait partie d'un groupe où figuraient Télèphe, la biche et peut-être les autres figures de la célèbre peinture d'Herculanum, *Nouv. Annal. de l'Instit. Archéol.* t. I, p. 60, 1); mais je n'admets, avec M. Otto Jahn, *Telephos und Troïlos*, p. 63, 75), que la première partie de cette conjecture.

[1] J'ai ici en vue certaines médailles de la Grande-Grèce, telles que celles de *Crotone*, du plus petit module d'argent et d'ancienne fabrique, et d'autres en bronze; ces dernières, publiées par M. Millingen, *Sylloge*, etc. pl. iii, n. 6, avec l'attribution de *Natiolum*, au sujet desquelles on peut consulter mon Mémoire sur le type des Monn. de Caulonia, p. 222, 1), pl. II, n°s 17, 18.

[2] Plin., xxxiv, 8, 19. On s'accorde à regarder la statue du Vatican, publiée par Visconti, *Mus. P. Clem.* III, xlix, comme une copie de l'ouvrage de Léocharès. Il en existe une autre répétition parmi les marbres de Venise, Zanetti, *Stat.* t. II, tav. vii, actuellement placée au Palais-Ducal.

[3] *Cabin. de M. Allier*, pl. xiii, n° 6.

[4] Une de ces médailles de *Dardanus* est gravée dans le Voyage pittoresque de M. de Choiseul, t. II, pl. 67, n° 28. Le même sujet se voit aussi sur des pierres gravées, une desquelles est publiée dans les *Saggi di Cortona*, t. V, p. 36.

[5] Pausan. vi, 2, 4.

[6] Voy. sur ce monument et sur les médailles d'*Antioche* qui nous en offrent une réminiscence authentique, les observations de M. K. Ott. Müller, *Antiq. Antioch.* § 1, 36, 6), 7), 7*), et 7**), en y joignant ma Lettre à M. Schorn, p. 73-74. Visconti avait remarqué le même type sur des pierres gravées, *Oper. var.* t. II, p. 238, n° 266.

d'où ce type a passé, pour exprimer le même motif, sur la monnaie de beaucoup d'autres villes grecques; le groupe de la *Paix portant Plutus enfant*[1], par Céphissodote, imité de même sur des médailles de *Cyzique*[2] et d'*Athènes*[3]; le groupe analogue de *Tyché avec le même dieu sur les bras,* par Xénophon[4], servant de type sur des médailles de *Cyzique*[5], de *Mélos*[6] et de *Laodicée* de Syrie[7]; un groupe d'*Ortygie portant sur ses bras Apollon et Diane enfants,* groupe dû sans doute au ciseau de Scopas, et cité par Strabon[8] au nombre des chefs-d'œuvre de la sculpture que renfermait de son temps la ville d'*Éphèse,* que nous retrouvons sur des médailles de cette ville, frappées avec la tête de Gallien[9] et de Tranquilline[10]; le même qui avait été imité aussi sur des médailles de *Tripolis* de Carie[11] et de *Mastaura* de Lydie[12]; et cet autre groupe d'*Amour et Psyché,* qu'on peut croire sorti pareillement de la main de Scopas, tant il offre d'analogie, dans la plus belle copie antique que nous en possédons, celle de la Galerie de Florence[13], avec la *Famille de Niobé,* pour le caractère et pour le style[14], reproduit avec une

[1] Ce groupe est cité par Pausanias, IX, 16, 1; cf. I, 8; et il nous en est parvenu une copie antique en marbre, décrite par Visconti, *Oper. var.* t. II, p. 139-40.

[2] Au revers de Maximin; la médaille est dans notre Cabinet, où elle est décrite par M. Mionnet, t. II, p. 549, n° 231.

[3] *Mus. Brit.* tab. VII, n° 7.

[4] Pausan., IX, 16, 1.

[5] Mionnet, *Supplément,* t. V, p. 319, n° 231.

[6] Sestini, *Mus. Hedervar,* t. I, tab. XIV, n° 1, pag. 100. Pellerin, *Rec. de méd. de peuples,* t. III, pl. CIV, n° 2, avait lu NIKH; mais la vraie leçon TYXH a été rétablie par Neumann, *Num. ined.* t. II, pag. 234, et approuvée par Eckhel, *D. N.* t. II, p. 331; voy. Boettiger, *Ideen zur Kunstmythologie,* t. II, p. 222, †).

[7] Cavedoni, *Spicileg. Num.,* p. 270-271.

[8] Strabon. XIV, p. 640.

[9] Streber, *Numismata,* etc. pag. 218, tab. III, fig. 12.

[10] *Mus. Hedervar.* t. I, tab. XXI, n° 470.

[11] Frappées au revers d'Otacille, d'Étruscille, d'Herennius, de Gallien et de Salonine.

[12] Frappées avec l'effigie de Maximin et de Philippe.

[13] Ce beau groupe a été publié plusieurs fois, notamment par Wicar, dans sa Galerie de Florence, III, 3.

[14] Cette analogie a été remarquée par plusieurs antiquaires, entre autres, par

fidélité qui prouve, autant que les nombreuses répétitions en marbre qui en sont venues jusqu'à nous[1], la haute célébrité du modèle, sur une rare et curieuse médaille de *Serdica* de Thrace[2], restée sans doute inconnue à Boettiger, puisque ce savant, si familier avec les monuments, assurait que le groupe d'*Amour et Psyché* ne s'était encore montré sur aucune médaille[3].

Il existe, enfin, sur des médailles grecques frappées jusque dans le dernier âge de l'empire, des réminiscences plus ou moins fidèles de quelques-uns des plus beaux ouvrages de la statuaire des Grecs, qui nous sont parvenus, soit en original, soit en copie. L'*Hiérodule* portant un *bassin* destiné à laver le simulacre de la déesse, type d'une médaille de *Samos* frappée à l'effigie de Trajan Déce[4], rappelle la belle statue antique de la prétendue *Danaïde* qui se voit au palais Lancelotti, à Rome. Eckhel avait été frappé de retrouver, sur un bronze impérial de *Thyatire*[5], une imitation, bien réduite sans doute, du fameux *Taureau Farnèse*[6]. Ce qui ne doit pas moins

M. Hirt, qui y ont vu un argument sans réplique à l'appui de l'antiquité de la fable même, dont ce groupe était l'expression figurée.

[1] Une de ces répétitions se trouve au Musée de Dresde, *Augusteum*, II, LXIV; je me réserve de parler des autres en détail dans mes Lettres archéologiques sur la peinture des Grecs, IIe partie, lettre IVe, où je traiterai à fond ce qui concerne le *mythe de Psyché* et les monuments de l'art qui y ont rapport.

[2] Cette médaille, encore inédite, à ma connaissance, sera publiée à la suite du travail cité dans la note précédente; elle est décrite par M. Mionnet, t. I, p. 421, n° 369.

[3] Dans sa Dissertation sur la fable de Psyché, qui vient d'être réimprimée au nombre de ses *Schrift. zur Kunstmythologie*, tom. II, pag. 457. Il existe sur une rare médaille de *Nicomédie* publiée par M. Mionnet, *Supplément*, tom. V, planche 1, n. 3, un groupe relatif aussi au mythe de *Psyché*, c'est à savoir l'*Amour nu, ailé*, qui s'éloigne d'auprès de *Psyché* prosternée un genou en terre, et s'efforçant de le retenir.

[4] Mionnet, *Description*, t. III, p. 298, n. 271; Lenormant et de Witte, *Nouv. Galer. mythol.* pl. XII, n. 12, p. 82.

[5] Eckhel, *Catalog. Mus. Cæsar.* t. I, p. 194, n. 4; *Num. veter.* tab. XV, n. 1; et *D. N.* t. III, p. 122.

[6] Le même sujet s'est rencontré sur une des dernières peintures découvertes à Pompeï, dont je me suis procuré une copie, avec l'intention de la publier.

nous intéresser, c'est de voir à quel point notre belle *Diane de Versailles* est reproduite sur des médailles grecques de tout âge et de tout pays [1], tandis que son sublime frère du Vatican ne s'y est pas encore rencontré. Le *Méléagre* a été souvent copié sur des médailles de *Patres* d'Achaïe [2], et sur celles des *Arcadiens* [3]. Un beau groupe de *Cupidon nu, ailé, debout près de la Fortune tenant la corne d'Amalthée,* que Pausanias vit à *Ægire,* en Achaïe [4], se retrouve sur un bronze impérial d'*Ægium,* ville de la même contrée [5]. L'*Amour qui bande un arc,* motif d'une charmante statue antique si connue, forme le type d'un moyen bronze de Géta, frappé à *Cremna* en Pisidie [6]; et ce type est répété sur une médaille d'*Apamée* de Phrygie [7]. On connaît le groupe d'*Ulysse présentant le* kissybion *à Polyphême* [8], dont une réminiscence nous a été conservée sur plusieurs monuments antiques [9], et auquel appartenait une statue célèbre de la villa Pamfili [10]. Cette même statue a servi de type sur une médaille d'*Éphèse;* d'où il suit que l'original existait sans doute dans cette ville, si riche en beaux monuments de la statuaire grecque. La *Vénus de Médicis* forme le type de nombreuses médailles de villes de Thrace, telles que *Serdica* [11], *Anchialus,*

[1] Dans le grand nombre des médailles qui offrent ce type, je me contenterai de citer celles de *Philadelphie* de Lydie, *Mus. Brit.* pl. XI, fig. 6; de *Marcianopolis* de Mœsie, Sestini, *Mus. Chaud.* tav. 3, n. 1; de *Mitylène, ibid.* tav. VI, n. 1; de *Cyzique,* au revers de Commode; de *Milétopolis* de Mysie, au revers de Gordien; de *Corinthe,* au revers d'Hadrien; et de plusieurs villes de Thrace, telles que *Nicopolis, Mus. Wicz.* t. I, tab. VII, n. 160, et *Deultum, ibid.* tab. IX, n. 192.

[2] *Mus. Arigon.* tab. VII, n. 111.

[3] *Mus. Hedervar.* t. I, tav. XVIII, n. 394.

[4] Pausan. VII, 26, 3.

[5] Sestini, *Mus. Fontan.* part. II, p. 30, tav. V, fig. 4.

[6] Millingen, *Choix de méd. grecques,* pl. IV, n° 2, p. 69.

[7] Sestini, *Descript. num. vet.* p. 454, n° 3.

[8] D'après le motif indiqué par Homère, *Odyss.* IX, 346, sqq.

[9] Cités dans mes *Monuments inédits,* p. 350, 6), 351, 1).

[10] Winckelmann, *Monum. ined.* n° 154.

[11] Mionnet, II° *Supplément,* p. 491, n° 1699; *Cabinet de M. Allier,* pl. III n° 19.

Deultum; on la retrouve encore sur des médailles de la colonie romaine d'*Apamée* de Bithynie [1], ainsi que la *Vénus accroupie*, sur des monnaies de *Bithynium* [2], d'*Amisus*, de *Germanicopolis* de Paphlagonie, de *Nicée* de Bithynie et d'autres villes encore [3]. Notre *Vénus de Milo* est sans doute l'original d'après lequel a été produit le type d'une figure semblable, sur de nombreuses médailles de *Corinthe* [4], en supposant qu'elle était *isolée* et *portant un bouclier,* comme on s'accorde assez généralement à la restaurer en idée [5], et non pas *groupée avec Mars*, comme l'avait imaginé M. Quatremère de Quincy [6], d'après un groupe antique qui se rencontre, d'ailleurs, sur des pierres

[1] Au rev. de Jul. Domna, *Cabinet de M. Allier,* pl. x, n° 19.

[2] Cabinet de M. Tochon, Mionnet, *Supplément,* t. V, p. 21, n° 111.

[3] Elle est quelquefois *seule,* comme sur le denier grec d'*Amisus,* à l'effigie de Sabine, et sur le grand bronze de Julia Domna, frappé à *Germanicopolis;* d'autres fois avec l'*Amour debout derrière elle,* comme à *Germanicopolis,* ou bien *entre deux Amours,* dont l'un lui présente un *miroir,* et l'autre tient un *flambeau*, sur un moyen bronze d'Alexandre Sévère, frappé à *Nicée* de Bithynie, et publié par Sestini, *Mus. Hederv.* t. II, tab. xvi, n° 12.

[4] La *Vénus armée,* telle qu'on la voit sur des médailles de la colonie de *Corinthe,* au revers d'Hadrien, d'Antonin Pieux, de L. Verus, de Marc-Aurèle, de Commode, de Septime Sévère, tantôt *isolée,* tantôt *dans son temple,* ressemble absolument, pour la pose et pour l'ajustement, à notre *Vénus de Milo.* On la trouve aussi, opposée à *Diane*, sur des monnaies de *Patres,* au revers de Commode, *Mus. S. Clement. Num. sel.* t. II, p. 278, tab. xxiv, fig. 205. J'ai déjà exprimé l'opinion qu'on vient de voir, dans le Journ. des Savants, 1837, p. 193-196, et j'ai composé sur ces médailles, rapprochées de notre statue, un travail particulier, dont le résultat se trouve d'accord avec l'idée proposée par M. Millingen, *anc. uned. Mon.* part. II, pl. iv-vi, p. 6-8, et où je discute l'opinion, assez généralement admise chez les artistes, que cette statue, dont la tête n'offre pas le caractère propre aux autres figures de *Vénus,* pourrait être une *Victoire sans ailes.* Je profite de cette occasion pour citer l'opinion de M. Cavedoni, qui a reconnu, *Spicileg. numism.* p. 246, 213), dans le type d'une médaille de *Philomelium* de Phrygie, publiée par Eckhel, *Sylloge,* tab. v, n° 9, une des nombreuses variantes de notre *Vénus de Milo* et de *celle de Capoue,* qu'il avait crue d'abord une *Fortune portant Plutus enfant, ibid.* 118-119, 120).

[5] K. ott. Müller, *Handbuch*, etc. § 376, 5), 6), p. 552.

[6] *Dissertation sur la statue antique de Vénus découverte à Milo,* Paris, 1821, in-4°.

gravées, et aussi sur des médailles[1]. Je citerai en dernier lieu la fameuse *Cléopâtre* du Vatican, reconnue avec raison pour *Ariane surprise pendant son sommeil par Bacchus et son cortége*, d'après un médaillon de *Périnthe*[2], où cette scène est représentée, à peu près comme sur les bas-reliefs antiques, dans son groupe principal, et où la figure d'*Ariane endormie* offre absolument la même attitude et le même ajustement que la statue du Vatican.

Voilà, sans contredit, un nombre assez considérable d'exemples fournis par la numismatique, de ces emprunts faits à la statuaire, pour orner le champ des monnaies grecques; exemples que nous voyons se multiplier à proportion que l'art décline, et avec lui la fortune de l'empire. Il me reste maintenant à exposer celui que je me suis réservé de produire en dernier lieu, pour en faire l'application à un morceau de sculpture réputé excellent entre tous ceux du premier ordre, et le seul peut-être, de tous les chefs-d'œuvre de l'art antique arrivés jusqu'à nous, qui n'ait rien perdu dans l'opinion, par le fait de l'apparition des sculptures de Phidias, qui a fait descendre au second rang tout ce qu'on avait admiré jusqu'alors; je veux parler du *Torse du Belvédère*.

Cette figure est trop connue pour avoir besoin d'être décrite après tant d'antiquaires qui ont pris ce soin. Ce qui n'est pas moins connu de toutes les personnes versées dans la science de l'antiquité, c'est la contrariété des opinions qui

[1] Une, entre autres, de Faustine la mère, gravée dans le recueil de Patin, et reproduite par M. Quatremère de Quincy, à l'appui de son opinion.

[2] Ce médaillon, frappé avec la tête d'Alexandre Sévère, a été publié, d'après un exemplaire du cabinet de Gotha, par M. Fr. Jacobs, dans une Dissertation sur l'Ariane endormie du Vatican, qu'il a reproduite, avec quelques additions, dans ses *verm. Schrift.* t. V, § 11, p. 405, ff. Il s'en trouve aussi dans notre Cabinet un exemplaire décrit par M. Mionnet, t. I, p. 412, n. 324, qui sera publié, parmi les monuments à l'appui, dans mes Lettres archéologiques sur la Peinture des Grecs, IIe partie.

ont été émises sur le sujet de la figure à laquelle appartenait cet admirable fragment. Jusqu'ici, en effet, on n'a pu se mettre d'accord que sur un point, qui ne pouvait être un seul instant douteux, d'après le bout de la *peau de lion* qui subsiste sur la cuisse gauche: c'est que cette figure représentait *Hercule;* et encore, sur ce point, l'idée de Winckelmann, qui voyait, dans ce *torse,* plutôt avec les yeux de l'imagination qu'avec ceux de la critique, *Hercule déifié,* purgé dans sa personne de toutes les imperfections de l'humanité, et admis au séjour des immortels, avec le *bras droit* (c'est le bras gauche qu'il devait et sans doute qu'il voulait dire) posé sur sa tête, pour indiquer le suprême repos de l'Olympe[1]; sur ce point, dis-je, l'idée du grand antiquaire résultait-elle d'un sentiment poétique, bien plus que d'une appréciation juste et exacte du monument? L'erreur de Winckelmann, qui se représentait en outre la *tête* de cet *Hercule déifié* dirigée vers le ciel, ce qui n'était pas et ne pouvait être, est donc sensible pour tout le monde. Une supposition toute contraire à celle-là, celle du célèbre peintre Mengs, qui, sans entrer d'ailleurs dans aucune discussion à cet égard, et partant, suivant toute apparence, d'une restauration attribuée à Michel-Ange[2], inclinait à croire que l'*Hercule* du *torse* était appuyé sur sa massue, conséquemment *avec la tête abaissée*[3]*;* cette supposition n'a pas semblé à Visconti mériter une réfutation[4], non plus que l'idée bizarre du Bernin, qui restaurait notre *torse* en une figure d'*Hercule filant pour Omphale*[5].

[1] *Stor. dell' Art.* l. X, c. III, § 14, t. III, p. 585, 65), ed. Prat.

[2] Voy. la note XLVII, ajoutée par Mariette à la Vie de Michel Ange, écrite par Condivi, *note* citée par Visconti, *Mus. P. Clem.* t. II, p. 18, *b*).

[3] Mengs, *Opere,* t. II, p. 204.

[4] *Mus. P. Clem.* t. II, p. 18.

[5] Voy. une lettre de Winckelmann dans les Mémoires sur sa vie, t. I, pag. XLVI, de la traduction française de son Histoire de l'Art. Mengs fait allusion à cette restauration du Bernin, qu'il désapprouve, *Opere,* t. I, p. 220. C'est à tort que cette idée d'un *Hercule filant* avait été prêtée à Raphaël.

Je n'accorde pas, pour ce qui me regarde, plus de confiance à l'opinion du savant Heyne, qui, sans tenir compte du travail critique de Visconti, reconnaissait, dans le *torse,* l'*Hercule assis à table,* de Lysippe [1], bien que cette opinion soit plus facile à concilier avec le mouvement général de la figure, telle que nous la connaissons par les belles médailles de Crotone, et qu'à ce titre sans doute elle ait obtenu en dernier lieu l'assentiment de M. K. Ott. Müller [2]. Mais, il y a, dans cette supposition qui rentre dans celle de Winckelmann, et qui s'appuie, comme celle-ci, sur des monuments, tels que la grande coupe de la Villa Albani, et le bas-relief du *Repos d'Hercule,* de la même Villa; il y a, dis-je, dans cette supposition, une difficulté grave, qui eût dû frapper Winckelmann, persuadé comme il l'était que son *Hercule déifié* était ici représenté dans toute la perfection de la condition divine; c'est que les monuments en question, principalement celui du *Repos d'Hercule,* nous montrent ce héros dans une *orgie* de *Ménades* et de *Satyres,* qui n'a rien de commun avec la tranquille et pure jouissance de l'*apothéose.*

On se serait épargné toutes ces suppositions plus ou moins hasardées, plus ou moins contraires au caractère propre du monument et au mouvement véritable de la figure, si l'on eût observé que cette figure d'*Hercule* était groupée avec une autre, qui était debout près d'elle. C'est ce qui résulte en effet de quelques restes de tenons ou d'attachements encore sensibles, qui subsistent du côté gauche de la figure, près du flanc et du genou, aussi bien que de la circonstance que le travail de la sculpture est moins achevé dans cette partie que dans tout le reste. Cette double observation, due à Visconti [3],

[1] *Prisc. Art. oper. in Epigr. illustr.*, p. 87.

[2] K. Ott. Müller, *Handbuch d. Archäol. d. Kunst,* § 129, 2, d, p. 124; cf. § 411, 3, p. 639.

[3] Visconti, *Mus. P. Clem.* t. II, p. 19.

ne permet plus de discuter les hypothèses qui ont pour but d'expliquer le *torse* par une figure isolée d'*Hercule en repos,* ainsi que semblent encore disposés à le faire les derniers auteurs de la *Description de Rome,* MM. Éd. Gerhard et Platner[1], en se représentant, d'après une célèbre pierre gravée[2], cet *Hercule* comme *seul* et *assis,* la *tête appuyée sur sa main que soutient sa massue posée en terre.* Ce type se trouve réellement en dehors des conditions du *torse,* telles qu'elles résultent de l'observation de faits matériels; et je ne crois pas devoir m'y arrêter davantage.

Du moment qu'il est constaté par des circonstances de ce genre, que l'*Hercule* du *torse* était groupé avec une autre figure, il semble que l'hypothèse la plus plausible à tous égards soit celle de Visconti, qui conjecturait, d'après la célèbre intaille de Teucer, de la *Galerie de Florence*[3], laquelle représente *Hercule assis,* et *appuyé d'une main sur un rocher, attirant à lui de l'autre main une Femme presque entièrement nue,* qui conjecturait, dis-je, que le *torse du Belvédère* pouvait avoir fait partie d'un groupe semblable, dont il connaissait une copie sur un médaillon de bronze, frappé à *Sardes,* avec la tête

[1] Voy. la *Roms Beschreibung*, t. II, § 11, S. 119-120. Les idées des auteurs ne semblent pas avoir été bien fixées sur ce point, ni bien d'accord avec elles-mêmes; car, après avoir exprimé l'opinion que l'*Hercule du torse* était *groupé avec une autre figure* probablement *Hébé, qui lui présentait le nectar,* opinion qui est celle de Visconti et de C. Fea, fondée sur les pierres gravées, publiées, *Mus. P. Clem.* t. II, tav. agg. A, 2 et 3, et citées, *ibidem*, p. 120, †), on incline vers une explication qui s'appuie sur une pierre d'un motif tout différent.

[2] C'est la pierre décrite sous le n° 615 de Lippert, p. 227, et qui est accompagnée de l'inscription : ΠΟΝΟΣ ΤΟΥ ΚΑΛΩΣ ΗΣΥΧΑΖΕΙΝ ΑΙΤΙΟΣ; voy. aussi les deux pierres du même sujet de notre Cabinet (l'une desquelles est de travail moderne), publiées par Mariette, t. II, pl. LXXXIV et LXXXV. L'idée que le *torse* appartenait à une figure semblable avait été déjà exprimée par les éditeurs du recueil des Pierres gravées d'Orléans, t. I, n. 86, p. 73.

[3] Zannoni, *Galler. di Firenz.* Ser. V, t. I, tav. 26, n. 1, p. 201-2; voy. la planche ci-jointe, n. 2.

d'Antonin Pieux[1]. A l'appui de son idée, dans laquelle il ne semble pas avoir eu assez de confiance, Visconti aurait pu citer une autre pierre de la collection de Florence[2], d'un beau travail aussi, quoique inférieur à celle de Teucer, laquelle offre le même groupe, dans une attitude qui se rapproche encore plus peut-être des parties subsistantes du *torse*. Il aurait pu également citer un beau médaillon de L. Vérus, frappé à *Pergame*[3], où le même groupe est conçu un peu différemment, et où se voit la figure de l'*Amour ailé, poussant la Femme demi-nue, qui résiste mollement, dans les bras d'Hercule, assis sur un rocher où il s'appuie de la main gauche*. A ces monuments, connus dès le temps de Visconti, et dont il eût pu se servir pour justifier son opinion, il s'en est joint quelques autres, découverts depuis, qui prouvent de plus en plus la haute célébrité du modèle d'après lequel avaient été exécutées ces réminiscences sur médailles et sur pierres gravées, qui sont autant de variantes d'un même type. Ainsi, une rare médaille de *Topirus* de Thrace[4], contrée où les types relatifs à

[1] *Select. Numism. è Mus. de Camps,* n. VII, p. 27-28.

[2] *Galler. di Firenz.* Ser. V, t. I, tav. 26, n. 2, p. 202-3.

[3] *Numism. maxim. modul. è Mus. Pisan.* tab. XXIV, n° 3, p. 23. M. Mionnet, qui a décrit ce médaillon dans son Supplément, t. V, p. 444, n° 1023, y a vu *Vénus, avec Cupidon, s'efforçant d'entraîner avec elle Hercule assis.* Le même sujet se retrouve, mais sans l'*Amour,* sur un autre médaillon de L. Verus, frappé aussi à *Pergame* et pareillement décrit, d'après Vaillant, par M. Mionnet, qui ne l'a pas mieux compris, *ibid.* p. 445, n° 1026. Le véritable motif de ce groupe n'avait pu échapper à la sagacité de M. Cavedoni, qui y a reconnu comme moi *Hercule et Augé;* voy. son *Spicil. numism.* p. 146, 145); et je me félicite de m'être rencontré sur ce point avec cet habile antiquaire.

[4] Cette médaille, qui faisait partie du cabinet de M. Allier d'Hauteroche, où elle est gravée, pl. III, n. 21, est entrée depuis dans notre collection; on trouvera le dessin du revers sur la planche ci-jointe, n. 4. Elle est citée, avec les pierres gravées de la galerie de Florence, comme offrant le sujet d'*Hercule et Augé,* représenté aussi sur les médaillons de *Pergame,* par M. Otto Jahn, qui y rapporte également le *torse du Belvédère;* voyez sa docte dissertation, *Telephos und Troïlos,* Kiel, 1841, p. 48, 49); en sorte que je trouve ici mon opi-

Hercule sont extrêmement fréquents sur les médailles, a offert, au revers de la tête de Sept. Géta, *Hercule nu, assis sur un rocher, où il s'appuie de la main gauche, attirant à lui de la main droite une Femme demi-nue,* qui semble ne lui opposer qu'une faible résistance : c'est encore ici le même groupe, mais où les deux figures sont un peu plus écartées l'une de l'autre que sur les monuments précédemment cités. Le contraire a lieu sur une pierre gravée, que je crois inédite, et dont l'empreinte me fut communiquée, il y a déjà plusieurs années, par notre célèbre sculpteur, feu M. Lemot. Cette pierre, dont on trouvera le dessin joint à ce mémoire[1], offre, dans la figure d'*Hercule,* la répétition de celle de Teucer, sauf la position du genou gauche, qui est un peu plus élevé, et, dans la figure de la *Femme, nue* aussi et *résistant aux caresses d'Hercule,* un motif tout à fait différent, qui prouve avec quelle liberté les graveurs s'exerçaient sur les monuments de l'art qu'ils s'attachaient à reproduire, mais qui, du reste, ne change rien à l'idée principale ni au mouvement général du groupe entier.

C'est ce qui résulte encore plus positivement d'une autre pierre, qui ne nous est plus connue que par une pâte antique, d'excellent travail, que je possède, et que je publie à la suite de cette dissertation[2]. Le groupe représenté dans ce rare monument de la glyptique est certainement, de toutes les imitations qui nous sont restées du monument original, celle qui dut s'en rapprocher le plus dans l'attitude et dans le mouvement des deux figures; et c'est aussi celle qui se rapporte le plus exactement à ce qui subsiste du *torse du Belvédère.* On y voit *Hercule assis sur un rocher,* avec sa *peau de lion* passée sur

nion d'accord sur tous les points avec celle de ce jeune et savant antiquaire ; ce qui est pour moi un nouveau motif de confiance.

[1] Voy. la planche ci-jointe, n. 3.

[2] Même planche, n. 5.

la cuisse droite, précisément de la même manière et à la même place que sur le *torse*. Du bras gauche, dont l'extrémité est enlevée par une fracture de la pâte, il s'appuyait sans doute sur le rocher, et de la droite, qui est penchée en avant, ainsi que toute cette partie du corps, il attire à lui une *Femme presque nue*, qui défend encore contre lui la partie inférieure de son vêtement. Le mouvement d'*Hercule* dans cette pâte ressemble si fort à celui du *torse*, l'attitude offre tant d'analogie dans les deux figures, qu'il semble que l'une n'ait pu être inspirée que par la vue ou par le souvenir de l'autre. J'ajoute que le travail de notre pâte indique un original du plus grand mérite, un ouvrage digne des temps les plus florissants de l'art; et si, comme il est presque impossible de se refuser à l'admettre, l'auteur de la pierre s'était proposé pour modèle quelque beau monument de la statuaire antique, il devient à peu près certain que ce modèle dut être le groupe, dont nous possédons, sinon l'original même, du moins une excellente copie, dans l'ouvrage d'Apollonius d'Athènes. Il existait encore une autre variante du même motif, un peu moins rapprochée il est vrai de la composition du groupe auquel appartenait le *torse du Belvédère*. Cette variante nous est connue par une des pierres gravées du recueil de Raponi[1], où l'*Hercule assis tient entre ses deux genoux une Femme demi-nue, vers laquelle il se penche*

[1] Tav. XXXI, n. 11. Je n'ai pas cru devoir citer toutes les pierres gravées qui offrent un motif semblable, et dont le nombre est assez considérable. Cependant, je ne puis passer sous silence la pierre citée par Heyne, Lippert's *Dactyliothec.*, Abschn. VIII, n. 602, p. 222, d'après la collection de Zanetti, *Dactylioth.* tav. LIII, comme équivalant à la pierre de Teucer pour le mérite de la gravure. Je me borne à mentionner le scarabée d'ancien style étrusque, publié dans le *Museo Chiusino*, tav. LXI, 1, et tav. CXVIII, 1, dont le sujet ne me paraît pas suffisamment déterminé, bien qu'il semble, d'après la position des figures, se rapporter à un motif semblable. Mais le *miroir* que tient en main la femme nue, debout entre les jambes de l'homme assis, paraît caractériser *Vénus*.

pour l'embrasser. Mais, quel que soit l'avis qu'on adopte au sujet de ce dernier rapprochement, je ne m'en crois pas moins fondé à regarder comme le type le plus accrédité celui dont j'ai fait connaître plusieurs variantes, tant en pierres gravées qu'en médailles, c'est-à-dire celui où l'*Hercule assis* attire à lui, avec une inclination du corps plus ou moins prononcée, une *Femme qui lui résiste* à une certaine distance; et ce qui contribue à m'affermir dans cette opinion, c'est que le même type servit aussi dans l'antiquité pour exprimer un motif semblable, mais où figuraient deux personnages différents, par exemple *Neptune* et *Amymone,* tels qu'on les voit sur une curieuse peinture récemment trouvée à Pompeï [1]. Cette peinture reproduit, en effet, sous la figure du dieu de la mer et de la nymphe d'Argos, absolument le même type que nous ont offert nos médailles et nos pierres gravées. Or, il n'est pas possible que cette application d'un même type à des personnages différents, mais placés dans une position semblable, ainsi qu'on en a, du reste, d'autres exemples dans les travaux de l'art antique [2], ne tienne ici au mérite accompli et à la haute réputation du monument, où ce type avait été fixé par la main de quelque grand maître; et, quant à ce qu'il pourrait y avoir d'étranger à nos habitudes, dans cette application même d'un type créé et reproduit par la statuaire à un sujet de peinture, je me contenterai d'observer que nous possédons déjà plus d'un exemple semblable, notamment la belle peinture d'Herculanum, représentant l'*Éducation d'Achille* [3], imitée, comme cela paraît bien démontré [4], d'un groupe célèbre de statues qui était placé à Rome dans les *Septa Julia* [5]; sans

[1] *R. Mus. Borbon.* t. VI, tav. XVIII.

[2] Voy. plusieurs exemples de ce genre qui sont cités dans mes Monuments inédits, *Achilléide*, p. 32.

[3] *Pittur. d'Ercolan.* t. I, tav. VIII.

[4] Voy. les observations des Académiciens d'Herculanum, t. I, p. 41, 14).

[5] Plin., XXXVI, 5.

compter qu'il exista toujours, entre la statuaire et la peinture des Grecs, des rapports de goût, de style et de composition, qui rendaient ces sortes d'emprunts d'un art à l'autre plus naturels et plus conséquents à leur principe, que cela ne pourrait avoir lieu chez nous, où les deux arts procèdent d'après des principes et marchent dans des voies toutes différentes.

Ce point ainsi établi par l'examen des circonstances matérielles qui tiennent à la sculpture même du *torse*, et par l'observation de monuments où apparaît une figure d'*Hercule* à peu près semblable, que cet *Hercule* était groupé avec une *figure de Femme debout,* il ne s'agit plus que de rechercher à quelle action se rapportait ce groupe, et quelle pouvait être la *Femme* mise ainsi en rapport avec *Hercule.* Sur la première question, il semble qu'il ne puisse y avoir lieu à aucune difficulté. C'est un de ces motifs voluptueux, que l'art des Grecs traitait d'une manière plus ou moins libre, et qui abondaient dans l'histoire d'Hercule; le même motif, sans doute, que nous trouvons représenté, dans toute la licence propre au sujet, sur une belle pierre gravée, où se voit *Hercule faisant violence à une Femme nue, renversée sur les genoux*[1]. Quant à la seconde question, celle qui concerne la *Femme,* objet des caresses d'*Hercule,* il n'est pas aussi facile d'y répondre. Stosch[2], Gori[3], Winckelmann[4], Heyne[5], voyaient, sur la pierre de Teucer, *Hercule triomphant de la pudeur d'Iole;* Bracci[6] préférait *Omphale;* Visconti restait indécis entre *Iole, Omphale* et *Hébé,* en penchant toute-

[1] Cette pierre a été publiée par Guattani, qui s'est trompé en y voyant *Hercule* et *Mélanippe;* voy. ses *Notizie,* etc. per l'ann. 1785, p. LXXXVII-LXXXVIII. Je reviendrai sur ce sujet dans la Deuxième Partie de mes Lettres archéologiques sur la peinture des Grecs.

[2] *Gemm. antiq.* tab. LXVIII.

[3] *Mus. Florent.* t. II, tab. V.

[4] *Pierr. grav. de Stosch,* p. 293, n° 1803.

[5] Lippert's, *Dactyliothec,* Abschn. VIII, n. 602, p. 222.

[6] *Memor. degl. Incisori,* t. II, p. 237.

fois pour *Hébé*[1]; et c'est cette dernière opinion qui semble avoir prévalu, d'après la supposition toute gratuite que l'*Hercule* représenté sur cette pierre, et sur les autres qu'on connaît du même sujet, doit être l'*Hercule déifié*, embrassant sa céleste épouse *Hébé;* c'est du moins l'idée qu'avait adoptée aussi le dernier antiquaire de la Galerie de Florence, feu M. Zannoni[2]; c'était aussi, à ce qu'il paraît, celle du savant commentateur de l'Histoire de l'Art, C. Fea[3]; et c'est d'après le même motif que le célèbre Flaxmann, restaurant à sa manière le *torse du Belvédère,* avait groupé son *Hercule avec Hébé*[4].

Mais il y a certainement une difficulté grave à concilier ce motif présumé d'un *Hercule,* jouissant, dans un repos divin, des premiers honneurs de son apothéose, et recevant de la main d'*Hébé* la coupe de nectar, avec l'action réellement exprimée sur nos pierres antiques et dans le *torse.* Il ne faut que jeter les yeux sur un charmant bas-relief Borgia[5], représentant *Hercule* et *Hébé,* pour se convaincre que la manière dont les anciens avaient conçu ce sujet n'avait réellement rien de commun avec la composition de notre groupe. En effet, sur ce bas-relief, *Hercule, assis* en avant d'un *portique* qui figure l'*Olympe,* dans une attitude tranquille, tient de la main droite le *scyphus* qu'il présente à *Hébé,* laquelle porte de la main

[1] *Mus. P. Clem.* t. II, tav. x, p. 20. Sur les monuments relatifs à *Hercule* et *Hébé,* tels que le *putéal* de Corinthe, *Annal. dell' Instit. Archeol.* t. II, p. 145-9, et 332-35, ou tels que l'*œnochoë,* publiée par M. Éd. Gerhard, *ant. Bildwerke,* taf. XLVII, voy. Panofka, *Mus. Blacas,* pl. XXVI, p. 78-81.

[2] *Illustraz. di due Urne,* etc. p. 101, et *Galler. di Firenz.* Ser. V, t. I, p. 201-202.

[3] Bien que, dans une note sur la *Stor. dell' Art.* l. X, c. III, § 14, t. III, p. 586, 66), il cite les deux pierres du Recueil de Mariette, t. II, pl. LXXXIV et LXXXV, comme offrant quelque ressemblance avec l'attitude du *torse.*

[4] Voy. les Monum. du Mus. Napol. t. II, pl. XXXVII, p. 81, où cette restauration est rappelée.

[5] Publié par Guattani, *Monum. ined. per l'anno 1787,* p. 47-48, tav. II. Cf. *Mus. P. Clem.* t. V, tav. XXVI, p. 51.

droite abaissée l'*œnochoë,* en relevant de la main gauche, à la hauteur de son visage, un pan de la draperie qui l'enveloppe. Il n'y a dans l'attitude calme et tranquille des deux figures rien qui ne soit d'accord avec l'idée d'une scène d'apothéose, tandis que, dans notre groupe, tout indique une scène de mouvement, un acte de violence plus ou moins prononcé; et j'ai peine à comprendre qu'un antiquaire aussi exercé que Boettiger, convaincu qu'il était que le *torse du Belvédère* avait fait partie d'un *groupe d'Hercule et d'une femme placée devant lui* [1], ait pu rapporter à ce groupe des monuments aussi dissemblables par le mouvement et l'intention que le bas-relief Borgia et les pierres gravées de Teucer, de Carpus et les autres décrites par Tassie [2], en voyant sur tous ces monuments et dans le *torse* même le *mariage d'Hercule et d'Hébé;* car il suffit de la moindre réflexion pour détruire cette supposition. Dans la seconde des pierres du Musée de Florence, aussi bien que sur notre pâte, le bras droit d'Hercule tendu avec force, et le mouvement du corps qui le suit, n'indiquent certainement pas une action tranquille. De même, dans le *torse* antique, on a remarqué l'extension des muscles et le mouvement prononcé de toute cette partie du corps [3], qui ne saurait convenir à un *Hercule en repos,* vis-à-vis d'*Hébé* dans une attitude tranquille. D'ailleurs, sur toutes nos pierres, de même que sur les médailles, la *Femme demi-nue* qu'*Hercule* attire à lui, lui résiste bien évidemment; et, sur l'une de ces médailles, la présence de l'*Amour* qui pousse cette femme dans les bras d'*Hercule,* caractérise le sujet de la manière la moins équi-

[1] Voy. son *Excurs über den cyclus der Verheirathung des Hercules mit der Hebe,* dans la *Mythologie des Zeus, Ideen zur Kunstmythologie,* t. II, p. 70, ff., ed. Sillig.

[2] Tassie's *Catalogue,* n°s 6132-6149.

[3] C'est Visconti qui a fait cette remarque, *endr. cité,* p. 20.

voque. Ce ne peut donc être qu'*une Femme à qui Hercule fasse violence;* et la seule difficulté maintenant est de déterminer lequel des nombreux objets des amours de ce demi-dieu est représenté dans ce groupe, qui dut être si important, par son sujet autant que par son mérite, pour avoir inspiré tant de répétitions. L'observation faite en dernier lieu, qu'il s'agit d'une scène de violence exercée sur une femme qui résiste plus ou moins faiblement, tend déjà à exclure *Hébé,* et même *Iole* et *Omphale;* car bien qu'*Hercule caressant Iole* ou *Omphale,* dans la licence des Bacchanales, fût un sujet familier à l'art antique [1], que J. B. Visconti avait cru reconnaître dans les deux célèbres statues de la villa Pamfili [2], en quoi il s'était certainement trompé [3], il n'est pas probable, à voir la manière dont *Hercule* et *Omphale* sont le plus généralement représentés dans les monuments de l'art qui nous restent [4], que ce soient ces deux personnages qui aient fourni le motif de notre groupe. Cette licence des Bacchanales que je rappelais tout à l'heure ne me semble pas davantage propre à rendre compte du sujet de ce groupe. On voit bien sur quelques bas-reliefs, notamment sur celui de la Villa Albani [5], qui représente le *Repos*

[1] J'aurai occasion de donner sur ce point d'antiquité tous les éclaircissements qui sont en mon pouvoir, en traitant des sujets licencieux où figure *Hercule,* dans la *Deuxième Partie* de mes Lettres archéologiques sur la peinture des Grecs.

[2] *Mus. P. Clem.* t. I, p. 62.

[3] L'opinion à peu près unanime des antiquaires est que ces deux statues représentent *Achille déguisé en femme*, auprès de *Déidamie;* voy. mon Achilléide, p. 70, 1).

[4] Je traiterai ce sujet en détail dans l'ouvrage annoncé en dernier lieu dans une des *notes* qui précèdent. En attendant, je dois pourtant faire observer qu'un groupe tout pareil au nôtre s'est offert sur une médaille de la ville d'*Ionia,* où Sestini, *Mus. Hederv.* t. II, p. 155, n° 3, a vu *Iole,* et M. Cavedoni, *Spicileg. numism.* p. 162, avec plus de vraisemblance, *Omphale livrée aux caresses d'Hercule.*

[5] Zoëga, *Bassirilievi,* t. II, tav. LXX; cf. *ibid.* taf. LXXI. Marini, *Iscrizioni Albane,* n. CLIII, p. 150, sgg. Le sujet de ce bas-relief, emprunté sans donte des représentations de quelque drame satyrique, tel que l'Ἅϐας Γάμος d'Épicharme, doit avoir été très-familier à l'art antique; voy. sur ce

d'Hercule, le Héros, entouré de groupes voluptueux, et, sur un autre bas-relief de la même Villa[1], *Hercule ivre et soutenu sous les bras, attirant à lui par son vêtement une Ménade qui ne songe pas à se défendre;* mais il me répugne de trouver dans des motifs aussi vulgaires le sujet d'un groupe qui produisit un des chefs-d'œuvre de l'art, et qui fut imité jusque sur des médailles. Il n'y a qu'une aventure d'Hercule, héroïque par le rang des personnages, intéressante par ses circonstances et par ses suites, qui puisse nous fournir, à mon avis, l'explication la plus satisfaisante; et je trouve toutes ces conditions dans le trait si célèbre des amours d'*Hercule* et d'*Augé*[2], fille d'Aléus.

Rien n'est plus connu que l'acte de violence commis par Hercule sur la personne de cette femme, tel qu'il est rapporté par Pausanias[3], Ovide[4] et les mythographes[5]; je n'ai donc pas besoin de le raconter en détail. On sait aussi combien les sujets relatifs à *Télèphe,* fruit de cette violence, furent souvent traités par l'art antique. La célébrité que le fils et la mère avaient acquise au théâtre[6] avait dû, en effet, les recom-

point d'antiquité les savantes observations de Boettiger, dans son *Excurs* cité plus haut, p. 71-3.

[1] Zoëga, *Bassiril.* t. II, tav. LXVII.

[2] Cette idée était venue à un antiquaire florentin, Puccini, cité par Zannoni, *Galler. di Firenz.* Ser. V, t. I, p. 203.

[3] Pausan. VIII, 4, 6; 47, 3, et 48, 5; cf. *ibid.* IX, 31, 2.

[4] Ovid. *Heroïd.* IX, 49.

[5] Hygin. *Fab.* XCIX et CI; cf. Muncker. *ad h. l.* Add. Apollodor. II, 7, 4, et III, 9, 1; Hecat. *Fragm.* 345, ed. Klausen.; Strabon. XII, 571, D; 572, D; XIII, 615, B; Schol. Aristophan. *ad Ran.* 1112; Diodor. Sic. IV, 33. Cette fable est exposée en détail par les Académiciens d'Herculanum, t. I, p. 27-28, 5), et elle vient d'être traitée d'une manière encore plus approfondie par M. Otto Jahn, dans sa dissertation citée plus haut, p. 279, 3), sur *Télèphe et Troïle*, p. 47 et suiv.

[6] Euripide avait composé une tragédie d'*Augé*, dont il nous reste des fragments, Euripid. *Fragm.* t. II, p. 430, ed. Beck. (t. IX, p. 94-99, ed. Matthiæ.); cf. Welcker. *Griech. Tragœd.* p. 763, ff. Sur les autres drames attiques qui purent avoir le même sujet, voy. Meinecke, *Fragm. Com. Gr.* I, p. 259, et 360; Ott. Jahn, *Telephos,* etc. p. 52, 54). La célébrité du sujet de *Télèphe* est, du reste, attestée par Horace, *de Art. poët.* 96.

mander de bonne heure à l'intérêt des artistes. Aussi voyons-nous que l'aventure d'*Augé* avait fourni le sujet d'une des compositions de Polygnote, au *Lesché* de Delphes[1]; et la tradition suivant laquelle *Télèphe* passait pour être, de tous les enfants d'Hercule, celui qui ressemblait le plus à son père[2], nous explique pourquoi les anciens artistes s'étaient plu à représenter de tant de manières *Hercule* et *Télèphe*, comme nous en avons la preuve par tant de monuments de la statuaire, de la peinture et de la glyptique, qui nous sont parvenus[3]. Il n'y a donc rien de plus probable que de supposer que le trait des amours d'*Hercule* et *Augé* avait été représenté aussi dans un groupe tel que celui que nous offrent nos pierres gravées et nos médailles, et auquel appartenait le *torse du Belvédère;* et cette conjecture, si plausible en soi, reçoit, d'un monument de l'art antique qui n'a pas encore été bien expliqué, une confirmation positive.

Le monument dont il s'agit est un fragment de bas-relief grec, trouvé à Mégares, et publié dans le *Museum Worsleyanum*[4]. Il représente un *Héros barbu, assis* sur un cube de pierre,

[1] Pausan. x, 28, 4. M. Otto Jahn croit voir *Hercule faisant violence à Augé*, sur une peinture antique du recueil de Bartoli, *Sepolcri antich.* tav. XIX, que j'avais expliquée dans mes *Monum. inéd.* p. 6, 3), par l'aventure de *Pélée* et de *Thétis;* voy. son *Telephos und Troïlos*, p. 48, 50). Il se peut que cette conjecture soit plus fondée que la mienne; cependant, j'y trouve encore quelques difficultés. J'aurai occasion de revenir sur ce sujet.

[2] Pausan. *l. l.*

[3] La plupart de ces monuments seront cités plus bas.

[4] Class. I, n. 8; voy. aussi l'édit. milan. de ce *Musée*, publiée par les soins de M. le Dr Labus, tav. III, n° 2, p. 17-18. M. Panofka cite ce bas-relief à l'appui d'une observation sur l'*erreur des antiquaires qui pensent toujours à* Télèphe, *toutes les fois qu'ils voient une* biche *dans une composition antique*, *Annal. dell' Instit. Archeol.* t. II, p. 154, 3). Mais comme le savant antiquaire ne nous dit pas quel sujet il faudrait voir sur ce bas-relief, à défaut de celui de *Télèphe*, qui paraît si bien y convenir, je ne m'arrête pas à cette observation, et je regrette que M. Otto Jahn, qui cite la remarque de M. Panofka, *Telephos*, etc., p. 62, 70), n'ait pas donné plus d'attention à notre bas-relief même de Mégares, qu'à l'opinion de M. Panofka.

attirant à lui, de la main droite, une *Femme, debout* devant lui et *vêtue,* dont il ne subsiste qu'une moitié du corps, qui, de la main gauche, soulève au-dessus de son épaule un pan de sa draperie, sans qu'on puisse malheureusement déterminer le geste qu'elle faisait de l'autre main. Mais, quoi qu'il en soit à cet égard, ce qui subsiste du groupe ne permet pas de douter, d'après son rapport avec celui de nos pierres gravées, qu'il ne s'agisse encore ici du même sujet, traité seulement d'une manière plus grave ou moins voluptueuse. Une circonstance nouvelle, qui ajoute beaucoup de prix à ce fragment, et qui sert en même temps à en caractériser le sujet, c'est la *biche* qui se voit aux pieds d'Hercule, en avant du rocher où le Héros est assis. On sait, en effet, que la *biche* est l'animal qui allaita *Télèphe,* fruit des amours d'Hercule et d'Augé; et c'est à ce signe que Visconti crut reconnaître, dans le personnage assis de notre bas-relief, *Télèphe* lui-même, et, dans la *Femme* debout devant lui, *Augé,* mère de *Télèphe.* Mais j'ose dire qu'en ce qui concerne la première de ces figures, la conjecture de l'illustre antiquaire manquait tout à fait de vraisemblance. On ne retrouve pas la reconnaissance d'un fils et d'une mère dans l'action représentée sur notre bas-relief. On ne reconnaît pas davantage *Télèphe,* dont il est vrai qu'il ne nous reste pas d'images, si ce n'est de *Télèphe enfant*[1], dans un *Personnage d'un âge mûr* et *barbu,* avec une physionomie qui convient parfaitement à *Hercule*[2]. C'est donc l'aventure

[1] Sur des peintures, telles que celle d'Herculanum, *Pittur d'Ercolan.* t. I, tav. VI, et *R. Mus. Borbon.* t. IX, tav. V, et sur une autre, récemment découverte à Pompeï, *R. Mus. Borbon.* t. VIII, tav. L; sur des pierres gravées, telles que celles du cabinet de Vienne, Eckhel, pl. XXVI, XXVII, p. 57-58; et sur les médailles qui seront citées plus bas; à quoi l'on peut ajouter le bas-relief Ruspoli, publié par Winckelmann, *Monum. ined.* n° 73; sans parler de l'*Hercule Commode* et de ses répétitions.

[2] La *tête* d'Hercule, sur ce bas-relief mégarien, offre beaucoup d'analogie avec celle du même dieu, sur le bas-relief Albani, Zoëga, t. II, tav. LXVIII.

d'*Hercule* et d'*Augé* qu'il faut voir dans ce bas-relief, plutôt que la reconnaissance de *Télèphe* et d'*Augé*. La *biche*, qui sert ici à désigner le sujet, se voit placée de la même manière aux pieds d'*Augé*, sur un bas-relief de la Villa Borghèse, publié par Winckelmann [1], et à ceux d'*Hercule* lui-même, sur un médaillon des *Midæens* de Phrygie [2], dans une statuette de travail grec publiée par le P. Pacciaudi [3], et dans une statue de la Villa d'Este, à Tivoli, qui est une copie antique de l'*Hercule Commode* [4]. Enfin, et c'est là un argument qui me paraît décisif en faveur de notre explication, on trouve sur des médailles de *Serdica*, ville de Thrace, voisine de *Topirus*, un type qui

[1] *Monum. ined.* tav. LXXI ; Visconti, *Monum. scelt. Borghes.* tav. XXXIII; Nibby, *Monum. sc. dell. Vill. Borghes.* tav. XVIII, p. 63-65. M. Panofka a contesté cette explication, et il y a substitué une interprétation nouvelle, suivant laquelle il faudrait voir dans ce bas-relief la *naissance d'Hélène*, *Annal. dell' Instit. Archeol.* t. II, tav. d'agg. G, p. 154-157). Quoique cette opinion ait obtenu l'assentiment de M. Otto Jahn, *Telephos*, p. 61, 70), et qu'elle soit réellement très-ingénieuse, je ne suis pas encore convaincu qu'elle mérite la préférence sur celle de Winckelmann, adoptée par Visconti.

[2] *Numism. è Mus. de Camps*, p. 63.

[3] *Monum. Peloponn.* t. I, p. 235. Le savant auteur reproduit, pour l'explication de cette statue, la médaille connue de *Tarse* (Liebe, *Gotha Numar.* p. 381), qui offre le même sujet, et une pierre gravée, de sa propre collection, qui est une réminiscence de l'*Hercule Commode;* il cite aussi, d'après Caryophilus (*de Therm. Herculan. in Dacia detect.* p. 41 ; cf. Visconti, *Oper. var.* t. I, tav. XII, p. 135, sgg), une statue trouvée en cet endroit, qui paraît être une répétition de la sienne.

[4] Visconti, *Mus. P. Clem.* t. II, tav. A, n° 1, et 4, p. 104. A l'appui de la dénomination d'*Hercule et Télephe,* proposée pour ce groupe par Visconti, et généralement admise par les antiquaires, Heyne, *Vorlesungen,* p. 191, ff.; Beck, *Grundriss der Archæologie,* p. 174; Éd. Gerhard, *Beschreibung Roms,* t. II, p. 226, ff.; je citerai encore le groupe découvert à Pompeï en 1805, et publié par d'Ancora, un bas-relief, publié par M. Éd. Gerhard, *Antik. Bildwerke.* taf. CXIII, avec un Hermès d'Hercule, *ibid.* 2 ; et j'ajouterai que l'original antique dont nous devons regarder l'*Hercule Commode* comme une excellente copie, a fourni le type d'un moyen bronze autonome de *Cotiæum* de Phrygie, Mionnet, *Description,* t. IV, p. 269, n° 430, p. 277, n° 477, et *Supplément,* t. VII, p. 542, n° 268, et p. 551, n° 304, reproduit sur un grand bronze impérial de *Midæum* de Phrygie, Mionnet, *Description,* t. IV, p. 343, n° 859.

constate le haut intérêt que la naissance de *Télèphe,* et les circonstances qui s'y rattachaient, inspiraient à la population grecque de cette contrée, si dévouée au culte d'Hercule; c'est la représentation d'*Hercule, nu, assis à terre, tenant entre ses bras* son fils *Télèphe*[1]. J'ajoute que le groupe de *Télèphe allaité par la biche* se voit aux pieds de la figure d'*Hercule,* sur un beau médaillon de *Germé* de Mysie[2], d'après ce même intérêt national qui considérait dans *Télèphe* le premier souverain grec de la Mysie et le fondateur de *Pergame*[3]; d'où il suit que le groupe d'*Hercule* et d'une *Femme* que nous voyons sur des médailles de Thrace et de Mysie, où se rencontre aussi ce type d'*Hercule* et *Télèphe,* ne peut avoir rapport qu'à l'aventure qui produisit la *naissance de Télèphe.* Tout se réunit donc pour nous faire reconnaître sur le bas-relief de Mégares, conséquemment sur les autres monuments de l'art antique qui sont autant de variantes du même motif, le groupe d'*Hercule* et *Augé :* d'où il suit que c'est à un groupe semblable qu'appartenait le *torse du Belvédère,* dont la détermination acquiert ainsi toute la certitude possible.

[1] Mionnet, *Supplém.* II, p. 492, n° 1705.

[2] C'est celui dont il a déjà été fait mention plus haut, p. 291, 3), et où ce sujet, méconnu par les antiquaires, a été très-bien expliqué par M. Streber, *Numismata,* etc. tab. III, n° 2, p. 191-194.

[3] On sait que Télèphe jouissait à *Pergame* des honneurs héroïques, en qualité de *Fondateur,* Pausan. I, 4, 6; cf. *ibid.* III, 26, 7; V, 13, 2; Aristid. *Orat.* XLII, t. I, p. 722, Dindorf; et qu'à raison de cette tradition, *Augé,* sa mère, avait un monument à *Pergame,* Pausan. VIII, 4, 6. De là aussi le groupe de *Télèphe allaité par la biche,* près de la figure d'*Hercule debout,* qui forme le type de plusieurs médailles de *Pergame,* Eckhel, *Doctr. num.* t. II, p. 468; Sestini, *Mus. Hederv.* t. II, p. 119, n° 55; Choiseul-Gouffier, *Voyag. pittor.* t. II, pl. 5, n° 3. *Hercule couché,* portant sur le bras droit étendu son fils *Télèphe,* est aussi un type qui se trouve sur la monnaie de *Pergame,* Mionnet, *Supplément,* tom. V, p. 440, n° 1001.

MÉMOIRE

SUR

UNE TENTATIVE D'INSURRECTION

ORGANISÉE DANS LE MAGNE,

DE 1612 À 1619,

AU NOM DU DUC DE NEVERS,

COMME HÉRITIER DES DROITS DES PALÉOLOGUES.

PAR M. BERGER DE XIVREY.

Lu le 9 juillet 1841.

Il y a vingt ans, l'héroïque insurrection de la Grèce frappa d'abord la plupart des esprits comme un acte en quelque sorte improvisé. C'était, ainsi qu'on le reconnut bientôt, le fruit d'une longue et indomptable persévérance. Sur cette terre illustre, stérile pour l'esclavage, tout semblait conserver les germes de la liberté ; et le temps, l'ignorance même, s'y montraient impuissants à l'oubli. Pendant l'oppression des infidèles, la voix de la religion élevait encore les âmes à l'idée de l'indépendance nationale ; les poëtes populaires étaient l'écho des

regrets et des espérances de la patrie, qu'ils entretenaient par l'enthousiasme, comme les éclairèrent, par l'instruction, ces généreux commerçants, qu'un si noble emploi de leurs richesses a rendus de grands citoyens [1].

Heureusement ces moyens, si sagement préparés à la fin du siècle dernier, se purent soustraire cette fois aux interruptions violentes du cimeterre; et le peuple grec, au moment décisif, s'est enfin trouvé mûr pour la régénération. Ainsi les échecs mêmes d'entreprises antérieures, rendues funestes par un imprudent élan, ne furent pas inutiles à cette nation intelligente. Les suites du mouvement de 1770 en faveur des Russes, de la conquête des Vénitiens environ un siècle auparavant, ne furent pas des enseignements perdus. Ces deux grandes insurrections sont consignées dans l'histoire; mais le souvenir d'autres scènes du même genre, aux proportions moins vastes, au dénouement également funeste ou seulement infructueux, a pu longtemps se transmettre sur place dans les traditions nationales, et fournir comme une chaîne non interrompue à la ténacité de ces efforts d'affranchissement. Quelques-unes de ces tentatives obscures, toujours scellées du sang des martyrs de la patrie, avaient pu même conserver, dans les traditions, plus de faveur populaire que les grandes révoltes évidemment fomentées par l'ambition des puissances rivales de la Turquie, et offrant pour seul espoir aux Grecs, entre la liberté et le despotisme ottoman, le moyen terme d'une autre domination étrangère, mais chrétienne. S'ils accueillaient avec ardeur l'idée d'une telle délivrance incomplète, combien plus empressés ne devaient-ils point se montrer à la conquête de l'indépendance nationale sous les auspices d'un héritier direct des empereurs d'Orient!

[1] Notamment les frères Zosimas, Varvakis, etc.

Les traces écrites, peut-être les seules [1], d'un mouvement de ce genre, tenté au commencement du XVIIe siècle, se sont offertes à mes recherches comme point de jonction entre deux études qui viennent de m'occuper successivement. Après l'examen de la vie et des ouvrages de Manuel Paléologue [2], travaillant aujourd'hui à recueillir toutes les lettres de Henri IV, dont M. le ministre de l'instruction publique m'a confié l'édition, j'ai trouvé à la Bibliothèque, dans un volume du plus important recueil de pièces relatives au règne de ce prince [3], une correspondance en grec, dont le nom impérial de Paléologue fut le principal mobile, et qui nous révèle sur l'histoire de la Grèce moderne un des épisodes dont je viens de parler. Je n'appellerai point ceci une découverte, mot qui me semble toujours mal appliqué à la mise en œuvre des trésors soigneusement conservés et libéralement communiqués dans nos bibliothèques publiques. Toutefois je dois dire que, si je m'en étais rapporté aux tables de Béthune, le contenu de ces pièces aurait pu rester encore longtemps ignoré; car à cet endroit des tables il est fait mention de « Lettres en grec de l'évesque de Braccio demeurant auprès du prestre Jan, au Roy et à M. de Nevers [4]. » Or on va voir que, dans cette correspondance, il est question de tout autre époque et de tout autre pays que de ceux où les récits du moyen âge placèrent, sous le nom individuel de *Prebstre Jehan,* une suite de chefs tartares chrétiens, de la secte nestorienne.

[1] Du moins comme documents originaux, et en quelque sorte officiels. Quant aux allusions, aux indications indirectes qu'on peut recueillir çà et là pour les grouper autour de cette base authentique, l'assemblage en est l'objet du présent mémoire.

[2] Mémoire terminé et destiné, comme celui-ci, au recueil des Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Quant à l'analyse spéciale et détaillée des divers ouvrages de Manuel Paléologue, elle paraîtra dans les Notices et extraits des manuscrits.

[3] Collection Béthune, n° 9525 (Nevers. 30).

[4] Page 812 de ce catalogue ms.

Les habitants du Magne, auteurs de la partie principale de ces lettres, écrites de 1612 à 1619, avaient peu de souci du prêtre Jean et des traditions ou de la critique de l'histoire d'Asie; car à peine savaient-ils écrire un grec corrompu, tellement dépourvu des plus simples règles de l'orthographe, qu'il serait absolument impossible d'y rien comprendre sans le secours des consonnances de la véritable prononciation grecque, si différente des prononciations factices encore en usage presque partout hors de la Grèce.

Cette correspondance est adressée au duc de Nevers, à qui les Maniotes donnent toujours le nom de Paléologue, en y joignant souvent le titre d'empereur.

Si Charles II de Gonzague et de Clèves, duc de Nevers, de Mayenne et de Réthel, marquis d'Isle, comte de Sainte-Menehould, souverain d'Arches, pair de France, gouverneur de Champagne et de Brie, et fondateur de Charleville, n'avait pas droit au titre impérial, il avait droit au nom de Paléologue, descendant en ligne directe d'Andronic le Vieux, empereur d'Orient.

Cet empereur avait épousé Yolande de Montferrat, appelée par les Grecs Irène, dont il eut, entre autres enfants, Andronic le Jeune, qui lui succéda, et le despote Théodore Porphyrogénète. Le marquisat de Montferrat, dont l'impératrice avait hérité de son frère Jean le Juste, fut donné par elle à son second fils, en 1306.

De ce Théodore Paléologue, marquis de Montferrat, descendait, à la sixième génération, par succession directe et masculine[1], Marguerite Paléologue de Montferrat, fille du marquis

[1] 2e génération : Jean II, mort le 9 mai 1372;
3e génération : Otton, mort en décembre 1378;
4e génération : Jean-Jacques, mort le 12 mars 1445;
5e génération : Boniface IV, mort en 1493;
6e génération : Marguerite, femme de

Boniface IV Paléologue, laquelle épousa, en 1532, Frédéric de Gonzague, duc de Mantoue, et fut ainsi la grand'mère de Charles II de Gonzague, duc de Nevers. Comme Marguerite se trouvait le seul rejeton des Paléologues du Montferrat, elle en transporta tous les droits dans la famille de Gonzague; et son petit-fils Charles, duc de Nevers, put être considéré, en 1627, comme chef de cette maison, lorsqu'il ne resta plus de la branche aînée qu'une fille mariée à son fils, devenant ainsi duc de Mantoue à un double titre. Le duc de Nevers fut réellement alors chef de la famille de Gonzague-Paléologue. Mais nous le voyons agir en cette qualité, vis-à-vis des Grecs, dès l'année 1612.

Les espérances que nourrirent en lui les habitants du Magne se prolongent pendant sept ans, car nous en trouvons encore l'expression touchante en 1618. Cette correspondance nous montre avec quelle ardeur et quelle persévérance ces cœurs indépendants s'attachaient à ce nouvel appât de liberté nationale. Si l'événement n'en fit qu'un rêve, ce fut un rêve glorieux de sept années, et consolidé, si l'on peut dire, par des circonstances assez réelles pour animer, pendant ce temps, d'une sorte d'existence politique ce Magne, qui ne fut jamais entièrement dompté. Nous ignorons si le réveil fut ensanglanté par l'exécution de quelque prélat ou par l'irruption de troupes turques aux abords du Magne. Peut-être le divan ne prit-il pas ombrage d'un projet où tout fut avorté, et auquel, sans doute, on ne pensait déjà plus en France, lorsqu'il exaltait encore, en

Frédéric de Gonzague, duc de Mantoue, et mère de Louis de Gonzague, duc de Nevers, père du duc Charles. (Voyez Du Cange, *Famil. Byzant.* — *L'Art de vérifier les dates*, aux empereurs d'Orient, aux marquis de Montferrat, aux ducs de Mantoue et aux ducs de Nevers. — Le P. Anselme, *Hist. de la maison de France*, t. VII, p. 651, A, B, et les titres mss. de la maison de Gonzague-Clèves, cabinet généal. au département des manuscrits à la Bibliothèque royale.)

Morée, les âmes de ces braves gens. Il était alors bien difficile à la France et à la Grèce de s'entendre, avec des notions si imparfaites l'une sur l'autre, et si peu de points communs pour entretenir de véritables sympathies. L'entreprise est considérée chez les deux peuples à des points de vue si différents, qu'on a peine à distinguer, dans les traces qu'on en peut retrouver d'une et d'autre part, qu'il s'agit d'une même chose. Le nom de Paléologue, qui semble tout pour les Maniotes, se rencontre à peine une ou deux fois, et en passant, dans les documents de notre côté.

Je n'ai pu découvrir quelle circonstance établit ce premier rapprochement. Le duc de Nevers put apprendre à s'intéresser aux affaires d'Orient dans la guerre de Hongrie, à laquelle il prit part en 1602; et je vois dans son oraison funèbre que, se rendant au siége de Bude « il dit un mot, en passant, à l'empereur Rodolphe II et à l'archiduc Mathias son frère » : ce sont les expressions de l'orateur[1]. On put lui apprendre alors qu'il y avait à Vienne un prélat grec, issu comme lui du sang impérial des Paléologues, et avec lequel nous le verrons plus tard en bonnes relations[2]. Si les premières velléités de faire valoir ces droits antiques datent de cette époque, il dut y être encouragé en 1608, pendant son séjour à Rome, où Henri IV l'envoya en ambassade pour prêter l'obédience au saint-siége; car, il se conservait toujours dans quelques esprits à la cour pontificale des traditions de croisades, que la politique romaine sut même raviver encore plus d'une fois durant le XVIIe siècle. Mais ce fut à la mort de François IV,

[1] *Panégyrique funèbre de feu monseigneur le sérénissime prince Charles de Gonzague et de Clèves, duc de Mantoue et de Montferrat, prince souverain d'Arches, duc de Nivernois, de Réthelois, de Mayenne, etc.* composé et prononcé par le sieur Duchesne, professeur en théologie. Paris, Targa, 1638, in-4°, page 32.

[2] Voyez ci-après, page 327.

duc de Mantoue, arrivée le 22 décembre 1612, que les prétentions grecques du duc de Nevers, son cousin, durent prendre de la consistance. Le duc François n'ayant laissé qu'une fille unique, qui depuis épousa le fils du duc de Nevers, la tutelle de cette jeune princesse fut revendiquée par le duc de Savoie, dont la famille se rattachait aussi aux Paléologues, et qui convoitait le Montferrat. C'est ce qui décida une réunion des princes de la maison de Gonzague, à laquelle assista le duc de Nevers. Là, tous les titres de leur famille durent être examinés avec plus d'attention que jamais; et l'on pourrait même croire que ce fut la première occasion des prétentions du duc de Nevers sur la Grèce, si les trois premières lettres qui lui furent écrites par Néophytos, évêque du Magne, n'étaient du mois d'octobre 1612, par conséquent antérieures à la mort du duc de Mantoue.

La plus ancienne de ces lettres, en date du 1er octobre, paraît, en y jetant d'abord les yeux, rédigée en grec; mais ce n'est qu'une apparence. On reconnaît bientôt que c'est un mauvais italien, une espèce de dialecte vénitien corrompu, dont les sons se trouvent figurés avec une extrême barbarie d'assonnances par les lettres grecques, comme si nous voulions représenter du grec ou de l'arabe avec des caractères français. On y aperçoit que l'évêque du Magne a eu des nouvelles du très-illustre duc de Nevers, par un personnage nommé Juan, et par une lettre d'un sieur Kalapotos[1]. Les nouvelles

[1] Voici le passage, où j'écris les mots italiens présumés au-dessous des lettres grecques qu'ils représentent :

Ἰώ βέσκοβο νταλ πρὰτζων ντημὰνια ὀ-
Io vescovo dal brazo di Mania ho
σεντοῦοι περλαβὸστρα σϊνηορήα ἔτε λε
sentui per la vostra signoria et le
ρεσπὸτε ντελ σινηὼρ τζουἄν ελουστρήσιμ
responde del signore Juan, illustrissimo
νευέρσι γοῦντο, κκε ο βῆστο λαλὴτερα ντε
Neversi conto, che ho visto la littera de
σινηὼρ καλαπὸτο.
signore Calapoto.

(Fol. 20 recto, lignes 2 à 4.)

reçues par cette double voie, des projets qu'avait le prince de se rendre en Morée, paraissent avoir été prises trop à la lettre par le pauvre évêque, qui se mit aussitôt en route, et marcha toute la nuit pour rencontrer sa seigneurie et lui donner la bénédiction; «pour saluer, dit-il, notre roi très-sacré, et jouir de la vue de votre seigneurie, comme les Hébreux de celle du Messie, qui est Dieu[1].» N'ayant pu avoir cette consolation, le prélat envoie son neveu, qui sera conduit par le seigneur Juan vers le prince, pour l'accompagner dans l'expédition. La lettre sera portée par le frère de l'évêque, accompagné de Kalapotos, *qui lit et écrit l'italien*[2]. Mais il recommande que la chose ne soit pas rendue publique[3]. Il ajoute aussi que les patrons des navires sont pauvres, et qu'avec quelque argent ils feront tout ce que voudra sa seigneurie[4]. Cette lettre est d'une seule écriture. On lit cependant à la fin ces mots : *Io vescovo*

[1] *Ντιο σὰ κκε τοῦτα λανὸτε σο βενοῦ*
Dio sa che tutta la notte so venu
κκαμινὰτο ντaρηϐὰρ λαϐόστρα σηνιωρήα
accaminato d'arrivare [al] la vostra signoria
κσκουντὰρϐη· αϐὲϐα γράντε ντεσηδερίω
a countarvi; haveva grande desiderio
ἀ εἶ παρὰρ καλκόσα περ η μπενεδέτω. —
a i parare qual cosa per i benedetto. —
— *παρκρὲμω ντελ σακροτὴσιμω νόστρω*
— Pararemo del sacratissimo nostro
ρὲ ἐνοῦ ασπετὲρμο ντελαϐὺστρα σηνιωρήα,
re e noï aspetteremo del la vostra signoria,
κὸμο ασπὲτα ημπρὲοι ελ μεσήα κκελ ντὶω.
como aspetta Hebrei el Messia ch'e el Dio.
(Lignes 4 à 10.)

[2] *Σι ποδὲμο μκτὰρ ελνὸστρο νηϐὸδω*
Si potemo mandare el nostro nipoto,
κκε βὲνικ κὸλαϐοστρκ σηνηωρήκ κκη βε-
che venia col la vostra signoria chi ven
ναντάτε νησιέμε ντὸϐεηλπροϐητήϐα, ἰλ
andate insieme, dove il provetiva il
σϊνηὼρ τζουἂν ελουστρῆσιμω μαδὲσω βι-
signore Juan illustrissimo, ma adesso, vi
ματαρεμω ενὸστρο φρὰτε κκε πορταρὰ λα
mandaremo et nostro frate che portara la
πόληtζα, κκι βαμηλασὰ ημὰντε σινηωρ
politezza chi va mi lessa, gli mande signore
καλαπότο κκηλετζὲλα ηνταληὰ κκὲλκ
Kalapoto, chi lege la italia che la
σκρὴϐη.
scrivi.
(Lignes 12 à 16.)

[3] *Κκε νὸ σεμποῦπληκα ληκὸσι.*
Che no se publica li cosi.
(Ligne 21)

[4] *Περκκὲ ἰλ προ̄ν σηρη πὸϐερο, κκε σὶ*
Perche il patron siri povero, che si
προμετέ ντε δανάρη, φαρὰ κκελκὲϐολη βου
promette de danari, fara qualche voli voï
σινωρει.
signori[a].
(Lignes 21 et suiv.

scrivo col mio nepoto et vostro servotor[1]; ce qui semblerait indiquer que l'évêque la dicta à son neveu.

La lettre suivante dans le manuscrit est de la même écriture, cette fois, représentant des mots grecs, en langue vulgaire, mais qui sont bien moins altérés par la disposition de la syntaxe et des désinences modernes, que par le défaut absolu d'orthographe. La seule trace d'indication orthographique qu'on y puisse apercevoir est la place de l'accent, assez souvent indiquée où elle doit être. La date est du 8 octobre 1612, onzième indiction, et la suscription intérieure : « A l'empereur Constantin et à toute sa famille impériale, années nombreuses et salut dans le Seigneur[2]. » Et sur l'adresse on lit : « Au très-honorable seigneur chevalier de France et de Malte, pour être remis honorablement et sûrement en ses honorables mains[3]. »

Cette lettre est remarquable par une chaleur et une éléva-

[1] *Ιωβὲσκοϐω σκρήϐω κολμίω νεπὸτο ἐτε βὸστρο σερϐοτόρ.* Ligne 26 et suiv. Il y a au bas une ligne que je ne puis comprendre, et à la suite est le sceau de l'évêque, qui se retrouve sur la lettre suivante, et sur lequel on distingue bien deux bras, tenant, l'un une épée, l'autre une croix; le premier surmonté et le second soutenu d'une étoile. Entre les deux bras est une croix pattée, au-dessus de laquelle sont les lettres V O; aux deux côtés les lettres Π, Ρ, Κ, et au-dessus Μ, Ν. Légende circulaire : ΝΕΟΦΥΤΟϹ ΤΑΠΗΝΟϹ (*sic*) ЄΠΗϹΚΟΠΟϹ (*sic*) ΜΑΝΙΗϹ.

Je dois à l'expérience et à la pratique assidue que possède de la langue grecque moderne mon savant ami M. Wladimir Brunet de Presle, élève si distingué de M. Hase, beaucoup d'utiles indications et d'ingénieuses conjectures interprétatives pour l'intelligence, tant de cette lettre-ci, que des deux lettres en grec vulgaire écrites du Magne, et que j'analyserai ci-après.

[2] *Κωνσταντύνου βασιλέως πολυχρονειμένου μετὰ πάσης τῆς βασιλείας αὐτοῦ ἐν κυρίῳ χέρειν.* (Fol. 21, recto.) On voit que j'écris le passage tel qu'il est dans le manuscrit; car il paraît surtout intéressant de montrer ici quel était le peu d'instruction du clergé du Magne au commencement du XVIIe siècle. Je donnerai de même les citations suivantes, mais en joignant à ces transcriptions exactes un équivalent plus correct.

[3] *Τῶ τιμειωτώτω αὐθέντι σηνηὼρ καϐαλιέρει Φράτζας καὶ μάλτας, τειμείος καὶ εἰγιος δοθεῖτις εἰς τιμεί χεῖρ* (fol. 21 verso); ce qui semble devoir s'écrire à peu près ainsi : *Τῷ τιμιωτάτῳ αὐθέντι σινιὼρ καϐαλιέρι Φράντζας καὶ Μάλτας, τιμίως καὶ ὑγίως δοθείη εἰς τιμίας χεῖρας.*

tion de sentiments qui, pour être éloquents, se peuvent passer d'un beau langage. « Notre peuple et notre contrée, dit l'évêque, sont toujours fermement résolus. Tout ce qu'ils ont promis, avec l'aide de Dieu ils le tiendront. Mais ne tarde pas à venir, au nom de Jésus-Christ! Le monde et les Turcs nous laissent en repos et se sont éloignés. Puissé-je voir en toi aujourd'hui un ami et un chrétien[1] ! » Outre ce digne évêque, les Maniotes avaient un général à qui le duc de Nevers avait promis de tenir sur les fonts un enfant qu'il était près d'avoir; car je trouve dans la même lettre : « Ton compère le général t'offre ses salutations. Dieu vient de lui donner un fils qu'il réserve pour ta seigneurie[2]. » Néophytos termine sa lettre en demandant au prince d'envoyer au Port-aux-Cailles un vaisseau, des munitions et de l'argent, pour donner au peuple de l'assurance, le mettre à même d'obéir à ses ordres, et de se rendre près de lui s'il l'ordonnait[3].

Ce qu'il y a de singulier dans cette lettre, c'est qu'elle accuse réception d'une lettre du duc de Nevers, avant qu'on ait pu en lire autre chose que la date, et conclure du fait de cette

[1] Ὁ λαὸς καὶ τόπος μας στέκουντι σταθερωμένα τους· καὶ ὁσα επρομετάρη ζιρο [?] ὁλα ταπαντὶχουν με Θεοῦ δύναμις, καὶ τάχιον μει βραδείνης διὰ το ὁνομα τοῦ Χῦ. Ὁ κὸσμος καὶ οἱ Τοῦρκοι κρηνεύτησαν, καὶ εξενίασαν, καὶ τόρι θέλει να σε εἰδῶ ἀν εισῃ χρειστὶανὸς καὶ φίλος (lignes 10 à 13); c'est-à-dire : Ὁ λαὸς καὶ τόπος μας στέκουν τὰ σταθερωμένα τους, καὶ ὅσα ἐπρομετάρη [...?], ὅλα τ' ἀπαντηχοῦν μὲ Θεοῦ δύναμις (pour δύναμιν). Καὶ τάχιον μὴ βραδυνῇς διὰ τὸ ὄνομα τοῦ Χριστοῦ. Ὁ κόσμος καὶ οἱ Τούρκοι κρινέτισαν καὶ ἐξενίασαν, καὶ τῶρ' ἤθελα νά σε ἰδῶ ἂν εἴσῃ χριστιανὸς καὶ φίλος.

[2] Ο κουμπὰρο σου οστρατηγὸς σε προσκηνει καὶ εχαρεισαι του ὁ Θεὸς υἱὸν καὶ στέκι διατην αυθεντιασου (lignes 13 à 14); c'est-à-dire : Ὁ κουμπάρος σου ὁ στρατηγὸς σὲ προσκυνεῖ· καὶ ἐχάρησέ του ὁ Θεὸς υἱὸν, καὶ στέκει διὰ τὴν αὐθεντίαν σου.

[3] Επὰρε καράϐη, καὶ μονατζιῶν καὶ σολδιά, καὶ κὸπιασε ὀπὲρ ναενοθοῦν, το πὸρτολεκαγιω ναπληροφορηθοῦν ὀ λαὸς καὶ να βαλομε πασα ὀρδινω καὶ ανὀρήσις καὶ ἐνε μπιζώνια ναελθοὺμε (lignes 14 à 16); pour : Ἔπαρε καράϐι καὶ μονατζιὸν καὶ σολδία, καὶ κόπιασε ὅπως νὰ ἑνωθοῦμεν 'ς τὸ Πορτολεκάγιο νὰ πληροφορηθοῦν ὁ λαὸς, καὶ νὰ βάλωμεν πᾶσα ὀρδίνια, καὶ, ἂν ὁρίσῃς καὶ ἐνι μπιζώνια, νὰ ἔλθωμεν.

missive, que le prince se portait bien et s'occupait toujours des Grecs : « Ta seigneurie saura que nous avons reçu son honorable lettre du 29 septembre, et nous nous réjouissons de cette preuve de ta santé. C'est une marque de tes sentiments. Aussi nous avons rendu grâces à Dieu, qui délivre les prisonniers, qui offre un port à ceux que bat la tempête, envoie le secours et l'espérance à ceux qui étaient désespérés. Du reste, nous n'avons pu lire ta lettre, parce que nous n'avons pas vu ton envoyé[1]. »

Ce contretemps paraît avoir suggéré à l'évêque du Magne la réflexion assez juste que, si les Maniotes se bornaient à écrire en grec au duc de Nevers, ce prince pourrait bien ne pas mieux comprendre leur lettre que la sienne n'avait été comprise en Morée. Cette lettre du prince devait être en français, car, si elle eût été en italien, l'évêque aurait pu la faire traduire par la personne qui écrivit, le même jour, la traduction italienne de la réponse. Cette traduction nous est conservée dans le manuscrit à la suite de l'original, et par conséquent fut également reçue du duc de Nevers. L'adresse est : *Constantino Paliocho, rie cristianissimo*[2]. A ces mots sont ajoutés, dans la suscription intérieure : « *et madama et li pringipi soi filioli*[3]. » Au

[1] *Ὅμος το πᾶρον ἶναι να γνορήσις ἡ αυθενλίὰσου ὃπος ελὰϐαμιν τὴν τημῆν σου γρὰφὴν σεμπλεϐρίου 29 παλὲω καὶ εχαίρμαν τὴν είγηάν σου, δευλέρον ἒμαθάμε τα πὰθη σου και ἐδοξὰσαμε τὸν Θ̅ν̅, ποῦ ἐλευθερόνει τουςφειλακομένους, καὶ των χημαζωμένων λημῖν, καὶ των ανελπισλων ελπὶs και βοείθεια, ἒτερον τὴν γραφῆ δεν ἀναγνώσαμαι δι ὁ τις δεν ὀθειμαν τὸν ἀν̅ὸ σου* (lignes 6 à 10); ce qui représente à peu près : *Ὅμως τὸ παρὸν εἶναι νὰ γνωρίσῃ ἡ αὐθέντιά σου ὅπως ἐλάϐαμεν τὴν τιμίαν σου γραφὴν, σεπτεμϐρίου 29 παλαιὰ καὶ ἐχαίρομεν τὴν ὑγίειαν σου· δεύτερον ἐμάθαμεν τὰ πάθη σου καὶ ἐδοξάσαμεν τὸν Θεὸν ποῦ ἐλευθερώνει τοὺς φυλακομένους, καὶ τῶν χειμαζομένων λιμὴν, καὶ τών ἀνελπίστων ἐλπὶs καὶ βοήθεια.* [Il semble qu'il manque là quelque chose, comme *εἶναι παρ' αὐτοῦ.*] *Ἕτερον τὴν γραφὴν δὲν ἀνεγνώσαμεν, διότι καὶ δὲν... τὸν ἄνθρωπόν σου.*

[2] Fol. 23 verso.

[3] Fol. 22 recto.

reste, il y a dans cette traduction plusieurs changements. On n'y dit point que la lettre du duc de Nevers n'a pu être lue, mais on ajoute que l'on avait fait courir le bruit de la mort du prince; et la demande d'un secours s'y trouve exprimée d'une manière encore plus pressante : « *Noi preheiamo Dio, che questo negocio sia piu presto ogi che dimane per l'amore di Jesu-Cristo* [1]. » On voit enfin, dans cette réponse, que la lettre du duc avait été envoyée par le moyen du seigneur Blaise Malacovich[2].

Voulant suivre, autant que possible, l'ordre des événements que nous révèle ou nous indique cette curieuse correspondance, je ne fais mention qu'en passant d'une lettre en italien, écrite au duc de Nevers, le 28 août 1613, par Chrysanthos Lascaris, archevêque de Lacédémone, et par Georges Columbos, prêtre de Chios, pour le prier de recommander au pape et au cardinal Borghèse deux jeunes gentilshommes de Napoli de Romanie, qu'ils voudraient faire entrer au collége des Grecs à Rome[3]. C'est une preuve de plus de la persévérance si honorable des Grecs à fonder sur l'instruction donnée à la jeunesse l'espoir d'un avenir de liberté, tout en

[1] Fol. 22 recto.

[2] Ce personnage s'était chargé de faire parvenir au duc de Nevers des faucons que les Maniotes devaient lui donner. C'est ce qu'on voit au verso de la lettre italienne, dans un post-scriptum signé des frères Calapoli Micalongi Cosma : « Vostra magista cristianissima (c'est le duc de Nevers qui est ainsi désigné) a mandato SS. Sr Biasio con li vostri letere per asegurare li falconi, li qualli noi siamo obligato a vostra maista, et lei se potera asegurare se mandando SS. Sr Biasio, overo altri chi para a vostra maista, ne avera quanti da lei desiderato et di miliori di paieze. »

On sait combien les divers oiseaux de fauconnerie étaient alors recherchés à la cour. Les mémoires du temps attribuent la prodigieuse faveur du duc de Luynes, qui atteignit jusqu'à l'épée de connétable, au plaisir que causait à Louis XIII le talent particulier de ce seigneur pour dresser des pies-grièches à prendre des moineaux.

A la suite du post-scriptum viennent encore les noms d'André Nicolo, Calapoli Cosma, et de plusieurs autres qui prennent le titre de constables, et dont les noms paraissent avoir été altérés par l'écrivain italien.

[3] Fol. 28 recto.

se montrant prêts à payer de leur sang une liberté présente, s'ils la pouvaient conquérir.

Les tentatives qui se firent sur plusieurs points dans ce but, au nord de la Grèce, en 1614, nous sont attestées par le procès-verbal, rédigé le 8 septembre de cette année, et déroulant tout le plan d'un soulèvement général. Bien qu'il n'y soit pas question du duc de Nevers, un exemplaire de cette pièce, écrit en italien, fut envoyé à ce prince, puisque cette même pièce est placée à son rang dans la correspondance que nous examinons[1]. L'assemblée dont elle constate les délibérations se tint à Cucci, dans l'Albanie supérieure. Les membres de la réunion étaient le patriarche et les principaux habitants de cette province, les principaux de Bosnie, de Macédoine, de Bulgarie, de Servie, d'Erzégovine et de Dalmatie. L'occasion en était l'impôt que les pachas de ces contrées soumises aux Turcs voulaient y lever sur le clergé grec.

On résolut :

D'introduire autant d'armes qu'on pourrait dans le Monténégro et dans la montagne de la Chimère, confinant à la Marine; et cette introduction sera aisée dans des pays restés indépendants, où n'ont point pénétré les Turcs, et qui n'ont jamais été tributaires du Grand-Seigneur.

De ces montagnes, on transportera des armes dans celles des Duccagginni, qui sont voisines de la montagne de la Chimère, pour armer tous les montagnards conjurés, tels que les Piperi, les Clémentins, les Bilopaligi, ceux de Cucci et de Versova, dont l'indépendance date déjà de trente années, qui ne payent aucun tribut au Grand-Seigneur, et qui peuvent fournir trente mille bons soldats.

[1] Fol. 30 et suiv. — Ce qui suit, jusqu'à la page 313, est la traduction presque littérale de cette pièce.

Au bout de l'année on introduira douze mille soldats conjurés, d'autres provinces, comme la Servie, l'Erzégovine, la Macédoine, l'Albanie et la Bosnie, toutes provinces contiguës aux susdites montagnes. On les y répartira peu à peu, ce qui donnera aux troupes conjurées un effectif de quarante-deux mille hommes, dont douze mille de cavalerie et trente mille d'infanterie.

Il sortira d'abord de la montagne de la Chimère huit mille hommes pour surprendre la Vallone, la ville et le château; ce qui sera facile, parce que la garnison du château est composée de chrétiens, dont les chefs sont d'accord avec les Chimariotes.

Ceux de Duccagginni et les autres auront à diriger une partie de leurs forces sur Croya. Cette ville sera prise sans la moindre difficulté, car il y a un pan de ses murailles par terre, auprès de la porte, et les Turcs ne l'ont jamais relevé.

Un second corps se dirigera vers Scutari, parce qu'on entretient là des intelligences. Un troisième corps se portera sur Castel-Novo. (Là il est dit que les Monténégrins devront ensuite prendre une forteresse, dont le nom manque dans le manuscrit, où cet endroit a été déchiré.) Une nuit doit suffire à cette prise, parce que les chrétiens qui, dans cette citadelle, avaient précisément la garde de nuit, étaient d'intelligence avec les conjurés.

Le moment où ces diverses irruptions partiront des montagnes sera celui du soulèvement des contrées réunies dans la conjuration, et tous les Turcs qui s'y trouveront seront taillés en pièces; chose facile, n'y ayant pas dix Turcs contre deux cents chrétiens. Les peuples, entraînés par cette révolution, viendront joindre des renforts aux quarante-deux mille hommes, ce qui portera l'armée à cent vingt mille hommes d'élite, le tout en moins de deux mois.

Avant d'arriver à Andrinople, le nombre sera porté à cent soixante mille hommes, et plus s'il est besoin. Cette marche ne rencontrera plus d'obstacles, en commençant le soulèvement au mois d'octobre, où les Turcs sont désarmés et ne laissent pas de troupes en Europe.

Il est vrai qu'ils pourraient en faire venir d'Asie; mais elles ne seraient pas avant six mois dans le voisinage de nos montagnes, parce que c'est encore une coutume des Turcs de ne mettre jamais l'armée en campagne avant d'avoir fait la moisson. Nous aurions huit mois pour nous munir de tout ce qui nous serait nécessaire.

Le soulèvement de tous ces pays exténuera les forces des Turcs, d'autant plus que les princes catholiques des pays voisins de la Bulgarie, savoir le prince de Valachie et celui de Moldavie[1], viendront à notre aide : car on a déjà traité avec eux. L'archevêque de Valachie est cousin du patriarche de Servie; et ils ont garanti aux princes la possession perpétuelle de leurs États pour eux et pour leurs descendants.

Ces huit mois nous suffiront donc, nous l'espérons, pour être à Constantinople; et la prise de cette ville sera facile, comme la route n'est gardée par aucune forteresse où nous ayons à perdre le temps en siéges. Nous ne laissons derrière nous que les forts de la Hongrie et de la Croatie; mais, en de telles conjonctures, ce ne sera pas du temps perdu pour l'empereur de saisir la Hongrie, ni pour l'archiduc de s'emparer de la Croatie.

On propose encore à ladite assemblée, à l'effet de ce soulèvement, d'émettre une monnaie très-basse de titre, et légèrement argentée[2], en ordonnant par un édit que tous les

[1] L'italien dit *Morravia*.

[2] Le texte dit même seulement : *un peu*

peuples aient à recevoir cette monnaie pour le payement de la dépense des soldats. Et tous ceux qui auront ainsi de cette monnaie la rapporteront, au bout de trois mois, aux ministres, qui en rendront la valeur en bonne monnaie.

De cette manière les troupes seront payées régulièrement tous les mois, et les peuples ne seront pas grevés.

Les dépouilles provenant du sac des villes, du pillage des Turcs et des Juifs, rempliront d'or et d'argent la caisse de l'armée, et subviendront pour plusieurs années, sans autres subsides, aux frais de la guerre. A la prise de Constantinople on aura les moyens de donner satisfaction à chacun, en remplaçant, par de bonne monnaie, celle dont on a parlé ci-dessus [1].

Cette révolution par écrit, qui fait si bon marché de tous les obstacles, me semble un échantillon entre mille des audacieux projets dont aime à se repaître l'imagination aventu-

blanchie. Voici les termes : « Si debbe fare una moneta bassissima di lega con qualche biancho. » Fol. 31 recto.

[1] A la suite de ce plan, sur l'exemplaire qui nous en a été conservé, se trouve un post-scriptum de la même écriture, dont l'auteur, parlant alors en son propre nom, dit qu'à l'instant même il apprend la nouvelle que les princes chrétiens donnent au sultan Jahia, qui était à Napoli de Romanie, une armée pour reconquérir son empire; qu'en conséquence, au lieu de continuer son voyage, il se dirige vers ce sultan.

Sur le personnage ainsi désigné, voici ce que dit M. de Hammer : « Le prétendu frère d'Ahmed qui, sous nom d'Yahia, et revêtu du froc de moine chrétien, parcourut toute l'Europe, demanda des secours à Varsovie, Prague, Florence, Paris, Naples et Rome, et trouva une foi apparente aux fables qu'il débitait sur sa naissance, paraît avoir été un aventurier grec. » (*Hist. de l'empire ottoman*, liv. XLIII, t. VIII, page 235 de la trad. française.)

Nous avons, dans la correspondance adressée au duc de Nevers, une lettre de ce même personnage, écrite en italien et datée de Paris le 4 octobre 1618, pour accréditer auprès du prince un fondé de pouvoirs, chargé de recevoir en son nom une somme que le duc de Mantoue lui avait accordée. (Voyez notre ms. fol. 57 recto.) Cette lettre confirme ainsi les notions données par M. de Hammer sur ce prétendu sultan; en le montrant comme un de ces aventuriers qui s'attachent aux entreprises hasardeuses, dans l'espoir d'y pouvoir pêcher en eau trouble.

reuse de ces belliqueux montagnards. Cependant tous ces préparatifs n'étaient pas imaginaires. On vient de voir que, dans ce plan d'une insurrection générale du nord de la Grèce, il n'est pas question du duc de Nevers. Mais je trouve dans une lettre écrite au pape [1], par l'archevêque de Naupacte et Arta, et par l'archevêque de Janina, chacun en son nom, au nom des cinq évêques ses suffragants et de leurs peuples, la nouvelle que Chariton, évêque de Durazzo, a présenté de la part du pape, à tous les prélats de ces montagnes, un envoyé de sa majesté très-chrétienne : *Al quale havemo mostrato parte delli luoghi et terre, quanto sia stato possibile, et fatto vedere la multitudine dil populo desideroso di esponersi per la loro libertà, con questo l'innumerabile richesse che anno li Turchi et Hebrei ; e pui la commodita et occasione del tempo.*

La présence de ces deux derniers documents dans notre manuscrit est une preuve qu'on tenait au courant le duc de Nevers. Pendant dix ans, des renseignements lui arrivèrent de tous côtés sur la topographie, la population, les dispositions politiques, tous les tenants et aboutissants des diverses parties de la Grèce. Je trouve plusieurs de ces documents statistiques dans quelques manuscrits de la même collection où sont conservées les pièces précédentes. On y voit exposé avec des détails plus où moins exacts, mais assez circonstanciés, l'état de plusieurs îles [2], et surtout la situation de la Morée. Deux de ces petits mémoires, littéralement transcrits, montreront de quelle nature étaient ces renseignements que recueillait avidement le duc de Nevers, passionné pour les grandes entreprises.

[1] Fol. 71 recto.

[2] *Breve informatione dell' Isola Tremitan.* B. R. Béth. ms. 9,526, fol. 132 recto. — *Relatione della Isola de Santa Maura, fatta per Stasio Marino, gentilhuomo della stessa citta di sta Maura.* Même ms. fol. 95 recto, etc.

La division territoriale de la Morée lui est ainsi décrite : « Ceste presqu'isle est la teste et forteresse de toute la Grece, et qui n'est à postposer à aucune autre contrée par son excellence; abondante en toutes choses nécessaires à la vye; ses plaines et collines fort fertiles; fort pourveue de bons havres qui forment plusieurs caps en pointes de terre. Les villes de ce quartier sont Micene; Lerne, où Hercules tua l'hidre dans les maretz; Nauplia, aujourd'hui Neapolis, Naples; Epidaurus; Hermione; Trazen; Posidonie; Argia; Sparte, autrement Lacedemon, maintenant Misithra; Lisandre et Agesilæ; Epidaurus, aujourd'huy Malvatie. La Messenie s'estend dès le mont Taiger et fleuve Pamisus jusques à l'Alphée. La première ville est Messene contre la mer; Modon, Coronæ, Arcadia, Elis, Olympia, Phidias, Cyllene, Leprinus, Corine, Myrsinus. En Achaia, sont les villes Dyme, Chiarenza, Olemus, Patras, Vostiza, Egira, Xilocastro, Hellice, Bura, Pellene, Sicone, Vasilicon. Reste l'Arcadie, de tous costez esloignée de la mer; ses villes : Megalopolis, Leontari, Stimfalus, Lalea, Mantinea, Psofis [1]. »

Ailleurs la circonscription administrative de la même province, et les forces militaires qui s'y trouvaient réparties, sont expliquées dans cette note : « Le begeler-bey de la Grece, qui fait sa residence à Sophie, distante de Constantinople de 12 journées, et de l'istme de Corinthe 24, a vingt beis sous luy, dont le principal et le plus grand est celuy de la Morée, qui a huit cens timars, qui peuvent faire douze cens espées, sans les garnisons de Codon où il y a cent hommes, de Modon où il y a cent hommes, de Navarin où il y a tant au vieux qu'au nouveau chasteau cent hommes, Napli de Romanie cinq cens hommes : qui font en tout huit cens hommes. Et oultre

[1] B. R. Béth. ms 9547, sans pagination.

cela, environ quatre mille Turcs espars dans le païs, qui ne sont point à la charge du Grand-Seigneur; de manière qu'en toute la Morée il y peust avoir six mille Turcs. Le begeler-bei de la Grece a sous luy, en contant ceux de la Morée, 15,674 timars, qui font 33,000 espées [1]. »

Toutefois l'influence directe du duc de Nevers ne s'était exercée jusque-là que sur le Magne, et il semble que c'était entre lui et les Maniotes comme une conspiration de famille peu retentissante. On n'avait pas été cependant sans en avoir quelque vent à la cour de France; et lorsque le duc de Nevers arriva en 1616, pour se joindre aux princes mécontents, les pamphlets de l'époque s'égayèrent sur ses prétentions à la conquête de l'empire grec.

Ce fut néanmoins par suite de ces querelles de cour, qui agitèrent les commencements du règne de Louis XIII, que le duc de Nevers se rencontra avec un personnage singulier qui, ranimant plus que jamais le projet grec, y donna un développement un instant assez large pour avoir appelé l'attention de l'Europe.

Le personnage qui parvint ainsi à changer le caractère de l'entreprise aux yeux de l'Occident catholique fut un capucin.

Ce capucin, il est vrai, était le fameux père Joseph, qui, avant de se rendre tout entier l'instrument du despotisme de Richelieu, et avant le pouvoir absolu de ce cardinal, remplissait déjà un rôle important en France et dans la chrétienté [2].

[1] B. R. Béth. ms. 9547, sans pagination.

[2] Il était fils de Jean Le Clerc du Tremblay, ambassadeur de France à Venise, président au parlement de Paris, d'une famille anciennement connue dans cette cour souveraine, et avait pour mère Marie de La Fayette, petite-nièce d'un maréchal de France, et issue d'une maison féconde jusqu'à nos jours en personnages célèbres. On peut dire que la faveur avait entouré le berceau de ce capucin, puisqu'il fut tenu

Nous nous contenterons de rappeler que, bien avant l'année 1624, où Richelieu entra au conseil, le père Joseph se trouvait au centre des plus grandes relations. Il obtint notamment la confiance du duc de Nevers, qu'il vit fréquemment à Loudun, en 1616, lors des conférences qui se tinrent dans cette ville pour l'accommodement du prince de Condé avec la cour, négociation dont le P. Joseph fut un agent actif de ce dernier côté. Le duc de Nevers établit à cette époque son ordre de la *Milice chrétienne*[1], sous le titre de la Conception immaculée de la Vierge. Un homme connu dans l'archéologie comme curieux d'antiquités[2], dans l'histoire littéraire comme traducteur aussi médiocre que fécond des auteurs anciens,

sur les fonts par le duc d'Alençon, frère de François II, Charles IX et Henri III, et par la duchesse d'Angoulême, leur sœur. L'éducation du père Joseph avait été brillante. L'italien, l'anglais, l'allemand, l'espagnol, le grec et l'hébreu lui étaient familiers. Bien que, dès vingt et un ans, il ait, malgré sa mère, revêtu le froc et ceint le cordon de saint François, il était déjà alors connu dans le monde sous le nom de baron de Maflée, avait fait son tour d'Europe, et une campagne sous le connétable de Montmorency.

Ce qui lui fit prendre l'habit de moine fut certainement une vocation prononcée, mais beaucoup moins, on peut le croire, pour la religion que pour la politique; singularité qui trouve son explication dans la constitution de la société à cette époque. L'église offrait seule une voie largement ouverte à l'impatience de l'ambition du pouvoir pour les hommes chez qui une vocation politique naturelle n'était pas soutenue d'une naissance hors de ligne. Restant laïque, le jeune du Tremblay, d'une bonne famille de robe, pouvant suivre aisément la carrière de ses pères, n'eût pas trouvé dans cette condition l'autorité nécessaire pour arriver rapidement à gouverner l'état. Son humble robe lui donna cette autorité. Ses talents et son génie d'intrigue, appuyés du prestige de l'autorité religieuse d'un ordre mendiant, suppléèrent efficacement aux années; et en se liant avec lui, l'ambitieux évêque de Luçon, trouvant dans son dévouement absolu un très-utile concours, lui donna la part la plus intime à tous les actes d'un ministère tout-puissant, et venait de lui obtenir la pourpre romaine au moment où il mourut.

[1] Ce fut dès lors l'idée dominante de ce seigneur, qui était évidemment un homme à projets. Plusieurs mss. de la Bibiothèque, notamment le Béth. 9,549, sont remplis de pièces relatives à ce nouvel ordre de chevalerie.

[2] On sait que le premier noyau du cabinet des médailles et antiques à la Bibliothèque du roi fut la collection recueillie par l'abbé de Marolles.

mais dont les mémoires contiennent des notions très-exactes sur les contemporains, principalement sur la maison de Nevers (car il en fut un des clients les plus intimes), l'abbé de Marolles dit de cet ordre de la Milice chrétienne, fondé par le duc de Nevers : « Le père Joseph, capuchin, en fut le grand promoteur. Il avoit aussi suggéré à ce prince généreux de faire équiper des vaisseaux pour embarquer des chevaliers de sa milice, et aller au secours des chrétiens opprimez sous la domination du Turc, et particulièrement de ceux qui sont en la Morée, qu'il espéroit attirer dans les intérests de son entreprise par une révolte considérable[1]. »

Les deux vies du P. Joseph, dont l'une est, jusqu'à un certain point, la contre-partie de l'autre, deux ouvrages dont il faut user, du reste, avec quelque réserve[2], racontent le voyage que ce capucin fit à Rome en 1617, pour soumettre au saint-père le projet de cette institution. Celle de ces deux histoires qui est intitulée : *Le véritable père Joseph,* donne même à entendre que la grande impulsion imprimée alors par ce religieux à l'entreprise du duc de Nevers fut une intrigue politique

[1] *Mémoires de Michel de Marolles, abbé de Villeloin.* Paris, 1556, in-fol. pag. 56 et 57. — C'est à tort, du reste, que l'abbé de Marolles ou son éditeur place à l'année 1623 ces événements, qui vont de 1617 à 1619.

[2] L'une et l'autre sont attribuées à l'abbé Richard, qui a mis son nom à celle qui est presque entièrement laudative, en publiant deux ans après, sous le voile de l'anonyme, la seconde rédaction, dont les modifications nombreuses font en quelque sorte, comme je l'ai dit, la contre-partie de la première. Celle-ci aurait été écrite sous les inspirations du marquis du Tremblay, neveu du P. Joseph, et intéressé à réhabiliter la mémoire assez compromise de son oncle. Il semblerait que l'auteur, dans la seconde rédaction, eût voulu se venger honteusement d'un honteux service littéraire. On conçoit qu'il serait imprudent d'accepter les jugements d'un double ouvrage écrit sous l'influence peu honorable de ces sentiments contraires, et rédigé d'ailleurs une soixantaine d'années après la mort du P. Joseph. Toutefois, excepté beaucoup d'exagérations sur la portée en bien ou en mal des actions du P. Joseph, les faits précis sont exacts, et l'auteur a travaillé sur des documents sûrs.

de l'évêque de Luçon, qui, se préparant le ministère, et voulant connaître à fond l'état de la maison d'Autriche, saisit l'occasion de ce projet de croisade afin de pouvoir, sous ce prétexte pieux, envoyer en Espagne un homme à lui, parfaitement placé, par un caractère de prosélytisme ardent, pour voir bien des choses dont l'accès devait être interdit à un ambassadeur. Le P. Joseph aurait donc fait le voyage de Madrid comme missionnaire ostensible, au nom de la religion, du duc de Nevers et des Grecs, et comme explorateur secret pour le compte de Richelieu[1].

Quoi qu'il en soit, des interprétations politiques du rôle du P. Joseph dans le nouveau projet de croisade, il est certain que l'infatigable activité de ce moine ambitieux donna un moment, comme je l'ai dit, une importance européenne à l'entreprise du duc de Nevers.

« Son zèle et son grand cœur, » dit l'abbé de Marolles, « ne luy permettoient pas de désespérer d'une entreprise si hardie, adjoutant d'ailleurs beaucoup de créance aux révélations du père capuchin, qui l'assuroit qu'il falloit se promettre toutes choses d'un si grand et si pieux dessein, et que Dieu feroit des miracles, s'il en étoit besoin, pour le faire réussir. Cinq vaisseaux furent donc bastis et frétez de tout point aux dépens de M. de Nevers, qui n'y voulut rien épargner, et receurent en la cérémonie de leur baptesme, s'il faut user de ce terme, les noms de *Saint-Michel,* de *Saint-Basile,* de *la Vierge,* de *Saint-François* et de *Saint-Charles*[2]. »

Nos manuscrits contiennent les renseignements les plus détaillés sur l'achat et l'équipement de ces vaisseaux[3]. De

[1] *Le véritable P. Josef, capucin, nommé au cardinalat, contenant l'histoire anecdote du cardinal de Richelieu.* Saint-Jean de Maurienne, 1704, in-12, pages 120, 124.

[2] Lieu cité.

[3] B. R. Béth. mss. 9545, 9546, 9547.

plus, en 1617, on dirige sur divers points des agents pour qui des instructions sont préparées. Nous lisons dans le préambule de ces instructions : « Soubs le bon plaisir de Sa Majesté les lieux où il semble plus nécessaire et utile d'envoyer maintenant pour recongnoistre et avancer l'affaire du Levant, sont ceux-cy : Espagne, Allemagne, Pologne, la Grece, Italie. » Un mémoire particulier est préparé pour chacun de ces pays. Dans celui qui concerne la Grèce, pour laquelle le prince juge nécessaire d'avoir quatre envoyés, dont deux Grecs, il est dit de ces derniers : « Iceux en six mois, et devant le commencement du printemps, pourront de nouveau prendre et confirmer les volontez des evesques, les tenir preparez et advertis du secours qui s'approche, sans que les susdits Grecs sçachent rien de la bonne volonté du roy. Si l'on juge aussy à propos, pour ne mettre ce secret en leur bouche, suffira qu'ilz nomment mons[r] de Nevers singulièrement aymé et attendu audit pays.

« Les deux susdits Grecs pourront faire venir les principaux evesques et notables personnages en quelques isles voisines et asseurées, comme Malte, le Zante, Cephalonie ou autres, lesquelles sont es mains des chrestiens, pour s'aboucher avec nos deux agens françoys et concerter ce qui sera plus nécessaire pour l'avancement du desseing. Or l'un d'iceux agens est homme d'esprit et conseil pour telles affaires. L'autre est fort versé aux langues orientales, et en la congnoissance des personnes et lieux[1]. »

Celui des deux agents grecs qui fut choisi pour le Magne était un personnage apparemment d'origine florentine, mais né parmi ces Grecs, qui, dans une lettre dont nous allons parler tout à l'heure, le nomment : «Le seigneur Pierre de

[1] B. R. Béth. ms. 9546, au fol. 59 recto, au fol. 66 recto.

Médicis, notre compatriote, le premier de notre province, et l'homme le plus religieux qui soit depuis le cap du Magne jusqu'à Calamata[1]. » Dans les instructions spéciales qui lui furent données, on n'eut garde d'oublier l'origine impériale grecque du duc de Nevers : « Son Excellence, tant pour suyvre la bonne volonté de Sa Majesté, comme aussy portée de son antienne, perpétuelle et très ardente affection à procurer toute sorte de bonheur et secours audit peuple et aultres de la nation grecque, y estant aussy invité par les tres forts et tres particuliers mouvemens qui tousjours l'ont animé à ce bon œuvre, par le debvoir de la pieté chrestienne, et par l'obligation naturelle comme tirant son origine de la Grece et de la serenissime maison des empereurs Paléologues, prie ledit Sr Pierre de Medecis deputé de la part desdits peuples, de leur faire entendre combien il desire et leur prometz de satisfaire aux propositions exposées par le Sr Pierre. »

A l'argument tiré de sa descendance, la piété chevaleresque du duc de Nevers joint, pour rehausser son ordre de la milice chrétienne, l'exemple des premiers croisés : « Tous ces roys, princes et seigneurs, qui portent bonne affection à cette œuvre ont jugé très à propos, ainsi que du temps de Godefroy et des aultres anciens liberateurs du peuple chrestien, que tous ceulx qui sont portez de cette saincte resolution formassent ensemble quelque union estroicte pour venir à bout d'un si puissant ennemy, en intention de vivre et mourir avec les peuples de la Grece, pour ne les laisser pas abandonner à une ruyne

[1] *Σινιορ ποὶερο ντιμεδιτζις ο σιμπατριοτις μας και ος προτος τουτοπου μας και θεοσαιβυς ὁ ωπου τον εχομε απο τον καβοτυς μανοις εος την καλαματα.* (Fol. 110 recto, lignes 12 et 13.) Ce qui peut se lire ainsi : *Σινιὼρ Πιέρο ντὶ Μέδιτζις ὁ συμπατριώτης μας καὶ ὡς πρῶτος τοῦ τόπου μας καὶ θεοσεβὴς ὁ ὅπου τὸν ἔχομεν ἀπὸ τὸν κάβο τῆς Μάνης ἕως τὴν Καλαμάτα.*

evidente. Or son excellence estant très estroitement unie avec tous les roys, princes et seigneurs, protecteurs et autheurs de ladite union, se resoult d'assister specialement les peuples du braz de Maynes[1]. »

En 1618, le duc de Nevers va donc se livrer à des manifestations bien plus directes qu'auparavant, et son entreprise devient d'un intérêt assez public pour se trouver alors citée comme un événement connu de tous. Au mois de mars de cette année il perdit sa femme, et l'éloge funèbre de cette princesse se termine par la prosopopée suivante :

« Priez Dieu qu'il conserve le duc votre époux en la succession et héritage des Paléologues que ses adversaires luy disputent, et qu'il verse sur luy et sur vos enfants toutes sortes de bénédictions et de prospéritez, afin que, paisibles en leurs estats, ils aillent un jour chercher des palmes et des lauriers dans la Grèce.... et qu'ils abattent le croissant turquesque, pour y remettre les aigles des Paléologues et la croix du Sauveur et celle des Gonzague[2]. »

[1] Ms. 9547.

[2] *Les éloges et vies des reines, princesses, dames et damoiselles illustres, etc.* par Hilarion de Coste. Paris, 1630, in-4°. — Catherine de Lorraine, duchesse de Nevers, page 141.

Cette mention des aigles des Paléologues, répétée dans l'oraison funèbre du duc de Nevers, page 9, prouve, que non-seulement jusqu'à la fin de l'empire d'Orient, mais bien après la destruction de cet empire, on regardait en France les empereurs de Constantinople comme représentant les Césars. Toutefois, il y avait eu une interruption de bien des siècles dans l'emploi de l'emblème des aigles romaines, que reprirent seulement les deux derniers Paléologues, Jean et Constantin, par suite de leurs relations avec l'Occident; mais leur véritable blason était la croix. Car, ainsi que je l'ai rappelé dans mon Mémoire sur la vie et les ouvrages de l'empereur Manuel leur père, ce prince et toute sa famille portaient *de gueules à la croix d'or, cantonnée de la lettre B de même, répétée en chaque canton, aux 1er et 3e contournée.* (Voyez Du Cange, *Famil. Byz. Palæologorum stemma*, p. 230.) Cet écu forme le dernier des quartiers du pennon du duc de Nevers, dont il est ici question, pennon qui se trouve au commencement de son oraison funèbre et en tête des titres mss. de sa maison, conservés au cabinet généalogique de la Bibliothèque royale, et dans Palliot (*Science des*

A l'automne de cette même année 1618, le duc de Nevers envoie en Grèce M. de Châteaurenaud, un de ses gentilshommes, qui y distribue son portrait. Nous avons, à ce sujet, les lettres de remercîments de Denys, archevêque de Lacédémone, et de Métrophane, archevêque de Malvoisie, du 13 et du 14 juillet 1618, celle-ci écrite en italien[1], et la première en bon grec[2]. La marche de M. de Châteaurenaud était éclairée par une sorte de tableau statistique du Magne, envoyé au prince, et où sont énumérés cent vingt-cinq bourgs ou villages renfermant quatre mille neuf cent treize feux, et pouvant fournir dix mille combattants, dont quatre mille armés et six mille sans armes[3]. De plus, il était accompagné de Pierre de Médicis, porteur d'une promesse ainsi conçue : « Nous duc de Nevers, promettons au seigneur Pierre de Medicis, qu'au premier chapitre general qui se tiendra de nostre Ordre, nous obtiendrons pouvoir et auctorité de distribuer l'Ordre à ceux

armoiries, page 307, où ce pennon est blasonné, et cité comme exemple d'une grande complication des contre-écartelures.

[1] Fol. 83 recto.

[2] Voici cette lettre, que nous croyons devoir donner pour comparer le degré d'instruction du haut clergé grec à l'ignorance des pauvres Maniotes :

Τῷ ἐκλαμπρωτάτῳ καὶ εὐσεβεστάτῳ καὶ γαληνοτάτῳ δουκὶ Νοβερσίας Κάρλῳ Παλαιολόγῳ.

† Τὴν ἐκλαμπρωτάτην καὶ σεβασμιωτάτην εἰκόνα τῆς σῆς ἐνδοξώτητος ἴδον καὶ προσεκύνησα καὶ ἡδέως κατεφίλησα, δεόμενος τοῦ Θεοῦ ἀξιῶσαί με προσκυνεῖν αὐτὴν ἐγώ τε καὶ πάντες οἱ ἡμέτεροι, μέχρις ἐσχάτης ἡμῶν ἀναπνοῆς· ὃς ποιῆσαι καὶ διαφυλάξαι αὐτὴν ἀνωτέραν παντὸς λυπηροῦ καὶ πονηροῦ συναντήματος. Ἀμήν.

Ἰουλίου ιγ. ἐνδ. αης.

Ὁ ταπεινὸς μητροπολίτης Λακεδαιμονίας Διονύσιος, καὶ εὐχέτης καὶ οἰκέτης τῆς σῆς ἐκλαμπρώτητος.

Fol. 75 recto. — Le ms. contient aussi, fol. 84, la traduction italienne de cette lettre.

[3] B. R. Béth. ms. 9547, pièce intitulée : « Villaggi da Calamatta fin al capo di Mayna « et ritorno di Colochi fin al Passava nel « sopra ditto territorio, di quanti fuochi « sono. » A la suite des cent vingt-cinq villages du Magne énumérés dans ce tableau, s'en trouvent encore trente-huit autres annoncés par ce second titre : « Villaggi 38, « chi sono vicini al Bracchio di Mayna nelle « montagne sudditi al Turco, etc. »

de son pays qui auront les conditions requises, et selon l'avis dudit seigneur Pierre de Medicis et des premiers dudit pays[1]. » L'annonce des honneurs que devait ainsi dispenser Médicis augmentait le prix des largesses qu'avait à distribuer le comte de Châteaurenaud.

L'arrivée de ces deux personnages dans le Magne y produisit une sensation extraordinaire[2]. Les principaux habitants, au nombre de vingt-cinq, lui remirent pour le prince une lettre, où, non contents des sentiments d'attachement et de confraternité religieuse, et des transports de reconnaissance exprimés d'une manière collective, chacun d'eux ajouta à sa signature une formule de respect et de dévouement, soit personnelle, soit au nom de tout ce qui l'entourait. Par exemple : « Et moi Dimitrakis Contostaplos, je salue votre altesse avec ma famille et mon village tout entier[3]. » Parmi ces signatures plus ou moins lisibles, plusieurs des noms que j'ai pu distinguer sont connus encore aujourd'hui, quelques-uns même célèbres à divers titres. Deux Stéphanopouli, dont les prénoms sont Théodoris et Costantis[4], représentent cette ancienne famille, qui rattache son origine à la maison impériale

[1] Voir la note 3 de la page précédente.

[2] Εγρικυσαμι, μεγαλοι χαρα καὶ αγαλοιαστήν αποτόν εκλαπροτατον κονται ντικαστελρινάλδος μαζοι με τον εκλαπροτατον σινιορ πιερο ντοιμεδιτζι, σιτροφοστὸν καὶ στηνπατριοτυσμας, τὴν αγαποί, τῆς ηψιλοταντισου αφεντοιας καὶ την μεγαλην προθιμιαν, οπου εχυς δια την ελαιφτεριαν, οπου εχυς δια τογενος τον ρομεον (lignes 1 à 3); c'est-à-dire : Ἐγροικησάμην μὲ μεγάλην χαρὰν καὶ ἀγαλλίασιν ἀπὸ τὸν ἐκλαμπρότατον κόντε ντὶ Καστελρινάλδος μαζὺ μὲ τὸν ἐκλαμπρότατον σινιὼρ Πιέρο ντὶ Μέδιτζι σύντροφός του [sic, pro σύντροφόν του] καὶ συμπατριώτης μας [id.] τὴν ἀγάπην τῆς ὑψηλοτάτης σου αὐθεντίας, καὶ τὴν μεγάλην προθυμίαν ὁποῦ ἔχεις διὰ τὴν ἐλευθερίαν, ὁποῦ ἔχεις διὰ τὸ γένος τῶν Ῥωμαίων.

[3] † Κεγο δημητρακης κοντοσταπλος με τει γενεα μου κε με τον τοπων μου ολονο προσκηνο την υψηλοτητα σου αφεντη.

[4] † Κεγο θεοδορις στεφανοπουλος με τιν γενὶα μου καὶ με τοβιτυλο προκηηνο τιν ψυλτιτα σου.

† Και εγο κοσταντυς στεφανοπουλος με τουν γενια κου καὶ με τον βυτὺλο προσκυνο την υψηλοτη σου αφεντὺα.

des Comnènes, et dont il existe encore aujourd'hui des ramifications. De l'une était sortie une dame[1] célèbre de nos jours par des mémoires historiques sur le premier quart de notre siècle, et par d'autres compositions littéraires. Une autre famille encore aussi existante, et dont les prétentions nobiliaires sont bien autrement ambitieuses par l'antiquité qu'elles affectent, est celle des Melissini, qui font remonter leur origine jusqu'à l'empereur Vespasien[2]; cette famille est représentée ici par Nikitas Melisinos[3]. Un autre signataire, Patrikios Phocas[4], a pu appartenir à une famille qui conserve des prétentions impériales, tenant le milieu entre les Stephanopouli et les Melissini. Deux Médicis[5], autres que le Pierre avec qui arrivait M. de Châteaurenaud, prouvent que ce grand nom florentin était alors porté dans le Magne par plusieurs personnes de marque. Quant à l'ordre hiérarchique indiqué par des fonctions, à la suite des signatures qui se trouvent en tête, on voit d'abord Nikétas, moine et exarque du patriarche[6]; puis Josaphat, moine et abbé de Khelmos[7]; en troisième lieu Œconomos, prêtre de Milia[8]. Ce lieu est indiqué dans la table gé-

[1] Voyez M. Borel d'Hauterive, *Revue historique de la noblesse*, t. I, pag. 205 et 206.

[2] On aperçoit que cette prétention bizarre est fondée sur un rapprochement étymologique entre le nom latin *Vespasianus* (de *vespa*, une guêpe), et le nom grec Μελίσσινος (de μελισσα, une abeille); mais, pour que l'analogie fût concluante, il aurait fallu que le nom grec fût composé avec le mot σφήξ. D'ailleurs, le mot *Vespasianus* était le surnom (ou *cognomen*) de l'empereur ainsi désigné, dont le nom de famille était *Flavius*.

[3] + Νικιτας μελησινος κε ταϐουλαρις χορας πραστιου προσκηνουμε τιν ιψιλατατι σου αφετια.

[4] + Και εγο πατρηκιος Φοκας προσκινο την ηψιλοτητα σου αφετη.

[5] + Και εγο λουκα δίμεδητζης απο το βυτηλο προσκινο την ηψυλοτητα σου υφετι.

+ Και εγο λυς μεδυτζυς απο τον βυτυλο προσκυνο τυν υψωλοταtυ σου αφτυα.

[6] Νικαιτας μοναχος καὶ ἔξαρχος πατριαρχικος Ζιγουτος.

[7] Ιωασαφος μοναχος καὶ ηγουμενος Χελμου. Entre ce nom et celui de Nicétas se trouvent des paraphes fort entortillés, de la manière que les Grecs appelaient μονοκονδύλια. Je n'ai pu les lire.

[8] Εγο υκονομος υερες χορας μελεας προσκηνουμε τιν υψηλοτατι σου αφεντια δουκα τη νοϐερσιας.

nérale des dèmes ou cantons de la Grèce, publiée dans l'Almanach royal de ce royaume[1], comme chef-lieu du dème de même nom. Parmi les autres pays nommés à la suite de ces signatures, je trouve Zygos comme pays de l'exarque Nikétas [2] et d'Œconomos Coutipharis [3]; Ardavistas, dont Gheorghios Scoublos se dit tabellion[4] ; Prastio, où Nikitas Melisinos exerce les mêmes fonctions[5]; des Médicis et des Stéphanopoli, à Vitylo[6] ; Dimias Veliano, au pays d'Arachova[7]. Tous ces lieux, indiqués dans l'Almanach royal hellénique de M. Klados comme faisant partie du Magne ou des cantons voisins, en circonscrivant l'insurrection à la pointe méridionale du milieu du Péloponnèse, semblent indiquer aussi les lieux où était alors circonscrite l'indépendance grecque.

Ce fut là sans doute le plus beau moment de ce noble rêve de liberté. L'empressement à signer la lettre et la remise de cette pièce entre les mains de M. de Châteaurenaud en firent omettre la date[8]; mais la fin de juillet ou le commencement d'août 1618 nous est clairement indiqué par la date des remercîments que nous avons cités à l'occasion de l'envoi du portrait, et par l'époque où l'envoyé du prince passa en Autriche à son retour en France. M. de Châteaurenaud alla

[1] *Ἐφέτηρις τοῦ βασιλείου τῆς Ἑλλαδος, διὰ τὸ ἔτος* 1837, *παρὰ τοῦ ἰατροῦ* A. I. *Κλάδου*. — Athènes, 1837, in-8°, p. 258. J'ai rendu compte de cet ouvrage dans le Journal des Débats du 16 septembre 1837.

[2] Voyez page 331, note 6.

[3] † *Οικονομος κουτηφαρις με τη γενια μου καὶ με τα χορια του Ζιγου προσκηνουμε την οιψυλοταη σου αφεντηα.*

[4] † *Γεοργιος σκουμπλος καὶ ταϐουλαριος αρδαϐιστας*, etc.

[5] Voyez ci-dessus la note 2.

[6] Voyez ci-dessus la note 5 de la page 331.

[7] † *Εγο διμειας βελυαυος, χορας αραχοϐας*, etc. Parmi les autres signataires de cette lettre, je trouve encore les noms de deux Dimitris Niclos, de Constantin Pouvalos, de Théodorakis, de Dimitris Stilnano, de Georges Kéronéos....

[8] Quant à la suscription, elle est ainsi : *Ηψιλοταται και αφεντοι δουκα Ναϐερσια παλαιολόγω.*

saluer à Vienne, de la part de son maître, un prélat grec qui s'y trouvait alors : c'était Denys Rhalys Paléologue, archevêque de Tornovo et de toute la Bulgarie. Le nom de ce prélat indique suffisamment à quel titre l'envoyé du duc de Nevers eut accès auprès de lui. Aussi ce gentilhomme fut-il chargé d'une fort belle lettre latine[1], signée en grec et datée de la main de l'archevêque Paléologue, où ce prélat rappelle au duc la gloire de leur commune origine, lui parle du plaisir qu'il a éprouvé à recevoir son envoyé, et l'encourage vivement à restaurer l'église grecque.

Nous voyons, l'année suivante, le duc de Nevers envoyer à cet archevêque vingt-deux écus d'or, dont la quittance est du 6 avril 1619[2].

Il reçut encore deux lettres du pays des empereurs ses ancêtres : l'une du duc de Naxos, qui, ayant été accusé d'avoir mal parlé de la France, écrivit de Vienne le 5 octobre 1618 pour s'en disculper[3]; la seconde, de l'année 1619, est de Gabriel, archevêque de Patras et d'Arta[4], en son nom et au nom d'autres évêques, pour assurer le prince de leur dévouement, et le prier d'ajouter foi à ce que lui dira de leur part Chariton, évêque de Durazzo.

Si ce prélat vint en effet à Paris, il put suivre avec des émotions diverses les événements opposés qui signalent la fin d'une entreprise alors devenue si intéressante pour toute la Grèce. Le jour de la Toussaint 1619, une imposante cérémonie religieuse et militaire fut célébrée à Nevers dans la cathédrale. Le père Joseph, qui y figura en qualité de commis-

[1] Fol. 85 recto. La suscription (fol. 86 verso) est : « Excellentissimo principi « domino D^no Carolo Gonzaguæ Palæo- « logo, Nivernensi et Rhetelensi, amico « et patrono multum observando, etc. »

[2] Fol. 121 recto.

[3] Fol. 87 recto.

[4] Fol. 111 recto.

saire du pape, y prêcha et reçut le serment des nouveaux croisés, car on avait décidément pris ce titre[1]. De là le duc de Nevers se rendit à Olmütz, où une cérémonie semblable eut lieu dans le couvent des Capucins. Deux seigneurs allemands et un seigneur italien s'y croisèrent; d'autres seigneurs étrangers, parmi lesquels furent le comte de Radziwill, le duc de Saxe-Lauwembourg et le comte de Bouchain, prirent la croix à Vienne en Autriche[2].

Ces démonstrations de la haute noblesse jetaient de l'éclat sur une entreprise qui se trouvait bien alors à la veille d'être enfin exécutée. Mais auraient-elles pu en faire espérer le succès? Sans examiner ce qu'il pouvait y avoir d'obstacles dans la situation politique de l'Europe, où les princes protestants se seraient montrés peu favorables à cette croisade prêchée par un capucin, on peut reconnaître que, même dans les pays catholiques, ce caractère de croisade, devenu déjà, comme on dit aujourd'hui, un anachronisme, n'excitait plus de véritable sympathie[3]. Toutefois, ce qui donnait à l'entreprise, pour les esprits le moins disposés à l'enthousiasme, quelque chose de

[1] Ce caractère religieux devint même l'occasion de contributions volontaires que le duc de Nevers fit recueillir dans son duché, et dont des listes nous sont conservées dans le ms. 9546, Béth. Dans le même ms. se trouve un poëme dédié par Claude Billard de Courgenay au duc de Nevers, et intitulé : *Sanctæ militiæ faustum omen sacrique belli in Turcos prognosticon latino-gallicum.*

[2] *Histoire de la vie du R. P. Joseph Le Clerc du Tremblay, capucin, etc.* par M. l'abbé Richard. Paris, Lefèvre, 1702, in-12, t. I, chap. xx, pag. 259 et suiv.

[3] Le duc de Nevers paraît avoir eu assez de peine à recruter dans la noblesse française des chevaliers pour son ordre de la Milice chrétienne. Le père même de l'abbé de Marolles, bien que gentilhomme de ce prince, s'excusa d'en faire partie. « Quelques seigneurs et gentilshommes s'en trouvèrent honorez; mais cela ne dura pas longtemps : ce que d'autres ayant bien prévu, ne jugèrent pas à propos de s'y engager sans un exprès commandement du Roy. Tant y a que M. de Marolles en fut dispensé; mais mon frère eut l'honneur de le recevoir. » (*Mémoires de Marolles*, lieu cité.)

sérieux et de réel, c'était le prestige d'une force alors très-imposante et avec laquelle la couronne même n'eût pu rivaliser, à cette époque de nullité de notre marine : les cinq gros vaisseaux de M. de Nevers, dont l'abbé de Marolles nous a donné les noms. «Mais, ajoute cet écrivain, le malheur voulut qu'ils fussent tous bruslez, et que toute cette grande dépense fut abymée dans les eaux ou dévorée par les flammes [1]. »

Ajoutons qu'en même temps fut ajournée à deux siècles une régénération qui, comme on vient de le voir, était déjà, en 1612, le but noblement avoué de toutes celles des peuplades de la Grèce où s'était maintenue une âpre et pieuse indépendance.

[1] *Histoire de la vie du R. P. Joseph, etc.* au lieu cité. Nous avons, dans le manuscrit 9545, une lettre autographe du P. Joseph, écrite de Rome, et où ce capucin adresse ses condoléances au duc de Nevers au sujet de cet événement.

NOUVELLES RECHERCHES

SUR

LE VÉRITABLE AUTEUR

DU SONGE DU VERGIER,

PAR M. P. PARIS.

PREMIER MÉMOIRE.

1re lecture, mars 1841. 2e lecture, le 20 août 1841.

Le but que je me propose est de ramener l'attention de l'Académie sur un point assez curieux de l'histoire littéraire. Vers la fin du XIVe siècle, Charles V fit composer un livre dont nous connaissons le titre et l'intention générale, mais dont on a fait bien rarement une étude particulière : c'est le Songe du Vergier. Quel est l'auteur de cet ouvrage si bien écrit, si fortement raisonné? Lancelot a cru l'apercevoir dans Raoul de Presles le jeune, auquel il consacrait une dissertation insérée dans le XIIIe volume des Mémoires de l'Académie, p. 607. L'abbé Lebeuf n'a pas contredit cette opinion quand il a publié ses Recherches sur la vie et les ouvrages de Phi-

lippe de Maizières[1]; c'est pourtant à ce dernier que doit revenir l'honneur d'avoir composé le Songe du Vergier. Nous allons essayer de le démontrer. En relevant plusieurs inexactitudes dans la dissertation de Lancelot, en ajoutant de nouvelles indications aux recherches de l'abbé Lebeuf, nous compléterons la double biographie de Raoul de Presles et de Philippe de Maizières; nous établirons la date exacte du Songe du Vergier; nous démontrerons l'antériorité du texte latin sur le texte français; enfin nous toucherons à quelques questions qui ne sont pas sans importance pour l'histoire des dernières années du règne de Charles V.

Le rare mérite du livre dont nous allons entretenir l'Académie donnera peut-être quelque intérêt à ces recherches. On a plusieurs fois imprimé le Songe du Vergier: mais comme, en le tirant de l'obscurité des manuscrits, on se proposait uniquement de fournir des armes à l'arsenal de l'église gallicane, tout ce qui, dans le livre même, s'éloignait de la question ecclésiastique, paraît avoir été regardé comme autant de digressions qu'il ne fallait pas examiner, dans la crainte de perdre un seul instant de vue le véritable but qu'il s'agissait d'atteindre. C'est ainsi que, publié deux fois en latin et trois fois en français, le Songe du Vergier n'a pas cessé d'être un livre rare, et seulement connu d'une manière incomplète par un petit nombre de personnes.

Quand il fut composé, la question du principe de la souveraineté préoccupait en France, depuis un siècle, tous les hommes puissants ou lettrés. De nos jours, on s'est demandé si la société, dans l'intérêt de son bonheur et de sa dignité, devait ou ne devait pas soustraire l'exercice de la puissance publique au contrôle de la nation; en d'autres termes, si la

[1] *Hist. de l'Acad. des inscript.* t. XVI, p. 219. — Mémoires, t. XVII, p. 491.

souveraineté résidait toujours ou pouvait jamais cesser de résider dans le peuple. Suivant l'usage, la double thèse a d'abord été plaidée avec l'aide des syllogismes; puis on a senti qu'elle ne pouvait se résoudre sans le secours de l'argument extrême, celui du plus fort. Dans le XIVe siècle, les droits, ou du moins les prétentions du peuple à la souveraineté, n'avaient pas encore été réduits en théorie politique; le débat n'avait pas dépassé la limite des réclamations respectives du chef de l'église et du chef de l'état[1]. L'origine de ces deux grands pouvoirs était- elle également légitime? Quelle était la plus ancienne? Quelle était la plus respectable? Pouvaient-ils agir en même temps et s'accommoder parfaitement l'un à l'autre? Grande question, au milieu des fortes croyances religieuses et de la résidence du moyen âge aux décisions de l'autorité. A vrai dire, elle ne cessa d'agiter la république chrétienne depuis l'avénement de Charlemagne jusqu'à la mort de Charles VII. Et quand le concile de Constance eut porté ses fruits, quand la pragmatique sanction eut été signée, quand enfin la question de la souveraineté eut été nettement résolue en faveur de la puisssance temporelle, la dernière heure du moyen âge ne dut pas tarder à sonner, et Luther put commencer le cours de ses prédications.

Le désir de servir les intérêts et les passions de Philippe le Bel donna naissance aux premiers écrits composés formellement en France en faveur de l'indépendance royale; mais longtemps auparavant, le germe de ces écrits fermentait dans les écoles. Depuis Philippe-Auguste on sentait mieux la difficulté de concilier les droits de la justice séculière et de la

[1] Cependant, en 1329, Jean Bertrandi, dans sa réponse à Pierre de Cugnières, faisait cette observation remarquable : « Bene « audeo dicere quod, si inter prælatos et « barones esset dissentio, dubitarem quin « cito populus dominium vellet usurpare. »

justice ecclésiastique, parce que Montpellier, Orléans, Paris avaient conquis des chaires de droit romain. Avant cette époque, les gens du roi et les juridictions seigneuriales vouaient une sorte de reconnaissance aux officialités qui venaient alléger pour eux le fardeau de l'exercice de la justice. La science et la gravité des clercs avaient aisément obtenu des Échiquiers, des *Grands jours,* et même des Cours royales, la connaissance d'une foule de cas difficiles à résoudre. Notre savant confrère, M. le comte Beugnot, a présenté dernièrement[1], avec un rare bonheur et la plus exacte vérité, le contraste que formaient les goûts des barons chrétiens établis en Orient pour la science du droit, et même pour les jeux de la procédure, avec l'antipathie profonde que notre noblesse territoriale montrait en général pour ces belles études et ces occupations sérieuses. Le temps que les tenanciers de France passaient à la chasse ou bien au milieu d'exercices guerriers, ceux de Chypre et de Saint-Jean-d'Acre l'employaient à suivre les débats judiciaires, à pénétrer dans les sinuosités de la procédure, soit pour dégager la vérité de tous les nuages, soit pour apprendre l'art de ne pas l'en dégager. Nous ne voyons rien de pareil en France. Les chevaliers ne font pas de livres de procédure et l'on n'en fait pas pour leur instruction. La seule autorité dont, avant le règne de saint Louis, ils se plaisent à sanctionner les arrêts, c'est la preuve testimoniale, et les témoins décident de la propriété, de la possession, des degrés de parenté, des droits aux successions, des servitudes, en un mot des réclamations de presque tous les genres. Quand les gages de bataille et les champions ne peuvent rompre le nœud d'une affaire, on renvoie la cause devant l'official, qui

[1] *Recueil des historiens des croisades,* t. I, introduction.

juge alors de par le droit romain, dont il devait connaître les principaux axiomes, et de par le droit canon, dont les décrétales et le livre de Gratien renfermaient l'application pour ainsi dire sacramentelle.

Mais l'étude du droit romain ayant été généralement admise en France, toutes les cours royales et seigneuriales furent promptement garnies de légistes comparables en doctrine aux suppôts de l'officialité; la juridiction ecclésiastique se vit donc chaque jour obligée d'entendre les tribunaux ordinaires réclamer la connaissance des causes et les appellations qu'on leur avait autrefois abandonnées de grand cœur. De là des luttes, des jalousies, qui n'échappèrent pas à l'œil sûr et vigilant de saint Louis. Pour les nombreuses réclamations qui présentaient une apparente connexité avec les droits de la puissance ecclésiastique, comme dans les cas de mariage, et par conséquent de paternité, de parenté, de succession, l'église évoquait les causes et, pour dernière raison, proclamait la suprématie de l'autorité spirituelle. Toutefois, je le répète, jusqu'au temps de Philippe le Bel ces contestations presque incessantes ne changèrent rien aux anciens rapports de respect et de bienveillance qui liaient nos rois et les souverains pontifes; parce que ces derniers, formés aux libertés municipales de l'Italie, reconnaissaient de meilleure grâce que l'officialité gallicane les droits de l'autorité séculière. Il ne fallut rien moins que l'avidité de Philippe le Bel et l'impétuosité de Boniface pour amener une lutte déclarée.

Le premier apologiste formel de la suprématie temporelle du roi de France, celui que l'on pourrait par conséquent nommer le premier père de l'église gallicane, est le célèbre Gilles de Rome, *Ægidius a Colonna,* qui se trouvait à Paris en 1303, quand Philippe le Bel fit à Boniface VIII cette réponse que

tout le monde connaît : « Philippus Dei gratia Francorum rex, « Bonifacio se gerenti pro sommo pontifice, salutem modi- « cam sive nullam. Sciat tua maxima fatuitas in temporalibus « nos alicui non subesse, etc. etc.[1]. » Les manuscrits du XIVe siècle et du XVe transcrivent toujours la lettre de Boniface et la réponse du roi de France en tête de la dissertation de Gilles de Rome, qu'ils intitulent : *Quaestio bene disputata super debato praecedentium litterarum.* « La question, » dit en commençant le docteur, « est telle : La dignité pontificale et la dignité impériale ou royale sont-elles deux puissances distinctes? Le souverain pontife doit-il avoir une égale suprématie dans les affaires temporelles et dans les affaires spirituelles ? On soutiendra que les puissances sont distinctes, et que le pape ne peut réclamer la suprématie dans les affaires temporelles : on le prouvera, 1° par les raisons physiques, 2° par les raisons théologiques, 3° par le droit canon, 4° par le droit civil. »

L'année suivante, la question fut de nouveau traitée dans le livre *de Potestate regia et papali*, et résolue dans le même sens, par un frère prêcheur nommé Jean de Paris, ou Jean le Sourd[2]; mais le plus constant, le plus opiniâtre champion de l'église gallicane dans ces premiers temps, fut le cordelier Guillaume Ockam, qui semble avoir consacré toute sa dialectique à la cause de la juridiction temporelle. A toutes ces thèses en forme, il faut joindre deux discours prononcés, le premier, au début de la lutte, par le chancelier Pierre Flotte, le second, en 1336, devant Philippe de Valois, par le célèbre Pierre de Cugnières. Le chancelier Flotte paraît avoir

[1] *Preuves des lib. de l'égl. gall.* Paris, 1651, t. I, p. 103. Ms. du Roi, n° 4229. — Fonds de Saint-Victor, n° 895.

[2] Sur Jean de Paris, voyez les *Scriptor. ordinis prædicator.* par les PP. Quetif et Échard, Paris, 1719, t. I, p. 500 à 502. — Sur Ockam, voyez *Annales ordin. minor.* de Wadding, t. XVII, p. 62.

été le premier chevalier qui ait osé traiter des bornes de la puissance pontificale. Ce fut dans une assemblée composée, ainsi que Guillaume de Nangis nous l'apprend[1], de prélats, barons, magistrats, docteurs et autres personnes graves, que Pierre Flotte se plaignit hautement des empiétements de la juridiction ecclésiastique, et demanda l'examen de la conduite du souverain pontife lui-même. Un passage de Godefroy de Paris, qui seul nous a conservé le souvenir du discours de Pierre Flotte, révèle les commencements de l'éloquence parlementaire en France, et sous ce rapport il peut sembler assez précieux pour être rapporté[2]:

Lors commencièrent leurs sermons
A faire. chevaliers en France.
Si perdirent leur audience
Clers, si furent mis avant lais,
Et sus divinité, les lais,
Les beus derrière la charrue....
Et ce fu de par Pierre Flotte
Qui dedans Paris commença
A sermonner, ainsois tença,
Car son sermon tence sembla.
Je ne sais où son tieste embla
Car en Bible ne fu pas pris.
Toutevoies assés appris
Avoit de sens et d'escripture,
Et bon sens avoit de nature.
Mais l'ordre de chevalerie
Ne requiert pas prescherie,
Et le monde si se bistourne
Qu'il convient que clergié se tourne
Du tout à fère le fet d'armes, etc.[3].

[1] *Recueil des histor. de France*, t. XX, p. 584, ad ann. 1301.

[2] *Chron. métriq.* de Godefroi de Paris, édition de M. Buchon, Paris, 1829; p. 34.

[3] « C'est alors que les chevaliers de France commencèrent à prêcher, que les ecclé-

Le discours de Pierre de Cugnières dans l'assemblée convoquée à Paris en 1329 a laissé plus de souvenirs que celui du chancelier Flotte [1]; cependant il ne nous en reste que les conclusions en tête de la réplique de l'évêque d'Autun Bertrandi. Il paraît que Pierre de Cugnières s'était attaché plutôt à signaler les abus des justices ecclésiastiques, qu'à contester le principe de la juridiction et de la puissance spirituelle. Quoi qu'il en soit, chacun de ces plaidoyers en faveur de la puissance temporelle devait être et fut en effet le signal d'autant d'apologies des prétentions contraires. Au milieu de ces milliers de syllogismes et de ces innombrables citations de textes sacrés et profanes, les consciences timorées prenaient de l'inquiétude, et l'on ne distinguait plus les moyens de résoudre la grande question de la souveraineté. La forme scolastique des plaidoyers ajoutait encore à la difficulté que les princes et les barons éprouvaient à mesurer parfaitement la juste étendue de leurs droits et des prétentions contraires. Il y eut cependant une sorte de trêve entre les deux camps durant les calamités du règne du roi Jean; mais, quand Charles V fut maître incontesté de la couronne de France, il reprit la question des deux juridictions avec la curiosité et l'activité prudentes qui faisaient le fond de son caractère. Pour dissiper les obscurités de tant de thèses barbares, il ne se contenta pas de faire traduire en français les anciennes thèses qui réunis-

siastiques abandonnèrent la place aux séculiers, et que l'on vit les bœufs devant la charrue. Pierre Flotte en donna le premier exemple; le premier il parla publiquement dans Paris, ou plutôt il invectiva, car son discours eut tout l'air d'une invective. Je ne vous dirai pas quel fut son texte, car il ne le choisit pas dans les livres saints; pourtant il fit assez preuve de savoir et de jugement, et naturellement il était homme de bon conseil. Mais la dignité de chevalier s'accorde mal avec l'éloquence, et le monde aujourd'hui va tellement à rebours, que bientôt le clergé, sans doute, soutiendra le poids de la guerre. »

[1] *Traité des droits et libertés de l'église gallicane*, Paris, 1731, tom. I, 2e partie, page 19.

saient les arguments les plus solides; il chargea l'un de ses conseillers les plus habiles de composer un ouvrage nouveau, dans lequel une large part dut être réservée à cet important sujet. Ainsi fut composé le Songe du Vergier.

Ce livre est écrit en forme de dialogue entre un clerc et un chevalier. Il a deux parties : dans la première, le clerc est l'agresseur ; dans la seconde, le chevalier reprend l'offensive. L'ouvrage n'a jusqu'à présent été considéré que comme un factum pour les rois contre les papes; on s'est en cela doublement trompé. D'abord ce n'est pas un factum, mais une exposition impartiale. L'auteur, malgré la vivacité de son argumentation, a prétendu garder la neutralité dans la grande lutte des deux puissances, et si le chevalier, dans le premier livre, répond solidement à tous les raisonnements du clerc, celui-ci, dans le second, regagne tout l'avantage, et la solution du débat est peut-être également incertaine avant les premières paroles et après les dernières. Mais dans ce rapport impartial des assertions contraires, l'auteur ne s'arrête ni devant la force des arguments, ni devant la témérité des répliques. Persuadé, comme le prince auquel il adressait son livre, que les questions de juridiction ecclésiastique ou temporelle étaient indépendantes des intérêts de la foi catholique, il ne craint pas de mériter, en disant tout, l'accusation de beaucoup trop dire, et nous devons ajouter que, sans être inquiété par l'official ou l'université [1], il a souvent égalé l'audace de Luther et de Calvin. Du reste, à ne voir dans le Songe du Vergier que la dispute des deux puissances, c'est un livre dont les éléments sont plutôt habilement disposés que nouvellement employés, et dont la plupart des arguments

[1] Il est vrai que, dans les siècles suivants, Rome se montra plus sévère. Le Songe du Vergier fut constamment mis à l'index depuis le XVIIe siècle.

se retrouvent déjà dans les précédents controversistes, comme Hincmar, saint Bernard, saint Anselme, saint Thomas, Guillaume Ockam, Jean de Paris, Gilles de Rome et Jean Bertrandi.

Mais la question des deux puissances n'est pas la seule qui ait préoccupé l'auteur. Il y a, dans le Songe du Vergier, une série d'enseignements qui touche directement aux mœurs et à la politique du jour, au gouvernement du roi. Si j'osais même employer des expressions créées pour d'autres ouvrages, je dirais qu'on peut y trouver une règle pour la conscience de Charles V, et la clef du cabinet de ce prince. Mais, tout en voulant soumettre à un nouvel examen les bornes respectives de la souveraineté, le roi désirait faire passer au creuset d'une discussion approfondie, les idées politiques, base de son gouvernement, et la théorie des droits de sa couronne. Ainsi, l'auteur du livre dont nous parlons rappela la justice des prétentions de la France sur les provinces méridionales, nouvellement arrachées à la suzeraineté de l'Angleterre; il aborda nettement la question délicate de la saisie du duché de Bretagne; il exposa les droits respectifs de la noblesse, de la chevalerie, de la propriété féodale et roturière; il posa les cas du droit de guerre; il traita de l'usage des tournois et des gages de bataille, de la nécessité d'abréger les procès, des avantages et des dangers du célibat monastique et de la polygamie des Orientaux. Dans la rédaction latine, il tenta de retenir le pape en France, et, quand le pape fut parti, il ne craignit pas, dans la rédaction française, de blâmer cette détermination et de prédire à Grégoire de nombreux sujets de repentir. Il ne s'en tint pas même aux questions d'intérêt général : de l'examen du système politique en France, il passa à l'apologie des goûts particuliers du prince; il parla de sa passion généreuse pour les collections de livres; il indiqua le

danger de son application extrême aux sciences occultes, à la divination, à l'astrologie; il alla même jusqu'à faire allusion au choix des conseillers du roi, mettant la capacité administrative des professeurs de morale et de philosophie en parallèle avec celle des personnages qui avaient fait de la pratique du gouvernement l'étude de toute leur vie. La question, ainsi posée fut, comme on le pense, résolue au profit des hommes d'état, et cette discussion prouve encore assez bien que l'auteur du Songe du Vergier n'était ni un professeur de philosophie comme Nicolas Oresme, ni un compilateur de traductions ascétiques et théologiques, comme Raoul de Presles. Dans tous les cas, on n'a pas défini convenablement un livre où sont abordés tant de problèmes de morale et de politique, quand on a dit qu'il avait pour seul objet le fonds des disputes soulevées entre les justices royales et l'officialité[1]; et Brunet, auquel on doit cette appréciation inexacte, a fort mal démontré que le Songe du Vergier n'était pas l'ouvrage de Philippe de Maizières, auteur du Songe du vieux Pèlerin, en ajoutant que, dans ce dernier livre, on trouve un projet sur l'abréviation des procès, des avis très-sages sur la discipline militaire, et une longue dissertation sur le danger des opérations astrologiques. A notre avis, au contraire, et même avant de lire le Songe du vieux Pèlerin, on pouvait se contenter de pareilles observations pour reconnaître une analogie frappante dans la portée, la forme et le caractère général des deux compositions.

Je ne me suis pas proposé de faire ici l'analyse du Songe du Vergier : d'autres ont, de nos jours, tenté de la faire, comme l'académicien Camus et M. Dupin aîné, dans leurs éditions de la Bibliothèque des livres de droit[2], et tout nou-

[1] *Droits et libertés de l'église gallicane*, édition de 1731, t. II, p. 3.

[2] *Bibliothèque choisie des livres de droit*, 5ᵉ édition. Paris, Gobelet, 1832.

vellement encore un jeune légiste, recommandable par un beau travail couronné dans le sein de cette Académie[1]. Si l'examen auquel chacun d'eux s'est livré laisse beaucoup à désirer, on pourra combler aisément les lacunes de leur travail, en se reportant aux éditions faites dans les quatre derniers siècles[2]; mais les points que nous allons essayer d'éclaircir ont à peine été l'objet de l'attention des critiques. Lancelot ayant conjecturé que le Songe du Vergier était postérieur à l'année 1378, on a reçu son opinion sans la discuter; personne d'ailleurs, sans en excepter Lancelot, n'ayant pris la peine de rechercher sérieusement laquelle des deux rédactions, latine ou française, était la plus ancienne. C'était là pourtant ce qu'il était nécessaire de déterminer, et du moins ce que nous essayerons de découvrir avant de nous préoccuper du nom probable de l'auteur ou des auteurs.

Commençons par la rédaction latine : il est aisé de reconnaître l'époque à laquelle elle doit remonter. Elle est offerte au roi Charles V, et, dans l'épître préliminaire, l'auteur, après

[1] M. Édouard Laboullaye, *Revue de législation et de jurisprudence,* janvier 1841.

[2] Voici la liste des éditions que nous avons vues. Texte latin : 1° « Aureus (de « utraque potestate) libellus (temporali sci« licet et spirituali) ad hunc usque diem « non visus, Somnium Viridarii vulgariter « nuncupatus, formam tenens dyalogi.... « impressum Parisiis, opera et diligentia « Jacobi Ponchin, sumptibus vero et expen« sis Galiotti du Pré, » sans date; 2° « Phi« lothæi Achillini, consiliarii regis, Som« nium Viridarii, de jurisdictione regia et « sacerdotali. » Dans le premier volume du grand ouvrage de Goldast, publié sous le titre de *Monarchia sancti Romani imperii,* 3 vol. in-fol. Hanovriæ, 1611.

Texte français : 1° Le Songe du Vergier, qui parle de la disputation du clerc et du chevalier, imprimé par Jac. Maillet, 1491, in-folio, gothique; 2° Le Songe du Vergier, imprimé à Paris par le petit Laurent, pour Jehan Petit, sans date, in-folio gothique; 3° Le Traité des libertés de l'église gallicane, édition de 1731, in-folio, 2e volume. Dans les citations que nous ferons du Songe du Vergier imprimé, c'est toujours à cette dernière édition que nous renverrons. Elle a du reste été calquée sur celle de 1491. — Pour le texte latin du *Somnium Viridarii,* nous préférons citer d'après le ms. de Colbert n° 3180 c, in-4°, généralement plus correct que les éditions imprimées.

avoir rappelé la mort de Pierre le Cruel, arrivée en 1368, ajoute[1] : « Numquid tota Aquitania et plures partes Picardiæ « in brevi tempore et repente per te, de manibus Anglorum « receperunt libertatem, et modo satis admirabili et alias in- « audito, cum castra inexpugnabilia et alia loca vi armata fue- « runt occupata? Numquid Britannia tota testabitur miracula, « quæ ad nutum tuum, domino Johanne de Monteforti quon- « dam duce suo, adversario tuo Anglico adhærente, exacto, « ad te totaliter est conversa? « Nous sommes ici transportés à l'année 1374, époque de la conquête des provinces méridionales, de la saisie du duché de Bretagne et de la reprise des villes frontières de Picardie[2]. Cette reprise fut immédiatement suivie d'une trêve de deux années; ce n'est donc pas avant la conclusion de cette trêve que le *Somnium Viridarii* dut être présenté au roi de France; mais, d'un autre côté, ce ne fut pas longtemps après, si nous avons égard aux derniers chapitres de l'ouvrage. Ils nous offrent une discussion vive entre le clerc et le chevalier, d'un côté, pour exhorter le pape à quitter la France, de l'autre, pour le conjurer d'y rester, au nom de l'intérêt général de la chrétienté. Le chevalier ayant opposé le mauvais esprit des populations italiennes aux sentiments affectueux et dévoués des Français, le clerc répond : « Forsitan istæ scissuræ quæ « in Italia invalescunt et pullulant hodie causantur propter ab- « sentiam sedis apostolicæ... Dei igitur potentia... tangat cor « præsentis Romani pontificis, ad visitandum sacro sanctam ec- « clesiam Romanam : proprie enim convenienter nunc summus « pontifex posset et deberet dicere : *Tempus est ut revertar ad illum* « *qui me misit*[3]. » Ainsi parle le clerc, et le chevalier résume la longue série des arguments opposés par ces mots : « Absit quod Roma-

[1] Ms. 3180[c], p. 2.

[2] Froissart, liv. I, chap. CCCXXII.

[3] Lib. II, cap. LXIV.

« nus pontifex, ejectis considerationibus supradictis, Romam « iterum proficiscatur! »

Or, s'il est vrai que le pape Grégoire XI ait, dès l'année 1375, exprimé l'intention de retourner en Italie; si l'on se souvient des efforts multipliés de Charles V pour le retenir, et de l'ordre qu'il transmit au duc d'Anjou de se rendre à la cour du pape pour y plaider une cause que l'on regardait comme celle de la France[1]; si l'on ne peut révoquer en doute qu'en dépit des efforts du duc d'Anjou et de Philippe de Maizières, le pape ait quitté la ville d'Avignon le 13 septembre 1376 et qu'il soit entré dans Rome quatre mois plus tard[2], on sera forcé d'avouer que la composition latine du *Somnium Viridarii* a dû précéder ces derniers événements, et qu'il faut en conséquence la placer entre le commencement de 1375 et le mois de septembre de de l'année suivante, époque du départ de Grégoire XI.

Mais quelques lignes placées dans les manuscrits à la suite de la rédaction latine donnent à ce calcul le caractère de l'évidence, et la question de date aurait été par conséquent depuis longtemps résolue, si les précédents critiques ne s'étaient pas contentés de recourir aux éditions imprimées, dans lesquelles il faut avouer que ces lignes ne se retrouvent pas. Les voici : « Hic est finis quem ille imposuit qui est omnium principium « atque finis. Anno Dñi MCCCLXXVI, qua etiam die illustrissimus « princeps rex Franciæ, duobus annis revolutis, inter agentes « in rebus domus suæ et in consiliarium me, quamvis indig- « num, motu proprio duxit eligendum. Quia igitur omnipotens « Deus me perduxit ad finem hujus operis peroptatum, infinitas « benedictionis gracias sicut possum refero[3]. »

La date de la rédaction latine ainsi fixée à 1376, il nous

[1] Froissart, liv. II, chap. xx, dernière édition de M. Buchon.

[2] 10 janvier 1377.

[3] Ms. de Colbert, nos 3180c et 3459A.

reste à découvrir la date de la rédaction française, et nous n'aurons pas de peine à reconnaître qu'elle est la moins ancienne. On chercherait vainement dans les manuscrits qui nous l'ont conservée [1] une indication analogue à celle que fournit l'*explicit* des manuscrits latins; ce texte français est d'ailleurs beaucoup plus étendu, plus circonstancié, et les allusions historiques communes aux deux rédactions sont, dans la dernière, accompagnées d'autres allusions postérieures au mois de mai de l'année 1376. Ainsi, dans un passage curieux du *Somnium Viridarii,* l'on avait fait de l'amour des princes pour la justice le fondement de la fidélité des peuples à l'égard des princes. On avait soutenu que les bouleversements politiques avaient pour cause spéciale la mauvaise conduite des souverains : « Quid diebus nostris Petro, potentissimo regi Hispaniæ, evenerit, nemo « est qui ignoret; qui, per fratrem suum naturalem Henricum « cum gladio interemptus, dictum Henricum dimisit heredem. « Quid insuper contigerit domino Joanni de Monteforti, nuper « duci Britanniæ notum est omnibus. Isti namque, quoniam a « se scientiam Dei repulerunt, et ipsi repulsi sunt. » Ces exemples, plusieurs fois rappelés, sont toujours empruntés aux grands événements de 1374 et 1375, et l'écrivain latin n'en dit pas davantage; mais, précisément à l'époque de la publication du *Somnium Viridarii,* les trêves avec l'Angleterre expiraient, et la guerre se rallumait avec plus de violence que jamais entre les deux cou-

[1] La Bibliothèque du roi possède six manuscrits du Songe du Vergier en français : 1° Fonds de Notre-Dame, n° 117, in-folio, de la fin du XVe siècle; 2° Fonds de Sorbonne, n° 333, in-4°, de la même époque; 3° Supplément français, n° 129, in-folio, avec quelques notes marginales, même date; 4° Supplém. franç. n° 632[8], in-4° un peu plus ancien; 5° Fonds de Colbert, n° 7343[5], in-4°, de la même date que les premiers; 6° et enfin le n° 7058, le plus beau, le plus correct et le plus ancien de tous. Un autre bel exemplaire se trouve encore dans la précieuse collection de M. Barrois; il ne le cède en valeur qu'au n° 7058 de la Bibliothèque royale.

ronnes. Voici donc comment le passage latin que nous venons de citer est rendu dans la rédaction française : « Et si avons exemple de nouvel du roi Pierre de Castille... Et aussi messire Jehan de Montfort, naguières duc de Bretagne, a esté soubdainement privé de la duchié, ce semble par divin jugement. Considérons aussi come Dieu se est vengié du très-grant orgueil du prince de Galles; laquelle chose a esté pour ce qu'ils ont de soy la science de Dieu débouté [1]. »

Veut-on savoir pourquoi cette dernière phrase, relative à la mort du Prince-Noir, ne se trouve pas dans la rédaction latine? C'est que cette rédaction fut achevée le 15 mai 1376, et que le héros de l'Angleterre ne mourut que le 8 juin de la même année.

Les mêmes différences se font remarquer dans la manière dont la question du séjour du pape en France ou de son retour en Italie est présentée dans les deux ouvrages. Grégoire XI étant parti d'Avignon peu de temps après la publication du *Somnium Viridarii*, il ne s'agissait plus, dans la rédaction française, d'essayer de le retenir; on se contente donc d'apprécier les conséquences de son départ. D'abord, le clerc y trouve grandement à louer : « Il semble, dit-il, que la puissance de Dieu... qui fist monseigneur saint Pierre retourner à Rome.... si a touchié le cuer du saint-père qui est à présent, et l'a fait retourner pour visiter le siége de Rome, lequel estoit désolé et est encores... pourquoy doit estre appelé le vray pasteur. Et pourroit le saint-père, quant *il retourna* à Rome, dire les paroles de N. S. J. C. *Tempus est ut revertar ad eum qui me misit* [2]. »

Pétrarque, en 1367, avait déjà plaidé victorieusement la cause de Rome [3], et, bien que tous les arguments de l'illustre

[1] Liv. I, ch. CXXXII.

[2] Liv. I, ch. CLV.

[3] *Mém. de l'Acad. des inscript.* t. XVII; *Vie de Pétrarque*, p. 465.

poëte ne fussent pas d'une même force, il faut avouer qu'en général ils étaient décisifs. Citons pourtant quelques fragments de la réplique du chevalier: « J'ai ouï, dit-il[1], les raisons par lesquelles vous approuvez le département du pape, lequel a laissé le pays de France et est allé à Rome. Certes.... je supplie et requiers au saint-père qu'il considère bien le lieu duquel il est departi et le lieu aussi où il est allé. Et véritablement il trouvera que le pays de France est plus saint et plus sûr et meilleur... Il semble que le pape de Rome par raison doit plus eslire demeure en France que à Rome, pour la plus grande convenance et ressemblance que France a à tout le monde. Car, comme dient les mesureurs de la mappemonde, Marseille est le millieu du monde... Mais certes d'une chose ne me puis taire : c'est assavoir de la manière par laquelle le saint-père qui est à présent a visité l'église de Rome; car il a amené gens de compaignie, pillars et voleurs, lesquels destruisent non pas seulement les adversaires de la terre d'Église, mais aussy la propre terre de l'Église et de ses subjects. Cette visitation ne semble pas visitation de saint-père, mais de tyrant très-cruel; car, posé le cas qu'il puisse justement les rebelles de l'Église guerroyer, toutefois il le doit faire par gens d'armes qui de bonne vie seroient et honneste conversation... et que les Florentins et leurs alliés se soient rebellés en notre mère sainte Église, et que leur péchié regarde directement le saint-père de Rome, néanmoins il ne devoit point procéder contre eux, mesmement par voie de guerre : car du procès espirituel, s'il a esté juste ou non, je n'en pense riens distribuer, et pour cause[2]. »

Ce passage nous révèle un fait historique que l'on chercherait vainement ailleurs : c'est le caractère des gens que le sou-

[1] Liv. I, chap. CLVI, p. 202 et suiv. — [2] Comparez avec Froissart, liv. I, part. II, ch. CCCLXXXVI et CCCLXXXVIII.

verain pontife avait choisis pour escorte à travers l'Italie. Ainsi jusque-là la France n'était pas délivrée des *grandes compagnies*. Le sire de Coucy avait bien pu décider ces terribles auxiliaires à le suivre en Allemagne au moment de la conclusion des trêves avec l'Angleterre; mais, fatigués des obstacles qu'ils avaient rencontrés dans la Suisse et dans l'Autriche, ils étaient revenus en France au mois d'avril 1376. A compter de cette année, l'on cesse d'entendre parler de leurs ravages, et sans doute le voyage de Rome dut beaucoup contribuer au silence des historiens de nos provinces. Mais, pour ce qui regarde l'auteur du Songe du Vergier on voit clairement qu'il écrivait ces lignes françaises après le départ d'Avignon, en 1376, et avant la mort de Grégoire XI, en mars 1378. Comment douter en effet que ce dernier événement, s'il en avait eu connaissance, ne lui eût fourni de nouveaux arguments en faveur de la thèse qu'il voulait soutenir? Il se fût d'ailleurs gardé de trembler pour les Florentins, car, en réalité, le retour du pape ne leur fit rien perdre de leurs avantages; surtout il n'eût pas prédit, comme il l'a fait dans un autre endroit, le mauvais accueil qui attendait le saint-père à Rome, car il y fut reçu avec des transports de joie et des acclamations universelles. De cette longue série de preuves, il résulte nettement que le livre latin *Somnium Viridarii* est antérieur au livre français le Songe du Vergier; que le premier fut achevé le 16 mai 1376, et que le second fut écrit après le départ d'Avignon et avant la mort de Grégoire XI, c'est-à-dire entre le mois de septembre 1376 et le mois de mars 1378.

Et puisqu'il est naturel d'attribuer à l'auteur du *Somnium* la rédaction de l'*explicit* reproduit dans les deux manuscrits connus du plus ancien texte; puisque cet *explicit* est exactement justifié par les inductions chronologiques semées dans l'ouvrage, il faut bien lui accorder toute notre confiance et

reconnaître, par conséquent, que l'auteur était au nombre des conseillers du roi, des chevaliers de son hôtel, et qu'il avait été revêtu de ce double honneur le 16 mai 1374. Voilà ce que nous ne devrons pas oublier, quand nous essayerons de démontrer que cet auteur ne peut être que Philippe de Maizières.

Les écrivains auxquels on a cru pouvoir attribuer le Songe du Vergier sont au nombre de neuf, et voici leurs noms : Philothée Achillini [1], Jean de Vertus [2], Alain Chartier [3], Guillaume de Dormans [4], Nicolas Oresme [5], Charles de Louviers [6], Jean de Lignano [7], Raoul de Presles [8], et Philippe de Maizières [9]. Sur ce nombre, sept peuvent être éliminés en peu de mots. La Monnoie, dans ses notes sur les Ouvrages des savants de Baillet [10], a finement indiqué la source de l'erreur qui avait fait attribuer le *Somnium Viridarii* à Philothée Achillini, l'auteur du *Viridario*; et Lancelot a [11], de son côté, prouvé suffisamment que Jean de Vertus n'avait jamais existé. Le chancelier Guillaume de Dormans était mort cinq ans avant que le *Somnium* ne fût écrit, et pour Alain Chartier, il naquit plus de cinq ans après la publication de l'ouvrage. Nicolas Oresme, fameux traducteur des Étiques et des Économiques d'Aristote, est vivement pris à partie dans le Songe du Vergier [12]; il ne peut donc en être l'auteur. Le sixième nom, Charles de Louviers, est supposé comme celui de Jean de Vertus, et nous avons quelque

[1] Goldast, *Monarch. imp. Rom.* t. I, p. 58.

[2] *Traité des droits et libertés de l'église gallicane*, t. II, p. 1 à 9.

[3] Goldast, *De regno Bohemiæ*, liv. III, chap. XIII.

[4] Goldast, *Monarch. imp. Romani*, t. I, p. 58.

[5] Baillet, *Jug. des savants*, t. II, p. 32.

[6] Savaron, Traité : *Que les lettres sont l'ornement des rois*, p. 16.

[7] Camus, *Bibl. de droit.*

[8] Lancelot, *Mém. de l'Acad. des inscript.* t. XIII, p. 607 et suiv.

[9] Duverdier, *Bibliothèque*, t. III, p. 203.

[10] *Jugem. des savants.* Amsterdam, 1725. t. V, p. 314.

[11] *Mém. de l'Acad. des inscript.* t. XIII, p. 661.

[12] Liv. I, dernier chapitre, p. 248 et 249.

raison de penser que la vanité d'une famille assez puissante au XVIe siècle et fort ambitieuse a pu seule donner à cette attribution une sorte consistance. Cette famille de Louviers, à laquelle appartenait bien réellement le Maurevel qui tira sur l'amiral de Coligny le coup d'arquebuse précurseur de la Saint-Barthélemy, était établie dans le Senonois et remontait aux dernières années du règne de Charles VI. Ce n'était pas assez pour elle : l'*explicit* du *Somnium Viridarii* fournissant la preuve que l'auteur avait été conseiller du roi Charles V, on sentit l'avantage qu'il y aurait à faire passer le *Somnium* sous le nom d'un membre de la famille, parce que, dès lors, on pouvait être en droit de réclamer pour elle un conseiller du roi plus ancien que tous les autres du même nom, et par ce moyen gagner un demi-siècle de noblesse. Il fallait une preuve : on la fit reposer sur une signature prétendue qui devait se trouver à la fin d'un volume de la bibliothèque de l'église de Sens, égaré par malheur dans le temps où l'on croyait avoir besoin d'en invoquer le témoignage, c'est-à-dire au commencement du XVIIe siècle. Voilà comment, sur les feuilles de garde d'un exemplaire de l'édition imprimée de 1516, on lit encore aujourd'hui les mots suivants écrits à la main vers 1620: « In exemplari autographo, quod *quondam* fuit in bibliotheca « Senonensis ecclesiæ, sub finem ita scriptum erat: *Hic est finis* « *quem ille imposuit,* » (etc. comme dans l'*explicit* ordinaire)..... « Signé *Carolus de Louviers.* » Mais, en admettant l'existence de ce volume et l'authenticité de cette signature, nous y devons reconnaître plutôt la mention du copiste ou d'un ancien propriétaire, que celle de l'auteur, puisqu'on ne la retrouve pas dans les autres leçons, à la suite du même *explicit.* Comment avait-on discerné le caractère autographe du manuscrit? On ne le disait pas; et, si nous ajoutons qu'aucun monument du

règne de Charles V n'a jusqu'à présent signalé le nom de ce Charles de Louviers, on conviendra que M. Dupin aîné, dans sa Bibliothèque des livres de droit et dans les Notices bibliographiques qui accompagnent l'ouvrage, n'aurait pas dû regarder comme incontestables les titres de ce personnage imaginaire à la composition du Songe du Vergier.

Camus a, de son côté, fait une réclamation en faveur de Jean de Lignano, jurisconsulte bolonais[1]. Comme il ne donne aucunes preuves à l'appui de cette étrange attribution, et comme nous ne les devinons pas, nous aimons mieux passer tout de suite à ce qu'un autre critique plus ancien, Antoine Lancelot, a dit en faveur de Raoul de Presles, le seul écrivain qui puisse sérieusement contester à Philippe de Maizières l'honneur d'avoir composé le Songe du Vergier.

Les deux mémoires de Lancelot furent lus à l'Académie des belles-lettres le 19 avril 1735 et le 31 août 1736[2]. Ils ont pour but de réunir l'histoire de trois anciens écrivains du même nom; mais nous ne devrons parler ici que du troisième, dont nous essayerons de compléter la biographie littéraire. Raoul de Presles le jeune était fils naturel du premier Raoul, et n'obtint ses lettres de légitimation qu'au mois de décembre 1373[3]. A cette occasion et dès ce moment, il convient de remarquer la triste part faite aux enfants naturels dans le Songe du Vergier. Bien que l'usage, plutôt que les convenances, leur permît déjà *en aulcuns païs* de prendre le nom et de se parer, *sauf quelque différence,* des armoiries de leur père[4], on y déclare que la maison de France serait déshonorée si la même tolérance s'étendait jamais aux enfants naturels des rois. Or il faut avouer qu'on a peine à reconnaître, dans l'auteur de pareilles propositions,

[1] *Bibliothèque des livres de droit.*
[2] T. XIII, p. 607 et 617.
[3] T. XIII, p. 617.
[4] Liv. I, chap. CXLVIII.

un homme dont la naissance eût elle-même été illégitime.

Quoi qu'il en soit, Raoul de Presles nous a plusieurs fois donné la liste des ouvrages qu'il avait traduits ou composés[1]. C'est le *Compendieux moral de la chose publique;* c'est la *Musa;* ce sont les *Chroniques temporisées jusqu'à Tarquin l'Orgueilleux;* plusieurs *Lettres* ou petits traités; les traductions de la *Cité de Dieu*, de la *sainte Bible*, du livre *Rex pacificus*, et enfin d'un autre livre sur la *Question des deux puissances.*

Les Chroniques temporisées jusqu'à Tarquin ne semblent pas être venues jusqu'à nous, et nous ne pouvons en regretter bien vivement la perte. C'était peut-être le début ou la conclusion du *Compendium morale reipublicæ*, que l'on croyait également perdu, mais que j'ai pu dernièrement retrouver dans l'un des manuscrits de l'ancienne bibliothèque de Sorbonne[2]. Raoul ne l'a pas écrit en français, comme on serait en droit de le supposer d'après les deux prologues de la Cité de Dieu et de la Bible : il l'adressa à Jean d'Angeront (de Angeronte), évêque de Chartres, que la *Gallia christiana* nomme d'Anguerant[3].

Jean d'Angeront ayant occupé le siége de Chartres de 1360 à 1368, le *Compendium* doit avoir été composé dans cet intervalle de temps. C'est un traité dépourvu de méthode mais fécond en rapprochements d'un véritable intérêt. La peinture des malheurs de la France, à l'époque des ravages commis par les grandes compagnies, suffirait même seule pour le recommander à l'attention de tous les curieux, si Raoul n'avait pris soin de la transcrire presque sans modification dans son autre ouvrage de la Muse, qu'il fit paraître à peu de temps de là. Quant au but du *Compendium*, il est difficile de l'entrevoir. L'auteur commence par l'énumération de tous les genres de

[1] Prologues des traductions de la Cité de Dieu et de la Bible. — [2] Ms. de Sorbonne, n° 372, fol. 144 verso à 175 recto. — [3] *Gall. christ.* t. VIII, p. 1176.

vertus et de vices, qu'il définit à coups de citations de Macrobe, Boèce, Aristote et Cicéron. Puis, sans trop de préparation, il entreprend la description de l'ancienne Rome, de son gouvernement, de ses magistrats, de ses lois, de ses dieux, de ses fêtes. Enfin, c'est après avoir rappelé les supersitions du paganisme et les malheurs de la guerre civile, qu'il jette un regard sur la France pour en regretter l'ancienne félicité et pour en déplorer les calamités présentes. Tel est le *Compendium morale reipublicœ.*

Charles V reçut l'hommage du second ouvrage de Raoul de Presles, la *Musa*[1], dont Lancelot a bien fait connaître la disposition et le caractère[2]. Raoul, en 1371, était revêtu de la charge de conseiller et d'avocat du roi, et l'on en voit la preuve dans le compte de Jean Lhuissier, daté de cette année. Une quittance originale de 1375, conservée dans le cabinet des titres du roi, atteste aussi qu'il jouissait alors d'une pension de six cents livres. Elle est signée *Raoul* et revêtue d'un sceau qui, dit Lancelot, « n'est pas chargé d'armoiries suivant l'usage le plus ordinaire, parce que, n'estant que fils légitimé, il n'auroit pas eu le droit d'en avoir[3]. » Effectivement, le scel offre l'empreinte d'une pierre gravée antique. C'est une tête de vieillard d'un fort bon style. Mais il faut bien se garder d'en conclure que Raoul de Presles n'eût pas le droit de choisir un cachet plus conforme aux règles communes du blason. La preuve de l'usage contraire se tirerait du passage suivant du Songe du Vergier : « Nous trouvons armes ou signes de personnes nobles et de non nobles; desquels aucuns prennent leurs armes de la licence et congié du roi;... les autres sont qui prennent armes de leur propre autorité : laquelle chose ils peuvent faire loisiblement,

[1] *Mém. de l'Acad. des inscript.* t. XIII, p. 618 *bis* et suiv.

[2] *Mém. de l'Ac. des insc.* t. XIII, p. 619.

[3] *Ibidem*, p. 620.

mès qu'ils le façent sans préjudice de aultruy[1]. » Il est évident, d'après cette phrase, qu'on n'en était pas encore, au XVIe siècle, à regarder les armoiries comme une marque, un emblème de noblesse. C'était une devise ou plutôt une signature figurée dont l'origine était plus ou moins illustre, et chacun avait le droit de la choisir et de la conserver à sa famille, qu'elle fût noble, vilaine ou roturière. Le casque ou cimier placé sur l'angle droit du blason pouvait seul permettre de distinguer la qualité de chevalier dans ceux qui l'affectaient. Il était pourtant déjà quelquefois usurpé par les simples écuyers, mais jamais par ceux auxquels la profession des armes, ancienne ou nouvelle dans leur famille, ne donnait pas les priviléges de noblesse. Quant au blason en lui-même, c'était, je le répète, une langue à la disposition de tout le monde, et, pour n'être pas inquiété dans le choix d'un scel armorié, il suffisait de ne pas contrefaire celui d'une famille précédemment connue. Aujourd'hui nous sommes devenus plus difficiles, et le ridicule défend aux personnes d'une noblesse d'extraction incertaine de feuilleter le vaste dictionnaire des armoiries pour y former une combinaison nouvelle à leur convenance.

L'ordonnance de la *Musa* présente de nombreux rapports avec plusieurs autres ouvrages du XIVe siècle, mais il faut avouer que la latinité savante et toujours recherchée de Raoul de Presles contraste étrangement avec la simplicité de style et la continuité des gallicismes du *Somnium Viridarii*. Le Traité de l'oriflamme[2] dont on fait ensuite honneur au même Raoul, est plutôt l'amplification d'une partie de ses Commentaires sur la Cité de Dieu de saint Augustin. Quand il entreprit ce dernier ouvrage, en 1371, Raoul était déjà dans un âge fort avancé, puisqu'il allègue les inconvénients de la vieillesse autant que

[1] Liv. I, chap. CXLVIII.

[2] *Mém. de l'Ac. des inscr.* t. XIII, p. 627.

les nombreuses occupations de son *advocatie*[1], pour se dispenser de l'exécuter; mais enfin il crut devoir obéir et présenta cette fameuse traduction à Charles V dans le mois de décembre 1375.

Ce ne fut pas encore la dernière œuvre littéraire de Raoul de Presles. Christine de Pisan nous apprend que le roi Charles fit exécuter trois versions de la sainte Bible[2]: la première littérale, la seconde glosée, la troisième allégorique. Nous les avons conservées toutes les trois, et la première est certainement de Raoul de Presles. L'importance que cet écrivain attachait constamment à placer dans chacun de ses prologues la liste de ses travaux précédents ne nous permet pas de douter que cette traduction ne soit encore postérieure à celle de la Cité de Dieu. « Je considère, dit-il, de rechief mon âge et l'adverse fortune de ma maladie, et les autres euvres que je avois faites; c'est assavoir la translation et exposition du livre monseigneur saint Augustin de la Cité de Dieu, le livre qui s'appelle le Compendieux moral de la chose publique, le livre qui s'appelle la Muse, avec aucunes épitres[3]. »

On a vu que Raoul de Presles, mort en 1381, accusait les infirmités de la vieillesse dès l'année 1371 ; il est donc extrêmement probable que la conclusion de sa vie littéraire fut cette traduction de la Bible; encore ne paraît-il pas l'avoir terminée; les manuscrits qui la reproduisent exactement n'allant pas au delà des psaumes de David. Une pareille occupation convenait d'ailleurs assez bien à son grand âge : car il ne s'agissait que d'abréger la version antérieure de Guyart des Moulins et d'en supprimer les concordances historiques. Mais si, malgré la facilité de ce travail, nous avons besoin du témoi-

[1] *Mém. de l'Acad. des inscript.* t. XIII, p. 632 et 633.

[2] *Les faits du roi Charles V.*

[3] *Ibidem*, p. 317 *bis*.

gnage de Raoul pour ne pas lui en contester la propriété, comment pourrons-nous gratuitement admettre que ce même Raoul de Presles ait encore, après la version de la Bible, écrit en latin, puis traduit en français un ouvrage aussi long, aussi remarquable, aussi difficile que le *Somnium Viridarii*? Pour n'être pas embarrassé par la Cité de Dieu terminée en 1375, et par la Bible achevée en 1377, Lancelot renvoie la composition du *Somnium Viridarii* après l'année 1378[1]; mais la seule preuve qu'il en donne n'est pas solide et ne saurait balancer ni l'autorité des citations que nous avons réunies, ni celle de l'*explicit* latin que nous avons transcrit.

Voici la raison de Lancelot : « On ne peut, dit-il, douter que le Songe du Vergier ne soit des dernières années de ce règne, puisqu'on y discute ce qui concerne la confiscation de la Bretagne, et que le chevalier prouve que Charles V a pu et a dû le faire pour les félonies commises par Jean de Montfort son vassal. L'arrest qui la prononça est du 18 décembre 1378 : le Songe du Vergier doit donc être postérieur à cette date. » (T. XIII. p. 660.)

Il est aisé de répondre que, si l'arrêt du parlement est en effet du mois de décembre 1378, la confiscation avait été réellement accomplie dès l'année 1374[2]. Lancelot d'ailleurs n'a pas, en cet endroit, comparé les deux textes : dans le latin, le chevalier, à la fin du premier livre, conclut seulement à ce que Jean de Montfort, en raison de sa félonie, soit privé de la jouissance de son duché de Bretagne. Il appuie même sur la distinction de la propriété qui doit rester au duc, et de la possession dont il peut être justement privé par le roi. « Si per dictum « dominum Johannem conditiones non fuerint adimpletæ, hoc

[1] *Mém. de l'Acad. des inscript.* t. XIII, p. 660.

[2] Daniel, *Hist. de France,* t. VI, p. 103 et suiv.

« non parabat sibi prejudicium quoad proprietatem, sed quoad « possessionem tantum. Potuitergo ducatus, per factum suum, « cadere in commissum. Et sic concluditur, quod rex Franciæ « secundum Deum et justitiam detinet ducatum Britanniæ[1]. »

Ainsi, loin de songer à l'arrêt intervenu cinq ans après la saisie du duché de Bretagne, l'auteur du *Somnium* ne reconnaît même pas encore au roi de France la faculté de rendre cette saisie définitive. Or le texte latin est et doit être notre point de départ pour fixer la date de la composition originale. Mais les prétentions du roi se révèlent plus nettement dans la rédaction française. Ce n'est plus la saisie temporaire, mais bien la confiscation définitive que l'on veut obtenir. Les héritiers de Charles deBlois demandaient le profit de la déshérence de Jean de Montfort : le chevalier combat leurs prétentions et les déclare inadmissibles. Il fait même à Charles V un devoir, une obligation impérieuse, de n'avoir aucun égard à cette réclamation, et il conclut par ces mots : « Le roy de France selon Dieu et selon tous droits humains tient la duchié de Bretaigne en sa main, pour la rébellion et la trahison manifeste de messire Jean de Montfort. Et en est privé jà par sentence de droit ledit messire Jean, laquelle sentence de droit le roi peut déclairer ensi comme il est acoustumé, en tel cas toutefois qu'il lui semblera que bon soit[2]. »

Ces paroles ont sans doute une tout autre portée que celles du livre latin, et justifient parfaitement notre opinion sur la date relative des deux textes. Il importe peu, d'ailleurs, que la deuxième rédaction soit postérieure à l'année 1378; mais, toutefois, nous pensons que la citation française elle-même se rapporte encore à l'état de la question de Bretagne avant l'arrêt de confiscation rendu solennellement au mois de dé-

[1] Lib. I, cap. LXXXV.

[2] Liv. I, chap. CXLIV.

cembre 1378[1]. Dans la pensée de l'auteur du Songe du Vergier, les mots *sentence de droit* ne doivent regarder que les règles juridiques dont le roi pouvait demander l'application à sa cour des pairs dès qu'il le jugerait convenable. Et ce qui prévient toute autre interprétation, c'est le texte même du jugement rendu peu de temps après, lequel, dans plusieurs de ses dispositions les plus importantes, est contraire à la prétendue sentence de droit alléguée par notre chevalier. On sait en effet que, malgré l'opposition opiniâtre des gens du roi, le parlement, ou plutôt la cour des pairs réserva par une clause expresse les droits des enfants de Charles de Blois sur le duché de Bretagne.

Mais, pour revenir à Raoul de Presles, il avait écrit, longtemps avant les Commentaires sur la Cité de Dieu, d'autres opuscules qu'il a désignés sous le nom de Lettres. Telle est la traduction d'un livre dont les manuscrits ne nous ont pas conservé le titre et que nous désignerons, comme il l'a fait lui-même, par les premiers mots *Rex pacificus*, empruntés aux livres saints. Tel est encore le petit traité *De utraque potestate*. Lancelot, pour fortifier l'attribution qu'il faisait du *Somnium Viridarii* à l'auteur de la *Musa*, a placé la composition de ces deux morceaux après celle des versions de saint Augustin, de la Bible et même du *Somnium*. Rien ne justifie une date aussi tardive. La traduction du *Rex pacificus* est rappelée dans celle du livre *De utraque potestate*, et ce dernier ouvrage était déjà connu du public quand fut entrepris le *Somnium Viridarii*. En effet, c'est à ce livre de Raoul de Presles que fait allusion l'auteur du *Somnium* quand il dit dans son prologue : « Mon très-redoubté seigneur, en la présence de votre majesté, ceste doubte (des deux puissances) a esté autreffois desputée par

[1] *Registres du parlement.*

manière d'esbatement et de collation : c'est à savoir se la puissance espirituelle et la puissance séculière sont divisées et toutes séparées en divers supports, ou se les deux puissances sont sans estre divisées ni aucunement séparées. Et ainsi comme je fusse là présent, et eusse oy pluseurs et très-fortes raisons tant pour l'une partie que pour l'autre... la nuit ensuivant m'avint telle aventure. »

Goldast a publié cette traduction du traité *De utraque potestate* dans le premier volume de sa *Monarchia imperii Romani*[1] et la Bibliothèque du roi en conserve deux anciennes leçons manuscrites[2]. Toutes les deux portent le même préambule : « Au commandement de très-haut et très-excellent prince Charles, par la grâce de Dieu, cinquième roy de France de ce nom, maistre Raoul de Praelles translata de latin en françois la question qui s'ensuit. La question est à savoir se la dignité pontificale et impériale sont deux puissances distinctes, divisées, etc. »

Telle doit être certainement la thèse que l'auteur du Songe avait entendu lire devant le roi, et Lancelot s'est évidemment trompé quand il n'y a reconnu qu'un résumé du Songe du Vergier. Suivant lui, Charles V aurait souhaité qu'on fît de cet ouvrage, « si rempli de preuves allongées et de digressions, une traduction très-abrégée qui lui donnât une idée nette de ce qui y était discuté. Raoul de Presles exécuta ce dessein... il n'est entré dans aucune des discussions qui sont dans le Songe du Vergier sur la succession à la couronne, la guerre contre l'Anglais, la confiscation de la Bretagne, l'immaculée conception, etc. Il s'est renfermé dans la question sur les deux puissances[3]. »

Nous répondrons que le motif de la retenue de Raoul de

[1] T. I, p. 39.

[2] Fonds de Saint-Victor, manuscrit n° 267, et fonds de Notre-Dame, n° 250.

[3] *Mém. de l'Acad. des insc.* t. XIII, p. 658.

Presles était bien simple : c'est qu'il traduisait, non pas le *Somnium Viridarii*, auquel on ne s'avisait pas encore de penser en 1304, mais bien le traité de Gilles de Rome, composé à l'occasion de la fameuse lettre de Philippe le Bel à Boniface VIII. Ce traité, que l'on alléguait constamment dans les écoles depuis plus d'un demi-siècle, a été réimprimé par Goldast[1]. Nous en avons conservé plusieurs anciennes leçons manuscrites[2]; nous avons donc pu nous convaincre que la traduction de Raoul de Presles était la plus exacte, la plus littérale du monde. Elle a bien cela de commun avec le *Somnium Viridarii*, qu'elle touche aux mêmes questions ecclésiastiques; mais Gilles de Rome avait fait un plaidoyer, et le Songe du Vergier est, comme je l'ai fait remarquer, un rapport impartial.

Lancelot n'est pas le seul qui ait méconnu l'origine de la traduction de Raoul de Presles; Goldast exprime les regrets les plus touchants sur la perte du texte latin en tête de l'édition qu'il donnait lui-même et de la traduction et de l'original[3]. « Plaise à Dieu, s'écrie-t-il, que nous puissions jamais découvrir un autre traité de Raoul de Presles mentionné par lui-même sous le nom de *Rex pacificus* ! Plaise à Dieu surtout que l'original du précieux livre dont nous publions la traduction française nous soit un jour montré par quelque citoyen vraiment jaloux du salut de la patrie et de la véritable liberté[4]!

[1] *Monarch. imp. Rom.* t. III, p. 106.

[2] Ms. du Roi, n° 4229. — Fonds de Saint-Victor, n° 895.

[3] *Monarch. imp. rom.* t. I, p. 29, t. III, p. 106.

[4] « Utinam et alterum hujus Praellei tractatum qui *Rex pacificus* inscribitur, cujusque ipse meminit, fol. 56, linea 28, sit « ut alicunde eruere queamus. Quin imo « utinam et hunc et illum latine scriptum « (nam Praelleus utrumque ex latino transtulit in sermonem gallicum) nobis aliquis « patriæ salutis et liberæ veritatis amator « offerat. » (*Monarchia imperii*, t. I, *Dissertatio de aucthoribus.*)

Après de telles sollicitations notre modestie est presque embarrassée d'avoir à déclarer que le fameux *Rex pacificus* lui-même, tant désiré par Goldast, et que Lancelot supposait un ouvrage politique et historique, nous l'avons retrouvé dans deux manuscrits de la Bibliothèque du roi[1], non pas en le cherchant, il est aisé de comprendre que les catalogues n'aient pas adopté pour titre les premiers mots de l'ouvrage, mais en poursuivant une autre recherche infructueuse. Et c'est généralement ainsi, comme l'expérience nous l'apprend tous les jours, que l'on arrive à découvrir quelque chose.

Mais pour revenir à la dissertation *De utraque potestate*, les seuls mots que Raoul de Presles n'avait pas traduits de Gilles de Rome tendent à déterminer l'influence réelle qu'avait eue la lettre du pape Zacharie sur l'élection de Pepin. « Et de ce, » ajoute alors Raoul, « peut l'en veoir plus plainement en ce que je qui ay translaté ceste euvre, en ay escrit... en la translacion du livre qui s'appelle *Rex pacificus*, lequel est par devers vous[2]. » D'après cette unique indication on conçoit que Lancelot ait regardé le *Rex pacificus* comme un livre d'histoire et de politique; mais ce n'est encore qu'un traité polémique sur la distinction des deux puissances. Et comme il se termine par une distinction subtile en faveur du droit réclamé par le roi de légitimer les enfants naturels, il est permis de penser que Raoul de Presles offrit à Charles V sa traduction du *Rex pacificus* à l'appui de sa requête en légitimation. Quant au passage relatif à la lettre de Zacharie, il est court et d'ailleurs assez important pour mériter d'être rapporté. On y verra que

[1] N°s 372, fonds de Sorbonne, fol. 128. et 859, fonds de Saint-Victor. Ajoutons qu'une note écrite au XVIIe siècle, au bas du fol. 32 du ms. de Notre-Dame qui contient la traduction du livre *De utraque potestate*, nous apprend que « le *Rex pacificus* avait été imprimé en 1506, par Jehan Barbier, pour Jehan Petit, à Paris. »

[2] Ms. de Notre-Dame, n° 250, fol. 32.

dès le XIIIe siècle on contestait au souverain pontife la part que de savants publicistes et de graves historiens lui faisaient prendre au VIIIe siècle à la déposition des derniers Mérovingiens[1]. Cette allégation était ainsi ramenée à sa juste valeur par Raoul de Presles : « Ad id quod dicitur de Zacharia papa qui « deposuit regem Franciæ, dicendum est quod non est verum. « Nunquam enim permisissent barones regni Franciæ. Verum « et Johannes, *in Apparatu decretorum* super id verbum *deposuit* « glossat *deponentibus consensit.* Et certe, secundum veritatem « historiæ magnæ, Pipinus misit ad papam, non sicut ad tem- « poralis regni dominum, sed sicut ad virum sapientem ad « habendum consilium; quod consilium ejus, ratione status « summi pontificis, videbatur esse multum autenticum, sicut « apparet ex verbis illius historiæ... Et responsione tanti pon- « tificis Franci animati, Childerico rege in monasterio retruso, « Pipinum regem constituerunt. » Ces lignes ont une véritable importance historique : ainsi la question n'était pas de rechercher l'intention de la lettre de Pepin, mais ce que les barons du royaume, *Francs de France,* comme on disait alors, pouvaient admettre ou tolérer. Dans aucun cas, ces derniers n'auraient souffert que le pape s'avisât de leur imposer une règle de conduite, parce qu'il appartenait à eux seuls de déposer Childéric et d'élire à sa place le maire du palais Pepin. Voilà comme on expliquait au XIVe siècle ce grand événement.

Nous avons détruit tous les arguments réunis par Lancelot en faveur de Raoul de Presles. Ce fameux traducteur de la Cité de Dieu n'a pas composé le Songe du Vergier. S'il travailla pour Charles V, ce fut à des traductions, à des commentaires théologiques, et non pas à de grands ouvrages de poli-

[1] Mabill. *Annal. benedict.* Paris, 1703, t. II, liv. XXIII; Montesquieu, *Esprit des lois,* liv. XXXI, chap. XVI.

tique, qui dépassaient sa médiocre portée. Il ne faut pas d'ailleurs conclure des *estudes spatieuses et secrètes* dont il est parlé dans un acte de donation royale, que Raoul de Presles ait été jamais chargé de composer des ouvrages secrets; et, dans tous les cas, un livre précédé de la plus pompeuse dédicace, un livre dont le but principal est l'apologie de la conduite publique et particulière du roi, ne fut jamais destiné à demeurer secret. Si l'auteur du *Somnium Viridarii* n'a pas écrit son nom en toutes lettres, c'est parce qu'il croyait s'être assez bien fait connaître dans l'*explicit.* Ajoutons que le titre qu'il prend dès les premières lignes, de *minimus ex familiaribus regis*, loin de convenir à Raoul de Presles[1], ne doit s'entendre que de l'un des chevaliers bannerets de l'hôtel du roi[2]. Raoul de Presles, avocat du roi et maître des requêtes, n'aurait pu, sans inconvenance, se dire même le plus petit des familiers du prince; et l'on peut assurer que dans aucun de ses ouvrages il ne s'est avisé de prendre une pareille qualification.

Dans un second mémoire nous compléterons la biographie de Philippe de Maizières, et nous réunirons les preuves qui doivent le faire regarder comme le véritable auteur du Songe du Vergier.

[1] *Mém. de l'Acad. des inscript.* t. XIII, p. 621.

[2] Voyez Du Cange, au mot *Familiaris.*

NOUVELLES RECHERCHES

SUR

LE VÉRITABLE AUTEUR

DU SONGE DU VERGIER,

PAR M. P. PARIS.

DEUXIÈME MÉMOIRE.

Je crois avoir prouvé, dans un premier mémoire, que Raoul de Presles n'a pas composé le Songe du Vergier, comme l'avait prétendu Lancelot. Je vais exposer maintenant les raisons qui me font reconnaître l'auteur de cet important ouvrage dans Philippe de Maizières. En même temps j'essayerai de compléter les recherches dont ce dernier a été l'objet de la part de l'abbé Lebeuf, et qui ont été insérées dans les tomes XVI et XVII de nos anciens Mémoires[1]. L'histoire de Philippe de Maizières se lie assez fortement à celle du XIV[e] siècle pour qu'on me permette de ramener encore aujourd'hui sur ce point l'attention des esprits sérieux. Dailleurs je ne prétends pas

[1] T. XVI, *Histoire*, p. 219 à 236. — T. XVII, *Mémoires*, p. 491 à 511.

recommencer ce que le savant abbé Lebeuf a déjà bien fait, et l'on ne doit pas s'attendre à lire ici la biographie de Philippe de Maizières, mais bien le complément de cette biographie.

Commençons par regretter la perte assez récente de plusieurs manuscrits des ouvrages de Maizières longtemps conservés chez les Célestins, et qu'on ne retrouva pas dans cette abbaye à l'époque de la suppression des ordres religieux. Dans un de ces volumes intitulé le *Pèlerinage du pauvre Pèlerin*[1], l'auteur revenait sur les événements de sa vie mondaine, et sans doute y donnait un moyen assuré de résoudre les questions qui font le principal objet de nos recherches. Un autre manuscrit contenait sa correspondance, et l'abbé Lebeuf en avait eu communication; il s'est même appuyé sur une lettre de 1362, pour fixer la naissance de Philippe à l'année 1312[2], et non plus seulement à 1327 comme avait fait avant lui le père Becquet, historien des célestins. Philippe, à ce qu'il paraît, avait écrit cette lettre pendant *son année jubilaire.* Toutefois, le texte n'étant pas cité, la date réelle peut demeurer l'objet d'un doute[3]. Il est bien vrai qu'elle fut envoyée de Venise à Gilles de Montaigu; mais peut-être l'abbé Lebeuf ne l'a-t-il rapportée à 1362 que pour s'être préoccupé du premier séjour de l'auteur à Venise: or nous verrons bientôt que Maizières fit en 1376 un second voyage d'Italie, pendant lequel il pourrait aussi bien avoir écrit la lettre dont il s'agit. Du moins est-il certain que, s'il était né en 1312, Philippe aurait eu quatre-vingts ans lorsqu'il rédigea son testament en 1392, et néanmoins dans cette pièce il ne se donne que pour sexagénaire. Voici ses expressions: « La contemplation de la fin de l'homme au cuer du pauvre pèlerin considérée li donne matière de penser à sa fin;

[1] *Mém. de l'Acad. des inscript.* t. XVI, p. 236.

[2] *Mém. de l'Ac. des insc.* t. XVII, p. 492.

[3] *Ibidem*, p. 495.

car il aproche au terme de son pèlerinage, et à la fin de son grant travail qui a duré plus de soixante ans, ès quels il a passé maint grand péril, etc.[1] » Si Maizières était né, comme l'avait dit le célestin Becquet, en 1327, il serait entré dans sa cinquantième année précisément à l'époque du deuxième voyage d'Italie; il aurait eu soixante-cinq ans en 1392, et tout cela cadrerait on ne peut mieux avec les termes du testament. Mais on ne comprendrait pas que dans cette pièce, empreinte de la terreur profonde des jugements de Dieu, Philippe eût voulu dissimuler quinze ou vingt années de son âge. Nous reviendrons donc à l'opinion du père Becquet.

Pour ce qui est de la patrie véritable et des premiers voyages de Maizières, le traité qu'il adressa dans sa vieillesse aux habitants d'Amiens nous fournira des lumières que l'abbé Lebeuf ne semble pas avoir discernées[2]. Nous avons heureusement trouvé ce traité, daté du jardin des Célestins, dans un manuscrit de l'abbaye de Saint-Victor, sous le titre suivant, d'ailleurs assez inexact : *De laudibus beatæ Mariæ Virginis, super Salve sancta parens*[3]. Philippe de Maizières le composa dans le temps de sa retraite, quand son ardeur de prosélytisme lui inspirait l'espoir justifié par l'événement que la ville d'Amiens accueillerait dans ses murs une colonie de célestins. Tel fut le véritable but de cet ouvrage. Si le texte en est pris des premiers mots de la célèbre antienne de saint-Bernard, *Salve sancta parens*, qui termine chaque alinéa comme une sorte de retour poétique, c'est que ces mots offraient une allusion heureuse et naturelle à la double affection que l'auteur professait pour la Sainte-Vierge et pour la ville d'Amiens sa véritable patrie.

[1] Ms. de Saint-Victor, n° 999, fol. 123.

[2] *Mém. de l'Acad. des inscript.* t. XVI, p. 223 et 224.

[3] Ms. de Saint-Victor, n° 343, fol. 19 à 30.

« Audi, audi, » s'écrie-t-il en commençant, « plebs electa Ambia-« nensium, me, compatriotam tuum, qui loqui trepidat cum « Bernardo et tacere non potest[1]. » Dans cette épître, ou plutôt dans cette harangue, il apostrophe alternativement les citoyens d'Amiens, le chapitre de la cathédrale et surtout l'évêque Jean Rolandi, dont il rappelle pompeusement les vertus et les services. Ce prélat, né dans le diocèse d'Orléans[2], avait fait en 1378 le voyage de Rome pour soulever l'Italie contre le pape Urbain VI; il avait ensuite, dans le même but, parcouru l'Espagne, l'Allemagne et la France; et, si Philippe de Maizières n'a pas exagéré, c'est à ses prédications, à ses arguments, à son admirable éloquence, que le pape d'Avignon Clément VII aurait dû son élection sous les auspices du clergé de France et d'Espagne. Jean Rolandi, rentré dans Amiens, avait repris en bon pasteur le soin de son troupeau. Mais il faut ici laisser parler Maizières : « Deinde, post pauca, numeratis ovibus, « agnis et hædis, ut moris est pastoris, quamdam ovem inve-« teratam, scabiosiam et timore mortis undique tremulantem, « a commisso sibi grege invenit abesse. Ille tunc verus pastor... « ovem absentem, non sine labore, vigilanter quæsivit, et « tandem Parisius in orto Celestinorun ipsam invenit, come-« dentem utique panem lacrimarum, ac de micis quæ cadunt « de mensa servorum Dei miseram ejus animam taliter quali-« ter reficientem. Providente namque summo agricola, quæ-« dam virgula quondam sumpta fuerat de agro Ambianensi et « transplantata in diversis regionibus mundi, maxime ad orien-« tem, ut videlicet fructum afferre deberet aliqualem. Sed quia

[1] Ms. de Saint-Victor, n° 343, fol. 19.

[2] Et non pas à *Clermont en Auvergne*, comme le disent les auteurs de la nouvelle *Gallia christiana*, t. X, p 1195. Philippe de Maizières félicite plusieurs fois la ville d'Orléans d'avoir donné naissance à Jean *Rolandi*, et non pas *Roland*, puisque, dans cette même épître, on trouve un jeu de mots sur les trois syllabes de son nom.

« virgula prætacta, corpore et ætate jam inveterata, sentiebat « se fructum Deo utilem non protulisse, dolens ac gemens pe-« tiit a summo ortolano ut eam transferre placeret in orto su-« perius memorato[1]. »

Si l'on compare ce style, ces périodes et ces consonnances, gracieuses même dans leur affectation, avec tous les morceaux d'apparat du *Somnium Viridarii*, l'on ne pourra s'empêcher de reconnaître entre les deux ouvrages une analogie frappante et de plus un certain mouvement particulier à toutes les compositions latines et françaises de notre auteur. Mais l'*Oratio tragœdica* ne nous a pas seulement rendu la véritable patrie de Maizières, nous allons y recueillir de précieux renseignements sur la direction de ses pèlerinages. Dans une belle et éloquente prosopopée, l'auteur se transporte devant une femme âgée, vénérable et frappée d'une profonde douleur. Ses vêtements sont en lambeaux, des javelots aigus pénètrent dans sa poitrine; elle pleure, et ses cris troublent le silence de la solitude qui l'environne; l'auteur continue ainsi : « Finita lamen-« tatione hujus vetulæ, ipsa quoque modicum quiescente, « ecce de quibusdam antris, maceriis et ruinis, quidam pere-« grinus, canicie totus aspersus ac senectute curvatus.... ma-« tronam lamentantem plenarie audivit et in medium insur-« rexit. Hic nempe peregrinus, baculo se sustentans, habitu « humili et eremetico incedens, bibliotecam suam sub acella[2] « tenebat et quoddam sigillum magnum in quo crux aurea « et leo rubens erant sculpta post tergum suum quasi omnino « neglectum dependebat; venerat enim de sancta civitate Jeru-« salem et de diversis mundi regionibus[3].... »

[1] Manuscrit de Saint-Victor, n° 343, fol. 21.

[2] *Acella* pour *ascella*, aisselle, que l'on trouve déjà plusieurs fois dans Grégoire de Tours.

[3] Ms. de Saint-Victor, n° 343, fol. 25.

Il est aisé de reconnaître dans cette vieille femme la cité d'Amiens, et, dans le pèlerin, Philippe de Maizières. Le scel qu'il porte avec négligence appartient au royaume de Chypre, et si, comme je le crois, on n'a pas encore signalé les chartes de Pierre Ier, il n'est pas sans intérêt d'acquérir la certitude que le seing et le contre-seing en offraient un lion de gueules accompagné de la croix de Jérusalem, comme dans une monnaie d'argent de Jean II, neveu de Pierre Ier [1]. On voit encore dans le même ouvrage l'indication du voyage de Philippe de Maizières à Jérusalem : « O utinam, mater mea, in agro pere- « grinorum, in Arabia, terra Græcorum, in Hungaria, seu in « terra Yspanorum aut Germanorum, vel super ollas carnium « in Ægypto, in domino fuissem sepultus, nec vidissem ma- « trem meam sic afflictam ! » C'est donc à bon droit que Philippe avait, dans sa vieillesse, adopté le nom de Pèlerin. Nul de ses contemporains n'avait visité tant de rivages, non pour mieux connaître le monde, comme Marco Polo, mais soutenu par l'unique espoir de contribuer à la reprise du saint sépulcre pour les chrétiens, et du royaume de Syrie pour Pierre de Lusignan.

Il est parlé deux fois de la papauté dans le *Salve sancta parens*. La première fois, pour féliciter Jean Rolandi d'avoir donné le signal du soulèvement contre l'élection canonique d'Urbain VI; la seconde, pour rappeler le mérite du fondateur des célestins, Pierre de Mouron, qui, ne pouvant s'accommoder aux vanités du siècle, eut le courage de sacrifier le souverain pontificat lui-même à l'amour du silence et de l'obscurité [2]. Je ne pretends tirer aucune induction de l'analogie qui

[1] Voy. M. Buchon, *Éclaircissements sur la Morée française*, p. 410. Cette pièce est dans le Cabinet du roi.

[2] « Sanctus Peter Celestinus, sequens « magistrum in Jerusalem, noluit regnare « nec amplius claves ecclesiæ apud se reti-

existe entre l'apparition de la ville d'Amiens et la vision des deux puissances dans le Songe du Vergier; mais enfin on voit que, dans sa vieillesse, Philippe, livré aux pratiques de la dévotion la plus recherchée, conservait un vieux levain de rancune contre les pompes romaines. Ainsi, Gerson, peu de temps après, tout en défendant avec violence la cause des libertés gallicanes, écrivait son traité de la Mendicité spirituelle, son Art de bien mourir, et peut-être (car le jugement décisif n'est pas rendu) l'immortelle Imitation de Jésus-Christ.

Ce fut sans doute en quittant, pour la première fois, la France, que Maizières alla visiter le saint sépulcre. L'abbé Lebeuf place en 1343[1] l'époque de son arrivée dans l'île de Chypre; mais il doit avoir confondu la date du départ de Philippe pour l'Orient avec celle de son arrivée en Chypre. Entre ces deux événements, il y eut vraisemblablement plusieurs années d'intervalle, rien dans la vie du chancelier de Pierre I[er] n'indiquant qu'il ait pris la moindre part aux affaires sous le règne de Hugues IV. Ce prince d'ailleurs ne mourut pas en 1352[2], et n'était pas le frère aîné de son successeur, ainsi que l'avance légèrement l'abbé Lebeuf. Hugues laissa la couronne, en 1360, à son deuxième fils Pierre, comme le démontrent tous les monuments authentiques, et comme l'a nouvellement reconnu notre savant confrère M. Beugnot, dans son travail sur les Assises de Jérusalem[3].

L'histoire de Philippe de Maizières, tant qu'il fut attaché au service des rois de Chypre, est exactement racontée dans les mémoires de l'abbé Lebeuf : c'est la partie curieuse et irrépro-

« nere, papatum humiliter resignando, fugiendo principatum, calcando honores, divitias et delectationes, soli Deo vacando, vacua vacuis relinquens, etc. » (*Salve sancta parens*, fol. 28.)

[1] *Mém. de l'Ac. des insc.* t. XVII, p. 493.

[2] *Ibidem.*

[3] *Recueil des hist. des croisades*, *Assises de Jérusalem*, t. I, p. 3, note.

chable de son travail, et nous ne saurions y rien ajouter de considérable. Nous remarquerons seulement que, toujours malheureux dans ses dates, il renvoie à 1370[1] l'assassinat de Pierre Ier, qu'il fallait rapporter à l'année précédente. Ici les variations dans le système des calendriers, chez les auteurs même contemporains, sont devenues l'occasion de nombreuses incertitudes. La mort de Pierre Ier est placée au mois de janvier 1368 par ceux qui fixaient le retour de l'année au temps Pascal, comme les rédacteurs du préambule des Assises de Jérusalem[2], et au mois de janvier 1369 par ceux qui dès lors, comme le poëte Guillaume de Machau et les historiens de l'Italie, admettaient le système qui a fini par prévaloir. Dans tous les cas, les écrivains qui mentionnèrent l'assassinat de Pierre Ier eurent tous en vue la même époque, celle du mois de janvier 1369, nouveau style. Urbain V ne mourut donc pas, comme le prétend l'abbé Lebeuf, la même année que Pierre Ier, mais seulement le 19 décembre 1370. Le meurtre du roi de Chypre ayant fait passer l'influence administrative à ses assassins, Philippe de Maizières ne put se résoudre à demeurer dans l'île; il partit peu de jours après la mort de son maître, et se présenta devant le nouveau pape d'Avignon Grégoire XI, vers le mois de février 1371, revêtu du titre honorifique d'ambassadeur du jeune roi Pierre II.

Une nouvelle carrière s'ouvre alors devant lui. Bien différent de la plupart des pèlerins d'outre-mer, qui revenaient en Occident plus orgueilleux et plus incrédules, Philippe rapportait en France une foi sincère et surtout une passion naïve pour les cérémonies extérieures de l'Église. La liturgie chrétienne de Syrie admettait depuis longtemps la célébration

[1] *Mém. de l'Acad. des inscript.* t. XVII, p. 504.

[2] *Hist. des croisades,* t. I, p. 3.

d'une fête de la Sainte-Vierge que la piété des Français, chose singulière, n'avait pas encore recueillie; c'était la présentation de Marie au temple. Philippe, ne gardant plus l'espoir de ranimer les croisades, voulut au moins doter sa patrie de cette nouvelle solennité[1]. Dès la première audience qui lui fut accordée par le pape, il plaida la cause de la Vierge, il demanda l'admission d'un nouvel acte de dévotion envers elle, et il soumit à l'approbation du saint-père l'office complet de la présentation, écrit de sa propre main avec la musique notée[2]. En même temps il crut pouvoir rappeler qu'en Italie plusieurs nobles Vénitiens avaient célébré le nouvel office d'une manière fort édifiante, en l'accompagnant d'une pieuse représentation dramatique. « Dictam solemnitatem, jam pluribus annis « elapsis, in aliquibus partibus Italiæ, videlicet in præclara « civitate Venetiarum, aliquibus ipsius civitatis adjuvantibus, « solemniter celebrari fecit, cum representatione figurata et de- « votissima. » Grégoire XI reçut la proposition de notre chancelier de Chypre avec une froideur inattendue; il allégua le danger des innovations, la crainte du scandale. Philippe, surpris et peut-être humilié des objections, réduisit enfin ses prétentions, non plus à la sanction formelle mais à la tolérance de la fête; et ce dernier point, il ne l'obtint qu'après une nouvelle résistance et de nouvelles importunités[3]. En racontant sincèrement tous ces ennuis, Philippe justifie les scrupules du pape par le peu de confiance que méritait d'inspirer le solliciteur : mais, dans le récit de tous les événements auxquels il avait pris part, on sait qu'il avait pour constante habitude

[1] Ms. des Célestins, n. 15, fol. 1 et suiv.

[2] Deux manuscrits (aujourd'hui dans la Bibliothèque du roi), légués aux célestins par Philippe de Maizières, renferment cet office de la présentation, noté. Le premier manuscrit, n° 15, provient directement des Célestins, le second était passé dans la bibliothèque de Saint-Victor, et porte dans ce fonds le n° 343.

[3] Ms. des Célestins, n° 15, fol. 4.

de dissimuler ce qui pouvait intéresser sa propre gloire; voilà pourquoi nous sommes disposés à penser que, sans l'autorité de son nom, sans le secours de son éloquence, la présentation de la Vierge au temple n'eût jamais été célébrée en Occident. Déterminé par les plus vives instances, Grégoire voulut bien soumettre l'office à l'examen d'un certain nombre de docteurs et de cardinaux: cette espèce de commission supprima dans le manuscrit de Philippe de Maizières plusieurs passages; mais enfin elle déclara que rien dans la nouvelle liturgie n'était contraire aux dogmes de l'église, et le pape en toléra l'admission dans les paroisses dont les ministres croiraient ainsi mieux honorer la mère du Sauveur. Grâce à cette permission, les frères mineurs d'Avignon, le 21 novembre 1372[1], célébrèrent pour la première fois dans leur église les nocturnes, vêpres, matines, et enfin la messe de l'office apporté par Philippe de Maizières. On prononça pendant la messe, et ce fait mérite d'être remarqué, un sermon latin pour les clercs, et pendant les vêpres un sermon en langue vulgaire pour le peuple. « Sermone ejusdem solemnitatis ad clerum in « missa, et predicatione vulgari in vesperis secundis ad popu« lum laudabiliter factis per fratrem Franciscum de Fabrica, « ministrum Assisii, solemnem doctorem in theologia[2]. »

Pour terminer l'histoire de l'introduction en France du nouvel office, nous dirons que longtemps après, en 1385, Philippe de Maizières, qui n'était pas satifait de la simple tolérance pontificale de Grégoire, quitta son jardin des Célestins et se rendit à Avignon pour y plaider de nouveau la cause de la présentation de la Vierge[3]. Il y fut mieux accueilli cette fois; aussi faut-il avouer que le moment était parfaitement choisi,

[1] Ms. des Célestins, n° 15, fol. 5.

[2] *Ibidem.*

[3] Ms. des Célestins, n° 15, fol. 17.

Clément VII devant au clergé de France et aux conseillers de Charles V la confirmation de son élection longtemps soupçonnée d'être peu canonique. Il suffit de se souvenir des éloges accordés, dans le *Salve sancta parens*, à l'évêque d'Amiens Rolandi, pour deviner la part que Maizières avait prise à la résolution du roi. Clément VII entra donc parfaitement dans ses pieux sentiments. Il ne se borna plus à tolérer, il créa des indulgences pour ceux qui se montreraient les plus ardents à observer la fête de la présentation; il ordonna qu'elle fût à jamais célébrée avec toute la pompe réclamée par Philippe. Celui-ci tenait aussi beaucoup à la représentation d'une sorte de mystère analogue à la circonstance: le pape consentit à tout avec une bonne grâce qui ne se démentit pas. Ce fut encore dans l'église des frères mineurs d'Avignon que le sacré collége entendit une seconde fois le nouvel office. « Durant la messe, » ajoute un témoin anonyme dans lequel il n'est pas difficile de reconnaître l'heureux Philippe de Maizières, « il y eut une représentation de quinze petites filles, toutes âgées de trois ans ou de quatre, la plus gracieuse et la plus sage figurant Sainte-Marie. Elles étaient toutes vêtues différemment; la Vierge, entourée de personnages bibliques comme Joachim, Anne et plusieurs anges, fut conduite à l'autel. Elle en monta rapidement les degrés, fut présentée au grand prêtre par ses parents, puis ramenée dans le chœur, au concert des voix de Joachim, d'Anne et des anges. Marie prit alors place au milieu des cardinaux, sur le siége le plus élevé, et ce fut là qu'elle attendit la fin de la messe[1]. » L'enfant eut, suivant les apparences, besoin d'une patience assez grande; car, à l'offertoire, maître Jean de Basle, docteur très-solennel et natif de Germanie, merveille de science et général des augustins[2], monta en

[1] Ms. des Célestins, n° 15, fol. 17.

[2] « Reverendus et in scientia admirabi-

chaire par l'ordre exprès du saint-père, et, bien qu'il n'eût pas eu trois jours entiers pour se préparer, il fut tellement secouru par la grâce de Notre-Dame, qu'au jugement unanime de la docte et vénérable assemblée, jamais, de leur temps, en cour romaine, on n'avait entendu mieux parler en l'honneur de la Sainte-Vierge. « Nec habuit spatium providendi sermo-« nem pretactum nisi tres dies nec completos, et tamen... toto « clero et dominis cardinalibus publice atestantibus, quasi « una voce omnes dicebant quod nunquam temporibus ipso-« rum pulchriorem sermonem de beata Virgine audiverant in « curia Romana. » On voit encore ici que le témoignage du peuple n'est pas invoqué, sans doute parce qu'il n'assistait pas aux sermons latins de la messe, et parce qu'on lui réservait un second prédicateur en langue vulgaire, pour l'après-midi. Et, s'il en était ainsi dans la ville des papes au XIVe siècle, peut-on douter que, dans les églises de France, l'usage ne fût reçu dès lors, et sans doute bien longtemps auparavant, de favoriser le commun des fidèles d'une exhortation en langue vulgaire? Voilà donc ce qui peut naturellement expliquer la double rédaction également ancienne, en latin et en français, des sermons de saint Bernard et de Maurice de Sully. Au reste, le discours de Jean de Basle nous a été conservé [1]; mais nous conclurons volontiers de sa lecture et du témoignage de Philippe de Maizières que la vierge Marie n'avait pas inspiré depuis longtemps, sous les yeux du saint-père, de grands prodiges d'éloquence.

La célébration de la fête n'avait pas commencé seulement

« lis magister Johannes de Basilia, solem-« nissimus doctor in theologia, Theutoni-« cus natione, ac generalis ordinis fratrum « heremitarum beati Augustini. » (Ms. des Célestins, n° 15, fol. 17.) Ossinger, dans sa *Bibliotheca Augustiniana* (Ingolstadt, 1768, p. 440), ne compte Jean Hiltalinger, plus connu sous le nom de Jean de Basle, que parmi les provinciaux de l'ordre.

[1] Ms. des Célestins, n° 15, fol. 1, 2 et 3.

avec la messe : dès le grand matin, l'affluence du clergé, du peuple, remplissait l'intérieur et toutes les avenues de l'église; on avait exécuté un grand mystère dont le but était de prouver que les principaux fondements de la religion se trouvaient dans la présentation de Notre-Dame au temple. Nous n'avons pas conservé le texte de cet ouvrage dramatique, dont l'auteur était certainement Philippe de Maizières, mais le programme minutieusement exact de la mise en scène se trouve à la fin de l'office de la présentation [1], et l'on doit s'étonner que l'abbé Lebeuf, si curieux de tout ce qui se rapportait aux anciens usages de l'église, ne l'ait pas remarqué. Il offre pourtant un grand intérêt, surtout en raison de son ancienneté.

Sur la fin de l'année 1372, Philippe de Maizières était encore à Avignon, puisque l'office de la présentation fut pour la première fois célébré devant lui, dans cette ville, vers le milieu du mois de novembre. Il se rendit à Paris au plus tôt dans le mois de décembre, au plus tard dans celui de mai 1373; car, sous cette date, on voit pour la première fois figurer son nom à la cour de France. C'est dans un acte de donation fait à son profit [2]. Charles V, depuis 1365, n'avait pas cessé d'agrandir l'hôtel de Saint-Pol dans lequel il avait fixé sa résidence et la demeure de plusieurs conseillers intimes. Car c'était un prince ennemi des grands dérangements et qui voulait avoir, pour ainsi dire sous la main, tous les hommes dont il réclamait les avis et les services. A l'emplacement de l'hôtel du comte d'Étampes il avait réuni l'ancien manoir des archevêques de Sens, puis la maison de Jean d'Andrezel

[1] Ms. des Célestins, n° 15, fol. 18 à 32.

[2] L'acte de cette donation a été rédigé plus tard : ce qui le prouve, c'est qu'on l'a transcrit dans le Trésor des chartes immédiatement après l'acte de donation du mois de juillet de l'année suivante. On a même employé, pour le préambule de la plus ancienne charte, la formule de l'acte précédemment transcrit.

dont il avait enfermé dans son palais le corps principal, aboutissant à l'ouverture de la rue actuelle des Célestins. Entre l'hôtel Saint-Pol et les bâtiments dont il avait gratifié les pères célestins en 1367, il n'y avait donc plus que deux ou trois maisons et de vastes enclos, vergers et jardins dont le roi chaque jour démembrait quelque chose, soit pour le réunir au palais, soit pour l'ajouter à l'enclos des Célestins. Philippe de Maizières arrivant à Paris, précédé sans doute d'une grande réputation d'expérience et de prud'homie, d'ailleurs revêtu du titre de chancelier du roi de Chypre, devint bientôt l'âme des conversations du sage et curieux prince. Il reçut, comme on le voyait dans son épitaphe [1], le titre de chevalier banneret de l'hôtel du roi; et pour mettre un terme à son ardeur de voyages, Charles acheta de son échanson, Loys de Digoigne, deux maisons contiguës pour en faire présent à son nouveau favori [2]. Elles étaient accompagnées de jardins et n'étaient passibles que d'une redevance annuelle de six livres envers le prieur de Saint-Éloi. L'une des deux se nommait *la maison Isoré*, et la tradition y rattachait le souvenir d'un célèbre combat judiciaire entre Begon de Belin et Isoré de Boulogne, raconté dans la Chanson de geste des *Loherains* [3]; elles touchaient à l'ancien hôtel d'Andrezel de deux côtés, et d'un troisième à l'hôtel Saint-Pol; enfin l'endroit dans lequel elles étaient construites s'appelait le carrefour des Barrés.

Voilà Philippe de Maizières propriétaire de deux maisons

[1] Dans l'église des Célestins. Ce vénérable édifice doit être prochainement détruit. C'était, après Saint-Denis, le plus riche de France en tombeaux de rois et de personnages illustres. Il serait bien à désirer que des recherches fussent faites avec intelligence sur cet emplacement. (Voy. pour les tombes principales qu'on y admirait avant la révolution, l'Histoire de Paris, par Piganiol de la Force.)

[2] *Trésor des chartes,* année 1373.

[3] La chanson de *Garin le Loherain,* Paris, 1836, t. II.

entre l'hôtel Saint-Pol et les Célestins. Les dons du prince ne devaient pas s'arrêter là. Comme banneret de l'hôtel, il fut inscrit parmi les pensionnaires du roi pour douze cents livres, et cette somme, dont il recevait sans doute un douzième par mois, se trouve, à partir du 31 juillet 1374, augmentée de huit cents livres. Nous voyons la preuve de ces deux faits dans la quittance que l'on a conservée sous cette date dans le cabinet des titres de la Bibliothèque royale. Elle est importante, comme la première dans laquelle il s'intitule lui-même conseiller du roi; la voici : « Saichent tuit que je Philippe de Maizières, chevalier, chancelier de Chypre et conseiller du roy nostre sire, confesse avoir eu et receu de Francois Chanteprime, général receveur des aydes ordonnées pour la guerre, la somme de cinc cens frans d'or, pour le mois de juillet présent, août et septembre prouchain, venant sur la somme de deux mille francs que le roy nostredit ségneur m'a ordonné prendre chascun an sur les aides, en quatre termes. C'est assavoir de trois mois en trois mois cinc cens frans; pour et en lieu de XII^{c} frans qu'il m'avait par avant ordenné chascun an pour mes gaiges si com plus à plain peut apparoir par mandement dudit seigneur sur ce faict. De laquelle somme de cinq cens frans d'or dessus dicte je me tiens pour content et bien paiez, et en quicte le roy nostre sire, ledit recepveur général et tous autres. Donné à Paris, sous mon séel, le derrenier jour dé juillet, l'an MCCCLXXIIII. »

Nous devons tirer nécessairement un grand parti de cette pièce. Si Philippe, revêtu de la charge de banneret de l'hôtel à son retour en France et dès lors admis parmi les pensionnaires de la couronne, voit augmenter sa pension l'année suivante, 1374, d'une somme convenable pour un conseiller du roi; si, dans l'acte qui atteste cette augmentation, il prend ce

titre de conseiller, n'en doit-on pas rigoureusement conclure que le don de la charge date de cette seconde année ?

Charles V, dans ce même mois de juillet 1374, accrut aussi l'importance des propriétés de Maizières. Il arrondit la maison Isoré de « une place vide et masure, si comme elle se comporte en long et en large, séant à Paris, au quarrefour des Barrés, en la rue Saint-Pol. Et avec ce et d'abondante grace, il lui donna un puis estant en ladite place, et une enclave d'une partie de l'ancienne maison d'Andrezel aboutissant au jardin dudit conseiller, pour adjoindre et appliquer à son dict hôtel, pour icelui plus largement construire et édiffier[1]. » Peut-être, en faisant de pareilles concessions de terrain, Charles V ne voulait-il que donner à ses courtisans l'occasion de les convertir en maisons, dignes, par leur élégance et leur agrément, de soutenir le voisinage de l'hôtel Saint-Pol. Il est certain que Philippe de Maizières ne perdit pas un instant pour construire un hôtel entouré de jardins, de préaux et de vergers. Ces jardins ne tardèrent pas à devenir célèbres, au point qu'en les nommant on croyait indiquer suffisamment la maison de laquelle ils dépendaient. Maizières lui-même datait toutes les lettres *de ses jardins,* dont il partageait la jouissance avec les célestins, et, longtemps après sa mort, on ne connaissait encore l'ancienne maison d'Isoré et ses dépendances que sous le nom de l'hôtel du *Beau-treillis.* Voilà ce que les historiens de Paris ont ignoré en faisant du Beau-treillis une partie des jardins de l'hôtel Saint-Pol. Un acte rapporté par l'abbé Lebeuf ne doit plus laisser aucun doute sur ce point[2]. C'est donc à Philippe de Maizières, à l'hôtel qu'il fit bâtir, et surtout aux jardins dont peut-être il avait rapporté le modèle de Chypre ou de Da-

[1] *Trésor des chartes,* ad ann. 1374. — [2] *Mém. de l'Acad. des inscript.* t. XVII, p. 507.

mas, que Paris doit aujourd'hui le nom d'une de ses rues, celle de Beautreillis, ouverte sur les ruines de l'ancienne maison de Maizières, vers le milieu du XVIe siècle.

Philippe, en arrivant à Paris, avait trouvé le roi de France bien mieux disposé que le pape en faveur de la fête de la présentation Notre-Dame. Dès le mois de novembre 1373, l'office fut admis et célébré dans la chapelle royale; et, dans les premiers jours de novembre de l'année suivante, Charles V écrivit lui-même aux chanoines de Melun, aux régents du collége de Navarre et sans doute à plusieurs autres maisons, non pas, ainsi que le dit l'abbé Lebeuf, pour leur *enjoindre* d'établir chez eux cette fête, le roi de France n'avait pas un pareil droit, mais pour les encourager dans leur dévotion et pour leur faire don d'une copie de l'office de la présentation conforme à l'original de Philippe de Maizières. Dans ces deux lettres de la fin de l'année 1374, le roi donne à Philippe de Maizières le titre de son conseiller [1].

La déférence de ce prince pour les vœux du chancelier de Chypre était liée sans doute à l'espérance d'employer bientôt l'érudition et la sagacité de Philippe à la défense des droits de la couronne de France. Charles avait une pensée à laquelle il ramenait alors toute sa politique. Dans la prévoyance trop juste de sa fin prochaine, il voulait assurer après lui le repos du royaume et garantir le jeune dauphin de tous les dangers qu'il avait lui-même si péniblement conjurés. Il avait déjà demandé, en août 1374, l'enregistrement d'une loi constitutive, fixant l'âge de quatorze ans pour la majorité des rois. A deux mois de là (à trois de la quittance que nous avons rapportée), il avait préparé l'exécution de cette loi en constituant le conseil de tutelle, et en réglant les formes du gouvernement sous la mi-

[1] Ms. de Saint-Victor, n. 343, fol. 1 et 18.

norité de son fils. D'après les *considérants* remarquables de cette ordonnance, Charles « ayant eu sur ce bon advis et meure deliberation et grant conseil avec plusieurs sages, » donnait à la reine son épouse le titre de régente et désignait, pour l'assister dans le gouvernement, les ducs de Bourgogne et de Bourbon. Puis on y lisait cette clause remarquable : « *Et considéré* que, de tant comme les grans fais et les grans besongnes sont faites par conseil de pluseurs sages homes, de tant sont-eles plus seures et plus certeines; et aussi que nous et nos predecesseurs nous fumes tousjours gouvernés en tous nos fais par conseil de grant nombre de saiges homes clers et lais; nous voulons et ordenons que les archevesques de Reims et de Sens, les evesques de Laon et de Paris, Nicolas evesque d'Auxerre, et Jean evesque d'Amiens, l'abbé de Saint-Denis en France, Guillaume abbé de Saint-Maxient; le comte de Tancarville chambellan de France, Bertrand du Guesclin comte de Longueville et connétable de France, Jehan comte de Harcourt, Jean comte de Sarebruche bouteiller de France, Simon comte de Brenne, Enguerran sire de Couci, Olivier de Cliçon, Loys de Sancerre et Mouton de Blainville, mareschaus; Jean de Vienne admiraus, Hue de Chastillon maître des arbalestriers, Raoul de Renneval pannetier de France, Guillaume de Craon, *Philippe de Maizières*, Pierre de Villers souverain maistre de nostre hotel et garde de nostre oriflambe; (plus vingt autres noms) et six des plus notables et plus souffisans bourjois de nostre bonne ville de Paris, tels come nostre dite compaigne, ou celui ou ceulx qui auront le gouvernement de nos dis enfans vouldront eslire; ou au moins douze des dessus dis, tels come il leur plaira, soient et demeurent continuellement en la compaignie et service de nostre dite compaigne, de nos enfans et frères dessus dis, pour estre ès con-

saulx des fais et besongnes touchant l'estat et gouvernement d'iceulx. »

Voilà donc encore Philippe de Maizières inscrit au mois d'octobre 1374 parmi les personnages chargés de rester assidûment durant la régence au service et en la compagnie de la reine et de ses enfants. En écrivant cette clause, Charles V se souvenait sans doute des plus cruels moments de sa régence, alors que le prévôt des marchands vint à lui dans la grand' salle du palais, et fit mettre à mort sous ses yeux deux ministres demeurés fidèles à leurs devoirs. Ces quarante personnages et les six notables bourgeois sont plus bas, dans la même ordonnance, désignés sous le nom de conseillers; et l'on pourrait être en droit de penser que Philippe de Maizières n'obtint ce titre qu'en vertu de l'acte de tutelle, si la quittance du 31 juillet précédent n'attestait qu'il en était déjà revêtu plusieurs mois auparavant.

Ce fut à cause de cette charge de conseiller ou plutôt cogardien du roi mineur, que plusieurs écrivains ont pensé que Charles V avait confié l'éducation de son fils à Maizières. Il est seulement permis de croire que le choix du roi s'arrêta sur lui dans cette circonstance, plutôt en considération de son expérience des affaires et des hommes, qu'en raison de sa naissance, assez peu relevée dans l'ordre de la noblesse, et de son courage militaire, moins éprouvé que son habileté diplomatique. Philippe avait mis à profit son séjour en Chypre, alors le pays classique de la jurisprudence féodale, comme on le voit par l'ouvrage incontesté de sa vieillesse, le Songe du vieux Pèlerin. Dans ses longs et pénibles voyages en Allemagne, dans les cours d'Italie, puis enfin à la cour du pape, il avait débattu de hautes questions de paix, de guerre et d'administration. Souvent chargé de rendre compte de grandes résolu-

tions prises et de grandes choses faites, il avait toujours, à l'exemple de Villehardouin, mis un soin extrême à signaler la vertu, l'éloquence et le courage de ses compagnons, comme à passer sous silence ce qu'il avait pu faire, écrire ou dire au profit de la chose commune. Mais les témoins de son ardente activité ne craignaient pas de louer un homme qui semblait toujours heureux de faire éclater le mérite des autres, et c'est ainsi que Philippe de Maizières avait d'abord reçu d'unanimes témoignages de bienveillance à l'hôtel de Saint-Pol.

Le choix glorieux dont il venait d'être l'objet, et qui semblait le destiner à vivre dans l'intimité du successeur de Charles V, dut avoir une grande influence sur le cours habituel de ses pensées, de ses études. J'ai dit que toute la sollicitude du roi se portait alors vers l'avenir de la France : Charles avait grande foi dans l'autorité des bons exemples et des bonnes lectures; il y voyait la double sauvegarde de l'héritier présomptif. Non content d'avoir formé la collection de livres la plus riche de son temps, il faisait traduire par l'un de ses doctes familiers la Politique d'Aristote, par l'autre la Cité de Dieu de Saint-Augustin, cette lecture favorite de Charlemagne; par Christine de Pisan les Stratagèmes de Frontin, par Pierre Berceur le Tite-Live. Pour organiser un système de défense contre la puissance ecclésiastique, il ordonnait, comme nous l'avons dit, de mettre en français les anciennes thèses soutenues au profit de l'autorité des rois; enfin, non content de tous ces éléments d'une instruction véritablement royale, Charles V conçut la pensée d'un ouvrage dans lequel seraient résolues les principales questions de souveraineté, d'administration, d'ordre public. Il voulut que ce livre fût, non plus la traduction de quelque ancien chef-d'œuvre, mais un résumé des meilleures décisions politiques de tous les temps; qu'il

abordât les difficultés les plus délicates de l'art de régner, même celles qui touchaient à l'origine de la souveraineté. Mais pour composer, pour écrire un pareil ouvrage, il fallait, et Charles dut le sentir, un écrivain de grand sens et de conception déliée, un jurisconsulte, un canoniste, un homme d'état, un homme de guerre. Or, toutes ces qualités étaient réunies dans le chancelier de Chypre, comme l'avait déjà prouvé un de ses premiers ouvrages, la Vie du légat Pierre Thomas, et comme le prouve mieux encore le Songe du vieux Pèlerin, admirable composition de sa vieillesse. Et comment le même roi qui demandait à tous les écrivains de son temps, et même à Pierre d'Orgemont[1], son chancelier, des traductions et des compositions originales, n'aurait-il pas eu la pensée de réclamer aussi quelque tribut d'un homme tel que Philippe de Maizières? Comment, d'ailleurs, en le voyant si bien au courant de la politique générale et des prétentions de la cour de Rome, dont il avait même à se plaindre quelque peu, n'aurait-il pas voulu tirer parti d'un aussi précieux auxiliaire? Philippe de Maizières, membre de son conseil, chevalier banneret de sa maison, séparé par un vaste enclos de l'hôtel Saint-Pol et du couvent des Célestins, libre enfin, au milieu de ses jardins, de choisir entre les affaires et la contemplation, Philippe, en entrant dans la maison du Beau-treillis, dut avoir pris un engagement littéraire, et cet engagement dut être de composer le fameux dialogue des deux puissances, c'est-à-dire le Songe du Vergier.

La suite de la vie de Philippe de Maizières va nous fournir des preuves à l'appui de cette attribution. Nous touchons au

[1] M. La Cabane a fort bien prouvé dans une dissertation de la Bibliothèque de l'école des chartes, que Pierre d'Orgemont devait être le rédacteur de la dernière partie des Chroniques de Saint-Denis.

moment où Grégoire XI, vivement sollicité de reprendre le chemin de Rome, n'était plus retenu dans Avignon que par la crainte de déplaire à Charles V. Enfin, dans les premiers mois de l'année 1375, on apprend à Paris que le pape, oubliant ses engagements antérieurs, avait manifesté publiquement le projet de rentrer en Italie. Cette résolution était la conséquence des nouvelles fâcheuses reçues de Milan, dont les citoyens avaient méconnu l'autorité papale dans la personne du légat. C'est au milieu de ces préoccupations, comme nous l'avons prouvé dans le premier mémoire, que fut achevé le *Somnium Viridarii*. Le chevalier, chargé d'y plaider la cause de la France contre le retour du pape en Italie, termine la discussion par ces mots : « Absit igitur quod Romanus pontifex, ejectis considerationibus supradictis, Romam proficiscatur iterum crucifigi. » Nous prions maintenant nos lecteurs de comparer ce passage avec les lignes suivantes de Froissart, relatives au même événement : « Quand le roi de France entendit ce que le pape avoit empensé, si en fu durement courroucié; car trop mieux li estoit-il là, à main que autre part. Si escrivit tantost à son frère, le duc d'Anjou, qui estoit à Toulouse, en lui signifiant, ces lettres veues, qu'il alast bientost en Avignon, et parlast au pape et lui brisast son voyage. Le duc d'Anjou fist ce que le roi lui mandait.... et vous pouvés veoir et savoir que il s'acquita grandement de parler au pape, et lui remonstra pluseurs paroles pour lui brisier son proupos : mais onques le pape n'y voulut consentir. Quant le duc vit qu'il n'en viendroit point à chief, pour raison né belle parole que il sçeust dire né monstrer, si prist congié du pape et lui dist au partir : « Père saint, vous vous en allés en un païs et entre gens « où vous estes petitement aymé, et laissez la fontaine de foy « et le royaume où l'église a plus de foy et d'excellence qu'en

« tout le monde; car si vous mourez par delà (ce qui est bien « apparent, et comme vos médecins le dient), les Romains, qui « sont merveilleux et trahistres, seront seigneurs et maistres de « tous les cardinaux et feront pape à leur voulenté et de force[1]. »

Voilà ce que dit Froissart: mais, ce qu'il n'ajoute pas, le conseiller du duc d'Anjou, dans cette circonstance, fut notre Philippe de Maizières, qui sans doute, d'après les instances du roi, quitta ses jardins et ses méditations favorites pour se rendre à grandes journées à Avignon. Qu'il y soit retourné depuis son arrivée à Paris, nous en trouvons déjà la preuve dans une de ses lettres, adressée à Frédéric Cornaro et citée par l'abbé Lebeuf[2]; il marque que Charles V l'envoya d'abord à Avignon vers Grégoire XI, et puis à Milan pour cimenter la paix des Visconti et du saint-siége. Or Grégoire quitta cette ville en 1376; et dans une quittance trouvée par l'abbé Lebeuf au milieu des comptes de l'hôtel de ville d'Auxerre[3], on voit *deux pots de vin, couverts de deux pains, offerts à monsieur Philippe de Maizières, chevalier maître d'hôtel de monsieur d'Anjou, qui passa par Auxerre au mois de septembre 1375.* Évidemment, ce titre *de maistre d'hôtel du duc d'Anjou*, qu'on ne voit prendre nulle part à Philippe, ni dans aucun autre acte, cette date, ce passage à Auxerre, tout se rapporte naturellement à la mission de retenir en France le souverain pontife. L'abbé Lebeuf, qui ne devinait pas la cause du voyage de notre auteur, n'hésite pas cependant à penser qu'il n'était entré dans Auxerre que pour se rendre à la cour du pape. Or, à cette époque, le *Somnium Viridarii* était, pour le moins, commencé, sinon terminé. Dans le premier cas, Charles V n'avait-il pas dû choisir pour le voyage d'Avignon celui de ses conseillers

[1] Froissart, liv. II, chap. xx.

[2] *Mém. de l'Ac. des insc.* t. XVII, p. 509.

[3] *Mém. de l'Acad. des inscript.* t. XVII, p. 505.

auquel il avait déjà conféré le soin de soutenir par écrit la même thèse? Si le livre était achevé, quelle meilleure garantie pour une pareille mission que celle de l'homme d'état, du canoniste qui venait de plaider si bien la cause qu'il s'agissait de faire triompher. Ainsi le voyage d'Avignon suffirait déjà pour nous indiquer Philippe de Maizières comme l'auteur probable du *Somnium Viridarii.*

Le texte français ayant été terminé avant la fin de 1377, l'auteur dut en commencer la rédaction peu de temps après la publication du texte latin, c'est-à-dire, à en juger d'après les événements que l'on y rappelle, vers la fin de 1376. Nous avons cité déjà des allusions très-frappantes aux affaires dont Philippe venait d'être chargé; les Florentins, avec lesquels le pape était en guerre, y sont mentionnés. L'auteur du Songe ne veut pas, dit-il, examiner de quel côté viennent les torts et les raisons, et il observe, dit-il, cette réserve *pour cause.* Telles sont ses propres expressions. Une pareille réticence s'applique parfaitement à la position de Philippe de Maizières, naguère chargé de concilier deux ennemis irréconciliables, qui pouvaient alléguer des injures et des iniquités réciproques. Mais, du reste, le livre français ne finit plus, ainsi que le latin, par la thèse de la résidence du pape: comme pour mieux nous montrer le cachet particulier du chancelier de Chypre, le Songe du Vergier se termine par une thèse en règle en faveur de la pureté immaculée de la sainte Vierge. Le fondateur ardent de la fête de la présentation de Notre-Dame pouvait-il plus heureusement conclure? Remarquez, cependant que cette thèse ne tient en rien au sujet principal : quand le clerc a présenté ses défenses, il ne s'agit plus que de préparer la fin du songe, le réveil, et ce soin est confié au pieux apologiste de la Sainte-Vierge contre des arguments que

l'auteur met assez malignement sur le compte des frères mendiants, ennemis alors déclarés des célestins.

Les actes originaux que nous avons déjà consultés avec tant de profit dans le Trésor des chartes nous offrent, pour 1377, un nouveau témoignage de la générosité de Charles V : c'est le don d'une maison, manoir, four, jardin, etc. situés à Charentonneau, sur l'emplacement occupé de nos jours par l'école d'Alfort. Ainsi Philippe de Maizières, sur le point de commencer le *Somnium Viridarii,* avait été gratifié de la maison de Beautreillis; en achevant le Songe du Vergier, le roi trouvait moyen de lui exprimer sa satisfaction en achetant pour lui un autre domaine, peut-être aussi considérable que le premier. La date de la donation de Charentonneau est du 14 octobre 1377.

Il faut maintenant relever une erreur dans laquelle l'abbé Lebeuf s'est laissé entraîner par le P. Bequet[1]. Suivant eux, Philippe de Maizières, lassé du spectacle des abus et des vices de la cour, qu'il ne pouvait déraciner, avait demandé au roi la permission de se retirer dans un cloître, et Charles V l'aurait laissé partir en 1379, après une longue résistance. Il nous sera facile de prouver que Maizières ne fut pas aussitôt qu'on le dit désabusé des vanités mondaines, et qu'il demeura jusqu'à la mort de Charles V attaché à la cour. Nous nous contenterons d'indiquer six quittances revêtues de son scel, et la plupart accompagnées d'attestations autographes; on les conserve à la Bibliothèque du roi[2]. Les cinq premières sont des deux années 1377 et 1378. Elles se rapportent au payement trimestriel de la pension de deux mille francs. Mais la dernière, et sans contredit la plus curieuse, est datée du 24e jour d'août 1380 : elle n'est pas donnée comme les

[1] *Mém. de l'Acad. des inscript.* t. XVII, p. 506 et 507.

[2] Cabinet des titres, liasse *Maizières.*

précédentes, en payement du trimestre courant, dont l'échéance tombait d'ailleurs un mois plus tard, elle ne contient que la mention du payement de ce mois d'août; la voici : « Je Philippe de Maizières, chancelier de Chypre et conseiller du roy nostre sire, confesse avoir eu et receu de François Chanteprime la somme de huit vint six livres (166 livres) douze sols quatre deniers tournois, qui deus me sont pour mes gaiges ou pension de ce présent mois d'aoust, à cause de deux mille francs d'or que le roy m'a ordenés prendre et avoir chascun an pour vacquer et entendre à ses conseaulx et à l'expédition de ses besongnes. Sous mon séel, le 24e jour d'aoust mil sis cent quatre vint. » Et plus bas, de sa propre main : « Je Philippe susdit confesse cette quictance estre de ma volenté escrit comme dessus. »

Philippe de Maizières, au mois d'août 1380, était donc encore conseiller intime de Charles V, assez mal vu de la cour, sans doute, mais protégé par la confiance et l'estime que son maître lui avait vouées. On se demande pourquoi cette dernière quittance ne porte que sur le payement d'un seul mois, tandis que les autres déclarent l'intention formelle du roi de faire acquitter par trimestre la pension de son conseiller. La meilleure raison qu'on puisse donner, c'est, à cette époque, la santé chancelante et même désespérée du roi. Depuis un mois Charles V approchait du terme de sa vie. Personne n'ignorait le malheur dont la France allait être frappée, chacun des courtisans pensait à son avenir et calculait les chances favorables ou sinistres du règne prochain. Charles V expira le 16 septembre. Il se peut que, trois semaines auparavant, Philippe ait demandé le payement du trimestre de septembre, et que les trésoriers aient éprouvé quelque scrupule d'acquitter d'avance les gages d'une charge qu'on ne tarderait pas à

supprimer; peut-être Philippe refusa-t-il, au contraire, d'engager l'avenir et de rien toucher au delà de ce qui lui était dû. Mais, dans tous les cas, on voit que, s'il quitta la cour sans regret, il avait une habitude trop profonde des choses de la vie pour ne pas comprendre qu'il n'y pouvait plus rester sans danger après la mort de son royal protecteur.

Je pourrais encore ajouter bien des choses aux recherches de l'abbé Lebeuf, parler des clauses singulières du testament de Philippe[1] et réfuter les calomnies ridicules dont la faction des Bourguignons essaya de flétrir sa mémoire. Mais ce travail est déjà beaucoup trop long, et j'ai dû me borner à son principal objet, qui était de restituer à Philippe de Maizières le Songe du Vergier, qu'on avait essayé malheureusement d'attribuer à Raoul de Presles et à plusieurs autres de ses contemporains. Les dernières inductions que je vais soumettre à l'Académie n'auraient aucune force sans le cortége des preuves que j'ai précédemment développées. Mais ici elles donnent presque à notre thèse le caractère de l'évidence morale.

Le plus ancien manuscrit[2] conservé de l'ouvrage contient le texte français et remonte à l'année 1452. Le volume porte sur ses tranches l'écu de France au lambel à trois pendants; c'était déjà l'écu des ducs d'Orléans issus de Charles V. Par la souscription on voit que le copiste travaillait dans l'hôtel de Jean d'Orléans, comte d'Angoulême et fils de Louis d'Orléans tué dans la rue Barbette. Ces circonstances ne sont pas indifférentes, car le duc Louis, si l'on s'en rapporte au fougueux défenseur du duc de Bourgogne[3], Jean Petit, ne passait pas un seul jour sans aller au Beau-treillis converser avec

[1] Ms. de Saint-Victor, n° 343.

[2] Ms. du roi, n° 7068.

[3] *Mém. de l'Acad. des inscript.* t. XVII, p. 512.

Philippe de Maizières. Si donc le fils de ce prince fit plus tard transcrire le Songe du Vergier, on doit supposer que ce fut d'après une leçon plus ancienne déposée dans la librairie du duc d'Orléans par Philippe de Maizières lui-même.

Quoi qu'il en soit, c'était l'usage des peintres du XIV[e] siècle et du XV[e] de placer, dans ce qu'on pourrait appeler le champ de leurs miniatures, l'indication plus ou moins reconnaissable des armoiries de l'auteur ou du propriétaire du livre. Pour en citer quelques exemples, deux leçons des poésies de Guillaume de Machau, dont les armes, différentes de celles de l'honorable famille qui le réclame aujourd'hui pour ancêtre, étaient d'*hermines pleines;* ces leçons, dis-je, nous offrent dans le fond de plusieurs miniatures les hermines du célèbre poëte. Ainsi les épis d'orge jaunissent le fond des ornements renfermés dans le beau manuscrit de la librairie de Charles V qui contient les Chroniques de Saint-Denis, terminées par Pierre d'Orgemont, lequel portait dans son écu *trois épis d'orge*[1]. Pour Philippe de Maizières, on voit, d'après le scel de ses quittances et le témoignage des plus anciens généalogistes, qu'il portait l'écu de sinople chargé d'une fasce. Voici maintenant la description exacte de la miniature renfermée dans le manuscrit du Songe du Vergier.

Le sujet est l'apparition des deux reines, la puissance temporelle et la puissance ecclésiastique, devant l'auteur. Cet auteur n'est pas un clerc ou bien un docteur, comme Nicolas Oresme ou Raoul de Presles; c'est un homme d'armes, la main appuyée sur la garde de son épée: seulement, un manteau de cendal est jeté sur une partie de son armure, et sa tête est couverte d'un feutre surmonté d'une plume, comme pour indiquer sa double qualité de chevalier et de conseiller du roi. Il est

[1] Ms. du roi, n° 8395.

assis contre un arbre, sur un large tapis de verdure, et ce tapis est traversé par une large bande fauve comme la fasce des armoiries, et qu'il est impossible de prendre pour un chemin ou pour un accident naturel du préau. Cette singulière coupure d'un gazon vert est reproduite dans l'initiale tracée audessous de la miniature; celle-ci ne représente plus l'auteur ni les deux puissances, mais les deux antagonistes, le clerc et le chevalier, disputant encore sur un tapis de verdure traversé par la même bande, dont il sera difficile de comprendre le motif, si l'on refuse d'y voir l'indication des armes de l'auteur, Philippe de Maizières.

Le gazon, dans la miniature, est terminé par la perspective d'un verger : des fleurs grimpent et s'entrelacent sur une treille élégante et dorée. Est-ce encore un effet du hasard, et cet accident n'a-t-il aucune relation avec le célèbre Beau-treillis habité par Philippe de Maizières? Eh bien! convenons en effet que ce manuscrit n'est pas original, et qu'il ne peut avoir d'autorité que comme copie d'un manuscrit exécuté sous les yeux de l'auteur : mais nous ne pouvions nous empêcher de trouver une explication naturelle de ses miniatures dans les jardins et dans l'écu du véritable auteur de l'ouvrage. Ce titre de Songe du Vergier est étrange et bizarre, si tout autre que Maizières l'a trouvé; mais il dut venir naturellement à la pensée de celui qui faisait d'un jardin sa demeure habituelle, et qui se plaisait à dater ses autres ouvrages de son *Jardin* ou du *Jardin des Célestins*.

Ainsi, pour nous résumer en quelques mots, le Songe du Vergier est un livre trop profond, trop hardi, trop original pour qu'on puisse l'attribuer à l'un des traducteurs attachés à la librairie de Charles V. L'auteur devait être un homme d'état, un jurisconsulte, un gentilhomme; il était entré dans le

conseil du prince, au plus tôt en 1373, au plus tard en 1374; il avait fait une étude particulière des droits du pontificat et de la couronne de France; il devait avoir suivi avec la plus constante attention les incidents liés au départ du pape d'Avignon et à ses démêlés avec les Florentins et les Milanais; il devait être prévenu, comme chevalier, contre les professeurs de morale et de grammaire, comme ami des Célestins, contre les ordres mendiants; il devait avoir gardé l'ardeur des croisades, dans un temps où personne ne jugeait plus qu'elles fussent possibles; il devait avoir une dévotion singulière pour la Vierge; enfin il devait porter un écu de *sinople chargé d'une fasce.* Toutes ces conditions se retrouvent dans Philippe de Maizières, et voilà pourquoi nous ne craignons pas de nous être trop aventurés et d'être démentis par la découverte de nouveaux témoignages, en soutenant que le *Somnium Viridarii* et le Songe du Vergier sont de Philippe de Maizières et ne peuvent être que de lui.

MÉMOIRE

SUR

DES FRAGMENTS DE PAPYRUS

ÉCRITS EN LATIN,

ET DÉPOSÉS AU CABINET DES ANTIQUES DE LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE, AU MUSÉE DU LOUVRE ET AU MUSÉE DES ANTIQUITÉS DE LA VILLE DE LEYDE;

PAR M. NATALIS DE WAILLY.

Lu le 11 et le 18 mars 1842.

Il y a quelques années, je vis, au cabinet des antiques de la Bibliothèque royale, trois fragments de papyrus couverts d'une écriture à longs traits qu'on avait jusqu'alors jugée indéchiffrable, et que j'examinai moi-même sans arriver à un meilleur résultat. D'autres personnes avaient essayé aussi, mais inutilement, de lire un fragment de même nature déposé au Musée du Louvre. Je n'avais pas eu occasion depuis de songer à cette écriture extraordinaire, lorsqu'à la fin du mois de juillet dernier j'en reconnus tous les caractères dans un *fac-simile* placé à la fin de l'ouvrage que M. Massmann a publié à

Leipsig, en décembre 1840, sous le titre de *Libellus aurarius sive Tabulæ ceratæ et antiquissimæ et unicæ romanæ in fodina auraria apud Abrudbanyam, oppidulum Transsylvanum, nuper repertæ :* ce *fac-simile* reproduit le papyrus déposé à Leyde.

Avant de parler du résultat auquel est parvenu M. Massmann, il ne sera pas inutile de rappeler ce qui avait été dit avant lui sur ces divers fragments de papyrus.

Le 16 août 1822, M. Saint-Martin lut à cette Académie une notice, qui fut imprimée un mois après dans le Journal des Savants, et qui renferme un passage fort court relatif aux trois fragments de papyrus achetés depuis pour le cabinet des antiques de la Bibliothèque royale.

« En outre M. Casati possède des fragments de trois, ou au moins de deux autres manuscrits sur papyrus, brisés au Caire par la maladresse d'un caschef. Ces manuscrits venaient de l'île d'Éléphantine. Ces morceaux de papyrus, dont nous allons dire quelques mots pour n'y plus revenir, nous paraissent écrits en latin; les lettres en sont fort grandes, mais tellement surchargées de traits et de ligatures qui les défigurent entièrement, qu'il est fort difficile d'en reconnaître la forme; cette circonstance, jointe à l'état de destruction très-avancé du papyrus, nous a empêché d'en entreprendre la lecture. Cette écriture paraît être du genre de celle qui avait cours au temps de Constantin et de Théodose; peut-être est-ce quelque ordre ou rescrit adressé aux officiers romains cantonnés dans l'île d'Éléphantine [1]. » Cette opinion est remarquable par sa justesse, et sert encore à constater la perspicacité, bien connue d'ailleurs, de ce savant académicien.

La troisième lettre de M. Reuvens à M. Letronne fournit

[1] Notice sur quelques manuscrits grecs apportés récemment d'Égypte. (*Journal des Savants,* septembre 1822, p. 555.)

quelques détails sur le papyrus de Leyde et sur ceux de Paris. Il est question aussi, dans le passage que je vais citer, d'un papyrus grec portant le n° 5, et dont l'écriture, selon M. Reuvens, ressemblerait à celle du fragment publié par M. Massmann.

« Le n° 5, haut de $0^{m},31$ sur $0^{m},37$ de longeur (1 pied sur 1 pied 7 pouces à peu près), contient une seule colonne de seize lignes, laissant à main gauche un grand espace blanc, et ayant des interlignes fort larges. Rien n'indique clairement s'il manque ou non quelque chose à la fin.

« Le n° 53 [1], de la même hauteur à peu près, sur $0^{m},91$ (3 pieds moins 1 pouce) de longueur, contient trois colonnes, dont la première et la troisième sont mutilées. Les trois colonnes, chacune seulement de huit lignes d'écriture, remplissent toute la hauteur de la page; on peut juger d'après cela quelle doit être la grandeur des lettres et la largeur des interlignes.

« En effet, je ne saurais mieux comparer ces deux manuscrits qu'à l'écriture de la cour byzantine, dont Montfaucon a donné un échantillon [2], en observant toutefois que les interlignes du manuscrit cité par ce savant sont encore plus larges du double que ceux de notre n° 53, et que les lettres en sont aussi plus perpendiculaires et plus arrondies que celles de ce dernier papyrus; mais l'aspect général est assez ressemblant, surtout quant à l'énorme longueur de quelques traits.

« J'avoue que je ne sais encore rien déchiffrer à ces papyrus, dont le contenu paraît sortir de la sphère d'études auxquelles les autres engagent; seulement j'ai distingué, d'après un examen superficiel du n° 5, dont l'écriture est plus mo-

[1] C'est le fragment qui a été publié par M. Massmann.

[2] *Palæogr. græca*, p. 266.

deste, les mots ἔσωθεν et ἐκκλησιῶν. Ce dernier mot peut servir en quelque sorte de phare dans ces parages inconnus.

« M. Saint-Martin a noté parmi les papyrus Casati quelques fragments de papyrus qui, d'après sa description, me paraissaient ressembler aux nôtres, mais que ce savant conjecture être latins (*Journal des Savants,* sept. 1822, p. 555). Ils proviennent d'Éléphantine, les nôtres de Philæ. Je présumais également que ce voisinage pouvait donner lieu à d'autres rapprochements; mon attente n'a point été trompée. Le fragment que j'ai vu depuis, à Paris, à la Bibliothèque du roi, sans doute le même que celui noté par M. Saint-Martin, ressemble entièrement par la forme des caractères à notre n° 53; il a $0^{m},90$ de longueur. Mais le Musée Charles X, à Paris, possède encore un troisième échantillon de la même écriture, long d'à peu près $0^{m},50$; c'est apparemment celui que M. Champollion le jeune a décrit sous ces mots : « Fragment de papyrus en latin, « semblable à ceux qu'a publiés l'abbé Marini. » Je regrette beaucoup que les *Papiri diplomatici de Marini* ne se trouvent point dans ce moment sous ma main pour vérifier la comparaison faite par M. Champollion. Il est bien probable que tous les fragments que je viens de citer appartiennent à une même découverte, et que les trois qui sont écrits en grands caractères font partie d'une seule pièce; il est très-possible encore que d'autres musées, par exemple celui de Turin, possèdent de quoi compléter, soit ce même manuscrit dispersé, soit le premier, en petits caractères, que nous avons décrit sous le n° 5[1]. »

Neuf ans après la publication des lettres de M. Reuvens, M. Champollion-Figeac résolut d'insérer dans le recueil des-

[1] *Lettres à M. Letronne sur les papyrus bilingues et grecs, et sur quelques autres manuscrits gréco-égyptiens du Musée d'antiquités de l'université de Leyde,* par C. J. C. Reuvens, 1830, 3e lettre, p. 34 et 35.

tiné à l'école des chartes un *fac-simile* du papyrus déposé à la Bibliothèque royale. Il écrivit à cette occasion une notice qui est datée du mois d'octobre 1839, et dans laquelle il déclare ne pouvoir dire si le texte de ce manuscrit est grec ou latin [1].

En 1840 parut la Description raisonnée des monuments égyptiens du Musée d'antiquités des Pays-Bas à Leyde, par le docteur Leemans, directeur du Musée. La courte notice consacrée dans cet ouvrage [2] à notre fragment de papyrus prouve que le problème n'avait pas encore reçu de solution.

Ce fut pendant l'automne de cette même année 1840 que M. Massmann exécuta, pour le joindre à son *Libellus aurarius*, le *fac-simile* du papyrus de Leyde. Il annonce dans sa préface n'avoir pas employé plus de six heures à déchiffrer ce manuscrit.

En comparant l'excellent *fac-simile* exécuté par M. Massmann avec la transcription qui le précède et l'alphabet qui détermine plus clairement la forme de chacune des lettres employées dans cette ancienne écriture, on reconnaîtra que cet auteur a eu le double mérite de résoudre en fort peu de temps et d'une manière complète un des problèmes les plus difficiles que puisse présenter la paléographie latine.

Je devais naturellement éprouver le désir de mettre à profit cette ingénieuse découverte, en essayant de déchiffrer les fragments dont je n'avais rien pu tirer quelques années auparavant. Guidé comme je l'étais par des données tout à fait positives, je réussis, sans trop de difficulté, à lire les portions de lignes qui étaient le mieux conservées. Je reconnus d'abord que plusieurs mots semblaient se rattacher au texte publié

[1] *Chartes et manuscrits sur papyrus de la Bibliothèque royale*, collection de *fac-simile* accompagnés de notices historiques et paléographiques, et publiés pour l'école royale des chartes, d'après les ordres de M. le ministre de l'instruction publique, par M. Champollion-Figeac, Paris, 1840.

[2] Page 130, n° 421.

par M. Massmann; bientôt après j'eus la certitude qu'un des fragments déposés à la Bibliothèque royale s'adaptait exactement à l'une des extrémités du papyrus de Leyde. Il était naturel alors de supposer que les deux autres fragments de la Bibliothèque, et peut-être aussi celui du Louvre, que je ne connaissais pas encore, faisaient partie du même acte; j'espérais même que cet acte pourrait être à peu près complété par la réunion de ces lambeaux dispersés dans trois dépôts différents; mais, lorsque j'en eus terminé la lecture, je dus renoncer à cet espoir, et, loin d'avoir un acte complet, je crois aujourd'hui que ces courts fragments appartiennent à deux pièces différentes.

J'essayerai de démontrer que ces deux pièces sont des rescrits impériaux adressés à un magistrat d'Égypte, peut-être au préfet augustal, et plus probablement au gouverneur de la Thébaïde; j'espère prouver ensuite que deux des fragments de la Bibliothèque royale et le fragment de Leyde appartiennent à l'un de ces rescrits, et qu'il faut rattacher à un second acte de même nature le troisième fragment de la Bibliothèque et le fragment du Louvre.

M. Massmann, qui le premier a déchiffré le texte du papyrus de Leyde, pense que c'est une portion d'un décret impérial ordonnant l'annulation d'un acte de vente arraché par violence à un soldat nommé Isidore. On a vu que M. Saint-Martin, dans sa notice, exprimait, sous la forme du doute il est vrai, une opinion à peu près semblable sur les fragments de la Bibliothèque royale. Enfin M. Reuvens croyait aussi que le papyrus de Leyde était un fragment de quelque acte impérial, puisque, dans sa troisième lettre à M. Letronne[1], il dit ne pouvoir mieux comparer ce manuscrit qu'à l'écriture de la cour bysantine, dont Montfaucon a donné un échan-

[1] Page 34.

tillon[1]. Comme une écriture à longs traits, séparée par de grands interlignes, semble avoir été en quelque sorte réservée pour les diplômes des princes souverains, il n'est pas étonnant que M. Saint-Martin et M. Reuvens aient cru reconnaître dans ces papyrus une nouvelle trace de cet ancien usage. L'opinion de ces deux savants, qui s'accorde avec celle de M. Massmann, donne déjà quelque probabilité à la thèse que j'ai entrepris de développer, et les nouveaux renseignements que j'ai aujourd'hui à ma disposition suffiront, je l'espère, pour établir que ces fragments divers appartiennent à des rescrits impériaux.

Avant de faire connaître le texte de ces fragments, je dois expliquer en peu de mots l'ordre que je crois devoir leur assigner. Le papyrus de Leyde se compose de vingt-quatre lignes réparties en trois colonnes, dont la première et la troisième sont mutilées. C'est à cette dernière colonne que vient s'adapter le plus petit des fragments de la Bibliothèque royale : il ne peut y avoir sur ce point aucune espèce de doute, puisque par ce rapprochement on complète des lettres mutilées qui appartiennent à cinq lignes différentes. Les deux autres fragments de la Bibliothèque royale comprennent chacun sept lignes plus ou moins incomplètes; l'un de ces fragments ne paraît pas avoir été mutilé dans la partie supérieure; en tête de l'autre, au contraire, on remarque deux traits qui appartenaient à une ligne précédente. Ce dernier fragment avait donc au moins une ligne de plus dans le haut; je suppose que l'autre en avait une de plus dans le bas, mais elle devait être fort courte, parce qu'on ne distingue aucune trace d'écriture sur une portion de papyrus qui subsiste à neuf centimètres environ du point où cette ligne aurait dû commencer.

[1] *Palæogr. græca*, p. 266.

Ce fragment doit, selon moi, précéder immédiatement le commencement du papyrus de Leyde. Quant au fragment dont la partie supérieure porte la trace de deux traits appartenant à une ligne précédente, je crois devoir le placer immédiatement avant le papyrus du Louvre, dont le haut n'offre aucune trace de mutilation[1]. La disposition que je viens d'indiquer n'est justifiée, quant à présent, que pour le fragment qui s'adapte matériellement à la troisième colonne du papyrus de Leyde; mais j'ai pu me permettre d'adopter provisoirement, pour faciliter l'intelligence du texte, un ordre que je crois le meilleur, et contre lequel d'ailleurs l'état matériel de ces papyrus ne fournit aucune objection. J'ai cru devoir aussi combler les lacunes, malheureusement trop nombreuses, que présentent ces fragments, et suppléer des lettres, des syllabes ou même des mots entiers. Je suis loin de demander qu'on ajoute une entière confiance à des hypothèses qui peuvent approcher quelquefois de la certitude, mais qui souvent aussi doivent seulement être présentées comme ne choquant pas la vraisemblance. Cette partie conjecturale du texte est placée entre crochets.

FRAGMENT D'UN PREMIER RESCRIT[2].

. . . .

1. Ab iniquis eorum detentatoribus s[ibi] restitui;
2. Insu[pe]r etiam precatur

[1] Le fragment du Louvre renferme six lignes seulement : il ne reste de la dernière ligne que trois lettres; mais cette ligne ne devait pas avoir plus de neuf centimètres de longueur. En effet, une portion de papyrus qui se trouve à dix centimètres du point où commence l'écriture ne laisse voir que des traits appartenant à la septième ligne, aujourd'hui détruite.

[2] Les sept premières lignes appartiennent au premier fragment de la Bibliothèque royale; la huitième, qui est une restitution, est supposée appartenir au même papyrus; celui de Leyde comprend les lignes portant les n[os] 9 à 32, si l'on en excepte toutefois les lettres et les mots précédés du signe — dans les lignes 26 à 31 : ces additions sont fournies par le plus petit fragment de la Bibliothèque royale.

3. Empti[on]ale instrumentum, quo[d] per v[im a]c necessitatem legibus inimica[m]
4. Vili [pr]etio dato super possess[i]onib[u]s ad se pertinentibus conf[ectum est],
5. Nul[lum] sibi praejudiciu[m] gen[era]re,
6. Sed, e[xiguo pret]io quod revera da[tum] est cum legitimis usuris refuso,
7. [Illas cum sibi d]ebitis fruc[tibus re]cuperare;
8. [Denique]
9. [Idem N. . . . . . *ou* idem precator de]siderat solacia ex militia sua debita
10. [A suprascripto u]surpatore sibi restitui.
11. [N. . . . . . *ou* Frater amantissi]me ac jucundissime,
12. [Laudanda igitur e]xperi[e]ntia tua,
13. [Cui tanta auctorita]s inest,
14. [Si res ad jurisdi]ctionem suam pertineret[1],
15. [Lata sententia, a]d solutionem debiti vix tandem sine ulla vana dilatione
16. [Jubeat N. . . . . . ju]xta legum tenorem constringi;
17. Iniquos vero detentatores mancipiorum ad eum pertinentium
18. Portionem ipsi debitam resarcire;
19. Nec ullum precatorem ex instrumento emptionali
20. Pro memorata narratione per vim confecto praejudicium pati,
21. Sed, hoc viribus vacuato,
22. Possessiones ad ipsum pertinentes cum debitis fructibus,
23. Minimo pretio quod revera accepisse probatur
24. Cum legitimis usuris reddito, ab iniquis detentatoribus
25. Eum recipere praecipiat,
26. Praefato scilicet Isidor — o
27. Solacia sive emolumenta e — x militia sup[ra dicta debita],
28. Quae perperam in suum l — ucrum dicitur [vertisse],
29. Restituere compelle — ndo;

[1] Les lettres *r e*, appartenant à la dernière syllabe du mot *pertineret*, portent dans leur partie supérieure la trace d'une surcharge; il pourrait se faire que ce fût un trait destiné à indiquer la suppression de ces deux lettres : au lieu de *pertineret*, il faudrait lire alors *pertinet*, qui convient sans contredit beaucoup mieux.

30. Ita tamen ut personae — ad jus spectabili tri[buatur facultas],
31. Cessante militari appar — itionis suae a[u]xili[o],
32. In provinciali jud[icio] . . . . . .

FRAGMENT D'UN DEUXIÈME RESCRIT[1].

. . . .

1. Thermuthiam q[uam l]ibertate d[onaverat],
2. Tamquam ingratam ad pristinum [sta]tum servitutis retrahere.
3. Andrea frater amantissime,
4. [Inlus]tris itaque auctoritas tua,
5. [Si rem a]d suam jurisdictionem pertinere cognoverit,
6. [Conven]ciones quas timor extorsisse detegitur antiquari,
7. [Jumenta? vero, q]uae sub certa ca[usa d]edisse testatur,
8. Causa non secuta, legibus ei redhiberi praecipiat;
9. Et libertam, quae patronam contumeliis dicitur offendisse,
10. Ad pristinam fortunam reduci decernat;
11. Dispositura
12. Vend[ition]em, servi quam pr[e]ce signati violent[e]r [e]um celebrare [coegerunt],
13. Inf[irmari];

. . . .

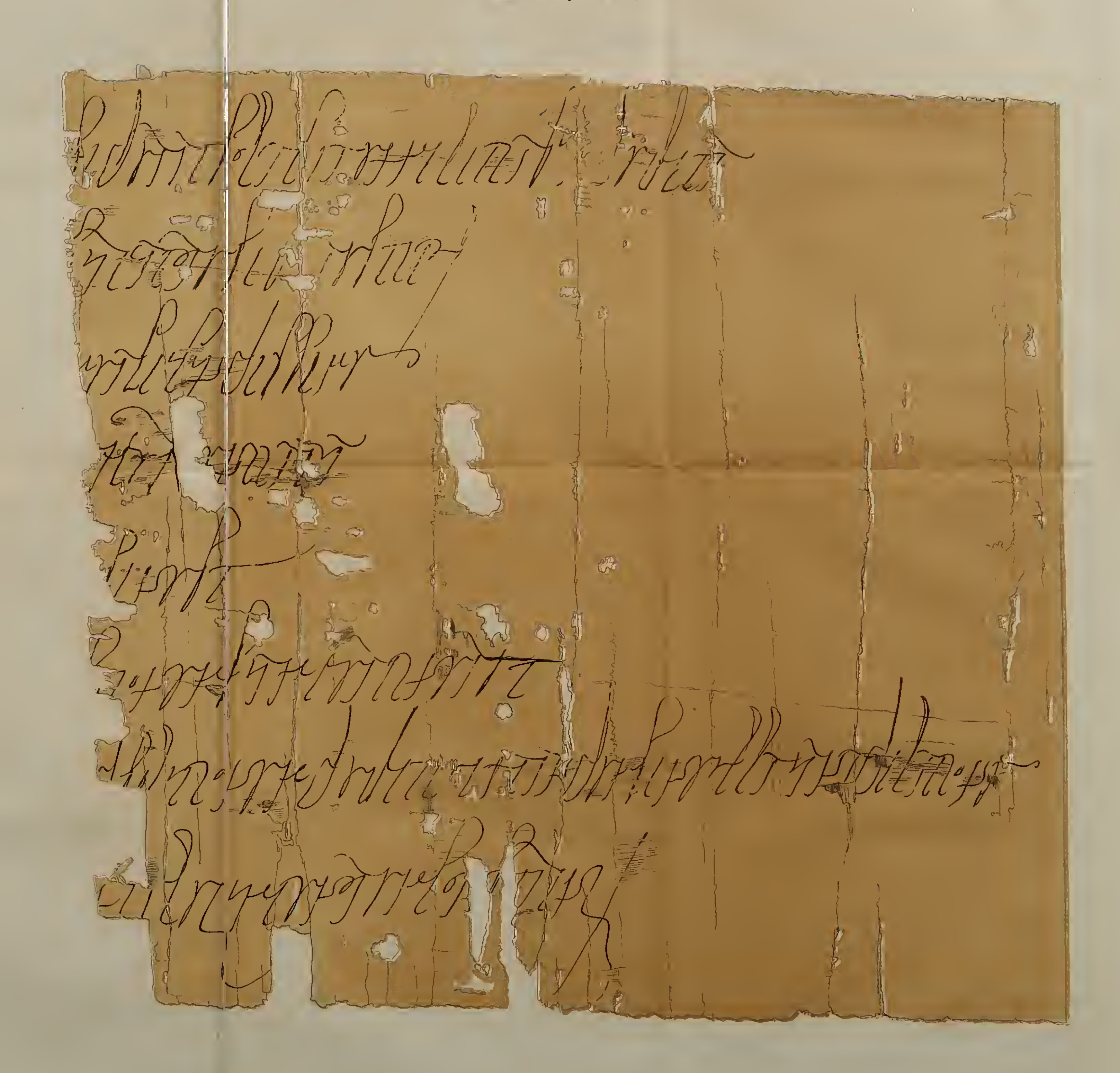
Quelques mots de ce texte ne se rencontrent, je crois, que dans la langue des jurisconsultes ; tels sont : *detentator, usurpator, solacia*, dans le sens de *salaire, tenor* signifiant *teneur.* Quelques dictionnaires avaient cité l'adjectif *emptionalis* comme employé par Cicéron dans un passage où l'on a reconnu depuis qu'il fallait lire le composé *coemptionalis :* les auteurs auxquels on doit cette rectification ne donnent aucun autre exemple du mot *emptionalis,* qui se rencontre ici deux fois, et qu'ils auraient pu trouver dans plusieurs passages du code Justinien,

[1] Les sept premières lignes appartiennent au troisième fragment de la Bibliothèque royale, et les six dernières au fragment du Louvre.

FRAGMENTS DE PAPYRUS. —— PREMIER RESCRIT.

1.er Fragment de la Bibl. R.le

1.re Colonne du Fragment de Leyde.



Fac simile de Frederic Lepelle

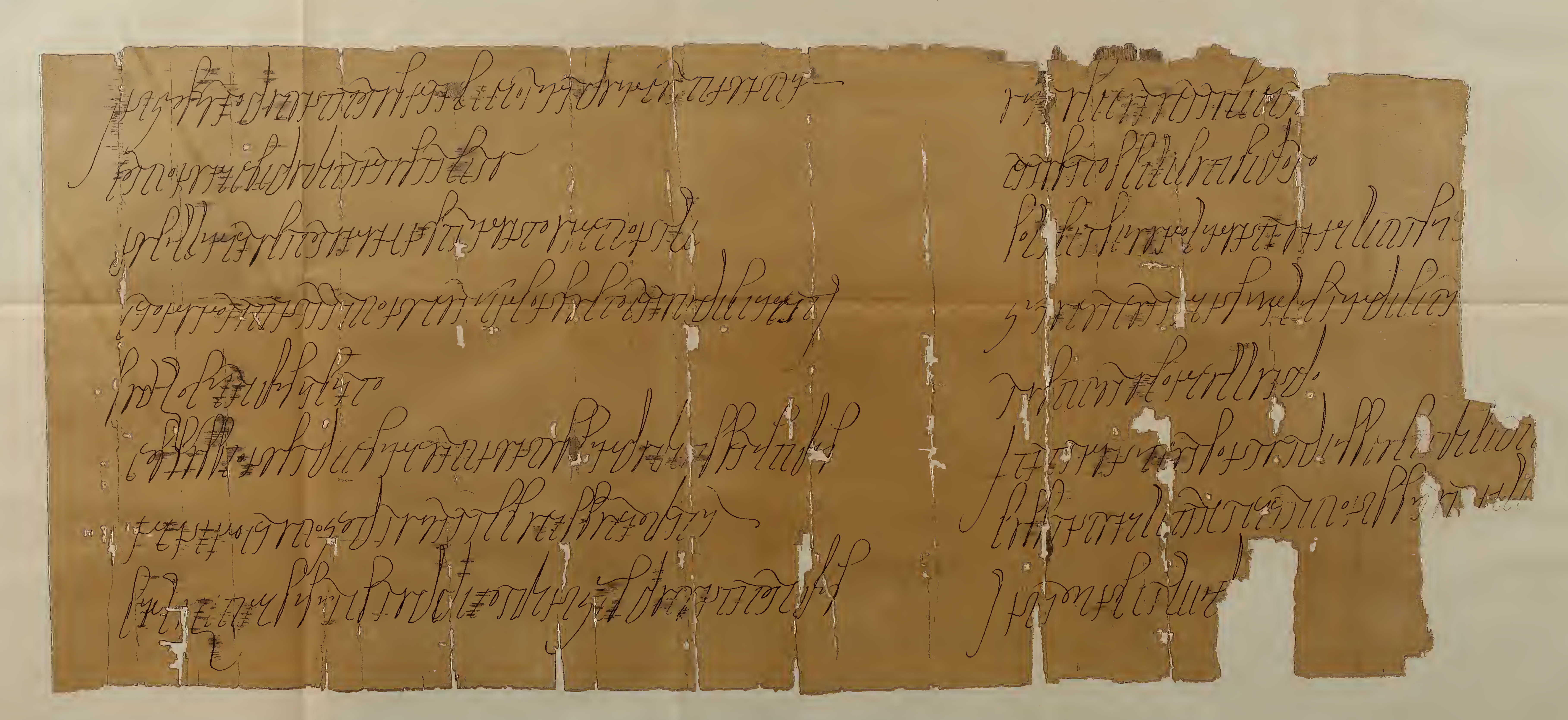
Lith. de Kaeppelin 15 Quai Voltaire

FRAGMENTS DE PAPYRUS. — PREMIER RESCRIT.

2e Colonne du Fragment de Leyde.

3e Colonne du Fragment de Leyde.

2e Fragment de la Bibl. Rle

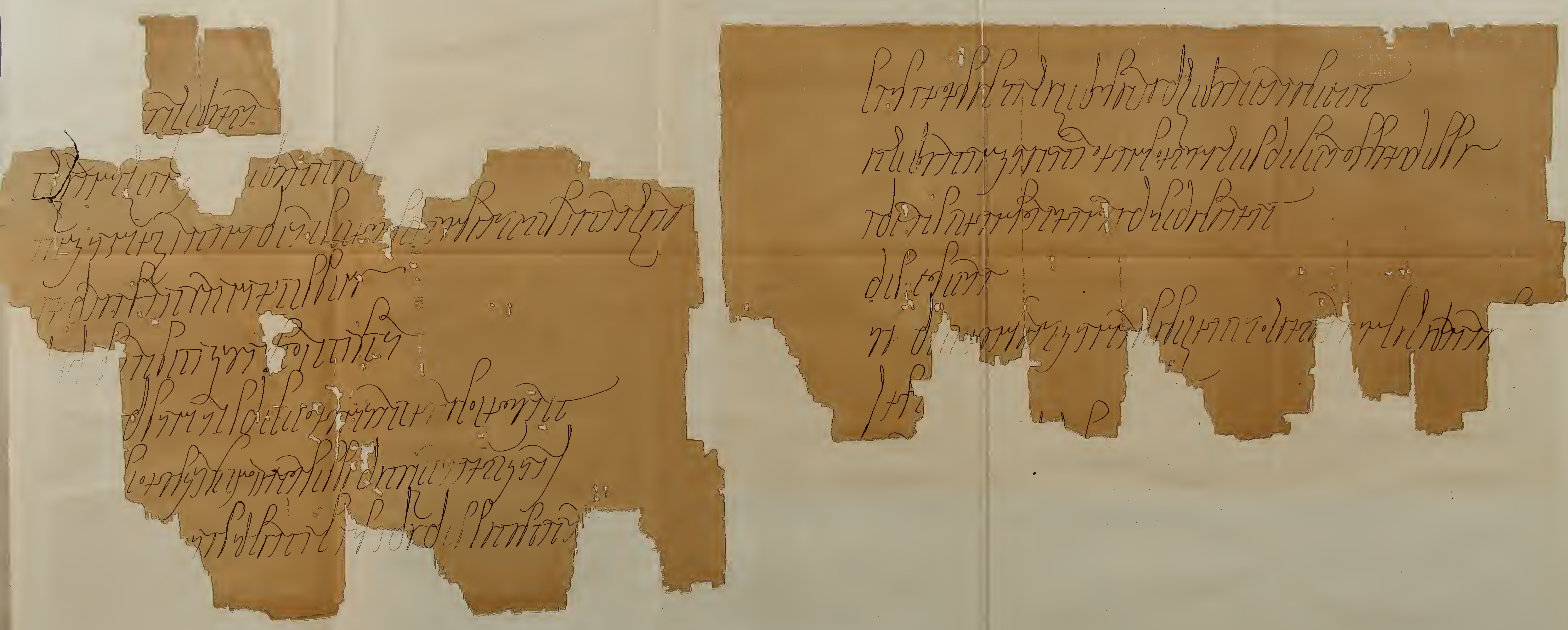


Fac-simile de Frédéric Lepelle.

Lith. de Kaeppelin, 15, Quai Voltaire.

5e Fragment de la Bibl. Rle

Fragment du Louvre.



Fac simile de Frédéric Lepelle

Lith. de Kaeppelin, 15 Quai Voltaire

notamment dans le titre *De fide instrumentorum*[1]. Plusieurs mots d'un usage ordinaire sont réunis dans ce texte, de manière à composer des locutions qui ne peuvent convenir non plus qu'à la langue du droit : j'en indiquerai quelques-unes... *pretio cum legitimis usuris refuso, — sine ulla vana dilatione, — instrumentum per vim confectum, — viribus vacuatum, — ad jurisdictionem pertinere, — sub certa causa dare, — causa non secuta, etc.* Il me serait facile d'ajouter à ces exemples, mais ceux que j'ai cités suffisent, je crois, pour faire reconnaître dans ce texte des mots et des locutions que l'on rencontre souvent dans le droit romain, et qu'il serait difficile de trouver ailleurs. M. Massmann avait exprimé avant moi[2] la même opinion sur le style du manuscrit de Leyde : « Hoc quidem certum est in codice nostro « Lugdunensi forense dicendi genus, quale extitit inde a Justi- « niani imperatoris tempore, accurate et constanter servari; ad « quod probandum conferas Brissonii Dictionarium juridicum « sub vocibus *usura, solatium, emolumentum, portio, dilatio, con-* « *stringere, resarcire, restituere, compellere, precatio, usurpator, de-* « *tentator.* »

Si de l'examen des mots on passe à celui des idées qu'ils expriment, on est encore amené à reconnaître que ce texte appartient nécessairement à un acte juridique. Je vois, en effet, qu'il y est question de la rescision d'une vente entachée de violence, de la restitution d'un salaire qu'on s'est approprié injustement, du payement d'une dette, de détenteurs injustes d'esclaves appartenant à un tiers, d'une affranchie ingrate qu'il faut réduire en servitude. J'y remarque, en outre, le mot *desiderat,* qui, dans le langage du droit, a la signification de notre verbe *requérir,* comme il me serait possible de le justifier par de nombreux exemples. Le verbe *precatur,* qui a le même

[1] L. 17.

[2] Page 149.

sens et que je lis dans le premier fragment de la Bibliothèque royale, m'autorise à voir, dans le mot *precator,* un équivalent des mots *requérant, suppliant, demandeur*, bien qu'à ma connaissance les dictionnaires lui attribuent seulement l'acception d'*intercesseur*. Cette interprétation est d'ailleurs justifiée par l'emploi très-fréquent des mots *precatio* et *preces* dans le sens de *requête*. Il s'agit donc ici de *demandeur* et de *requête*. Cependant ce texte ne peut pas être un fragment de requête, puisqu'il renferme l'allocution suivante, *Andrea frater amantissime,* qui ne peut convenir au langage d'un demandeur, et qui, au contraire, se rencontre souvent dans les rescrits impériaux. Brisson, dans son Traité des formules [1], prouve que les empereurs accordaient aux gouverneurs des provinces et aux comtes les titres de *frater amantissime, carissime* ou *jucundissime*. Un des exemples qu'il en donne est tiré de la novelle *De patrimonialibus rei dominicæ,* rendue par Théodose en 438, et la formule *frater amantissime,* adressée à un comte, y est suivie des mots *inlustris igitur auctoritas tua*. Or, après les mots *frater amantissime,* je trouve, dans le troisième fragment de la Bibliothèque royale, les mots *itaque auctoritas tua,* précédés de la syllabe *tris,* et je n'hésite pas à rétablir là les deux premières syllabes du mot *inlustris*. Voilà donc deux lignes de l'un de nos fragments qui reproduisent exactement deux formules de rescrits impériaux. J'ajoute que le mot *jucundissime,* suivi, dans la première colonne du fragment de Leyde, des mots *experientia tua*, rappelle encore d'autres formules du même genre. Une constitution de Valentinien, Théodose et Arcadius [2], adressée entre les années 383 et 392, à Optatus, préfet augustal, me fournit l'exemple suivant : *Optate karissime ac jucundissime, quare laudabilis auctoritas tua*. On trouve, dans le

[1] Page 298. — [2] Extravagans, *De episcopali judicio,* l. 3.

titre *De petionibus* du code Théodosien, *laudanda igitur experientia tua;* dans le titre *De decurionibus* du même code[1], Théodose le Grand, s'adressant à Potamius, préfet augustal en 392, se sert aussi des mots *experientia tua.* Ces exemples justifient, ce me semble, la restitution que j'ai proposée pour le commencement de la troisième et de la quatrième ligne de la première colonne du fragment de Leyde. Si ce résultat n'est pas contesté, je puis invoquer ces deux lignes comme renfermant encore des formules qui se rencontrent dans plusieurs rescrits impériaux.

En examinant les novelles du code Théodosien, qui fournissent un grand nombre d'exemples de formules analogues, on reconnaît que ces allocutions directes ne font presque jamais partie du début de l'acte. C'était après avoir exposé les faits propres à motiver leurs décisions, que les empereurs, s'adressant directement aux comtes ou aux préfets, leur indiquaient des mesures à prendre ou des ordres à exécuter. Ainsi, quand il s'agissait d'une loi, l'empereur commençait ordinairement par en exposer les motifs, il en faisait ensuite connaître les dispositions, enfin il ordonnait de la mettre à exécution ou de la promulguer; et, la plupart du temps, cet ordre était immédiatement précédé d'une allocution directe, semblable à celles que je viens de citer. Or, on peut remarquer que, dans le fragment de Leyde, les formules dont il ne subsiste que les mots *jucundissime* et *experientia tua* sont précédés d'une phrase qui semble appartenir à un récit : *desiderat solacia ex militia sua debita sibi restitui.* Ces mêmes formules, au contraire, sont suivies du verbe *præcipiat,* dont le mode exprime, soit un ordre, soit une prière. Je trouve donc ici un nouveau point de ressemblance entre un grand nombre de rescrits impériaux et le

[1] L. 126.

texte du fragment de Leyde. Cette observation acquerra plus d'importance quand j'aurai démontré que le passage sous forme de récit, contenu dans le premier fragment de la Bibliothèque royale, doit précéder le fragment de Leyde, et que les ordres exprimés dans le papyrus du Louvre doivent être placés après le fragment où se trouve la formule, *Andrea frater amantissime.* Cette hypothèse est d'ailleurs confirmée par l'emploi du pronom *se* et de l'adjectif *suus,* qui, d'après le sens, se rapportent évidemment au demandeur, dans les passages suivants : *ab iniquis eorum detentatoribus* SIBI *restitui,* — *possessionibus ad* SE *pertinentibus,* — *nullum* SIBI *præjudicium generare,* — *solacia ex militia* SUA *debita* SIBI *restitui*; or le demandeur ne doit être naturellement le sujet principal de la phrase que dans la partie du rescrit consacrée à l'exposition de l'objet de sa demande. Au contraire, quand il s'agit de l'exécution des ordres de l'empereur, c'est le fonctionnaire auquel ces ordres s'adressent, qui devient le sujet principal de la phrase, et le demandeur est désigné par les pronoms *is* et *ipse* dans les passages du papyrus de Leyde qui font suite à l'allocution directe *jucundissime...... experientia tua.* Je lis en effet, dans les deux dernières colonnes de ce papyrus : *mancipiorum ad* EUM *pertinentium,* — *portionem* IPSI *debitam,* — *possessiones ad* IPSUM *pertinentes,* — EUM *recipere præcipiat.* Il est vrai que l'adjectif possessif *suus* se rencontre trois fois dans la même partie du texte; mais la première fois il est joint au mot *jurisdictionem,* et se rapporte par conséquent au fonctionnaire auquel s'adressent les ordres de l'empereur; dans les deux autres exemples, cet adjectif fait partie d'incises dont la première, au moins, *quæ perperam in* SUUM *lucrum dicitur vertisse,* ne peut évidemment se rapporter au défendeur : il est permis de supposer qu'il en est ainsi de la seconde, *cessante militari apparitionis* SUÆ *auxilio.*

Je crois avoir établi, sinon avec une entière certitude, au moins avec une grande probabilité, que ces papyrus sont des fragments d'un ou de plusieurs rescrits impériaux : j'ajoute que ces rescrits ont été adressés à un magistrat d'Égypte, peut-être au préfet augustal, ou, plus probablement, au gouverneur de la Thébaïde.

On ne peut guère douter, d'abord, qu'ils n'aient été adressés en Égypte. A défaut d'autre preuve, je pourrais invoquer celle qui résulte de la *provenance* de ces fragments. M. Leemans annonce, comme on l'a vu plus haut, que le papyrus de Leyde a été trouvé dans l'île de Philæ; celui de la Bibliothèque royale, acheté en 1822 à M. Casati, venait de l'île d'Éléphantine; quant à celui du Louvre, on m'a dit qu'il avait fait partie de la collection de M. Salt, ancien consul anglais en Égypte. Mais si l'on veut bien admettre provisoirement, comme j'essayerai bientôt de le prouver, que le papyrus du Louvre se rattache à l'un des fragments de la Bibliothèque royale, et si l'on se rappelle que l'un des deux autres fragments de cette bibliothèque s'adapte exactement à l'une des extrémités du papyrus de Leyde, il deviendra évident que toutes ces portions d'actes doivent provenir d'un même lieu. Cette opinion, au reste, est celle de M. Reuvens, qui va jusqu'à supposer que ces débris appartenaient à une même pièce. L'origine égyptienne de l'un des fragments de la Bibliothèque royale est attestée, d'ailleurs et d'une manière incontestable, par le nom propre *Thermuthia*. Jablonski, dans son Panthéon des Égyptiens[1], prouve, par des passages de S. Épiphane et d'Élien, que ce peuple adorait une divinité appelée *Thermuthis;* il ajoute que ce nom, si l'on en croit l'historien Josèphe[2], était celui de la princesse qui sauva Moïse des

[1] P. 116 et suiv.

[2] *Antiq. Jud.* II, 9, 5.

eaux, et que Ptolémée le géographe appelle Θερμουθιακός un des bras du Nil qui communique avec la branche sébennytique. Or, il est constaté que les Égyptiens étaient dans l'usage de prendre les noms de leurs divinités[1].

Quel est le magistrat d'Égypte auquel furent adressés les ordres contenus dans ces fragments? Il est naturel de supposer que c'est le gouverneur de la province dans laquelle est situé le lieu d'où ces papyrus nous sont venus. Puisqu'ils ont été rapportés de l'île de Philæ ou de l'île d'Éléphantine, ils intéressaient probablement un habitant de la Thébaïde. Le titre de *frater amantissime* était accordé, comme on l'a vu, aux gouverneurs des provinces; mais ce n'est pas là une preuve suffisante, puisque ce titre se donnait aussi à d'autres dignitaires. Il faut rechercher si les gouverneurs des provinces avaient mission de prononcer dans des affaires du genre de celles que mentionne notre texte. La loi 10 du titre *De officio præsidis*[2] constate qu'ils avaient des pouvoirs fort étendus, que leur juridiction s'étendait à toutes les causes dont connaissaient le préfet de Rome, le préfet du prétoire, les consuls, les préteurs, et les autres magistrats de la ville. La loi 6 du même titre renferme des indications plus précises : elle prouve qu'ils étaient chargés d'empêcher les exactions illicites et entachées de violence, les ventes extorquées par la crainte, les pertes et les profits injustes. La loi 7 du titre *De jure patronatus*[3] fournit un autre renseignement sur les attributions des gouverneurs des provinces : « Mandatis imperatorum cavetur « ut etiam in provinciis præsides, de querelis patronorum jus « dicentes, secundum delictum admissum libertis pœnas irro- « gent. » D'après les lois que je viens de citer, les gouverneurs

[1] Jablonsky, *Panth. Æg.* I, p. 104.
[2] *Dig.* lib. I.
[3] *Dig.* lib. XXXVII.

des provinces avaient qualité pour exécuter au moins les deux dispositions sur lesquelles notre texte s'exprime le plus clairement, je veux dire celles qui concernent la vente extorquée par la crainte et la punition de l'affranchie ingrate[1]. Puisqu'ils étaient chargés, d'ailleurs, d'empêcher les pertes et les profits injustes, *iniquum damnum aut lucrum*, ils avaient le droit de faire rendre à un fonctionnaire le salaire qui lui était dû, à un maître les esclaves qui lui appartenaient.

Quoique je n'aie pas rencontré de textes qui assignent clairement au préfet augustal les mêmes attributions judiciaires qu'aux gouverneurs des provinces, on ne peut pas douter qu'il n'en fût investi, puisque son autorité est assimilée par un passage d'Ulpien[2] à celle des proconsuls, et que d'ailleurs elle était supérieure à celle des gouverneurs des provinces d'Égypte, dont il était le chef immédiat.

On se demandera peut-être s'il n'y aurait pas lieu d'admettre ici une troisième hypothèse et de supposer que ces ordres ont été adressés à un autre dignitaire, par exemple au préfet d'Orient. En effet, dira-t-on, un empereur écrivant au préfet augustal ou au gouverneur de la Thébaïde, aurait-il ajouté aux mots *auctoritas tua* l'épithète *illustris*, qui, dans les novelles du code Théodosien, est toujours réservée à des magistrats de l'ordre le plus élevé? Si les formules de la chancellerie im-

[1] C'est ce que prouve encore le rescrit suivant : « Si pater tuus per vim coactus « domum vendidit, ratum non habebitur « quod non bona fide gestum est : malæ fi- « dei enim emptio irrita est. Aditus itaque « nomine tuo præses provinciæ auctorita- « tem suam interponet : maxime cum pa- « ratum te proponas id, quod pretii nomine « illatum est, emptori refundere. » Cod. liv. IV, t. XLIV, l. 1.

Comme les gouverneurs des provinces avaient la même juridiction que le préfet de Rome, on peut invoquer aussi le § 10 de la loi. 1 du titre *De officio præfecti Urbi* (*Dig.* lib. I) : « Cum patronus contemni se « a liberto dixerit, vel contumeliosum sibi « libertum queratur, ... vel quid huic « simile objicit, præfectus Urbi adiri solet, « et pro modo querelæ corrigere eum, etc. »

[2] *Dig.* lib. I, *De officio præfecti Ægypti.*

périale avaient toujours été invariablement fixées, il serait difficile de répondre à cette objection. Mais on ne peut guère douter que les épithètes *illustris, spectabilis, clarissimus,* avant de désigner trois degrés différents dans la hiérarchie des dignitaires de l'empire, n'aient été longtemps employées comme des formules de politesse qui ne s'accordaient sans doute qu'à des personnages considérables, mais qui cependant n'étaient pas réglées par les lois d'une étiquette rigoureuse. D'ailleurs, si l'on considère qu'il s'agit ici d'un simple procès, on reconnaîtra que l'empereur devait notifier sa décision au magistrat chargé de prononcer sur ces intérêts d'un ordre secondaire. Il me paraît donc plus sûr de s'en tenir à l'hypothèse qui se concilie le plus naturellement avec le sens de l'acte et avec les textes relatifs à la juridiction des gouverneurs des provinces.

Je prouverai facilement, je l'espère, que ces fragments appartiennent à deux rescrits différents. J'ai examiné un grand nombre de novelles de Théodose et de Justinien : la plupart m'ont fourni des exemples d'allocutions directes analogues à celles que j'ai déjà fait remarquer, d'une part, dans le fragment de Leyde (*jucundissime... experientia tua*); de l'autre dans un des fragments de la Bibliothèque royale (*Andrea, frater amantissime... itaque auctoritas tua*). Nulle part je n'ai rencontré ces formules reproduites deux fois dans un même acte, et j'ai poussé mes recherches assez loin pour acquérir la conviction qu'il était en effet d'usage de ne pas les répéter. Cet usage, comme tant d'autres, n'est peut-être pas sans exception, mais il est du moins établi par de nombreux exemples, et si je n'avais pas d'autres motifs à faire valoir, entre deux hypothèses, il faudrait préférer celle qui ne le contredirait pas. Mais ce qui m'a décidé surtout à voir dans ces papyrus les

fragments de deux rescrits différents, c'est qu'en examinant le texte du papyrus de Leyde, dont les trois colonnes se succèdent dans un ordre rigoureux, puisqu'elles appartiennent à un seul et même fragment, je vois qu'il est question d'abord d'un fonctionnaire réclamant un salaire qui lui est dû, *solacia ex militia sua debita;* qu'immédiatement après vient l'allocution directe qui annonce les ordres de l'empereur; que ces ordres s'appliquent, 1° au payement d'une dette, *solutionem debiti;* 2° à une réparation due par d'injustes détenteurs d'esclaves, *iniquos detentatores mancipiorum ad eum pertinentium;* 3° à l'annulation d'un contrat de vente entaché de violence, *instrumento emptionali per vim confecto;* et qu'enfin je trouve une disposition relative au salaire dont il a été question plus haut, *solacia sive emolumenta ex militia.* J'en conclus que les décisions de l'empereur ont été énoncées, comme cela est naturel, dans l'ordre qui avait été suivi pour l'exposition des faits, puisque la décision relative au salaire est la dernière de toutes, et qu'elle se rapporte au fait qui termine la partie narrative du rescrit. Il en résulte aussi que les trois autres décisions se rapportent à trois faits qui ont dû être préalablement exposés dans le même ordre. En effet, il est question, dans le premier fragment de la Bibliothèque royale, d'abord des *injustes détenteurs,* ensuite du contrat de vente entaché de violence; et quand même on pourrait méconnaître au premier coup d'œil la relation qui existe entre les mots *iniquis eorum detentatoribus* et ceux-ci *iniquos detentatores mancipiorum,* les deux passages relatifs au contrat de vente renferment tant d'idées analogues exprimées souvent par les mêmes mots, qu'on en reviendrait naturellement à voir, dans le pronom *eorum,* l'équivalent du substantif *mancipia,* exprimé sans doute dans une partie de l'acte qui n'a pas été conservée et qui devait aussi mentionner,

immédiatement auparavant, le payement de la dette à laquelle s'applique la première décision du rescrit. Ainsi, en admettant l'hypothèse à laquelle je me suis arrêté, on établit un accord parfait entre le premier fragment de la Bibliothèque royale et le papyrus de Leyde. Mais il résulte de cette hypothèse que les quatre décisions exprimées dans le papyrus de Leyde embrassent probablement tous les points sur lesquels ce rescrit a dû statuer, puisqu'il n'y a pas de lacune entre la première de ces décisions et celle qui s'applique au salaire, *solatia sive emolumenta,* c'est-à-dire au dernier des faits mentionnés dans le récit. Je crois d'ailleurs qu'on essayerait inutilement de combiner cette première portion du texte, soit avec le dernier fragment de la Bibliothèque royale, soit avec le fragment du Louvre. En effet, je vois dans le dernier fragment de la Bibliothèque royale, *ad suam jurisdictionem pertinere cognoverit;* et, quoique la conjonction nécessaire pour compléter le sens n'existe plus aujourd'hui, il est impossible de ne pas reconnaître que ce passage signifie, *si cette affaire appartient à ta juridiction.* Or, cette pensée se trouve déjà exprimée dans le papyrus de Leyde, et tout le monde conviendra que des formules de cette nature ne doivent se rencontrer qu'une fois dans un rescrit; dans le cas même où elles auraient été omises par inadvertance, le magistrat aurait dû les suppléer d'office, et ne pas se saisir d'une affaire qui n'aurait pas appartenu à sa juridiction. C'est ce que l'on peut légitimement conclure du texte suivant : « Generaliter, quotiens princeps ad præsi- « des provinciarum remittit negotia per rescriptiones, veluti « *eum qui provinciæ præest adire poteris;* vel, cum hac adjectione, « *is æstimabit quid sit partium suarum;* non imponitur necessitas « proconsuli vel legato suscipiendæ cognitionis, quamvis non « sit adjectum, *is æstimabit quid sit partium suarum :* sed is æsti-

« mare debet, utrum ipse cognoscat, an judicem dare debeat[1]. »

Le dernier fragment de la Bibliothèque royale n'appartient donc pas au même acte que le fragment de Leyde, puisqu'ils renferment l'un et l'autre, indépendamment de l'allocution directe dont j'ai parlé tout à l'heure, une formule qu'il eût été complétement inutile d'insérer deux fois dans un même rescrit. J'ajoute que, placé immédiatement avant le papyrus du Louvre, le dernier fragment de la Bibliothèque royale s'y rattache naturellement. En effet, les deux premières lignes de ce fragment, qui terminent la partie narrative d'un nouveau rescrit, parlent d'une affranchie qu'il faut ramener comme ingrate à l'état d'esclavage; viennent ensuite des décisions qui s'appliquent, 1° à des conventions extorquées par la crainte, 2° à une restitution dont l'objet nous serait connu sans une lacune de papyrus, puis enfin à une affranchie qu'il faut replacer dans son ancienne condition, et qui sans aucun doute est l'affranchie Thermuthia nommée dans le fragment de la Bibliothèque royale. Je dois rappeler, d'ailleurs, que la septième ligne de ce dernier fragment paraît terminer la colonne dont elle fait partie; que, d'un autre côté, dans le papyrus du Louvre, la ligne qui est aujourd'hui la première n'a jamais été précédée d'aucune autre, et que par conséquent l'état matériel de ces deux papyrus se prête à un rapprochement autorisé et en quelque sorte commandé par le texte. J'ajouterai enfin que les mots *sub certa causa*, appartenant à la dernière ligne du papyrus de la Bibliothèque royale, ont une relation évidente avec les mots *causa non secuta*, qui se lisent au commencement du papyrus du Louvre[2]; tout concourt donc à

[1] *Dig.* lib. I, tit. XVIII, *De officio præsidis*, l. 9.

[2] Ce passage du rescrit offre l'analogie la plus évidente avec le tit. IV du liv. XII du Digeste: *De condictione causa data, causa non secuta.*

prouver la relation étroite qui existe entre ces deux fragments.

Je crois avoir démontré que les textes fournis par ces papyrus sont des portions de rescrits impériaux; que ces rescrits ont dû être adressés à un magistrat d'Égypte, plutôt au gouverneur de la Thébaïde qu'au préfet augustal; enfin que, malgré la similitude parfaite des caractères tracés sur ces divers fragments, il est impossible de ne pas reconnaître qu'ils appartiennent à deux rescrits différents, dont j'ai distribué les éléments suivant un ordre qui doit être légitime, puisqu'il est justifié par la déduction naturelle des idées et par les usages suivis pour plusieurs formules employées dans les actes impériaux.

Il me reste maintenant à donner quelques explications, moins sur le texte fourni par les papyrus que sur les passages que j'ai dû suppléer. Il y a des lettres qui ne subsistent pas en entier, mais que l'on reconnaît facilement à certains traits qu'il serait impossible de rattacher à un autre élément de l'alphabet. Quelquefois ces traits ne s'appliquent pas nécessairement à une lettre en particulier, mais ils ne peuvent convenir qu'à deux ou trois tout au plus. De cette circonstance et d'autres qu'il serait fort long d'expliquer, résultent différents degrés de probabilité pour telle ou telle restitution. Je ne conserve aucun doute sur l'exactitude du texte des cinq premières lignes du fragment de la Bibliothèque royale. Dans la sixième ligne le mot *exiguo* est douteux, cependant il reste quelques traces de l'*e* et de l'*u;* dans la septième, les mots *illas cum sibi* ne sont indiqués que par le sens; il en est de même du mot *denique,* qui forme à lui seul la huitième ligne: je rappellerai seulement que cette ligne, d'après l'état matériel du papyrus, devait être fort courte, et que dans le frag-

ment du Louvre le mot *dispositura,* qui forme aussi une ligne complète, autorise à cet égard l'hypothèse que j'ai adoptée. Tout ce qui est placé entre crochets, au commencement des lignes appartenant à la première colonne du papyrus de Leyde, ne peut être justifié que par le sens général de l'acte; je n'ai donc pas à donner d'explication particulière à cet égard, si ce n'est pour la fin du mot *jurisdictionem,* où M. Massmann a lu les syllabes *cionem,* parce qu'il n'a pas tenu compte d'un trait qui existe entre le *c* et l'*i,* et qui appartient nécessairement à une lettre intermédiaire que je crois être un *t*[1], mais qui, en tout cas, ne permettrait pas d'admettre la restitution *porcionem*[2] indiquée par M. Massmann. Le même auteur a proposé, pour la troisième colonne du papyrus de Leyde, des restitutions dont plusieurs sont justifiées par le supplément de texte que fournit le deuxième fragment de la Bibliothèque royale; mais quelques autres sont contrariées par ce texte, qui d'ailleurs laisse encore beaucoup d'obscurité sur le sens de la dernière partie du rescrit. Je suis porté à croire que le mot *compellendo* se rapporte à *Isidoro* et qu'il forme ainsi une sorte d'ablatif absolu, qui, sans être d'une bonne latinité, n'est pas cependant sans exemple[3]. Dans cette hypothèse, Isidore serait la personne qui s'est approprié le salaire du demandeur. Ce même Isidore serait désigné par les mots *personæ ad jus spectabili,* qui, à la rigueur, peuvent signifier un personnage ayant droit en justice à certains priviléges. En tout cas, les

[1] Un trait horizontal qui se rattache à la partie supérieure de l'*i* et qui se dirige vers la gauche, forme nécessairement la barre du *t*.

[2] Je pourrais aussi faire observer au besoin que le même mot se trouve dans la seconde colonne du papyrus de Leyde, et qu'il y est écrit *portionem* et non *porcionem*.

[3] « Censemus heredem pro sua indevo-« tione in omnes expensas quas legatarius « in lite fecit, in quadruplum ei condem-« nari, jure patronatus integro legatario « servando. » (Cod. *De fidei commissariis libertatibus,* l. 17.)

mots *ita tamen* indiquent assez clairement ou une restriction ou une observation qui doit s'appliquer à l'exécution de la sentence relative au payement du salaire, et les doutes que l'on peut conserver sur le sens de cette disposition additionnelle ne détruisent en rien, ce me semble, les raisonnements que j'ai présentés. A partir du mot *dispositura,* le sens du papyrus du Louvre peut présenter aussi des doutes. Le relatif *quam,* séparé de son antécédent par le mot *servi,* forme une construction pénible, mais qu'il faut bien admettre, puisque les mots *servi* et *quam* se lisent parfaitement dans le texte. Quant aux mots *servi prece signati,* on peut, je crois, les traduire ainsi : *les esclaves signalés par la requête.*

Après avoir fait connaître le sens général de ce texte, j'aurais voulu pouvoir en déterminer l'âge; mais les recherches que j'ai commencées dans cette intention ne m'ont conduit qu'à des conjectures trop douteuses pour que je croie devoir en rendre compte à l'Académie. J'ai pensé néanmoins qu'elle accueillerait peut-être avec indulgence un travail fort imparfait sans doute, mais qui se rapporte à un genre de paléographie encore peu connu, et qui par conséquent est digne de quelque intérêt.

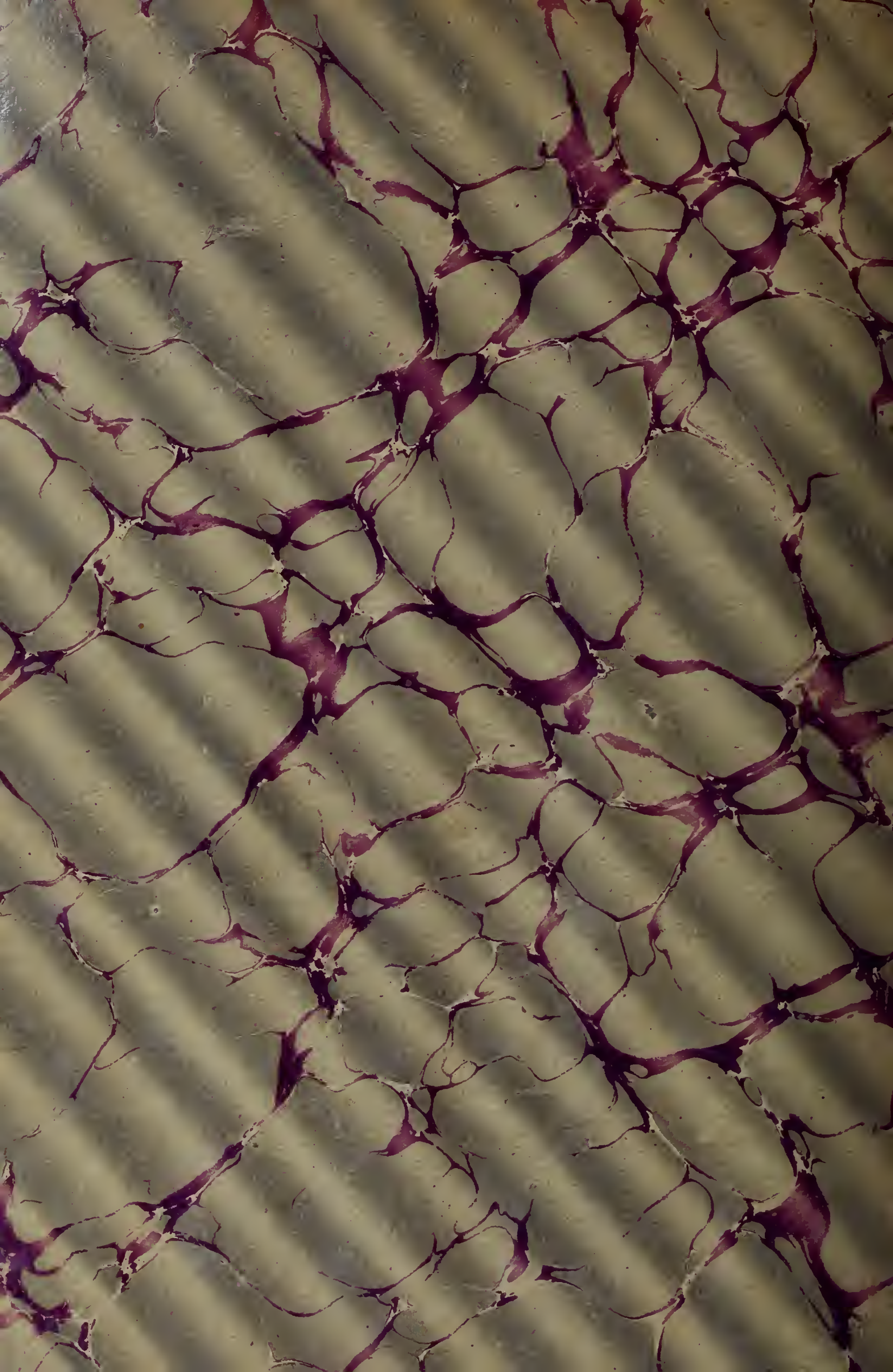
Avant de terminer, je dois avertir que, depuis le jour où j'ai fait la première lecture de ce mémoire, M. Champollion-Figeac a publié, dans la Paléographie universelle de M. Silvestre, le *fac-simile* de quatre lignes appartenant au premier fragment de la Bibliothèque royale. La notice qui accompagne ce *fac-simile* m'a appris que M. Champollion possédait une parcelle de l'un de ces papyrus. Il a eu la complaisance de me la communiquer, et j'y ai lu le mot *perhibentur* qui termine, je crois, la première ligne du troisième fragment de la Bibliothèque royale. Il existe en effet, dans le haut de ce troi-

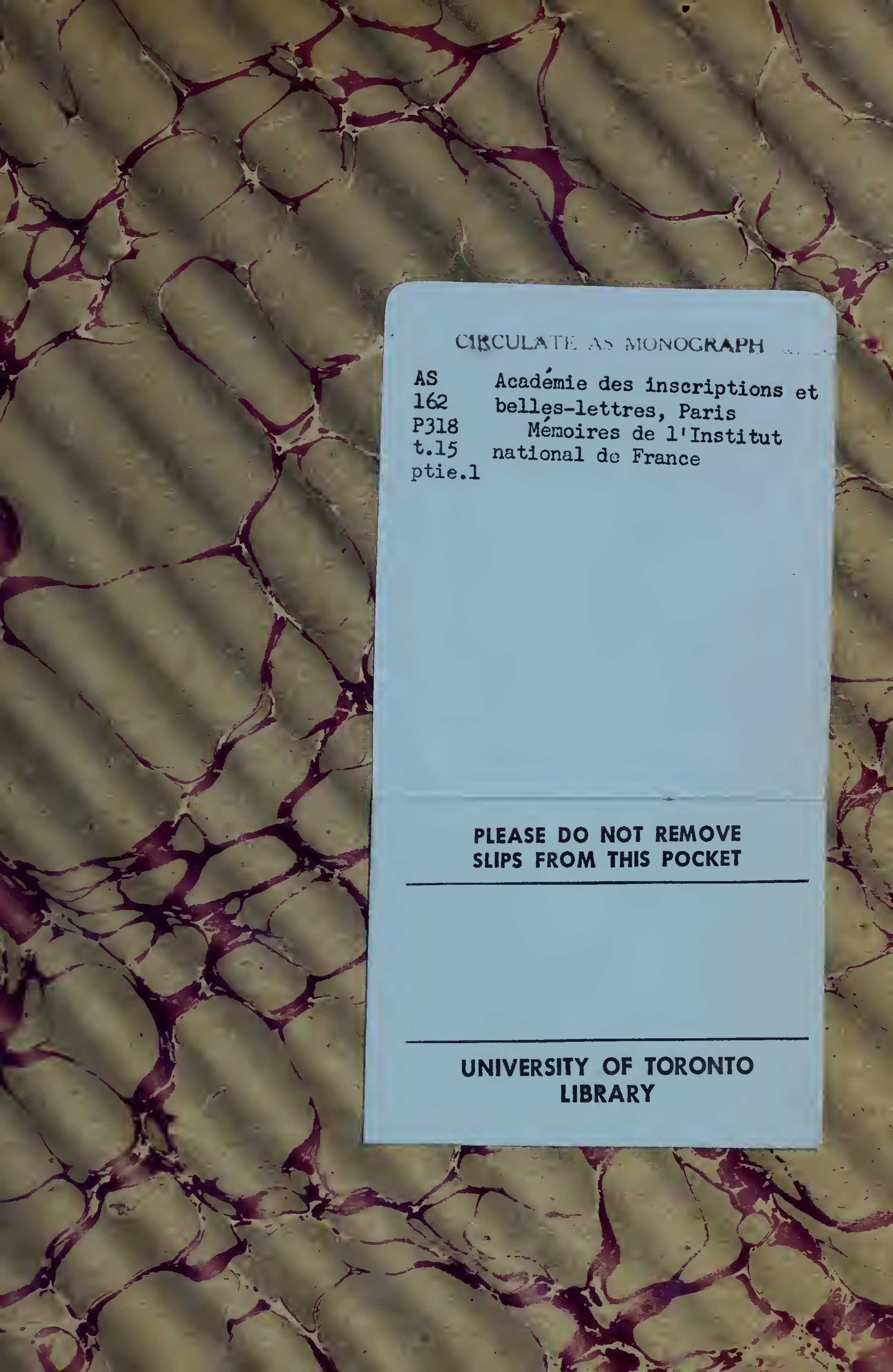
sième fragment, deux traits appartenant à une ligne précédente : le second de ces traits sert à compléter une des lettres du mot *perhibentur,* la lettre *h*, dont la partie inférieure manque sur la parcelle appartenant à M. Champollion-Figeac. Du reste, ce mot devait terminer un membre de phrase qui est aujourd'hui détruit, et par conséquent il ne peut fournir aucune indication nouvelle sur le sens du texte que j'ai publié; mais j'ai cru devoir le représenter sur le *fac-simile* joint à ce mémoire, afin de ne rien omettre de ce qui se rattache à ces curieux fragments de papyrus.

FIN DE LA Ire PARTIE DU TOME XV.

ERRATA.

Page 204, ligne 3 : c'est la relation *qu'ont* suivie Népos, ainsi que Walkenaër, etc.
Lisez : c'est la relation *qu'a* suivie Népos, ainsi que Walkenaër, etc.
——— Ligne 5 : ayant fait des descentes dans plusieurs *villes*.
Lisez : ayant fait des descentes dans plusieurs *îles*.





CIRCULATE AS MONOGRAPH
AS
162
P318
t.15
ptie.1
Académie des inscriptions et belles-lettres, Paris
Mémoires de l'Institut national de France
PLEASE DO NOT REMOVE SLIPS FROM THIS POCKET
UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

